BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
16
NAPOLI

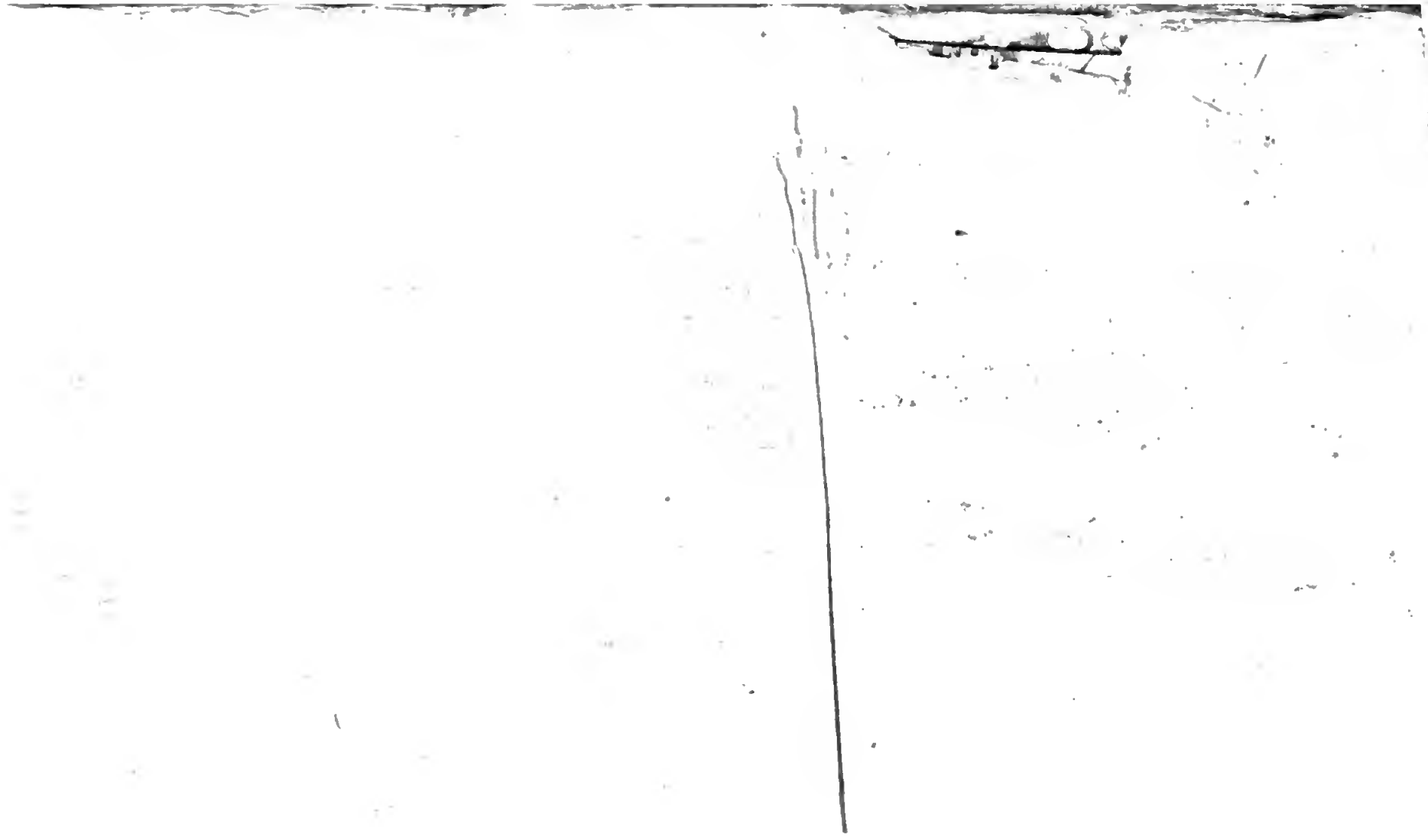

XLVII
15
16

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

Par Mr. FLEURY,

Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, cy-devant Sous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry.

TOME SIXIÉME.

Depuis l'an 429. juſques à l'an 483.

A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, vis-à-vis de l'Egliſe de la Magdeleine. 1713.

Avec Privilege & Approbation.

OMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

AN. 429. 430.

HEreſie de *Neſtorius.* II. *Oppoſition des Catholiques.* III. *Lettres de ſaint Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa premiere lettre à Neſtorius.* V. *Violences de Neſtorius.* VI. *Memoire de Mercator contre les Pelagiens.* VII. *Lettre de Neſtorius au pape ſaint Celeſtin.* VIII. *Seconde lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius.* IX. *Autres lettres de ſaint Cyrille.* X. *Seconde lettre de Neſtorius à ſaint Cyrille.* XI. *Saint Cyrille écrit à l'empereur & aux princeſſes.* XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par Caſſien.* XIV. *Lettre du pape contre Neſtorius.* XV. *Miſſion de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencemens de ſainte Geneviéve.* XVII. *Saint Germain & ſaint Loup vainqueurs des Pelagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres de Jean d'Antioche à Neſtorius.* XX. *Sa réponſe.* XXI. *Derniere Lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius.* XXII. *Ses douze anathêmes.* XXIII. *Convocation du concile d'Epheſe.* XXIV. *Derniers ouvrages de ſaint Auguſtin.* XXV. *Deſolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de ſaint Auguſtin.* XXVII. *Saint Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII.

Autre lettre de Neſtorius au pape. XXIX. *Ses derniers ſermons.* XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Neſtorius.* XXXII. *Loi pour les*
435. *Aſiles.* XXXIII. *Fin de ſaint Paulin de Nole.* XXXIV. *Arrivée des évêques à Epheſe.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Proteſtations de Neſtorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture*
22. Juin. *du concile.* XXXVIII. *Citations à Neſtorius.* XXXIX. *Examen de la doctrine.* XL. *Depoſitions contre Neſtorius.* XLI. *Autoritez des peres.* XLII. *Sentence contre Neſtorius.* XLIII. *Lettre à l'abbé Dal-*
10. Juillet. *mace.* XLIV. *Relation de Neſtorius.* XLV. *Arrivée*
11. *de Jean d'Antioche.* XLVI. *Lettre de l'empereur par Pallade.* XLVII. *Arrivée des legats du pape.* XLVIII. *Ils confirment la depoſition de Neſtorius.*
16. XLIX. *Lettres ſynodales.* L. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Citations à Jean d'Antio-*
17. Juillet. *che.* LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres ſynoda-*
22. *les.* LIV. *Lettres des Schiſmatiques.* LV. *Lettres du*
31. *comte Irenée.* LVI. *Sixiéme ſeſſion. Requête de Chariſius.* LVII. *Pretenſion des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.* LIX. *Canons du Concile d'Epheſe.*

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

AN. 431. Sept. I. *ARrivée du comte Jean à Epheſe.* II. *Plaintes des Catholiques.* III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des Schiſmatiques.* V. *Lettres de ſaint Iſidore de Peluſe.* VI. *Remontrances des Catholiques de C. P.* VII. *Leurs réponſes au concile.*
25. Octobre. VIII. *Deputation du concile à la cour.* IX. *Deputez oüis à Calcedoine.* X. *Fin du concile d'Epheſe.* XI. *Lettre du pape pour la doctrine de ſaint Auguſtin.* XII. *Article touchant la grace.* XIII.

Saint

Saint Patrice en Irlande. XIV. *Lettres du pape à C. P.* XV. *Mort de ſaint Celeſtin. S. Sixte III. pape.* XVI. *Diviſion en Orient.* XVII. *Ariſtolaüs envoïé pour la paix.* XVIII. *Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée.* XIX. *Paul d'Emeſe à Alexandrie.* XX. *Saint Cyrille agit à C. P.* XXI. *Reconciliation de Jean d'Antioche.* XXII. *Suite de la reconciliation.* XXIII. *Ecrit de Vincent de Lerins.* XXIV. *Ecrits de ſaint Proſper.* XXV. *Ecrits de Mercator.* XXVI. *Schiſmatiques en Orient.* XXVII. *Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.* XXVIII. *Pourſuites contre les Schiſmatiques.* XXIX. *Juſtification de ſaint Cyrille.* XXX. *Lettres de ſaint Iſidore.* XXXI. *Autres pourſuites contre les Schiſmatiques.* XXXII. *Réünion de Theodoret & des Ciliciens.* XXXIII. *Alexandre chaſſé d'Hieraple.* XXXIV. *Fin de Neſtorius.* XXXV. *Second voïage d'Ariſtolaüs.* XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopſueſte.* XXXVII. *Deputation des Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche pour Theodore.* XXXIX. *Juriſdiction du pape ſur l'Illyrie.* XL. *Tranſlation des reliques de ſaint Chryſoſtome.* XLI. *Autres tranſlations.* XLII. *Priſe de Carthage par les Vandales.* XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV. *Concile de Riés.* XLV. *Mort de ſaint Sixte. Saint Leon pape.* XLVI. *Mort de Jean. Domne évêque d'Antioche.* XLVII. *Coûtume des égliſes.* XLVIII. *Perſecution en Afrique.* XLIX. *Lettre de ſaint Leon aux évêques de Mauritanie.* L. *Lettres à Ruſtique de Narbonne.* LI. *Premier concile d'Orange.* LII. *Concile de Vaiſons.* LIII. *Lettres de ſaint Leon.* LIV. *Manichéens découverts à Rome.* LV. *Pelagiens recherchez.* LVI. *Vicariat de Theſſalonique.*

432. 433. 434. 435. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

AN. 444. I. MOrt de ſaint Cyrille. Ses écrits. II. Ses lettres canoniques. III. Lettres de ſaint Leon à Dioſcore. IV. Plaintes contre ſaint Hilaire d'Arles V. Lettre de ſaint Leon. VI. Vertus de S. Hilaire. VII. Second voïage de ſaint Germain en Bretagne. VIII. Sa fin. IX. Priſcillianiſtes en
447. Eſpagne. X. Lettre de ſaint Leon à ſaint Turibius. XI. Lettres aux évêques de Sicile. XII. Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P. XIII. Theodoret relegué. XIV. Ses écrits. XV. Sa lettre à Dioſcore. XVI. A Flavien. XVII. Deputation de Syrie à C.P. XVIII. Irenée de Tyr depoſé. XIX. Pourſuites con-
448. tre Ibas. XX. Arbitrage de Tyr. XXI. Jugement à Beryte. XXII. Lettre d'Ibas à Maris. XXIII. Commencemens d'Eutychés. XXIV. Concile de C.P. Premiere & ſeconde ſeſſion. XXV. Troiſiéme ſeſſion. Citations à Eutychés. XXVI. Quatriéme & cinquiéme ſeſſion. XXVII. Sixiéme ſeſſion. XXVIII. Septiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychés. XXIX. Sa condamnation. XXX. Marcel abbé des Acemetes. XXXI. Lettre d'Eutychés à ſaint Leon. XXXII. Lettre de Flavien. XXXIII. Reviſion de la condamnation d'Eu-
449. tychés. XXXIV. Convocation d'un concile à Epheſe. XXXV. Lettre de ſaint Leon à Flavien. XXXVI. Autres letires de ſaint Leon. XXXVII. Lettre de ſaint Pierre Chryſologue à Eutychés. XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Epheſe. XXXIX. Requête d'Eutychés. XL. Lecture des actes de C. P. &c. XLI. Condamnation de Flavien. XLII. Ravennius évêque d'Arles. XLIII. Concile d'Epheſe condamné
450. à Rome. XLIV. Lettre de Theodoret à ſaint Leon. XLV. Reglement ſur les provinces d'Arles & de Vienne.

Vienne. XLVI. *Lettre de Valentinien à Theodoſe.* XLVII. *Mort de Theodoſe. Marcien empereur.* XLVIII. *Concile de C. P. ſous Anatolius.* XLIX. *Lettre de ſaint Leon à Marcien.* L. *Ravages d'Attila en Gaule.* LI. *Preliminaires du concile de Calcedoine.* 451.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

I. OUverture *du concile de Calcedoine.* II. *Dioſcore accuſé.* III. *Theodoret admis.* IV. *Plaintes contre Dioſcore.* V. *Autres plaintes.* VI. *Erreurs d'Eutychés.* VII. *Doctrine de ſaint Cyrille.* VIII. *Flavien juſtifié.* IX. *Violences de Dioſcore.* X. *Seconde action.* XI. *Approbation de la lettre de ſaint Leon.* XII. *Troiſiéme action. Dioſcore cité.* XIII. *Requêtes contre lui.* XIV. *Sa condamnation.* XV. *Quatriéme action. Lettre de ſaint Leon encore approuvée.* XVI. *Rétabliſſement des cinq évêques.* XVII. *Remontrances des Egyptiens.* XVIII. *Requêtes des abbez Schiſmatiques.* XIX. *Jugement entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte.* XX. *Cinquiéme action. Definition de foi rejettée.* XXI. *Autre approuvée.* XXII. *Sixiéme action. Marcien preſent.* XXIII. *Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.* XXIV. *Huitiéme action. Theodoret rétabli.* XXV. *Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.* XXVI. *Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſſien & Etienne d'Epheſe.* XXVII. *Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.* XXVIII. *Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anaſtaſe de Perrha.* XXIX. *Quinziéme action. Canons de Calcedoine.* XXX. *Prerogatives de C. P.* XXXI. *Fin du concile de Calcedoine.* XXXII. *Lettres de ſaint Leon aux évêques de Gaule.* XXXIII. *Lettres contre la prétention*

AN. 451. 8. Octobre. 10. Octobre. 13. Octobre. 17. 20. 22. 25. 26. 27. 29. 30. 31. 1. Novembre.

tention d'Anatolius. XXXIV. *Loix pour le concile.* XXXV. *Proterius évêque d'Alexandrie.* XXXVI.
453. *Theodoſe faux évêque de Jeruſalem.* XXXVII. *Saint Euthymius lui reſiſte.* XXXVIII. *Et l'abbé Gelaſe.* XXXIX. *Saint Leon arrête Attila.* XL. *Aëtius archidiacre de C. P. maltraité.* XLI. *Lettre de Marcien aux moines de Paleſtine.* XLII. *Mort de ſainte Pulquerie.* XLIII. *Chef de S. Jean à Emeſe.*
454. XLIV. *Juvenal rétabli à Jeruſalem.* XLV. *Lettre de S. Leon aux évêques du concile, &c.* XLVI. *Lettre à Maxime d'Antioche & à Theodoret.* XLVII. *Fin de Theodoret.* XLVIII. *Concile de Gaule.*
455. XLIX. *Lettres de S. Leon à Proterius.* L. *Queſtion de la pâque.* LI. *Satisfaction d'Anatolius.* LII. *Autres lettres de S. Leon.* LIII. *Loix de Marcien pour l'égliſe.* LIV. *Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.* LV. *Charité de l'évêque de Carthage.* LVI. *Genſeric perſecute les Catholiques.* LVII. *Suite de la perſecution.* LVIII. *Eudocie quitte le ſchiſme.*

LIVRE

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

I. *Mort de Marcien. Leon empereur.* II. *Timothée Elure intrus à Alexandrie.* II'. *Lettre de S. Leon ſur ce ſujet.* IV. *Evêques d'Egypte à C. P.* V. *L'empereur Leon conſulte les évêques.* VI. *Saint Jean le Syrien & ſaint Baradat.* VII. *Commencement de ſaint Simeon Stylite.* VIII. *Il monte ſur la colomne.* IX. *Ses occupations.* X. *Lettres de S. Leon à C. P.* XI. *Decretales à Nicetas & à Neonas.* XII. *Réponſe des Metropolitains à l'empereur.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.* XV. *Autres decretales de S. Leon.* XVI. *Sa mort. Hilarus pape.* XVII. *Mort de l'imperatrice Eudocie.* XVIII. *Mort de ſaint Simeon Stylite.* XIX. *Troiſiéme concile d'Arles.* XX. *Concile de Tours.* XXI. *Concile de Vennes.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Lettres d'Hilarus contre ſaint Mamert de Vienne.* XXIV. *Autre concile de Rome.* XXV. *Commencemens de ſaint Daniel Stylite.* XXVI. *Loi pour les aſiles.* XXVII. *Anthemius empereur d'Occident.* XXVIII. *Mort d'Hilarus. Simplicius pape.* XXIX. *Mort d'Aſpar & d'Ardabure.* XXX. *Loix de Leon pour l'Egliſe.* XXXI. *Pierre le Foulon à Antioche.* XXXII. *Mort de ſaint Euthymius.* XXXIII. *Mort de Leon. Zenon empereur.* XXXIV. *Fin de l'empire d'Occident.* XXXV. *Saint Severin de Norique.* XXXVI. *Sidonius évêque de Clermont.* XXXVII. *Saint Patient évêque de Lion.* XXXVIII. *Saint Mamert de Vienne. Rogations.* XXXIX. *Mamert Claudien. Ses écrits.* XL. *Retractation de Lucidus.* XLI. *Ordinations memorables.* XLII. *Saint Perpetuus. Saint Loup de Troyes.* XLIII. *Commencemens de ſaint Remy.*

AN. 457. — 458. — 460. — 461. — 462. — 463. — 465. — 467. — 471. — 473.

Remy. XLIV. *Autres Saints en Gaule.* XLV. *Lettre circulaire de Baſiliſque.* XLVI. *Saint-Daniel Stylite*
476. *à C. P.* XLVII. *Efforts des Schiſmatiques.* XLVIII. *Retour de l'empereur Zenon.* XLIX. *Revolutions à Antioche & à Alexandrie.* L. *Martyrius patriar-*
479. *che de Jeruſalem.* LI. *Calendion patriarche d'An-*
482. *tioche.* LII. *Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.* LIII. *Henotique de Zenon.* LIV. *Variations de Pier-re Monge.* LV. *Mort du pape Simplicius & ſes*
483. *decretales.* LVI. *Felix II. pape.* LVII. *Ses lettres à Acace & à Zenon.*

Approba-

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe, que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs & les ouvrages des Peres qui ont ſoûtenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs ; & les fidéles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

Extrait

Extrait du Privilege du Roi.

PAR Lettres Patentes du Roi données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. Signées, BOUCHER. Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou & de Monſeigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre qu'il a compoſé, intitulé *Hiſtoire Eccleſiaſtique*; & ce pendant le tems & eſpace de vingt années entieres & conſécutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mil livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery & Charles Clouſier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOUIN & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier Juillet 1699.

HISTOIRE

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

NESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anaſtaſe ſon *ſyncelle* & ſon confident, qui prêchant un jour dans l'égliſe de C. P. dit : Que perſonne ne nomme Marie Mere de Dieu. C'étoit une femme, & il eſt impoſſible que Dieu ſoit né d'une créature humaine. Cette parole ſcandaliſa beaucoup de perſonnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de tout tems, dit l'hiſtorien Socrate, à reconnoître Jeſus-Chriſt pour Dieu, & à ne le point ſeparer de la divinité. Neſtorius ſoûtint ce que le prêtre Anaſtaſe avoit avancé, & nous avons de lui pluſieurs ſermons ſur cette matiere.

AN. 428. 1. Hereſie de Neſtorius. *Sup. liv.* XX. *n.* 54. *Liberat. c.* 4. *Socr.* VII. *c.* 32. *Evagr.* I. *c.* 2. *Ap. Mar. Mercat.*

AN. 428. Le premier fut prononcé comme l'on croit le jour de la nativité de nôtre Seigneur 25. Decembre 428. ſous le conſulat de Felix & de Taurus. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Neſtorius, qu'il commença à publier ſon hereſie. En ce ſermon il parle d'abord ſur la providence, d'où il paſſe à la reparation du genre humain; & aïant rapporté ces paroles de ſaint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la reſurrection, il ajoûte: Que ceux-là l'écoutent qui demandent s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere? Les païens ſont donc excuſables de donner des meres aux dieux? Paul eſt donc menteur, quand il dit de la divinité de Jeſus-Chriſt: Sans pere, ſans mere, ſans genealogie? Non, Marie n'a point enfanté un Dieu: car ce qui eſt né de la chair eſt chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme inſtrument de la divinité. Le ſaint Eſprit n'a point créé le Dieu verbe, ſuivant ce qui eſt dit: Ce qui eſt formé en elle eſt du ſaint Eſprit. Dieu s'eſt incarné, mais il n'eſt point mort: il a reſſuſcité celui dans lequel il s'eſt incarné. Et enſuite: J'adore l'habit à cauſe de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au-dehors, à cauſe du Dieu caché, qui en eſt inſeparable.

Edit. Garn. p. 55. *Caſſ. VII. Incarn. c. 6.* *Proſp. Chr. an. 428. libera c. 2.* *1. Cor. XV. 12.* *Heb. VII. 3.* *Joan. III. 6.* *Matth. 1. 20.*

Serm. 2. édit. Garn. p. 8. Dans un autre diſcours il reprend les évêques ſes predeceſſeurs, en ces termes: Je voi beaucoup de pieté & de zele dans le peuple, mais peu de connoiſſance dans les choſes divines: ce n'eſt pas leur faute: mais comment le pourrai-je dire? C'eſt que ceux qui les ont inſtruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de propoſer ſes erreurs ſur la perſonne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de ſa naiſſance temporelle ou de ſa mort, mais ſeulement Chriſt, Fils, ou Seigneur. On croit

croit que ce fut alors qu'Euſebe avocat à C. P. ſimple laïque, mais très-vertueux & très-bien inſtruit de la religion, s'éleva contre Neſtorius en pleine égliſe, & enflamé de zele dit à haute voix : C'eſt le verbe éternel lui-même qui a ſubi la ſeconde naiſſance ſelon la chair & d'une femme. Le peuple s'émût : la plûpart & les mieux inſtruits donnerent de grandes louanges à Euſebe : les autres s'emporterent contre lui : Neſtorius les ſoûtint, & declama contre Euſebe dans un troiſiéme ſermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie : où ſous pretexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, ſoutenant toûjours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin ſoit né de Marie, ou qu'il ſoit mort, mais ſeulement l'homme en qui étoit le verbe.

An. 429. *Cyr. lib. 1. cont. Neſt. p. 20. E.* *Ed. Garn. p. 11.*

II. Oppoſitions des Catholiques.

L'avocat Euſebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dreſſa alors une proteſtation en ces termes : Je conjure par la ſainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à C. P. & de leur en donner copie, pour la conviction de l'heretique Neſtorius, qui eſt dans les ſentimens de Paul de Samoſate, anathematiſé il y a cent ſoixante ans par les évêques catholiques. Enſuite il fait le parallelle de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Neſtorius ſoutient comme Paul, qu'autre eſt le verbe, autre eſt J. C, & non pas un ſeul, comme enſeigne la foi catholique. A quoi il oppoſe le ſymbole qui étoit en uſage à Antioche, un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous ſervons, mais le même quant au ſens. Il rapporte auſſi l'autorité de ſaint Euſtathe évêque d'Antioche, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée : le tout pour montrer que Neſtorius n'a pas ſuivi la tradition de cette égliſe, où il a été élevé.

1. Part. conc. Eph. c. 13. *Caſſ. Vl. de incarn. c. 3.*

AN. 429. *Edit. Garn. p. 17.* Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à C. P. publia une lettre adreſſée à tous les fidéles: où il fait auſſi le parallelle de la doctrine de Neſtorius & de Paul de Samoſate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. *Socr. VII. c. 32.* L'hiſtorien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Neſtorius, & par la converſation de ſes ſectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puiſqu'il reconnoiſſoit en J. C. l'hypoſtaſe du verbe divin; mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un fantôme, & cela lui arriva par ſon extrême ignorance: car comme il étoit naturellement éloquent, il ſe croïoit ſçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interpretes de l'écriture, enflé par ſa facilité de parler, & s'eſtimant au-deſſus de tous les autres. Ce ſont les paroles de Socrate, qui montre enſuite qu'Origene & Euſebe de Pamphile s'étoient ſervis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les paſſages.

Pluſieurs commencerent dès-lors à ſe ſeparer de la communion de Neſtorius, à le traiter d'heretique, & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. *Ed. Garn. 1. part. p. 76.* C'eſt la perſecution dont il ſe plaint dans un ſermon qu'il prononça au commencement du Carême de cette année 429. où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens; & toutefois c'étoit en preſence de Julien; & des autres Pelagiens refugiez à C. P. que *Praf. Mercat. p. 73.* Neſtorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il ſe declaroit le protecteur. Celeſtius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chaſſé d'Italie par *Epiſt. Neſt. ad Caleſt.* ordre du pape Celeſtin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évê-

évêques depoſez & chaſſez d'Occident pour leur hereſie. Ils ſe plaignirent à l'empereur & à Neſtorius, comme étant des catholiques perſecutez injuſtement. Neſtorius les entretenoit dans l'eſperance de les faire rétablir, & ne laiſſoit pas de prêcher contre eux en leur preſence, ſoit qu'ils lui euſſent déguiſé leur doctrine, ou par quelque autre raiſon. Nous avons trois de ces ſermons qui parlent aſſez correctement du peché originel. Les deux premiers ſont ſur l'hiſtoire de la création de l'homme que l'on liſoit au commencement du Carême: le troiſiéme ſur la tentation de J. C. Nous avons ce dernier entier & en grec: mais il ne nous reſte des autres que la traduction, ou plûtôt les extraits de Mercator. AN. 429. *Ap. Mercat.* *To. 7. S. Chryſ. Gr. p. 301.*

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faiſoit ſeulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un ſermon ſur l'incarnation à une grande fête: c'eſt-à-dire, comme l'on croit, le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y rétablit hautement la doctrine catholique, que le fils de Marie n'eſt pas un pur homme, mais vraiment Dieu; qu'il eſt vrai de dire que Dieu a ſouffert & qu'il eſt mort: que la ſainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu *Theotocos*, ſans que ce nom donne matiere de riſée aux Gentils, ni de calomnie aux Ariens. Neſtorius, qui étoit preſent, fut extremement choqué de ce diſcours; d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudiſſemens. Il y répondit ſur le champ: car c'étoit l'uſage, que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'égliſe en preſence de l'évêque, il ajoûtât auſſi quelque parole d'inſtruction. Neſtorius ſoutient donc en ce ſermon que l'on ne doit point dire ſimplement, Dieu eſt né de Marie: mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui eſt né de Marie. Je ne puis ſouffrir, ajoûte-t-il, que l'on diſe que *Sup. XXIV. n. 54. 1. p. conc. Eph. c. 1. Ap. Mercat. Garn. p. 219. Parte 2. Ap. Merc. Garn. p. 27. ſerm. 4.*

An. 429. Dieu a été fait pontife : ce que Proclus avoit dit en paſſant. Neſtorius ſoutient que c'eſt l'homme & non pas le verbe Dieu qui eſt reſſuſcité, & qu'il faut diſtinguer le temple du Dieu qui y habite. C'eſt, dit-il, une calomnie groſſiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie ; & moi je dis que le Dieu verbe exiſte toûjours avant les ſiecles. n. 6.

Ap. Mere. Garn. ſerm. 5. 6. 7. p. 29. &c. Neſtorius avoue toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'égliſe. Il fit trois autres ſermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toûjours ſans le nommer. Il s'adreſſe à Arius, à Apollinaire, & aux autres heretiques.

III. Lettre de ſaint Cyrille aux ſolitaires.

Ces ſermons de Neſtorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres, & tout ce qui pouvoit ſervir à les faire retenir. Il ſe répandirent bien-tôt dans toutes les Provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez juſques à Rome ; mais ſans nom d'auteur. On les ſema dans les monaſteres d'Egypte, & ils y exciterent des diſputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, ſuivant la coûtume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces ſermons ébranloient les eſprits legers ; en ſorte que quelques-uns ne pouvoient preſque plus ſouffrir que J. C. fut reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un inſtrument de la divinité, ou un vaſe qui la portoit *Theophoros*.

Cyr. in Neſt. 1. p. 3. E. Cyrill. ep. ad mon. 1. 9. conc. Eph. c. 2. epiſt. ad Neſt. ib. c. epiſt. ad Celeſt. ibid. c. 14.

Saint Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte, où il dit : Qu'ils auroient mieux fait de s'abſtenir entierement de ces queſtions ſi difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'eſt pas pour en entretenir leurs diſputes : mais pour leur donner de quoi défendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute ſi la ſainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car ſi nôtre Seigneur J. C. eſt

Epiſt. ad mon. n. 3. n. 4.

eſt Dieu, comment la ſainte Vierge ſa mere n'eſt-elle pas mere de Dieu? C'eſt la foi que les apôtres nous ont enſeignée, quoiqu'ils n'aïent pas uſé de ce mot: c'eſt la doctrine de nos peres, entr'autres d'Athanaſe d'heureuſe mémoire; & il en rapporte deux paſſages. Il prouve enſuite que celui qui eſt né de la Ste Vierge eſt Dieu par nature: puiſque le ſymbole de Nicée dit, que le Fils unique de Dieu engendré de ſa ſubſtance, eſt lui-même deſcendu du ciel, & s'eſt incarné. Il ajoûte: Vous direz peut-être: la Vierge eſt-elle donc mere de la divinité? Nous répondons: Il eſt conſtant que le Verbe eſt éternel & de la ſubſtance du Pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'aïent aucune part à la création de l'ame; on ne laiſſe pas de dire qu'elles ſont meres de l'homme entier, & non pas ſeulement du corps, & ce ſeroit une impertinente ſubtilité de dire: Éliſabeth eſt mere du corps de Jean & non pas de ſon ame. Nous diſons de même de la naiſſance d'Emmanuel: puiſque le Verbe aïant pris chair eſt nommé Fils de l'homme. S. Cyrille emploïe ici l'exemple de S. Jean-Baptiſte, parce que Neſtorius s'en étoit ſervi dans un de ſes ſermons, en diſant: Jean a reçû l'eſprit de Dieu dès le ventre de ſa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle ſoit mere de l'eſprit. Dans le reſte de la lettre aux ſolitaires, S. Cyrille prouve au long l'unité de J.C. par l'abaiſſement du fils de Dieu, qui s'eſt anéanti pour prendre la forme d'eſclave: par l'adoration que toutes les créatures lui rendent: parcequ'il eſt nommé Dieu & ſeigneur: parcequ'il eſt mis au deſſus de Moïſe & de tous les prophetes: parce qu'il nous a rachetés par ſa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les juifs & les gentils auroient ſujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

AN. 429.

Athan. or. III. in. Ar. n. 29. 33. *Cyr. in.* 5. n. 6. 9. n. 12.

Ap. Cyr. lib. 1. In Neſtor. p. 19. D. n. 13.

Phil. II. 6. &c. n. 16. n. 19. n. 21. 24. 25. 27.

S. Cyrille, auſſi-bien que Theophile ſon oncle & ſes autres predeceſſeurs, écrivoit tous les ans des lettres paſcales pour marquer les fêtes mobiles, & par-

AN. 429. ticulierement la pâque, & nous en avons trente. Dans la dix-ſeptiéme il parle du myſtere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Neſtorius, particulierement ſon premier ſermon ; or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au ſeptiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la pâque en 429. Ainſi cette 17. lettre paſcale de S. Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres ſe liſoient dans les égliſes le jour de l'Epiphanie. On croit que S. Cyrille écrivit vers le même tems ſes ſcolies ſur l'Incarnation, où il explique les mots de Chriſt, Jeſus, Emmanuel ; & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe : pour montrer que cette union eſt réelle & ſubſtantielle. Ce traité eſt fait pour l'inſtruction de ceux qui n'étoient pas aſſez verſez en cette matiere : la methode en eſt géometrique, commençant par l'explication des termes & paſſant des propoſitions plus ſimples aux plus compoſées.

v. Garner. praf. Schol. p. 216.

Cyr. epiſt. 1. ad. Neſt. 1. p. conc. c. 6.

La lettre aux ſolitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où S. Cyrille avoit des eccleſiaſtiques pour les affaires de ſon Egliſe : elle y fut d'une grande utilité ; & pluſieurs magiſtrats en écrivirent à S. Cyrille, pour le remercier. Mais Neſtorius en fut extremement irrité : il y fit répondre par un nommé Photius ; & chercha d'ailleurs tous les moiens de nuire à S. Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que S. Cyrille avoit condamnés pour leur crimes ſelon les canons, l'un pour avoir opprimé injuſtement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre ſa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une ſervante : & avoir toûjours eu une très-mauvaiſe reputation. Il en nomme trois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoûte un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Neſtorius ſe ſervit de ces gens-là pour calomnier S. Cyrille, & les engagea

c. 12.

c. 8. init.

c. 12.

Cyrill. apol. conc. Eph. part. c. 3. 13. p. 1054. c.

à

à preſenter des requêtes contre lui à Neſtorius même, & à l'empereur Theodoſe. AN. 429.

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

S. Cyrille apprit par des gens dignes de foi, qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Neſtorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape S. Celeſtin & de pluſieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment aſſemblés en concile. Ils l'avertiſſoient qu'ils avoient reçû les copies des ſermons de Neſtorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur; témoignant en être fort ſcandaliſés. Il venoit auſſi de toutes les égliſes d'Orient des perſonnes qui en murmuroient. S. Cyrille voïant tout cela, fut tenté de declarer à Neſtorius par une lettre ſynodale qu'il ne pouvoit demeurer dans ſa communion s'il ne changeoit de langage & de ſentimens; mais il fit reflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils ſont tombés; & il ſe reſolut à lui écrire pour eſſaïer de le ramener. Comme Neſtorius ſe plaignoit principalement de ſa lettre aux ſolitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui ſe ſont répandus, ſoit qu'ils ſoient de vous ou non; & qui faiſoient un tel deſordre, que j'ai été obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raiſon de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigés plûtôt vôtre diſcours, & faites ceſſer ce ſcandale univerſel en nommant mere de Dieu la Ste Vierge. Au reſte ne doutez pas que je ne ſois preparé à ſouffrir tout pour la foi de J. C, même la priſon & la mort.

Epiſt. 1. ad Neſt.

Epiſt. ad Caleſt. c. 14.

Epiſt. ad Neſt. c. 6.

Neſtorius ne vouloit point répondre à cette lettre: mais le prêtre d'Alexandrie, que S. Cyrille en avoit chargé, le preſſa tant, qu'il ne put s'en diſpenſer. Sa réponſe n'eſt qu'un compliment affecté ſur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conſerve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'aïez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de

c. 7.

An. 429. plus fâcheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il n'y avoit rien à eſperer de Neſtorius, & ce qu'il apprit enſuite le montra encore plus clairement.

c. 14.

V. Violences de Neſtorius.

Il y avoit à C. P. un évêque nommé Dorothée, intereſſé, flateur, étourdi : qui en pleine aſſemblée, Neſtorius étant aſſis dans ſa chaire, ſe leva & dit à haute voix : Si quelqu'un dit que Marie eſt mere de Dieu, qu'il ſoit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'enfuit hors de l'égliſe, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels diſcours. En effet excommunier ceux qui nommoient la ſainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les égliſes, tous les évêques vivans, qui parloient ainſi par tout le monde, & tous les ſaints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Neſtorius n'approuvât le diſcours de Dorothée, puiſque non ſeulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis ſur le champ à la participation des ſaints myſteres.

c. 10. *c.* 21. *ad Acac.*

c. 10.

c. 30. *Libell. Baſil. n.* 2.

Quelques-uns des prêtres de C. P. après avoir averti pluſieurs fois Neſtorius publiquement dans leur aſſemblée, voïant qu'il perſiſtoit toûjours à ne pas nommer la Ste Vierge mere de Dieu, & J. C. Dieu vraiment & par nature, ſe ſeparerent ouvertement de ſa communion : d'autres s'en retirerent ſecretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'égliſe de la paix maritime furent interdits de la predication : ce qui fit que le peuple privé des inſtructions catholiques qu'il avoit coûtume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la priſon. Quelques-uns reprirent Neſtorius en face dans l'égliſe & devant le peuple, & furent très-maltraitez. Un moine des plus ſimples pouſſé de zele ſe mit au milieu de l'égliſe, où le peuple étoit aſſemblé, & voulut empêcher Neſtorius d'y entrer, comme étant un heretique : il

fut

fut battu & mis entre les mains des prefets, qui le firent encore fouetter publiquement, un crieur marchant devant lui; & il fut envoïé en exil. An. 429.

Basile diacre & archimandrite, Thalassius lecteur & moine & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'évêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Après les avoir remis jusques à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle; & que ce qui est né de la chair est chair: ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent dépouillés, attachés à des poteaux, puis étendus par terre & frappés à coups de pieds. On les y garda long-tems leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrés au prefet de C. P. qui les fit mettre dans une autre prison chargez de chaînes. Il les fit ensuite amener à son pretoire, & comme il ne se presenta point d'accusateur, il les renvoïa par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & après une explication captieuse de sa doctrine il les renvoïa. n. 3.

Basile & Thalassius presenterent une requête à l'empereur en leur nom & de tous les moines: où après avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompue de leur tems par les heretiques. Ce n'est pas pour nous venger, ajoûtent-ils, Dieu le sçait: mais afin que la foi en J. C. demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'assemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'église & rétablir la prédication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menaces contre personne: jusqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi; n. 3. n. 4. n. 5.

& que ceux qui voudroient inſulter aux catholi-
An. 429. ques, ſoient reprimés par le prefet de C. P. Que ſi vous mépriſés nôtre requête, nous proteſtons devant le roi des ſiecles qui viendra juger les vivans & les morts, que nous ſommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils ſe plaignent dans cette requête que Neſtorius n'emploïe pas ſeulement
n. 4. pour ſe ſoûtenir ſes clercs & ſes ſyncelles, mais encore quelques-uns des autres dioceſes: qui ſuivans les canons devroient ſe tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnés. On appelloit ſyncelles, les clercs qui étoient les plus attachés à l'évêque, & qui couchoient dans ſa chambre pour être des fidels témoins de la pureté de ſes mœurs.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens *Ed. Garn. p. 5.*

Marius Mercator donna vers le même tems un memoire contre Celeſtius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'égliſe de C. P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique & à pluſieurs perſonnes de pieté: il le preſenta auſſi à l'empereur Theodoſe, & l'aïant donné en grec qui étoit la langue du païs, il le traduiſit en latin qui étoit ſa langue naturelle. Il eſt daté du conſulat de Florent & de Denis, qui eſt l'an 429. Mercator y rapporte ſommairement ce qui s'étoit paſſé à l'égard de Celeſtius & de Pelage depuis vingt ans, c'eſt-à-dire depuis le commencement de leur hereſie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverſes tentatives; & il conclut en ces termes: Pelage & Celeſtius étant convaincus de ces erreurs ſi impies, Julien & les autres qui ſont avec lui, doivent au moins à preſent les condamner pour ſatisfaire à l'égliſe: & s'ils accuſent quelqu'un d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, ils doivent le deſigner par ſon nom: on leur répondra ſuivant l'ordre de l'égliſe, car pluſieurs de ceux qui étoient aſſociés à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & ſe ſoumettre au ſiege apoſtolique; & renonçant à leurs erreurs ils ont été jugés dignes de miſericorde.

Neſto-

Neſtorius ne tint pas grand compte de cette declaration, qui ne s'adreſſoit pas à lui, & ne le reconnoiſſoit point pour évêque : mais il prit occaſion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape S. Celeſtin, & tâcher de le prevenir en ſa faveur. Voici les termes de ſa lettre : Julien, Florus, Oronce & Fabius, qui ſe diſent évêques d'Occident, ſe ſont ſouvent adreſſés à l'empereur, ſe plaignant de ſouffrir perſecution, encore qu'ils ſoient catholiques : ils ont fait les mêmes plaintes devant nous ; & aïant été ſouvent rejettés ils ne ceſſent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, ſans être inſtruits de la verité de leur affaire : mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous diviſions pour leur défenſe, faute de les connoître, quoique peut être vous les aïez condamnés canoniquement : aïés la bonté de nous en informer, car les nouvelles ſectes ne meritent aucune protection de la part des vrais paſteurs. Ce diſcours de Neſtorius n'étoit pas ſincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnés à C. P. par Atticus ſon predeceſſeur, huit ou dix ans auparavant, auſſi montre-t-il le vrai ſujet de ſa lettre en continuant ainſi :

AN. 429. VII. Lettre de Neſtorius à Celeſtin. *1. part. Conc. Eph. c. 16. Ap. Merc. Garn. p. 66. part. 2.*

Sup. liv. XXIV. n. 25.

De-là vient qu'aïant auſſi trouvé en cette ville une alteration conſiderable de la vraïe doctrine en quelques-uns, nous emploïons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'eſt une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils reduiſent l'Incarnation du Seigneur à une eſpece de confuſion : diſant que le Dieu verbe conſubſtantiel au pere a été édifié avec ſon temple, & enſeveli avec ſa chair, comme s'il avoit pris ſon origine de la Vierge Mere de Chriſt *Chriſtotocos* ; & ils diſent que la même chair n'eſt pas demeurée après la reſurrection, mais qu'elle a paſſé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer

An. 429. mer la Vierge *Theotocos*, quoique les peres de Nicée aïent dit ſeulement que N. S. J. C. s'eſt incarné du S. Eſprit, & de la Vierge Marie: ſans parler des écritures, qui la nomment par tout Mere de Chriſt & non du Dieu verbe. Je croi que vôtre ſainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons ſoutenus ſur ce ſujet; & qui n'ont pas été inutiles : car pluſieurs ſe ſont corrigés & ont appris de nous, que l'enfant doit être conſubſtantiel à ſa mere : qu'il n'y a aucun mélange du Dieu verbe avec l'homme, mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le S. Eſprit. Que ſi quelqu'un emploïe le nom de *Theotocos* à cauſe de l'humanité jointe au verbe, & non à cauſe de celle qui l'a enfantée : nous diſons que ce mot ne lui convient pas, car une vraïe mere doit être de la même nature que ce qui eſt né d'elle. On peut toutefois le ſouffrir à cauſe que le temple du verbe, inſeparable de lui, eſt tiré d'elle : non qu'elle ſoit mere du verbe, car une perſonne ne peut enfanter celui qui eſt plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Neſtorius envoïa au pape ſes écrits ſur l'Incarnation ſouſcrits de ſa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Caleſt. epiſt. ad cler. C. P.

VIII. Seconde Lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Vers ce tems-là S. Cyrille écrivit ſa dix-huitiéme lettre paſcale pour l'année 430. où la pâque étoit le 4. de Pharmouthi, c'eſt-à-dire le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation & refute au long les erreurs de Neſtorius. Enſuite il reçut des lettres de ſes

An. 430. clercs reſidans à C. P. particulierement du diacre Martyrius, qui y faiſoit les affaires de l'Egliſe d'Alexandrie. Ils envoïerent à S. Cyrille la réponſe que le prêtre Photius avoit faite à ſa lettre aux ſolitaires, & quelques nouveaux ſermons de Neſtorius. Ils lui apprirent auſſi qui étoient ceux qui répandoient contre lui des calomnies à C. P. & que les ſectateurs de Neſtorius parloient de paix & de reconciliation.

conciliation. Sur ces avis S. Cyrille écrivit une ſeconde lettre à Neſtorius au mois de Mechir indiction 13. c'eſt-à-dire vers le commencement de Février 430. peut-être dans le concile qui ſe tenoit ſelon la coûtume avant le carême. AN. 430. *Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.*

Dans cette lettre S. Cyrille marque d'abord qu'il eſt averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs: mais ſans s'y arrêter il vient à Neſtorius, & l'exhorte comme ſon frere à corriger ſa doctrine, & à faire ceſſer le ſcandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre enſuite dans l'explication du myſtere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de ſon pere, la temporelle par laquelle il eſt né de ſa mere: que quand nous diſons qu'il a ſouffert & qu'il eſt reſſuſcité, nous ne diſons pas que le Dieu verbe ait ſouffert en ſa propre nature, car la divinité eſt impaſſible: mais, parce que le corps qui lui a été fait propre, a ſouffert, on dit auſſi qu'il a ſouffert lui-même; nous diſons ainſi qu'il eſt mort. Le verbe divin eſt immortel de ſa nature, il eſt la vie même: mais parce que ſon propre corps a ſouffert la mort, on dit que lui-même eſt mort pour nous. Ainſi ſa chair étant reſſuſcitée on lui attribue la reſurrection. Nous ne diſons pas que nous adorons l'homme avec le verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de diviſion: mais nous l'adorons comme une ſeule & même perſonne, parce que le corps du verbe ne lui eſt pas étranger. Et enſuite: C'eſt ainſi que les peres ont oſé nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du verbe ou ſa divinité ait pris de la ſainte Vierge le commencement de ſon être: mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raiſonnable le ſacré corps auquel le verbe s'eſt uni ſelon l'hypoſtaſe: ce qui fait dire qu'il eſt né ſelon la chair. Il repete pluſieurs fois dans cette lettre ces *Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Merc. Gar. n. p. 45.*

mots

An. 430. mots d'union ſelon l'hypoſtaſe, & ne ſe contente pas du mot grec *Proſopon*, que nous rendons ordinairement par celui de perſonne, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif pour l'unité. C'eſt la premiere fois que je trouve cette expreſſion d'union hypoſtatique; & cette lettre eſt la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Neſtorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 12. Merc. Garn. p. 49.*

Saint Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occaſion, à ſes clercs reſidans à C. P. ſur les propoſitions de paix que l'on faiſoit de la part de Neſtorius. J'ai lû, dit-il, le memoire que vous m'avez envoïé, par où j'ai vû que le prêtre Anaſtaſe vous a parlé, faiſant ſemblant de chercher la paix, & vous a dit: Nôtre croïance eſt conforme à ce qu'il a écrit aux ſolitaires. Enſuite allant à ſon but, il a ajoûté: Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention; parce qu'on ne remuoit pas alors cette queſtion: mais il dit en effet que Marie eſt mere de Dieu, puiſqu'il dit, que le même qui eſt engendré du pere s'eſt incarné & a ſouffert. Enſuite parlant d'un écrit de Neſtorius: Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'eſt le corps qui a ſouffert & non pas le Dieu verbe, comme ſi quelqu'un diſoit que le verbe impaſſible eſt paſſible. Il n'y a perſonne ſi inſenſé. Son corps aïant ſouffert, on dit qu'il a ſouffert lui-même: comme on dit que l'ame de l'homme ſouffre, quand ſon corps ſouffre; quoiqu'elle ne ſouffre point en ſa propre nature. Mais leur but eſt de dire, deux Chriſts & deux fils; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, & de faire ſeulement une union de perſonnes, *Proſopon*, & c'eſt pour cela qu'ils chicanent.

n. 5.

Il rapporte enſuite ce que diſoit Neſtorius; qu'il ne trouvoit pas ſon peuple inſtruit, & que c'étoit la faute de ſes predeceſſeurs. Quoi donc, dit S. Cyrille,

rille, eſt-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bien-heureux Atticus? Que n'avoüe-t-il plûtôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Si l'on m'accuſe, ajoûte-t-il, je ne refuſerai pas de faire un voïage & de me défendre dans un concile: mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge: je le recuſerai, & s'il plaît à Dieu il aura lui-même à ſe défendre de ſes blaſphêmes. Il ſe plaint que le mot de *Theotocos* eſt extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a emploïé, mais où a-t-il trouvé dans l'écriture les mots de *Chriſtotocos* ou de *Theotocos*? Enfin, dit-il, quelque offenſé que je ſois, dites leur que la paix ſera faite, quand il ceſſera d'enſeigner ainſi, & qu'il profeſſera la vraïe foi. S'il deſire la paix; qu'il écrive une confeſſion de foi catholique & ſincere, & qu'il l'envoïe à Alexandrie; j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous ſçavons que ſes paroles ont un bon ſens. Mais s'il demeure dans ſa preſomption, il ne nous reſte que de nous y oppoſer de toutes nos forces. AN. 430. *Garn. p. 52. n. 20. 21.*

J'ai lû la requête que vous m'avez envoïée comme devant être preſentée à l'empereur; mais parce qu'elle eſt pleine d'invectives contre nôtre frere, je l'ai retenue, & j'en ai dicté une autre, où je le recuſe pour juge, & je demande que cette cauſe ſoit portée à un autre tribunal: vous la preſenterez s'il eſt beſoin. Si vous voïez qu'il continue à m'attaquer, écrivez-le moi ſoigneuſement, & je choiſirai des hommes ſages & pieux, des évêques & des moines, pour envoïer à la premiere occaſion. Agiſſez donc vigoureuſement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut: je ſuis reſolu de ne me point donner de repos, & de tout ſouffrir pour la foi de Jeſus-Chriſt. *Id. p. 50.*

Saint Cyrille écrivit en effet pluſieurs autres lettres ſur ce ſujet. Il y en a une à un ami commun de *1. p. cont. Eph. 6. 21.*

An. 430. de lui & de Neſtorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainſi : S'il ne s'agiſſoit que de la perte de mon bien, pour faire ceſſer le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'eſt plus precieux que la charité : mais puiſqu'il s'agit de la foi, & que toutes les égliſes ont été ſcandaliſées : que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la predication de ſes myſteres, & ſur qui ſeront jugez ceux que nous aurons inſtruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi, telle qu'ils l'ont reçûe de nous. Chacun des laïques rendra compte de ſa vie : nous rendrons compte de tous ceux qui croïent en Jeſus-Chriſt. Je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera juſtice ; ſauvons ſeulement la foi ; & je ne cederai à perſonne en amitié pour Neſtorius. Je le dis devant Dieu, je ſouhaite qu'il ſoit plein de gloire en Jeſus-Chriſt, qu'il efface les taches du paſſé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie : s'il nous eſt ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues ? Mais ſi quelqu'un trahit la foi, nous ſommes bien reſolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie ; autrement de quel front oſerions nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs ?

X. Seconde lettre de Neſtorius à S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 9. Merc. Garn. p. 57.*

Neſtorius aïant reçû la ſeconde lettre de ſaint Cyrille, y répondit plus amplement, mais auſſi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuſe d'avoir dit, que le Verbe divin fût paſſible, quoique ſaint Cyrille l'eût nié formellement. Il ſemble admettre l'unité de perſonnes en diſant, que le nom de Chriſt ſignifie la ſubſtance impaſſible, en une perſonne ſinguliere & paſſible *en monadico proſopo*, & que les deux natures ſont liées en une perſonne, *eis henos proſopou ſynapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit,

doit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en ſorte que le Dieu & l'homme fiſſent un même perſonnage, une union morale & non pas une union réelle. C'eſt pourquoi il n'uſe pas du mot d'hypoſtaſe, mais de *proſopon*, qui en grec ſignifie moins qu'en latin celui de perſonne: il emploïe auſſi le mot de *ſynapheia*, connexion: & non celui de *henoſis*, union. Il ſoûtient que la ſainte Vierge ne doit être appellée que mere de Chriſt *Chriſtotocos*, & non pas mere de Dieu, *Theotocos*: parce qu'encore que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit le temple de la divinité: on ne peut attribuer à la divinité les proprietés de la chair, comme d'être né, d'avoir ſouffert, d'être mort, ſans tomber dans les erreurs des païens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoi il impoſe continuellement à ſaint Cyrille, lui faiſant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte: au lieu qu'il diſoit que le verbe divin eſt né & mort ſelon l'humanité qu'il a priſe. AN. 430.

Je vous ſçai bon gré, ajoûte-t-il, du ſoin que vous prenez de ceux qui ſont ſcandaliſés chez nous: mais ſçachés que vous êtes trompé par ceux que le ſaint concile a dépoſés ici comme Manichéens, & par vos propres clercs; car pour ce qui regarde nôtre égliſe, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoiſſance de Dieu; la maiſon roïale eſt dans une extréme joïe, de ce que la doctrine eſt éclaircie, & que la foi catholique prevaut ſur toutes les hereſies. Le concile dont parle ici Neſtorius paroît avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichées prétendus, que l'on y avoit condamnés, étoient peut-être Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car ſur la remontrance de Mercator, Celeſtius, Julien & les autres Pelagiens furent chaſſés de C. P. & nous avons encore une lettre de conſolation écrite par Neſtorius à Celeſtius. Or le n. 16. *v. Garner. not. his. Commonit. tis.*

AN. 430. le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit de les accuſer de Manicheiſme. *ap. Garn. p. 1. pag. 71. Commonit. Cyr. ad Poſſid.* C'eſt apparemment à ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoit été propoſé pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Neſtorius & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuſer par Celeſtius d'être Manichéen. Enſuite il l'appella au concile: Philippe y vint prêt à ſe défendre, mais Celeſtius n'y comparut point. Neſtorius prit donc un autre pretexte pour le condamner: qui étoit d'avoir tenu des aſſemblées particulieres, & celebré l'oblation dans ſa maiſon, quoique preſque tout le clergé témoignât qu'ils en uſoient ainſi dans les occaſions. *Greg. lib. VI. epiſt. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.* On attribue avec vraiſemblance à ce même concile un canon fauſſement attribué au concile d'Epheſe, qui porte: Anatheme à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puiſque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

XI. S. Cyrille écrit à l'Empereur & aux princeſſes.

S. Cyrille voïant par la lettre de Neſtorius, outre ce qu'il en pouvoit ſçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuïé de la cour, & que ſon hereſie faiſoit progrés à C. P. écrivit à l'empereur Theodoſe & aux princeſſes ſes ſœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traités ſur la foi. Dans celui qu'il adreſſa à l'empereur il marque les diverſes hereſies contre l'Incarnation: de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire, & enfin de Neſtorius; mais ſans nommer perſonne: il refute chacune de ces hereſies, & s'arrêtant ſur Apollinaire, il marque qu'il nioit en J. C. l'ame raiſonnable; craignant de le diviſer en deux, s'il y reconnoiſſoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Neſtorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoïées dans la lettre aux ſolitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il inſiſte ſur ce paroles du Pere éternel: Celui-ci eſt mon fils bien-

t. 1. conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c. n. 17.

n. 25. &c.

bien-aimé. Remarquez, dit ſaint Cyrille, qu'il ne dit pas: En celui-ci eſt mon fils, afin que l'on entende que ce n'eſt qu'un. Il inſiſte auſſi ſur l'Euchariſtie, & dit: J. C. nous donne la vie comme Dieu, non ſeulement par la participation du Saint-Eſprit, mais en nous donnant ſa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adreſſé aux princeſſes ſœurs de l'empereur, c'eſt-à-dire Pulquerie, Arcadie, & Marine, toutes trois vierges conſacrées à Dieu. Il y rapporte les paſſages de pluſieurs peres, pour montrer qu'ils ont uſé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de J. C, ſçavoir S. Athanaſe, Atticus de C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chryſoſtome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il eſt remarquable qu'il cite S. Chryſoſtome, après tout ce qui s'étoit paſſé. Enſuite il rapporte pluſieurs paſſages choiſis du nouveau Teſtament, pour prouver la divinité de J. C, & l'union du verbe avec l'humanité. S. Cyrille connoiſſoit le grand eſprit & la haute pieté de ces princeſſes, particulierement de ſainte Pulquerie; c'eſt pourquoi il prenoit ſoin de les inſtruire à fonds ſur cette matiere.

AN. 430. *n.* 30. *Matth. XVII.* 5. *n.* 38. *p.* 1. *cont. Eph. c.* 4. *n.* 10. 9. *c.* 13.

Il écrivit auſſi au pape S. Celeſtin une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit paſſé: de ſa lettre aux ſolitaires, de ſes deux lettres à Neſtorius, & de la neceſſité qui l'avoit engagé à s'oppoſer à lui. Il declare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainſi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'aſſemblent point avec lui, c'eſt-à-dire, avec Neſtorius, ſi non quelques peu de plus legers & de ſes flateurs: preſque tous les monaſteres & leurs archimandrites, & pluſieurs du Senat ne vont point aux aſſemblées, craignant de bleſſer la foi; & enſuite: Vôtre ſainteté doit ſçavoir que tous les évêques d'Orient ſont d'accord avec nous, que tous

XII. S. Cyrille écrit au Pape, &c. 1. *p. conc. Eph. c.* 14.

AN. 430. tous ſont choqués & affligés, principalement les évêques de Macedoine. Enſuite: Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Aïez donc la bonté de déclarer vôtre ſentiment : s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui denoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il perſiſte dans ces opinions. Vôtre avis ſur ce ſujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux inſtruire vôtre ſainteté de ſes ſentimens & de ceux des peres: j'envoïe les livres, où les paſſages ſont marqués & je les ay fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoïe auſſi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Poſſidonius, qui fut auſſi chargé d'une inſtruction contenant en abregé la doctrine de Neſtorius, & la maniere dont il avoit dépoſé le prêtre Philippe.

Balez. nov. coll. p. 308.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illuſtres évêques de Syrie, ordonné par S. Euſebe de Samoſate environ cinquante ans auparavant. S. Cyrille lui témoigne combien il eſt affligé de ce ſcandale, inſiſtant principalement ſur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & ſur ce que pluſieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans ſa réponſe exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous eſt venu, dit-il, pluſieurs perſonnes de C. P. tant clercs que laïques, qui ſemblent défendre la propoſition qu'on a avancée; & ſoûtiennent, qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au ſymbole des Apôtres ni à celui de Nicée : & enſuite : J'ai fait lire vôtre lettre au S. évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il ſoit arrivé depuis peu à l'épiſcopat, il a les mêmes ſentimens que nous autres vieillards ; & ſe conduit ſi bien, que tous les

Sup. liv. XVIII. n. 426. 1. *p. conc. Eph. c.* 22.

Ibid. 23.

les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte auſſi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent. AN. 430.

XIII. Traité de l'Incarnation par Caſſien.

Cependant le pape S. Celeſtin aïant reçû les ſermons de Neſtorius, & enſuite ſa lettre & ſes écrits de ſa part par Antiochus, voulut, avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même compoſer un traité, pour ſoûtenir la doctrine catholique contre cette nouvelle hereſie, & ce fut ſans doute par ſon ordre, que S. Leon alors archidiacre de l'égliſe Romaine en chargea Jean Caſſien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage: parce qu'il étoit trés-ſçavant dans la theologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré long-tems à C.P. Aïant achevé ſes conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le ſilence, mais il ne put reſiſter à la priere de S. Leon. Il compoſa donc un traité de l'Incarnation, diviſé en ſept livres. Dans le premier il rapporte la plûpart des hereſies contre ce myſtere: puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Neſtorius. Car, dit-il, croïans que l'homme par ſes propres forces peut être ſans peché, ils jugent de même de Jeſus-Chriſt, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a ſi bien uſé de ſon libre arbitre, qu'il a évité tout peché: qu'il n'eſt venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres: qu'il eſt devenu Chriſt après ſon baptême, & Dieu après ſa reſurrection. Ce n'eſt pas toutefois ce que diſoit Neſtorius, car il diſoit expreſſément, que le verbe divin avoit été uni à l'homme dès le ſein de Marie; la comparaiſon de ſainte Eliſabeth le fait voir manifeſtement, & ſon erreur ne conſiſtoit que dans la maniere de l'union. Auſſi Caſſien attribue l'erreur qu'il rapporte, à Leporius, dont il raconte ſommairement l'hiſtoire & la retractation. Dans le ſe-

Epiſt. ad Neſt. 1. p. C. Eph. c. 18.

c. 3.

Serm. 3. n. 6.

Serm. 4. n. 3. 4.

Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. n. 48.

AN. 430. ſecond & le troiſiéme livre, il prouve que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu *Theotocos*, non ſeulement *Chriſtotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jeſus-Chriſt; il continue dans le cinquiéme à montrer qu'elle eſt réelle & non pas morale, & refute pluſieurs propoſitions de Neſtorius. Dans le ſixiéme, il inſiſte ſur le ſymbole d'Antioche, ſuivant lequel Neſtorius avoit été baptiſé. Dans le dernier, il apporte les autorités des peres grecs & latins, particulierement de S. Chryſoſtome ſon maître, & finit par une exhortation touchante à l'égliſe de C. P. Il ſuppoſe toûjours, que Neſtorius y preſide comme évêque; ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant ſa depoſition & le Concile d'Epheſe.

XIV. Lettre du pape ſaint Celeſtin contre Neſtorius. *p. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69. Epiſt. ad Neſt. c. 18.*

Neſtorius ne recevant point de réponſe du pape, lui avoit écrit une ſeconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de pluſieurs lettres precedentes au ſujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce pretexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus heretiques, qui combattoient ſelon lui le Myſtere de l'incarnation, & qui étoient en effet les catholiques. Enfin le pape S. Celeſtin, aïant reçû par le diacre Poſſidonius la lettre de S. Cyrille, aſſembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits de Neſtorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de S. Ambroiſe, de S. Hilaire & de S. Damaſe : après quoi la doctrine de Neſtorius fut condamnée, & S. Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit ſept lettres de même date : la premiere à S. Cyrille, la ſeconde à Neſtorius, la troiſiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Theſſalonique, la ſixiéme

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes. C'est-à-dire aux Evêques des plus grands sieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont datées du troisiéme des ides d'Août sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien : c'est-à-dire l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à S. Cyrille, le Pape loue son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation : que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moiens de le ramener. Donc, ajoûte-t-il, tous ceux qu'il a separez de sa communion doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre, lui-même ne peut avoir desormais de communion avec nous, s'il continue de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de nôtre siege, agissant à nôtre place, & en vertu de nôtre pouvoir : ensorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa doctrine impie, & ne promet de confesser à l'avenir touchant la generation de Jesus-Christ nôtre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise Romaine, & vôtre Eglise, & toute la chretienté ; vôtre sainteté pourvoie aussi-tôt à cette Eglise, c'est-à-dire à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument separé de nôtre corps. AN. 430. *t. p. conc. Eph. c. 15.*

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûe de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il lui a envoïés, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la Foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit : Quant à ces heretiques, sur lesquels vous *t. p. C. Eph. c. 18.* *p. 360. E.*

An. 430. nous avez conſulté comme ſi vous ne ſçaviez pas ce qui s'eſt paſſé; ils ont été juſtement condamnez & chaſſez de leurs ſieges : Ce qui nous étonne, c'eſt que vous ſouffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croïez ſi bien, comme nous avons lû dans vos ſermons. Les contraires ne s'accordent jamais ſans donner du ſoupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'eſt paſſé ici, puiſqu'Atticus vôtre predeceſſeur nous a envoïé des actes contre eux ? Pourquoi Siſinnius de ſainte memoire ne s'en eſt-il point informé, ſinon parce qu'il ſçavoit, qu'ils avoient été juſtement condamnez ſous Atticus ? Enfin il conclut ainſi : Sçachez que ſi vous n'enſeignez touchant Jeſus-Chriſt nôtre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'Egliſe catholique; ce que la ſainte Egliſe de C. P. à tenu juſqu'à vous; & ſi dans dix jours, à compter depuis cette troiſiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut ſeparer ce que l'écriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'Egliſe catholique. Nous avons adreſſé ce jugement par le diacre Poſſidonius, avec toutes les pieces, à l'Evêque d'Alexandrie, afin qu'il agiſſe à nôtre place; & que nôtre ordonnance vous ſoit connue à vous & à tous nos freres.

p. 1. conc. Eph. c. 19. c. 20 La lettre au clergé & au peuple de C. P. eſt pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la Foi catholique, & de conſolation pour ceux que Neſtorius perſecutoit. Le Pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Neſtorius, depuis qu'il a commencé à enſeigner ſes erreurs. Il ajoûte que ne pouvant agir en perſonne à cauſe de l'éloignement, il a commis à ſa place S. Cyrille : puis il met la ſentence qui termine la lettre precedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en ſubſtance les mêmes choſes, la condamnation de Neſtorius, s'il ne ſe retracte dans dix jours,

jours, & la nullité des excommunications ou des depoſitions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jeruſalem, à Rufus de Theſſalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-ci. Juvenal avoit ſuccedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le ſiege de Jeruſalem environ treize ans. Juvenal donna le premier Evêque aux Arabes, qui campoient dans la Paleſtine, & que S. Euthymius avoit convertis en grand nombre : & cet Evêque fut Pierre auparavant nommé Aſpebete pere de Trebon le premier de ces convertis : on le nomma l'Evêque de camps, *Parembolôn*, parce que ces Arabes campoient diſperſez en divers quartiers.

AN. 430.

Sup. liv. XXII. n. 35.

Vita S. Euthym. to. 1. Analect. gr. p. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 31.

XV. Miſſion de S. Germain & de S. Loup. en Bretagne.

Vers le même tems le Pape S. Celeſtin envoïa dans la grande Bretagne S. Germain Evêque d'Auxerre, pour reſiſter à Agricola fils d'un Evêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les Egliſes de Bretagne, en y ſemant ſon hereſie. Saint Germain y fut envoïé comme vicaire du Pape, ſous le conſulat de Florentius & de Denis, c'eſt-à-dire l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne, ainſi il n'eſt pas extraordinaire qu'il y eût des diſciples. Le diacre Pallade envoïé par le Pape ſur les lieux, l'excita à y procurer du ſecours; & les Evêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la Foi catholique. On aſſembla pour ce ſujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, de ſe charger de cette entrepriſe : ainſi la miſſion de ce concile concouroit avec celle du Pape.

Prosp. Chr. an. 429.

Beda. 1. hiſt. c. 17. Conſtant. vita S. Germ. c. 19.

Saint Germain étoit Evêque depuis onze ans comme il a été dit : S. Loup ſeulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, & acquis une grande reputation d'éloquence. Il épouſa Pemeniole ſœur de ſaint Hilaire Evêque d'Arles. La

Sup. liv. XXIII. n. 46

Vita S. Lupi. ap. Sur. Jul. 29.

AN. 430. *Sup. liv. XXIV. n. 57. Eucher. ad Hilar. de laude erem.*

ſeptiéme année de leur mariage, ils ſe ſeparerent d'un commun conſentement pour mener une vie plus parfaite : Loup quitta ſa maiſon paternelle, & ſe retira au monaſtere de Lerins, ſous la conduite de S. Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup ſe retira auſſi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ſes écrits. Loup après s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voïage à Mâcon, pour diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit de bien, mais comme il y penſoit le moins, on l'enleva pour être Evêque de Troyes, & il gouverna cette Egliſe cinquante-deux ans.

XVI. Commencement de ſainte Geneviéve. *Conſt. v. S. Germ. c. 20. Vita S. Genevefæ, ap. ſur. 3. Jann.*

• Saint Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au Bourg de Nanterre près de Paris. Les habitans ſur la reputation de leur ſainteté vinrent au-devant d'eux en foule : S. Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque choſe de celeſte. Il la fit approcher, & demanda ſon nom & qui étoient ſes parens; on lui dit qu'elle s'appelloit Geneviéve : ſon pere Severe & ſa mere Gerontia ſe preſenterent en méme tems. S. Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle ſeroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir ſon cœur, & ſi elle vouloit conſacrer à Dieu ſa virginité. Elle déclara que c'étoit ſon deſſein, & pria le S. Evêque de lui donner la benediction ſolemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'Egliſe pour la priere de None, enſuite on chanta pluſieurs pſeaumes, & on fit de longues prieres, pendant leſquelles le S. Evêque tint ſa main droite ſur la tête de la fille : il alla prendre ſon repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & S. Germain demanda à ſainte Geneviéve, ſi elle ſe ſouvenoit de ce qu'elle avoit promis. Ouï, dit-elle, & j'eſpere l'obſerver par le ſecours de Dieu & par vos prieres. Alors regar-

regardant à terre il vit une piece de monnoïe de cuivre, marquée du ſigne de la croix, il la ramaſſa & la donnant à Geneviéve, il lui dit : Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toûjours pendue à vôtre cou pour tout ornement, & laiſſez l'or & les pierreries à celles qui ſervent le monde : Il la recommanda à ſes parens & continua ſon voïage. AN. 430.

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge juſques à cinquante elle ne mangea que deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi ; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des féves ; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de ſaint Germain, ſa mere voulut l'empêcher d'aller à l'égliſe un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa ſur la joüe. Auſſi tôt elle perdit la vûe, & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin ſe ſouvenant de la prediction de ſaint Germain, elle dit à ſa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le ſigne de la croix ſur elle. Sainte Geneviéve lui aïant lavé les yeux, elle commença à voir un peu, & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûe entierement. On montre encore le puits qui eſt en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup. vainqueurs des Pelagiens. *Conſt. v. S. Germ. c. 22. vita S. Lup. fur. 29. Jul.*

Saint Germain & ſaint Loup s'étant embarqués en hyver, ſouffrirent une grande tempête, que ſaint Germain appaiſa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne ils trouverent une grande multitude raſſemblée pour les recevoir ; car leur arrivée avoit été prédite par les malins eſprits, qu'ils chaſſerent des poſſedés, & qui en ſortant confeſſerent qu'ils avoient excité la tempête. Les ſaints Evêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs inſtructions & de leur reputation. Ils prêchoient non-ſeulement dans les Egliſes, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les ſuivoit

An. 430. voit étoit grande ; en ſorte qu'ils fortifioient par tout les Catholiques, & convertiſſoient les heretiques. Tout étoit apoſtolique en eux, la vertu, la doctrine, les miracles. Les Pelagiens ſe cachoient : mais enfin honteux de ſe condamner par leur ſilence, ils vinrent à une conference. Ils ſe preſenterent bien accompagnés, & remarquables par leurs richeſſes & leurs habits éclatans : une multitude infinie de peuple s'aſſembla à ce ſpectacle. Les ſaints Evêques laiſſerent parler les heretiques les premiers, & après qu'ils eurent diſcouru longtems, ils leur répondirent avec une grande éloquence ſoûtenue des autorités de l'écriture, en ſorte qu'ils les reduiſirent à ne pouvoir répondre : le peuple avoit peine à retenir ſes mains, & témoignoit ſon jugement par ſes cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec ſa femme, preſentant aux ſaints Evêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la preſenter aux Pelagiens, mais ceux-ci ſe joignirent aux parens, pour demander aux ſaints Evêques la gueriſon de la fille. Ils firent une courte priere, puis S. Germain invoqua la ſainte Trinité, & aïant ôté de ſon cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à ſa main, & l'appliqua devant tout le monde ſur les yeux de la fille, qui recouvra la vûe auſſi-tôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté ; & depuis ce jour tout le monde ſe rendit à la doctrine des ſaints Evêques.

c. 24.

c. 25. Ils allerent enſuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne : ſaint Germain fit ouvrir le ſepulcre & y mit les reliques de tous les Apôtres & de pluſieurs martyrs, qu'il avoit ramaſſées de divers païs, puis il prit ſur le lieu même de la pouſſiere encore teinte du ſang de ſaint Alban, l'emporta avec lui, & à ſon retour bâtit une Egliſe en ſon honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques.

Liv. XVIII. Sup. n. 19.

Hiſt. epiſ. Antiſ. p. 416.

Les

Les Saxons & les Pictes faiſoient la guerre aux Bretons : les Pictes étoient des barbares de la partie ſeptentrionale de l'Iſle, ainſi nommés parce qu'ils ſe peignoient le corps de diverſes couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellés à leurs ſecours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. Les Bretons epouvantez eurent recours aux ſaints Evêques. C'étoit le carême, & par leurs inſtructions pluſieurs demanderent le baptême, enſorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une Egliſe de feuillées, que l'on dreſſa en pleine campagne. Après la fête ils ſe preparerent à marcher contre les ennemis, animés de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le ſecours de Dieu. Saint Germain ſe mit à leur téte, & ſe ſouvenant encore du métier qu'il avoit fait en ſa jeuneſſe, il envoïa des coureurs pour reconnoître le païs, & poſta ſes gens à couvert dans une vallée, ſur le paſſage des ennemis, qui s'attendoient à les ſurprendre. S. Germain avertit les ſiens de faire tous le même cri dont il donneroit le ſignal. Il cria trois fois *Alleluia* : toute l'armée fit à même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit ſi terrible, que les barbares en furent épouvantés. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confuſion, abandonnerent leur bagage, & pluſieurs ſe noïerent en paſſant une riviere. Ainſi les ſaints Evêques aïant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repaſſerent en Gaule & retournerent chez eux. Pour aſſurer encore plus la religion dans cette Iſle, le Pape ſaint Celeſtin y renvoïa le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné Evêque pour les Scots ou Ecoſſois ; & ce fut le premier Evêque de cette nation qui juſques-là avoit été très-barbare. Saint Jerôme témoigne qu'ils

AN. 430.

XVIII. Vainqueurs des Saxons.

Conſt. lib. c. 28. Beda 1. hiſt. c. 14. 15.

Proſp. 1. cont. coll. c. 41.

An. 430. qu'ils n'avoient point de mariages reglés, & qu'ils mangeoient la chair humaine, juſques à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnues de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Palladc fut envoïé Evêque en Ecoſſe ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus : c'eſt-à-dire l'an 431.

Hier ep. 83. ad Ocean. & 2. in Jovin. c.

Proſp. chr. XIX.

Saint Cyrille aïant reçû par le diacre Poſſidonius les lettres du Pape ſaint Celeſtin, les envoïa à ceux à qui elles étoient adreſſées, & accompagna de ſes lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jeruſalem, qui avoit ſuccedé à Prayle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à ſe déterminer, declarant que pour lui, il eſt reſolu de ſuivre le jugement du Pape & des Evêques d'Occident, pour conſerver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'Empereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'Egliſe de ce faux paſteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait ſon poſſible, pour ramener Neſtorius à la raiſon.

Lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius.

1. p. con. Epheſ. c. 21. c. 24.

Jean d'Antioche étoit ami de Neſtorius, qui avoit été tiré de ſon clergé. Ainſi ſur la lettre de ſaint Cyrille, il lui écrivit, lui en envoïant la copie, & de celle du Pape ſaint Celeſtin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle ſorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans vôtre eſprit : puiſque c'eſt de-là que viennent ſouvent les diſputes & l'opiniâtreté pernicieuſe : Mais auſſi, dit-il, ne mépriſez pas cette affaire, car le demon ſçait pouſſer ſi loin par l'orgueil celles qui ne ſont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Liſez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, a qui vous laiſſiez la liberté de vous donner des conſeils utiles, plûtôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-ſaint Evêque Celeſtin ſoit très-court, vous pouvez faire la choſe en un jour même en peu d'heures. Car il eſt facile en parlant de l'in-

1. p. con. Epheſ. c. 25.

l'incarnation de Nôtre-Seigneur, de ſe ſervir d'un terme convenable, uſité par pluſieurs des Peres, & qui exprime veritablement ſa naiſſance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penſer qu'il ne faut pas vous dedire. Si vous êtes dans les mêmes ſentimens que les Peres & les docteurs de l'Egliſe, comme nous avons appris par pluſieurs amis communs, quelle peine avez vous à déclarer vôtre ſaine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'eſt élevé à vôtre ſujet? Car ſçachez que cette queſtion eſt agitée au près & au loin: toute l'Egliſe en eſt émuë, & par tout les fidéles en ſont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la choſe même. L'Occident, l'Egypte & peut-être la Macedoine ont reſolu de rompre l'union que Dieu a accordée à ſon Egliſe par les travaux de tant d'Evêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le ſchiſme d'Antioche du tems de l'Evêque Alexandre, & du Pape ſaint Innocent. AN. 430.

Il continue à exhorter fortement Neſtorius d'employer le mot de Mere de Dieu *Theotocos*, puiſqu'aucun des docteurs de l'Egliſe ne l'a jamais rejetté, & que pluſieurs s'en ſont ſervi, ſans être repris par ceux qui ne s'en ſervoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la ſignification de ce mot, ſans tomber dans des erreurs dangereuſes: puiſqu'il s'enſuivra contre l'autorité manifeſte de l'écriture, que ce n'eſt pas Dieu qui s'eſt incarné & aneanti en prenant la forme d'eſclave. Il ajoûte: ſi avant ces Lettres pluſieurs étoient ſi emportés contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une ſi grande autorité? Je vous écris ceci, non pas ſeul, mais avec pluſieurs Evêques de vos amis, qui ſe ſont trouvés preſens, quand on m'a rendu ces malheureuſes lettres: ſçavoir Archelaüs, Apringius, Theodoret, *Sup. liv. XXIII. n. 7.*

An. 430. doret, Heliade, Melece, & Macaire, qui vient d'être ordonné Evêque de Laodicée. Il ne marque le ſiege que de celui-ci, parce que Neſtorius connoiſſoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au comte Irenée ami commun, & aux Evêques Muſée & Helladius.

XX. Repoſe de Neſtorius.

Neſtorius aïant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans ſon erreur. J'aurois cru, dit-il, être expoſé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi: moi, qui ai tant combattu juſques à preſent contre tous les heretiques: & enſuite: J'ai trouvé ici l'Egliſe diviſée: les uns appelloient la ſainte Vierge ſeulement Mere de Dieu *Theotocos*, les autres ſeulement d'un homme *Anthropotocos*; pour les réünir, je l'ai nommée Mere de Chriſt, *Chriſtotocos*, nom qui ſignifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soïez donc en repos ſur cette affaire, & perſuadé que j'ai toûjours les mêmes ſentimens ſur la vraïe foi. Si nous nous voïons dans le concile que nous eſperons avoir, nous reglerons toutes choſes ſans ſcandale & avec union. Vous devez vous étonner moins que perſonne de la preſomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on loüera nôtre conduite. Telle fut la réponſe de Neſtorius.

Synodic. Balux. al coll. Chr. Lup. c. 3.

XXI. Derniere Lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Cependant ſaint Cyrille, en execution de la commiſſion du Pape, aſſembla un concile à Alexandrie: peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les Evêques de la province d'Egypte; & au nom de ce concile il écrivit à Neſtorius une lettre ſynodale, pour ſervir de troiſiéme & derniere monition: lui déclarant, que ſi dans le terme marqué par le Pape, c'eſt-à-dire, dans dix jours après la reception de cette lettre, il ne renonce à ſes erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus

1. p. conc. Epheſ. c. 26.

plus pour Evêque; & que dès-lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques, qu'il a dépoſés ou excommuniés. Au reſte, ajoûtent-ils, il ne ſuffira pas que vous profeſſiez le ſymbole de Nicée; car vous ſçavez y donner des interpretations violentes : il faut confeſſer par écrit & avec ſerment, que vous anathematiſez vos dogmes impies, & que vous croirez & enſeignerez ce que nous croïons tous, nous & tous les Evêques d'Occident, & d'Orient, & tous ceux qui conduiſent les peuples : car le ſaint concile de Rome, & nous tous ſommes convenus, que les lettres, qui vous ont été écrites par l'Egliſe d'Alexandrie, ſont orthodoxes & ſans erreur. An. 430.

La lettre ſynodale contient enſuite la profeſſion de foi. Premierement le ſymbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du myſtere de l'incarnation conforme à ce que ſaint Cyrille en avoit déja dit dans ſes autres lettres. Il y répond aux principales objections de Neſtorius, & tire un argument de l'euchariſtie en ces termes : Nous an- n. 7.
nonçons la mort de JESUS-CHRIST, & nous confeſſons ſa reſurrection & ſon aſcenſion en celebrant dans les Egliſes le ſacrifice non ſanglant. Ainſi nous nous approchons des eulogies myſtiques, & nous ſommes ſanctifiés, participant à la Chair ſacrée & au precieux ſang de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaiſe, ni comme la chair d'un homme ſanctifié & conjoint au Verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vraïment vivifiante & propre au Verbe : car lui, qui eſt vie de ſa nature comme Dieu, étant devenu un avec ſa chair, il l'a renduë vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme ſeroit elle vivifiante de ſa nature ? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la ſubſtance, en ces termes.

AN. 430. XXII. Les XII. anathêmes de ſaint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confeſſe pas qu'Emmanuel eſt veritablement Dieu, & par conſequent la ſainte Vierge Mere de Dieu, puiſqu'elle a engendré ſelon la chair le Verbe de Dieu fait chair: qu'il ſoit anathême.

2. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le Verbe, qui procede de Dieu le Pere, eſt uni à la chair ſelon l'hypoſtaſe, & qu'avec ſa chair il fait un ſeul Chriſt, qui eſt Dieu & homme tout enſemble: qu'il ſoit anathême.

3. Si qu'elqu'un après l'union diviſe les hypoſtaſes du ſeul Chriſt, les joignant ſeulement par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puiſſance, & non par une union réelle: qu'il ſoit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux perſonnes ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les Apôtres & les Evangeliſtes rapportent comme aïant été dites de JESUS-CHRIST, par les Saints ou par lui-même: & applique les unes à l'homme conſideré ſeparément du Verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au ſeul Verbe procedant de Dieu le Pere: qu'il ſoit anathême.

5. Si quelqu'un oſe dire, que JESUS-CHRIST eſt un Homme qui porte Dieu: au lieu de dire, qu'il eſt Dieu en verité; comme Fils unique & par nature, entant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au ſang: qu'il ſoit anathême.

6. Si quelqu'un oſe dire, que le Verbe procedant de Dieu le Pere, eſt le Dieu, ou le Seigneur de JESUS-CHRIST: au lieu de confeſſer, que le même eſt tout enſemble Dieu & homme, entant que le Verbe a été fait chair, ſelon les écritures: qu'il ſoit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que JESUS entant qu'homme a été poſſedé du Verbe Dieu, & revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui: qu'il ſoit anathême.

8. Si

8. Si quelqu'un oſe dire, que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié ; & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoûtant toûjours le mot, *Avec*, il donne cette penſée: au lieu d'honorer Emmanuel par une ſeule adoration, & lui rendre une ſeule glorification, entant que le Verbe a été fait chair : qu'il ſoit anathême. AN. 430.

9. Si quelqu'un dit, que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST a été glorifié par le Saint-Eſprit : comme aïant reçu de lui une puiſſance étrangere, pour agir contre les eſprits immondes, & operer des miracles ſur les hommes : au lieu de dire, que l'eſprit par lequel il les operoit lui étoit propre : qu'il ſoit anathême.

10. L'Ecriture divine dit, que JESUS-CHRIST a été fait le pontife & l'Apôtre de nôtre foi, & qu'il s'eſt offert pour nous à Dieu le Pere, en odeur de ſuavité. Donc, ſi quelqu'un dit, que nôtre pontife & nôtre apôtre n'eſt pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'eſt fait chair & homme comme nous; mais un homme né d'une femme, comme ſi c'étoit un autre que lui : ou ſi quelqu'un dit, qu'il a offert le ſacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'eſt ſeulement pour nous, car il il n'avoit pas beſoin de ſacrifice, lui qui ne connoiſſoit pas le peché : qu'il ſoit anathême.

11. Si quelqu'un ne confeſſe pas que la chair du Seigneur eſt vivifiante, & propre au Verbe même procedant de Dieu le Pere : mais l'attribuë à un autre, & qui lui ſoit conjoint ſelon la dignité, & en qui la divinité habite ſeulement : au lieu de dire, qu'elle eſt vivifiante, parce qu'elle eſt propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choſes : qu'il ſoit anathême.

12. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le Verbe de Dieu a ſouffert ſelon la chair, qu'il a été crucifié

AN. 430. cifié ſelon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre le morts, entant qu'il eſt vie & vivifiant comme Dieu : qu'il ſoit anathême.

Voilà les douze fameux anathêmes de ſaint Cyrille, contre toutes les propoſitions heretiques, que Neſtorius avoit avancées. La lettre ſynodale, qui les contient, ſe trouve datée du trentiéme de Novembre, mais on croit que c'eſt plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux Abbés des monaſteres de la même ville, par leſquelles ſaint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce facheux remede de l'excommunication ; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Neſtorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre Evêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire ; & ils furent auſſi chargés de la lettre du Pape ſaint Celeſtin à Neſtorius.

V. not. Baluz. p. 422.

1. part. concil. Epheſ. c. 27. 28.

Conc. Eph. p. 584. A.

XXIII. Convocation du Concile d'Epheſe.

Avant que ces deputés arrivaſſent à C. P. l'Empereur Theodoſe ordonna la convocation du concile general, en étant ſollicité de part & d'autre. Les Catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Baſile & des moines maltraités par Neſtorius. Lui-même le demanda, croïant y prévaloir par la puiſſance ſeculiere, & l'appui des orientaux, & y faire condamner ſaint Cyrille ſur les plaintes de Cheremon, & de ſes autres calomniateurs. La lettre de convocation eſt au nom de deux Empereurs ſuivant la forme ordinaire, addreſſée aux métropolitains de chaque province. Celle qui s'eſt conſervée étoit adreſſé à ſaint Cyrille, & porte en ſubſtance : Les troubles qui ſont dans l'Egliſe nous ont fait juger indiſpenſable, de convoquer les Evêques de tout le monde, quelque repugnance que nous aïons

1. p. conc. Eph. c. 30

Evagr. 1. hiſt. c. 7.

1. p. conc. Eph. c. 32.

à

à les fatiguer ; c'eſt pourquoi vôtre pieté fera enſorte, quand la prochaine fête de Pâque ſera paſſée, de ſe rendre à Epheſe pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les Evêques qu'elle jugera convenables ; en ſorte qu'il en reſte aſſez pour les affaires de la province, & qu'il en vienne aſſez pour le concile. Perſonne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile ſoit aſſemblé. Nous ne doutons pas que tous les Evêques n'y viennent promptement ; ſi quelqu'un y manque il n'aura point d'excuſe devant Dieu ni devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Epheſe fut choiſie comme de facile accès par mer & par terre, & abondante en toutes les choſes neceſſaires à la vie. AN. 430. *Sacra per Joan. conc. Epheſ p. 721. c.*

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à ſaint Cyrille, où Theodoſe l'accuſe d'être l'auteur du trouble de l'Egliſe, & ſe plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à ſon épouſe Eudocia, l'autre à ſa ſœur Puiquerie, comme ſi la famille imperiale étoit diviſée : ajoûtant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'Egliſe. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'Empereur Theodoſe contre ſaint Cyrille.

XXIV. Derniers ouvrages de ſaint Auguſtin.

Saint Auguſtin fut appellé nommement au concile, ſur ſa grande reputation : car on ne voit pas d'autre raiſon de le diſtinguer entre tant d'Evêques. Un Officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'Empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâque de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'Evêque Capreolus à l'Empereur, pour *Liberat. breviar. c. 5.*

An. 430. pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de ſaint Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de ſaint Auguſtin des nôces & de la concupiſcence : mais quand il eut vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre, & les adreſſa à Florus Evêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à C. P. Julien ne ſçavoit pas que ſaint Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ſes quatre premiers : il ne ſçavoit pas même ſi on l'en croit, que ſaint Auguſtin eut vû ces quatre livres ; & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems-là en Cilicie. Saint Auguſtin accablé d'autres occupations avoit peine à ſe reſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues : toutefois ſaint Alypius le preſſa tant qu'à la fin il l'entreprit : craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en appercevoir la foibleſſe. Saint Auguſtin travailla à cet ouvrage juſques à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit guere que repeter ce qu'il avoit dit dans ſon premier ouvrage, auſſi ſaint Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit. Mais on ne laiſſe pas d'y trouver des paſſages très-forts & très-importans, où les mêmes verités ſont mieux developées, & miſes en un plus grand jour. Dans les dernieres années de ſa vie, & depuis ſes retractations, il fit un extrait des préceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *ſpeculum*, c'eſt-à-dire miroir, parce qu'en le liſant, les fidéles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui ſert à regler les mœurs, & encore

les

les préceptes proposés directement & simplement sans figure ; & se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoutumé, mais de la version de saint Jerôme sur l'hébreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui sont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien testament : sans omettre les livres que l'Eglise reçoit pour canoniques quoi qu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau testament au sermon de la montagne, & continuë jusques à l'Apocalypse. Comme entre tant de passages de l'Ecriture, il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposés, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposeroit ensuite, mais il n'executa pas ce dessein. AN. 430.

XXV. Desolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette desolation rendit très-amer à saint Augustin le dernier tems de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Possidius Evêque de Calame témoin oculaire ; & il ajoute : il voïoit les villes ruinées & à la campagne les bâtimens abbatus, & les habitans tués ou mis en fuite : les Eglises destituées de prêtres & de ministres, les vierges sacrées & les autres religieux dispersés de tous côtés. Les uns avoient succombé aux tourmens, les autres avoient peri par le glaive : les autres en captivité aïant perdu l'integrité du corps, de l'esprit & de la foi, servoient des ennemis durs & brutaux. Il voïoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient cessé dans les Eglises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux étoient consumez par le feu. Que les sacrifices solemnels, qui sont dûs à Dieu, avoient cessé dans leurs lieux propres : c'est-à-dire, que faute d'Eglises, on les celebroit dans les maisons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les sacre- *Possid. c. 28.*

AN. 430. ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuïoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les fortereſſes, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choſes neceſſaires. Que les Evêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver après y être tombé; étoient dépoüillés de tout & reduits à la derniere mendicité, ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. Que de ce grand nombre d'Egliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Carthage, Hippone, & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent.

c. 30. Dans ces alarmes ſaint Auguſtin fut conſulté par Honorat Evêque de Thiave, pour ſçavoir ſi les Evêques ou les Clercs devoient ſe retirer à l'approche des barbares. Saint Auguſtin lui envoïa d'abord une lettre, qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un Evêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus: mais Honorat ne s'en contenta pas: ſe fondant ſur cette parole de JESUS-CHRIST: Quand on vous pourſuivra dans une ville, fuïez dans une autre. A quoi un autre Evêque ajoûtoit: Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les perſecutions, où l'on peut gagner le martyre: combien plus dans les incurſions des barbares, où il n'y a que des ſouffrances ſteriles? Saint Auguſtin répondit par une grande lettre où il donne des regles pour ſe conduire en de telles occaſions. A cette parole de JESUS-CHRIST il oppoſe ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup: & ajoûte, que pour accorder ces deux autorités, il faut dire: que quand le peril eſt commun, les paſteurs & les miniſtres de l'Egliſe ne doivent point

Eph. 228.

Matth. X. 23.

Epiſt. 228. *n.* 6

Joan. X. 12.

n. 2.

point abandonner le troupeau. Leur miniſtere lui eſt toûjours neceſſaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a beſoin d'être conſolé & fortifié, où le peril preſſant fait courir à l'Egliſe toutes ſortes de perſonnes, pour demander le baptéme, la reconciliation, ou du moins la penitence. Alors ſi les miniſtres manquent, quel malheur pour ceux qui ſortent de ce monde ſans être regenerés, ou deliés, quels reproches contre les miniſtres abſens ? Il faut craindre ces maux ſpirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du paſteur, eſt de donner au troupeau la nourriture neceſſaire ; & il ne doit pas en l'abandonnant commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains. AN. 430. n. 8. n. 7. n. 5.

Que ſi les perſecuteurs cherchent le paſteur en particulier, & qu'il y ait d'autres miniſtres ſuffiſans pour le beſoin du troupeau, c'eſt le cas de s'enfuïr, comme fit ſaint Paul à Damas, comme ſaint Athanaſe. Que ſi tout le troupeau s'enfuit, alors le paſteur doit ſuivre, puiſqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut auſſi ſe retirer, quand il n'a plus de troupeau : comme il étoit arrivé à quelques Evêques d'Eſpagne, dont le peuple avoit été tué, conſumé dans les villes aſſiegées, diſperſé ou emmené en captivité. Quelques miniſtres peuvent auſſi ſe reſerver pour le ſervice de l'Egliſe, quand il y en a d'autres pour ſuppléer à leur défaut : mais ils ne doivent pas aiſément craindre de perir plûtôt que les laïques, ni ſe perſuader qu'ils ſont plus neceſſaires que les autres eccleſiaſtiques, puiſque ce ſeroit lâcheté ou preſomption. Que ſi tous veulent demeurer, quoique l'on juge neceſſaire que quelques-uns ſe retirent, le ſort en doit decider. Et ſi l'on craint que tous les miniſtres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doi- n. 2. n. 6. n. 10. n. 11. n. 12. n. 13.

doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'eſt ainſi que ſaint Auguſtin encourageoit ſes confreres.

AN. 430.

XXVI. Mort de ſaint Auguſtin.

Hippone fut bien-tôt aſſiegée par les Vandales parce que le Comte Boniface, qui leur faiſoit alors la guerre, s'étoit enfermé dedans avec les Goths alliés des Romains. Le ſiege dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux aſſiegez la communication de la mer. Poſſidius & pluſieurs autres Evêques du voiſinage s'y étoient refugiés; & comme ils étoient un jour à table, ſaint Auguſtin leur dit : Sçachez que pendant le tems de cette calamité, je prie Dieu ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a diſpoſé autrement, qu'il donne à ſes ſerviteurs la force de ſouffrir ſa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils ſe joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'Egliſe, avec toute la force de ſon eſprit & de ſon courage, juſques à ſa derniere maladie.

Poſſid. c. 29.

c. 13 Ce fut une fiévre, qui lui prit le troiſiéme mois du ſiege. Il pratiqua ce qu'il avoit coûtume de dire à ſes amis. Que perſonne après avoir reçû le baptême ne doit ſortir de la vie ſans penitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les Evêques. Il fit donc écrire les pſeaumes de la penitence, qui ſont en petit nombre, dit Poſſidius : apparemment les ſept que nous nommons encore ainſi : il les fit attacher contre la muraille, près de ſon lit, & les liſoit, en verſant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant ſa mort il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laiſſer entrer perſonne dans ſa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le viſiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut executé. Ainſi il paſſa tout

ce

ce tems en oraiſon. Il mourut avec une entiere connoiſſance, ſans que ſa vûe, ou ſon oüie fût affoiblie, en preſence de ſes amis, qui prioient avec lui, aïant vêcu ſoixante & ſeize ans, dont il avoit paſſé environ quarante dans la clericature. Le jour de ſa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien: c'eſt-à-dire l'an 430, le 28. d'Août, jour auquel l'Egliſe honore encore ſa memoire. A ſes funerailles on offrit à Dieu le ſacrifice, en preſence des Evêques. Il ne fit point de teſtament, parce qu'il étoit ſi pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire : mais il recommandoit toûjours de conſerver avec grand ſoin la bibliotheque, & tous les livres de ſon Egliſe. Nous apprenons toutes ces particularités de Poſſidius, qui avoit vêcu familierement avec lui près de quarante ans. AN. 430. *Proſp. Chron. eod. an.*

Il raconte auſſi ſes miracles. Je ſçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le preſſa de recommander à Dieu des poſſedés, il pria avec larmes, & les demons ſe retirerent. Je ſçai qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade & le pria de lui impoſer les mains, pour le guerir. Il dit : Si j'avois quelque pouvoir ſur les maladies, je me guerirois le premier. L'autre répondit: Il m'a été dit en ſonge : Vas trouver l'Evêque Auguſtin, qu'il impoſe la main à ce malade, & il ſera gueri. Il le fit ſans plus differer, & auſſi-tôt le malade ſe retira en ſanté. Le même Poſſedius nous a laiſſé un catalogue des ouvrages de ſaint Auguſtin, tant des livres, que des ſermons & des lettres, où il en compte mil trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve pluſieurs que nous n'avons pas. *Vita c. 18. Indic. Poſſid.*

Vers le même tems, mourut près de C. P. ſaint Alexandre, fondateur du fameux inſtitut des Acemetes. XXVII. S. Alexandre, auteur

AN. 430 des Acemetes. *Vita Boll. 15. Jan.*

metes. Il nâquit dans l'Aſie mineure d'une famille noble, & étudia à C. P. puis il eut une charge dans le palais de l'Empereur, il reconnut bientôt la vanité du ſiecle, & la lecture de l'Ecriture ſainte l'en dégouta d'avantage. Il quitta ſon emploi, diſtribua ſon bien aux pauvres, & alla en Syrie : où il embraſſa la vie monaſtique, ſous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la reputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il ſe retira dans le deſert, à l'exemple du prophete Elie, & y demeura ſept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voiſine, & pluſieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour Evêque, & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre ſe fit deſcendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ſes eſclaves, donna ſes biens aux pauvres, & ſe retira dans la ſolitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être Evêque d'Edeſſe metropole de Meſopotamie. Sa femme ſe conſacra à Dieu de ſon côté, & bâtit un monaſtere, où elle s'enferma avec ſes filles & ſes ſervantes, & y finit ſaintement ſes jours.

Alexandre s'étant ſauvé de la ville où on vouloit le faire Evêque, & aïant marché deux jours dans le deſert, ſe trouva dans un lieu qui ſervoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames : le capitaine ſe convertit le premier, & mourut huit jours après ſon baptême. Les autres aïant auſſi été baptiſés, firent un monaſtere de leur caverne, ſous la conduite d'un ſuperieur qu'Alexandre leur donna.

Les aïant quittés, il bâtit un monaſtere ſur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une pſalmodie continuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut juſques à quatre cens moines de differentes nations :

nations : des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les diviſa en pluſieurs chœurs, qui ſe ſuccedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin ; & c'eſt le premier exemple de cette pratique. Ces moines de ſaint Alexandre obſervoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne ſe fourniſſoit de vivres que pour chaque jour. S'il en reſtoit, on les donnoit aux pauvres, ſans rien garder pour le lendemain. AN. 430.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monaſtere ſur l'Eufrate, il deſtina ſoixante & dix de ſes diſciples pour aller prêcher la foi aux gentils : il en choiſit cent cinquante pour le ſuivre dans le deſert, & laiſſa les autres dans le monaſtere, ſous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'oppoſant à l'intruſion de l'Evêque Porphyre en 404. Il y revint au bout de vingt ans, ſous l'Evêque Theodoſe, accompagné de ſes diſciples : mais l'Evêque prevenu contre lui le fit chaſſer, apparemment le prenant pour être de la ſecte des Euchites, ou Meſſaliens, à cauſe de ſa priere continuelle, de ſa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un eccleſiaſtique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'Evêque, pour chaſſer Alexandre, & lui donna un ſoufflet. Alexandre ſans s'émouvoir, dit ſeulement ces mots de l'Evangile : or le nom du ſerviteur étoit Malcus. Le peuple, qui le regardoit comme un prophete, prit ſa défenſe, & Malcus fut obligé de ſe retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter Antioche, par ordre du Gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ſes diſciples. S'étant déguiſé en mendiant, il alla dans un monaſtere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver ſon inſtitut de pſalmodie perpetuelle. Il jugea, comme

Sup. liv. XXI. n. 47

Sup. liv. XIX. n. 25.

Tom. XVIII. 10.

An. 430. me il étoit vrai, que cette maiſon avoit été fondée par un de ſes diſciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ſes moines il retourna à C. P. où il fonda un monaſtere près l'Egliſe de ſaint Menne. En peu de tems il y eut juſques à trois cens moines de diverſes langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont pluſieurs avoient demeuré dans d'autres monaſteres. Il les diviſa en ſix chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, ſe ſuccedant les uns les autres : en ſorte que Dieu étoit loüé en ce monaſtere à toutes les heures du jour & de la nuit. De-là leur vint le nom d'Acemete *Acoimétai*, qui ſignifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point : parce qu'il y avoit toûjours une partie de la communauté qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient ſubſiſter, & on les ſoupçonnoit d'être de la ſecte des Meſſaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On voulut l'obliger à interrompre ſa pſalmodie perpetuelle : on renvoïa ſes diſciples à leurs premiers monaſteres, enſuite on le mit en liberté, croïant qu'il demeureroit ſeul. Mais le jour même qu'il ſortit de priſon, ſes moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur pſalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monaſtére, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Valeſ. in Theod. IV. c. 11.

XXVIII. Autre lettre de Neſtorius au Pape. *Ap. Mercat. Garn. p. 80.*

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Epheſe, Neſtorius écrivit au Pape ſaint Celeſtin en ces termes : J'ai appris que le venerable Cyrille Evêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été preſentées contre lui, cherche à éviter le ſaint concile, qui ſe doit tenir à cauſe de ſes accuſations ; & s'attache à des paroles, ſçavoir aux mots de *Theotocos* & *Chriſtotocos*, dont il admet l'un,

&

& rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppoſe pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourveu qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures : mais je n'heſite pas à préferer le mot de *Chriſtotocos*, comme emploïé par les Anges & les Evangeliſtes. C'eſt qu'il inſiſtoit ſur les paſſages de l'Evangile, où en parlant de la nativité temporelle du Fils de Dieu, il eſt nommé JESUS ou CHRIST. Il continuë : Si nous conſiderons deux ſectes contraires, dont l'une n'emploïe que le mot de *Theotocos*, ſçavoir celle d'Arius ou d'Apollinaire : l'autre ne ſe ſert que d'*Antropotocos*, ſçavoir celle de Paul de Samoſate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que Mere de Dieu, & la ſeconde, ne la reconnoît que Mere d'un homme : ne faut-il pas eſſaïer de ramener les uns & les autres, par un nom qui ſignifie les deux natures, qui eſt celui de Mere de Chriſt, *Chriſtotocos* ? J'ai écrit ceci à l'Evêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoïe. Au reſte il a plû au très-pieux Empereur d'indiquer un concile œcumenique, pour y examiner d'autres affaires eccleſiaſtiques. Car pour cette queſtion de mots, je ne crois pas que la diſcuſſion en ſoit difficile. Il y a apparence que Neſtorius envoïa cette lettre avec celle de l'Empereur, pour la convocation du concile œcumenique. AN. 430.

XXIX. *Ses derniers ſermons.*

Cependant les quatre Evêques deputés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à C. P. allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit preſent, & preſque tous ceux qui portoient le titre d'illuſtres. Ce Dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Neſtorius les lettres de ſaint Cyrille & de ſaint Celeſtin : Neſtorius les prit, & leur dit de venir *Conc. Eph. Act. 1 p. 503. B.*

AN. 430. le lendemain le trouver en particulier : mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponſe. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'eſt-à-dire le ſixiéme du mois qui étoit un ſamedi, il fit dans l'Egliſe un ſermon, qui eſt comme l'abregé de toute ſa doctrine. Il s'emporte contre ſaint Cyrille ſans le nommer, mais il le deſigne aſſez par le nom d'Egyptien : il le defie au combat, & l'accuſe de l'attaquer avec des flêches d'or, c'eſt-à-dire en diſtribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faiſoit à Neſtorius même. Il marque l'oppoſition des Evêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre ſaint Chryſoſtome, tiré de la même Egliſe, pour faire croire que la diſpute preſente n'eſt qu'une ſuite de la jalouſie de ces deux ſieges. Il ſe plaint qu'on lui fait un procès ſur le ſeul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il ſe défend des erreurs de Paul de Samoſate & de Photin, qu'il rapporte & diſtingue ſoigneuſement : il propoſe le mot de *Chriſtotocos* ; comme le remede à toutes les erreurs.

Ap. Merc. Garn. ſerm. 12. V. not. Balux. p. 422.

Libell. Baſil. n. 4.

Ap. Mercat. ſerm. 13.

Il fit encore un autre ſermon, le lendemain dimanche ſeptiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge eſt Mere de Dieu, & Mere de l'homme : mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ces ſermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les deputés d'Egypte avoient ſans doute publiées : mais comme les douze anathêmes de ſaint Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Neſtorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il propoſa de ſon côté.

Liberat. Brev. c. 4.

Jean d'Antioche aïant eu copie de la derniere lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, fut auſſi choqué

qué de ſes douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'oppoſer à Neſtorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus ſçavans Evêques de ſa province, André de Samoſate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André compoſa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit ſon nom à ſon écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voiſins, & l'envoïa à C. P. d'où Evoptius Evêque de Ptolemaïde dans la Pentapole l'envoia à ſaint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Epheſe. AN. 430. *Cyrill. præf. to. 4. p. 768.*

XXX. Commencemens de Theodoret.

Theodoret, qui ſe rendit ſi fameux en cette diſpute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ſes parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement ſa mere qui après treize ans de ſterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux ſolitaire Macedonius le Critophage. C'eſt pourquoi il fut nomme Theodoret c'eſt-à-dire Dieu-donné. Il reçut ſouvent dans ſon enfance la benediction de ſaint Pierre de Galatie & de ſaint Aphraate, & fut conſacré à Dieu dès le berceau, ſuivant la promeſſe de ſes parens. Il fut élevé dans un monaſtere, qui étoit à trois milles d'Apamée, & à ſoixante-quinze-milles d'Antioche, où il venoit quelque-fois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Neſtorius, & Jean depuis Evêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour ſa doctrine & ſon éloquence. Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiſcopat vers l'an 423. aïant paſſé juſques-là tout le tems de ſa vie dans le monaſtere, dont il conſerva toûjours les pratiques. *Theod. Philoth. c. 3. Sup. liv. XVII. 7. Philoth. c. 4. c. 9. Epiſt. 81. Nom. p. 954. A. Epiſt. 119. p. 993. A. Philoth. c. 12. p. 832. C.*

La ville de Cyr, dont il fut Evêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphrateſienne. On diſoit *Philoth. c. 17. fin.*

AN. 430. diſoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur
Procop. lib. de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu
11. de ædif. conſiderable par elle même, mais elle avoit huit
juſt. c. 11. cens paroiſſes dans ſa dépendance. Theodoret di-
Ep. 113. ſtribua ſon patrimoine auſſi-tôt après la mort de
fin. ſes parens, & ne fit aucune acquiſition, ni de
Epiſt. 81. maiſon, ni de terre, ni même d'un ſepulcre. Ni lui, ni les ſiens ne reçurent jamais rien de perſonne : pas un habit, pas un pain. Il ne poſſedoit que les haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'Egliſe des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit une aqueduc pour diſtribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point d'autre
Epiſt. 45. auparavant que de la riviere. Il ſollicita l'Imperatrice Pulquerie, pour ſoulager le païs, tellement accablé d'impoſitions, que pluſieurs terres étoient entierement abandonnées.

Epiſt. 113. Quant au ſpirituel, il convertit & baptiſa plus
Leoni p. de dix mille Marcionites en huit bourgades, il
986 D. convertit une autre bourgade d'Eunomiens, &
Epiſt. 145. une d'Ariens : enfin il ne reſta point d'heretiques
p. 1026. C. dans ſon dioceſe, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas ſans peine : il répandit ſouvent ſon ſang, il fut ſouvent pourſuivi à
Philoth. c. coups de pierre, & en peril de mort. Il recon-
2. p. 861. noiſſoit avoir été beaucoup aidé dans ces converſions par les prieres du ſolitaire Jaques, dont il a écrit la vie, & des ſaints dont il avoit des re-
Epiſt. 145. liques. Il combattit par ſes diſcours & par ſes
p. 1022. écrits tous les ennemis de la religion : les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinariſtes. Il prêchoit ſouvent à
Epiſt. 83. *p. 957. D.* Antioche, où il dit qu'il a enſeigné ſix ans ſous l'Evêque Theodote ; treize ans ſous Jean, qui ſouvent battoit des mains, & ſe levoit de joïe
Epiſt. ad en l'écoutant ; enſuite ſous Domnus, toûjours
Joan. Germ. avec de grands applaudiſſemens des auditeurs. Tel

étoit

étoit Theodoret, qui prevenu d'une haute eſtime de Diodore de Tarſe, & de Theodore de Mopſueſte, crut trouver dans les anathêmes de ſaint Cyrille des expreſſions, qui favoriſoient l'erreur d'Appollinaire, contre laquelle il étoit extrémement zelé. AN. 431. *to. 4. p. 703. G.*

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à C. P. publia une réponſe aux douze anathêmes de Neſtorius, qui ſert de défenſe à ceux de ſaint Cyrille. Le titre de ſa réponſe eſt : Les douze articles des blaſphêmes de Neſtorius, par leſquels il contredit les lettres qui lui ont été envoïées par les ſaints Celeſtin Evêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponſes très-courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoïés. Nous avons mis les premiers ceux de l'Evêque Cyrille, que l'Egliſe Romaine a approuvés par un jugement veritable, & enſuite ceux de Neſtorius, les uns & les autres traduits du grec en latin. Cette verſion de Mercator a conſervé les anathêmes de Neſtorius, dont le texte grec ne ſe trouve plus. Mercator dans cette réponſe ſe cache ſous le nom general de Catholique, & rapporte pluſieurs paſſages des ſermons de Neſtorius, dont il avoit fait un recüeil contenant les cinq principaux.

XXXI. Ecrits contre Neſtorius. *Edit. Garn. p. 116.*

Saint Cyrille de ſon côté fit trois ouvrages pour la défenſe de ſa doctrine, qui étoit celle de l'Egliſe catholique. Il écrivit une apologie de ſes douze articles, pour réponſe au traité qu'avoit fait André de Samoſate, ſous le nom des Orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, ſaint Cyrille ne nomme point ſes adverſaires ; & il répond ſur chaque article : mettant d'abord le ſien, puis l'objection des Orientaux, puis ſa défenſe. Le ſecond ouvrage de ſaint Cyrille fut ſon apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'Evêque Evoptius, qui lui avoit envoïé ces

Cyr. tom. 6. p. 157. ap. Mercat. Garn. p. 133. Cyr. tom 6. p. 200. ap Mercat. p. 178.

AN. 431. objections : & comme Theodoret s'étoit declaré, ſaint Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samoſate : auſſi ſes objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general. *Coll. 5. tom. 5. conc. p. 504. to. S. E.* Saint Cyrille ſuit la même methode en cet ouvrage : il met d'abord ſon article, puis la refutation de Theodoret, puis ſa défenſe. Ces deux ouvrages de ſaint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troiſiéme fut ſa reponſe en cinq livres aux blaſphêmes de Neſtorius : c'eſt-à- *Tom. 6 init.* dire à ſes ſermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Neſtorius qu'il refute à meſure, & y établit principalement la neceſſité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ſes ſouffrances, & ſon ſacerdoce. Ces trois ouvrages furent compoſés avant le concile d'Epheſe.

XXXII. Loi pour les aſyles. *Socr. VII. c. 32.* Il arriva cependant un accident funeſte à C. P. Des barbares eſclaves d'un homme puiſſant, traités cruellement par leur maître, ſe refugierent dans l'Egliſe, & entrerent juſques dans le ſanctuaire, portant des épées. On les exhorta à ſe retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le ſervice divin, & pendant pluſieurs jours ils tenoient leurs épées nues, prêts à ſe défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en bleſſerent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'Egliſe fut regardée comme un mauvais preſage ; pour prevenir de pareils accidens, l'Empereur Theodoſe fit une loi addreſſée à Antiochus prefet du prétoire, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat du même Antiochus, c'eſt-à-dire du 23. de Mars 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui ſont en peril, & qu'ils ſeront en ſureté, non ſeulement près de l'autel & dans le lieu des prieres, c'eſt-à-dire dans le corps de l'Egliſe

ſe, mais dès l'entrée, & en tous les lieux compris dans l'enceinte du lieu ſacré : chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi aïant tout cet eſpace de ſureté, il ne leur ſera permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt defendu à ceux qui ſe refugient dans les Egliſes d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit : non ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas ſeront chaſſés de l'aſyle, & même tirés par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'Egliſe avec des armes. L'Empereur declare, que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'Egliſe, qu'il quitte juſques à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choſes par cette loi la quantité de bâtimens qui accompagnoient les Egliſes & la grande enceinte qui les enfermoient. Outre l'extrait de cette loi inſeré dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles avec la date de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire. AN. 431. *Sup. liv. XVIII. n. 42. L. 4. C. Th. de his qui ad eccl. conf. lib. 9. Tom. 3. conc. p. 1213.*

Cette même année 431. l'Egliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit Evêque depuis environ vingt ans ; & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens il examinoit rigoureuſement, & decidoit avec douceur. Quoi qu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il prenoit grand ſoin de ceux de l'Egliſe, pour les diſpenſer fidélement. Il donnoit à tous, il pardonnoit, il conſoloit, il XXXIII. Fin de ſaint Paulin de Nole. *Uran. presb. epiſt. ap. Paul. p. 143. Pomer. de vita cont. II. c. 9.*

édifioit les uns par ſes diſcours & par ſes lettres,
An. 431. les autres par ſes exemples : ſa reputation s'étendoit non ſeulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de ſoixante & dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté ; & comme on deſeſperoit de ſa vie, deux Evêques Symmaque & Acyndinus vinrent le viſiter. Leur arrivée lui donna tant de joïe, qu'il ſembloit oublier ſa maladie ; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant ſon lit les vaſes ſacrès, afin d'offrir avec les Evêques le ſacrifice pour recommander ſon ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit ſeparés du ſaint miniſtere, ſuivant la diſcipline de l'Egliſe. Après avoir tout accompli avec joïe, il dit tout d'un coup à haute voix : Où ſont mes freres ? Un des aſſiſtans croïant qu'il parloit des Evêques qui étoient preſens, dit : les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit ſaint Janvier Evêque de Capouë & martyr, dont les reliques ètoient deſlors à Naples, & ſaint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Enſuite il étendit les mains au Ciel, &
Pſal. 120. chanta le pſeaume : J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reſte, & finit par une oraiſon. Alors le prêtre Poſtumien l'avertit qu'il étoit dû quarante ſous d'or, pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en ſoûriant doucement : Mon fils n'en ſoïez point en peine, il ſe trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu de tems après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoïé par l'Evêque Exuperance & ſon frere Urſace, homme du rang des clariſſimes, qui lui apportoit cinquante ſous d'or en pur don. Saint Paulin les aïant reçus dit : Je vous rends graces,

Sei-

Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui eſpere en vous. Il donna deux ſous d'or de ſa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordonna que du reſte on païât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres. AN. 431.

La nuit étant venue, il repoſa juſques à minuit : puis ſa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins en lui appliquant le feu pluſieurs fois inutilement : il ſouffrit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, juſques à la cinquiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire une heure avant le jour. A la pointe du jour il ſuivit ſa coûtume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire : le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix : puis il demeura ſans parler juſques au ſoir. Enſuite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'eſt-à-dire des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ai préparé une lampe à mon Chriſt. *Pſ.* 131. 17. Après quelque tems de ſilence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire dix heures, tous les aſſiſtans étant bien éveillés, ſa cellule fut ébranlée d'un ſi grand tremblement de terre, qu'ils ſe proſternerent pour prier tout épouvantés : ſans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçuſſent de rien. Alors il rendit l'eſprit ; & ſon viſage, & tout ſon corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus, c'eſt-à-dire l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'Egliſe honore encore ſa memoire. *Martyr. R.* 22. *Juin.* Les circonſtances de ſa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été preſent. Il nous reſte des écrits de ſaint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-ſix poëmes, dont il y en a dix à la louan-

loûange de ſaint Felix avec les fragmens de quelques autres.

AN. 431.

XXXIV. Arrivée des Evêques à Epheſe.

Incontinent après la fête de Paques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, ſaint Cyrille & Neſtorius partirent chacun de leur côté, pour ſe rendre à Epheſe en diligence. Neſtorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domeſtiques, c'eſt-à-dire capitaine des gardes de l'Empereur, pour prêter main forte au concile : Irenée y alloit ſans aucune autorité, ſeulement par amitié pour Neſtorius, qui étoit auſſi accompagné de dix Evêques, & en trouva pluſieurs déja aſſemblés à Epheſe. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante Evêques ; c'eſt-à-dire de la moitié ou environ de ceux de ſa dépendance : les autres étoient demeurés, pour prendre ſoin des Egliſes. Le tems lui fut favorable juſques à Rhodes, d'où il écrivit à ſon clergé & à ſon peuple une lettre pleine de charité paternelle : le reſte du voïage ne fut pas ſi tranquille, & il eut quelque tempête à eſſuïer. Enfin il arriva à Epheſe quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le ſeptiéme de Juin. Incontinent apres ſon arrivée, il écrivit encore à ſon clergé & à ſon peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtés pour attaquer la gloire de JESUS-CHRIST, mais le malheureux ſe frappe lui-même, & perira avec ſes enfans. On veut qu'il entende Neſtorius, mais c'eſt plûtôt le demon auteur de toutes les hereſies : quoi qu'il puiſſe avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jeruſalem arriva cinq jours aprés la Pentecôte avec les Evêques de Paleſtine, entre leſquels étoit Pierre, autrefois nommé Aſpebete, que Juvenal avoit ordonné premier Evêque

Epiſt. Theod. 1. p. conc. Eph c. 35.

Epiſt. ſchiſm 1. p. conc. Eph. p. 605. E.

L. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. p. c. 13. p. 1052. D.

Socr. VII. c. 34.

Digitized by Google

que des Sarrasins à la priere de saint Euthymius; parce que ces Sarrasins ou Arabes du desert campoient toûjours, on le nommoit l'Evêque des camps, en grec *Parembolôn*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à saint Cyrille & à Acace de Melitine; & de suivre toûjours leurs sentimens. Saint Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les Evêques de Macedoine arriverent aussi à tems à Ephese. AN. 431. *Vita S. Euth. p. 41. tom. Analect. Id. p. 9. 29. 41.*

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens se firent attendre long-tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephese au jour marqué, c'est-à-dire à la Pentecôte. Car les Evêques ne pouvoient quitter leurs Eglises avant le nouveau dimanche, ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les orientaux appellent encore le jour de l'octave de Pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc, & recevoient la benediction de l'Evêque. Ce dimanche étoit cette annêe le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antioche, dont quelques-uns de ces Evêques etoient éloignés de douze journées: ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Ephese il y avoit trente journées: ainsi quand ils n'auroient sejourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephese que le huitiéme de Juin, le lendemain de la Pentecôte. C'est ainsi que les orientaux s'excusoient depuis. *Evagr. lib. 1. c. 3.*

Tandis qu'on les attendoit, les Evêques assemblés à Ephese traitoient la question de l'incarnation dans leurs sermons, & dans leurs conversations particulieres. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord, il donne de grandes loüanges aux Evêques assemblés: puis il saluë avec éloges la ville d'Ephese, l'Apôtre saint Jean, dont les reliques y *Liberat. brev. c. 5. Tom. 5. oper. Cyr. part. 2. p. 379.*

repoſoient, & la ſainte Vierge Marie, dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient enſuite à Neſtorius, & dit qu'en vain il ſe confie aux comtes & aux autres magiſtrats, qui le protegent, étant gagnés par ſes preſens. Il lui reproche ſes blaſphêmes, pires que ceux des Juifs, des païens, & de tous les autres heretiques; & emploïe contre lui les expreſſions les plus fortes, comme contre un ennemi declaré de l'Egliſe, qui a mepriſé les avis ſalutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à témoin le Pape ſaint Celeſtin, qu'il qualifie de pere, de patriarche, & d'Archevéque de toute la terre; & conclut que Neſtorius doit être depoſé du ſacerdoce. En ce ſermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour precedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

AN. 431. *p.* 382. *B.* *p.* 384. *E.* *p.* 382. *B.* *Jerem.* XVII. 11.

Acace de Melitine fit auſſi un ſermon, où après avoir complimenté les Evêques aſſemblés, il explique la foi de l'Egliſe, inſiſtant ſur l'unité & la divinité de JESUS-CHRIST, & la conſequence neceſſaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en paſſant, que la croix eſt honorée avec les autels de JESUS-CHRIST, & qu'elle brille ſur le front des Egliſes. On lut auſſi en cette occaſion deux ſermons de Theodote d'Ancyre ſur la nativité de nôtre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Neſtorius. Ces deux Evêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Neſtorius, & pendant le ſéjour d'Epheſe ils eurent pluſieurs converſations avec lui, dans leſquelles ils remarquerent qu'il perſiſtoit dans ſon hereſie. Saint Cyrille de ſon côté fit des extraits des livres de Neſtorius, dont nous n'avons que la verſion de Mercator.

Conc. Eph. *p.* 3. *c.* 7. *Ibid. c.* 9. 10. *Conc. Eph. act.* 1. *p.* 497. *B.* *Edit. Garn.* *p.* 103.

Jean

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou ſix journées d'Epheſe, fit ſçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maitre des offices, & écrivit à ſaint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empreſſement de ſe rendre auprès de lui. Je ſuis deſormais à la porte, dit-il, par les prieres de vôtre Sainteté, après avoir beaucoup ſouffert en ce voïage; car il y a trente jours que je marche ſans relâche : quelques-uns des Evêques ſont tombés malades en chemin, & nous avons perdu pluſieurs chevaux. Priez donc que nous puiſſions achever ſans peine ces cinq ou ſix journées, & embraſſer vôtre chere & ſainte perſonne. Les ſaints Evêques, Jean, Paul, Macaire, ſaluent vôtre Sainteté : nous ſaluons tous les freres qui ſont avec vous. Cependant arriverent deux Evêques de ſa ſuite, tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme ſaint Cyrille & les autres Evêques ſe plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent pluſieurs fois : Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on faſſe ce qu'il faut faire.

AN. 431. XXXV. Retardement de Jean d'Antioche. *1. p. conc. c. ult.*

Relat. ad Cœleſt. act. V. conc. p. 660.

Il y avoit déja plus de deux cens Evêques aſſemblés à Epheſe de differentes provinces. La lettre de l'Empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne ſe trouveroient pas ſeroient ſans excuſe. Il s'étoit paſſé plus de quinze jours au-delà. Pluſieurs Evêques & pluſieurs clercs étoient incommodés de la dépenſe d'un ſi long ſejour, pluſieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir dépoſer Neſtorius, tiré de ſon Egliſe, dont la confuſion retomboit ſur lui. Il étoit déja arrivé des Evêques qui venoient de plus loin. Si

Epiſt. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 561. C.

Jean

An. 431. Jean d'Antioche agiſſoit de bonne foi, il n'avoit point ſujet de ſe plaindre, puiſqu'il avoit mandé expreſſement par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer ſans lui. Par toutes ces raiſons, ſaint Cyrille & la plûpart des Evêques reſolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande Egliſe dediée à la ſainte Vierge.

XXXVI. Proteſtation de Neſtorius, & de Candidien.

Le jour precedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Neſtorius, par quatre Evêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanaſe de la Paralie, c'eſt-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'eſt-à-dire des Sarrafins, Paul Evêque de Lampe. Ces quatre Evêques allerent trouver Neſtorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à ſix ou ſept Evêques, qui ſe trouverent avec lui, & qui firent la même réponſe. Neſtorius demanda à Memnon Evêque d'Epheſe de lui faire ouvrir l'Egliſe de ſaint Jean, voulant y tenir ſon aſſemblée à part; mais Memnon le refuſa, & le peuple d'Epheſe fort zelé pour la doctrine catholique s'y oppoſa fortement. Le meme jour vingt-uniéme de Juin, les Evêques du parti de Neſtorius firent une proteſtation adreſſée à ſaint Cyrille, & à Juvenal de Jeruſalem, par laquelle ils declarent : qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été depoſés, & excommuniés par leurs Evêques. Cette proteſtation fut ſouſcrite par ſoixante & huit Evêques, de Syrie, d'Aſie & de Thrace : dont les principaux étoient Tranquillin d'Antioche de Piſidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarſe, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Neſtorius n'y paroît point. Ils firent auſſi declarer par des Evêques, qu'ils

Act. 1. p. 453. D.

Synodic. c. 7.

qu'ils s'aſſembleroient, quand le comte Candidien les convoqueroit. AN. 431.

Candidien fit de ſa part tous ſes efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il ſçut que ſaint Cyrille & les autres étoient aſſemblés le matin dans l'Egliſe de la ſainte Vierge, il y accourut & leur repreſenta, que la volonté de l'Empereur étoit, que perſonne ne s'aſſemblât en particulier ; & que tout ſe fît d'un commun conſentement. Les Evêques lui demanderent à voir la lettre de l'Empereur. D'abord il la refuſa, diſant que tous ceux qui devoient aſſiſter au concile n'y étoient pas : ils dirent qu'ils ne ſçavoient point les ordres de l'Empereur, & le preſſerent tant, qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë ſecrete juſques alors. Quoique cette lettre fût adreſſée au concile, c'étoit proprement la commiſſion de Candidien, qui parloit ainſi aux Evêques. Il lui eſt ordonné d'aller à vôtre ſaint concile, ſans prendre aucune part aux queſtions des dogmes ; car cela n'eſt pas permis à celui qui n'eſt pas du nombre des Evêques. Mais il doit éloigner abſolument de la ville d'Epheſe tous les ſeculiers & les moines : de peur que ces perſonnes, qui ne ſont point neceſſaires, ne faſſent du tumulte, & n'empêchent les deliberations paiſibles de vôtre Sainteté. Il doit auſſi prendre ſoin, que les diſputes ne produiſent point de diviſions, & que tout ſe paſſe ſans aigreur. Sur tout nous lui avons enjoint d'empêcher abſolument que perſonne de vous ne ſe retire : ſoit pour retourner chez lui, ſoit pour venir à nôtre cour, ou pour aller ailleurs : ni que l'on propoſe aucune autre queſtion, avant que celle dont il s'agit ſoit decidée. Nous voulons auſſi que ni dans vôtre concile, ni au tribunal public d'Epheſe, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre perſonne, mais que

Relat. Neſtor. Act. 1. p. 566. B. Conteſt. Candid. Synodic. c. 9. 1. p. c. c. 35.

An. 431. que tout ſoit renvoïé à cette ville de C. P. Au reſte ſçachez que le magnifique Irenée accompagne ſeulement par amitié le très-pieux Evêque Neſtorius, & ne doit prendre aucune part ni aux queſtions du concile, ni à la commiſſion du très-glorieux Candidien.

22. Juin. Les Evéques aïant ouï la lecture de cette lettre, perſiſterent dans la reſolution de commencer le concile ; & Candidien continua de s'y oppoſer, les ſuppliant d'attendre ſeulement quatre jours. Il recommença pluſieurs fois, ſans rien obtenir ; & ſe tenant mepriſé, il ſe retira en colere, & dreſſa ſur le champ une proteſtation contre eux, qu'il fit publier a Epheſe le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoïa copie à l'Empereur.

XXXVII. Ouverture du concile. *Epiſt. Cyr. p. 574. c.* Après qu'il ſe fut retiré, les Evêques commencerent le concile ce même jour, ſelon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, ſelon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'Egliſe nommée ſainte Marie. L'Evangile étoit poſé ſur le trône du milieu ; qui étoit ſur le ſiege de l'Evêque, pour marquer la preſence de Jesus-Christ : les Evéques étoient aſſis des deux côtés. A cette premiere ſéance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Beſſula diacre de Carthage deputé pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du Pape ſaint Celeſtin, ainſi que portent les actes : mais il auroit auſſi pû preſider par la dignité de ſon ſiege. Enſuite étoient Juvenal de Jeruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Theſſalonique metropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Ceſarée en Cappadoce, Acace de Meli-

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

Tom. 3. p. 415.

Melitine en Armenie, Iconius de Gortyne en Crete, Perigene de Corinthe : tous metropolitains ; & les autres, juſques au nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Aſie mineure, de Paleſtine & d'Egypte. AN. 431.

Quand ils furent tous aſſis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires dit : Le reverendiſſime Neſtorius aïant été ordonné Evêque de la ſainte Egliſe de C. P. quelques jours après on apporta de ſes ſermons, qui troublerent ceux qui les lurent, en ſorte qu'il en eſt arrivé un grand tumulte dans l'Egliſe. Le trés-pieux Evêque d'Alexandrie Cyrille l'aïant appris, lui écrivit une premiere & une ſeconde lettre, pleines de conſeils & d'avertiſſemens, qu'il rejetta, & entra en conteſtation. De plus Cyrille aïant appris qu'il avoit envoïé à Rome des lettres & des recueils de ſes ſermons, il écrivit de ſon côté au très-pieux Evêque de Rome Celeſtin, par le diacre Poſſidonius, à qui il dit : Si vous trouvez qu'il ait reçu les ſermons & les lettres de Neſtorius, rendez-lui auſſi les miennes : ſi-non rapportez-les ici ſans les rendre. Le diacre aïant trouvé que les ſermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre auſſi les ſiennes ; & le très-ſaint Evêque de Rome a écrit ce qui convenoit, & qui contient une deciſion préciſe. Donc puiſque le ſaint concile eſt aſſemblé ici par ordre de l'Empereur, nous ſommes obligez de declarer, que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en uſer comme il plaira à vôtre pieté. Juvenal Evêque de Jeruſalem dit : Qu'on liſe la lettre de nos très-pieux Empereurs, addreſſée à chacun des metropolitains, & qu'elle ſoit miſe à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la repreſenta, & elle fut lûë. Firmus Evêque de Ceſarée dit : Que le très-ſaint Memnon Evêque d'Epheſe nous rende témoignage, *Tom. 3. conc. p. 452.*

An. 431. moignage, combien il s'eſt paſſé de jours depuis nôtre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'Empereur, il s'eſt paſſé ſeize jours. Saint Cyrille dit : Le ſaint concile a attendu avec aſſez de patience l'arrivée des ſaints Evêques qui devoient venir. Mais puiſque pluſieurs Evêques ſont tombez malades, que quelques-uns ſont decedés, & qu'il eſt à propos de ſatisfaire aux ordres de l'Empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'Egliſe : qu'on liſe de ſuite les pieces qui concernent la matiere : vû principalement que le trés-magnifique Candidien comte des domeſtiques a fait lire au concile un ſecond ordre de l'Empereur, qui porte, que l'on examine & que l'on regle ce qui regarde la foi, ſans aucun delai.

XXXVIII. Citations à Neſtorius.

Theodote d'Ancyre dit : La lecture des pieces ſe fera en ſon tems : maintenant l'ordre demande, que le trèspieux Evêque Neſtorius ſoit preſent, afin que ce qui regarde la religion ſoit reglé
p. 453. C. d'un commun conſentement. Hermogene de Rinocorure dit : Nous fumes hier envoïés par vôtre Sainteté, pour avertir le très-pieux Neſtorius
Sup. n. 36. de ſe trouver à ce ſaint concile. Il répondit : Je verrai, & ſi j'y dois aller j'irai. Les trois autres Evêques, qui avoient été deputés avec lui, ſçavoir, Athanaſe de Parale, Pierre des Camps, & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien Evêque de Philippes dit : Que quelques Evêques aillent encore l'avertir de ſe trouver au concile. On en deputa trois, ſçavoir, Theodule d'Eluſe en Paleſtine, Anderius de Cherſoneſe en Crete, & Theopempte de Cabaſe en Egypte. On y joignoit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique Evêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faiſoit mention de
p. 456. D. celle du jour precedent. Quand ils furent de re-

retour, le prêtre Pierre dit : Puiſque les pieux Evêques, que le ſaint concile avoit envoïés, ſont preſens, nous les prions de declarer, quelle réponſe ils ont reçûe. L'Evêque Theopempte dit : Nous avons été à la maiſon du très-pieux Neſtorîus ; & voïant quantité de ſoldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît : mais ils nous en ont empêché, en diſant : Il eſt en particulier, il repoſe ; & nous avons ordre, de ne laiſſer entre perſonne pour lui parler. Nous avons dit : Il eſt impoſſible que nous retournions ſans réponſe : car le ſaint concile lui envoïe une monition, pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-uns de ſes clercs étant ſortis, nous ont dit la même choſe, que les ſoldats. Et comme nous inſiſtions en demandant réponſe, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, eſt ſorti & nous a fait demeurer, comme nous allant ſatisfaire. Nous avons attendu : enſuite Florentius étant ſorti avec les clercs de Neſtorius, Nous a dit : Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire, que quand tous les Evêques ſeront aſſemblés, il ſe trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les ſoldats, & les clercs, & nous nous ſommes retirés. Les deux autres Evêques deputés certifierent ce rapport. Ces ſoldats par qui Neſtorius ſe faiſoit garder lui étoient donnés par le comte Candidien. An. 431. *Epiſt. Cyr ad Daim. p. 562. E.*

Flavien Evêque de Philippes dit : Pour ne rien omettre de la procedure eccleſiaſtique, puis qu'il eſt clair que le très-pieux Neſtorius étant averti hier & aujourd'hui n'a point comparu, il ſera cité une troiſiéme fois, par Anyſius Evêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheſte & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anyſius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, *p. 457. B.*

en

AN. 431. en ces termes : Par cette troiſiéme citation le très-ſaint concile obéiſſant aux canons appelle vôtre pieté, vous accordant ce delai avec patience. Daignez donc venir au moins à preſent, pour vous défendre des dogmes heretiques, que l'on vous accuſe d'avoir propoſés publiquement dans l'Egliſe ; & ſçachez que ſi vous ne vous preſentez, le ſaint concile ſera obligé de prononcer contre vous ſelon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean Evêque d'Hepheſte dans l'Auguſtamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de vôtre pieté nous avons été au logis du très-pieux Neſtorius, & nous avons trouvé devant la porté quantité de ſoldats avec des bâtons : nous avons prié qu'on nous laiſſât demeurer ſous le portail, ou qu'on l'avertît, que nous étions envoïés par le ſaint concile, avec une troiſiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous ſommes demeurez là longtems, ſans que les ſoldats nous permiſſent même de nous mettre à l'ombre : au contraire ils nous repouſſoient rudement, & ne nous faiſoient aucune réponſe honnête. Nous leur diſions : Nous ſommes quatre Evêques, on ne nous a pas envoïez pour lui faire injure, mais ſeulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'Egliſe prendre ſéance au concile. Enfin les ſoldats nous ont renvoïés, en diſant : que nous n'aurions point d'autre réponſe, quand nous demeurerions juſqu'au ſoir à la porte de la maiſon. Et ils ont ajoûté : que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laiſſer entrer perſonne de la part du concile ; & que Neſtorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres Evêques certifierent ce rapport.

XXXIX. Examen de la doctrine. Juvenal de Jeruſalem dit : Quoique trois monitions ſuffiſent ſuivant les loix de l'Egliſe, nous ſom-

ſommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendiſſime Neſtorius. Mais puis qu'il a mis autour de ſa maiſon une troupe de ſoldats, qui ne permettent pas d'en approcher : il eſt clair, que c'eſt le reproche de ſa conſcience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc paſſer outre, ſuivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conſervation de la foi. Qu'on liſe premierement l'expoſition de Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puiſſe approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le ſymbole de Nicée; puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du très-ſaint Archevêque Cyrille, écrite au reverendiſſime Neſtorius, pleine de conſeils & d'exhortations : ſi vôtre ſaintété l'ordonne, je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fût lûë : c'étoit la ſeconde lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius, qui commence ainſi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eût été lûë, ſaint Cyrille dit : Vous avez oüi ma lettre : je ne crois pas m'y être écarté de la Foi catholique & du ſymbole de Nicée, je vous prie d'en dire vôtre ſentiment.

AN. 431. *p.* 460. *C.* *p.* 461. *A.* *Sup. n.* 8.

Juvenal de Jeruſalem dit : Après la lecture du ſymbole de Nicée & de la lettre du très-ſaint Archevêque Cyrille, l'un & l'autre ſe trouve conforme : je m'accorde à cette ſainte doctrine, & je l'approuve : Firmus de Ceſarée en Cappadoce dit, s'adreſſant à ſaint Cyrille ; Vôtre ſainteté a expliqué plus en détail ce que le ſaint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus ſenſible : c'eſt pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainſi j'y conſens, recevant les ſentimens des ſaints Evêques mes peres. Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Flavien de

AN. 431. de Philippes, dirent en ſubſtance la même choſe. Ce dernier non ſeulement en ſon nom, mais au nom de Rufus de Theſſalonique & de tous les Evêques d'Illyrie, qu'il aſſura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amaſée, & la plûpart des autres Evêques opinerent de même, chacun en particulier juſqu'au nombre de cent vingt-ſix, diſant en diverſes paroles la même choſe; qu'ils trouvoient la lettre de ſaint Cyrille conforme au ſymbole de Nicée, & en approu-
p. 462. *E.* voient la doctrine. Tous les autres Evêques, qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amaſée, dit : Il eſt dans l'ordre de lire auſſi la lettre du reverendiſſime Neſtorius, dont le reverendiſſime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir ſi elle s'accorde à la foi de
Sup. n. 10. Nicée. On lût la ſeconde qui commence : Je ne
p. 493. m'arrête pas aux injures de vôtre merveilleuſe lettre. Après qu'elle eut été lûë, ſaint Cyrille demanda au concile ce qu'il en penſoit. Juvenal de Jeruſalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematize ceux qui croïent ainſi : cette doctrine eſt éloignée de la Foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nîcée, & nous jugeons ceux qui croïent ainſi, étrangers de la vraïe foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'eſt couvert au commencement d'une apparence de pieté : mais dans la ſuite du diſcours il n'à pû cacher ſa penſée, & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'Archevêque Cyrille.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Neſtorius a fait voir, que ce n'eſt pas ſans ſujet, qu'il a craint

de

de venir au concile. Il ſçait en ſa conſcience, qu'il a falſifié les divines Ecritures & paſſé les bornes des peres; & de-la vient cette crainte qui l'oblige a environner ſa maiſon de ſoldats. Car ſa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le ſymbole de Nicée & les ſaints Evêques ont emploïées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'incarnation qu'à la ſeule chair; en diſant, que la naiſſance & la mort ne convient ſimplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a impoſé à l'écriture : comme ſi elle n'attribuoit la naiſſance & la ſouffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire, que Neſtorius ſemble nïer la generation éternelle du Verbe. Il continue : Il a auſſi calomnié les lettres de Cyrille, comme ſi elles diſoient, que Dieu eſt paſſible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a ſongé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confeſſe l'unité de Dieu avec la chair, que de nom ſeulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'eſt convaincu lui-même, d'avoir emploïé une doctrine étrangere, en diſant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainſi. AN. 431. p. 496.

Les autres Evêques opinerent dans le même ſens, condamnant la lettre de Neſtorius comme contraire au ſymbole de Nicée, & après que trente-quatre eurent opiné, tous s'écrierent enſemble : Celui qui n'anathematiſe pas Neſtorius p. 501. B. ſoit anathême. La foi orthodoxe l'anathematiſe, le ſaint concile l'anathematiſe. Qui communique à Neſtorius ſoit anathême. Nous anathematiſons tous la lettre & les dogmes de Neſtorius. Nous anathematiſons tous l'heretique Neſtorius. Nous anathematiſons tous ceux qui communiquent à Neſtorius. Nous anathematiſons la foi impie de Neſto-

Neſtorius. Toute la terre anathematiſe ſa reli-
AN. 431. gion impie. Qui ne l'anathematiſe pas ſoit ana-
thême. Puis ils ajoûterent : Qu'on liſe la lettre du
très-ſaint Evêque de Rome. Juvenal dit : Qu'on
liſe auſſi la lettre que le très-ſaint Archevêque de
Sup. n. 14. Rome Celeſtin à écrite touchant la foi. Le prê-
tre Pierre lût la traduction grecque de la lettre
du Pape ſaint Celeſtin à Neſtorius, puis il ajoûta :
Nôtre très-pieux Evêque Cyrille a écrit en con-
formité de cette lettre, & nous avons la ſienne
entre les mains : nous la lirons ſi vous l'ordon-
nez. Flavien de Philippes dit : Qu'on la liſe auſſi
& qu'on l'inſere aux actes.

XL. Depoſitions contre Neſtorius.

Le prêtre Pierre lût la troiſiéme lettre de ſaint
Cyrille à Neſtorius, qui eſt la lettre ſynodale
avec les douze anathêmes : puis il ajoûta : Ces
lettres de Celeſtin & de Cyrille ont été envoïées
Sup. n. 21 & rendues à Neſtorius par les Evêques Theo-
p. 504 pempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je de-
mande que Theopempte & Daniel, qui ſont ici
preſens, ſoient interrogés ſur ce ſujet. Flavien de
Philippes dit : Qu'ils declarent s'ils ont rendu
Sup. n. 29. les lettres. Theopempte Evêque de Cabaſe dit :
Nous allâmes à la cathedrale un jour de diman-
che comme on celebroit l'office, & nous rendî-
mes ces lettres à Neſtorius en preſence de tout
le clergé, & preſque de tous les illuſtres. Daniel
Evêque de Darne dit la même choſe. Flavien de
Philippes dit : Satisfit-il aux lettres? Il nous dit,
reprit Daniel, de revenir le lendemain le trou-
ver en particulier : mais quand nous y allâmes,
il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous
répondre. Theopempte ajoûta : Après avoir pris
ces lettres il y ſatisfit ſi peu, qu'il fit dans l'Egli-
ſe des diſcours encore pires que devant, & con-
tinue juſqu'à preſent.

Fidus Evêque de Joppé dit : Qu'il perſevere
encore aujourd'hui dans la même doctrine; les
Evêques

Evêques Acace & Theodote, qui ſont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, juſques-là que l'un deux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les ſaints Evangiles, qui ſont preſens, de dépoſer dans ces actes, ce qu'ils ont ouï dire à Neſtorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit : Puis qu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes ; je veux dire, de la vraïe foi en JESUS-CHRIST, il eſt raiſonnable que les Evêques Theodote & Acace, pieux & ſinceres comme ils ſont, diſent ce qu'ils ont ouï à Epheſe. Theodote d'Ancyre dit : Je ſuis affligé pour mon ami, mais je prefere la religion à toutes les amitiés ; & quelque repugnance que j'y ſente, il faut répondre ſur les faits dont on m'interroge : quoique nôtre témoignage ne ſoit pas neceſſaire ; car ſes ſentimens paroiſſent aſſés par ſa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foibleſſes humaines ; il l'a dit encore ici : comme il avoit ſoutenu, qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge ni nourri de ſon lait : ainſi il a dit ici pluſieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'eſt pas nous ſeuls, mais pluſieurs autres, qui l'avons ouï parler ainſi à Epheſe il y a peu de jours.

AN. 431. *Sup. n.* 34.

Acace de Melitine dit : Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit ceſſer. Ainſi quoique j'aye aimé Neſtorius plus que perſonne, & deſiré le ſauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Epheſe, j'eus une converſation avec lui ; & le voïant dans le mauvais ſentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il declara de bouche, qu'il quittoit cette penſée. Dix ou douze jours après aïant repris ce diſcours, je ſoutenois a verité. Je vis qu'il la combattoit, & que

An. 431. par une interrogation abſurde, il mettoit les répondans dans la neceſſité de nïer entierement que la divïnité du Fils unique ſe fût incarnée, ou de confeſſer que la divinité du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, s'eſt incarnée avec le Verbe divin, qui ſeroit une hereſie. Ainſi cette interrogation étoit malicieuſe & tendoit à renverſer la foi. Enſuite dans une autre converſation, un Evêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit qu'autre étoit le Fils qui a ſouffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant ſouffrir ce blaſphême, je pris congé de la compagnie & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des Juifs, diſant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme.

XLI. Autorités des Peres, &c.

Flavien demanda enſuite que les autorités des Peres ſur le ſujet, fuſſent lûës & inſerées dans les actes. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des Peres, des Evêques & des martyrs, dont nous avons choiſi quelque peu d'articles que
p. 508. je lirai s'il vous plaît ; & Flavien l'aïant encore demandé, il lût un paſſage du livre de ſaint Pierre Evêque d'Alexandrie & martyr touchant la divinité : un de ſaint Athanaſe contre les Ariens : un de ſa lettre à Epictete : un de la lettre du Pape ſaint Jules à Docimus : un de la lettre du Pape ſaint Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie : deux des lettres paſcales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la ſixiéme ; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de ſaint Athanaſe. Le prêtre Pierre lût encore un paſſage du traité de l'aumône de ſaint Cyprien : deux du traité de la foi de S. Ambroiſe : un de la lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone, où ſont les anathêmes : un de ſaint Baſile : un de S. Gregoire de Nyſſe : deux d'Atticus de C. P. deux de ſaint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce ſont en tout douze Peres, dont les autorités ſont

ſont rapportées : mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. AN. 431. *Comm.* 2.

Le prêtre Pierre dit : nous avons auſſi en main les livres des blaſphêmes du reverendiſſime Neſtorius, d'un deſquels nous avons choiſi quelques articles. S'il plaît au ſaint concile nous les lirons. L'Evêque Flavien dit : Qu'ils ſoient lûs & inſerés dans les actes. Tous les Evêques y conſentirent. On lût vingt articles tirés du livre de Neſtorius, qui étoit un recueil de ſes ſermons diviſé par cahiers, dont on compte juſqu'à vingt-ſept. Après cette lecture, Flavien dit : Puiſque ces diſcours de Neſtorius ſont des blaſphêmes horribles, qu'ils ſoient inſerés aux actes, pour ſa condamnation. *p.* 520. A.

Le prêtre Pierre dit : le reverendiſſime metropolitain & Evêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au ſaint concile par le diacre Beſſula : je la lirai ſi vous l'ordonnez, & j'en lirai auſſi la traduction. Elle portoit que ſaint Auguſtin, appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'Empereur fût apportée ; & qu'encore que cette lettre fût principalement addreſſée à ſaint Auguſtin, Capreolus l'aïant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour aſſembler un concile national, qui choiſiroit des deputez, pour le concile univerſel : mais la deſolation du païs, & les ravages des Vandales empecherent les Evêques de s'aſſembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'Empereur n'arriverent à Carthage qu'à Pâques ; enſorte qu'il ne reſtoit pas deux mois juſqu'au concile univerſel ; & ce tems n'étoit pas ſuffiſant pour aſſembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainſi ne pouvant envoïer une députation ſolemnelle, Capreolus voulut au moins obſerver la diſcipline, & marquer ſon reſpect au concile *p.* 529. C.

universel, en envoïant un diacre pour porter ſes
An. 431. excuſes. Il prie donc les Evêques de reſiſter courageuſement à ceux qui voudroient introduire dans l'Egliſe de nouvelles doctrines ; & de ne point ſouffrir que l'on remette en queſtion ce qui a deja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux deciſions des peres. Saint Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inſerée aux actes comme portant clairement, que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautez rejettées. Tous les Evêques s'écrierent : Nous diſons tous le même, nous le ſouhaitons.

XLII. Sentence contre Neſtorius. p. 533.

Enſuite on prononça la Sentence de condamnation contre Neſtorius en ces termes : Neſtorius aïant entre autres choſes refuſé d'obéïr à nôtre citation, & de recevoir les Evêques envoïés de nôtre part ; nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ſes impietés ; & l'aïant convaincu, tant par ſes lettres que par ſes autres écrits, & par les diſcours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penſer & d'enſeigner des impietez : reduits à cette neceſſité par les canons & par la lettre de nôtre très-ſaint Pere & collegue Celeſtin Evêque de l'Egliſe Romaine : après avoir ſouvent répandu des larmes, nous en ſommes venus à cette triſte ſentence. Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il a blaſphêmé, a declaré par ce ſaint concile qu'il eſt privé de toute dignité épiſcopale, & retranché de toute aſſemblée eccleſiaſtique. Cyrille Evêque d'Alexandrie, j'ai ſouſcrit en jugeant avec le concile. Juvenal Evêque de Jeruſalem, j'ai ſouſcrit en jugeant avec le concile. Tous les autres Evêques preſens ſoûcrivirent de même, au nombre de
22. Juin. cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-uns ſe qualifient Evêques par la grace ou par la miſericorde de Dieu ; quelques-uns Evêques de l'Egliſe catholique

tholique d'un tel lieu. Il y en a qui ſoûcrivent par la main d'un prêtre : l'un aïant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques Evêques arriverent au concile après cette premiere ſeſſion, & ſoûcrivirent auſſi ; enſorte que Neſtorius fut depoſé par plus de deux cens Evêques ; car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent ſe trouver à Epheſe. Telle fut la premiere ſeſſion du concile, qui dura depuis le matin juſques à la nuit fermée : quoique ce fût aux plus longs jours, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme Juin ; & qu'en ce jour le ſoleil ſe couche à Epheſe à ſept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au ſoir à attendre la deciſion du concile ; & quand ils apprirent que Neſtorius étoit dépoſé, ils commencerent tous d'une voix à donner des benedictions au concile, & à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au ſortir de l'Egliſe ils conduiſirent les Evêques avec des flambeaux juſques à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joïe.

AN. 431. *p.* 548. E. *Epiſt. Cyr.* 10. 3. *Conc. p.* 573.

Le lendemain vingt-troiſiéme de Juin, on fit ſignifier à Neſtorius la ſentence de ſa depoſition, en ces termes : Le ſaint Concile aſſemblé à Epheſe par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos très-pieux Empereurs, à Neſtorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies & ta deſobéiſſance aux canons, tu as été depoſé par le ſaint Concile ſuivant les loix de l'Egliſe, & declaré exclus de tout degré eccleſiaſtique le vingt-deuxiéme jour du preſent mois de Juin. La ſentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenſeur de l'Egliſe de C. P. aux prêtres, aux œconomes & au reſte du clergé, pour leur ſignifier la dépoſition de Neſtorius faite le

p. 549.

AN. 431. jour precedent, leur recommandant de conſerver tous les biens de l'Egliſe, pour en rendre compte au futur Evêque de C. P. qui ſera ordonné, dit la lettre, ſuivant la volonté de Dieu, & la permiſſion de nos très-pieux Empereurs.

XLIII. Lettre à l'Abbé Dalmace, &c. En même tems ſaint Cyrille écrivit à l'Abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de ſa part à C. P. ſçavoir les Evêques Macaire & Potamon ; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Neſtorius l'année precedente : car les deux autres Theopempte & Daniel étoient à Epheſe. Il y avoit auſſi deux prêtres de ſaint Cyrille à C. P. *Ibid.* Timothée & Euloge. La lettre eſt donc adreſſée à ces cinq, les Evêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. *Menolog 3. Aug.* L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de C. P. le plus renommé pour ſa ſainteté. Il avoit porté les armes ſous Theodoſe le grand, & ſervi dans la ſeconde compagnie de ſes gardes, vivant dèſlors dans la pieté. Pour mieux ſervir Dieu il quitta ſa femme & ſes enfans, excepté ſon fils Fauſte, avec lequel il alla trouver l'abbé Iſaac, & embraſſa la vie monaſtique ſous ſa conduite. Iſaac avoit habité le deſert dès ſon enfance, & pratiqué toutes ſortes de vertus : ce fut lui qui predit la mort à l'Empereur Valens. *Sup. liv. XVII. n. 37.* Sous ſa conduite Dalmace vint à un ſi haut degré de perfection, qu'Iſaac en mourant l'établit hegumene, c'eſt-à-dire, ſuperieur du monaſtere ſous le patriarche Atticus. On dit qu'il paſſa quarante jours ſans manger, & qu'il fut autant de *Cont. Eph. p. 752.* tems en extaſe. L'Empereur le viſitoit, & il étoit en grande veneration au ſenat ; on lui donna à lui & à ſes ſucceſſeurs, abbés du même monaſtere à perpetuité, le titre d'*Archimandrite*, c'eſt-à-dire, chef de tous les monaſteres de C. P. & ſaint Cyrille lui donne ce titre dans ſa lettre.

L'Egli-

L'Egliſe grecque honore la memoire de tous les trois, d'Iſaac, de Dalmace, & de Fauſte, le même jour, ſçavoir le troiſiéme d'Août. AN. 431.

Dans cette lettre, ſaint Cyrille inſtruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit paſſé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Neſtorius & ſa depoſition ; & conclut ainſi : Puiſque le Comte Candidien a envoïé, comme j'ai appris, des relations : veillez & avertiſſez, que les actes de la depoſition de Neſtorius ne ſont pas encore achevés de mettre au net : c'eſt pourquoi nous n'avons pû envoïer la relation, qui doit être preſentée à l'Empereur ; mais s'il plait à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoïer quelqu'un pour les porter. Que ſi les actes & la relation tardent à venir, ſçachez qu'on ne nous permet pas d'envoïer. Adieu. Les actes furent portez enſuite, apparemment par les Evêques Theopempte & Daniel, qui ſe trouverent depuis à C. P. & qui avoient prevenu le comte Irenée. *Act. 1. p. 563.* *Conc. Eph. p. 700. D. 717. B.*

XLIV. Relation de Neſtorius.

Dès le lendemain de la ſeſſion du concile, c'eſt-à-dire le mardi 23. de Juin, le comte Candidien propoſa un édit à Epheſe, par lequel il proteſte contre ce qui avoit été fait le jour precedent, avertiſſant de nouveau tous les Evêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres Evêques qui venoient. Il envoïa en même tems une relation à la Cour, ſoit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme. Nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'Empereur, en ces termes. *Balsam. Synod. c. 12.*

Etant convoquez à Epheſe par vôtre pieté, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu, ſuivant vos ordres, attendre les Evêques, qui venoient de toutes parts ; mais voïant que les Egyptiens le trouvoient mauvais ; *Conc. Eph. p. 563. E.*

AN. 431. & croïoient que nous affections de differer: nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui qui ſçavoit que l'Evêque Jean d'Antioche & ceux de ſa ſuite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos obéïſſant à vos ordres; mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccleſiaſtiques & imperiales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que vôtre majeſté apprendra de tout le monde. Et aïant repandu dans la place les ſoldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confuſion, courant autour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'Evêque Memnon étoit le chef de la ſedition: il avoit fermé les Egliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous refugier étant pourſuivis; mais il avoit ouvert aux autres la grande Egliſe, & y avoit preparé leur ſéance: Nous vous ſupplions donc & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par vôtre ordre ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à nôtre ſureté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres, ou des Egyptiens, y ait entrée, ni aucun des Evêques, qui ſont venus ſans être appellés, pour troubler le concile; mais qu'il n'y entre que deux Evêques de chaque province, avec le metropolitain, & encore de ceux qui ont connoiſſance de ces ſortes de queſtions, ou d'ordonner que nous retournions chez nous en ſureté; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux Evêques de chaque province avec le metropolitain étoit artificieuſe; car il y avoit peu de metropolitains ſous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit ſouſcrite par Neſtorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarſe, Dexien

Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Baſile de Theſſalie, Maxime d'Anaſarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople; onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les Evêques du concile par ſes ſoldats, empêchoit que l'on ne leur apportât les choſes neceſſaires à la vie, & donnoit liberté de les inſulter, aux gens que Neſtorius entretenoit auprès de lui: particulierement aux païſans des terres de l'Egliſe, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les Evêques du concile. AN. 431. *Epiſt. Memn. p. 761. D.*

Quand les actes de la dépoſition de Neſtorius furent mis au net, on les envoïa à l'Empereur avec une lettre ſynodale, contenant tout ce qui s'étoit paſſé: les raiſons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Neſtorius & le reſte. Il y eſt parlé du Pape en ces termes: Nous avons loué le très-ſaint Evêque de Rome Celeſtin, qui avoit déja condamné les dogmes heretiques de Neſtorius, & porté contre lui ſa ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle: Nous prions vôtre majeſté d'ordonner, que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des Egliſes; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettés au feu; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui a été ordonné, il encoure vôtre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme d'une agréable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble ſaint Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe: or il eſt certain par une autre lettre, que le ſepulcre de ſaint Jean y étoit, dans une Egliſe de ſon nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſermons: *p. 572. C.* *p. 573. A.* *p. 605.* *p. 576.* *p. 584.*

An. 431. p. 580. mons : l'un dans l'Egliſe de ſainte Marie, à l'occaſion de ſept Evêques, qui quitterent le parti de Neſtorius pour ſe réunir au concile : un autre dans la ſynaxe ou liturgie, celebrée apparemment le Vendredi 26. de Juin : après que Reginus Evêque de Chypre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons ſaint Cyrille declame fortement contre Neſtorius.

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche. *Epiſt. Memn. p. 761. E.*

Cinq jours après ſa dépoſition, c'eſt-à-dire le Samedi 27. de Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'aïant appris, envoïa au devant de lui des Evêques & des clercs, tant par honneur, que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Neſtorius depoſé par le concile. Les ſoldats, qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les deputés du concile de lui parler dans le chemin ; mais ils ne laiſſerent de le ſuivre juſques à ſon logis, & y attendirent pluſieurs heures, pendant leſquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit ſouffrir pluſieurs affronts. Enfin l'Evêque Jean les envoïa querir par des ſoldats. Quand ils lui eurent declaré ce qu'ils étoient chargés de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux Evêques & aux Clercs de ſa ſuite, qui les battirent juſques à mettre leur vie en peril. Les deputés vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traitez ; montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs ; & il en fut dreſſé des actes, en preſence de l'Evangile, c'eſt-à-dire en plein concile : mais nous ne les avons plus ; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Epheſe.

Epiſt. ad Caleſt. p. 664. A. Apol. Cyr. p. 1046. A.

Pendant que Jean faiſoit attendre les deputez du concile, il tenoit lui-même le ſien avec les partiſans de Neſtorius. Car ſi-tôt qu'il fut deſcendu de chariot & entré dans ſa chambre ; étant

étant encore tout poudreux, avant que d'ôter ſon manteau, il commença à proceder contre ſaint Cyrille & Memnon d'Epheſe, & contre tout le concile. Le comte Candidien, qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, & ſelon les actes de ce prétendu concile, il parla ainſi : J'aurois bien ſouhaité rendre les lettres des Empereurs ſuivant leurs ordres en preſence de vôtre pieté & de tout le concile ; mais il y a cinq jours que le reverendiſſime Evêque Cyrille, Memnon Evêque de cette ville, & les Evêques qui ſont avec eux s'aſſemblerent dans l'Egliſe. Je voulus les en empêcher, & les priai d'attendre, que vous fuſſiez tous preſens. Ils demanderent qu'on fît la lecture de la lettre de l'Empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de deſobéïſſance ; mais avant que de ſortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme ſçavent pluſieurs Evêques, qui étoient entrez avec moi ; ils y eurent ſi peu d'égard, qu'ils chaſſerent honteuſement les Evêques envoïés par le très-ſaint Neſtorius & ceux qui les accompagnoient ; ils me chaſſerent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la proteſtation, que les Evêques leur avoient envoïée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; declarant que j'attendois l'arrivée de vôtre Sainteté & des Evêques qui l'accompagnent. AN. 431. *Acta Concil. p. 590.*

L'Evêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'Empereur. Tous les Evêques ſe leverent, & Candidien la lut. Enſuite l'Evêque Jean le pria de dire s'il étoit arrivé quelqu'autre choſe : Candidien dit : Le lendemain, ne ſçachant rien de ce qui s'étoit paſſé, j'appris tout d'un coup, qu'ils avoient dépoſé le très-ſaint Evêque Neſtorius. Je trouvai la ſentence de la dépoſition affichée, je l'arrachai, je la lûs, & l'envoïai aux *P. 591. C.*

Empereurs : un peu après j'entendis encore des
An. 431. Juin. crieurs publics qui paſſoient par la place, & publioient ſolemnellement la même dépoſition. Voïant cela, je leur envoïai des défenſes de rien faire contre les ordres de l'Empereur, & je fis enſorte, que les Evêques qui ne s'étoient point aſſemblés avec eux, attendiſſent vôtre arrivée.

p. 594. L'Evêque Jean dit : Ont-ils procedé ſelon les canons & ſelon les ordres de l'Empereur, avec connoiſſance de cauſe, ou condamné Neſtorius par défaut ? Candidien dit : Tous les Evêques qui étoient avec moi ſçavent qu'ils ont jugé ſans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere dont ils en ont uſé à nôtre égard s'accorde à ce procedé : car au lieu de ſaluer fraternellement des gens qui viennent d'un ſi long voïage, & leur témoigner de l'affection, ils ſont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le ſaint concile, qui eſt avec moi, ne les a pas ſeulement écoutés : il examinera ce qu'il ſera à propos d'ordonner contre de telles entrepriſes.

Après cela le comte Candidien ſe retira, & Jean d'Antioche demanda aux Evêques ce qu'il falloit faire ſur un tel mépris des lettres de l'Empereur. Le concile dit : il eſt clair que le reverendiſſime Cyrille & le reverendiſſime Memnon, qui l'a ſecondé en tout, ont contrevenu à ſes ordres ; comme nous ſçavons très-bien, nous qui ſommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ſes entrepriſes. Car Memnon a fermé les Egliſes, particulierement celles des martyrs & du ſaint Apôtre, ſans permettre aux Evêques d'y celebrer même la pentecôte. Il a ramaſſé une multitude de païſans pour troubler la ville ; & envoié ſes clercs dans les maiſons des Evêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne ſe trouvoient à leur aſſemblée ſeditieuſe. Leur mauvaiſe con-

conſcience les obligeoit à tout remplir de confuſion; de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique, que nous avons trouvée dans les articles envoïés depuis peu à C. P. par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageuſement pour la religion; & que les chefs de cette hereſie & de cette revolte ſoient condamnés ſelon leurs crimes & ceux qu'ils ont ſeduits à proportion. AN. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon Auteurs du deſordre, pour avoir mépriſé les loix de l'Egliſe & les ordonnances de l'Empereur, & à cauſe de ces articles heretiques doivent être depoſés, & ceux qu'ils ont ſeduits doivent être excommuniés : afin que reconnoiſſant leur faute, ils anathematiſent les articles heretiques de Cyrille, & s'aſſemblent avec nous, pour examiner fraternellement les queſtions & confirmer la foi. Le concile approuva cette propoſition, p. 598. la ſentence fut prononcée & ſouſcrite par quarante-trois Evêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas. Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarſe, Euterius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels ſont les actes du faux concile des Orientaux : où l'on reçoit des accuſations vagues, ſans faire parler aucun témoin particulier, ſans examiner aucune piece, ſans oüir, ni même citer les accuſés.

Ils ne publierent pas cette ſentence à Epheſe, p. 601. 602. & C. p. 664. & les Evêques du concile ne ſçûrent rien de leur C. procedure : mais ils l'envoïerent à C. P. avec des lettres à l'Empereur, aux princeſſes, au clergé, au ſenat & au peuple : dans leſquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon ſont repetées

An. 431. Juin. tées en diverſes manieres. Ils les accuſent de s'être ſervis pour leurs pretenduës violences des mariniers Egyptiens & des païſans Aſiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maiſons de ceux
p. 604. *D.* qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que ſaint Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de ſa ſeſſion, que tout le concile attendoit ſon arrivée.

XLVI. Lettre de l'Empereur par Pallade. Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à C. P. & l'Empereur, prevenu par ſes artifices, avoit envoïé un reſcrit par un magiſtrien nommé Pallade. On nommoit magiſtriens, c'eſt-à-dire officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'Empereur. Le reſcrit apporté par Pallade declaroit nul ce qu'une partie des Evêques avoit fait à Epheſe, par cabale & par paſſion : c'eſt-à-dire la dépoſition de
Conc. Eph. *p.* 704. Neſtorius. C'eſt pourquoi, diſoit l'Empereur, juſques à ce que les dogmes de la religion ſoient examinés par tout le concile, & que nous envoyions quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'eſt paſſé, & empêcher les deſordres, nous ordonnons, qu'aucun des Evêques aſſemblés à Epheſe ne s'en retire. Et quoi que ces lettres doivent ſuffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laiſſer paſſer aucun. Cette lettre étoit datée du troiſiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Antiochus : c'eſt-à-dire, du 29. Juin 431. ſept jours après la ſeſſion du concile.

Conc. Eph. *p.* 745. Le concile répondit par le même Pallade, ſe plaignant que le comte Candidien a prevenu l'Empereur avant qu'il pût ſçavoir la verité par la lecture des actes : qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'eſt arrivé que vingt-un jours après le terme prefix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre Majeſté de rappeller le comte Candidien avec

cinq

cinq Evêques du concile, pour ſoutenir devant vous ce qui s'eſt fait ; car ceux qui ſe ſont écartés de la foi, ſont ſi adroits à deguiſer leur erreur, qu'ils avoient ſeduit quelques Evêques, qui ſont revenus, & ont condamné Neſtorius avec nous. Enſorte qu'il n'en eſt demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche que trente-ſept ou environ : dont la plûpart ſe ſont attachés à Neſtorius, ſe ſentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoïons les noms : les uns ſont des heretiques Pelagiens, les autres depoſés depuis pluſieurs années. Au reſte le concile a le conſentement de tous les Evêques du monde, parce que celui de Rome y a aſſiſté avec ceux d'Afrique, par le très-pieux Archevêque Cyrille. Nous ſommes ſi preſſés, que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait ſouffrir : mais ſi vous nous accordez nôtre demande, les cinq qui ſe rendront près de vous, vous inſtruiront de tout. Nous ſommes plus de deux cens, qui avons prononcé la ſentence de dépoſition contre Neſtorius, avec le conſentement de tout l'Occident ; mais nous ſommes peu qui avons ſouſcrit à cette lettre, quoiqu'en preſence de tous ; parce que le magiſtrien Pallade nous preſſe, & ne peut attendre la longueur de ces ſouſcriptions. Enſuite ſont les noms des ſchiſmatiques, au nombre ſeulement de trente-quatre. AN. 431. Juillet.

Les ſchiſmatiques ne manquerent pas de répondre auſſi à l'Empereur par le même Pallade. Leur lettre eſt pleine de flateries pour l'Empereur, & de calomnies contre ſaint Cyrille & le concile. Ils font mention de la ſentence qu'ils avoient portée dans leur conciliabule : ils repetent la demande de Neſtorius, que chaque metropolitain ne fût accompagné que de deux Evêques de ſa province, diſant que de leur part ils n'en *Conc. Eph. p. 705.*

An. 431. Juillet. n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens ſont cinquante, & les Aſiatiques dépendant de Memnon, quarante : qu'il y a douze heretiques Meſſaliens de Pamphilie, ſans les autres, qui accompagnent Memnon, & quelques depoſés & excommuniés : ce qui fait, diſent-ils, une troupe d'ignorans, propres ſeulement à faire de la confuſion, Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit guere moins de cent cinquante Evêques contr'eux. Nous penſions, diſent-ils, que vos lettres les rendroient plus ſages ; & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'Egliſe de l'Apôtre ſaint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour vôtre Majeſté : mais ſi-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions ſans avoir dit mot à perſonne : il eſt ſorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont bleſſé quelques-uns, & nous ont pourſuivis avec des bâtons & des pierres juſques à une grande diſtance. Memnon avoit preparé tout cela de loin : ne permettant à perſonne de prier dans les Egliſes, ni de traiter paiſiblement les affaires eccleſiaſtiques. C'eſt pourquoi nous vous prions de faire chaſſer de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons depoſé, & qui trouble tout, de peur que ſa conduite ne ſoit recherchée.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de C. P. vers le même tems, nous decouvre le ſujet de ce tumulte & de ces pretenduës violences des catholiques. Les Evêques que le concile avoit envoïés au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été ſi mal-traités, après en avoir fait leur plainte au concile, le declarerent excommunié, & lui firent ſignifier l'excommunication. Car le concile apprit, que l'on avoit affiché en

Sup. n. 45. Epiſt. Memn. p. 764. C.

un

un certain quartier de la ville un écrit ſans nom & ſans ſoûſcription, qui contenoit la ſentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours ſolliciter le conſeil public de la ville d'Epheſe & les magiſtrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre Evêque à la place de Memnon ; mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, ſe ſaiſirent des Egliſes, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit propoſé. Il vint même à l'Egliſe de ſaint Jean l'Evangeliſte, après avoir ſignifié qu'il y alloit faire l'ordination ; le peuple lui reſiſta, & comme il avoit amené des gens armés, il y eut une ſedition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette Egliſe furent laiſſez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon, qui finit en priant le clergé de C. P. de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fît retirer d'Epheſe les comtes Candidien & Irenée qui n'y faiſoient que du trouble. Irenée ſe retira de lui-même, car les ſchiſmatiques l'envoïerent à C.P. pour agir plus efficacement en leur faveur : ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée. AN. 431. *Conc. Eph. p. 713. E.*

XLVII. Arrivée des legats du Pape.

Cependant les legats du ſaint Siege arriverent à Epheſe ; & auſſi-tôt on tint la ſeconde ſeſſion du concile, dans la maiſon épiſcopale de Memnon : ſelon les Romains le ſixiéme des ides de Juillet, ſelon les Egyptiens le ſeiziéme d'Epiphi ; c'eſt-à-dire le dixiéme de Juillet de la même année 431. Saint Cyrille preſidoit toûjours comme tenant la place du Pape. Juvenal de Jeruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Theſſalonique, Theodote d'Ancyre, Fir- *Conc. Eph. p. 610.*

AN. 431. Firmus de Cappadoce, & tous les autres Evêques y aſſiſtoient, & le diacre de Carthage Beſſula. On fit entrer & aſſeoir avec eux les deputés d'Occident, qui étoient trois, deux Evêques, Arca-
p. 611. de & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier & dit : Nous rendons graces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à vôtre ſainte aſſemblée. Il y a long-tems que nôtre pere Celeſtin a porté ſon jugement ſur cette affaire, par ſes lettres au ſaint Evêque Cyrille, qui vous ont été montrées : maintenant il vous en envoïe d'autres, que nous vous repreſentons, faites-les lire & inſerer aux actes eccleſiaſtiques. Les deux Evêques deputés, Arcade & Projectus, demanderent la même choſe ; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils diſoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de ſaint Celeſtin ; & Sirice notaire de l'Egliſe Romaine la lût en latin. Juvenal Evêque de Jeruſalem demanda qu'elle fut inſerée dans les actes. Tous les Evêques demanderent qu'elle fût traduite & lûë en grec. Le prêtre Philippe dit : On a ſatisfait à la coûtume, qui eſt de lire d'abord en latin les lettres du Siege apoſtolique : mais nous avons eu ſoin de faire traduire celle-ci en grec. Les Evêques Arcade & Projectus ajoûterent la raiſon, parce que pluſieurs Evêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lût donc
p. 614. la traduction grecque de la lettre du Pape ſaint Celeſtin.

Elle commence ainſi : L'aſſemblée des Evêques témoigne la preſence du Saint-Eſprit : car le concile eſt ſaint par la veneration qui lui eſt dûë, comme repreſentant la nombreuſe aſſemblée des Apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient or-
Act. XV. dre de prêcher, ne les a abandonnés. C'étoit lui-même qui enſeignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils

qu'ils devoient enſeigner, & qui avoit aſſuré qu'on l'écoutoit en ſes Apôtres. Cette charge d'enſeigner, eſt venuë également à tous les Evêques : nous y ſommes tous engagés par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers païs du monde, ſuivant ce qui leur a été dit : Allez, inſtruiſez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçû un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous ſuccedé en dignité.

AN. 431. *Luc. X. 16.* *Matth. XXVIII. 19.*

Le Pape ſaint Celeſtin reconnoît par ces paroles, que c'eſt JESUS-CHRIST même qui a établi les Evêques pour docteurs de ſon Egliſe en la perſonne des Apôtres; il ſe met lui-même en leur rang, & declare qu'ils doivent concourir tous enſemble à conſerver le pieux depôt de la doctrine apoſtolique. C'eſt à quoi tend le reſte de la lettre, & il y emploïe la conſideration du lieu où ils ſont aſſemblés; la ville d'Epheſe où ſaint Paul & ſaint Jean avoient annoncé l'Evangile. Saint Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques preſentes. Elle porte créance pour les Evêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe, qui aſſiſteront, dit-elle, à ce qui ſe fait, & executeront, ce que nous avons déja ordonné. La date eſt du huitiéme des Ides de Mai, qui eſt le huitiéme du même mois, la même année 431.

10. Juil. *Conc. Eph. p. 615. D.*

Après cette lecture, tous les Evêques s'écrierent : ce jugement eſt juſte. A Celeſtin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Celeſtin conſervateur de la foi : à Celeſtin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend graces à Celeſtin. Un Celeſtin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'Evêque Pro-

p. 918.

AN. 431. 10. Juil. Projectus dit : Conſiderez la forme de la lettre du Pape : il ne pretend pas vous inſtruire comme des ignorans ; mais vous rappeller ce que vous ſçavez, afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Cappadoce dit : Le ſaint ſiege de Celeſtin a déja reglé l'affaire, & donné la ſentence, par les lettres adreſſées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jeruſalem, à Rufus de Theſſalonique, & aux Egliſes de C. P. & d'Antioche. En conſequence & en execution de cette ſentence nous avons prononcé contre Neſtorius un jugement canonique ; après que le terme qui lui avoit été donné pour ſe corriger, a été paſſé, & que nous ſommes demeurés long-tems à Epheſe au-delà du jour preſcrit par l'Empereur.

L'Evêque Arcade, un des legats, dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous a empêchés d'arriver auſſi-tôt que nous eſperions : c'eſt pourquoi nous vous prions, de nous faire inſtruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requiſition : après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du Pape, & relevé la primauté de ſaint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la ſentence du concile eſt juſte, par l'arrivée des lettres du très-pieux Evêque Celeſtin, & par vôtre preſence. Mais puiſque vous demandez ce qui s'eſt paſſé, vous vous en inſtruirez pleinement, par les actes mêmes de la dépoſition de Neſtorius. Vous y verrez le zele du concile ; & la conformité de ſa foi avec celle que Celeſtin publie à haute voix. Ainſi ſe termina la ſeconde ſeſſion du concile.

Les legats du Pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'eſt-à-dire du huitiéme de Mai, & conçu en ces termes : Memoire du Pape Celeſtin aux Evêques

&

& aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous eſperons, vous ſerez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos penſées ſur nôtre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons auſſi de conſerver l'autorité du ſiege apoſtolique : puiſque les inſtructions qui vous ont été données, portent que vous devez aſſiſter au concile; mais que ſi on vient a quelque contention, vous devez juger de leur avis ſans entrer en diſpute. Que ſi vous voïez que le concile ſoit fini, & que tous les Evêques ſoient retournés, il faut vous informer comment les choſes ſe ſont terminées. Si c'eſt en faveur de l'ancienne foi catholique, & ſi vous apprenez que mon frere Cyrille ſoit allé à C. P. il faut que vous y alliez, & que vous preſentiez nos lettres au prince. S'il eſt arrivé autrement & qu'il y ait de la diviſion, vous jugerez par l'état des choſes ce que vous devez faire avec le conſeil de nôtre-dit frere. Nous n'avons plus les inſtructions mentionnées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du Pape à l'Empereur Theodoſe en date du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois legats; & une pour ſaint Cyrille en date du ſeptiéme, portant qu'il faut toûjours recevoir à penitence celui qui retracte ſes erreurs.

AN. 431. *Coll. Balux. p. 381.*

Conc. Eph. p. 619. p. 621.

XLVIII. Les legats confirment la dépoſition de Neſtorius. *p. 622.*

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-ſeptiéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'aſſembla au même lieu, dans la maiſon épiſcopale de Memnon. Juvenal de Jeruſalem demanda aux legats du Pape, s'ils avoient pris communication des actes de la dépoſition de Neſtorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le Prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement.

Toute-

Toutefois il demanda, qu'ils fuſſent encore lûs
AN. 431. en plein concile, & l'Evêque Arcade fit la même
11. Juil. requiſition. Memnon d'Epheſe ordonna qu'on y
p. 623. ſatisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lût les actes de la premiere ſeſſion : dont on inſera dans cette troiſiéme le commencement & la ſentence de dépoſition contre Neſtorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit : Perſonne ne doute
p. 626. que ſaint Pierre chef des Apôtres, colomne de la foi & fondement de l'Egliſe catholique, a reçû de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST les clefs du roïaume, & la puiſſance de lier & délier les pechés, & que juſqu'à preſent il vit, & exerce ce jugement dans ſes ſucceſſeurs. Nôtre ſaint Pape l'Evêque Celeſtin, qui tient aujourd'hui ſa place, nous a envoïés au ſaint concile, pour ſuppléer à ſon abſence. Nos très-chrétiens Empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conſerver la foi catholique. qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend enſuite ſommairement la procedure faite contre Neſtorius, & ajoûte : Donc la ſentence prononcée contre lui demeure ferme, ſuivant le jugement de toutes les Egliſes, puiſque les Evêques d'Orient & d'Occident ont aſſiſté au concile, par eux ou par leurs deputés : c'eſt pourquoi Neſtorius doit ſçavoir, qu'il eſt retranché de la communion du ſacerdoce de l'Egliſe catholique.

L'Evêque Arcade opina enſuite & conclut ainſi : Suivant la tradition des Apôtres & de l'Egliſe catholique, ſuivant auſſi le decret du très-ſaint Pape Celeſtin, qui nous a envoïés, pour être de ſa part les executeurs de cette affaire, & ſuivant les decrets du ſaint concile : nous declarons à Neſtorius, qu'il eſt dépoüillé de la dignité épiſcopale, & ſeparé de toute l'Egliſe & de la communion de tous les Evêques. l'Evêque Projectus
p. 627. c. conclut ainſi ſon opinion : Moi auſſi par l'autorité

rité de la legation du ſiege apoſtolique, étant avec mes freres executeur de la ſentence, je declare, que Neſtorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi eſt privé de la dignité épiſcopale, & de la communion de tous les Evêques orthodoxes. Saint Cyrille dit : Le concile voit ce qu'ils ont declaré au nom du ſiege apoſtolique & de tout le concile des ſaints Evêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la ſentence du très-ſaint Evêque Celeſtin, & approuvé celle que ce ſaint concile a prononcée contre l'heretique Neſtorius : il faut joindre les actes de ce qui s'eſt paſſé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur conſentement par leurs ſouſcriptions. Les legats offrirent de ſouſcrire ; le concile ordonna qu'on leur preſentât les actes, & ils ſouſcrivirent tous trois à la dépoſition de Neſtorius. Ainſi finit la troiſiéme ſeſſion du concile. AN. 431.

XLIX. Lettres Synodales. *Conc. Eph. p.* 630.

Il rendit compte à l'Empereur de cette action par une lettre ſynodale, qui porte : Dieu favoriſant vôtre zele, a excité celui des Evêques d'Occident pour vanger l'injure de JESUS-CHRIST ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils ſe ſont aſſemblés chez eux en preſence du très-ſaint Evêque de Rome Celeſtin ; ils ont approuvé nos ſentimens ſur la foi, & retranché du ſacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût aſſemblé, Celeſtin avoit déja declaré la même choſe par ſes lettres au trés-ſaint Evêque Cyrille, qu'il avoit même commis à ſa place ; & maintenant il l'a encore declaré à ce ſaint concile d'Epheſe, par d'autres lettres, qu'il a envoïées par les Evêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ſes vicaires. Etant arrivés, ils nous ont declaré le ſentiment de tout le concile d'Occident : & ont témoigné, même par écrit, qu'ils

An. 431. qu'ils ſont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'eſt pourquoi nous en faiſons part à vôtre Majeſté, afin que vous connoiſſiez, que la ſentence que nous venons de prononcer, eſt le jugement commun de toute la terre. Ainſi, puiſque le ſujet de nôtre aſſemblée eſt heureuſement terminé, nous vous ſupplions de nous permettre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous ſont preſſés de pauvreté, d'autres affligés de maladies, d'autres courbés de vieilleſſe : enſorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le ſejour en païs étranger ; & qu'il eſt déja mort des Evêques & des clercs. Toute la terre eſt d'accord, hors quelque peu de perſonnes, qui preferent l'amitié de Neſtorius à la religion. Il eſt juſte de ſonger à lui donner un ſucceſſeur, & de nous laiſſer en repos jouïr de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour vôtre Majeſté. Cette lettre fut ſouſcrite par ſaint Cyrille, & par tous les autres Evêques.

P. 634. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur declarer la dépoſition de Neſtorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne ſucceſſeur. Cette lettre eſt ſouſcrite premierement par ſaint Cyrille, puis par le prêtre Philippe legat du Pape, qui prend le titre de prêtre de l'Egliſe des Apôtres : puis par Juvenal de Jeruſalem : par les deux Evêques legats Arcade & Projectus : par Firmus de Ceſarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge ; aprés quoi il eſt dit : Quoi que ceux qui ont dépoſé Neſtorius, ſoient plus de deux cens, nous nous ſommes contentés de ces ſouſcriptions.

L. Plainte de S. Cyrille & de memnon. 16. Juillet. Cinq jours après la troiſiéme ſeſſion, le concile en tint une quatriéme dans l'Egliſe de ſainte Marie, le dix-ſept des Calendes d'Août, c'eſt-à dire le ſeize de Juillet. Saint Cyrille y eſt nom-

nommé le premier, tenant la place du Pape ſaint Celeſtin, puis les trois legats ; d'abord les deux Evêques Arcade & Projectus, puis le prêtre Philippe : puis Juvenal, Memnon & les autres. Il ſemble par cette diverſité de rangs dans les ſéances & les ſouſcriptions, qu'ils ne les obſervoient pas ſcrupuleuſement, & nous ne voïons aucun incident ſur ce ſujet. En cette action, comme il s'agiſſoit des interêts de ſaint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit la fonction de promoteur ; mais Heſychius diacre de Jeruſalem, qui dit : Le très-ſaint Archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-ſaint Evêque d'Epheſe Memnon, ont preſenté une requête au très-ſaint Concile. Nous l'avons en main, & la lirons ſi vous l'ordonnez. Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture, & le diacre Heſychius la lût. AN. 431. 16. Juillet.

Elle portoit des plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la dépoſition de Neſtorius, avoit raſſemblé environ trente Evêques de ce parti, les uns depoſés depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de ſiege, avec leſquels il prétend, diſoit la requête, nous avoir depoſés, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dreſſé : quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'Egliſe, ni par l'ordre de l'Empereur, ni de rien entreprendre de ſemblable, principalement contre un plus grand ſiege. Et quand il l'auroit pû, il falloit obſerver les canons, nous avertir & nous appeller avec le reſte du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il eſt arrivé à Epheſe, & nous n'en avons rien ſçû juſqu'à ce jour. Il n'en auroit pas uſé ainſi contre le dernier des clercs qui ſont ſous ſa main. Puis donc qu'il eſt ici avec ſes complices, nous vous conjurons par la ſain- *p.* 635.

An. 431. 16. Juillet. te Trinité de les faire appeller, pour rendre compte de leur entrepriſe; car nous ſommes prêts de montrer qu'elle eſt impie & illegitime.

p. 638. *E.* Acace de Melitine dit : L'accuſation auroit été inutile, quand elle auroit été vraïe, & la demande des ſaints Evêque Cyrille & Memnon eſt ſuperfluë; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient ſeparés du ſaint concile, pour ſe joindre à Neſtorius, & qui étoient chargés eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les préſidens de ce concile œcumenique. Mais puiſque vous avez jugé à propos de les pourſuivre, Jean d'Antioche, chef de ce ſchiſme, ſera appellé par les pieux Evêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de ſon entrepriſe. Les trois Evêques partirent en effet, ſçavoir Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete, & Pierre des Camps en Paleſtine : & quand ils furent revenus, Firmus de Ceſarée en Cappadoce les pria de rendre compte de leur commiſſion.

LI. Citations à Jean d'Antioche. *p.* 639. L'Evêque Paul dit : Approchant de la maiſon du reverendiſſime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de ſoldats & d'autres perſonnes portant des armes, qui gardoient la porte : nous ſommes enfin approchés à peine, & nous avons dit : Nous ne ſommes que trois, le ſaint concile nous envoïe porter au reverendiſſime Evêque Jean des paroles de paix, ſur une affaire eccleſiaſtique. Beaucoup de monde s'eſt aſſemblé autour de nous; & entre pluſieurs diſcours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe : mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cauſe de la confuſion qu'il y avoit. L'Evêque Archelaus dit : Nous avons eſſuïé un grand tumulte, & preſque été en peril. Les ſoldats ont tiré l'épée, & pris des pier-

pierres en nous menaçant. l'Evéque Pierre ajoûta : Il y avoit-là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoïés par le concile : mais perſonne n'a voulu nous recevoir. An. 431. 16. Juillet.

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Memnon & moi nous ſommes ici, parce que nous avons la conſcience nette : mais l'heretique Neſtorius, & Jean ſon défendeur, rendent leur maiſon inacceſſible, de peur de venir au concile. Ordonnez donc, que la ſentence portée contre nous ſera declarée nulle, & ſtatuez contre Jean, ainſi que vous jugerez à propos. Juvenal de Jeruſalem dit : L'Evêque Jean devoit reſpecter le ſiege apoſtolique de Rome, qui eſt ici preſent, & celui de Jeruſalem, qui a coûtume ſuivant la tradition apoſtolique de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'obſerver les canons, envoïons-y-encore des Evêques, pour le citer une ſeconde fois. On y en envoïa trois ; Timothée de Thermeſe & d'Eudociade, Euſtache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie. *p.* 642.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivés à la maiſon de l'Evêque Jean, nous avons trouvé autour des ſoldats avec les épées nues, & quelques eccleſiaſtiques, que nous avons priés de nous annoncer. Ils ſont entrés, & ſont revenus nous dire : L'Evêque Jean dit : qu'il n'a point de réponſe à faire à des gens depoſés & excommuniés. Nous avons demandé, par qui nous avions été depoſés & excommuniés. Ils nous ont dit : Par l'Evêque Jean d'Antioche. Et comme nous inſiſtions pour en ſçavoir davantage, ils nous ont dit : nous ne refuſons pas de vous le declarer par devant notaire. Saint Cyrille demanda encore que la procedure de Jean fût declarée nulle : & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même requiſition de nullité : ſur quoi *p.* 643.

An. 431. le concile declara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit oſé venir pour la ſoutenir; ordonna qu'il ſeroit fait rapport à l'empereur, de ce qui s'étoit paſſé ce jour-là, & que Jean ſeroit cité une troiſiéme fois. Ainſi finit la quatriéme ſeſſion du concile.

p.646.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain ſeiziéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire dix-ſeptiéme de Juillet, dans l'Egliſe de ſainte Marie. Saint Cyrille repreſenta ce qui s'étoit paſſé le jour precedent, & ajoûta, que Jean & ceux de ſon parti avoient fait une choſe honteuſe & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de ſe preſenter au concile, pour y dire leurs raiſons, avec la modeſtie chrétienne, puiſque perſonne ne les empêchoit, & que le concile n'eſt pas environné des ſoldats comme leurs maiſons, ils ont compoſé un écrit plein d'inſolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le theatre, pour exciter toute la ville à ſedition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorés & moqués de tout le monde, ils y ont reüſſi; mais ſi c'eſt, comme dit cet écrit, pour montrer, que nous ſoutenons l'hereſie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à preſent nous en convaincre, s'ils peuvent, ſans nous injurier par de vains diſcours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dès l'enfance les ſaintes lettres, & nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematiſons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens & tous les autres heretiques; & de plus Neſtorius inventeur de nouveaux blaſphêmes, ceux qui ſont dans ſa communion & ſes ſentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celeſtius & de Pelage. Nous prions

17 Juillet. *Conc. Eph. p.649. B.*

Epiſt. ad Celeſt. p. 464. C.

prions le concile, de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous ſommes heretiques, ou être condamnés eux-mêmes, vû principalement que, comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des Empereurs. An. 431. 17. Juil.

Le concile députa trois Evêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Helleſpont, avec un notaire nommé Muſone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dès-lors interdiction des fonctions de l'épiſcopat; & que s'il n'obéïſſoit à cette troiſiéme citation, on prononceroit contre lui ſelon les canons. Quand ils furent revenus, l'Evêque Daniel dit: Etant allés à la maiſon de l'Evêque Jean, nous ſommes deſcendus de cheval aſſés loin, & nous avons declaré doucement à ſes clercs, que nous étions envoïés par le ſaint concile. Nous avons trouvé le prêtre Aſphale, qui eſt de l'Egliſe d'Antioche, & pourſuit à C. P. les affaires de cette Egliſe. Il nous a ménés plus près de la maiſon, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui ſe jettoient ſur nous. Nous avons auſſi obligation aux ſoldats; car comme ils connoiſſent l'Evêque Commode, étant logés dans ſa ville, ils ont retenus les clercs, qui vouloient nous inſulter. Aſphale & les autres clercs aïant averti Neſtorius, ſon archidiacre eſt deſcendu vers nous. Nous ne ſçavons pas ſon nom: mais c'eſt un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a preſenté en diſant: Le ſaint concile vous envoïe ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous ſommes envoïés pour parler de la part du ſaint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le ſeigneur Jean à y vénir prendre p. 650.

An. 431. 17 Juillet. dre ſéance. L'archidiacre a répondu : Attendez donc que je l'aille dire à l'Evêque. Il y eſt allé, & étant revenu il nous a preſenté encore le même papier, en diſant : Ne nous envoïez rien, nous ne vous envoïons rien non plus : nous attendons une deciſion de l'Empereur. Nous avons dit : Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'eſt retiré au plus vîte, en diſant : Vous n'avez pas reçû mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres Evêques confirmerent ce rapport.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche. Le concile dit : Cette citation eſt ſuffiſante, afin que l'Evêque Jean n'ait point d'excuſe, & ne puiſſe pretendre cauſe d'ignorance. Saint Cyrille dit : Me voilà encore preſent avec l'Evêque Memnon, pour entendre les défenſes de l'Evêque Jean. *p. 651.* Puiſqu'il continue de fuïr, c'eſt au concile à ordonner. Le concile prononça la ſentence en ces termes : Les injures que l'Evêque Jean d'Antioche & ſes complices ont faites aux Evêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le ſaint concile à porter contr'eux une ſentence digne de leur arrogance, aprés cette troiſiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu obéïr : mais nous croïons qu'il eſt de la douceur épiſcopale d'uſer de patience ; c'eſt pourquoi, quant à preſent, nous retranchons ſeulement de la communion eccleſiaſtique Jean d'Antioche & ſes complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui ſont nommés, juſqu'au nombre de trente-trois, entre leſquels eſt Theodoret. Le concile ajoûte : Il ne leur ſera permis d'uſer de l'autorité ſacerdotale, pour faire ni bien ni mal à perſonne, juſques à ce qu'ils ſe reconnoiſſent & confeſſent leur faute. Et ils doivent ſçavoir, que s'ils ne le font promptement, ils attirent ſur eux la derniere condamnation. Bien attendu que leur pro-

procedure irreguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja declaré hier; & que tout ce qui a été fait ſera rapporté à nos très-pieux Empereurs. Juvenal de Jeruſalem, les trois deputés de Rome, & tous les autres Evêques ſouſcrivirent cette ſentence. Ainſi finit la cinquiéme ſeſſion. AN. 431.

LIII. Lettres ſynodales. *Conc. Eph. p. 656.*

Le concile écrivit aux Empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente Evêques partiſans de Neſtorius, craignant la punition qu'ils meritoient pour leurs fautes, ont oſé s'aſſembler à part, & ſe donner le nom de concile: aïant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de ſon retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une ſentence de dépoſition contre Cyrille chef du concile & contre Memnon, ſans aucun ordre canonique, ſans accuſation, ſans citation, ſans examen. Nous aurions mépriſé une entrepriſe ſi temeraire, n'étoit qu'elle a été portée juſques à vôtre Majeſté. Nous avons donc procedé ſuivant les canons; nous avons reçû les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche, juſques à trois fois: mais aïant environné ſa maiſon de ſoldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les Evêques envoïés par le concile, ni daigné faire de réponſe. Nous avons donc caſſé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, juſques à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile.

Nous avons été obligés de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne paſſe pas pour concile. Ainſi au grand concile de Nicée, quelques Evêques ſe ſeparerent, craignant d'être châtiés: mais le grand & ſaint Empereur Conſtantin jugea ſi peu qu'ils fuſſent le concile, qu'il

qu'il les fit punir pour leur ſchiſme. En effet il
An. 431. eſt abſurde, que trente Evêques s'oppoſent à un concile de deux cent dix, avec leſquels tous les Evêques d'Occident, & par eux tout le reſte du monde, ont joint leur ſuffrage. Encore de ces trente, quelques-uns ſont dépoſés depuis longtems; d'autres ſont dans l'erreur de Celeſtius; d'autres anathematiſés, comme tenant l'opinion de Neſtorius. Ordonnez donc, que ce qui a été decidé par le concile univerſel contre l'impieté de Neſtorius, demeure dans ſa force; appuïé de vôtre conſentement.

Le concile écrivit auſſi au Pape ſaint Celeſtin, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure
Conc. Eph. contre Neſtorius: de ſa dépoſition, de l'entrepri-
p. 660. ſe de Jean d'Antioche, & de ſa condamnation, en preſence des legats du ſaint Siege. Ils ajoû-
p. 665. C. tent: Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entrepriſe, nous celebrons avec eux la liturgie & les ſynaxes. Car ſi nous ſouffrons ceux qui voudront inſulter aux plus grands ſieges, & à ceux ſur leſquels ils n'ont aucun pouvoir: les affaires de l'Egliſe tombent dans la derniere confuſion. Et enſuite: Après qu'on a lû dans le concile les actes de la dépoſition des impies Pelagiens & Celeſtiens, Celeſtieus, Pelage, Julien, Perſidé, Florus, Marcellin, Oronce, & leurs complices; nous avons auſſi ordonné, que le jugement porté contr'eux par vôtre ſainteté demeureroit ferme: nous ſommes tous du même avis, & les tenons pour depoſés. Pour vous inſtruire de tout plus exactement, nous vous envoïons les actes & les ſouſcriptions du concile. C'eſt ainſi que le concile d'Epheſe condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du Pape contr'eux.

Saint

Saint Cyrille prononça un ſermon dans ce tems-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; ſe plaignant de ce qu'au lieu de ſe joindre à lui pour combattre l'hereſie, il s'en eſt rendu le fauteur, juſques à attaquer ceux qui la combattent. AN. 431. Juillet. *Conc. Eph.* p 468.

LIV. Lettres des ſchiſmatiques. *Conc. Eph.* p. 697.

Les ſchiſmatiques écrivirent de leur côté à l'Empereur une lettre où ils diſent : Cyrille & Memnon depoſés par nous pour l'hereſie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement : nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres : mais ſe joüant des regles de la religion, ils les ont retablis dans le ſacerdoce, à ce qu'ils pretendent, eux qui étoient excommuniés & interdits. Nous vous prions donc, de ſecourir au plûtôt la foi & les canons : & d'ordonner que nous ſortions d'ici, & que nous allions à C. P. ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injuſtice ; d'ordonner encore, qu'avec chaque metropolitain il n'y ait que deux Evêques ; car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait, que les autres ſont venus en ſi grand nombre : pretendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province : & juſqu'à preſent, obéiſſant à vos ordres, nous n'avons point envoïé d'Evêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre ; que l'on n'y ajoûte rien ; pour dire que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST eſt un pur homme, ou que ſa divinité eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur pretendu concile, où ils tranſcrivirent le ſymbole de Nicée, & ajoûtent que c'eſt-là leur foi, & qu'ils rejettent

p. 702.

An. 431. Juillet. les articles heretiques de Cyrille avec ſes anathematiſmes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient ſouſcrit ce decret.

En même tems ils écrivirent à trois des plus puiſſans amis de Neſtorius : à Antiochus préfet du prétoire & conſul de cette année : à Valere maître des offices & conſul de l'année ſuivante : à Scholaſtique préfet de la chambre ; la même lettre ſervit pour les deux premiers, & elle com-
p. 709. mence ainſi : Nous ſommes reduits à l'extremité : nous avons tous les jours, pour ainſi dire, la mort devant les yeux : les excés de Cyrille & de Memnon ſont au-deſſus de la fureur la plus barbare. On nous inſulte continuellement, comme dans un guerre ouverte. On a deja deux fois mis des écriteaux à nos maiſons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer : toutes les Egliſes nous ſont fermées. Conſumés de maladie, nous n'oſons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous ſupplions donc d'avoir pitié de nous, de nous delivrer de la mort, & de faire enſorte, que nous allions à la ville imperiale rendre raiſon de nôtre foi, & prouver l'hereſie & la malice de ces gens-là : autrement nous ſerons en proïe à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vite, afin que nous reſpirions librement. La lettre à Scholaſtique n'eſt pas ſi pathetique ; quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes ; & ils le prient de faire enſorte, que leurs lettres ſoient lûës à l'Empereur. Ils envoierent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à C.P. & reçûrent de lui quelques jours aprés une relation de ce qui s'y étoit paſſé depuis ſon arrivée.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écri-

re,

re, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prevenu de trois jours mon arrivée à C. P. Ils avoient préoccupé tout le monde, par leurs menſonges & leurs calomnies contre nous ; enſorte que les perſonnes conſtituées en dignité croïent que cette belle dépoſition (il veut dire celle de Neſtorius) s'étoit faite par un jugement precedé d'une inſtruction reguliere, & dans l'aſſemblée de tous les Evêques, qui avoient prononcé tous d'une voix une ſentence par défaut. Ils avoient perſuadé au magnifique Scolaſtique, que Neſtorius ne ſouffroit point que l'on prononçât à Epheſe le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, aïant eſſuïé les premiers perils, j'ai fait enſorte de parler aux magiſtrats, & de leur expoſer la verité de la choſe. Ils ont été obligés de le rapporter à l'Empereur : & enfin après pluſieurs diſcours de part & d'autre, il a été reſolu, que l'Empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en preſence des magiſtrats. J'avois beau proteſter, que je n'étois pas venu pour ce ſujet, que je n'avois pas reçû ces ordres des Evêques, & que j'étois un ſimple porteur de lettres ; j'ai penſé être mis en pieces pour ce diſcours.

AN. 431. Juillet. LV. Lettres du comte Irenée. *Conc. Eph. p. 717.*

Donc, par l'aide de Dieu, nos adverſaires ont été condamnés, comme ne pouvant ſoutenir en aucune maniere, ni les actes de la dépoſition, ni les menſonges qu'ils ont avancés ici ; car on montroit clairement, que l'Egyptien n'avoit point convoqué la ſeſſion dans l'ordre : qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugés ; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere, ſans le conſentement du comte Candidien. On lût toutes ſes proteſtations : la lettre de l'Empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reſte fut expliqué : enſorte

AN. 431. que les ennemis de la verité furent condamnés tous d'une voix, & vôtre jugement reçû & approuvé. La dépoſition de l'Egyptien fut auſſitôt envoïée dans l'Egliſe de la part de l'Empereur, & tout ſon procedé jugé tyrannique & irregulier. Tel fut l'évenement de cette audience.

Mais lorſque Jean medecin & ſyncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous ſçavez, nous trouvâmes la plûpart des magiſtrats tous changés ; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns diſoient, qu'il falloit ſoutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre, & autoriſer les dépoſitions, non ſeulement des deux perſonnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit caſſer également toutes les dépoſitions, & mander quelques-uns des Evêques, pour ſçavoir la verité de ce qui s'étoit paſſé à Epheſe. Il y en a qui font tous leurs efforts, pour être envoïés à Epheſe, avec des ordres de l'Empereur, afin de regler l'affaire ſuivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne ſoit pas ſuivi, connoiſſant bien les intentions & les motifs de ceux qui le ſouhaitent. Il en ſera ce qu'il plaira au Seigneur : cependant priez inſtamment pour moi, qui me ſuis expoſé à tant de perils, & n'en ſuis pas encore exempt ; car Dieu m'eſt témoin que quand je fus appellé à l'audience de l'Empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle eſt la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoïa à Epheſe Jean comte des largeſſes, ou grand treſorier.

LVI. Sixiéme ſeſſion. Requête de Chariſius. Tandis qu'il venoit, le concile tint une ſixiéme ſeſſion dans la maiſon épiſcopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme

me de Juillet. Saint Cyrille y preſidoit comme vicaire du Pape ; & les legats du ſaint Siege n'y ſont nommés qu'a la fin après tous les Evêques. Pierre prêtre d'Alexandrie primicier des notaires dit : le ſaint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des Egliſes, a propoſé une definition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inſerer aux actes. On avoit mis en tête le ſymbole de Nicée : puis on avoit ajoûté : C'eſt la ſainte foi dont tout le monde doit convenir ; car elle ſuffit pour l'utilité de toute l'Egliſe qui eſt ſous le ciel. Mais parce que quelques-uns font ſemblant de la confeſſer, & en expliquent le ſens à leur fantaiſie ; il a été neceſſaire de propoſer les ſentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi eſt pure doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des ſaints peres Evêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inſerer aux actes. C'étoit les mêmes paſſages qu'on avoit lûs à la premiere ſeſſion, pour la condamnation de Neſtorius. AN. 431. *Edit. Merc. ap. Balux. p.* 610.

Enſuite Chariſius prêtre œconome de l'Egliſe de Philadelphie en Lydie, repreſenta au concile, que quelques heretiques de cette province, voulant être inſtruits dans la doctrine de l'Egliſe catholique, étoient tombés dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommés Antoine & Jaques étoient venus de C. P. avec des lettres de recommandation d'Anaſtaſe & de Photius auſſi prêtres, qui étoient alors avec Neſtorius. En vertu de ces lettres Jaques & Antoine avoient été reçûs comme catholiques par les Evêques de Lydie, & avoient fait ſigner à ces heretiques qui ſe vouloient convertir, une expoſition de *Sup. n.* 42.

foi

foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand
AN. 431. éclairciſſement, Chariſius donna ſa requête par écrit au concile, avec la fauſſe expoſition de foi, & les ſouſcriptions de ceux qui avoient été trompés. La requête n'accuſoit que le prêtre Jaques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé pluſieurs perſonnes ſimples, même du clergé : enſorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jaques étoit catholique, & privoient Chariſius de la communion & de ſes fonctions comme heretique. A la fin de cette requête Chariſius mettoit ſa confeſſion de foi, qui étoit celle de Nicée.

Enſuite on lût la fauſſe expoſition de foi qui commençoit ainſi : Ceux qui veulent s'inſtruire exactement de la doctrine de l'Egliſe, ou ſe convertir de quelque hereſie, doivent apprendre que nous croïons un ſeul Dieu pere éternel, & le reſte. Le Myſtere de la Trinité y étoit aſſez bien expliqué, mais ſur l'incarnation, on diſoit :
p. 677. E. Nous ne diſons pas deux fils, ou deux ſeigneurs : puiſqu'il n'y a qu'un fils par eſſence, le Dieu verbe, le Fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe auſſi au nom & à l'honneur du Fils. Le Dieu verbe eſt auſſi ſeigneur par eſſence, & celui-ci lui étant conjoint participe à ſon honneur. C'eſt pourquoi nous ne diſons, ni deux fils, ni deux ſeigneurs : à cauſe de la conjonction inſeparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre ſalut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au deſſus de celle ſelon laquelle nous ſommes nommés enfans de Dieu. Nous diſons donc qu'il y a un ſeul fils & ſeigneur JESUS-CHRIST, entendant principalement le Dieu verbe, & joignant par la penſée ce qu'il a pris ; c'eſt-à-dire JESUS de Nazareth. Cette expoſition finiſſoit ainſi : Telle eſt la doctrine de l'Egliſe.

Qui-

Quiconque penſe le contraire, qu'il ſoit anathéme : quiconque ne reçoit pas la penitence ſalutaire, qu'il ſoit anathême : quiconque ne fait pas la Pâque ſuivant la regle de l'Egliſe catholique, qu'il ſoit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cauſe des heretiques qu'il s'agiſſoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens. AN. 431. Juil. 22.

Les ſouſcriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme : Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie Quartodecimain, aïant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'Evêque Theophane de me recevoir, je ſuis venu à la ſainte Egliſe catholique, & j'anathematiſe toutes les hereſies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois ; & je conſens à l'expoſition de la foi orthodoxe ci-deſſus écrite, anathematiſant tous ceux qui ne font pas la Pâque comme la ſainte Egliſe catholique & apoſtolique. Je le jure par la ſainte Trinité, & par la pieté & la victoire des Empereurs Theodoſe & Valentinien ; & en cas de contravention, je me ſoumets à la ſeverité des loix. Et l'expoſition m'aïant été lûë, j'y ai ſouſcrit par le Senateur Heſychius, parce que je ne ſçai pas écrire. Cet Heſychius ſouſcrit enſuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns ſouſcrivirent pour eux & pour toute leur maiſon. Pluſieurs declarent qu'ils ne ſçavent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

Après cette lecture, le concile défendit de propoſer ou d'écrire aucune autre profeſſion de foi que celle de Nicée ; & ordonna, que ceux qui en propoſeroient quelque autre à ceux qui voudroient ſe convertir du paganiſme, du judaïſme, ou de quelque hereſie que ce ſoit, ſeroient dépoſés, s'ils étoient Evêques ou clercs, & anathematiſés, s'ils étoient laïques. Pareillement p. 668. E.

AN. 431. Juil. 22. ment ſi quelqu'un Evêque ou clerc eſt trouvé croïant ou enſeignant le contenu dans l'expoſition de foi rapporté par le prêtre Chariſius ſur l'incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Neſtorius qui ſont ici joints : le concile le condamne à la dépoſition, & les laïques *Sup. n. 41.* à l'anathême, comme il a été dit. On relût enſuite les extraits des livres de Neſtorius, inſerés dans la premiere ſeſſion; & ainſi finit la ſixiéme ſeſſion du concile. Cette expoſition de foi, qui *Edit. Garn. p. 250.* y fut condamnée, étoit de Theodore de Mopſueſte, & elle fut enſuite refutée par Marius Mercator.

LVII. Pretentions des Evêques de Chypre. 31. Juillet 431. La ſeptiéme & derniere ſeſſion du concile d'Epheſe fut tenuë dans l'Egliſe de ſainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainſi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'aſſembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. *Con. Eph. p. 787.* En cette ſeptiéme ſeſſion, Reginus Evêque de Conſtantia dans l'Iſle de Chypre preſenta une requête au concile en ſon nom, & de deux autres Evêques Zenon & Evagre : ſe plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en poſſeſſion. A ſaint Epiphane Evêque de Conſtantia metropole de Chypre avoit ſuccedé Sabin, & à Sabin Troïle. Après ſa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'iſle de Chypre dependoit de ſon patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chypre; l'autre au clergé de Conſtantia : toutes deux pour empêcher, que l'on n'élut un Evêque de Conſtantia, juſques à ce que le concile d'Epheſe en eût decidé; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobſtant cette dé- *p. 800. C.* fenſe. Aprés la lecture de ſa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux Evêques de Chypre d'en expliquer plus nettement le ſujet.

L'Evê-

L'Evêque Zenon dit : Qu'elles avoient été obtenuës par l'Evêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'Evêque d'Antioche ? dit le concile. L'Evêque Evagre répondit : Il prétend ſoumettre nôtre iſle & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit : N'a-t-on jamais vû l'Evêque d'Antioche ordonner un Evêque à Conſtantia ? Zenon dit : Depuis le tems des Apôtres, on ne peut montrer que l'Evêque d'Antioche, ni aucun autre y ſoit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conſerve à chaque Egliſe ſon ancienne dignité : montrez donc que l'Evêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit : Nous l'avons déja declaré, jamais il n'y eſt venu, ni n'a ordonné, ni dans la metropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de nôtre province qui établiſſoit un metropolitain. Nous vous prions de conſerver l'ancienne coûtume. Le concile dit : Inſtruiſez-nous ſi l'Evêque Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin ſon predeceſſeur, ou le venerable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnés par un concile. Zenon dit : Et ceux que vous venez de nommer, & tous les catholiques de Chypre, ont été ordonnés ainſi, ſans que jamais l'Evêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner. AN. 431. 31. Juillet.

Après cette declaration ſi préciſe, le concile prononça ſa ſentence, qui porte : Si l'Evêque d'Antioche n'eſt point fondé en coûtume, pour faire les ordinations en Chypre, comme les Evêques de l'iſle l'ont declaré par écrit & de vive voix, ils ſeront conſervés dans la libre poſſeſſion, de faire par eux-mêmes les ordinations des Evêques, ſuivant les canons & la coûtume. Le même ſera obſervé dans toutes les autres provinces; enſorte qu'aucun Evêque n'entreprenne ſur une pro- p. 801.

province qui ne lui eſt pas ſoumiſe de tout tems;
An. 431. 31. Juillet. & ſi quelqu'un a fait quelque entrepriſe par violence, qu'il la repare : de peur que ſous prétexte du ſacerdoce, le faſte de la puiſſance ſeculiere ne s'y introduiſe, & que nous perdions inſenſiblement la liberté que Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST nous a acquiſe par ſon ſang. Chaque metropolitain pourra prendre copie de ces actes, pour ſa ſeureté. Le concile ne pouvoit juger autrement ſur ce qui étoit avancé par les Evêques de Chypre, en l'abſence de Jean d'Antioche, qui avoit refuſé de ſe preſenter. Mais s'il eût été preſent, il eût montré que ſon droit étoit bien fondé, & que ſa poſſeſſion d'ordonner les Evêques de Chypre n'avoit été interrompuë qu'à l'occaſion des Ariens : comme il paroît par une lettre du Pape ſaint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

Innoc. ep. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere ſeſſion du concile d'Epheſe, la deciſion de quelques autres affaires particulieres. Euſtache Evêque de Side, metropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement : mais enſuite, fatigué par les affaires que lui ſuſciterent quelques perſonnes, quoi qu'il eût pû ſe juſtifier, il aima mieux, ſentant ſon peu de capacité pour l'action, quitter l'épiſcopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en ſa place Theodore, qui gouverna long-tems cette Egliſe : Euſtache vint ſe preſenter au concile d'Epheſe, & demanda, non pas de rentrer dans ſon Siege, mais ſeulement de conſerver le nom & les honneurs d'Evêque ; & rentrer ainſi dans ſa patrie, dont il étoit abſent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cauſe de ſa renonciation ; car regulierement il n'étoit pas permis à un Evêque d'abandonner ſon

ſon Egliſe. Ce concile lui accorda auſſi le nom & le rang d'Evêque : mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permiſſion de Theodore. C'eſt ce qui paroît par la lettre que le concile d'Epheſe en écrivit au concile de la province de Pamphylie ; ajoûtant à la fin : Si vous voulez le traitter encore plus charitablement, le concile en ſera content. AN. 431. 31. Juillet. *Conc. Eph. p. 805.*

Les Evêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Meſſaliens heretiques, qui étoient dans leur païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. ſous Siſinnius, quatre ou cinq ans auparavant. Elle fut approuvée par le concile d'Epheſe, & il chargea Valerien, Amphiloque & tous les Evêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire executer : enſorte que tous ceux qui ſeroient infectés ou ſuſpects de cette hereſie, ſeroient ſommés de l'anathematiſer par écrit, les refuſans, s'ils étoient clercs, depoſés & excommuniés : les laïques anathematiſés ; & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en ſeroient convaincus, d'avoir des monaſteres. Le livre de ces heretiques, nommé Aſcetique, & preſenté par l'Evêque Valerien, fut anathematiſé & tous les autres ſemblables. *p. 809.* *Phot. cod. 52. p. 40. Sup. XXIV. n. 43.*

Deux Evêques de Thrace Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, preſenterent une requête au concile, où ils expoſerent que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque Evêque eût deux ou trois évêchés. Ainſi l'Evêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion ; l'Evêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis ; l'Evêque de Cele avoit Cele & Galliopoli ; l'Evêque de Sabſadie avoit Sabſadie & Aphrodiſiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'Evêques particuliers ; c'eſt-à-dire que ces évêchés étoient perpetuellement

An. 431. 31. Juillet. petuellement unis; Or ajoûtent-ils, Fritilas Evêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Neſtorius : ce qui nous fait craindre, que pour ſe venger de nous, il ne pretende ordonner des Evêques dans ces villes. Pour prevenir cette nouveauté nous vous prions d'ordonner, que nous ne ſoïons point privés de nos Egliſes, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne ſoit point alterée. Le concile ordonna, qu'il ne ſeroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi.

Leo. ep. 92. al. 62. ad Max. c. 4. Dans ce même concile d'Epheſe, Juvenal de Jeruſalem pretendit s'attribuer la primauté de la Paleſtine, & voulut prouver ſa pretention par des écrits ſuppoſés; mais ſaint Cyrille s'y oppoſa, & en écrivit au Pape, le priant inſtamment *Sup. n. 45.* de ne pas conſentir à cette entrepriſe. C'eſt ce qui paroît par une lettre de ſaint Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'eſt fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile : ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Auſſi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere ſeſſion.

LIX. Canons du concile d'Epheſe. En ce concile on dreſſa quelques canons, à la tête deſquels eſt une lettre ſynodale à toutes les Egliſes, où ſont marqués les noms des ſchiſmatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoûte : Le ſaint concile d'un commun conſentement les a retranchés de toute communion eccleſiaſtique, & leur a ôté toute fonction ſacerdotale. Enſuite ſont les canons, pour faire ſçavoir à ceux qui n'avoient pû aſſiſter au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces ſchiſmatiques. Le premier canon porte, que le metropolitain, qui aura quit-

Conc. Eph. p. 802. *p. 804.* *Can. I.*

quitté le concile œcumenique, pour s'attacher au conciliabule ſchiſmatique, ou qui ſera dans les ſentimens de Celeſtius : ne pourra rien faire contre les Evêques de la province, étant excommunié & interdit : au contraire il ſera ſoumis aux mêmes Evêques & aux metropolitains voiſins. Les ſimples Evêques qui ont embraſſé le ſchiſme, ſoit d'abord, ſoit après avoir ſouſcrit la dépoſition de Neſtorius, ſont retranchés du ſacerdoce & depoſés. Les clercs, qui auront été interdits par Neſtorius, ou par ceux de ſon parti, à cauſe qu'ils tenoient les bons ſentimens, ſeront rétablis ; & en general, les clercs qui adherent au concile œcumenique ne ſeront ſoumis en aucune maniere aux Evêques ſchiſmatiques : mais les clercs qui embraſſeront le ſchiſme, ou les erreurs de Neſtorius, ou de Celeſtius, ſont depoſez. Ceux qui auront été condamnés pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs Evêques ; & rétablis par Neſtorius, ou ſes adherans : demeureront ni plus, ni moins depoſés. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce ſoit, ce qui a été fait au ſaint concile d'Epheſe : s'il eſt Evêque ou clerc, il ſera depoſé ; s'il eſt laïque, il ſera excommunié. A ces ſix canons, quelques éditions en ajoûtent deux, ſçavoir, la definition du concile de ne rien ajoûter au concile de Nicée, à l'occaſion du faux ſymbole de Theodore, & la conſervation des droits des provinces, à l'occaſion de la plainte des Evêques de Chypre. C'eſt tout ce que nous connoiſſons des actes du concile general d'Epheſe.

AN. 431. 31. Juillet.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

AN. 431. Août.

LIVRE VINGT-SIXIÉME.

I. Arrivée du Comte Jean à Epheſe. *Conc. Eph. p. 723. Synod Balnz. c. 16.*

CEPENDANT le Comte Jean arriva à Epheſe, aïant fait une très-grande diligence. Auſſi-tôt il alla viſiter ſeparément les Evêques de l'un & de l'autre parti; car leur diviſion empêchoit de les voir enſemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux abſens. & dit lui-même aux preſens, de ſe trouver le lendemain tous à ſon logis, & ils lui parurent tous ſi animés les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de ſoldats, dans le voiſinage de leurs quartiers. Le lendemain, Neſtorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après, avec les Evêques de ſon parti: Saint Cyrille vint auſſi avec tous les autres Evêques, excepté Memnon ſeul. Il s'éleva un grand tumulté, parce que ceux qui étoient avec ſaint Cyrille, c'eſt-à-dire les catholiques, ne pouvoient ſouffrir la preſence de Neſtorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'Empereur, dont il étoit chargé; mais les catholiques ne vouloient point que Neſtorius, ni les Orientaux ſchiſmatiques fuſſent preſens, ni que l'on fît retirer S. Cyrille, comme les Orientaux pretendoient. Cela cauſa une grande diſpute, qui conſuma une bonne partie du jour. Le Comte Jean propoſa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Neſtorius; puiſqu'auſſi-bien ils n'étoient point nommés dans la lettre de l'Empereur. Les catholiques s'y oppoſoient, & ne vouloient pas même que les ſchiſmatiques fuſſent preſens: enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer ſaint Cyrille & Neſtorius.

On

On fit donc vers le ſoir, en preſence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'Empereur. Elle étoit adreſſée au Pape Celeſtin & à Rufus de Theſſalonique, comme s'ils euſſent été preſens, & aux autres Evêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommés, mêlant indifferemment les ſchiſmatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Neſtorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme depoſés. La lettre le portoit expreſſément en ces termes : Nous avons approuvé la depoſition de Neſtorius, de Cyrille & de Memnon, que vôtre pieté nous a fait connoître ; & c'eſt tout ce qu'elle contenoit de conſiderable. Elle faiſoit mention d'une lettre d'Acace de Beree, qui n'aïant pû venir au concile, à cauſe de ſon grand âge, exhortoit tous les Evêques à la paix : l'Empereur envoïoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos. AN. 431. Août. *Concil. Eph.* p. 721.

La lecture de la lettre de l'Empereur fut écoutée patiemment par les ſchiſmatiques, & ils y applaudirent : au contraire les catholiques temoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë depoſition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois depoſés. Le comte Candidien, qui avoit été preſent à toutes les deliberations & les actions du comte Jean, ſe chargea de la garde de Neſtorius ; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du comte Jaques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit abſent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenſeur & l'archidiacre de l'Egliſe d'Epheſe, & leur declara la condamnation de Memnon : leur enjoignant de garder avec grand *p.* 724.

ſoin

ſoin l'argent de l'Egliſe, comme en devant répondre. C'eſt qu'il ſuppoſoit le ſiege d'Epheſe vacant par cette depoſition.

AN. 431. Août.

Après cela, le comte Jean deſcendit à la grande Egliſe pour faire ſes prieres. Comme il ſçût que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoïa un des officiers de ſa ſuite, afin de ſçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuſeroit de le venir trouver. Memnon vint auſſi-tôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuſe affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour ſe ſoumettre aux ordres de l'Empereur. Il fut mis auſſi entre les mains du comte Jaques, qui le fit garder comme ſaint Cyrille, par des ſoldats nommés ſcutariens & palatins. Le comte Jean écrivit auſſi-tôt à l'Empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée: ajoutant qu'il exhortoit les Evêques à la paix, & qu'il y feroit tout ſon poſſible: quoi qu'il eût peu d'eſperance d'y réüſſir, tant il voïoit les eſprits alienés & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les Evêques catholiques; c'eſt-à-dire tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignerent à l'Empereur, par une lettre, où après avoir raconté l'entrepriſe des ſchiſmatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent: Ils vous ont envoïé cette dépoſition, comme faite par tout le concile; & vôtre majeſté l'aïant reçuë, a ordonné qu'elle ſubſiſtât, croïant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle eſt faite contre le concile, par les partiſans de Neſtorius, en vengeance de ce que nous l'avons depoſé. C'eſt pourquoi nous avons tous recours à vôtre pieté, vous priant que ce qui à été fait contre Neſtorius & ſes partiſans demeure

Conc. Eph. p. 766. c.

meure en ſa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de nôtre concile ſoit declaré nul. Car ſi la ſentence du concile contre Neſtorius eſt raiſonnable, & ſi vôtre majeſté l'approuve : elle voit bien que ce que les partiſans de Neſtorius ont fait contre le concile, eſt abſolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc, de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les ſaints Evêques Cyrille & Memnon : car il eſt juſte, que ceux qui ont combattu avec nous pour la défenſe de la religion ſoient honorés, & non pas condamnés avec ceux qui ont été convaincus de blaſphême contre JESUS-CHRIST. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem & tous les autres. AN. 431. Août.

Le concile fut encore plus troublé, en apprennant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidéle à la cour : enſorte que l'on y déliberoit d'envoïer en exil ſaint Cyrille & Memnon, comme ſi leur depoſition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les Catholiques d'écrire à l'Empereur une autre lettre plus preſſante, où ils parlent ainſi : La lettre qui nous vient d'être lûe par le comte Jean, nous a mis dans un grand trouble, nous faiſant voir l'impoſture que l'on a portée à vos oreilles; car vôtre majeſté parle, comme aïant reçû de nous une relation, qui contient la dépoſition des ſaints Evêques Cyrille & Memnon. C'eſt pourquoi nous oſons vous repreſenter, que le concile œcumenique, ſoutenu de tout l'Occident, avec le ſiege apoſtolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'a point depoſé ces ſaints Evêques : au contraire, il eſtime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, & de JESUS-

Epiſt. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. p. 760.

Conc. Eph. p. 768.

AN. 431. Août. CHRIST, la couronne de gloire. Nous n'avons depoſé que l'heretique Neſtorius, comme nous avons écrit à vôtre majeſté. Nous avons encore été fort affligés, de voir que par ſurpriſe on a mêlé avec nos noms ceux des partiſans de Jean d'Antioche, qui ſe ſont ſeparés du concile, & des Celeſtiens depoſés qui ſont avec lui, & que vous n'avez envoïé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-tems, que nous vous avons fait ſçavoir comment ils ſe ſont ſeparés du concile : l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication, que le concile a prononcée contr'eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à nôtre communion: tant à cauſe de cet excés, que parce qu'ils défendent toûjours Neſtorius, loin de ſouſcrire à ſa depoſition, & parce qu'ils ont oſé vous circonvenir. Nous vous ſupplions de nous rendre les ſaints Evêques Cyrille & Memnon; & de procurer la conſervation de la foi, qui paroît en ſon entier, dans les actes que nous avons faits contre Neſtorius. Que ſi vous voulez être mieux informé de ce qui s'eſt paſſé entre nous & les ſchiſmatiques, nous vous ſupplions d'envoïer au concile telles perſonnes qu'il vous plaira, pour vous en inſtruire de vive voix.

III. Autres lettres des Catholiques. *Conc. Eph. p. 767.*

Le concile écrivit auſſi aux Evêques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes : Sçachez que nous ſommes à Epheſe, comme en priſon, enfermés depuis trois mois : ſans pouvoir, ni par mer, ni par terre, envoïer ſûrement perſonne à la cour, ni ailleurs; car toutes les fois, que nous avons fait ſçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû ſe ſauver que déguiſés, par differens chemins, & au travers de mille dangers. La raiſon pourquoi nous ſommes ainſi gardés, c'eſt que l'on a fait de

de faux rapports à l'Empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faiſons des ſeditions; les autres, que le concile œcumenique a depoſé Cyrille & Memnon; d'autres, que nous ſommes entrés en conference amiable avec les ſchiſmatiques, dont Jean d'Antioche eſt le chef. Et de peur que la verité ne ſoit connue, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extremité, nous nous preſſons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous proſterner avec larmes devant l'Empereur, pour l'inſtruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon; nous ne pouvons nous ſeparer de leur communion, & nous nous eſtimerions très-heureux d'être bannis avec eux. Nous ſommes auſſi reſolus de ne point recevoir à nôtre communion les ſchiſmatiques, juſqu'à ce qu'ils aïent reparé tous leurs excés; & d'abandonner plûtôt nos Egliſes, ce qu'à Dieu ne plaiſe. Demandez qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil: ſi nous ſommes dignes de voir l'Empereur, qu'on nous le permette: ſi on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos Egliſes, afin que nous ne periſſions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire en ces termes: Le chaud & le mauvais air nous tuent: on enterre preſque tous les jours quelqu'un: on renvoïe les valets malades. Sçachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre choſe que ce que Nôtre-Sauveur Jesus-Christ a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour ſaint Dalmace en particulier.

An. 431. Août.

p. 770. *B.*

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Conſtantinople, marquant les deux lettres

AN. 431. Août. *Conc. Eph. p. 759.*

que le concile avoit écrites à l'Empereur, & ajoûtant : le comte Jean a emploïé mille moïens, pour obliger le concile à communiquer avec les ſchiſmatiques ; mais juſques ici on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes, en diſant, que cela eſt impoſſible : à moins qu'ils caſſent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematiſent par écrit Neſtorius & ſa doctrine. Le comte Jean n'aïant pas réuſſi dans ce deſſein, s'eſt aviſé d'autre choſe, & a demandé au concile de lui donner une expoſition de foi par écrit, pour la faire ſouſcrire aux autres, & pouvoir dire à ſon retour : Je les ai racommodés, ce n'étoit que des paſſions humaines qui les diviſoient. Le concile s'en eſt bien apperçû, & a reſiſté fortement, en diſant : Nous ne leur faiſons point d'injure, nous n'avons pas été appellés ici comme des heretiques, mais pour ſoutenir la foi, comme nous avons fait, & l'Empereur n'a pas beſoin de l'apprendre, il la ſçait, & il y a été baptiſé. Cette tentative n'a donc pas mieux réuſſi aux Orientaux. Ils ont voulu dreſſer une expoſition de foi, qui les a diviſés, & ils en diſputent encore. Les uns veulent bien nommer la ſainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos* ; les autres diſent, qu'ils ſe feroient plûtôt couper les mains que d'y ſouſcrire. Ainſi ils ſe rendent ridicules & ſe montrent heretiques. Inſtruiſez tout le monde de ceci, particulierement les Abbés : de peur que le comte Jean ne rapporte à ſon retour les choſes autrement qu'elles ne ſont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & ſçachez que vous plairez par là à Dieu & aux hommes. Ici même des Evêques, qui ne nous avoient jamais vûs, ſont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils ſouhaitent d'aller en exil,

ou de mourir avec nous. Nous ſommes tous dans une grande affliction, aïant des ſoldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reſte du concile ſouffre extremement : pluſieurs ſont morts, les autres ſont reduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépenſe. AN. 431. Août.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel, & à Potamon, trois Evêques d'Egypte, qui étoient à Conſtantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Epheſe, & aſſiſté à la dépoſition de Neſtorius. Il y a donc apparence, qu'ils étoient retournés à Conſtantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainſi : On a publié ici pluſieurs calomnies contre moi : que pluſieurs baigneurs m'avoient ſuivi d'Alexandrie; que des religieuſes étoient ſorties; que la dépoſition de Neſtorius s'eſt faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Epheſe, les a condamnés, n'aïant rien trouvé de veritable. Il a vû auſſi que le concile a condamné Neſtorius, pouſſé par ſon propre zele, & ne pouvant ſouffrir ſes blaſphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'Empereur, qui approuve la dépoſition de tous les trois, on nous garde, & nous ne ſçavons ce qui en arrivera; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de ſouffrir pour ſon nom; car ce ne ſera pas ſans récompenſe. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il eſt demeuré ferme, en diſant : Voilà nos perſonnes, voilà nos Egliſes, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous eſt impoſſible de communiquer avec les Orientaux, ſi leur procedure

Sup. liv. XXV. n. 40.

Conc. Eph. p. 772.

calomnieuſe contre nos confreres n'eſt caſſée,
AN. 431. Août. & s'ils ne confeſſent la foi catholique ; car ils
Conc. Eph. ſont dans les ſentimens de Neſtorius, & ne les
p. 752. c. cachent pas. Ces lettres du concile & de ſaint Cyrille furent portées à Conſtantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'uſer de cette induſtrie, parce que les partiſans de Neſtorius à Conſtantinople gardoient les vaiſſeaux & les chemins, pour empêcher que perſonne n'entrât ni ne ſortît de la part du concile.

IV. Lettres des ſchiſmatiques. *Synod. Balnz c. 17.*

Les ſchiſmatiques de leur côté écrivirent à l'Empereur par le comte Jean, ſoit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres ; comme il étoit porté par la lettre de l'Empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occaſion de ſe declarer contre les douze articles de ſaint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs : ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoïée par l'Empereur, & ajoûtent : Il le ſçait bien, lui qui eſt âgé de cent dix ans, qui a paſſé ſa vie à combattre pour l'Evangile, qui a aſſiſté à pluſieurs conciles, & a toûjours eu les Apollinariſtes dans ſon voiſinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoûtent : que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'Empereur, de s'expliquer ſur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confeſſion de foi, qui eſt catholique, & la mê-
p. 18. me dont ſaint Cyrille ſe contenta depuis. En même tems ils écrivirent à l'égliſe d'Antioche, c'eſt-à-dire au clergé, aux moines & au peuple, pour les inſtruire de ce que le comte Jean avoit fait à Epheſe : comme l'Empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardés étroitement : mais

mais ils ne diſent pas, que Neſtorius devoit être traité de même. Ils exhortent les predicateurs à parler contre la prétendue erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient ſemer à Antioche, & les livrer aux juges comme ſeditieux. Cette lettre eſt ſouſcrite par Jean d'Antioche & douze autres Evêques. Ils écrivirent encore à Acace de Berée : marquant tout de même la condamnation & la priſon de Cyrille & de Memnon, ſans parler de Neſtorius ; & ſe plaignant que leurs adverſaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de ſeditions les villes & les provinces. AN. 431. Août. c. 10.

V. Lettres de ſaint Iſidore de Peluſe.

Les lettres qui venoient d'Epheſe contre ſaint Cyrille, firent même impreſſion ſur ſaint Iſidore de Peluſe, un des plus illuſtres ſolitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il paſſa ſa vie à Peluſe. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoiſſance de la theologie aux auſterités de la vie monaſtique. Il avoit écrit pluſieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils ; mais il ne nous reſte que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un ſtyle laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à ſaint Cyrille en cette occaſion : La prévention ne voit pas clair, mais l'averſion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les cauſes avec juſtice. Pluſieurs de ceux qui ſont aſſemblés à Epheſe, vous accuſent de venger vôtre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher ſincerement les interêts de JESUS-CHRIST. Il eſt, diſent-ils, neveu de Theophile, il imite ſa conduite, & cherche à ſe faire valoir, comme l'oncle, qui répandit ſa fureur contre le bien-heureux Jean : quoi qu'il y ait bien de la difference entre les accuſés.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777. Suid. Iſid. Iſid. lib. 11. epiſt. 137. 228. Lib. 1. epiſt. 310.

Saint Iſidore écrivit auſſi à l'empereur Theo-
AN. 431. Août. doſe en ces termes : Si vous pouvez prendre le
Ep. 311. tems d'aller en perſonne à Epheſe, les jugemens qui s'y rendront ſeront ſans reproche ; mais ſi vous abandonnez les ſuffrages à une paſſion tumultueuſe, qui garantira le concile des railleries ? vous y apporterez le remede, ſi vous empêchez vos domeſtiques de dogmatiſer : car ils ſont bien éloignés de ſervir leur prince, & prendre en même tems les interêts de Dieu. Craignez qu'ils ne faſſent perir l'empire par leur infidelité, en le faiſant choquer contre l'Egliſe, qui eſt la pierre ſolide, inébranlable ſuivant la promeſſe
Ep. 323. de Dieu. Dans une autre lettre à ſaint Cyrille, il marque que ſa foi ſur le myſtere de l'incarnation, eſt entierement catholique.

VI. Remonrances des Catholiques de C. P.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureuſement à Conſtantinople, & les rendit aux Evêques, au clergé, aux abbés, & particulierement à ſainte Dalmace. Le clergé de Conſtantinople preſenta en cette occaſion une requête à l'Empereur, non moins ferme que
Conc. Eph. reſpecteuſe. Si vôtre majeſté, diſent-ils, approu-
p. 778. ve la dépoſition de Cyrille & de Memnon, faite par les ſchiſmatiques, nous ſommes prêts à nous expoſer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes perils que ces ſaints perſonnages ; perſuadés que c'eſt leur rendre la recompenſe convenable, de ce qu'ils ont ſouffert pour la foi. Nous vous ſupplions donc d'appuïer le jugement de ceux qui ſont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des ſieges, & qui, après avoir examiné ſoigneuſement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce ſaint homme (c'eſt ſaint Cyrille) Et n'expoſez pas toute la terre à une confuſion generale, ſous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la ſeparation d'une petite partie de l'Orient,

qui

qui ne ſe ſepareroit pas, ſi elle vouloit obéir aux canons. Car ſi le chef du concile œcumenique ſouffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui ſont de ſon avis; il faudra que tous les Evêques du monde ſoient dépoſés avec ces ſaints perſonnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne ſouffrez donc pas, que l'Egliſe qui vous a nourri, ſoit ainſi déchirée, ni que l'on voïe des martyrs de vôtre tems; mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obéiſſant au concile, & ſoutenant ſes decrets par vos ordonnances. AN. 431. Août.

Saint Dalmace s'étant mis en priere ſur ce ſujet, une voix deſcenduë du ciel lui ordonna de ſortir de ſon monaſtere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, ſans en avoir voulu ſortir; quoique l'empereur l'eût ſouvent prié d'aſſiſter aux proceſſions, qui ſe faiſoient à l'occaſion des tremblemens de terre. Il ſortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monaſteres, conduits par leurs abbés. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs; & un grand peuple de catholiques les ſuivit. Quand ils furent arrivés, les abbés entrerent dans le palais, étant appellés par l'Empereur: les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de pſalmodier. Les abbés ſortirent, aïant reçû une réponſe favorable. Tout le peuple s'écria: Les ordres de l'Empereur? Les abbés répondirent: Allons à l'Egliſe de ſaint Mocius, & l'on vous lira la lettre; vous apprendrez auſſi la réponſe de l'Empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'Egliſe de ſaint Mocius à une extremité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient toûjours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pſeaume. Le peu-

Conc. Eph. p. 751. E.

Cang. C. P. Lib. IV. n. 65. p.

An. 431. Août. peuple les voïant paſſer, crioit contre Neſtorius.

Conc. Eph. p. 754. Quand ils furent arrivés à l'Egliſe de ſaint Mocius, on lût la lettre du concile; & le peuple s'écria tout d'une voix: Anathême à Neſtorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit: Si vous voulez entendre, faites ſilence; ne nous troublez point, & donnez-vous patience. L'Empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été perſuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au ſaint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laiſſé le reſte, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas declaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à preſent vous dire; car ne croïez *Pſ. 52. 6* pas que je veuille me faire valoir. Le Seigneur briſera les os de ceux qui plaiſent aux hommes. L'Empereur a entendu par ordre tout ce qui s'eſt paſſé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne ſont pas mes paroles qui l'ont perſuadé, mais il a ſuivi la foi de ſes peres. Enfin il a reçû la lettre comme il falloit, il l'a lûë, & y ajoûtant foi il a dit: S'il eſt ainſi, que les Evêques viennent. Je lui ai dit: On ne leur permet pas de venir. Perſonne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit: On les a arrêtés. De l'autre parti, pluſieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter, ce que fait le ſaint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour ſoutenir le parti de Cyrille: Qui voulez-vous écouter, ſix mille Evêques, ou un ſeul impie? J'ai dit ſix mille, en comptant ceux qui dépendent des metropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des Evêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'eſt paſ-

paſſé. L'Empereur m'a répondu : Vous avez bien dit : priez pour moi. Je ſçai que l'Empereur eſt attaché à Dieu & au ſaint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'Empereur & pour nous. Le peuple de Conſtantinople s'écria tout d'une voix : Anathême à Neſtorius. AN. 431. Août.

VII. Réponſes des Catholiques de Conſtantinople au concile.

L'Empereur envoïa donc un ordre aux Evêques des deux partis, c'eſt-à-dire, de ſaint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoïer d'Epheſe chacun les deputés qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'inſtruire de vive voix. Cet ordre fut adreſſé au comte Jean ; & cependant ſaint Cyrille & Memnon devoient demeurer en priſon. En même tems les Evêques, qui étoient à Conſtantinople, au nombre de ſept, répondirent aux Peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Meſori, indiction quinziéme ; c'eſt-à-dire du treiziéme d'Août 431. où ils les felicitent de leurs ſouffrances pour la bonne cauſe : offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Conſtantinople, ſelon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Conſtantinople leur écrivit auſſi ; & à la tête de cette lettre ſont nommés les premiers Dalmace, Tigrius, Samſon & Maximien, comme les principaux prêtres. Nous avons, diſent-ils, fait lire publiquement dans l'Egliſe vos lettres adreſſées à l'Empereur, touchant la dépoſition de Neſtorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous, & a fait pluſieurs acclamations à vôtre louange. Nous vous prions de ſonger deſormais à rétablir nôtre Egliſe, car c'eſt la ſeule choſe qui reſte à faire ; c'eſt-à-dire, d'ordonner un Evêque de Conſtantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monaſteres, avoit ſouſcrit le premier ; mais il ne laiſſa pas d'écrire encore en ſon particulier au concile, pour le feliciter de ſa victoire contre

Conc. Eph. *p.* 782.

p. 772.

p. 755.

AN. 431. Août. l'hereſie. Alypius prêtre des apôtres écrivit auſſi à ſaint Cyrille ſur le même ſujet, le regardant comme un confeſſeur & un martyr. Il dit à la fin : Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui ſe paſſe ici, avec quelle liberté & quelle hardieſſe nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll. Saluz. p. 653.

Conc. Eph. p. 785.

XIII. Deputation du concile à la cour.

Les ordres de l'Empereur aïant été declarés à Epheſe, par le comte Jean, le concile nomma huit deputés; ſçavoir, le prêtre Philippe legat du Pape, & ſept Evêques : Arcade, un des deputés d'Occident, Juvenal de Jeruſalem, Flavien. de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde, avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & ſon conciliabule ſchiſmatique : que ſi l'Empereur, ajoûtent les Peres, vous oblige de communiquer avec eux ; vous ne lui obéirez, qu'à condition qu'ils ſouſcriront à la dépoſition de Neſtorius ; qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos preſidens : qu'ils anathematiſeront la doctrine de Neſtorius ; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les ſaints archevêques Cyrille & Memnon : en ce cas nous vous permettons, de leur promettre vôtre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous ſerons convenus avec vous, on puiſſe faire avec eux une paix ſolide. Mais vous ne leur promettrez point vôtre communion, que le ſaint concile n'ait recouvré ſes preſidens. Sçachez au reſte, que ſi vous negligez quelqu'un de ces ordres, le ſaint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à ſa communion. Berinien Evêque de Perge ſouſcrivit le premier, puis tous les autres Evêques. Le concile donna auſſi

Conc. Eph. p. 780.

p. 784.

à

à ſes deputés des memoires, pour contredire aux pretentions des Orientaux; & une lettre à l'Empereur, où ils inſiſtent principalement ſur la délivrance de Cyrillé & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs Egliſes. On peut croire qu'ils chargerent auſſi leurs deputés des réponſes aux ſept Evêques, qui leur avoient écrit de Conſtantinople, & à ſaint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Conſtantinople, & à continuer de faire connoître à l'Empereur les fraudes des Orientaux : Comme nous croïons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'eſt pas venu à vôtre connoiſſance; nous vous en envoïons des copies, & nous vous prions auſſi de nous faire ſçavoir, ſi nos memoires ont été rendus à l'Empereur; afin que s'il ne les a pas reçûs, il ſçache les artifices qu'on a emploïés contre nous. Dans la lettre à ſaint Dalmace, le concile reconnoît que c'eſt lui ſeul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'Empereur, & ajoûtent : Nous ſçavons, qu'avant que Neſtorius vînt à Conſtantinople, Dieu vous revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous diſiez à tous ceux qui venoient à vôtre cellule : Prenez garde à vous, mes freres, il eſt arrivé en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par ſa doctrine.

AN. 431. Août.

Conc. Eph. p. 773.

Coll. Baluz. p. 653.

Les Orientaux de leur côté deputerent huit Evêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emeſe, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde. La procuration dont ces deputés furent chargés eſt très-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à pro-

Conc. Eph. p. 725.

AN. 431. Août. propos, ſoit devant l'Empereur, ſoit dans le conſiſtoire, dans le ſenat, ou dans un concile; avec promeſſe de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de ſouſcrire leurs conventions, même ſynodalement. La ſeule exception eſt contre les chapitres de ſaint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple ſouſcrivit le premier avec la même reſtriction : puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les deputés furent chargés d'une requête à l'Empereur; dans laquelle, ſans parler des dépoſitions de Neſtorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cauſe des articles de Cyrille; & conjurent l'Empereur par tout ce qu'il y a de plus ſaint, de veiller à la conſervation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adverſaires à en traiter en ſa preſence par écrit; ſoutenant comme il eſt vrai, qu'on ne peut ſouffrir dans l'Egliſe deux doctrines differentes. Ils ſe plaignent en paſſant des entrepriſes de Juvenal de Jeruſalem, ſur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs Egliſes, ſi la queſtion de la foi ne peut être alors terminée.

Après que les deputés furent partis, l'Empereur envoïa ordre à Neſtorius de ſe retirer d'Epheſe, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de ſe retirer au monaſtere de ſaint Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans ſa jeuneſſe : ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commodités neceſſaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le prefet du pretoire Antiochus, & ſa réponſe pleine d'actions de graces : diſant, que rien ne lui eſt plus honorable que d'être éloigné pour la religion : il demanda ſeulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ſes douze articles) ſoïent notés par des lettres de l'Em-

Evagr. I. 1. c. 7.

Baluz. ſynod. c. 24. & 25.

l'Empereur, de peur que les ſimples ne ſoïent ſurpris. AN. 431. Septemb. IX.

Quand les deputés des deux partis furent arrivés à Calcedoine, on les y fit demeurer; & on ne permit, ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Conſtantinople, de peur d'exciter ſedition. Les Orientaux étant arrivés à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Neſtorius avoit été éloigné d'Epheſe; ce qui les affligea fort, voïant que ſa dépoſition étoit confirmée. C'eſt ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'eſt-à-dire, le quatriéme de Septembre, & que ce jour-là ils attendoient l'Empereur, qui devoit venir à la maiſon de Rufin près de Calcedoine, & y entendre les parties. L'Evêque Himerius n'étoit pas encore arrivé: ainſi ils n'étoient que ſept Evêques de part & d'autre. Deputés ouis à Calcedoine. *Conc. Eph.* p. 731. E.

L'Empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques preſſoient la délivrance de ſaint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour ſe défendre lui-même: les Orientaux ſoutenoient, qu'il falloit commencer par regler la foi. L'Empereur ordonna, que chacun lui preſentât ſa confeſſion. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impoſſible d'en faire d'autre que celle de Nicée: ce que l'Empereur trouva bon. Ils renvoïerent donc aux leurs la copie de l'expoſition de foi, qu'ils avoient apportée d'Epheſe: les priant de leur en envoïer deux nouveaux exemplaires ſouſcrits. Ils ajoûtent: Tout le peuple de Conſtantinople paſſe ſans ceſſe vers nous, nous encourageant à défendre la foi, & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner priſe à nos adverſaires. *Conc. Eph.* p. 736. *Synod. Balnz.* c. 27. *Sup. XXV.* n. 54.

Theodoret écrivit la méme choſe à ſon metropolitain *Conc. Eph.* p. 732.

AN. 431. Septemb. *Synod. Balnz. c. 30.*

tropolitain Alexandre d'Hieraple ; mais apparemment depuis : car il ne paroît pas ſi bien eſperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le conſiſtoire à ne pas negliger la foi, que l'on veut corrompre ; mais juſques ici nous n'avons rien gagné. Nous avons proteſté à l'Empereur avec ſerment, qu'il nous eſt impoſſible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'aïent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de JESUS-CHRIST, veulent ſe reconcilier avec eux, même malgré nous : c'eſt-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient dès lors à parler de réunion. Pour nôtre ami, c'eſt-à-dire, Neſtorius, ſçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, ſoit devant le prince, ſoit devant ſon conſiſtoire, on l'a pris à injure. Et le pis eſt, que l'Empereur en a le plus d'averſion, & nous a dit : Que perſonne ne m'en parle, ſon affaire eſt reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de-là : car nous n'avons rien de bon à eſperer ici. Tous ſont gagnés par argent ; & ſoutiennent, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, eſt en bon état, & vient à nous inceſſamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes aſſemblées ; & ils nous ont écoutés avec tant de plaiſir, qu'ils ſeroient demeurés juſques à une heure après midi, s'ils avoient pû ſouffrir l'ardeur du ſoleil. Ils étoient aſſemblés dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maiſon. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous perſecutent fortement : enſorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous

nouc eûmes audience du prince : pluſieurs furent bleſſés, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'Empereur a ſçû, que le peuple s'aſſembloit avec nous, & m'aïant rencontré ſeul, il m'a dit : J'ai appris que vous tenez des aſſemblées irregulieres. Je lui ai répondu : Puis que vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Eſt-il juſte que ces heretiques excommuniés faſſent les fonctions eccleſiaſtiques ; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'Egliſe ? Il m'a dit : Que voulez-vous que je faſſe ? J'ai répondu : Ce que fit le comte Jean quand il vint à Epheſe. Car voïant qu'ils celebroient les aſſemblées, & non pas nous, il les empêcha, en diſant : Juſques à ce que vous aïez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres, de les celebrer. Vous deviez ordonner de même à l'Evêque de cette ville, de ne laiſſer tenir les aſſemblées, ni à eux, ni à nous, juſques à ce que nous fuſſions d'accord. L'Empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux Evêques. J'ai dit : Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une Egliſe, & nous celebrerons l'aſſemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajoûté : Dans nos aſſemblées il n'y a ni lecture des ſaintes Ecritures, ni oblations ; mais ſeulement des prieres pour la foi & pour vôtre Majeſté, & des diſcours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché juſques ici. Nos aſſemblées croiſſent toûjours ; mais nous ſommes tous les jours en peril & en crainte, voïant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reſte un des ſermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche qui eſt ſon adieu : prononcé dans la même aſſemblée. AN. 431. Septemb. *Conc. Epho.* *p.* 733. *p.* 735.

Les

An. 431. Septemb. *p.743.744.* Les ſchiſmatiques ne manquerent pas d'envoïer d'Epheſe à leurs deputés la profeſſion de foi, qu'ils demandoient ; avec des lettres où ils inſiſtoient toûjours ſur la condamnation des douze articles de ſaint Cyrille; ſoutenant que c'étoit les autoriſer, que de confirmer la dépoſition de Neſtorius. Ils envoïerent en même tems à leurs deputés l'expoſition des douze articles, que ſaint Cyrille venoit de faire à Epheſe, à la priere du concile.

Part. 3. conc. Eph. c. 1. Epiſt. p. 745. Conc. Eph. p. 730. A. L'Empereur entendit les deputés juſques à cinq fois. Enfin retournant à Conſtantinople, il laiſſa les ſchiſmatiques à Calcedoine, & commanda aux deputés catholiques de venir à Conſtantinople, pour y ordonner un Evêque. Les ſchiſmatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la ſeconde : car la premiere eſt celle dont ils avoient été chargés en partant d'Epheſe. Dans celle-ci, les deputés demeurés à Calcedoine proteſtent devant Dieu, que ſi les partiſans de l'hereſie (c'eſt ainſi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un Evêque à Conſtantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine : il y aura neceſſairement un ſchiſme, qui diviſera toute l'Egliſe; car, diſent-ils, & nous, & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Aſie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne ſouffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoïé un livre de ſaint Ambroiſe contraire à cette doctrine. C'eſt à l'Empereur qu'ils parlent. *p. 728. Balux. ſynod. c. 34.*

Conc. Eph. p. 736. Ils écrivirent en même-tems à Rufus Evêque de Theſſalonique, pour eſſaïer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile : afin qu'il ſe défiât de la relation de Flavien de Philippes ſon ſubdelegué à Epheſe. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de ſaint Ambroiſe, envoïé à l'empereur par l'Evêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui eſt plûtôt Marti-

Martinien. Ils diſent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie eſt pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut écrite, il n'y avoit pas encore aſſés de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la diviſion arrivée à Epheſe à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainſi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Epheſe en general, & être tombée contre ſon intention entre les mains des ſchiſmatiques. Car il eſt bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au Pape & à ſaint Cyrille. AN. 431. Septemb.

X. Fin du concile d'Epheſe. *Coll. Ballnz. p.* 156.

Cependant l'Empereur Theodoſe écrivit au concile en ces termes : Comme nous preferons la paix des Egliſes à toute autre affaire : nous avons eſſaïé de vous mettre d'accord, non ſeulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puis qu'il n'a pas été poſſible de vous réünir, & que vous n'avez pas même voulu entrer en diſcours ſur les matieres conteſtées : nous avons ordonné que les Evêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs Egliſes, & que le concile d'Epheſe ſoit ſeparé : que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Epheſe. Au reſte, nous vous declarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux; puis qu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en diſpute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le nous ſçavoir : ſinon, ſongez à vous retirer inceſſamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu ſçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'Empereur, auſſi-bien que par celle des ſchiſmatiques, que les deputés catholiques n'avoient point voulu diſputer avec eux ſur la doctrine devant l'Empereur, comme ſi elle eût été douteuſe; & s'étoient contentés de ſoûtenir les actes du concile, &

& de montrer que la depoſition de Neſtorius étoit juſte & canonique ; & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & inſoutenable.

AN. 431. Octobre.

Conc. Eph. p. 730. Synodic. c. 35.

A ce coup les deputés des ſchiſmatiques perdirent toute eſperance. Ils envoïerent à l'Empereur une troiſiéme remontrance pleine de reproches, de proteſtations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, diſent-ils, à cette priere, nous ſecouerons la pouſſiere de nos pieds, & nous crierons avec ſaint Paul : Nous ſommes innocens de vôtre ſang. Ils écrivirent auſſi à ceux de leur parti à Epheſe, qu'encore que l'Empereur leur eût donné audience juſqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles : que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en diſcuſſion de ſes douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Neſtorius. Ils ſe plaignent de la tyrannie de Cyrille ; qui a, diſent-ils, gagné tout le monde par ſeduction, par flaterie & par preſens : enſorte que lui & Memnon demeurent à leurs Egliſes, tandis que cet homme innocent, c'eſt Neſtorius, eſt renvoïé à ſon monaſtere. Telle fut la fin du concile d'Epheſe. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçû avec une très-grande joïe, le troiſiéme jour d'Athyr, c'eſt-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Act. XVIII. 6.

Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

Conc. Eph. p. 1057. D.

Coll. Baluz. p. 581. c. 70.

Socr. VII. c. 35.

Cependant on proceda à l'élection d'un Evêque de Conſtantinople. Les Evêques qui y étoient déja avec les legats du ſaint Siege, & les autres deputés du concile d'Epheſe, preſiderent à cette élection. On propoſa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Neſtorius. Proclus l'eût emporté, ſi quelques-uns des plus puiſſans ne s'y fuſſent oppoſés, ſous pretexte qu'il avoit été nommé Evêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçû. Enfin on élût Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande reputation de

Sup. XXIV. n. 54.

pieté

pieté depuis long-tems, pour avoir fait faire à ſes dépens des tombeaux pour la ſepulture des perſonnes pieuſes. Au reſte, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux legats du Pape, qu'il avoit été élevé dans l'Egliſe Romaine. Il fut ordonné le Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois après la depoſition de Neſtorius. AN. 431. 25. Oct. *Epiſt. Celeſt. Conc. Eph. 3. p. c. 23. p. 1080. E. Socr. VII. c. 37.*

Auſſi-tôt après les Evêques qui s'étoient aſſemblées en concile pour cette ordination : en donnerent avis au Pape, à ſaint Cyrille, & autres Evêques des grands ſieges, ſuivant la coûtume. De ces lettres il ne reſte que celle qui fut adreſſée aux Evêques d'Epire, que les ſchiſmatiques vouloient ſurprendre comme les autres, en faiſant croire, qu'ils communiquoient au concile d'Epheſe. Le concile de Conſtantinople leur envoïe pour plus grande ſeureté la lettre du concile d'Epheſe, où étoient les noms des ſchiſmatiques. Nous avons auſſi la lettre que Maximien en ſon particulier écrivit à ſaint Cyrille : où il lui demande le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils ; & les réponſes de ſaint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'incarnation, & anathematiſe de nouveau Apollinaire. *Conc. Eph. 3. p. c. 19. Conc. Eph. p. 801. Sup. XXV. n. 59. 3. p. c. 17. Ibid. c. 18. 19.*

XI. Lettre du Pape ſaint Celeſtin pour la doctrine de ſaint Auguſtin.

Les lettres au Pape ſaint Celeſtin ſur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, & le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. C'eſt environ le tems, que le Pape écrivit aux Evêques de Gaule, pour la défenſe de ſaint Auguſtin ; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après ſa mort. Proſper & Hilaire, qui en avoient écrit à ſaint Auguſtin, allerent à Rome, & ſe plaignirent au Pape ſaint Celeſtin ; ce qui lui donna occaſion d'écrire cette lettre. Elle eſt adreſſée *Sup. XXIV. n. 58. 59. Tom. 2. conc. p. 1611. Celeſt. ep. 1.*

à

à Venerius Evêque de Marſeille, Leonce de Frejus,
AN. 431. Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres Evêques des Gaules. Le Pape leur reproche fortement leur negligence à reprimer ce ſcandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enſeigner à vôtre préjudice ; vôtre ſilence en cette occaſion eſt ſuſpect de connivence ; & nous ſerions ſuſpects nous-mêmes ſi nous nous taiſions. Tous ceux qui enſeignent mal, doivent ſçavoir qu'il leur convient plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les Egliſes, s'ils ont l'autorité de prêcher ? Si ce n'eſt que quelques Evêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis
c. 2. peu tirés d'entre les laïques. Venant à ſaint Auguſtin, il en parle ainſi : Auguſtin, homme de ſainte memoire, a toûjours été dans nôtre communion, pour ſon merite, & n'a jamais été fletri du moindre bruit d'aucun mauvais ſoupçon : ſa ſcience étoit telle, je m'en ſouviens, que mes predéceſſeurs le contoient entre les principaux docteurs : il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'eſt pourquoi vous devez reſiſter à ceux qui oſent attaquer ſa memoire, & leur impoſer ſilence.

Ap. Leo. Queſn. p. 73. A cette lettre du Pape ſaint Celeſtin, ſont joints neuf articles touchant la grace, cités comme partie de la même lettre, dès le commencement du ſiecle ſuivant.

V. not. Sirm. p. 1618. A. & Diſſ. 3. Queſn. Ces articles ſont precedés d'un avertiſſement, qui porte : que quelques-uns, qui ſe glorifient d'être catholiques, & qui anathematiſent Pelage & Celeſtius, ne laiſſent pas de parler contre nos maîtres : comme s'ils avoient excedé les bornes neceſſaires, & font profeſſion de n'approuver que ce que le ſaint Siege a defini. C'eſt pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les Papes ont déja defini touchant la grace, contre les défenſeurs criminels du libre arbitre ; & y joindre quelques

ſen-

ſentences des conciles d'Afrique, que les Papes ont adoptées en les approuvant. AN. 431.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence; & perſonne ne peut ſortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre, ſi la grace de Dieu ne le releve. 2. Perſonne n'eſt bon par lui-même : il faut que celui qui ſeul eſt bon ſe communique à lui. 3. Perſonne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'eſt capable de ſurmonter les attaques du demon & les deſirs de la chair; ſi par le ſecours journalier de Dieu il ne reçoit le perſeverance dans la bonne vie. Ces trois articles ſont tirés de la lettre du Pape ſaint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la juſtice originelle. 4. Perſonne n'uſe bien du libre arbitre, que par la grace de JESUS-CHRIST. Tiré de la lettre du même Pape au concile de Mileve. 5. Tous les deſirs, les œuvres & les merites des Saints, ſe doivent rapporter à la gloire de Dieu; parce que perſonne ne lui eſt agréable que par les dons qu'il a reçûs de lui. Tiré de la lettre du Pape Zoſime, à tous les Evêques du monde, y joignant la reflexion des Evêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la ſainte penſée, le pieux deſſein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu : car ſi nous pouvons quelque bien; c'eſt par celui ſans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du Pape Zoſime, qui eſt perdue. 7. La grace de JESUS-CHRIST, par laquelle nous ſommes juſtifiés, ne ſert pas ſeulement pour la remiſſion des pechés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre : non ſeulement en nous donnant l'intelligence des commandemens,

Ep. 24. in. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

Sup. liv. XXIII. n. 56.

demens, pour ſçavoir ce que nous devons deſi-
An. 431. rer ou éviter ; mais en nous faiſant aimer, & pouvoir ce que nous connoiſſons qu'il faut faire; & non ſeulement pour le faire plus facilement, mais abſolument pour le faire. Tiré des canons, trois, quatre & cinq, du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons auſſi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & obſervées uniformément dans toute l'Egliſe catholique, qui demandent que la foi ſoit donnée aux infidéles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques; la charité aux ſchiſmatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catecumenes. Ces prieres ne ſont pas de vaines formules, puiſque l'on en voit les effets en pluſieurs converſions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorciſmes & du ſouffle, que toute l'Egliſe obſerve, pour preparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous ſous la puiſſance du demon.

Sup. liv. XXII. n. 48.

Il faut donç confeſſer que la grace de Dieu prévient les merites de l'homme : qu'elle n'ôte pas le libre arbitre ; mais le délivre, l'éclaire, le redreſſe, & le guerit. Dieu veut, tant il eſt bon, que ſes dons ſoient nos merites; & leur accorde la recompenſe éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faiſons ce qu'il veut : mais ſes dons ne ſont pas oiſifs en nous ; nous cooperons à ſa grace, & ſi nous ſentons quelque relâchement, qui vient de nôtre foibleſſe, nous
c. 13. recourons promptement à lui. Quant aux queſtions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les heretiques : nous ne les mépriſons pas, mais n'avons pas beſoin de les traiter. Il nous ſuffit d'avoir declaré, ce que nous croïons être de la Foi catholique.

Le

Le pape ſaint Celeſtin aïant reçû avis de la mort de ſaint Pallade, qu'il avoit envoïé en Ecoſſe, ſubſtitua en ſa place ſaint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoïa prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecoſſe, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de ſeize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou ſix ans, pendant leſquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'aïant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monaſtere de ſaint Martin, c'eſt-à-dire à Marmontier, y reçût la tonſure monaſtique, & y demeura trois ans. Il retourna dans la grande Bretagne, puis il paſſa en Italie, où il emploïa ſept ans à viſiter les monaſteres du païs & des iſles voiſines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de ſaint Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Piſe. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la converſion des Irlandois : il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & paſſa environ ſept ans auprès de ſaint Germain d'Auxerre, puis il ſe retira dans l'iſle d'Arles; c'eſt-à-dire à Lerins, & y demeura neuf ans.

AN. 431. XLI. Saint Patrice en Irlande. *Sup. XXV. n. 15. Bolland. 17. mart. t. 7. p. 522. §. 7.*

Par le conſeil de ſaint Germain, il fit le voïage de Rome; & ce fut alors que le pape ſaint Celeſtin l'ordonna évêque, & l'envoïa en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'Evangile avec grand ſuccés, ſon zele étant ſoutenu par les miracles; & il eſt reconnu pour l'apôtre de cette iſle. Environ un an après il fonda le monaſtere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé ſaint Dunnius ſon diſciple. Il fonda auſſi l'Egliſe d'Armach, metropolitaine du païs. La vie de ſaint Patrice étoit auſtere : il fit tous ces voïages à

AN. 431. pied juſques à l'âge de cinquante-cinq ans, c'eſt-à-dire juſques à ſon épiſcopat : depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à ſe ſervir d'un chariot. Ce fut lui qui introduiſit l'uſage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimés, compoſés par leurs Bardes, & contenant leur hiſtoire. Saint Patrice fit encore deux voïages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de 83. ans.

AN. 432. 15. Mars. XIV. Lettres de S. Celeſtin à C. P.

Le pape ſaint Celeſtin, aïant reçû à Noël 431. les lettres d'avis de la condamnation de Neſtorius, & de l'élection de Maximien, évêque de Conſtantinople, les fit lire dans l'égliſe S. Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui eſt le ſujet de la fête : & cette lecture attira les applaudiſſemens de tout le peuple. Enſuite le pape fit réponſe, par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, ſous le conſulat d'Aetius & de Valere, c'eſt-à-dire du quinziéme de Mars 432. La premiere eſt adreſſée au concile d'Epheſe, c'eſt-à-dire aux évêques qui y avoient aſſiſté ; car il y avoit ſix mois que le concile étoit ſeparé. Le pape y felicite les peres de leur victoire ſur l'hereſie, de la depoſition de Neſtorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme ſucceſſeur immediat de Siſinnius : tenant le ſiege pour vacant pendant le pontificat de Neſtorius ; & qu'il a aſſiſté en eſprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il ſe plaint que Neſtorius ſoit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à ſon parti ; & exhorte les peres à faire enſorte, qu'il ſoit éloigné tout à fait, & envoïé dans quelque ſolitude. Il vient enſuite aux complices de Neſtorius, & dit qu'il faut agir en ces occaſions avec grande circonſpection. S'ils ſe convertiſſent, ils ont la liber-

To. 3. Conc. Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.

liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'hereſie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés & chaſſés de leurs ſieges, juſques à ce qu'ils ſe declarent catholiques : quand même par ſurpriſe l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a eſperance de correction, nous deſirons que vous lui écriviez, que s'il ne condamne par écrit la nouvelle hereſie, l'égliſe ordonnera de lui, ſuivant qu'elle y eſt obligée par l'interêt de la foi. AN. 432. 15. Mars.

La ſeconde lettre eſt adreſſée à l'empereur Theodoſe : elle louë ſon zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'égliſe Romaine ; mais il inſiſte principalement ſur la neceſſité d'éloigner Neſtorius, pour couper la racine de l'hereſie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere : ſçavoir de maintenir la diſpoſition de l'illuſtre dame Proba, qui avoit laiſſé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Aſie, à la charge d'emploïer la plus grande partie du revenu à la ſubſiſtance des pauvres clercs & des monaſteres : ce qui étoit mal executé. La troiſiéme lettre eſt à Maximien, pour l'exhorter à reparer les deſordres de l'égliſe de Conſtantinople ; & à imiter la predication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la ſainte ſimplicité de Siſinnius. Il l'exhorte en particulier à s'oppoſer à l'erreur de Celeſtius, c'eſt-à-dire de Pelage : dont les ſectateurs faiſoient toûjours de nouveaux efforts pour ſe relever. La quatriéme lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple de Conſtantinople. Le pape y marque toute la ſuite de l'affaire : le peril où ils ont été, l'inquietude qu'il en a reſſentie, le zele de ſaint Cyrille, & ſes efforts pour ramener Neſtorius, les démarches qu'il a faites lui-mê- *ibid. c.* 21. *c.* 22.

me : le concile demandé par Neſtorius, & auquel toutefois il n'a oſé ſe preſenter : le ſecours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Enſuite le pape exhorte l'égliſe de Conſtantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a priſe dans l'égliſe Romaine, & à demeurer fermes dans la foi. Ces quatre lettres furent envoïées par le prêtre Jean & le diacre Epictet, qui avoient apporté à Rome celles de Conſtantinople ; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Conſtantinople vers pâques, qui cette année 432. étoit le troiſiéme d'Avril.

AN. 432. 15. Mars.

p. 1071. *D.*

XV. Mort de ſaint Celeſtin. Sixte III. pape.

Le pape ſaint Celeſtin ne ſurvêcut que trois ſemaines à la date de ces lettres, & mourut le ſixiéme d'Avril de la même année : après avoir tenu le ſaint ſiege neuf ans & dix mois. On dit qu'il inſtitua de chanter les pſeaumes avant le ſacrifice de la Meſſe, au lieu qu'auparavant on ſe contentoit de lire les épîtres de ſaint Paul & l'évangile : ce qui ſignifie apparemment qu'il inſtitua le pſeaume de l'introite, comme ſaint Auguſtin témoigne, que de ſon tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pſeaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celeſtin dédia la baſilique de Julie, & y offrit pluſieurs vaſes d'argent, & pluſieurs à ſaint Pierre, le tout du poids de 1136. livres romaines, c'eſt-à-dire 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celeſtin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-ſix évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priſcilla ; & le ſaint ſiege vaqua vingt jours. Son ſucceſſeur fut Sixte troiſiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-ſixiéme d'Avril 432. & tint le ſaint ſiege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'égliſe Romaine, & c'eſt à lui que ſaint Auguſtin

Sup. liv. XXIV. n. 32.

11. *Retract.* 6. 11.

Chr. Proſp. & Marcell.

ſtin avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace. AN. 432.

L'ordination de ſaint Sixte ſe fit d'un commun conſentement de tout le monde ; & en preſence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoïés par les évêques, qui avoient aſſiſté au concile d'Epheſe, avec des lettres de recommandation de ſaint Cyrille. Saint Sixte les chargea de ſes réponſes à ſaint Cyrille & aux autres évêques : quoiqu'il eût déja ſuffiſamment declaré ſon ſentiment, par les lettres, dont il avoit chargé les clercs de l'égliſe de Conſtantinople & un diacre de ſaint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius : la premiere à ſaint Cyrille en particulier, la ſeconde circulaire à tous les évêques, qui les avoient députés. Elle ſert à deux fins : premierement à leur faire part de ſon ordination, ſuivant la coûtume : en ſecond lieu à procurer la réünion des égliſes d'Orient. Il loüe le zele de ſaint Cyrille ; qui ſans eſprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit ſouffertes, ne ſonge qu'à rétablir la paix des égliſes. Le pape declare qu'il eſt du même avis : que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin : mais que l'on pourvoïe aux égliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réünir. Il declare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'égliſe a condamné.

Sup. liv. XXIII. n. 57.

Balnz. Coll. p. 658.

XVI. Diviſion en Orient.

En effet, la diviſion étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Epheſe, écrivit d'Ancyre à Antiochus prefet du pretoire, que ni lui, ni ceux de ſon parti ne tenoient point pour évêques Maximien

Synod. Balnz. c. 38.

An. 432. de Conſtantinople, ni ſes ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres égliſes : le priant de le declarer à l'empereur & à ſon con-
c. 66. 141. 174. ſiſtoire. A Tarſe, Jean & ceux de ſon parti s'aſſemblerent en concile, & dépoſerent de nouveau ſaint Cyrille & les ſept évêques qui avoient été à Conſtantinople pour l'ordination de Maximien ; ſçavoir, Arcade legat du pape, Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Philippes, Firmus de Ceſarée en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Aca-
Socr. V. c. 34 *Liberat. c.* 6. ce de Melitine, & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, aſſembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la dépoſition de ſaint Cyrille, & tout ce
Balux. ſynod. c. 39 qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui declarer, qu'ils deteſtoient les articles de ſaint Cyrille, & le prier de ne point ſouffrir, qu'ils fuſſent enſeignés dans aucune égliſe.

Sup. liv. XXV. n. 27. Jean d'Antioche, & ſon concile ſuſpendirent auſſi de leur communion Rabbula évêque d'Edeſſe, dont nous avons marqué la converſion. Il avoit aſſiſté au concile d'Epheſe, où d'abord
Synod. c. 43. il avoit ſuivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de ſaint Cyrille, comme ſeule veritable, & avoit anathematiſé Theodore de Mopſueſte & ceux qui liſoient ſes écrits : il avoit auſſi condamné les écrits d'André de Samoſate & de Theodoret contre ſaint Cyrille.
c. 44. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Oroëne de ne point communiquer avec Rabbula, juſqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le
Merc. Garn. p. 265. *Auct. Theod.* même-tems, Theodoret toûjours plein de ſes préjugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de ſaint Cyrille & du concile d'Epheſe. Il n'en reſte que des extraits. Il écrivit auſſi des lettres de conſolation

au

au peuple de Conſtantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Neſtorius. AN. 432.

Les catholiques de leur côté agiſſoient vigoureuſement contre les ſchiſmatiques, étant ſoutenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Ceſarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius : mais le comte Longras envoïa des Iſaures au ſecours d'Eutherius, qui ſe trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à ſa place. Celui-ci dit, qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au theatre attendre les ſpectacles. A Marcianople, metropole de la Meſie, à la place de Dorothée, partiſan de Neſtorius, on ordonna Saturnin; & Plintha maître de la milice alla pour le mettre en poſſeſſion : le peuple y reſiſta vigoureuſement ; toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut auſſi chaſſer Hellade de Tarſe, parce qu'il refuſoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut pluſieurs autres évêques chaſſés.

Baluz. Synod. c. 40. 47. *c.* 45. *c.* 46. *Conc. C. P. to.* 4. *p.* 183. 230. *Synod. c.* 48. 49 *c.* 47.

Pour remedier à ces deſordres, l'empereur Theodoſe fit venir vers lui Maximien, & pluſieurs autres évêques, qui étoient demeurés à Conſtantinople depuis ſon ordination ; & les conſulta ſur les moïens de procurer la paix à l'égliſe. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir ſur la foi : que Jean d'Antioche anathematiſe la doctrine de Neſtorius, & approuve ſa dépoſition ; & que Cyrille de ſon côté oublie tout ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. L'empereur aïant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez inceſſamment à Nicomedie, ſans amener aucun évêque, mais ſeulement quelque peu

XVII. Ariſtolaüs envoïé pour la paix.

Epiſt. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. *c.* 35. *Ibid. c.* 24.

AN. 432. de clercs, pour vous ſervir. Nous avons auſſi mandé au très-ſaint évêque Cyrille de s'y trouver : mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre, en nôtre preſence, que vous ne vous ſoïez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne ſe fera rien de nouveau touchant les dépoſitions & les ordinations d'évêques : toutes choſes demeureront en état. Les clercs ſuffiſent pour le ſervice des égliſes juſqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape ſaint Celeſtin, comme vivant : ce qui marque qu'elle eſt écrite avant que la nouvelle de ſa mort fût arrivée à Conſtantinople : c'eſt-
c. 26. à-dire avant la fin d'Avril 432. L'empereur écri-
c. 25. vit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de credit ſur l'eſprit de Jean d'Antioche : il écrivit auſſi à ſaint Simeon Stylite, à qui ſa vie miraculeuſe donnoit une grande autorité. Ariſtolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres; & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main forte.

Jean d'Antioche en aïant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Con-
Synod. Baſiliz. c. 50. ſtantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des ſchiſmatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller, ou non, il faut conſulter enſemble ce que je dois répondre : ſi on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma ſanté eſt-elle ſi foible, que quelque effort que faſſe Cyrille, il eſt impoſſible de me mettre en chemin : quelques-uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voïage. Je vous prie donc après l'aſſemblée, qui ſe tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le ſaint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez pretexte de venir ſaluer le maître de la milice. Alexan-

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samoſate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit uſer de violence contre Jean d'Antioche. Ariſtolaüs même ne le preſſa point de venir à Nicomedie, & lui laiſſa tenir un concile à Antioche ; où les Orientaux dreſſerent ſix propoſitions, dont ils vouloient que ſaint Cyrille convînt. Il ne nous en reſte que la premiere, qui contenoit tout l'eſſentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bien-heureux Athanaſe dans ſa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme cauſant du trouble. Ils entendoient par là, les écrits de ſaint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à ſaint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoïa ces ſix propoſitions. Ariſtolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie : d'où il renvoïa la réponſe de ſaint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime. AN. 432. *Synod. Baluz.* *c.* 55.

XVIII. Lettre de ſaint Cyrille à Acace de Berée. *c.* 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impoſſible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Epheſe. Je conviens, dit-il, que le ſymbole de Nicée eſt ſuffiſant : mais ce que j'ai écrit n'eſt que contre les nouvelles erreurs de Neſtorius ; & ſi je le retracte maintenant, il s'enſuivra qu'il aura eu raiſon, & que nous aurons eu tort de le condamner & le dépoſer. Vous voïez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la diviſion. Ils devoient plûtôt, quand ils vinrent à Epheſe, condamner avec nous Neſtorius. Car s'ils étoient venus un peu trop

An. 432. tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé ? Quand nous aurions eu tort en quelque choſe, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler ? Il y avoit trois ans que nous ſouffrions les blaſphêmes de Neſtorius, & que nous nous efforcions tous ; & vous même, de le ramener à la raiſon. Enfin le concile voïant qu'il perſiſtoit, même à Epheſe, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du ſacerdoce : mais en même-tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs : pour l'amour de Dieu, le reſpect de l'empereur qui le deſire, & l'utilité de l'égliſe : & pardonner tout comme à mes freres. Mais auſſi c'eſt la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Neſtorius, & qu'ils anathematiſent ſes blaſphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des égliſes ne ſoit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconſiderement les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius ; je declare, que par la grace du Sauveur, j'ai toûjours été orthodoxe ; j'anathematiſe Apollinaire & tous les autres heretiques : je confeſſe que le corps de Jeſus-Chriſt eſt animé d'une ame raiſonnable ; qu'il ne s'eſt point fait de confuſion ; que le Verbe divin eſt immuable & impaſſible ſelon ſa nature Mais je ſoutiens que le Chriſt & le Sei-
1. *Pet. IV.* gneur, fils unique de Dieu, eſt le même, qui
1. a ſouffert en ſa chair, comme dit ſaint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Neſtorius ; & lorſque la paix ſera rendue aux égliſes, & que nous pourrons nous écrire librement & fraternellement, il me ſera facile de contenter tout le mon-

monde ſur ces articles : car nôtre doctrine & nôtre conduite eſt approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir ſoin d'entretenir auſſi la paix avec eux. Au reſte, le tribun Ariſtolaüs a tellement adouci les eſprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte, affligés de ce que les Orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponſe de ſaint Cyrille à Acace de Berée. Le pape ſaint Sixte lui écrivit auſſi en même-tems : apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réünion. AN. 432. *Synodic. c. 55.*

La lettre de ſaint Cyrille fut reçûe diverſement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle ſauvoit la doctrine, & que ſaint Cyrille reconnoiſſoit ſuffiſamment les deux natures en Jeſus-Chriſt ; & ils crurent, que l'on devoit uſer de condeſcendance pour le reſte. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hieraple de ſe trouver à Antioche s'il étoit poſſible, pour approuver la réponſe que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoïer à ſaint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit : il écrivit auſſi la même choſe à Theodoret, & leur envoïa à tous deux la lettre de ſaint Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que ſaint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit ſelon lui ſoutenue dans les douze articles : mais il refuſa de ſouſcrire à la condamnation de Neſtorius ; diſant, qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que ſur de faux extraits de ſes œuvres. *d. c. 55. c. 60. 61. 66. 70. 71. 72.*

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta abſolument la lettre de ſaint Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs ; voulant qu'il com- *c. 57. 58. 64. 65. 69.*

An. 432. mençât par condamner ſes douze articles, & ſoutenant qu'il ne falloit point uſer de condeſcendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de Jean, j'ai ſouhaité que la terre m'engloutît : & ſi la crainte de Dieu ne m'avoit retenu, j'aurois tout quitté, & m'en ſerois fui au deſert. J'arracherois plûtôt mon œil droit, & je couperois plûtôt ma main droite, que de conſentir à cette impieté. c.58.64.

c.69. Il propoſoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allaſſent en Egypte, pour s'aſſurer mieux des ſentimens de ſaint Cyrille.

c.67.68. 73.74. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarſe, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de ſaint Cyrille. André de Samoſate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croïoit que ſaint Cyrille étoit toûjours dans l'erreur : mais il croïoit avec Theodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, uſer de condeſcendance ; & condamner en general ceux qui admettoient deux Fils, ou qui diſoient que Jeſus-Chriſt étoit un pur homme. c.59. c.62.63.

XIX. Paul d'Emeſe à Alexandrie. c.76.

Jean d'Antioche croïoit, que c'étoit aſſés que ſaint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confuſion des natures : c'eſt pourquoi, comme il deſiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout ſon pouvoir. Après une meure deliberation, ils reſolurent de prier Paul Evêque d'Emeſe, d'aller en Egypte, pour conferer avec ſaint Cyrille ; ſçachant combien les affaires ſe traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit ſouſcrit pour Acace de Berée au concile d'Epheſe. Il entreprit le voïage ; & Jean d'Antioche donna part de cette reſolution à Alexandre d'Hie-

d'Hieraple : l'exhortant à l'approuver, & lui repreſentant, que le tems ne permettoit pas de traiter les choſes à la rigueur, ni de vouloir l'emporter abſolument : que ce n'étoit pas une occaſion de renoncer à tout, & de s'expoſer au martyre, & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de l'égliſe. Alexandre ne goûta pas cette propoſition : & demeura toûjours dans ſa dureté : mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Meſie, approuverent la deputation de Paul : recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jeſus-Chriſt deux natures ſans confuſion. AN. 432. *p.* 77. 136.

Paul d'Emeſe étant arrivé à Alexandrie, fut obligé d'attendre quelque tems, à cauſe d'une grande maladie de ſaint Cyrille. Enſuite, ſaint Cyrille s'entretint avec lui fort au long, ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe contre lui : mais voulant tout oublier, & venir à quelque choſe de plus important, il lui demanda, s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche : Paul lui en rendit une, où il diſoit : J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même ſans vous avoir vû : mais ces articles ont été cauſe de la diviſion. Nous ne pouvions croire du commencement, qu'ils fuſſent de vous, tant ils nous paroiſſoient éloignez de la doctrine de l'égliſe. Vous les avez déja bien corrigez ; & nous avez donné de grandes eſperances, par la lettre à Acace, qui a réjoüi tous ceux qui aiment la paix de l'égliſe. Quand elle ſera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjoüis, c'eſt que vous avez reçû agréablement la lettre de nôtre pere commun, le bienheureux Athanaſe, qui ſuffit pour terminer tous les differends. Jean d'Antioche exhortoit enſuite ſaint Cyrille à concourir à la paix, pour faire ceſſer les anathémes & les perſecutions reciproques *Cyr. ep. ad Acac.* 3. *p. con. Eph. c.* 35. *Synodic. c.* 80.

ciproques des évêques, la diviſion des peuples, & les inſultes des Juifs & des païens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emeſe, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

AN. 432.

Ep. ad Acac. p. 1115. A. Epiſt. ad Dion. c. 38. p. 1152. E.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cauſe des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'appaiſer. Ainſi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, & dit : Ceux qui devroient nous demander pardon du paſſé, veulent-ils nous offenſer de nouveau ? J'attendois plûtôt quelque conſolation. Paul d'Emeſe aſſura avec ſerment, que leur deſſein n'avoit point été de l'offenſer, & que Jean avoit écrit ainſi par ſimplicité, & par zele pour la vraïe doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité diſſimuler & ſe païer de cette excuſe : mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres eccleſiaſtiques, il l'obligea à donner ſa declaration par écrit, qu'il renonçoit au ſchiſme. Elle étoit conçûë en forme de lettre adreſſée à ſaint Cyrille preſent. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoïé vers ſaint Cyrille : qu'il a trouvé diſpoſé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans ſa pureté : ce qui étoit, ajoûte-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut auſſi regler ce qui regarde Neſtorius : je declare, que nous recevons l'ordination du très-ſaint évêque Maximien : que nous tenons Neſtorius, ci-devant évêque de Conſtantinople, pour depoſé : que nous anathematiſons les impietés qu'il a enſeignées ; & que nous embraſſons ſincerement vôtre communion, ſuivant l'expoſition que nous vous avons donnée touchant l'Incarnation du Verbe, que vous avez reçûë, com-

Conc. Eph. 3. p. c. 28.

comme vôtre propre foi : & dont la copie eſt inſerée à cet écrit. Et par cette communion, nous finiſſons tous les troubles excités de part & d'autre, & ramenons les égliſes à leur premiere tranquillité. L'expoſition de foi ne ſe trouve plus inſerée à cette declaration : mais ce doit être la même, qui fut depuis inſerée à la lettre de Jean d'Antioche. AN. 432.

Après cette declaration, Paul fut admis aux prieres eccleſiaſtiques, & prit place comme évêque dans la grande égliſe d'Alexandrie. Il parla même au peûple en preſence de ſaint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre, & ſelon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annoncer la paix avec les Anges, puis, entrant dans le myſtere du jour, il dit nettement. Marie Mere de Dieu enfante Emmanuel. Alors le peuple s'écria : C'eſt la foi : la voilà : c'eſt le don de Dieu. Cyrille orthodoxe : c'eſt ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainſi, ſoit anathême. Paul d'Emeſe continua. Qui ne dit pas, & ne penſe pas ainſi, ſoit anathême & rejetté de l'égliſe. Il reprit ſon diſcours, & continuant d'expliquer le myſtere, il vint à dire : Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un ſeul Fils, un ſeul Chriſt, un ſeul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria : Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe : digne de Cyrille : don de Dieu. Paul acheva ſon ſermon en peu de mots, anathematiſant expreſſément ceux qui diſoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme; & relevant la confeſſion de ſaint Pierre, qui reconnoît un ſeul Fils du Dieu vivant. Enſuite il laiſſa la parole à ſaint Cyrille, ſelon la coûtume.

25. Dec. *Epiſt. ad Theogn. D.* 5. *p.* 2. *Cyr. p.* 152. *Conc. Eph. p.* 3. *c.* 31.

Matth. XVI. 16.

Paul

AN. 433. *Ibid. c. 32.* Paul d'Emeſe, n'aïant pas eu ce jour-là aſſez de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande égliſe d'Alexandrie, huit jours après; ſçavoir le ſixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le ſermon fut plus long, & il y expliqua exactement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables; & ſaint Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet. *c. 33.*

Cyr. epiſt. ad Acac. Mel. p. 1116. B. Paul vouloit, que la declaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom: & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais ſaint Cyrille s'y oppoſa: ſoutenant, que la declaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul; & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa declaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques depoſés, pour le rétabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dès le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille declara, qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Epiſt. ad Don. p. 1153. C.

Epiſt. ad Theogn. t. 5. p. 153. Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la declaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire: & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion, pour lui: mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la declaration. Les deux clercs accompagnerent le tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuïant des longueurs de cette negociation. Il promit avec ſerment à ſaint Cyrille, que le projet de la declaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit

droit à Conſtantinople ; & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie, que la paix ne ſe faſſe, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la depoſition de Neſtorius, & la condamnation de ſes dogmes. AN. 433.

XX. Saint Cyrille agit à C. P.

Cependant ſaint Cyrille agiſſoit puiſſamment à Conſtantinople : afin que les ordres de la cour preſſaſſent Ariſtolaüs de finir cette negociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Neſtorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à ſainte Pulquerie, à Paul prefet de la chambre, à Romain chambellan ; à deux dames, Marcelle & Droſeria ; & il leur envoïa des benedictions, c'eſt-à-dire, des preſens. Il en donna auſſi à un autre prefet, nommé Chryſorete, qui étoit oppoſé aux interêts de l'égliſe : & il le fit ſolliciter de ſe deſiſter de ſes pourſuites, par deux autres officiers, à qui il envoïa des preſens. C'eſt ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & ſyncelle de ſaint Cyrille, à Maximien de Conſtantinople : par laquelle il le preſſe d'agir de ſon côté, pour la concluſion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean : afin qu'il ne ſoit plus mention de cet impie, c'eſt-à-dire de Neſtorius : que l'on écrive auſſi à Ariſtolaüs, afin qu'il le preſſe. Priez le ſaint abbé Dalmace : qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne ſoit plus mention de Neſtorius : priez auſſi le ſaint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'eſt celui qui fut depuis hereſiarque. Epiphane ajoûte : Vous verrez par le memoire ci-joint, ceux à qui on a envoïé des preſens, & combien la ſainte égliſe d'Alexandrie a fait pour vous : car nos clercs ſont affligez, qu'elle ſoit dépoüillée à cauſe de ce trouble, & qu'elle doive au comte Am-

Epiſt. Epiph. Synodic. c. 203.

AN. 433. Ammonius quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoïé d'ici, & on lui a encore écrit de donner auſſi des preſens aux dépens de vôtre égliſe, à ceux que vous connoiſſez intereſſez, afin qu'ils ne chargent pas l'égliſe d'Alexandrie. Priez Pulquerie, qu'elle faſſe mettre Lauſus à la place de Chryſorete : pour abbattre ſa puiſſance : autrement nous ſerons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé ; & faiſoient courir le bruit, que ſaint Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius. Car les Neſtoriens, qui vouloient revenir, interpretoient ainſi ſa lettre à Acace de Berée. Cela obligea ſaint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoſte & Charmoſyne, & au diacre Leonce, ſes apocriſiaires à Conſtantinople, c'eſt-à-dire ſes agens, pour ſolliciter à la cour les affaires de ſon égliſe. Il leur raconte tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation ; & conclut en ces termes : Ne laiſſez donc perſonne en peine : je ne ſuis pas ſi dépourvû de ſens, que d'anathematiſer ce que j'ai écrit. J'y perſiſte, & ſuis dans les mêmes ſentimens ; car ils ſont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres.

Epiſt. 10. 5. op. Cyr. p. 152.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche

Jean d'Antioche ſe rendit enfin, & écrivit une lettre à ſaint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'égliſe, & pour ſatisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commiſſion à Paul d'Emeſe de faire la paix, & de donner en ſon nom l'expoſition de foi, dont ils ſont convenus en ces termes : Quant à la Vierge Marie Mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous ſommes obligés de dire ce que nous en penſons ; non

Conc. Eph. p. 3. c. 30.

non pour ajoûter quoi que ce ſoit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les myſteres ineffables : mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confeſſons donc, que nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu : Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps, engendré du Pere avant les ſiecles ſelon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre ſalut, de la Vierge Marie, ſelon l'humanité : le même conſubſtantiel au Pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à nous, ſelon l'humanité : car les deux natures ont été unies : c'eſt pourquoi, nous confeſſons un Chriſt, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, ſans confuſion, nous confeſſons que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu : parce que le Verbe Dieu s'eſt incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expreſſions des évangeliſtes & des apôtres, touchant nôtre Seigneur : nous ſçavons que les theologiens en appliquent les unes en commun, comme à une perſonne, & les autres ſeparément comme à deux natures ; attribuant à Jeſus-Chriſt celles qui ſont dignes de Dieu, ſelon ſa divinité, & les plus baſſes, ſelon ſon humanité. AN. 433.

Aïant reçû cette confeſſion de foi, nous ſommes convenus, pour procurer la paix univerſelle aux égliſes, & ôter les ſcandales, de tenir pour dépoſé Neſtorius, jadis évêque de Conſtantinople ; & nous anathematiſons ſes mauvaiſes & profanes nouveautez de paroles : parce que nos égliſes conſervent la ſaine & droite foi, comme vôtre ſainteté. Nous approuvons auſſi l'ordination du très-ſaint Evêque Maximien, en l'égliſe de C. P. & nous ſommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui

An. 433. qui gardent & enſeignent la foi pure & orthodoxe.

Conc. Eph. t. 3. c. 29. La paix étant ainſi faite, ſaint Cyrille annonça cette heureuſe nouvelle à ſon peuple en un petit ſermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'eſt-à-dire le *Ibid. c. 34.* vingt-troiſiéme d'Avril 433. Il fit lire enſuite dans l'égliſe la lettre de Jean d'Antioche & ſa réponſe, dont il chargea Paul d'Emeſe. Outre les témoignages de joïe & d'amitié, elle contenoit auſſi la declaration de Jean d'Antioche, & quelques éclairciſſemens de ſaint Cyrille ſur ſa doctrine, pour lever tous les ſcrupules des Orientaux.

p. 1108. E. On m'accuſe, dit-il, de dire que le ſacré corps de Jeſus-Chriſt a été apporté du Ciel, & non pas tiré de la ſainte Vierge : comment l'a-t-on pû penſer, puiſque preſque toute nôtre diſpute a roulé ſur ce que je ſoutenois, qu'elle eſt Mere de Dieu ? Comment le ſeroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, ſi ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous diſons que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel, nous parlons comme ſaint *1. Cor. XV. 47.* Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terreſtre : le ſecond eſt venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même : Perſonne n'eſt monté au ciel, que celui qui eſt deſcendu du *Joan. III. 13.* ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce ſoit proprement le Verbe, qui ſoit venu du ciel, on l'attribuë auſſi à l'homme, à cauſe de l'unité de perſonne.

p. 1109. D. L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou une confuſion du Verbe avec la chair. J'en ſuis ſi éloigné, dit ſaint Cyrille, que je crois qu'il faut être inſenſé pour le penſer : & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toûjours ce qu'il eſt ſans alteration. Nous reconnoiſſons tous auſſi, qu'il eſt impaſſible, quoiqu'il s'attribuë

les

les ſouffrances de la chair : comme ſaint Pierre a dit ſi ſagement : Jeſus-Chriſt aïant ſouffert en ſa chair, & non pas en ſa divinité. Il declare encore, qu'il ſuit en tout la doctrine des peres, particulierement de ſaint Athanaſe, & le ſymbole de Nicée, ſans en alterer une ſyllabe, comme aïant été dicté par le Saint Eſprit ; & finit en ces termes : Aïant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de nôtre pere Athanaſe à Epictete, au préjudice de pluſieurs perſonnes : nous avons crû neceſſaire de vous en envoïer une copie tirée ſur les anciens exemplaires, que nous en avons.

AN. 433. *1. Petr. IV. 1.* *p. 1112. C.*

C'eſt que Paul d'Emeſe diſcourant avec ſaint Cyrille ſur la foi, lui demanda fort ſerieuſement s'il convenoit de ce que ſaint Athanaſe avoit écrit à Epictete. Saint Cyrille lui dit : Avez-vous cette lettre ſans alteration ? car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé : pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'aſſûrer ſur les exemplaires que vous avez, ſi elle eſt falſifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les aïant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corrompus ; & pria ſaint Cyrille de lui en donner des copies ſur les ſiens, & les envoïer à Antioche.

Ep. ad Acac. Mel. in fine.

XXII. Suite de la reconciliation.

Jean d'Antioche aïant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret : lui promettant un plus grand éclairciſſement, après l'arrivée de Paul d'Emeſe, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit ſuſpecte à Theodoret ; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs égliſes ceux qui avoient été dépoſez, pour la cauſe qu'il eſtimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit enſuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous ſommes, dit-il, d'un même ſen-

Baluz. ſynod. c. 86; c. 87. *c. 2.*

ſentiment, Cyrille & nous : nous conſervons la
An. 433 même foi. Il n'y a plus de difference, ni de ſujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite : tout y eſt clair, & conforme à nos propoſitions. Il approuve & loue nos expreſſions, & expoſe la tradition des peres, qui étoit, pour ainſi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enſeigne clairement la difference des natures, avec l'identité de perſonne du Fils de Dieu : enſorte, qu'il doit ſatisfaire à tous ceux qui ſont de bonne volonté, & couvrir de confuſion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoïe la lettre même de Cyrille : par laquelle il nous a ſatisfaits ; & celle que je lui ai écrite : afin que vous voïez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de ſervile.

Ariſtolaüs aïant ainſi heureuſement terminé ſa negociation, retourna à Conſtantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur :
f. 91. qui lui declare que la paix eſt faite, que ſaint Cyrille & lui ſont ſatisfaits l'un de l'autre : qu'il approuve l'ordination de Maximien & la depoſition de Neſtorius, & anathematiſe ſa mauvaiſe doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne ſoit privée, d'ordonner, que les évêques qui ont été chaſſez de leurs égliſes pendant ces troubles, ſoient rétablis, & qu'il ne reſte aucune trace de l'animoſité paſſée. Vous en avez des exemples ; & en cas pareil, on a remis les anciens évêques dans leurs ſieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, ſont demeurez ſans fonction en attendant leur mort.
f. 87. Il ſemble que Jean d'Antioche écrivoit ainſi, pour ſatisfaire Theodoret & quelques autres, qui ne vouloient point accepter la paix, que les évêques dépoſez ne fuſſent rétablis.

Jean

Jean d'Antioche écrivit auſſi une lettre de communion en ſon nom & des autres évêques qui étoient avec lui, adreſſée au pape ſaint Sixte, à ſaint Cyrille & à Maximien de Conſtantinople: où il approuve la ſentence du concile d'Epheſe contre Neſtorius : le tient pour dépoſé, anathematiſe ſes dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embraſſe la communion de tous les évêques catholiques du monde, Saint Cyrille écrivit de ſon côté au pape ſaint Sixte & à Maximien de Conſtantinople, pour leur faire part de cette paix. AN. 433. *Conc. Eph. p. 3. c. 27.* *Ibid c. 41. init. c. 39.*

Les lettres de ſaint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques, qui étoient venus celebrer l'anniverſaire de ſon ordination. Tout le peuple étoit aſſemblé dans l'égliſe ſaint Pierre, quand cette heureuſe nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à ſaint Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation ; toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, ſous le quatorziéme conſulat de Theodoſe avec Maxime : c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de ſaint Sixte, étoit le vingt-ſixiéme Avril : ainſi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, où le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à ſaint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais ſuivi l'erreur de Neſtorius, mais ſeulement, qu'il a ſuſpendu ſon jugement. *c. 41.* *c. 41. 42.* *p. 1177. A*

Il y avoit des Neſtoriens en Eſpagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu eſt né, & ſoutenoient que c'eſt un pur homme, qui eſt né de la Vierge, & a ſouffert ſur la croix. Deux fidéles nommez Vital & Tonantius ou Conſtantius, après les avoir refutez, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capreolus évêque de Car- *Edit. Sirm. an. 1630.*

Carthage, le priant de les inſtruire ſur ce ſujet.
AN. 433. Capreolus leur répondit par une grande lettre : où il marque d'abord, que cette hereſie a été condamnée en Orient, par le concile d'Epheſe ; & ne laiſſe pas enſuite d'expliquer la foi catholique ſur ce myſtere, & la neceſſité de croire l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt.

XXIII. Ecrits de Vincent de Lerins.

La même hereſie fut auſſi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ſes avertiſſemens contre les hereſies, écrits vers le même-tems. Car il dit vers la fin du ſecond, qu'il y a environ trois ans, que le concile d'Epheſe a été celebré. Vincent étoit frere de ſaint Loup de Troyes ; & après avoir paſſé une partie de ſa vie dans la milice ſeculiere, c'eſt-à-dire, apparemment dans les charges publiques, il ſe retira au monaſtere de Lerins ; où profitant de ſon loiſir, il écrivit pour ſon uſage deux memoires, qui contiennent d'excellentes regles, pour ſe garantir de toutes les hereſies. Il y cache ſon nom ſous celui de Peregrinus, c'eſt-à-dire étranger. Il met pour fondement qu'il faut ſe tenir à l'autorité de la loi divine, & enſuite à la tradition de l'égliſe catholique. L'écriture ne ſuffit pas, parce qu'on l'explique diverſement, & chaque heretique pretend l'avoir pour ſoi. C'eſt donc de l'égliſe catholique qu'il faut en apprendre le vrai ſens ; & dans l'égliſe même, il faut s'en tenir à ce qui a toûjours été crû par tout, & de tous ; car c'eſt-là ce qui eſt proprement catholique, c'eſt-à-dire univerſel. Ainſi lorſqu'une partie de l'égliſe ſe ſepare de la communion du reſte, il faut preferer tout le corps à ce membre retranché ; & ſi une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'égliſe, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit conſulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en divers lieux, & en divers tems, dans la communion de l'égliſe : & tenir pour

Edit. Baluz. p. 374. Commonit.

p. 325.

pour certain, ce que tous ont enſeigné clairement, unanimement, & ſans varier. AN. 433.

Il apporte enſuite l'exemple des Donatiſtes ſeparez du reſte de l'Egliſe, & des Ariens, qui avoient ſéduit ou opprimé preſque tous les Evêques d'Occident : on oppoſoit aux Donatiſtes le plus grand nombre; aux Ariens toute l'antiquité. Il inſiſte principalement ſur cette maxime : *p.* 333. 336. qu'il n'eſt jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet, que les perſonnages conſiderables dans l'Egliſe enſeignent quelque nouveauté; c'eſt pour éprouver nôtre foi. Il en apporte pour exemple Neſtorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'eſtime des Evêques & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, refutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques. Quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de reputation que d'effet. Il rapporte auſſi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & il explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute ſommairement; s'attachant particulierement à établir contre Neſtorius l'unité de perſonne en JESUS-CHRIST, ſans préjudice de la diſtinction des natures. En Dieu, dit-il, il *p.* 343. y a une ſubſtance en trois perſonnes : en JESUS- *p.* 345. CHRIST deux ſubſtances & une perſonne. Il marque, que quelques-uns abuſoient du mot de perſonne : le prenant, ſuivant la ſignification originaire du mot latin, pour un perſonnage feint comme ceux des theatres. Ainſi quand ils diſoient, que Dieu s'étoit fait homme en perſonne, *per perſonam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens.

Après cette digreſſion, il rapporte encore *p.* 350. l'exemple d'Origene & de Tertullien : pour montrer, que l'on ne peut jamais s'appuïer ſur l'autorité d'aucun docteur particulier; & il revient *p.* 358.

à la regle, de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui eſt le caractere de l'hereſie : puiſque la doctrine chrétienne n'eſt
p. 357. pas une invention humaine, mais un dépôt, que Dieu a confié à ſon Egliſe. Non, dit-il,
p. 359. qu'il ne ſoit permis, & même utile de faire quelques progrés dans cette doctrine ; mais ſeule-
p. 362. ment, pour l'éclaircir & l'affermir ſans la changer : pour écrire ſommairement la tradition, &
p. 307. par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne. Il marque enſuite les differentes manieres de combattre les differentes hereſies, anciennes & nouvelles. C'eſt ce que contient le premier avertiſſement de Vincent de Lerins. Le ſecond contenoit l'application des regles precedentes, & la maniere d'emploïer les authoritez des Peres, par l'exemple du concile d'Epheſe ; mais ce ſecond memoire fut derobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net ; & il ſe contenta d'ajoûter à
*Gennad. catal. c.*63 la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage : finiſſant par les autoritez des deux Papes ſaint Sixte & ſaint Celeſtin contre Neſtorius.

XXIV. Ecrits de ſaint Proſper.

Quoique Vincent parle ſouvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez : on ne laiſſe pas de le ſoupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections auſquelles ſaint Proſper a répondu. Ce ſoupçon eſt fondé ſur la conformité du nom & le voiſinage de Caſſien, & des autres prêtres de Marſeille, qui attaquerent vers ce même tems la doctrine de ſaint Auguſtin ſur la grace, comme exceſſive & dangereuſe, par les conſequences qu'ils en tiroient. Ces prétendues conſequences ſont renfermées en ſeize propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes, qui ſe reduiſent à dire : que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes ; qu'il en a predeſtiné le plus grand nombre à la damnation ; qu'à

qu'à ceux-là le ſalut eſt impoſſible, que Dieu eſt l'auteur de leurs pechez. Saint Proſper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'Égliſe en eſt éloignée. Il dit entr'autres choſes, que la predeſtination de Dieu n'eſt cauſe de la chûte de perſonne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne: au contraire, il l'empêche ſouvent de le quitter, ou le fait revenir, après qu'il l'a quitté. *Ad.* 12. *Ad.* 14.

Saint Proſper répondit encore à quinze articles propoſez par des Gaulois, contre la doctrine de ſaint Auguſtin : qui ſe reduiſent à peu près au même ſens, que ceux de Vincent. Sçavoir, que la predeſtination impoſe aux hommes une neceſſité fatale de pecher : que le libre arbitre n'eſt rien; que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes; & que JESUS-CHRIST n'eſt pas mort pour tous. Saint Proſper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage, que ceux qui tombent ne ſont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent : mais ils l'ont laiſſé, & ont été laiſſez : & ſont changez de bien en mal, par leur propre volonté. Et enſuite : Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injuſtement ce qu'il fait faire. Que peut-on penſer de plus inſenſé ? Et encore : Quoique la toute-puiſſance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de ſe ſoutenir : toutefois ſa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'euſſent quitté. Et encore : Celui qui dit, que l'obéïſſance eſt ôtée à quelques juſtes, a mauvaiſe opinion de la bonté & de la juſtice de Dieu. Il ſoutient, que l'on peut dire, que tous les hommes ne ſont pas appellez à la grace : puiſqu'il y a des peuples, à qui l'é- *Ad.* 3. *Ad.* 12. *Sent.* 7. *Sent.* 12. *Ad* 4. *Ad.* 8.

l'évangile n'a pas encore été prêché, & des enfans qui meurent ſans baptême. Dieu toutefois prend ſoin de tous les hommes, & il n'y en a aucun, qu'il n'avertiſſe, ſoit par la prédication de l'évangile, ſoit par le témoignage de la foi, ſoit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur foi
Ad. 9. au don de Dieu. Quoique JESUS-CHRIST ſoit mort pour tous; ſa mort toutefois ne profite qu'à ceux, à qui elle eſt appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres envoïerent de Genes à ſaint Proſper neuf paſſages extraits du livre de ſaint Auguſtin, de la predeſtination, & de celui de la perſeverance, qui leur faiſoient de la peine; & il leur fit voir par ſes réponſes, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Mais le principal ouvrage de ſaint Proſper, pour la défenſe de ſaint Auguſtin, eſt le livre
n. 2. contre le Collateur, c'eſt-à-dire contre Caſſien,
Sup. liv. auteur des Collations ou conferences. Il l'écrivit
XXIII. n. 3. vers l'an 432. puiſqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans, que l'Egliſe combat les Pelagiens, ſous la conduite de ſaint Auguſtin: ce que l'on peut rapporter à ſes premiers ouvrages, adreſſez
Sup. liv. à Marcellin en 412. Saint Proſper examine en
XX. n. 3. celui-ci douze propoſitions de Caſſien, tirées de
XXIV. n. la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé
56. Cheremon. La premiere propoſition eſt catholique; établiſſant, que Dieu eſt le commencement, non-ſeulement de toute bonne œuvre; mais encore de toute bonne penſée: dans les autres propoſitions, Caſſien favoriſe les Pelagiens; prétendant, que pluſieurs viennent à la grace ſans grace; que l'homme peut quelquefois de lui-même ſe porter à la vertu; que l'une & l'autre opinion eſt autoriſée par l'Ecriture: que le libre arbitre contribuë autant au ſalut que la grace:

ce : qu'Adam par ſon peché n'a pas perdu la ſcience du bien : que tous les merites des Saints ne doivent pas être rapportez à Dieu, enſorte que l'on n'attribue à la nature que le mal ; que toute ame a naturellement des ſemences de vertu ; enfin, que Dieu procure entierement le ſalut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela, ſaint Proſper montre, que Caſſien favoriſe les Pelagiens, & ſe contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en ſouhaitant que le Pape ſaint Sixte chaſſe les Pelagiens cachez, comme ſes predeceſſeurs ont chaſſé ceux qui l'étoient à découvert ; declarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne ſont point ſeparez de l'Egliſe. Caſſien y eſt toûjours demeuré ; & cette cenſure, quoique très-juſte, n'a pas empêché que ſes conferences & ſes autres livres, n'aïent toûjours été entre les mains des moines & des autres perſonnes de pieté ; à cauſe de la ſaine doctrine, & de la haute ſpiritualité contenues dans tout le reſte.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit auſſi vers ce tems-là ſon livre d'annotations. Aïant reçû les livres de Julien contre ſaint Auguſtin, & les réponſes de ſaint Auguſtin : il fit des remarques ſur pluſieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ſes erreurs, & les recueillit enſuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertiſſement au lecteur, où il explique ſommairement l'état de la queſtion, & l'hiſtoire de cette hereſie : dont il fait auteurs Theodore de Mopſueſte & Rufin le Syrien. Il parle de ſaint Auguſtin, comme mort : ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage que vers l'an 432. après le concile d'Epheſe, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Baſſula les derniers écrits de ſaint Auguſtin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord ſur chaque article les paroles de

Sup. liv. XXIII. n. 2.

Julien, puis la réponſe de ſaint Auguſtin ; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuïer.

Ed. Ger. part. 2. p. 249. Mercator écrivit auſſi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopſueſte, qu'il regardoit comme l'auteur des deux hereſies de Neſtorius & de Pelage. Il refuta le ſymbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Epheſe, à la pourſuite du prêtre Charifius : il traduiſit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre ſaint Auguſtin, & la doctrine du peché originel, & d'un ouvrage touchant le myſtere de l'Incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajoûta ſes notes pour les refuter.

Sup. liv. XXV. n 56.

XXVI. Schiſmatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Pluſieurs de ceux qui avoient ſoutenu Neſtorius au concile d'Epheſe, trouverent mauvais que Jean l'eût abandonné ; & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, ſon metropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine ; & reconnoiſſoit ſaint Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche : où il confeſſoit nettement les deux natures en JESUS-CHRIST, rejettoit toute confuſion, & anathematiſoit l'hereſie d'Apollinaire. Il s'eſt retracté, diſoit Theodoret, & a détruit ſes douze articles. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à abandonner la perſonne de Neſtorius, qu'il croïoit injuſtement condamné, ſans que ſa doctrine eût été bien entendue : il en écrivit ainſi à Neſtorius même. Alexandre d'Hieraple rejettoit également toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Neſtorius, dont il tenoit la doctrine ſaine & conforme aux écritures, ni communiquer avec ſaint Cyrille, qu'il

Synod. Balſam. c. 88. 95. 110. c. 120.

qu'il tenoit toûjours pour heretique : il ſe ſepara même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embraſſerent la paix. Soïez ſeur, dit-il à André de Samoſate, que je n'ai point de part avec eux ; ſoit qu'on me propoſe l'exil, la mort, le precipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout ſouffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret : Je ne conſentirai point à ces propoſitions, que Paul a offertes, & que l'Egyptien a reçûes ; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y conſentiroit. Il inſiſte principalement ſur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Chriſt, comme Neſtorius. AN. 433 *c.* 96. *c.* 100. 104. *c.* 93. *c.* 94.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samoſate de ſe trouver à Zeugma, pour déliberer ſur cette affaire ; & ils l'exhortoient tous deux à la paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'aſſembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche : qui avoit trahi la foi & condamné Neſtorius, le connoiſſant orthodoxe. Il répondit à André : Il eſt inutile deſormais, que je vous écrive, ou que vous m'écriviez ſur cette affaire. Je n'attens à quitter mon Egliſe, que par la violence ſeculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de JESUS-CHRIST. Et dans une autre lettre : Je ne communique plus, ni avec vous, ni avec Cyrille : vous avez fait ce qui eſt en vous : vous avez cherché la brebis égarée ; elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous deſormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voïant Alexandre ainſi irrité contre lui, écrivit aux économes de l'Egliſe d'Hieraple : declarant qu'il veut demeurer dans la com- *c.* 97. 98. 99. 101. 103. *c.* 100. *c.* 102. *c.* 104. *c.* 106.

munion non-ſeulement de Jean d'Antioche ; mais de tous les Evêques catholiques : de Sixte, de Cyrille, de Maximien : de Rabbula d'Edeſ-
c. 105.109. ſe, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embraſſa auſſi la paix ; & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais ſecret, d'emploïer tous les moïens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 122. Maximin d'Anazarbe, & les Evêques de la ſeconde Cilicie ſes ſuffragans, demeuroient atta-
c. 111.112. chez à Neſtorius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Maximin preſida ; ils y confirmerent la prétendue dépoſition de ſaint Cyrille faite
c. 113. à Epheſe : & declarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçû à leur communion, juſques à ce qu'ils euſſent condamné ſes douze articles : quand nous devrions, diſent-ils, combattre juſqu'au fer & au feu, & être expoſez aux bêtes. Hellade de Tarſe, métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

c. 114. Eutherius de Thyane, metropolitain de la ſeconde Cappadoce, & Hellade de Tarſe, s'aviſe-
c. 116. rent d'implorer le ſecours des Evêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret, à
c. 117. ſe joindre à eux dans ce deſſein. Pour cet effet ils dreſſerent une grande lettre au Pape S. Sixte : où ils reprennent toute l'hiſtoire du concile d'Epheſe, des prétendues erreurs de S. Cyrille & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous proſternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous ſupplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on faſſe une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede : rappeller les paſteurs chaſſez injuſtement, & raſſembler les oüailles diſperſées, qui ſont en danger de leur ſalut : ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou a communion myſtique, qu'on ne leur permet

met pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui ſommes de differentes provinces, c'eſt-à-dire de l'Euphrateſienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la ſeconde Cappadoce, de Bithynie, de Theſſalie, & de Meſie : nous ſerions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, ſi nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoïons à nôtre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de vôtre zele, à venir promptement à nôtre ſecours. Cette lettre fut envoïée ; mais il eſt aiſé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit ſi ſolemnellement approuvé la doctrine de ſaint Cyrille, les actes du concile d'Epheſe, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'eſt pas inutile ; pour montrer, que juſques aux extremitez de l'Orient, les Evêques étoient perſuadez, qu'ils étoient tous en droit de s'adreſſer au Pape, pour ſe plaindre des vexations de leurs ſuperieurs, & des deſordres de l'Egliſe.

AN. 434.

c. 115.

XXVII. Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.

Cependant Maximien évêque de C. P. mourut ſubitement le douziéme d'Avril 434. ſous le conſulat d'Aſpar & d'Areobinde, après avoir gouverné paiſiblement cette Egliſe pendant deux ans & cinq mois. Le jour de ſa mort étoit le Jeudi-ſaint. Les Neſtoriens, qui étoient en grand nombre à C. P. s'aſſemblerent en pluſieurs endroits de la ville : demandant avec de grands cris, que Neſtorius fut rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'Egliſe. L'Empereur Theodoſe craignant qu'il n'y eût du trouble, fit ſur le champ élire & introniſer Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ſes funerailles. Il avoit été lecteur dès ſa premiere jeuneſſe, & avoit étudié ſous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il

Socr. VII. c. 40. *Coll. Lup. al. ſynod. Balux. c.* 250.

Socr. c. 41.

An. 434. s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit ſous lui : comme il faiſoit du progrés, Atticus l'ordonna diacre ; enſuite il fut prêtre, & Siſinnius l'ordonna Evêque de Cyzique, comme il a été dit. Le peuple ne l'aïant point voulu recevoir, il demeura à C. P. faiſant les fonctions de prêtre : toutefois ſon ordination pour C. P. fut regardée comme une tranſlation : mais on rapporta des lettres du Pape ſaint Celeſtin à ſaint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Theſſalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle tranſlation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorſqu'il fut queſtion d'élire un Evêque de C. P. à la place de Neſtorius. A l'occaſion de cette tranſlation, Socrate rapporte quatorze exemples d'Evêques transferez pour l'utilité de l'Egliſe.

Sup. liv. XXIV. n. 64.

Socr. VII. c. 36.

Lep. c. 150. Les Evêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre ſynodique, que l'on envoïa en Orient, pour la faire ſigner à tous les Evêques, ſous peine d'être dépoſez, comme ſchiſmatiques. Pour lui, il imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été diſciple ; & pouſſa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques : croïant cette voïe plus propre à les ramener, que celle de la rigueur.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Jann. De ſon tems, ſainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de ſon oncle Voluſien ; qui étant prefet de Rome, y avoit été envoïé en ambaſſade. C'eſt le même Voluſien ami du tribun Marcellin, à qui ſaint Auguſtin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen ; mais alors il ſe convertit, par les exhortations de ſa niece, & les inſtructions de l'Evêque Proclus ; & étant tombé malade, il fut baptiſé, & mourut peu de tems après. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'Em-

Phot. cod. 53.

Sup. XXII. n. 51. XXIV. n. 21.

pereur

pereur Theodoſe ordonna que les biens des clercs & des moines, qui mouroient ſans heritiers, appartiendroient à l'Egliſe ou au monaſtere. AN. 434. *L. 1. c. Theod. de bon. clerc. lib. 5.*

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus prefet du prétoire; & en témoigna bien de la joïe, par la connoiſſance particuliere qu'il avoit du merite de Proclus. Mais ajoûte-t-il dans ſa réponſe, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penſer auſſi à la paix de ces quartiers: car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donné par le miniſtere de l'Empereur; & qui abuſent de vôtre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoïa à C. P. un nommé Verius, qui ſollicita & obtint un ordre de l'Empereur, pour obliger tous les Evêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs Egliſes. Cet ordre fut adreſſé au queſteur Domitien, qui le fit ſçavoir à Hellade de Tarſe, l'exhortant à y obéïr de bonne grace, & à ſe réunir à Jean, avec tous les Evêques de la premiere & de la ſeconde Cilicie: avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

XXVIII. Pourſuites contre les ſchiſmatiques. *Lup c. 123.* *c. 124.* *c. 125.*

Il y eut auſſi un ordre de l'Empereur, portant défenſes aux Evêques Orientaux, d'aller à la cour, ni de ſortir de leurs Egliſes. Jean d'Antioche l'envoïa à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ſes ſuffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par ſon ſecretaire, & adreſſa la réponſe à l'officier de l'Empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reſte il promit d'obéïr, c'eſt-à-dire de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les ſix Evêques de ſa province écrivirent aux Evêques de Syrie, de la premiere & de la ſeconde Cilicie, & de la ſeconde Cappadoce, pour les animer contre *c. 126.* *c. 127.* *c. 129.*

AN. 434. Jean d'Antioche ; ſe plaignant, que l'Egliſe eſt troublée par des ordinations illicites, le ſacerdoce rendu venal & proſtitué à des gens d'une vie infame. Alexandre marque dans ſa ſouſcription,
c. 130. qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche : ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopſueſte, & trois autres de la ſeconde Cilicie, declarerent qu'ils demeuroient
c. 131. fermes contre Jean d'Antioche : les Evêques des
c. 132. autres provinces ne répondirent rien de deciſif.
c. 135. 136. 165. Les ordinations illicites, dont ſe plaignent ces ſchiſmatiques, ſont deux ; particulierement celle d'Athanaſe, prêtre & économe de Dolichium, ordonné Evêque de la même Egliſe à la place d'Abib ; & de Marinien, ordonné Evêque de Barbaliſſe à la place d'Acilin. Il y avoit des reproches contre les mœurs de ces deux nouveaux Evêques Athanaſe & Marinien, & d'ailleurs on ſe plaignoit, que ces ordinations étoient faites ſans le metropolitain & les Evêques de la province. Mais s'agiſſant de chaſſer les ſchiſmatiques, on n'avoit garde de demander leur conſentement. Alexandre d'Hieraple & ſes ſuffragans tenterent de mettre dans leurs interêts les princeſſes ; c'eſt-à-dire ſainte Pulcherie & ſes ſœurs.
c. 135. Ils leur envoïerent donc des clercs & des moines, chargez d'une lettre, où ils ſe plaignent de la perſecution de Jean d'Antioche, qu'il a ordonné dans leur province deux Evêques d'une vie ſcandaleuſe : qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'Egliſe du martyr ſaint Serge, qui eſt du dioceſe d'Hieraple. Ils ſupplient les princeſſes de repreſenter à l'Empereur tous ces deſordres, & les faire reparer par ſon autorité ; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre ſe plaint encore ailleurs de cette Egli-
c. 165. ſe de ſaint Serge, qu'on lui avoit enlevée : où il dit avoir emploïé près de trois cens livres d'or,

&

& endetté ſon Egliſe. C'eſt qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement. AN. 434.

Proclus, de ſon côté, voulut faire chaſſer de Marcianople Dorothée, métropolitain de Meſie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette Egliſe; mais ils étoient trop attachez à leur Evêque, & le ſoutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Conſtantinople pour parler à l'Empereur; & ce fut peut-être la cauſe de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour. *c.* 137.

XXIX. Juſtification de S. Cyrille.

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâmoient ſaint Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur expoſition, & diſoient: Pourquoi Cyrille a-t-il ſouffert, & même approuvé qu'ils nommaſſent deux natures? Les Neſtoriens diſent, qu'il eſt de leur ſentiment, & impoſent à ceux, qui ne ſçavent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fuſſent répandus à Conſtantinople, puiſque ſaint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y reſidoit de ſa part; & qui eſt une inſtruction de la maniere d'y répondre, & une explication préciſe de la doctrine catholique ſur ce point. Il écrivit auſſi à Donat Evêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces ſortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius; & lui raconte tout ce qui s'étoit paſſé dans cet accord, & la negociation de Paul d'Emeſe. *Conc. Eph. p.* 3. *c.* 37. *Ibid. c.* 386.

Il en rendit compte à Acace, Evêque de Melitine en Armenie, ſon ancien ami; & après lui avoir rapporté le fait, il ajoûte: Les partiſans de Neſtorius deſeſperez de ſe voir abandonnez, reſſemblent à des gens qui ſe noïent, & ſe prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieuſement *c.* 35.

ſement ceux qui ne ſont pas dans leurs ſenti-
p. 1115. D. mens. Ils diſent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Neſtorius, & m'accuſent moi-même de penſer le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçû un nouveau ſymbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi ? ſi Neſtorius avoit lui-même condamné ſes erreurs, & donné par écrit une confeſſion de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau ſymbole ? Il explique enſuite combien l'expoſition de foi, qu'il avoit reçûe des Orientaux, eſt differente de la doctrine de Neſtorius.

Levit. XVI. 5. Cyr. Epiſt p. 121. Conc. Eph. 3. p. c. 36. Le même Acace aïant demandé à ſaint Cyrille l'explication myſterieuſe du bouc émiſſaire, dont il eſt parlé dans le Levitique ; ſaint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'eſt une figure de JESUS-CHRIST : auſſi-bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même-tems. Que ce dernier repreſente l'humanité, ſelon laquelle il a ſouffert pour nous : & l'autre ſignifie *Epiſt. p. 127.* la divinité, ſelon laquelle il a été libre & exempt *Levit. XIV. 4. &c.* de la mort. Il explique de même les deux oiſeaux, que le lepreux devoit offrir pour ſa purification : à cette occaſion, il s'étend ſur le myſtere de l'incarnation, & explique au long l'unité de perſonne en deux natures. Saint Cyrille écrivit auſſi pour ſa juſtification à Succeſſus, évêque de Dioceſarée en Iſaurie, qui l'avoit conſulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en JESUS-CHRIST. D'abord il établit contre Neſtorius, que JESUS-CHRIST eſt un, & devant & après l'incarnation : puis il ajoûte, que cette union vient du concours des deux natures : qu'après l'union nous ne les diviſons plus : mais que nous diſons comme les Peres, une nature de Dieu verbe incarnée : ce qu'il explique auſſi-tôt, en diſant, qu'il y a deux natures unies ; mais
p. 137. E. que JESUS-CHRIST eſt un. Et il apporte l'ex-

Epiſt. Cyr. c. 135.

l'exemple de la nature humaine, où chaque homme eſt un, quoique compoſé d'ame & de corps, qui ſont de nature ſi differente. Il répond enſuite à une autre queſtion ; comment le corps de JESUS-CHRIST eſt divin après la reſurrection ; non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il eſt délivré des infirmitez humaines.

Succeſſus lui aïant envoïé quelques objections ſur cette explication, il y répondit par une ſeconde lettre encore plus ample : pour montrer, qu'en diſant une nature il n'admet aucune confuſion, ni aucun mélange ; parce que la divinité eſt immuable, & que l'humanité demeure entiere en JESUS-CHRIST ; puiſque ce n'eſt pas ſimplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'Ecriture trois ſortes d'expreſſions en parlant de JESUS-CHRIST ; les unes conviennent à la divinité ſeule, les autres à l'humanité ſeule, les autres à toutes les deux enſemble. Ces deux lettres tendent, comme les precedentes, à juſtifier ſaint Cyrille, au ſujet de la réunion avec les Orientaux.

Epiſt. p. 141.

p. 148. B.

Il écrivit une lettre à peu près ſemblable à Valerien Evêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique ſur l'incarnation : & il ajoûte à la fin : J'apprens que quelques impertinens publient, que l'erreur de Neſtorius a prévalu chez les Evêques d'Orient ; c'eſt pourquoi j'ai crû neceſſaire de vous inſtruire ſur ce point. Il rapporte enſuite, comme Jean d'Antioche & les autres ſe ſont expliqués nettement ; & ajoûte : Si donc on les accuſe d'être dans d'autres ſentimens ; ne le croïez pas : renvoïez ceux qui le diront, comme des trompeurs ; & ſi l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour ſuppoſées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faiſoit difficulté de communiquer avec l'Evêque Jean ; parce qu'il avoit reçû à ſa communion des Neſtoriens,

Conc. Eph. 3. p. c. 40.

Epiſt. ad Max. to 5. p. 192.

ſtoriens, que Maxime ne croïoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conſeille, de ſe contenter de leur abjuration exterieure, ſans vouloir trop penetrer dans leurs conſciences.

XXX. Lettre de S. Iſidore de Peluſe. *Lib.* 1. *Epiſt.* 370.

Saint Iſidore de Peluſe avoit blâmé ſaint Cyrille, comme entretenant la diviſion. Les exemples de l'Ecriture m'épouvantent, diſoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui eſt neceſſaire. Si je ſuis vôtre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli: ſi je ſuis vôtre fils, comme il eſt plus veritable, puiſque vous repreſentez ſaint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas ſon pere de conſulter la Pythoniſſe. Afin donc que nous ne ſoïons pas condamnés tous deux, finiſſez cette contention: ne tournez pas contre l'Egliſe la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une diviſion éternelle, ſous pretexe de religion. Mais quand il eut appris ce que ſaint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne ſe fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes: Vous devez demeurer toûjours invariable, ſans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même; car ſi vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits precedens, vous verrez que l'on peut vous accuſer de flatterie, de legereté, ou de varieté; & de ne pas imiter ces illuſtres champions, qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter ſeulement l'oreille à une opinion erronée.

Lib. 1. *ep.* 314.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que ſaint Iſidore étoit alors fort âgé; puiſque ſaint Cyrille, Evêque d'un ſi grand ſiege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ſes lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques: ſoit pour expliquer des paſſages diffi-

difficiles de l'Ecriture ſainte, ſoit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de diſcipline, pour inſtruire les eccleſiaſtiques, & les Evêques mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'inſtruction des laïques de tous états & de toutes conditions.

Etant conſulté ſur l'effet du baptême des enfans, il répond, que c'eſt en avoir une idée trop baſſe, de croire qu'il ne ſert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces ſurnaturelles par la regeneration, la ſanctification, & l'adoption : l'homme devient un même corps avec JESUS-CHRIST, & eſt uni à ſa chair, par la participation des ſaints myſteres. C'eſt qu'on ne donnoit point le baptême ſans l'euchariſtie, même aux enfans ; & l'on tenoit l'un & l'autre neceſſaire pour le ſalut, comme il dit dans une autre lettre. *Lib. III. ep. 191.* *Lib. II. ep. 52.*

XXXI. Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Le premier ordre de l'Empereur contre les Orientaux ſchiſmatiques n'aïant pas eu grand effet, il y en eut un ſecond contre quatre Evêques en particulier : Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret ; portant qu'ils communiquaſſent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittaſſent leurs Egliſes. Cet ordre fut adreſſé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le ſignifia à chacun des quatre Evêques. Hellade eut auſſi avis de C. P. par ſes correſpondans, que Proclus étoit en grand credit ; & qu'il devoit envoïer à Jean d'Antioche ſa lettre ſynodique, avec des lettres de l'Empereur ; afin que ceux qui ne les recevroient point, fuſſent chaſſés de leurs Egliſes. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopſueſte, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit : *Coll. Lup.* c. 142. c. 143. c. 144.

qu'il

c. 145. pouvoit reconnoître pour Evêque, ni Proclus, ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde ſuivroit la vanité du ſiecle preſent, il étoit reſolu de garder ſa conſcience pure. Il dit ailleurs : Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçû qu'une fois de ſes lettres par un magiſtrien : mais je les jettai au viſage du porteur; enſorte qu'il n'oſa pas même demander réponſe.

c. 155. Auſſi ce Melece fut un de ceux qui perſevererent dans le ſchiſme juſqu'à la fin.

c. 146. Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même tems aux moines, & en particulier aux trois plus illuſtres d'entr'eux, ſaint Jaques de Niſibe le jeune, ſaint Simeon Stylite; & ſaint Baradat. La lettre à Theodoret portoit : que s'il ne conſentoit à la paix, il ſeroit chaſſé, & un autre ordonné à ſa place. Il ne fit que rire de cette menace; mais il fut fort touché des inſtances que les ſaints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à ſe retirer en quelque ſolitude, pour rentrer dans la vie monaſtique; mais ces ſaints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous enſemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à mi-chemin de Cyr & d'Antioche : car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : J'apprens que l'hereſie de ceux qui font Dieu paſſible prévaut à C. P. & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainſi la doctrine catholique. Je ſuis affligé, continue-t-il, de l'empreſſement des ſaints moines contre nous : mais quand ils reſſuſciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de ſe tenir en repos,

pos, & de prier pour nous : s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne ſont pas de plus grande autorité que les Apôtres, ou les Anges du ciel, que JESUS-CHRIST anathematiſe par la bouche de ſaint Paul, s'ils prêchent au-delà de ſon Evangile : ſi vous leur envoïez quelqu'un, aſſurez-les que quand même Jean me donneroit tout le roïaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, juſqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a cauſé ce naufrage univerſel de la foi. Dieu ſoit loüé : ils ont pour eux les conciles, les ſieges, les roïaumes, les juges; & nous avons Dieu & la pureté de ſa foi. *Gal. 1. 8.*

Theodoret lui répondit : Je vous prie ne ſongez pas ſeulement à la foi, mais encore à la paix des Egliſes, qui ſont en verité trop ébranlées, & nous devenons la fable du peuple. Et ailleurs : A ce que je vois, nôtre opiniâtreté ne produira rien de bon : les Egliſes ſeront troublées, & nos troupeaux expoſés aux loups. Il eſt à craindre que Dieu ne nous puniſſe de cette rigueur exceſſive; & de ce que nous regardons plus nôtre interêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choiſiſſez le moindre mal. Alexandre repliqua : Il eſt inutile de tant redire les mêmes choſes; reliſez mes lettres, ſans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je prefere le deſir de Dieu & du roïaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du ſiecle; & en comparant les pertes, j'aime mieux ſouffrir ici l'exil, la mort, & les railleries des hommes, que le ſupplice éternel. Ne vous étonnez pas, ſi nous écrivons differemment. Vous croïez Cyrille catholique, & moi je le crois heretique. Quand on chaſſoit de nôtre tems les bien-heureux Evêques Melece, Euſebe, Barſes, & les autres : Dieu prenoit ſoin de leurs Egliſes, & il ne leur en a pas demandé compte. *c. 148.* *c. 151.* *c. 152.* *Sup. liv. XVI. n. 26. 33. XVII. 17.*

compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de
c. 156. Mopſueſte. Dieu ſe contenta d'un ſeul homme au tems du déluge, & de trois à Babylone dans la fournaiſe.

XXXII. Réünion de Theodoret & des Ciliciens.

Theodoret aïant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la dépoſition de Neſtorius, mais ſeulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainſi dans
c. 160. 161. 162. ſa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres Evêques de la ſeconde Cilicie, accepterent ces conditions; & écrivirent en corps à
c. 157. 159. Jean d'Antioche, pour rentrer en ſa communion : à la reſerve de Melece de Mopſueſte, qui
c. 158. demeura dans le ſchiſme, diſant : Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie.
c. 160. 161. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hel-
c. 166. 168. 171. lade de Tarſe, & les autres Evêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Iſaurie ſe rendirent auſſi.
c. 173. 174. 175. Melece étant demeuré ſeul opiniâtre de toute la
c. 176. 177. Cilicie, Jean d'Antioche le dépoſa, ordonna à ſa place Evêque de Mopſueſte Chomaſius ou
c. 179. Thomas; & obtint un ordre de l'Empereur pour envoïer Melece en exil à Melitine en Armenie.

Theodoret fit alors ſes derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les termes les plus ſoumis, diſant : qu'il ſe jette à ſes pieds, & qu'il embraſſe ſes genoux.
c. 166. 168. Il écrivit à Mocime œconome de ſon Egliſe. Il écrivit même à Neſtorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, ſi toutefois cette
c. 170. lettre de Theodoret eſt veritable. Alexandre répondit à Theodoret : Je crois que vous n'avez rien omis, pour le ſalut de ma malheureuſe
c. 167. ame; vous avez même fait plus que le bon Paſteur de l'Evangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & ceſſez deſormais de vous fatiguer, &

nous

nous auſſi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens, & les Iſaures : mais quand tous ceux qui ſont morts depuis le commencement du monde reſſuſciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte : je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la ſcience que Dieu m'a donnée. Et enſuite : je ne ſuis pas inſenſé, je ne radote pas encore : épargnez, je vous prie, ma vieilleſſe ; car je ſuis prêt à ſouffrir mille morts, plûtôt que de conſentir à une telle communion. Après cela Alexandre c. 172. ne vouloit plus, ni parler, ni écrire à aucun de c. 178. ſes amis ſur le ſujet de cette paix, ni même les voir, ni penſer à eux.

Theodoret s'adreſſa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on importunât davantage ce vieillard. Vous connoiſſez ſa vertu, dit-il, il ne ſouhaite que d'être en repos : le tems pourra l'adoucir ; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble ; mais s'il eſt chaſſé, il en arrivera un grand mal : l'Egliſe ſera diviſée à C. P. & en pluſieurs autres villes, où quelques-uns par ignorance le croïent défenſeur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches. c. 172.

XXXIII. Alexandre chaſſé d'Hieraple.

Alexandre demeurant toûjours inflexible, le comte Denis & ſon Lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéïr à l'ordre de l'Empereur ſe ſoumettre au concile d'Epheſe, & communiquer avec Jean d'Antioche ; autrement qu'ils ne pourroient ſe diſpenſer d'en venir à l'execution, le chaſſer de ſon Egliſe, & l'envoïer en exil. Alexandre répondit, qu'il étoit prêt de ſouffrir la perſecution : priant ſeulement qu'on le fît ſortir ſans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Eufrateſie, de chaſſer c. 180. 181 c. 182.

AN. 435. chaſſer Alexandre, s'il perſeveroit; & de met-
c. 183. tre en ſa place celui que le concile des Evêques auroit ordonné : lui donnant pouvoir, de ſe ſervir pour cet effet des ſoldats qui étoient dans la ville. Si vous avez beſoin, ajoûte-t-il, de plus grande force, ou ſi nôtre preſence y eſt neceſ-
c. 184 ſaire, il ſuffira d'en avertir. Lybien reçût cet ordre avec la lettre de l'Empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

Alexandre obéït auſſi-tôt, & ſe retira : té-
c. 185. moignant peu d'attachement à l'épiſcopat : mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange conſternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës : ils diſoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur paſteur, qui les avoit inſtruits
c. 186. dès l'enfance. Ils relevoient ſa doctrine & la ſainteté de ſa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de ſon exil, & contre l'Empereur même : ils fermerent les Egliſes, & ne reſpiroient que la ſedition. Enfin ils menaçoient d'attenter ſur leur propre vie, ſi on ne leur rendoit leur Evêque. Le gouverneur Lybien arrêta la ſedition, & fit ouvrir les Egliſes, & celebrer les offices à l'ordinaire ; mais il envoïa au comte d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit paſſé, & la requête du peuple d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'E-
c. 188. gliſe. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit emploïé tous les moïens poſſibles pour ramener Alexandre : Mais ſon arrogance, ajoûte-t-il, & ſon obſtination l'ont rendu inexorable. Encore à preſent, s'il ſe corrige, nous ſommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoïer avec joïe : que s'il veut lui-même ſe precipiter, nous avons ſatisfait à Dieu & aux hommes.

XXXIV. Fin de Neſtorius.

Neſtorius étoit demeuré juſques-là dans ſon monaſtere auprès d'Antioche. Enfin, il y eut contre lui une loi de l'Empereur Theodoſe : qui

qui ordonna que ſes ſectateurs ſeront nommez. Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ſes livres ſeront ſupprimez & brûlez publiquement : avec défenſe à ſes ſectateurs, de faire aucune aſſemblée, ſous peine de confiſcation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoiſſance ; & eſt datée du troiſiéme des nones d'Août, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire, du troiſiéme d'Août 435. L'année ſuivante 436. il y eut un reſcrit, adreſſé à Iſidore prefet du pretoire & conſul : qui lui ordonne d'envoïer Neſtorius en exil à Petra, avec confiſcation de tous ſes biens, au profit de l'Égliſe de C. P.

AN. 435. *Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Tr. decor.*

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

Neſtorius fut donc chaſſé de ſon monaſtere, où il avoit demeuré paiſiblement quatre ans entiers, depuis ſa depoſition. Quoique le reſcrit de ſon banniſſement parle de Petra, qui eſt en Arabie, il eſt certain qu'il fut envoïé dans le deſert d'Oaſis, proche de l'Egypte : ſoit que l'ordre fût changé avant l'execution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oaſis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque tems après par les Blemmyens, barbares voiſins, qui enleverent pluſieurs captifs, & Neſtorius lui-même ; mais enſuite ils les renvoïerent, & ils revinrent à Panopolis : d'où Neſtorius écrivit au Gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le Gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit ſur la frontiere : puis il le fit ramener à Panopolis ; & de là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il y eut ordre pour l'envoïer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieilleſſe & d'infirmitez ; & on dit que ſa langue fut rongée de vers.

Evag. 1. hiſt. c. 7.

Les

AN. 436. Les ſchiſmatiques comptoient juſques à quinze Evêques, qui avoient perdu leurs ſieges, pour n'avoir pas voulu ſe réunir à ſaint Cyrille & à Jean d'Antioche ; ſçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Euphrateſie, qui fut envoïé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abid de Dolichium chaſſé ; Acilin de Barbaliſſe, auſſi chaſſé ; & enſuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, ſans toutefois approuver la dépoſition de Neſtorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la ſeconde Cappadoce, relegué à Scythopolis ; d'où il fut encore chaſſé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quitta ſon Egliſe de lui-même, & fut enſuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chaſſé : Melece de Mopſueſte dans la ſeconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace, Evêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup ſouffrir. Anaſtaſe de Tenedos & Pauſien d'Hypate quitterent d'eux-mêmes leurs Egliſes. Theoſebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans ſon Egliſe, ſans en être chaſſé : quoi qu'il n'eût ni conſenti à la dépoſition de Neſtorius, ni communiqué avec ſaint Cyrille ; mais apparemment il étoit dépoſé. Voilà pour l'Aſie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Meſie, fut chaſſé & relegué à Ceſarée de Cappadoce : Valeane & Eudoce de la même province ſe retirerent d'eux-mêmes. Baſile de Lariſſe, métropolitain de Theſſalie ſouffrit beaucoup, à ce qu'ils diſoient, ſans jamais vouloir condamner Neſtorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province quitta ſon Egliſe auſſi-tôt après la dépoſition de Neſtorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refuſa de même de le con-

Coll. Lup. p. 190.

condamner. En tout, il n'y en eut que ſix de chaſſez. AN. 436.

L'édit contre Neſtorius fut envoïé en Orient par le tribun Ariſtolaüs, pour le faire recevoir de tous les Evêques. Nous avons la lettre ſynodale de ceux de la premiere Cilicie, c'eſt-à-dire d'Hellade de Tarſe, avec quatre autres. Elle eſt adreſſée à l'Empereur, & porte qu'Ariſtolaüs étant venu chez eux par ſon ordre, ils ont obéï volontiers. Nous embraſſons, diſent-ils, la communion du ſaint concile d'Epheſe; nous tenons pour depoſé Neſtorius, jadis Evêque de C. P. & nous l'anathematiſons, à cauſe des impietez qu'il a enſeignées de vive voix, ou par écrit: nous conformant aux ſaints Evêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathematiſons avec eux Neſtorius, & ceux qui ſoutiennent les mêmes impietez. Il eſt remarquable qu'ils donnent le ſecond rang à l'Evêque de C.P. XXXV. Second voïage d'Ariſtolaüs. *Coll. Lup.* c. 194. c. 192.

Saint Cyrille aïant appris que quelques Evêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'Empereur contenoit expreſſément: & ne condamnoient Neſtorius que de bouche, écrivit à Ariſtolaüs: que ſi l'on vouloit aſſurer la paix, il falloit les obliger, non ſeulement à anathematiſer Neſtorius & ſa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un ſeul JESUS-CHRIST Fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les tems & d'une femme dans les derniers tems, ſelon la chair, enſorte que c'eſt une ſeule perſonne, ſuivant qu'il l'explique dans ſa lettre. Il envoïa la même formule à Jean d'Antioche, comme neceſſaire pour lever toutes les chicanes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des Evêques de vos quartiers, qui anathematiſant Neſtorius & ſes dogmes, ne laiſſent c. 194. 209. c. 195.

An. 437. pas de pretendre les établir d'ailleurs ; & ſoutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le ſeul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il ſe plaignit en particulier de Theodoret. Je croïois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'aïant écrit, & aïant reçû mes lettres, il avoit
t. 110. embraſſé la paix ſincerement : cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematiſé les baſphêmes de Neſtorius, ni ſou-
t. 117. ſcrit à ſa condamnation. Jean d'Antioche écrivit à Proclus, ſur ce ſecond voïage d'Ariſtolaüs, qu'il chargea apparemment de ſa lettre. Tous les Evêques d'Orient, dit-il, comme ceux de tout le reſte du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Neſtorius, & approuvé ſa dépoſition. Nous ſommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajoûter au ſymbole de Nicée. Nous l'entendons comme les ſaints Evêques nos predeceſſeurs : en Occident, Damaſe, Innocent, Ambroiſe : en Grece & en Illyrie, Methodius : en Afrique, Cyprien : à Alexandrie, Alexandre, Athanaſe, Theophile : à Conſtantinople, Nectaire, Jean, Atticus : dans le Pont, Baſile & Gregoire : en Aſie, Amphiloque, Optimus : en Orient, Euſtache, Melece, Flavien. Il inſere le ſymbole de Nicée ; puis il ajoûte : Nous vous mandons ceci, pour ſatisfaire ceux qui ont beſoin de l'être : car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bien-heureux Paul. C'eſt Paul d'Emeſe ; & il paroît ici que cette lettre eſt de l'an 437. Mais je ne ſçai d'où vient ce fâcheux retour, ſur nous & ſur toutes nos Egliſes ; tous les évêques de la côte maritime ont conſenti & ſouſcrit ; ceux de la ſeconde Phenicie, les Ciliciens dès l'année paſſée, les Arabes par Antiochus leur metropolitain, la Meſopotamie, l'Oſroene, l'Euphrateſie & la ſeconde Syrie, ont approuvé tout

ce

ce que nous avons fait : vous avez reçû il y a long-tems la réponſe des Iſaures : tous ceux de la premiere Syrie ont ſouſcrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Ariſtolaüs, comment nôtre clergé a reçû ceci, & a loüé vos ſoins. Faites donc ceſſer deſormais tout ce tumulte, afin que reſpirant des maux que nous avons ſoufferts, à cauſe du maudit Neſtorius : nous puiſſions reſiſter aux païens de Phenicie, de Paleſtine & d'Arabie : aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Neſtoriens revoltés de Cilicie. AN. 437.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopſueſte.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'hereſie de Neſtorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopſueſte, ſeul de tous les Evêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être depoſé & banni, que d'embraſſer l'union. Son predeceſſeur, Theodore de Mopſueſte, paſſoit pour avoir été le maître de Neſtorius ; & Theodore lui-même étoit diſciple de Diodore, Evêque de Tarſe, & metropolitain de la premiere Cilicie. Auſſi les Neſtoriens voïant Neſtorius rejetté de tout le reſte du monde, & ſes ouvrages condamnés au concile d'Epheſe, & depuis peu par l'édit de l'Empereur, s'aviſerent de répandre les écrits de ces deux Evêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'Egliſe, & avoient laiſſé une grande reputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit ſoutenu la foi catholique pendant les deux perſecutions des Ariens, ſous Conſtantius & ſous Valens ; & Theodore avoit été ami particulier de ſaint Chryſoſtome. Diodore avoit écrit des commentaires, preſque ſur toute l'Ecriture ſainte, s'attachant au ſens litteral : un livre ſur la Trinité, un contre les Apollinariſtes, un contre le deſtin & les aſtrologues, & quelques autres ouvrages : on avoit auſſi gardé beaucoup de ſes let-

Liber brev. c. 10. Sup. liv. XII. n. 46. liv. XVI. n. 26. Sup. liv. XIX. n. 7. Phot. c. 223. Suid. Diod. p. 739. Socr. VI. c. 3.

Sozom. VIII. c. 2. lettres ; mais ſes écrits ſont perdus, auſſi-bien que ceux de Theodore. Il avoit compoſé des commentaires ſur la plûpart des livres de l'Ecriture ; quinze livres de l'Incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & pluſieurs autres ; dont il ne reſte que des citations, dans les auteurs qui l'ont accuſé ou défendu.

Hiſtor. Script. Phot. Cod. 4. 23 81. p. 77. Gennad. c. 12.

Les Neſtoriens rechercherent & firent valoir les écrits de ces deux Evêques ; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour ſoutenir les deux natures en JESUS-CHRIST ; prétendant montrer que Neſtorius n'avoit rien dit de nouveau, mais ſeulement ſuivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres, ils les traduiſirent en Syriaque, en Armenien & en Perſan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine & Rabbula d'Edeſſe, Evêques catholiques très-zelés, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopſueſte, & Rabbula l'anathematiſa publiquement dans l'Egliſe.

Coll. Lup. c. 199.

Ibid. c. 43. c. 206.

c. 205. Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit, que les Orientaux étoient toûjours Neſtoriens ; & que feignant de condamner Neſtorius, ils ſoutenoient ſa doctrine ſous le nom de Theodore. Au contraire quelques Evêques d'Orient écrivirent à ſaint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puiſqu'il n'avoit enſeigné que la doctrine d'Athanaſe, de Baſile & de Gregoire ; & que dans les Egliſes les peuples crioient : Croiſſe la foi de Theodore, nous croïons comme lui. Mais comme ces Orientaux ſe vantoient toûjours de s'en tenir au ſymbole de Nicée, qu'ils tournoient à leur ſens par de mauvaiſes interpretations ; Saint Cyrille compoſa une explication du même ſymbole,

bole, où il s'étend principalement ſur le myſtere de l'Incarnation. Il l'adreſſa à Maxime & à pluſieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoïa à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à C. P. pour la preſenter aux princeſſes & à l'Empereur, à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il compoſa auſſi un petit traité de l'Incarnation, diviſé en trois chapitres. 1. Que la ſainte Vierge eſt Mere de Dieu. 2. Que JESUS-CHRIST eſt un, & non pas deux. 3. Que le Verbe demeurant impaſſible, a ſouffert pour nous en ſa chair.

Conc. Eph. p. 3. c. 43.

Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198. c. 208.

Rabbula Evêque d'Edeſſe, écrivit de ſon côté à ſaint Cyrille, que le Neſtorianiſme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopſueſte avoit enſeigné dans ſes écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple: & qu'il y avoit de ſes livres, où il conjuroit le lecteur, ſous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il diſoit que la ſainte Vierge n'eſt point vraïement Mere de Dieu: que l'homme n'a point été uni au Verbe ſelon la ſubſtance, ou la ſubſiſtance, mais par la bonne volonté: qu'il ne faut adorer JESUS-CHRIST, que par relation à Dieu, comme une image: que la chair de JESUS-CHRIST ne profite de rien: que ſaint Pierre n'a point reconnu que JESUS-CHRIST fût Dieu, & que l'Egliſe eſt fondée ſur la foi en un homme. C'eſt ainſi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieilleſſe, & mourut peu de tems après.

Conc. V. coll. 5. to. 5. p. 469.

Matth. XVI. 16.

Theod. leſt. Lib. II. p. 565.

Lui, & Acace de Melitine, écrivirent auſſi aux Evêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopſueſte; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Neſtorius. Les Evêques de Cilicie ſe plaignirent

XXXVII. Depuration des Armeniens à Proclus.

Liberat. c. 10.

rent du procedé de Rabbula & d'Acace : prétendant qu'ils n'agiſſoient que par jalouſie & par paſſion. Mais les Evêques d'Armenie s'étant aſſemblés, envoïerent deux prêtres Leonce & Aberius à Proclus de C. P. ſelon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopſueſte ; pour ſçavoir ſi Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant fauſſement le nom de Theodore : c'eſt qu'en grec, il ſignifie don de Dieu ; qui a eu l'habit & le nom d'Evêque : caché dans un coin du monde & dans un lieu obſcur ; à Mopſueſte, ville mépriſable de la ſeconde Cilicie ; deſcendu principalement de Paul de Samoſate, quoiqu'il ſe ſoit auſſi ſervi des paroles de Photin, & des autres hereſiarques dans ſon livre de l'Incarnation. Il étoit ſi ruſé & ſi hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la piqueure, & le venin de ſa langue de ſerpent. Ils rapportoient enſuite pluſieurs paſſages de Theodore, l'accuſoient d'avoir été l'auteur de l'hereſie de Neſtorius, & concluoient en priant Proclus, que comme Neſtorius avoit été condamné nommément au concile d'Epheſe, il lui plût auſſi condamner nommément Theodore, & ceux qui ſuivoient ſa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce memoire porte, qu'il a été preſenté par les prêtres & les diacres envoïés par les Evêques, les Prêtres, les Moines, & les autres de la grande Armenie, de Perſe, & d'autres nations, à Proclus Evêque de C. P.

Proclus aïant reçû ces pieces, & les aïant ſoigneuſement examinées, écrivit une grande lettre,

lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens; & qui dans quelques éditions latines, eſt datée du quinziéme conſulat de Theodoſe, & du quatriéme de Valentinien, c'eſt-à-dire de l'an 435. L'adreſſe eſt aux Evêques, aux Prêtres, & aux Archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'Incarnation, c'eſt-à-dire l'unité de perſonne, ſans préjudice de la diſtinction des natures; & dit, qu'un de la Trinité s'eſt incarné : expreſſion qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopſueſte; & ſe contente de refuter les erreurs, ſans nommer les perſonnes. Proclus envoïa ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore ſon diacre & par Maxime : les chargeant de ſuivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des Egliſes. Il joignit à ſon tome des articles propoſés comme heretiques, ſans nom d'auteur : priant Jean d'Antioche de ſouſcrire ſon tome, pour la conſervation de la foi, & de rejetter ces articles; mais les députés y ajoûterent le nom de Theodore de Mopſueſte, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiſer. Jean d'Antioche, & les Evêques d'Orient aſſemblés avec lui, lurent le tome de Proclus, l'approuverent & le ſouſcrivirent : mais ils refuſerent de condamner les articles joints avec leurs auteurs; & croïant que Proclus en avoit chargé ſes députez, ils ſe plaignirent par une lettre ſynodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'Egliſe.

To. 3. Conc. p. 1217. Ibid. p. 1232. E.

p. 1225. D.

Liber. c. 10.

Facund. VIII. c. 2.

c. 1.

Proclus deſapprouva ceux, qui avoient ajoûté aux propoſitions les noms des auteurs; & ordonna à Maxime de ſuivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de ſon côté écrivit à ſaint Cyrille que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne re-

Ex epiſt. Cyr. to. 5. Concil. p. 486.

retournaſſent aux erreurs de Neſtorius, après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. ſolliciter l'Empereur, de donner un ordre pour anathematiſer les livres de Theodore de Mopſueſte, & ſa perſonne : que ſon nom étoit grand par tout l'Orient, & ſes écrits fort eſtimés ; enſorte que les Orientaux aimeroient mieux ſe faire brûler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eû, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'Egliſe les erreurs de Neſtorius : quelques Orientaux en ſont extremement contriſtés ; car on ne guerit pas aiſément les eſprits malades : cependant tout eſt paiſible ; pourquoi donc reveiller le feu qui eſt éteint ? Je ſçai que dans les écrits de Theodore il y a pluſieurs erreurs : mais je crains que ſous ce pretexte on ne recommence à défendre Neſtorius. Vous devez ſçavoir, qu'au concile d'Epheſe, on preſenta une expoſition de foi, qu'on diſoit être de lui, & qui ne valoit rien : le concile la condamna ; mais ſans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiſer nommément ; ce que l'on fit par diſcretion, de peur que quelques-uns touchés de ſa reputation, ne ſe ſeparaſſent de l'Egliſe. Uſons-en de même à preſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Facund. lib. III. c. 3. to. 5. conc. p. 487. B.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les memoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les preſenta à ſaint Cyrille : qui voïant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoutenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Baſile étant revenu à C. P. compoſa des memoires, qu'il preſenta à Proclus, y joignant tout

ce

ce qu'il avoit preſenté à ſaint Cyrille ; & voïant que Proclus avoit déja envoïé aux Armeniens ſon tome ; il écrivit un petit livre, où il diſoit qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopſueſte, & d'autres peres, qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à C. P. voulant obtenir un ordre de l'Empereur, pour les faire anathematiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient : diſant, qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegés par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Facund. lib. III. p 136. A.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois lettres ſynodales, à l'Empereur, à Proclus, à ſaint Cyrille. La lettre à ſaint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutile ; puiſque tous, graces à Dieu, ſont dans les mêmes ſentimens ; & quelquefois ce qui ſemble neceſſaire, cauſe du trouble, quand il n'eſt pas fait à propos. On nous a auſſi preſenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis Evêque de Mopſueſte, que l'on vouloit faire anathematiſer. En ces extraits nous confeſſons, qu'il y a des paſſages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne ſont écrits ; mais il y en a pluſieurs de clairs. Quant à ceux qui ſemblent obſcurs, nous en trouvons de ſemblables dans les anciens, à qui la condamnation

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Coll. Barbaz. p. 943. Facund. VIII. c. 4.

nation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confuſion n'ouvre-t-on point la porte, ſi on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui ſont morts ? Autre choſe eſt, de ne pas approuver quelqu'un de leurs ſentimens, autre choſe de les anathematiſer, quand on n'étendroit pas l'anathême ſur les perſonnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Neſtoriens, ſi l'on condamne avec eux de tels Evêques ? Ne ſçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainſi, pour combattre les heretiques, à qui il s'oppoſoit, comme le défenſeur commun de tout l'Orient ?

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les louanges de ſon tome aux Armeniens. Enſuite les Orientaux ſe plaignent de ceux qui troublent l'Egliſe, qui quittent leur païs, & vont à C. P. calomnier leurs propres Evêques. Ils ajoûtent : Ils ne ſe contentent pas de nous calomnier, nous qui ſommes vivans : ils attaquent le bienheureux Theodore après ſa mort, lui qui a enſeigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les hereſies, qui n'a jamais en ſa vie reçû aucun reproche des catholiques, & a été approuvé des Evêques, des Empereurs, & des peuples. Et enſuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'Egliſe mille choſes ſemblables, à ce que l'on a malicieuſement extrait des livres de Theodore, pour vous le preſenter. Ils citent le martyr ſaint Ignace, ſaint Euſtathe d'Antioche, ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, les deux ſaints Gregoires de Nazianze & de Nyſſe, Flavien, Diodore, ſaint Jean Chryſoſtome, ſaint Ambroiſe, ſaint Amphiloque, Atticus ; & concluent : Ce n'eſt donc pas à nous à juger ceux qui ſont morts avec honneur : cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'Empereur

pereur contient à peu près les mêmes choſes ; *Fac.* 11. c. 2.
c'eſt-à-dire les louanges de Theodore de Mopſueſte : qui a été eſtimé, non-ſeulement des Evêques, mais encore, diſent-ils, de vôtre aïeul l'Empereur Theodoſe, qui deſira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir, & en fut charmé. Il a été, ajoûtent-ils, diſciple de Flavien Evêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez reſſuſcité la memoire à la gloire de vôtre regne. C'eſt ce que Neſtorius avoit fait au commencement de ſon pontificat. *Sup. liv. XXIV. n.* 54.

Saint Cyrille répondit à Jean, & au concile d'Antioche, louant le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûte-t-il, quant aux opinions decriées de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui ſe ſont portés à pleines voiles contre la gloire de JESUS-CHRIST : que perſonne, je vous prie, ne les attribue aux ſaints peres Athanaſe, Baſile, Gregoire, Theophile, & aux autres : de peur de donner occaſion de ſcandale. Nous ſouhaitons, que chacun s'applique à ſes affaires particulieres : ſans exciter de nouveau dans les Egliſes les troubles, qui viennent d'être appaiſés, par la grace de JESUS-CHRIST, & la vigilance de tous les Evêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Neſtorius, doivent être reçûs : ſans leur reprocher le paſſé, de peur de rebuter les autres, qui voudroient ſe convertir. Exhortez vos clercs, à ne rien dire dans les Egliſes, qui ne ſoit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres ſans neceſſité. Que ſi l'on accuſe quelques clercs, *p.* 1210. ou quelques moines, d'être retournés aux erreurs de Neſtorius, après être entrés dans la communion de l'Egliſe ; jugez-les plûtôt dans l'Egliſe, que de permettre qu'on les accuſe devant les tribunaux ſeculiers. *Conc. Eph. 3. p. c. 44. p.* 1207. c.

AN. 437. *Facund. VIII. c. 2. & c. 5. p. 345.*

Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathematiſer Theodore, ni aucun autre après ſa mort; & n'avoit point donné de tels ordres à ſon diacre Theodore. L'Empereur fit auſſi réponſe à Jean & à ſon concile, les exhortant à maintenir la paix, ſans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler; & à tenir pour regle avec toute l'Egliſe, qu'on ne doit rien attenter contre ceux, qui ſont morts dans ſa communion.

XXXIX. Juriſdiction du pape ſur l'Illyrie.

Le Pape Sixte ſoutenoit cependant ſa juriſdiction ſur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ſes lettres: deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La premiere eſt du huitiéme des ides de Juillet, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatriéme de Valentinien; c'eſt-à-dire du huitiéme de Juillet 435. elle eſt adreſſée au concile, qui devoit s'aſſembler à Theſſalonique, & exhorte les Evêques à s'attacher plus aux loix eccleſiaſtiques qu'à celles des princes. Il entend ſans doute la loi de Theodoſe, du quatorziéme de Juillet 421. dont le Pape Boniface avoit obtenu la revocation. Il donne à Anaſtaſe Evêque de Theſſalonique la même autorité, que le Papes precedens avoient donnée à ſes predeceſſeurs: c'eſt-à-dire, que chaque metropolitain fera les ordinations dans ſa province, mais du conſentement de l'Evêque de Theſſalonique: qu'il ne s'en fera aucune ſans ſa participation, & qu'il examinera ceux qui ſeront appellés à l'épiſcopat; que les cauſes majeures lui ſeront rapportées; qu'il choiſira d'entre les Evêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger ſans lui. L'Evêque de Corinthe eſt averti en particulier, de ne point prétendre d'independance. Le Pape ſe remet du ſurplus, à ceux qu'il envoie pour aſſiſter à ce concile.

To. 4. conc. p. 1711. Conc. Rom. III. n. 15.

Sup. liv. XXIV. c. 31.

La

La ſeconde lettre adreſſée auſſi à un concile d'Illyrie, & envoïée par le prêtre Artemius, eſt du quinziéme des calendes de Janvier, ſous le conſulat d'Aetius & de Sigiſvulte, c'eſt-à-dire du dix-huitiéme de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les Evêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'Evêque de Theſſalonique : qu'il aſſemblera le concile, quand il jugera neceſſaire ; & que ſur ſa relation, le ſiege apoſtolique confirmera ce qui aura été fait. Ne croïez pas, ajoûte-t-il, être obligés à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre nôtre volonté, outre ce qu'il avoit jugé ſur la foi de nôtre conſentement. Il entend le troiſiéme canon du concile de C. P. en 381. qui donne le ſecond rang à l'Evêque de C. P. Il declare Anaſtaſe vicaire du ſiege apoſtolique, comme Rufus ſon predeceſſeur, & exhorte à la paix & à l'union. La troiſiéme lettre de même date du dix-huitiéme Decembre 437. eſt addreſſée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'Evêque de Theſſalonique, & ne recevoir aucun des Evêques de ſa dependance, ſans ſes lettres formées, comme le Pape l'obſervoit lui-même. Cette lettre eſt pleine de témoignages d'eſtime & de confiance pour Proclus. Le Pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé ſon jugement touchant Idduas. On croit que c'eſt l'Evêque de Smyrne, qui avoit aſſiſté au concile d'Epheſe; & que Proclus l'aïant jugé, il en appella au Pape. Car les Evêques d'Aſie avoient peine à reconnoître la juriſdiction de l'Evêque de C. P.

AN. 437. n. 17.

Sup liv. XVIII. n. 7.

n. 16.

V. not. Holſtein.

Au commencement de l'année ſuivante, Proclus fit rapporter à C. P. les reliques de ſaint Jean Chryſoſtome, dont la memoire avoit été déja rétablie neuf ans auparavant, c'eſt-à-dire en 428. Comme Proclus faiſoit à l'ordinaire ſon panc-

XL. Tranſlation des reliques de ſaint Chryſoſtome.

AN. 438. *Ap. Bar. an. 438. init.* panegyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-ſixiéme de ſeptembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'Evêque Jean. Proclus jugea auſſi, que c'étoit le moïen de réunir à l'Egliſe ceux qui s'étoient ſeparés à l'occaſion de ſaint Chryſoſtome, & qui tenoient encore à part leurs aſſemblées. Il en parla donc à l'Empereur, & lui perſuada de faire rapporter le corps du ſaint Evêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé : le peuple alla au devant ; la mer du Boſphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de ſon premier exil. L'Empereur appliqua ſes yeux & ſon viſage ſur la chaſſe, demandant pardon pour ſon pere & ſa mere, qui avoient offenſé le Saint, ne ſçachant pas ce qu'ils faiſoient. Les reliques furent transferées à C. P. publiquement, avec grand honneur, & depoſées dans l'Egliſe des Apôtres. Ce qui acheva de réünir tous ceux qui étoient ſeparés à l'occaſion de ſaint Chryſoſtome. Cette tranſlation ſe fit trente-cinq ans après ſa premiere dépoſition, le vingt-ſeptiéme jour de Janvier, ſous le ſeiziéme conſulat de Theodoſe : c'eſt-à-dire l'an 438. & c'eſt le jour où l'Egliſe latine honore la memoire de ſaint Chryſoſtome. Cette même année 438. le quinziéme de Fevrier, fut publié le Code Theodoſien : c'eſt-à-dire, le recueil des conſtitutions des Empereurs chrétiens, compoſé par l'ordre de Theodoſe le jeune : dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

Sozom. VI. c. 45. Marcell. chr. hoc an.

Sup. liv. XXII. n. 13 Theod. V. hiſt. c. 36.

Sup. liv. XXI. n. 22.

Theod. hiſt. in fin.

XLI. *Autres tranſlations.* Ce fut auſſi ſous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à C. P. des reliques des quarante martyrs, qui avoient ſouffert ſous Licinius à Sebaſte en Armenie. Sainte Pulcherie en eut revelation par le martyr ſaint Thyrſe, qui lui appa-

Sozom. IX. c. 2.

apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées ſous terre : les quarante martyrs parurent eux-mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques ſous l'ambon ou pupitre de l'Egliſe de ſaint Thyrſe : une table de marbre couvroit le cercueil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vaſes d'argent, environnés de quantité de parfums. Cette ouverture ſervoit à deſcendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'Imperatrice ſainte Pulcherie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une chaſſe très-précieuſe, auprès de celles de ſaint Thyrſe, & cette tranſlation fut faite avec grande ſolemnité, comme une fête publique ; ainſi que le raconte l'hiſtorien Sozomene, qui étoit preſent. L'Empereur Theodoſe voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçuës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits ; & envoïa l'Imperatrice Eudocia ſon épouſe à Jeruſalem, ſuivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, ſi elle voïoit ſa fille mariée. Or ſa fille Eudocia épouſa l'Empereur Valentinien, qui vint exprès à C. P. le vingt-uniéme d'Octobre 437. ſous le conſulat d'Aetius & de Sigiſvulte. Eudocia fit ce voïage l'année ſuivante 438. & offrit de grands preſens aux Egliſes de Jeruſalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Paleſtine des monaſteres & des laures, & rétablit les murailles de Jeruſalem : d'où elle revint ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe avec Feſtus, c'eſt-à-dire l'an 439. rapportant à C. P. des reliques de ſaint Etienne, qui furent miſes dans l'Egliſe de ſaint Laurent, avec des reliques de ce Saint, & de ſainte Agnés.

AN. 438. *Sup. liv. X. n. 12.* *Soc. VII. c. 47.* *Id. c. 44.* *Chr. Proſp. Cod. Chr.* *Marcel. Cod. Chr. Paſch.* *Cod. Evagr. II. c. 20. 21. 22.* *Chr. Mar-cell.* *Theod. lect. in fine.*

La même année 439. le dernier de Janvier, Theo-

An. 439. Theodoſe publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier: de bâtir aucune nouvelle Synagogue, & de pervertir aucun Chrétien. La même loi défend aux païens, ſous peine de la vie, de faire des ſacrifices; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques.

XLII. Priſe de Carthage par les Vandales. *Salv. lib. 7. p. 164. 175. Evagr. l. c. 19. Suid. Cyr. Niceph. liv. XIV. c. 45.*

Il y avoit encore des païens à la tête des armées Romaines. Littorius, qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promeſſes des aruſpices & aux oracles des demons, fut battu par les Goths, qui ſe confioient en Dieu, & dont le Roi avant le combat prioit couché ſur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus, qui étoit païen, étoit maître de la milice: aïant gagné les bonnes graces de l'Imperatrice Eudocia, parce qu'il faiſoit bien de vers; & il fut conſul l'an 441. prefet du prétoire, prefet de C. P. & patrice: mais pendant qu'Eudocia étoit à Jeruſalem, les artifices de ſes ennemis aïant prévalu, il tomba en diſgrace. Il en profita pour ſe faire Chrétien, & fut même Evêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut priſe par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatorziéme de Valentinien, c'eſt-à-dire l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans après en 437. leur roi Genſeric voulant établir l'Arianiſme & ruiner la religion catholique dans les terres de ſon obéïſſance: perſecuta pluſieurs Evêques, dont les plus illuſtres étoient Poſſidius, Novat & Severien. Il leur ôta les Egliſes, & les chaſſa même des villes; parce qu'ils reſiſtoient à ſes menaces avec une con-

Proſp. chr. Id.

Idem

constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers : leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme, ils le refuserent très-constamment ; & Genseric, furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoïa en exil : ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourmens ; enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au Roi, à cause de sa beauté & de son esprit. N'aïant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre longtems à coups de bâtons ; & le condamna à la servitude la plus basse : ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant. AN. 439. *Prosp. ibid.*

Il se fit plusieurs écrits, pour soutenir les catholiques pendant cette persécution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat Evêque de Constantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du Roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, Evêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé de la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis Evêque de Castelle en Mauritanie. Voconius, Evêque de Castellane dans la même province, & un autre Evêque Afri-

Gennad. de script. Ap. Bar. an. 437. Ap. Ruin. hist. pers. p. 433. Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630. Ap. Vigil. Tapsi. p. 357. Gennad. c. 93. Id. c. 78. Id. c. 72.

AN. 439. Afriquain, nommé Aſclepius, écrivirent auſſi contre les Ariens.

Proſp. an. 439. *Victor. Vitenſ. lib. 1. c. 4.*

Genſeric voïant les Romains occupés ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqués aux affaires des Gaules : ſurprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de ſe defier de lui ; & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richeſſes, faiſant ſouffrir pluſieurs tourmens aux citoïens pour les découvrir. Il dépoüilla les Egliſes & y logea ſes gens, après en avoir chaſſé les prêtres & enlevé les vaſes ſacrés. Il traita cruellement tout le peuple ; mais il ſe declara principalement ennemi de la nobleſſe & des eccleſiaſtiques ; & voulant introduire l'Arianiſme par toute l'Afrique, il chaſſa les Evêques de leurs Egliſes, & fit pluſieurs martyrs.

Iſid. hiſt. Vand. Cæra. 467.

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marſeille, auteur du tems, rapporte cette priſe de Carthage, comme un illuſtre exemple de la juſtice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes ſortes de vices. Il ſembloit que le peuple y fût hors de ſon bon ſens : ce n'étoit qu'yvrognes couronnés de fleurs & parfumés : toutes les ruës étoient pleines de ces lieux infames & de pieges contre la pudeur : rien n'étoit plus commun, que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui ſe produiſoient en public, avec la derniere impudence. On voïoit des hommes fardés & vêtus en femmes ſe promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimés : les pauvres tourmentés & reduits au deſeſpoir, prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. Les blaſphêmes & l'impieté y regnoient : pluſieurs, quoique chrétiens à l'exterieur, étoient païens dans l'ame, adoroient la déeſſe Celeſte, ſe devoüoient

Salv. de gubern. lib. 7. p. 173. edit. Baluz. 1663.

Id. lib. 8. p. 190.

à

à elle : & au ſortir des ſacrifices païens, alloient à l'Egliſe & s'approchoient du ſaint autel. C'étoit principalement les plus grands & les plus puiſſans, qui commettoient ces impietez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une averſion extrême des moines, quelques Saints qu'ils fuſſent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voïoient un homme pâle, les cheveux coupés juſqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvoient retenir les injures & les malédictions. Si un moine d'Egypte & de Jeruſalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de pieté; ſi-tôt qu'il paroiſſoit en public, on s'éclatoit de rire, on le ſifloit, on le chargeoit de reproches. Les Vandales firent ceſſer ces deſordres, & firent marier toutes les femmes débauchées; car ils avoient horreur des impudicitez ſi communes chez les Romains : & il en étoit de même des Goths.

Id. lib. 8. p. 153. &c.

Lib. 7. p. 181. &c.

L'ouvrage où Salvien parle ainſi, eſt adreſſé à l'Evêque Salonius ſon diſciple, fils de ſaint Eucher. Le ſujet eſt de juſtifier la providence & lever le ſcandale, que pluſieurs prenoient de la miſere des chrétiens dans cette chûte de l'empire Romain, & de la proſperité des barbares païens ou heretiques. C'eſt ce qui l'oblige à s'étendre ſur les vices des Romains : & à montrer qu'il y avoit encore bien des reſtes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares; dont il marque ainſi les vices. Les Saxons, dit-il, ſont farouches, les Francs & les Goths infidéles, les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudiques. Mais il loue les Francs de leur hoſpitalité, les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chaſteté. Il declame principalement contre l'impureté & la paſſion des ſpectacles, au mi-

p. 160.

Lib. 3. p. 14.

Lib. 4. p. 34.

p. 59.

Lib. 4. p. 87.

Lib. 5. p. 108.

p. 897.

Lib. 7. p. 172.

AN. 439. milieu des horreurs de la guerre & des calamitez publiques. Il inſiſte ſur l'injuſtice des puiſſans & des riches, & l'oppreſſion des pauvres: qui faiſoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, diviſé en quatre livres, & adreſſé à l'Egliſe catholique, ſous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il ſe plaint dans le troiſiéme livre, que les parens ne laiſſoient rien à leurs enfans, qui s'étoient conſacrés à Dieu : & leur ôtoient ainſi le merite de la pauvreté volontaire. Il avoit compoſé d'autres écrits, que nous n'avons plus : & il étoit en telle reputation, que Gennade auteur du tems, l'appelle le maître des Evêques.

Lib. 7. p. 157. *Lib. 6. p. 124. &c.* *Lib. 7. p. 153.* *Lib. 4. p. 70. &c.* *p. 275. &c.* *In Catal. c. 6.*

XLIV. Concile de Riés. *An. 439.*

Cette année 439. il ſe tint un concile à Riés en Provence à cette occaſion. L'Evêque d'Embrun étant mort, le ſiege demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé deſiroit. Enfin deux Evêques y étant venus d'eux-mêmes, ſans avoir l'autorité du metropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius : qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna enſuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme ſon ordination étoit entierement irreguliere, les Evêques voiſins s'aſſemblerent à Riés le troiſiéme des calendes de Decembre, ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles preſida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres Evêques; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voiſine de celle d'Arles, les autres de la ſeconde province Narbonoiſe & de celle des Alpes maritimes : dont Embrun étoit la capitale; mais

V. not. oſ. Sirm.

mais elle n'étoit pas encore metropole eccleſiaſtique. Entre ces Evêques on connoît Auſpicius de Vaiſon. Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze Evêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui ſouſcrivit au nom de Conſtantin Evêque de Gap, abſent. AN. 439.

Ce concile declara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna, qu'il ſeroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux Evêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit ſuivant le concile de Turin d'aſſiſter à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il uſa d'indulgence à l'égard d'Armentarius; & permit à celui des Evêques à qui la charité l'inſpireroit, de lui attribuer une Egliſe de ſon dioceſe, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou ſeulement la communion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette Egliſe ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il ſuit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques ſchiſmatiques : c'eſt le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés reſtraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en pluſieurs manieres. Il ne pourra être reçû dans la province des Alpes maritimes, où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une Egliſe de campagne; & non d'aucune ville : il ne pourra jamais offrir le ſacrifice dans les villes : pas même en l'abſence des Evêques ; dans ſon Egliſe il ne pourra ordonner, même les moindres clercs : il ne fera autre fonction épiſcopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, conſacrer des vierges, & benir le peuple dans l'Egliſe : il ne pourra avoir le gouvernement que d'une Egliſe, ni paſſer à une autre, ſans renoncer à la premiere; c'eſt-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre

Con. 2. c. 1. *Conc. Taur. c. 3.* *tom. 2. conc. p. 1156. D.*

Conc. Reg. c. n. 3.

Sup. liv. XI. n. 22.

c. 5.

AN. 439. titre de corévêque, que le pouvoir; & qu'il
c. 4. ſera plus que prêtre, & moins qu'Evêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés : ceux qui étoient excommuniés auparavant ſeront depoſés : ceux qui ſont ſans reproche, l'Evêque d'Embrun pourra à ſon choix les retenir dans ſon Egliſe, ou les envoïer à Armentarius.

c. 5. Le concile ajoûte à cette occaſion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne & dans les maiſons particulieres, mais non pas dans l'Egliſe : en Orient ils beniſſoient même en public.

V. Sirm. hic. c. 6. Quand un Evêque ſera mort, perſonne ne viendra à l'Egliſe vacante, que l'Evêque voiſin pendant le tems des funerailles. Il y fera la fonction de viſiteur; & durant ce tems, c'eſt-à-dire juſqu'au ſeptiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'Egliſe : puis il retournera chez lui, attendre comme les autres Evêques, le mandement du metropolitain : ſans lequel perſonne ne viendra à l'Egliſe vacante, de peur qu'il ne faſſe ſemblant d'être forcé par le peu-
c. 8. ple. Il y aura deux conciles par an, ſuivant l'an-
Nic. c. 8. cienne conſtitution, ſi les tems ſont paiſibles; ce que le concile ajoûte, à cauſe des guerres & des calamitez publiques, qui empêchoient ſouvent la tenuë des conciles.

XLVIII. Mort de ſaint Sixte. Saint Leon pape. *Proſp. chr. an. 439.* Julien d'Eclane ce fameux Pelagien ſouhaitant avec paſſion de recouvrer ſon ſiege, s'efforça de rentrer dans la communion de l'Egliſe, feignant d'être converti, & emploïant divers artifices pour le perſuader au Pape ſaint Sixte : mais le Pape s'en défendit habillement par les bons avis de ſaint Leon ſon archidiacre, ce qui donna une grande joïe à tous les catholiques.

AN. 440. Le Pape ſaint Sixte mourut peu de tems après, le cinquiéme des calendes d'Avril, ſous le cinquiéme conſulat de Valentinien avec Anatolius; c'eſt-

c'eſt-à-dire le vingt-huitiéme de Mars 440. après avoir tenu le ſaint Siege près de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres, & cinquante-deux Evêques en divers lieux. AN. 440. *Sup. n. 15. Lib. Pontific.*

Il rétablit la baſilique de ſainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres : j'entens la table ſacrée, & y donna pluſieurs autres vaſes d'argent du poids de 1165. livres, un vaſe d'or de cinquante livres, & 24. chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maiſons, le revenu de 729. ſous d'or. Il donna au baptiſtere de ſainte Marie tous les vaſes neceſſaires d'argent : entr'autres un cerf pour verſer l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confeſſion de ſaint Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna auſſi la confeſſion de ſaint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent : il y donna un autel de 50. livres, une baluſtrade de 300. livres, & au-deſſus l'abſide, ou tour de la voute, avec la ſtatuë de ſaint Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la baſilique de ce Saint, & y offrit grand nombre de vaſes d'argent, & un vaſe d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le Pape ſaint Sixte donna à ces deux Egliſes, & dont le poids eſt exprimé, monte à deux mille ſix cens onze livres Romaines, faiſant plus de trois mille marcs.

De plus, l'Empereur Valentinien offrit à ſa priere ſur la confeſſion de ſaint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze Apôtres & le Sauveur ; le tout orné de pierres precieuſes. A la baſilique de Latran, l'Empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres.

Il

AN. 440. Il orna la confeſſion de ſaint Paul d'or très-pur du poids de 200. livres. Le Pape ſaint Sixte fit auſſi orner le baptiſtere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dreſſer avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enſeveli ſur le chemin de Tibur près du corps de ſaint Laurent.

Ap. Bar. an. 440.

Saint Leon archidiacre de l'Egliſe Romaine fut élû pour lui ſucceder. Il étoit abſent, aïant été envoïé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chef des armées Romaines. On envoïa vers lui une députation publique; & en attendant ſon arrivée, l'Egliſe Romaine demeura plus de quarante jours ſans paſteur, avec une paix & une patience merveilleuſe. Il étoit originaire de Toſcane, fils de Quintien; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours ſa patrie. On croit que c'eſt lui, qui étant acolyte, fut envoïé en Afrique en 418. & porta à l'Evêque Aurelius une lettre de ſaint Sixte, alors prêtre & depuis Pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre, il ſervit utilement le Pape ſaint Celeſtin, & excita Caſſien à écrire contre Neſtorius.

Lib. Pontif.

Sup. liv. XXIII. n. 50.

XLVI. Mort de Jean Domnus Evêque d'Antioche.

La même année 440. mourut Jean Evêque d'Antioche après avoir rempli ce ſiege pendant dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Domnus ſon neveu fils de ſa ſœur. Il avoit été moine ſous la conduite de ſaint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal Evêque de Jeruſalem l'an 428. à la dedicace de la Laure. Après le concile d'Epheſe, aïant appris que ſon oncle Jean tenoit le parti de Neſtorius, il en fut affligé, & pria ſaint Euthymius de le laiſſer aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit: N'y allez pas mon fils, il ne vous eſt pas avantageux: car

Chronol. Niceph.

Sup. liv. XXIV. n. 54.

Vita S. Euthy

Analecta. Gr. p. 31. *p.* 41.

car encore que les méchans l'aïent entraîné pour un peu de tems, Dieu, qui connoît ſa droiture, ne permettra pas qu'il ſe perde. Pour vous, ſi vous demeurez au lieu où vous avez été appellé, ſans vous livrer aux penſées, qui tendent à vous tirer du deſert, vous avancerez, & ſerez honoré ſelon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous ſuccederez à la chaire de vôtre oncle; mais vous en ſerez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainſi parla ſaint Euthymius. Domnus ne le crut pas; & ſans avoir reçû ſa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le ſaint lui avoit predit. *p. 42.*

L'année precedente, Firmus Evêque de Ceſarée en Cappadoce étant mort, les Ceſariens vinrent à C. P. demander un Evêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les ſenateurs vinrent le voir à l'Egliſe un ſamedi. Entre eux étoit Thalaſſius, qui avoit été prefet du prétoire d'Illyrie; & on diſoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main ſur lui, & le declara Evêque de Ceſarée. C'eſt ici que Socrate finit ſon hiſtoire eccleſiaſtique, diſtribuée en ſept livres; & contenant, dit-il, l'eſpace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Conſtantin, juſqu'au dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe le jeune; c'eſt-à-dire depuis l'an 306. juſqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit auſſi conduit ſon hiſtoire à la même année 439. depuis le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune; c'eſt-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux hiſtoriens doivent être ſuſpects en ce qui regarde les Novatiens, auſquels ils paroiſſent favorables. *Socr. l. 7. c. ult.* *Sozom. præf.*

Il faut auſſi prendre avec précaution ce qu'ils rap-

XLVII. Coûtumes des Egliſes.

rapportent l'un & l'autre des differentes coûtumes des Egliſes. Ils diſent que le jeûne du carême étoit de ſix ſemaines avant Pâques en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique, & la Paleſtine. A C. P. & dans toutes les provinces d'alentour juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant Pâques; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite, comme à Rome, excepté le Samedi & le Dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le Samedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou Quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux: d'autres mangeoient du poiſſon; d'autres y joignoient la volaille: d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs: quelques-uns ne mangeoient que du pain ſec: d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifferemment.

Socr. V. c. 22.

Sozom. VII. c. 19.

Les jours & la forme des aſſemblées eccleſiaſtiques étoient differens. Par tout on celebroit les ſaints Myſteres le ſamedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedi, mais au ſoir; & on communioit après avoir mangé, contre la coûtume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le Mercredi & le Vendredi; mais ſeulement pour lire & expliquer les Ecritures, & faire les prieres, ſans celebrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des cathecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordonnoit que des fidéles. A Ceſarée de Cappadoce

padoce & dans l'iſle de Chypre, le ſamedi & le dimanche au ſoir, après les lampes allumées, c'eſt-à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les Evêques expliquoient toûjours les Ecritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point; mais l'Evêque ſeul: ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'Evêque ne ſe levoit point pendant la lecture de l'Evangile, comme il faiſoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre ſeul qui liſoit l'Evangile: ailleurs les diacres; en pluſieurs Egliſes les prêtres, & l'Evêque aux jours ſolemnels, comme à C. P. le jour de Pâques. A Rome, ni l'Evêque, ni aucun autre n'enſeignoit dans les Egliſes. Sozomene le dit, mais cela n'eſt aucunement vraiſemblable; & il eſt bien plus croïable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui ſe paſſoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'orient, comme dans les autres Egliſes. A Rome il n'y avoit que ſept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoi qu'il y eût pluſieurs villes, il n'y avoit qu'un Evêque: chez les autres peuples on conſacroit des Evêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les uſages & les ceremonies avoient une varieté infinie ſelon les lieux, chaque Egliſe gardant religieuſement ſes anciennes coûtumes.

v. Queſn. in S. Leon. Diſſ. 1. an. 440.

XLVIII. Perſecution en Afrique.

Genſeric aïant pris Carthage, partagea ainſi les provinces d'Afrique. Il ſe reſerva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie: & diſtribua à ſon armée la Zeugitane & la Proconſulaire. L'Empereur Valentinien défendoit encore les autres provinces, mais toutes deſolées. Genſeric manda aux Vandales de chaſſer de leurs Egliſes les Evêques, après les avoir dépoüillés de tout; ou s'ils refuſoient de ſortir, de les reduire en ſervitude perpetuelle;

Victor Vitenſ. lib. 1. c. 4.

ce qui fut executé à l'égard de pluſieurs Evêques & de pluſieurs laïques nobles & conſiderables par leur dignité. Quodvultdeus Evêque de Carthage & un grand nombre de clercs furent ainſi chaſſés & embarqués ſur des vaiſſeaux rompus; & toutefois ils arriverent heureuſement à Naples. Gaudioſe Evêque d'Abitine, qui étoit du nombre, y fonda un monaſtere, où il mourut, auſſi-bien que Quodvultdeus: on conſerve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monaſtere, qui eſt à preſent occupé par des religieuſes. L'Egliſe honore ſaint Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & ſaint Gaudioſe le 28. On compte encore onze autres Evêques ou clercs, dont les plus fameux ſont, Priſcus & Caſtrenſis, qui après avoir ſouffert divers tourmens en Afrique, furent embarqués ſur un vieux bâtiment, ſoit dans le même voïage, ou dans un autre; & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverſes Egliſes. On en fait memoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R. & ibi Baron.

Genſeric aïant chaſſé l'Evêque de Carthage avec ſon clergé, donna à ceux de ſa religion, c'eſt-à-dire aux Ariens, l'Egliſe nommée Reſtitute, où les Evêques demeuroient toûjours; & ôta aux catholiques, toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richeſſes. Il s'empara auſſi hors la ville de toutes les Egliſes qu'il voulut, & principalement de deux grandes & magnifiques de ſaint Cyprien: l'une au lieu où il répandit ſon ſang, l'autre au lieu où ſon corps étoit enſeveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en ſilence, ſans chanter à l'ordinaire; & envoïa en exil la partie des clercs qui étoit reſtée.

v. Ruin. ad Victor. c. 9.

Vict. l. c. 5.

Les Evêques & les autres perſonnes conſiderables, qui étoient demeurés dans les provinces diſtri-

diſtribuées aux Vandales, vinrent trouver Genſeric, comme il ſe promenoit ſur le bord de la mer près de Maxule, dans la province Proconſulaire ; & le ſupplierent qu'après avoir perdu leurs Egliſes & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer pour la conſolation du peuple de Dieu, dans les païs dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire : J'ai reſolu de ne laiſſer perſonne de vôtre nom & de vôtre nation ; & vous oſez me faire de telles demandes ? Il vouloit ſur le champ les faire jetter dans la mer : ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques ſe retirerent penetrés de douleur ; & n'aïant plus d'Egliſes, commencerent à celebrer les ſaints Myſteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebaſtien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genſeric ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & toutefois il le craignoit : enſorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en preſence de ſes Evêques & de ſes domeſtiques : Je ſçai que vous avez juré de vous attacher fidélement à moi, & vos travaux font voir la ſincerité de vôtre ſerment ; mais afin que nôtre amitié ſoit perpetuelle, je veux que vous embraſſiez ma religion. Sebaſtien, trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc : puis le prenant entre ſes mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du Roi, on a premierement ſeparé le ſon de la farine, & la pâte a paſſé par l'eau & par le feu. Ainſi dans l'Egliſe Catholique, j'ai paſſé par la meule & par le crible, j'ai été arroſé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du Saint-Eſprit. Qu'on rompe ce pain ;

Marcell. chr. an. 435. *Proſp. an.* 441. *Victor. Vit. lib.* 1. *c.* 6.

qu'on le trempe dans l'eau ; qu'on le repaîtriſſe & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit par cette parabole montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien ; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr.

Bull. 27. mart.

XLIX. Lettre de S. Leon aux Evêques de Mauritanie.

On rapporte à cette deſolation de l'Afrique deux lettres de ſaint Leon, qui ſont ſans date : la premiere aux Evêques de la Mauritanie Ceſarienne : la ſeconde à Ruſtique de Narbonne. Saint Leon aïant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irregulieres, donna commiſſion à l'Evêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux Evêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoïa au Pape une ample relation de l'état de ces Egliſes : ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occaſion à ces deſordres, qu'il explique en particulier. Pluſieurs Evêques avoient été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des heretiques convertis : quoi qu'il ſoit neceſſaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doi-
c. 4. vent être Evêques : afin de s'aſſurer non ſeule-
c. 5. ment de leur capacité, mais de leur humilité. Il decide, que les bigames doivent être depoſés & exclus, non ſeulement de l'épiſcopat, mais de la prêtriſe & du diaconat ; & il compte pour bigames, ceux qui ont épouſé des veuves. A plus forte raiſon, ajoûte-t-il, on doit dépoſer celui, qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois : ou qui en a épouſé une autre,

V. not. Queſn. Epiſt. 1. al. 87.

après

après que la ſienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant ſimples laïques, le Pape leur permet de demeurer Evêques ; ſans que cette diſpenſe puiſſe être tirée à conſequence, au préjudice des decrets du ſaint Siege, & des ſiens en particulier. Ce qui marque, que cette decretale n'eſt pas la premiere de ſaint Leon ; mais les autres peuvent avoir été perdues. Il conſerve dans ſon ſiege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec ſon peuple de l'hereſie des Novatiens ; & Maxime Donatiſte converti, quoi qu'il eût été ordonné laïque ; mais à la charge, que l'un & l'autre donnera ſa profeſſion de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des ſeditions violentes, étant ſimples laïques : il en laiſſe le jugement aux Evêques des lieux, ſe reſervant toutefois à decider ſur leur rapport ; il y avoit eu des religieuſes violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conſeille toute foi de s'humilier, & ne ſe pas comparer aux autres vierges. *c.* 6. *c.* 7. *c.* 9.

Ruſtique Evêque de Narbonne étoit fils d'un Evêque nommé Bonoſe : ſa mere, ſœur d'un autre Evêque nommé Arator, & veuve très-vertueuſe, prit grand ſoin de ſon éducation ; & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoïa à Rome, pour achever de ſe former dans l'éloquence ; ſans y rien épargner. Etant revenu auprès d'elle, il embraſſa la vie monaſtique ; & reçût en ce tems-là des inſtructions ſur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuſe de ſaint Jerôme, qui le renvoïe à ſaint Proclus Evêque de Marſeille, pour s'inſtruire de vive voix. Après que Ruſtique eut demeuré quelque tems dans le monaſtere, il fut ordonné prêtre de l'Egliſe de Marſeille, qui ſemble avoir

L. Lettre à S. Ruſtique de Narbonne. *Inſcr. pt. in not. Q. p.* 784. *Hier. ep* 4. *c.* 2. *c.* 10.

V. not. 2. p. 785. été ſa patrie ; & enfin Evêque de Narbonne l'an 427.

Saint Leon étant arrivé au Pontificat, Ruſtique envoïa ſon archidiacre Hermes le conſulter ſur divers points de diſcipline : témoignant par ſes lettres un grand deſir de quitter ſon ſiege, pour vivre dans le repos & la retraite. S. Leon ne le lui conſeille pas, & lui repreſente que la patience n'eſt pas moins neceſſaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les perſecutions pour la foi ; que ceux qui ſont chargés du gouvernement de l'Egliſe, doivent garder courageuſement leur poſte, & ſe confier au ſecours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux queſtions propoſées par ſaint Ruſtique, ſaint Leon y répond ainſi : Le prêtre, ou le diacre qui s'eſt fauſſement dit Evêque, ne doit point paſſer pour tel : puiſqu'on ne peut compter entre les Evêques, ceux qui n'ont été ni choiſis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni conſacrés par les Evêques de la province, du conſentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux Evêques, ſont nulles : ſi elles n'ont été faites du conſentement de ceux qui gouvernoient les Egliſes, auſquelles ces clercs appartenoient. Cette reſtriction eſt difficile à entendre : à moins que l'on ne ſuppoſe, que ces faux Evêques avoient effectivement le caractere épiſcopal ; mais qu'ils l'avoient reçû par une ordination illegitime : comme Armentarius d'Embrum depoſé au concile de Riés. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier ; parce qu'il eſt contre la coûtume de l'Egliſe, de leur impoſer la penitence publique.

Leon. ep. 2. al. 92.

Inquiſ. 1.

V. not. Queſn.

Sup. n. 47.

Inquiſ. 2.

Inquiſ. 3 La loi de la continence, eſt la même pour les miniſtres de l'autel, que pour les Evêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, ſe ma-

marier & avoir des enfans. Etant élevez à un degré ſuperieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les miniſtres de l'autel obligés à la continence, ſaint Leon entend, même les ſoûdiacres, comme il paroît par ſa lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique. Il faut diſtinguer la concubine de la femme legitime : ainſi celui qui quitte ſa concubine pour ſe marier, fait bien ; & celle qui épouſe un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puiſqu'il n'étoit point marié. Saint Leon ne parle ici que des concubines eſclaves ; & non de celles qui étoient en effet des femmes legitimes, mais ſans en porter le titre, ſuivant les loix.

Epiſt. 12. *al.* 84. *c.* 4. *Inquiſ.* 4. 5. 6. *Inq. liv. XX. n.* 48. *Conc. Tol.* 1. *c.* 17.

Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en ſanté, ne doivent pas être abandonnés : il faut les exhorter ſouvent, & ne deſeſperer du ſalut de perſonne, tant qu'il eſt en cette vie. Il faut uſer de la même patience à l'égard de ceux, qui preſſés de mal, demandent la penitence, & la refuſent quand le prêtre eſt venu, ſi le mal leur donne quelque relâche ; s'ils demandent enſuite la penitence, on ne leur doit pas refuſer. Ceux qui reçoivent la penitence à l'extrêmité, & meurent avant que d'avoir reçû la communion ; c'eſt-à-dire la reconciliation, doivent être laiſſés au jugement de Dieu, qui pouvoit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'Egliſe. En d'autres Egliſes, on ne laiſſoit pas de prier pour eux. Les penitens doivent s'abſtenir même de pluſieurs choſes permiſes. Ils ne doivent point plaider, s'il eſt poſſible, & s'adreſſer plûtôt au juge eccleſiaſtique qu'au ſeculier : ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au negoce, toûjours dangereux : il ne leur eſt

Inquiſ. 7. *Inq.* 9. *Inq.* 8. *V. Queſn.* *Inq.* 10. 11. 12. *Inq.* 10.

point permis de rentrer dans la milice ſeculiere : ni de ſe marier, ſi ce n'eſt que le penitent ſoit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 14. Le moine qui après ſon vœu ſe marie, ou embraſſe la milice ſeculiere, doit être mis en
15. penitence publique. Les filles, qui après avoir pris l'habit de vierge ſe ſont mariées, quoiqu'elles n'euſſent pas été conſacrées, ne laiſſent pas
V. Queſn. d'être coupables. C'eſt qu'il y avoit deux ſortes de vierges ; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu : ou ſolemnel, en entrant dans un monaſtere ; ou ſimple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens : celles qui avoient reçû la conſecration, qui ne ſe donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme ſaint Leon même l'ordonne, & par l'Evêque un jour de fête ſolemnelle.

Inq. 16. Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parens, qui étoient Chrétiens ; enſorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptiſés, ſans crainte de réiterer le ſacre-
17. ment. Ceux qui ont été pris ſi jeunes par les ennemis, qu'ils ne ſçavent s'ils ont été baptiſés, quoiqu'ils ſe ſouviennent que leurs parens les ont menés à l'Egliſe : il faut leur demander, s'ils ont reçû ce que l'on donnoit à leurs parens ; c'eſt-à-dire l'euchariſtie : s'ils ne s'en ſouviennent pas ;
18. il faut les baptiſer ſans ſcrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui ſçavoient bien qu'ils avoient été baptiſés, mais ils ne ſçavoient dans quelle ſecte. Saint Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiſer, puiſqu'ils ont reçû la forme du baptême, de quelque maniere que ce ſoit : il faut ſeulement les réunir à l'Egliſe catholique, par l'impoſition
Inq. 19. des mains, avec l'invocation du Saint-Eſprit ;

c'eſt-

c'eſt-à dire la confirmation. D'autres aïant été baptiſés en enfance, & pris par les païens, avoient vêcu comme eux; & étoient venus encore jeunes en terre des Romains. Saint Ruſtique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répond: S'ils ont ſeulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne & l'impoſition des mains: s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une impoſition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reſte ces derniers articles font rapporter cette decretale au tems de l'incurſion des Vandales. AN. 441.

LI. Premier concile d'Orange.

Vers le même tems, les Evêques de Gaule tinrent un concile dans l'Egliſe de Juſtinien, au territoire d'Orange, le ſixiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Cyrus; c'eſt-à-dire le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y preſidoit; & on y voit les ſouſcriptions de ſeize autres Evêques: dont les plus connus ſont: Conſtantin de Gap, Auſpicius de Vaiſon, Maxime de Riés, & ſaint Eucher de Lion: qui declare, qu'il attendra le conſentement de ſes comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'iſle de Lero, ami de ſaint Honorat & de Caſſien, qui leur adreſſa une de ſes conferences. Il avoit été marié, & ſes fils Veran & Salone furent tous deux Evêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange, furent faits trente canons de diſcipline. Le premier porte: Que les heretiques, qui étant en danger de mort deſireront ſe convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du crême & la benediction, au défaut de l'Evêque: ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le ſecond canon, & le

Tom. 3. conc. p. 1446.

Præf. coll. XI.

Genn. illuſtr. c. 62.

Marc. chr. an. 456.

Sirmond. not. poſt.

AN. 441. plus fameux, eſt conçû en ces termes : Aucun des miniſtres qui peuvent baptiſer, ne doit aller nulle part ſans avoir le crême, parce qu'il a été reſolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçûe dans le baptême, par quelque neceſſité, on en avertira l'Evêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une ſeule benediction du crême : non que l'onction réïterée porte quelque préjudice ; mais afin qu'on ne la croïe pas neceſſaire. D'autres exemplaires ôtent la negation, & portent : Afin qu'on la croïe neceſſaire. Il eſt difficile de voir le ſens de ces paroles ; & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation ſans onction ; comme ſemble dire ce canon avec la negation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'Egliſe y reſiſte, & la doctrine commune des theologiens, eſt que l'onction eſt eſſentielle à la confirmation.

c. 18. Le concile d'Orange dit encore : On lira de-
c. 19. formais l'Evangile aux catechumenes : on ne doit
c. 20. jamais les laiſſer entrer dans le baptiſtere : il faut les ſeparer autant qu'il eſt poſſible de la benediction des fidéles, même dans les prieres domeſtiques ; & ils doivent ſe preſenter, pour être
c. 15. benits à part. Les catechumenes poſſedés, ou énergumenes, doivent être baptiſés en cas de
c. 14. neceſſité, ou quand on jugera à propos. Les énergumenes baptiſés, qui font ce qu'ils peuvent pour être delivrés, doivent communier : pour être fortifiés, ou même delivrés, par la
c. 16. vertu du ſacrement. Ceux qui ont été une fois agités du demon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le ſont,
c. 13. ils ne feront aucune fonction. On doit donner
c. 12. aux inſenſés tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut recevoir

cevoir le baptême ou la penitence, s'il témoigne par ſigne, qu'il le veut; ou ſi d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leur penitence, doivent recevoir la communion, ſans l'impoſition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui ſuffit pour la conſolation des mourans, ſuivant les decrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. S'ils ſurvivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens; pour recevoir, après avoir accompli leur penitence, l'impoſition des mains & la communion legitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée: qui accorde aux mourans la communion même de l'euchariſtie; à la charge d'achever leur penitence, s'ils reviennent en ſanté. On ne doit pas refuſer aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la penitence ſecrete, comme dans la lettre de ſaint Leon à Ruſtique.

AN. 441.
c. 3.
Sup. liv. XI. n 21. V. Sirm. not.
c. 4.
Sup. n. 53.

Un Evêque qui communique avec celui qu'un autre Evêque a excommunié, eſt coupable, & l'on examinera la juſtice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un Evêque veut bâtir une Egliſe dans le dioceſe d'un autre: il doit obtenir ſa permiſſion, lui laiſſer la conſecration, lui faire ordonner les clercs qu'il deſire y avoir; & lui laiſſer tout le gouvernement de la nouvelle Egliſe. Si un ſeculier aïant bâti une Egliſe, la fait dédier par un Evêque étranger; cet Evêque & tous les autres, qui auront aſſiſté à cette conſecration, ſeront exclus de l'aſſemblée. On voit ici les commencemens du droit de patronage: en ce que l'Evêque fondateur peut preſenter au dioceſain les clercs qu'il demande pour ſon Egliſe. Si un Evêque par infirmité perd l'uſage de la parole, il appellera un Evêque pour faire les fonctions épiſcopales,

c. 11.
c. 1.
c. 30.

AN. 441. les, & ne les fera pas exercer par des prêtres.

c. 8. Si un Evêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant ſe reſoudre à le faire demeurer avec lui; mais il doit conſulter l'Evêque avec qui il demeuroit auparavant; qui a peut-être eu ſes raiſons, pour ne

c. 26. le pas ordonner. On n'ordonnera point de dia-

c. 21. coneſſes. Si deux Evêques en ont ordonné un par force; celui-ci aura l'Egliſe de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre: s'il a reçû l'ordination volontairement,

c. 22. ils ſeront tous trois condamnés. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne

c. 2. promet de garder la continence, ſous peine d'ê-

c. 24. tre depoſé: s'il a été ordonné devant, il ne

Conc. Taur. c. 8. *to.* 2. *Conc. p.* 1157. ſera point promû à un ordre ſuperieur, ſuivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le ſoûdiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profeſſion devant l'Evêque dans la ſale ſecrete, & recevront de lui

c. 27.

c. 28. l'habit. On mettra en penitence les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui auront manqué

c. 5. au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui ſe refugient à l'Egliſe; mais les dé-

c. 6. fendre par la reverence du lieu. Si quelqu'un prend les ſerfs de l'Egliſe, au lieu des ſiens, qui s'y ſeront refugiés, il ſera condamné très-

c. 7. ſeverement par toutes les Egliſes. On reprimera auſſi par cenſure eccleſiaſtique, celui qui voudra reduire en ſervitude ceux qui auront été affranchis dans l'Egliſe, ou recommandés à l'E-

c. 29. gliſe par teſtament. A la fin des canons on ordonne: qu'aucun concile ne ſe ſeparera ſans indiquer le ſuivant; & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même dioceſe d'Orange.

LII. Concile de Vaiſon. Nous avons de cette année 442. ſous le conſulat de Dioſcore le jour des ides, c'eſt-à-dire le

le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaiſon, ſous l'Evêque Auſpicius. On y fit neuf ou dix canons, qui portent : Que les Evêques Gaulois, paſſant d'une province à l'autre, n'auront point beſoin de témoignage, pourvû qu'ils ne ſoient point excommuniés : parce que le voiſinage les fait aſſés connoître; c'eſt-à-dire, que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers. Les prêtres recevront tous les ans le ſaint crême de leur propre Evêque, près de la pâque. Ils l'iront querir en perſonne, ou du moins par un ſoûdiacre. On priera pour ceux qui meurent ſubitement dans le cours de leur penitence, qu'ils accompliſſoient fidélement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'Egliſe, ſeront excommuniés, comme ſacrileges & meurtriers des pauvres. On doit éviter, non-ſeulement ceux que l'Evêque a excommuniés nommément, mais encore ceux dont il témoigne, ſans le dire, n'être pas ſatisfait. Les Evêques ne doivent pas accuſer ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aiſément ſe laiſſer fléchir par l'interceſſion des autres : pour les crimes, ils doivent ſe porter pour accuſateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'Evêque ſeul connoiſſe, il peut l'obliger à ne ſe pas preſenter devant lui dans l'aſſemblée publique; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui.

An. 442. *To. 3 conc. p. 1456. Can. 1. V. Sirm. c. 3. c. 2. c. 4. c. 6. c. 7. c. 8. Conc. Cart. VI. can. 132.*

Pour reprimer la mauvaiſe coûtume qu'avoient les païens, d'expoſer leurs enfans; Conſtantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevés, en qualité de leurs enfans, ou de leurs eſclaves à leur choix : ſans que les peres ou les maîtres euſſent aucun droit de les repeter. Honorius

L. 1. C. Th. de expoſ. lib. V. L. 2. ead.

AN. 442. norius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour ſa ſeureté une atteſtation de témoins, avec la ſouſcription de l'Evêque. On ne laiſſoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans expoſés; ce qui faiſoit que perſonne n'oſoit s'en charger. C'eſt
c. 9. pourquoi le concile de Vaiſon ordonne: que ces loix ſeront obſervées; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant expoſé, afin que ſi quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le declarer dans dix jours; autrement celui qui le redemandera,
c. 10. ſera frappé de cenſure eccleſiaſtique, comme homicide.

LIII. Lettre de S. Leon. Peu de tems après la priſe de Carthage, c'eſt-à-dire l'an 440. ſous le conſulat de l'Empereur Valentinien, avec Anatolius, Genſeric paſſa en Sicile, la ravagea & aſſiegea Palerme, qui ſoutint long-tems le ſiege. Maximien chef des Ariens en Sicile, condamné par les Evêques catholiques, l'excita à les perſecuter, pour les obliger à embraſſer l'Arianiſme; & il y en eut quelques-uns, qui ſouffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, ſaint Leon envoïa du ſecours à Paſchaſin Evêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'Egliſe de Palerme, avec des lettres de conſolation; & en même tems il le conſulta ſur le jour de pâque de l'année ſuivante 444. comme il avoit déja conſulté ſaint Cyrille d'Alexandrie. Paſchaſin répondit au Pape: Qu'après avoir bien examiné la queſtion, & calculé exactement: il avoit trouvé comme ſaint Cyrille, que le jour de pâque de l'année ſuivante devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai; c'eſt-à-dire le vingt-troiſiéme d'Avril: dont il explique les raiſons. Il y fait mention du miracle d'un baptiſtere de Sicile, arivé l'an 417. ſous le pontificat de Zoſime.

Chr. Idat. an. 16. Valent. Proſp. an. 440. Caſſiod. an. eod.

Ap. Queſn. poſt. ep. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

La

La même année 443. ſaint Leon écrivit aux Evêques de Campanie, de Picenum, de Toſcane & de toutes les provinces ſuburbicaires, une lettre decretale. Picenum eſt aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois Evêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargés de porter dans les provinces cette decretale : qui apparemment étoit le reſultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du ſacerdoce des gens de condition ſervile, ou engagés à des devoirs incompatibles avec le ſervice de l'Egliſe; & quelquefois malgré leurs maîtres : que l'on ordonnoit des bigames; qu'il y avoit des clercs, qui prêtoient à uſure, ou ſous leur nom, ou ſous des noms empruntés; quoique l'uſure fût défenduë même aux laïques. Le Pape ordonne, que tous ces abus ſoient retranchés, ſous peine aux Evêques contrevenans, d'être interdits & privés de ſa communion; & il leur recommande d'obſerver les decrets de ſaint Innocent & de ſes autres predeceſſeurs. La date eſt du ſixiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Maxime & de Paterne, c'eſt-à-dire du dixiéme d'Octobre 443.

AN. 443. *Epiſt.* 3. *al.* 1.

LIV. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la deſolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit paſſer en Italie, il y eut grand nombre des Manichéens, qui ſe refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais ſaint Leon les découvrit, & en avertit ſon peuple en pluſieurs de ſes ſermons: les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres; c'eſt-à-dire, à ceux qui étoient diſtribués dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques, pour les connoître: qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du ſoleil, & au mépris de la reſurrection de JESUS-CHRIST, & le lundi en l'honneur de la lune; &

Proſp. chr. an 443. *Serm.* IV. *de coll. c.* 3. *Serm.* IV. *de Quadr. c.* 5.

& que recevant la communion avec les fidéles,
AN. 443. ils ne prennent que le corps de Nôtre-Seigneur,
Serm. VII. Nativ. c. 4. & non point le ſang; parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend auſſi une ſuperſtition, qui ſemble être venuë d'eux; que pluſieurs fidéles entrant dans la baſilique de ſaint Pierre, après avoir monté les degrés, ſe retournoient pour ſaluer le ſoleil levant.

Epiſt. 8. al. 2. Saint Leon aïant donc par ſes diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'Egliſe publiquement & par écrit, & furent reçûs à penitence. D'autres, qui demeurerent opiniâtres, furent condamnés par les juges ſeculiers au banniſſement perpetuel: ſuivant les loix des Empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies: le Pape ſaint Leon en fit une information juridique. Il aſſembla pluſieurs Evêques & pluſieurs prêtres, avec un grand nombre de citoïens, des perſonnes illuſtres, & une partie du ſenat. En cette aſſemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës: on leur fit découvrir pluſieurs choſes de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes; & on prouva clairement l'infamie de leurs myſteres, pour ne laiſſer rien de douteux aux moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les perſonnes qui avoient commis cette abomination étoient preſentes. Une jeune fille de dix ans; deux femmes qui l'avoient nourrie & preparée au crime; un jeune homme qui l'avoit corrompuë, & l'Evêque Manichéen, qui avoit preſidé à la ceremonie. Toutes leurs confeſſions furent conformes; & ſi deteſtables, que les oreilles des aſſiſtans avoient peine à les ſouffrir. On en dreſſa des actes autentiques.

Serm. V. de jejun. dec. c. 3. *Epiſt. 15. ad Turib. c. 16.*

D. ſerm. V. Incontinent après, ſaint Leon rendit compte à ſon peuple de cette procedure, dans un ſermon

mon du jeûne du dixiéme mois ; c'eſt-à-dire des quatre-tems de Decembre en 443. Exhortant particulierement les femmes à fuïr ces heretiques, ſans même leur parler ; de peur de ſe laiſſer ſurprendre, par la curioſité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à declarer où ils logent, où ils enſeignent, & ceux qu'ils frequentent ; afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier 444. avertiſſant le peuple de ne ſe pas laiſſer ſurprendre à leur exterieur, à leurs abſtinences ſuperſtitieuſes, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs viſages. On apprit par les confeſſions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs Evêques, leurs Prêtres ; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

AN. 443.

AN. 444.

Serm. IV. Epiph. c. 5. Proſp. chr. an. 443.

Pluſieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables ; ce qui obligea le Pape d'écrire à tous les Evêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçuſſent quelques-uns ſans les connoître, qui infectaſſent leurs Egliſes. Il les inſtruit donc de ce qui s'étoit paſſé à Rome, & leur envoïe les actes de leur conviction : les exhortant à les rechercher ſoigneuſement & ſe tenir ſur leurs gardes. La lettre eſt circulaire, datée du troiſiéme des calendes de Février, ſous le dix-huitiéme conſulat de Theodoſe avec Albin ; c'eſt-à-dire, du trentiéme de Janvier 444. Pluſieurs Evêques d'Orient imiterent ſur ce point la vigilance de ſaint Leon.

Epiſt. 8. al. 2.

LV. Pelagiens recherchez.

Il pourſuivit auſſi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Eſclane, qui étoit alors leur chef. Car encore que pluſieurs euſſent abjuré leur hereſie, ils recommençoient à la ſemer. Septimius Evêque d'Altinum en Venetie en écrivit à ſaint Leon, & l'avertit, que

Auct. de promiſſ. c. 6. Phot. bibl. cod. 54.

AN. 444. *Leo epiſt. 6. al. 86.* que dans cette province on avoit reçû à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagés dans l'hereſie de Pelage : ſans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur ; & que l'on ſouffroit même, qu'ils paſſaſſent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions : au mépris des canons, qui ordonnoient la ſtabilité des clercs *D. epiſt. 6.* dans les Egliſes où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, ſaint Leon écrivit à l'Evêque d'Aquilée, métropolitain de la province ; lui ordonnant d'aſſembler ſon concile : pour y obliger tous ces clercs ſuſpects de Pelagianiſme, à condamner ouvertement & par écrit cette hereſie ; & approuver tous les decrets des conciles, confirmés par le ſaint Siege ; en termes ſi clairs, qu'il ne leur reſtât aucun pretexte de les éluder. Le Pape recommande auſſi le maintien des canons, pour la ſtabilité des clercs ; ſous peine de dépoſition & d'excommunication : parce que les cauſes ordinaires de paſſer d'Egliſe en Egliſe, ne ſont que l'ambition & l'interêt.

LVI. Vicariat de Theſſalonique. *Epiſt. 4.* Anaſtaſe Evêque de Theſſalonique envoïa demander à ſaint Leon l'autorité de ſon vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë ſes predeceſſeurs ; & ſaint Leon la lui accorda volontiers, par ſa lettre datée de la veille des ides de Janvier, ſous le conſulat de Theodoſe pour la dix-huitiéme fois avec Albin ; c'eſt-à-dire du 12. de Janvier 444. Saint Leon dit : Qu'il ne fait que ſuivre l'exemple de ſaint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anyſius ; mais qu'il ne doit ſervir qu'à la conſervation des canons. Il recommande principalement les ordinations des Evêques : où l'on ne doit regarder que le merite de la perſonne, & le ſervice qu'elle a rendu à l'Egliſe, ſans aucune vûë de faveur ni d'in-
c. 4. terêt. Perſonne, dit-il, ne doit être ordonné Evê-

Evêque dans ces Egliſes, ſans vous conſulter; car on les choiſira avec un jugement plus meur, quand on craindra vôtre examen; & nous ne tiendrons point pour Evêques, ceux que le métropolitain aura ordonnés ſans vôtre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les Evêques de leurs provinces : nous voulons, que vous ordonniez les metropolitains, & que vous les choiſiſſiez avec un plus grand ſoin; comme devant gouverner les autres. Que perſonne ne manque au concile quand il y ſera appellé. Rien n'eſt plus utile, que les frequentes aſſemblées des Evêques, pour corriger les fautes & conſerver la charité. Vous nous renvoïerez ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures, qui ne pourront être terminées ſur les lieux, & les appellations. Il ſe plaint, que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifferemment les ordinations des Prêtres & des Diacres; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celles des Evêques : ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux metropolitains de l'Illyrie une lettre de même date : pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoumettre & à obſerver les canons.

AN. 444. *c. 5.* *c. 6.* *Epiſt. 5.*

Cette année 444. Pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi-ſaint ſe rencontra le vingt-un, qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque : mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion.

Proſp. Chr. integ. an. 444.

LIVRE

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

I. Mort de S. Cyrille, ſes écrits. *Gr. menol. 9. Jun. Conc. Chal. Act. 3. p. 406. D. Sup. XXII. n. 46. Gennad. ſcript. n 56.*

SAINT Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'Egliſe d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laiſſa un grand nombre d'écrits : entre autres des homelies, que les Evêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'hiſtoire, ſont les homelies paſchales : ou le premier jour de carême, le premier de la ſemaine ſainte, c'eſt-à-dire le lundi, le ſamedi & le jour de Pâques ſont marqués par les jours des mois Egyptiens, qu'il eſt facile de reduire aux Romains : ainſi ce ſont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de ſuite, dont la premiere eſt 414. où Pâque fut le vingt-ſixiéme de Phamenoth, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme Mars; & la derniere eſt 442. où Pâque fut le dix-ſeptiéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de ſaint Cyrille que nous avons, ſont les dix-ſept livres de l'adoration en eſprit & en verité; écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade : pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même après la publication de l'évangile, par les ſens ſpirituels qu'elle enferme. C'eſt à peu près le même deſſein des douze livres de Glaphyres, qui ſont un commentaire ſur le pentateuque. *Glaphyron*, ſignifie profond ou élegant; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui dévelope les myſteres de la loi. Nous avons auſſi cinq livres de commentaires ſur Iſaïe : un commentaire

mentaire ſur les douze petits Prophetes, dix livres de commentaires ſur ſaint Jean, qui reſtent de douze; car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme : un traité de la Trinité, nommé le treſor : neuf dialogues ſur la Trinité & l'Incarnation; pluſieurs autres traités ſur l'Incarnation, contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu : dix livres contre l'Empereur Julien, pour la défenſe de la religion Chrétienne, adreſſés à l'Empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de ſaint Cyrille, eſt un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre, qui eſt à la tête adreſſée à Caloſyrius en ces termes. *Sup. liv. XV. n. 45.*

Quelques perſonnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit : que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de pieté; mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant : que puiſque l'Ecriture dit, que l'homme eſt fait à l'image de Dieu; il faut croire, que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné; puis il ajoûte : J'apprens qu'ils diſent, que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire, l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au lendemain. Mais c'eſt une extravagance. JESUS-CHRIST n'eſt pas alteré, ni ſon ſaint corps changé : la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres diſent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraiſon, ſans travailler. Mais qu'ils nous diſent, s'ils valent mieux que les Apôtres : qui prenoient du tems pour travailler, quoiqu'ils fuſſent occupés à la parole de Dieu ? L'Egliſe n'admet point cette conduite.

Si

Si tous en uſoient ainſi, qui les nourriroit ? ce n'eſt qu'un pretexte d'oiſiveté & de gourmandiſe. Enfin il avertit Caloſyrius de ne pas permettre, que les Catholiques euſſent commerce avec les Meleciens ſchiſmatiques, qui reſtoient encore en Egypte. Le traité qui ſuit cette lettre contient les réponſes à pluſieurs queſtions ſubtiles de ces moines, ſur la création de l'homme.

Tom. 3. conc. p. 113. A. p. 322. A. Caloſyrius étoit Evêque d'Arſinoé, & aſſiſta au faux concile d'Epheſe en 449. & enſuite au concile de Calcedoine.

To. 5. p. 2. pag. 378. B. Dans l'homelie de la cene myſtique, ſaint Cyrille parle ainſi contre les Neſtoriens : Qu'ils nous diſent, quel corps eſt la pâture des troupeaux de l'Egliſe, & quel breuvage les rafraîchit ? Si c'eſt le Corps d'un Dieu, JESUS-CHRIST eſt donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'eſt le Sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'eſt donc pas ſeulement Dieu, mais Verbe incarné. Que ſi c'eſt la chair de JESUS-CHRIST qui eſt nourriture, & ſon ſang breuvage ; c'eſt-à-dire ſelon eux un pur homme ; comment enſeigne-t'on qu'il ſert à la vie éternelle ; comment eſt-il diſtribué ici & par tout, ſans être diminué ? Un ſimple corps n'eſt point ſource de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire ſur ſaint Jean, il dit, que par la reception de l'euchariſtie, nôtre chair eſt unie à celle de JESUS-CHRIST, comme deux morceaux de cire fondus enſemble : afin que cette union nous uniſſe à ſa perſonne divine, qui a pris chair ; & que la perſonne du Verbe nous uniſſe au Pere, auquel il eſt conſubſtantiel : enſorte que par ces trois Myſteres, de la Trinité, de l'Incarnation, & de l'Euchariſtie, nous ſommes élevés à une union étroite avec Dieu.

Lib. IV c. 2. p. 365. Lib. X. c. 3. p. 863. Lib. XI c. 12. p. 1001. 1002.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de ſaint Cyrille à Domnus Evêque d'Antioche, qui ne peuvent être

être que des derniers tems de ſa vie, puiſqu'il ne ſurvêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une eſt en faveur d'Athanaſe Evêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine: l'autre en faveur d'un Evêque nommé Pierre, avancé en âge, qui ſe plaignoit d'avoir été condamné ſans être oüi, & chaſſé de ſon ſiege, ſous pretexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ſes biens. Le ſujet de l'accuſation étoit d'avoir abuſé des revenus de ſon Egliſe, ſur quoi ſaint Cyrille dit: que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les Evêques du monde ſont affligez d'une telle pretention: parce qu'encore qu'ils doivent conſerver à l'Egliſe ſes immeubles & ſes meubles precieux, ils ont la libre adminiſtration des revenus. Enfin on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnés par crainte, contre les loix de l'Egliſe. Si un Evêque eſt digne du miniſtere, qu'il y demeure: s'il en eſt indigne, qu'il ſoit depoſé juridiquement. *Ibid. p. 209.*

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres, ſaint Cyrille écrivit aux Evêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre, de s'informer exactement de la vie des ordinans; s'ils étoient mariés ou non, & depuis quand: s'ils avoient été chaſſés par quelque Evêque, ou de quelque monaſtere: afin de n'ordonner que des perſonnes libres & ſans reproche. *Ibid. p. 211.*

III. Lettre de S. Leon à Dioſcore. *Theod ep. ſt.* 60 *Liberat. c.* 10.

Le ſucceſſeur de ſaint Cyrille dans le ſiege d'Alexandrie, fut Dioſcore ſon archidiacre, qui étoit en grande reputation de vertu, particulierement de modeſtie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent ſans interêt aux boulangers & aux cabaretiers: afin qu'ils fourniſſent au peuple du pain blanc & d'ex-

An. 445. d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que pour trouver le fond de cette dépenſe, il avoit exigé de grandes ſommes des heretiers de ſaint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoïa à Rome le prêtre Poſſidonius, donner part de ſon ordination au Pape ſaint Leon, qui fit réponſe par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioſcore quelques inſtructions, pour l'uniformité de la diſcipline : ne doutant pas que ſaint Marc n'eût enſeigné à ſon Egliſe les mêmes regles que ſaint Pierre, dont il étoit diſciple. Saint Leon veut donc que l'on obſerve à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche : que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, ſoient à jeûn. Il veut auſſi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'Egliſe en ſi grand nombre qu'il ne peut y tenir enſemble, on ne faſſe point difficulté de réïterer le ſacrifice, autant de fois que l'Egliſe, dans laquelle on le doit faire, ſera remplie de peuple : declarant que c'eſt la coûtume de l'Egliſe Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le ſaint ſacrifice, que dans une ſeule Egliſe, même aux plus grandes ſolemnités. Saint Leon dit, que le prêtre Poſſidonius étoit parfaitement inſtruit des uſages de Rome, par les frequens voïages qu'il y avoit faits ; ce qui fait croire que c'eſt le même qui avoit été envoïé par ſaint Cyrille au Pape ſaint Celeſtin.

Epiſt. 11. *al.* 81.

Sup. liv. XXVI. *n.* 59. *epiſt.* 4. *ad Anaſt. c.* 6.

Sup. liv. XXV. *n.* 12.

IV. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.

Cependant Celidonius Evêque Gaulois vint à Rome ſe plaindre de ſaint Hilaire d'Arles, qui l'avoit dépoſé dans un concile. Saint Hilaire faiſant ſa viſite avec ſaint Germain d'Auxerre arriva à la ville, dont Celidonius étoit Evêque : apparemment dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent auſſi-tôt à eux, accuſant

Leo epiſt. 10. *al.* 89. *vita S. Hilar. Arel. c.* 16 17.

cuſant Celidonius d'avoir épouſé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magiſtrat. Saint Hilaire & ſaint Germain ordonnerent qu'on préparât les témoins. Pluſieurs autres Evêques d'un grand merite s'aſſemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité poſſible : l'accuſation fut prononcée ; & on jugea ſuivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiſcopat. C'eſt de ce jugement qu'il vint ſe plaindre au Pape ſaint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'aïant appris, paſſa les Alpes nonobſtant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied : car il faiſoit ainſi tous ſes voïages par amour pour la pauvreté. Après avoir viſité les Egliſes des Apôtres & des Martyrs, il vint ſe preſenter à ſaint Leon, avec toute ſorte de reſpect : le ſuppliant de maintenir à ſon ordinaire la diſcipline des Egliſes, & ſe plaignant que l'on admettoit à Rome aux ſaints Autels des Evêques condamnés dans les Gaules, par ſentence du magiſtrat. Il le conjura, ſi ſa remontrance lui eſt agréable, de faire corriger ſecretement cet abus. Je ſuis venu, ajoûta-t-il, ſeulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cauſe ; & je vous inſtruis de ce qui s'eſt paſſé, non par forme d'accuſation, mais par ſimple recit : ſi vous êtes d'un autre ſentiment, je ne vous importunerai pas davantage. AN. 445.

Saint Leon aſſembla un concile, pour juger cette affaire ; & ſaint Hilaire y prit ſéance, comme les autres Evêques. Le concile ne fut pas content de ſes réponſes, & ſaint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépoſitions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné ; c'eſt-à-dire, d'avoir épouſé une veuve. Il fut

donc abſous & rétabli dans ſon ſiege. Saint Hilaire demeura ferme dans ſon ſentiment ; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût ſa vie en peril : il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voïant qu'il ne pouvoit perſuader le Pape & ſon concile, il ſe retira ; & nonobſtant les gardes qu'on lui avoit donnés, & l'hyver qui duroit encore, il revint à ſon Egliſe.

Epiſt. 10. *c.* 4. Saint Leon examina enſuite avec ſon concile les plaintes de l'Evêque Projectus, & d'un grand nombre de citoïens de ſa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoiſe. Projectus ſe plaignoit, que ſaint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre Evêque à ſa place, comme ſi elle eût été vacante : quoique ce fût dans une province étrangere à ſon égard ; & où avant Patrocle aucun de ſes predeceſſeurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite ſans attendre le choix du clergé, ni les ſuffrages du peuple : avec une telle precipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti, ſans que perſonne en ſçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ſes citoïens. Mais ſaint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardieſſe avec laquelle il s'étoit defendu dans l'affaire de Celidonius ; & encore plus par ſa retraite. Ainſi l'ordination qu'il avoit faite fut caſſée, & Projectus rétabli dans ſon *c.* 2. ſiege. On accuſoit encore ſaint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les Egliſes des Gaules : c'eſt-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois compoſé la province Narbo- *c.* 6. noiſe. On l'accuſoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des Evêques aux Egliſes vacantes : d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des metro-

metropolitains Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque eſcorte, dans les païs occupés par les barbares, & troublés par la guerre. c. 7.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre ſur les droits d'autrui : le priva même de l'autorité qu'il avoit ſur la province de Vienne : lui défendit de ſe trouver à aucune ordination, le declara retranché de la communion du ſaint Siege, & prétendit lui faire grace, de le laiſſer dans ſon Egliſe, & ne le pas dépoſer. Tout cela paroît par la lettre de ſaint Leon aux Evêques de la province de Vienne : où il releve d'abord la primauté de ſaint Pierre & l'autorité de l'Egliſe Romaine ; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des Egliſes, de preſomptueux & d'entreprenant. Il donne ces regles touchant les ordinations : qu'elles doivent être reſervées aux metropolitains : qu'elles doivent être paiſibles & tranquilles : que l'on doit avoir la ſouſcription des clercs, le témoignage des magiſtrats, le conſentement du ſenat & du peuple : & qu'il faut les celebrer le dimanche. Il ajoûte : que chaque province doit ſe contenter de ſon concile, & que perſonne ne doit être excommunié legerement. Il déclare aux Evêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces : mais conſerver à chacun ſes droits & ſes privileges, & les maintenir dans l'union. Enfin il leur propoſe, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'Evêque Leonce, recommandable par ſon merite & par ſon grand âge : ſans préjudice des droits des metropolitains. On croit que ce Leonce étoit l'Evêque de Frejus ; & que ſaint Leon vouloit introduire en Gaule la diſcipline d'Afrique : d'attribuer la primatie au plus ancien Evêque, & non à un certain ſiege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette propoſition. V. Lettres de S. Leon contre S. Hilaire. *d. ep* 10 c. 5. c. 7. c. 8. c. 9. *V. not. Quesn.*

AN. 445. *Int. Nov. Theod. tit. 14.* Saint Leon voulut appuïer ſon jugement de l'autorité de l'Empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome ; & obtint un reſcrit adreſſé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre ſaint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de ſeditieux : qui a offenſé la majeſté de l'empire & le reſpect du ſaint Siege. C'eſt pourquoi, ajoûte l'Empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploïe les armes pour les affaires eccleſiaſtiques ; ni que les Evêques des Gaules, ou des autres provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coûtume, ſans l'autorité du Pape : qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné ; & que tout Evêque, qui étant appellé à ſon jugement aura negligé d'y venir, y ſoit contraint par le gouverneur de la province. Ce reſcrit eſt daté du huitiéme des ides de Juin, ſous le ſixiéme conſulat de Valentinien ; c'eſt-à-dire du ſixiéme de Juin 445.

Nov. Valent. Lib. 2. tit. 2. Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'Empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, ſi bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il eſt adreſſé à Albin prefet du pretoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines : ordonnant de les pourſuivre par tout où ils ſeront découverts, & permettant à toute perſonne de les accuſer. L'Empereur étoit à Ravenne l'année precedente, lorſque les Manichéens furent convaincus ; & apparemment le Pape prit occaſion de ſon ſejour à Rome, pour obtenir cet édit.

Nov. 1. eod. lib.

Nov. Valent. tit. 5. Deux ans après l'Empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans

dans les ſepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choſes plus precieuſes. On accuſoit de ce crime même des clercs ; & l'Empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuſe que les autres. Il veut qu'ils perdent auſſi-tôt le nom de clercs ; qu'ils ſoient proſcrits & bannis à perpetuité ; & il ne veut pas que l'on épargne les Evêques mêmes. La loi eſt adreſſée à Albin prefet du pretoire, & patrice, & datée du troiſiéme des ides de Mars, ſous le conſulat de Callypius, c'eſt-à-dire, du treiziéme de Mars 447. AN. 445.

VI. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar.*

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiſer ſaint Leon, & écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. Il envoïa premierement le prêtre Ravennius, qui fut ſon ſucceſſeur, puis les Evêques Nectaire & Conſtantius. Auxiliaris prefet des Gaules, qui ſe trouvoit alors à Rome ; les reçût avec grand reſpect ; & s'entretint ſouvent avec eux des vertus de ſaint Hilaire, de ſa fermeté, & de ſon mépris des choſes humaines. Il parla auſſi au Pape ſaint Leon : comme il témoigne écrivant à ſaint Hilaire ; & il ajoûte : Les hommes ont peine à ſouffrir, que nous parlions avec la hardieſſe qu'inſpire une bonne conſcience ; & les oreilles des Romains ſont d'une extrême delicateſſe. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup ſans rien perdre. Accordez-moi cela, & diſſipez ces petits nuages, par un petit changement. Après cette réponſe, ſaint Hilaire reprit ſes fonctions paſtorales & ſes exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il ſurvêcut juſques en 449. c. 17. c. 18.

Dès le commencement de ſon épiſcopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, c. 8. *Sup. liv. XXIV. n.* 57.

cation, comme il avoit fait étant moine; ne
c. 14. portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice: marchant toûjours nuds pieds,
c. 12. & travaillant de ſes mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets: un notaire prêt à écrire étoit près de lui. Il liſoit & dictoit de tems en tems: remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ſes cordes & faire ſes filets. Il travailloit auſſi à la terre au delà de ſes forces, aïant été élevé ſuivant la no-
Gennad. bleſſe de ſa race. On liſoit toûjours pendant ſon
c. 68. repas, & il en introduiſit la coûtume dans les villes. Le dimanche il ſe levoit à minuit, faiſoit à pied trente milles qui ſont dix lieuës, aſſiſtoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit juſqu'à la ſeptiéme heure, c'eſt-à-dire une heure après-midi. Il vivoit dans une maiſon commune avec ſes clercs, n'aïant que ſa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les Egliſes, juſques aux vaiſſeaux ſacrés; & ſe reduiſit à des patenes & des calices de verre.

c. 11. Il étoit fort éloquent ſelon le tems, & nous avons un échantillon de ſon ſtile dans l'éloge de ſaint Honorat ſon predeceſſeur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ſes diſcours, depuis midi juſques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs que des gens ruſtiques, il s'accommodoit à leur portée par un ſtile ſimple: mais il le relevoit, s'il ſurvenoit des gens plus inſtruits, tant il étoit maître de ſon diſcours.
c. 10. Il avoit pluſieurs fois averti en particulier le prefet de ce tems-là, des injuſtices qu'il commettoit dans les jugemens, ſans qu'il ſe fût corrigé. Un jour il vint à l'Egliſe accompagné de ſes officiers, pendant que ſaint Hilaire prêchoit. Le ſaint Evêque interrompit ſon ſermon; diſant

ſant que le prefet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeſte, après avoir mépriſé les avis qu'il lui avoit donnés pour ſon ſalut. Le prefet ſe retira chargé de confuſion, & ſaint Hilaire continua de parler. Tel étoit ce ſaint Evêque : mais il s'épuiſa tellement par ſes jeûnes & ſes travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat Evêque de Marſeille ſon diſciple : qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies ſur toutes les fêtes de l'année, une expoſition du ſymbole, & grand nombre de lettres. *Gennad. c. ult. Vita to. 1. S. Leon. Martyr. R. 5. Mai. v. ibi Baron.*

VII. Second voiage de S. Germain en Bretagne.

Il fut lié d'amitié avec ſaint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit ſon pere, & le reſpectoit comme un Apôtre. Car ſaint Germain fut obligé d'aller à Arles, ſolliciter Auxiliaris prefet des Gaules, pour ſa ville d'Auxerre : qu'il trouva chargée d'impoſitions extraordinaires, a ſon retour de la grande Bretagne. Par tout où il paſſa dans ce voiage, le peuple alloit au devant en foule, pour recevoir ſa benediction, avec les femmes & les enfans. A Aliſe, Nectariola, femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du ſaint Evêque ; & un poſſedé en étant lié fut delivré. En arrivant à Arles, le prefet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au devant de lui. Il admira ſa bonne mine, la politeſſe & l'autorité de ſon diſcours, & le trouva au deſſus de ſa reputation. Il lui fit de grands preſens, lui demanda la gueriſon de ſa femme, depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint ; & accorda auſſi à ſaint Germain la décharge qu'il demandoit pour ſon peuple. *Vita S. Germ. per Conſt. c. 29. c. 32. c. 34.*

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appellé une ſeconde fois dans la grande Bretagne : pour ſecourir l'Egliſe contre l'hereſie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Ger- *Conſt. lib. II. c. 1. c. 2.*

An. 446. main prit pour l'accompagner en ce voïage, ſaint Severe Evêque de Treves, diſciple de ſaint Loup de Troyes. Ils partirent l'an 446. En paſſant à Paris, Saint Germain demanda des nouvelles de ſainte Geneviéve, & apprit que ſa reputation étoit violemment attaquée par divers reproches. Lui qui la connoiſſoit parfaitement, alla à ſon logis, & la ſalua ſi humblement, que tout le monde en fut ſurpris. Il parla au peuple pour ſa juſtification ; & pour preuve de ſa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arroſée de ſes larmes. Aïant perſuadé tout le monde de ſon innocence, il continua ſon voïage, & paſſa heureuſement en Bretagne.

Sub. liv. XXV. n. 16.

Conſt. 11. 13 Les malins eſprits publierent ſon arrivée par toute l'iſle : en ſorte qu'un nommé Elaphius, le premier du païs, ſans autre avis vint au devant des ſaints Evêques : avec ſon fils, encore dans la fleur de ſa jeuneſſe, qui avoit le jarret retiré & la jambe ſeche. Un grand peuple les ſuivit ; & ſaint Germain ſçachant qu'ils avoient conſervé la foi catholique, pour la plûpart ; & que

n. 4. l'hereſie étoit enſeignée par peu de perſonnes, les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui preſenta ſon fils. Saint Germain le fit aſſeoir, & lui maniant le jarret & la jambe, le guerit en preſence de tout le monde. Le miracle aïant affermi le peuple dans la foi catholique, ſaint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entr'eux. Tous furent d'avis de chaſſer les heretiques de toute l'Egliſe ; on les amena aux deux Evêques, pour les faire paſſer en Gaule bien avant ; ainſi la Bretagne en fut delivrée, & conſerva la pureté de la foi.

n. 5. A peine ſaint Germain étoit de retour chez lui, qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui eſt aujourd'hui la Bretagne. Aëtius, qui commandoit alors en Gaule, vou-

voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoïé pour les ſoumettre Eocharich, roi des Allemans, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha auſſi-tôt : & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança juſques à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le ſupplia humblement de s'arrêter. Comme il refuſoit, il lui fit des reproches ; & enfin prit la bride de ſon cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de ſa hardieſſe, écouta des propoſitions de paix ; retourna à ſon poſte, & convint de ne point ravager la province : pourvû qu'elle obtînt ſon pardon de l'Empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de S. Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir ſaint Germain entreprit le voïage d'Italie, & alla trouver l'Empereur à Ravenne. En paſſant chez ſon ami le Prêtre Senateur, il guerit une fille muette depuis vingt ans ; & dit à Senateur, qu'ils ne ſe reverroient plus en ce monde. A Auſtun, il guerit une fille, qui avoit une main retirée & ſes ongles enfoncés dans la chair. Il arriva à Milan un jour que pluſieurs Evêques étoient aſſemblés, pour celebrer la fête de quelques Saints : & entra dans l'Egliſe pendant la meſſe, ſans être attendu, ni connu de perſonne. Mais un poſſedé s'écria du milieu du peuple : Germain pourquoi nous viens-tu chercher en Italie ? qu'il te ſuffiſe de nous avoir chaſſés de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné, demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de ſon habit, on le reconnut à la majeſté de ſon viſage. Il avoua qui il étoit, les Evêques le ſaluerent avec reſpect, & le prierent de délivrer le poſſedé : il obéït, le tira à part dans la ſacriſtie, & le ramena gueri. c. 6. c. 10.

Il fit pluſieurs autres miracles pendant le reſte du c. 12.

du voïage : enſorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la Cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'éclat : mais le peuple étoit ſur
6. 13. 14. ſes gardes. Il fut reçû avec grande joïe par l'Evêque ſaint Pierre Chryſologue, par le jeune Empereur Valentinien & ſa mere Placide. Elle envoïa à ſon logis un grand vaſe d'argent, rempli de mets delicats, ſans aucun mélange de chair ; ſaint Germain lui envoïa de ſon côté un pain d'orge ſur une aſſiette de bois. L'Imperatrice la fit depuis enchaſſer dans de l'or ; & garda le pain, qui opera pluſieurs gueriſons miraculeuſes. Le Saint en fit pluſieurs à Ravenne, où ſix Evêque l'accompagnoient continuellement.
6. 15. 16. Le fils de Voluſien chancelier, c'eſt-à-dire Se-
6. 17. cretaire du patrice Sigiſvulte, étoit malade à l'extremité d'une groſſe fievre. Le Saint y alla à la priere des parens & des Evêques. On vint au devant dire, qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les Evêques le prierent de ne pas laiſſer d'y aller. Ils le trouverent mort & froid ; & après avoir prié pour le repos de ſon ame, ils s'en retournoient. Auſſitôt le peuple ſe mit à crier, & on preſſa le Saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine ; & aïant fait ſortir tout le monde, il ſe proſterna près du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à ſe mouvoir : il ouvrit les yeux, il remua les doigts : Saint Germain le releva, il s'aſſit & revint peu à peu
6. 18. en parfaite ſanté. Saint Germain eût facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoit le ſujet de ſon voïage : s'ils ne l'euſſent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.
6. 19. Un jour après l'office du matin, comme il parloit avec les Evêques de matieres de religion,

il

il leur dit : Mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai crû voir cette nuit Nôtre-Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voïage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos éternel. Peu de jours après il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée : l'Imperatrice l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoïer son corps dans son païs ; ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui étoit le dernier de Juillet. Saint Pierre Chrysologue prit sa cuculle & son cilice, les six autres Evêques partagerent entr'eux le reste de ses habits. L'eunuque Acholius prefet de la chambre de l'Empereur, dont il avoit gueri un domestique, fit embaumer le corps : l'Imperatrice le revêtit d'habits precieux, & donna un coffre de ciprés pour le porter : l'Empereur fournit les voitures, les frais du voïage, & les officiers pour l'accompagner : les Evêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne ; & pendant tout le voïage. Ainsi le convoi fut magnifique : le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au devant & rendoit toutes sortes de services Les uns applanissoient les chemins, ou reparoient les ponts : les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne, disciple du Saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par revelation, & la declara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps jusques au passage des Alpes. A Vienne le corps fut deposé dans l'Eglise de saint Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple, où les païens adoroient cent dieux.

c. 20.

c. 21.

c. 22.

Christ. epist. Antist. c. 7.

c. 24.

Adon. Chr. Act. 6.

Seve-

Severe étoit Indien de nation, & fameux par ſes miracles. Saint Germain lui avoit promis en paſſant de venir à la dedicace de ſon Egliſe ; & en effet le corps arriva le jour même de la dedicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après ſa mort ; & aïant été expoſé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de ſaint Maurice, qu'il avoit fondé, où eſt à preſent l'abbaïe celebre de ſon nom. Saint Germain tint le ſiege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours : par conſequent il mourut en 448. Le ſiege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cauſe de la deſolation des Gaules par les barbares.

Heric. 1. c. 25.

Sup. liv. XXIII. n. 46.

IX. Priſcillianiſtes en Eſpagne.

Il y avoit toûjours des Priſcillianiſtes en Eſpagne. Saint Turibius, Evêque d'Aſtorga en Galice, en aïant découvert dans ſa ville, les convainquit juridiquement avec l'Evêque Idace ; & ils en envoïerent les actes à Antonin Evêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius, qui ſemblent avoir été les deux principaux Evêques de Galice. Et voici comme il parle dans cette lettre : J'ai voïagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi : mais étant revenu dans mon païs, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'Egliſe catholique à condamnées il y a long-tems, & que je croïois abolies, pulluller encore tous les jours : par le malheur de nôtre tems, qui a fait ceſſer les conciles. Ainſi on s'aſſemble au même autel, avec une créance bien differente : car quand on preſſe ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaiſe foi. Ils ont pluſieurs livres apocryphes, qu'ils preferent aux écritures canoniques : mais ils enſeignent encore des choſes qui ne ſont point dans ceux que j'ai pû lire, ſoit qu'ils les tirent par

Idac. faſt. an. 21. Valent. Olymp. 306. epiſt. Tur. poſt 15. Leon.

par interpretation, ſoit qu'elles ſoient écrites dans d'autres livres plus ſecrets. Dans les actes qui portent le nom de ſaint Thomas, il eſt dit qu'il ne baptiſoit pas avec l'eau, mais ſeulement avec l'huile : ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore de pretendus actes de ſaint André, ceux de ſaint Jean compoſés par Leucius, & le livre intitulé la memoire des Apôtres, où entr'autres blaſphêmes ils font parler Nôtre-Seigneur contre l'ancien teſtament. Il n'y a pas de doute que les Apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres : mais il eſt conſtant que les diſcours ont été inſerés par les heretiques. J'en ai tiré divers paſſages remplis de blaſphêmes, que j'ai rangés ſous certains titres, & j'y ai répondu ſelon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que perſonne ne garde, ou ne liſe ces livres, ſous prétexte de ne les pas connoître. C'eſt à vous à tout examiner & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un memoire que nous n'avons plus.

Sup. liv. VIII. n. 12.

X. Lettre de S. Leon à S. Turibius. *Leo ep.* 15. *al.* 93.

Saint Turibius envoïa à ſaint Leon une lettre & un memoire ſemblable, par un Diacre de ſon Egliſe, nommé Pervincus ; & ſaint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Calipius & d'Ardabûre ; c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priſcillianiſtes, & ajoûte : Encore que l'égliſe rejette les executions ſanglantes, elle ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des Princes Chrétiens ; & la crainte du ſupplice corporel fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Mais depuis que les incurſions des ennemis ont empêché l'execution des loix ; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares : l'erreur ca-

Sup. liv. XVIII. n. 30.

AN. 447. cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en eſt infecté; puiſqu'il y a même des Evêques qui l'enſeignent.

Saint Leon répond enſuite aux ſeize articles que ſaint Turibius lui avoit envoïés, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette hereſie. Saint Leon répond ſur chaque article préciſement & theologiquement, oppoſant à ces erreurs les autorités formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priſcillianiſtes ſe ſervoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'eſt pourquoi ſaint Leon ordonne, que l'on ne faſſe aucun uſage de ces exemplaires falſifiés; & que les écritures apocryphes ſoient entierement ſupprimées. Parce qu'encore qu'elles euſſent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuſes qu'elles racontoient. Et comme quelques-uns gardoient des ſermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; ſous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'égliſe: ſaint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été Evêque d'Aſtorga avant ſaint Turibius, & avoit abjuré le Priſcillianiſme au concile de Tolede tenu l'an 400.

Sup. liv. XXII. n. 56.

c. 15.

c. 16.

Sup. XX. n. 48.

Saint Leon marque dans ſa lettre la conformité des Priſcillianiſtes avec les Manichéens; & envoïe à ſaint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contr'eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques Evêques infectés de cette hereſie; & qu'on les ſepare de la communion, s'ils ne la condamnent. Il ſouhaitoit que le concile fût general, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Luſitanie & de Galice: mais s'il s'y trouve quelque obſtacle, il veut

Sup. liv. XXII. n. 57.

reut du moins que les Evêques de Galice s'aſ- AN. 447.
ſemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de ſaint Leon, tant à ſaint Turibius, qu'aux autres Evêques d'Eſpagne, y furent portées par le diacre Pervincus; & quelques-uns en Galice ſe ſoumirent à ſes deciſions, mais en apparence ſeulement. *Idac. Chr. an. 23. Valeſ.*

Il arriva comme ſaint Leon l'avoit prévû, que les Evêques d'Eſpagne ne purent s'aſſembler en concile general. Les provinces étoient trop diviſées : Rechila, roi des Sueves, étoit maître de la Galice : le reſte étoit ſous la domination des Goths. Toutefois il ſe tint deux conciles: l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Luſitanie, & de Betique : ſaint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'Egliſe Romaine, nommé auſſi Turibius; & le concile des quatre provinces dreſſa une confeſſion de foi contre les Priſcillianiſtes, & l'envoïa à Balconius Evêque de Brague, alors metropole de Galice. Nous avons cette confeſſion de foi, ſuivie de dix-huit articles d'anathême; & c'eſt à peu près la même, qui ſe trouve ſous le nom de ſaint Auguſtin, dans un ancien code de canons de l'Egliſe Romaine. L'Egliſe honore la memoire du ſaint Evêque Turibius le ſeiziéme d'Avril. *Con. Brac. II c. 5. p. 837. A.* *to. 2 Conc. p. 1228.* *V. Queſn. diſſert. 14. Martyr. R. 16. Apr.*

XI. Lettre aux Evêques de Sicile.

Les Evêques de Sicile baptiſoient non-ſeulement à Pâque & à la Pentecôte, mais encore à l'Epiphanie : pour honorer le jour auquel ils croïoient que JESUS-CHRIST avoit reçû le baptême. Saint Leon l'aïant appris, leur écrivit pour corriger cet abus : les exhortant à ſuivre la diſcipline du ſaint Siege, d'où ils recevoient la conſecration épiſcopale. Ce qui fait voir que dans les provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le Pape qui conſacrât les Evêques. Toute la vie *Epiſt. 16. al. 4. V. not. 1. Queſn.*

de

de JESUS-CHRIST, dit ſaint Leon, a été une
AN. 447. ſuite de miracles & de myſteres : mais l'Egliſe ne pouvant les honorer tous à la fois, en a diſtribué la memoire à divers jours. Or c'eſt principalement de ſa mort & de ſa reſurrection, que le baptême a tiré ſa vertu ; & c'eſt le Sacrement qui repreſente plus expreſſément l'une & l'autre. Sa mort y eſt exprimée, par l'abolition du peché ; les trois jours de ſa ſepulture, par les trois immerſions : ſa reſurrection, par la ſortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la Pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptiſé à Pâque ; ſoit parce qu'ils étoient malades, ou en voïage, ſoit par quelque autre empêchement ; parce que la deſcente du Saint-Eſprit eſt la ſui-
Act. 11. 37 te de la reſurrection du Sauveur. Auſſi voit-on, que ſaint Pierre baptiſa trois mille perſonnes le
c. 6. jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiſer qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choiſis, après les avoir exorciſés, examinés, ſanctifiés par les jeûnes, & preparés par de frequentes inſtructions. Ces deux jours ſont les ſeuls legitimes, pour ceux qui ſont en ſan-
c. 5. té & en liberté : mais on peut baptiſer en tout tems en cas de neceſſité ; comme en peril de mort, pendant un ſiege, dans la perſecution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raiſon tirée du baptême de JESUS-CHRIST : ſaint Leon marque premierement, qu'il n'eſt pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'Epiphanie ; en diſant ſeulement, que quelques-uns le penſent. De plus JESUS-CHRIST n'a reçû que le baptême de ſaint Jean, & cela pour accomplir toute juſtice, & montrer l'exemple : comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a inſtitué le ſacrement du baptême à ſa mort, par l'eau qui coula de ſon côté avec le ſang. Pour mieux conſerver l'uni-

l'uniformité de la diſcipline : ſaint Leon ordonne, que tous les ans trois Evêques de Sicile ſe trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour aſſiſter à l'un des deux conciles, qui ſe doivent tenir tous les ans ſuivant les canons. Cette lettre fut envoïée par les Evêques Bacillus & Paſcaſin, qui devoient faire rapport au Pape de l'execution de ſes ordres. La date eſt du douziéme des calendes de Novembre, ſous le conſulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure, c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme d'Octobre 447. AN. 447.

Au commencement de l'année precedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres metropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de ſix, pour les maintenir dans la ſoumiſſion à l'Evêque de Theſſalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que ſaint Leon avoit établi Anaſtaſe de Theſſalonique ſon vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces metropolitains avoit ſouvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Theſpie un Evêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illyrie, quand ils y ſeront appellés, c'eſt-à-dire, y envoïer deux ou trois Evêques de chaque province; & il declare que le metropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un Evêque à ſon choix, ſans le conſentement du clergé & du peuple. Cette lettre eſt du huitiéme des ides de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Symmaque, c'eſt-à-dire du ſixiéme de Janvier 446. *Leo ep. 13.*

XII. Mort de Proclus. Flavien Evêque de C. P. *Menol. Gr. Niceph. Chr.*

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. après avoir tenu le ſiege de C. P. treize ans & trois mois : & ſon ſucceſſeur fut Flavien prêtre & treſorier de la même Egliſe. Cette ordination fut deſagréable à l'eunuque Chryſaphius prefet de la chambre, prevenu contre Flavien. Il excita l'Empereur de demander à Flavien des eulo-

Sup. liv. XXVI. n. 30. eulogies, pour ſon ordination. Flavien lui envoia des pains blancs, comme un ſigne de benediction. Chryſaphius, qui prétendoit autre choſe, lui fit dire qu'il devoit envoïer de l'or. L'Evêque répondit qu'il n'en avoit point, ſi ce n'étoit les vaſes ſacrés; mais que les biens de l'Egliſe étoient à Dieu & deſtinés aux pauvres. Dès-lors Chryſaphius reſolut de mettre tout en œuvre, pour faire dépoſer Flavien : mais comme il étoit ſoutenu par Pulcherie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chryſaphius perſuada donc à l'Empereur par le moien de ſa femme Eudocia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulcherie Diaconeſſe. L'Empereur l'envoia querir, & lui fit cette propoſition en ſecret. Flavien en fut affligé, mais ſans le témoigner à l'Empereur, il écrivit ſecretement à Pulcherie, qu'elle ne ſe trouvât point en ſa preſence : de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque choſe, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agiſſoit, & ſe retira à l'Hebdomon. L'Empereur Theodoſe & l'Imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien de ce qu'il avoit découvert leur ſecret; & tel fut le commencement de ſa diſgrace.

Nicerh. hiſt. XIV 47.

V. Garn. diſſ. 2. lib Theod. ad ann. 11.

XIII. Theodoret relegué.

Theodoret aïant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, eſperant trouver en lui un protecteur : car il y avoit déja deux ans, qu'il avoit reçû ordre de l'Empereur de ſe retirer à ſon dioceſe de Cyr, avec défenſe d'en ſortir. Le tems paroît par la lettre au conſul Nomus, dont le conſulat tombe en l'année 445. Le ſujet fut un ſermon, qu'on l'accuſa d'avoir fait à Antioche, après la mort de ſaint Cyrille, en preſence de Domnus : où l'on prétendoit, qu'il avoit dit : On n'oblige plus perſonne de blaſphêmer. Où ſont ceux

Epiſt. 11.

Epiſt. 81.

ceux qui diſent, que c'eſt un Dieu qui a été crucifié? Ce n'eſt pas Dieu, qui a été crucifié, c'eſt JESUS-CHRIST homme. Il n'y a plus de diſpute, l'Orient & l'Egypte ſont unis: l'envie eſt morte, & l'hereſie enſevelie avec elle. On l'accuſoit encore d'avoir ordonné Evêque de Tyr le comte Irenée: qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Epheſe avec tant de chaleur, pour le parti de Neſtorius. Enfin on accuſoit Theodoret de troubler l'Egliſe, par les conciles qu'il aſſembloit continuellement à Antioche; & c'eſt la ſeule cauſe, que portoit la lettre de l'Empereur. Il obéit & ſortit d'Antioche ſans dire adieu, à cauſe de ceux qui l'y vouloient retenir. *Conc. V. coll. 5. to 5. p. 508. D.* *Ep. 80. 79.*

Mais il ſe plaignit à diverſes perſonnes, d'être ainſi noté & condamné ſans connoiſſance de cauſe. Il en écrivit au patrice Anatolius, au prefet Eutrechius, au Conſul Nomus, à Euſebe Evêque d'Ancyre. Ce n'eſt pas, diſoit-il, que le ſéjour de Cyr me déplaiſe; je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage: mais il me paroît inſupportable d'y être attaché par neceſſité. Cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs: toutes les villes ſont ouvertes aux heretiques, aux païens, aux Juifs; & moi qui combats pour la doctrine de l'Evangile, on me chaſſe de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais ſentimens. Que l'on aſſemble donc un concile; que je m'explique en preſence des Evêques & des Magiſtrats; & que les juges diſent ce qui s'accorde à la doctrine des Apôtres. Et enſuite: Je ne ſuis jamais venu de moi-même à Antioche, ni ſous Theodote, ni ſous Jean, ni ſous Domnus; mais j'ai obéi à peine, étant appellé cinq ou ſix fois, cedant aux menaces des ca- *Ep. 80. 79. Ep. 79. 80. 81 82. Ep. 79. Ep. 81.*

canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il eſt Evêque depuis vingt-cinq ans : que pendant tout ce tems, perſonne ne l'a accuſé, & qu'il n'a accuſé perſonne ; & qu'aucun de ſes clercs ne s'eſt preſenté devant les tribunaux. Il rapporte auſſi pour ſa juſtification les biens ſpirituels & temporels qu'il a faits à ſon dioceſe.

Sup. XXV. n. 50.

Ep. 82. Dans la lettre à Euſebe d'Ancyre, il dit : Ceux qui renouvellent l'hereſie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont eſſaïé de ſurprendre l'Empereur : en me traitant d'heretique, & m'impoſant de diviſer en deux Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST. Mais ils n'y ont pas reüſſi : puiſque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accuſation d'hereſie. Enſuite : Je ſuis ſi éloigné de cette deteſtable opinion, que je ſuis fâché, d'avoir trouvé quelques-uns des Peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens ont pouſſé trop loin la diviſion de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croie pas que la crainte me faſſe parler ainſi maintenant : on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Epheſe, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ai expliqué tous les Prophetes, les Pſeaumes, & ſaint Paul. J'ai écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariſtes & les Marcionites. J'ai compoſé un livre myſtique, un autre de la providence, un autre ſur les queſtions des Mages, la vie des Saints, & pluſieurs autres. Je défie mes accuſateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aïe priſe dans la ſainte Ecriture.

XIV. Ecrits de Theodoret. Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques : ſi ce n'eſt qu'ils ſoient cachés ſous le

le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les réponſes aux Mages. Mais nous avons les commentaires ſur les Prophetes, ſur les Pſeaumes & ſur ſaint Paul. La vie des Saints eſt le Philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie des trente ſolitaires, que Theodoret avoit connus : commençant à ſaint Jaques de Niſibe, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages, qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dès-lors un grand traité des maladies des Grecs; c'eſt-à-dire des erreurs des païens, diviſé en douze livres, & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

V. Diſſert. Garn. p 259. *To. 1. 2. 3.* *To. 3.* *To. 4.* *To. 1.*

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe: ainſi nommé, parce qu'il pretend que l'erreur qu'il y attaque, eſt un ramas de pluſieurs anciennes hereſies. C'étoit l'opinion de ceux qui pretendoient, qu'il n'y avoit qu'une nature en JESUS-CHRIST : par un zele exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'hereſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues: le premier intitulé Immuable ; parce que l'auteur y montre, que le Verbe ſe faiſant chair n'a point été changé : le ſecond Inconfuſible, où il montre, que l'Incarnation s'eſt faite ſans confuſion des deux natures : le troiſiéme Impaſſible. Il cite entre les Peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & ſaint Cyrille; & il cite les Peres Latins auſſi-bien que les Grecs. A la fin il ajoûte divers ſyllogiſmes, pour demontrer ces trois mêmes verités; que le Verbe eſt immuable, incapable de mélange & impaſſible.

To. 4. *Præfat. in Eran.* *Dial. 2. p. 101. 110.* *Dialog. 3. p. 167.*

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient, comme il dit, des gens obſcurs, qui ne pouvoient

XV. Lettre de Theodoret à Dioſcore.

An. 447. voient ſe rendre celebres que par leurs crimes : ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou comme il dit ailleurs, certains clercs d'Oſroëne qui étant venus à Alexandrie, accuſerent Theodoret de diviſer JESUS-CHRIST en deux Fils, dans les diſcours qu'il faiſoit à Antioche : & ils attribuoient la même erreur aux Evêques de Cilicie. Dioſcore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, ſe plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour ſe juſtifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche : au lieu que ſes accuſateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enſeigné, dit-il, ſix ans ſous Theodote d'heureuſe memoire : treize ans ſous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaiſir à m'entendre, que ſouvent il ſe levoit & battoit des mains. C'eſt la ſeptiéme année du ſaint Evêque Domnus ; & juſques ici aucun Evêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes diſcours. La ſeptiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Ep. 87.
Ep. 83. ad Dioſc.

Ibid. liv. XXVI. n. 46.

Theodoret proteſte enſuite, qu'il veut ſuivre les traces des Peres, & conſerver la foi de Nicée. Il explique ſa créance ſur l'incarnation, qui eſt la créance catholique. Il cite ſes livres, où il a emploïé les autoritez de Theophile & de ſaint Cyrille, ce qui marque l'Eraniſte. Puis il ajoûte : Je croi que vous ſçavez bien que Cyrille d'heureuſe memoire m'a pluſieurs fois écrit. Et quand il envoïa à Antioche ſes livres contre Julien, & le traité du bouc émiſſaire : il pria le bien-heureux Jean d'Antioche, de les montrer aux Docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoïa : je les lûs avec admiration : j'en écrivis à Cyrille : il me fit réponſe, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profeſſion de

de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu, ou s'il dit que Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt un pur homme, ou s'il diviſe en deux le Fils unique, & premier né de toute créature : qu'il ſoit déchû de l'eſperance en Jeſus-Chriſt. AN. 447.

Theodoret écrivit en même tems une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit, que l'occaſion de la calomnie répanduë contre eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui diviſent en deux perſonnes le Verbe incarné. Il rapporte les paſſages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de perſonne. Ces deux de ſaint Paul : Il y a un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt : & encore : un Seigneur, une foi ; un baptême ; & de l'évangile : Perſonne n'eſt monté au ciel, que celui qui en eſt deſcendu, le Fils de l'homme qui eſt au ciel. Et encore : Si donc vous voïez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques, à reprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance, ou par eſprit de contention. S'il eſt vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns ; & que ce ne ſoit pas une calomnie. *Epiſt.* 84. *ep.* 85. 1. *Cor VIII.* 6. *Eph. IV.* 5. *Joan. III.* 13. *VI.* 63.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien. *Ep.* 86.

Dioſcore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il ſouffrit, que ſes accuſateurs prononçaſſent publiquement anathême contre lui, dans l'égliſe d'Alexandrie ; & lui-même ſe leva de ſon ſiege, & cria comme eux anathême. Il fit plus ; & il envoïa des évêques à C. P. pour accuſer Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de C. P. J'ai envoïé, dit-il, à Dioſcore un de nos Prêtres, avec des lettres ſynodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait ſous Cyrille d'heureuſe memoire : que nous approuvons ſa lettre, & que nous recevons

avec reſpect celle de ſaint Athanaſe à Epictete, & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoïés, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apoſtolique. Il montre enſuite l'injuſtice de l'anathême prononcé contre lui : parce que le concile de C. P. conformément à celui de Nicée, a ſeparé la juriſdiction des provinces : enſorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante inceſſamment, dit-il, la chaire de ſaint Marc : mais il ſçait bien qu'Antioche a la chaire de ſaint Pierre, qui étoit le maître de ſaint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et enſuite : Sçachez, Seigneur, que ſon chagrin contre nous, vient de ce que nous avons conſenti à la lettre ſynodale, que vous fites ſous Proclus d'heureuſe memoire, conformément aux canons. Il s'en eſt plaint juſques à deux fois, comme ſi nous avions abandonné les droits de l'égliſe d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre ſynodale de Proclus, eſt celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanaſe évêque de Perrha en Syrie. Dioſcore pretendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la juriſdiction de l'évêque de C. P. ſur celui d'Antioche : qui juſques-là avoit été le troiſiéme évêque du monde, n'aïant devant lui, que Rome & Alexandrie.

V. Garn. ad epiſt. Theod. 86. Inf. liv. XXVIII. n. 28.

XVII. Députation de Syrie à C. P.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Oſroëne & des autres, que Dioſcore avoit écoutés : Domnus évêque d'Antioche envoïa de ſon côté des évêques à C. P. comme Dioſcore en avoit envoïé du ſien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'eſt-à dire à la fin de l'an 447. & Theodoret les char-

Ep. 94. 101.

chargea de pluſieurs lettres. Nous en avons juſqu'à vingt-deux ; ſçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été conſuls, à quelques-uns du clergé de C. P. & à trois évêques. Flavien de C. P. à qui Theodoret écrivit une ſeconde lettre par les évêques députez : Bazile de Seleucie, qui étoit alors à C. P. & Euſebe d'Ancyre, chez qui les deputés devoient paſſer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique ſur le dogme, & marque les differentes hereſies ſur l'Incarnation. Simon, Baſilide, Valentin, Bardeſane, Marcion & Manes, ne reconnoiſſent Jeſus-Chriſt que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence : les Ariens diſent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il tenoit lieu d'ame : Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé : mais non d'une ame raiſonnable. Au contraire Photin, Marcel d'Ancyre, & Paul de Samoſate, diſent que c'eſt un pur homme. Il faut donc oppoſer à ceux-ci, les paſſages, qui prouvent la divinité de Jeſus-Chriſt, & aux premiers ceux qui prouvent l'humanité.

AN. 447. 107. 108. 105. 106. 100. 101. *Ep.* 88. 89. *&c.* 104. 102. *Ep.* 109.

XVIII. Irenée de Tyr dépoſé. *Epiſt.* 110.

Cependant Theodoret apprit de C. P. qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour dépoſer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, & lui expliqua les raiſons de ſoutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du decret de tous les évêques de Phenicie : connoiſſant le zele d'Irenée, ſa grandeur d'ame, ſa charité pour les pauvres & ſes autres vertus. Au reſte, je ne ſçache point qu'il ait jamais refuſé de nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai ſuivi l'exemple de nos predeceſſeurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Berée ordonnerent Diogene bigame, Prayle de Je-

ruſalem ordonna Domnin de Ceſarée bigame. Auſſi Proclus de C. P. a-t-il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont, & tous ceux de Paleſtine.

Ep. 3. Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de ſe retirer, & conſulta Theodoret; qui lui conſeilla d'attendre, qu'il y fût forcé, ſans abandonner de lui-même ſon troupeau. La conſultation étoit couverte de cette parabole. Un Juge impie a donné le choix à deux martyrs, de ſacrifier aux Idoles, ou de ſe jetter dans la mer; le premier s'y eſt precipité; le ſecond n'a fait ni l'un ni l'autre; attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irenée fut executé : on le dépoſa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à ſa place. Irenée ſe trouve compris dans une loi de Theodoſe, qui porte premierement : que tous les écrits de Porphyre contre la religion Chrétienne ſeront mis au feu. En ſecond lieu, que les Neſtoriens, s'ils ſont évêques ou clercs, ſeront chaſſés des égliſes : s'ils ſont laïques, ſeront excommuniés; avec permiſſion à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'eſt pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Epheſe, & de ſaint Cyrille, ſeront brûlés; avec défenſe à qui que ce ſoit, de les lire ou de les garder, ſous peine du dernier ſupplice. Cet article ſemble regarder les écrits de Dioſcore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte. Enfin la loi ordonne qu'Irenée, qui après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Neſtorien, avoit été ordonné contre les canons, ſera chaſſé de l'égliſe de Tyr, & ne ſortira point de ſon païs : mais y demeurera en repos ſans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'égliſe des

Conc. Eph. part. 3. *c.* 47.

moines

moines d'Egypte, le vingt-troiſiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Diocletien ; c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Fevrier. AN. 448.

XIX. Pourſuites contre Ibas.

On le voit par une aſſemblée qui y fut tenuë au ſujet d'Ibas, ou Ihiba évêque d'Edeſſe. Il avoit ſuccedé à Rabbula ; mais il étoit dans des ſentimens oppoſés : car Rabbula fut toûjours attaché à ſaint Cyrille & au concile d'Epheſe ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Neſtorius & des Orientaux, juſques à la réünion procurée par Paul d'Emeſe. Le clergé d'Edeſſe étoit diviſé, & pluſieurs étoient oppoſés à Ibas : entr'autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius évêque d'Imerie dans l'Oſroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. très-zelé contre les Neſtoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras ; qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir ſe preſenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'aſſignation après la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cauſe de la fête, les déchargea de l'excommunication : à condition qu'ils ne ſortiroient point d'Antioche, juſques à ce que l'affaire fût reglée, ſous peine de dépoſition. Toutefois Samuel & Cyrus ſe retirerent, avant qu'Ibas vînt à Antioche, & s'en allerent à C. P. il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

Sup. liv. XXVI. n. 19.

Conc. Calch. act. 9. p. 625. E.

Act. 10. p. 640. E.

Domnus aſſembla un concile nombreux à Antioche, où ſe trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accuſateurs, & qu'il n'en

p. 645. C.

An. 448. n'en paroiſſoit que deux : le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, *p.* 641. *E.* qu'ils s'étoient retirés ; & ajoûterent : Nous avons oüi dire qu'ils ſont allés à C. P. Le concile déclara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de dépoſition. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accuſateurs d'Ibas allerent à C. P. joindre Samuel & Cyrus : & preſenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit ſuſpect. Ils obtinrent en effet des lettres, par leſquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius *Conc. Calch. act.* 9. *p.* 628. *C.* évêque de Tyr, & Euſtathe évêque de Beryte : pour prendre connoiſſance de l'accuſation intentée contre Ibas, par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damaſcius, *p.* 637. tribun & notaire de l'empereur, dont la commiſſion particuliere étoit datée du ſeptiéme des calendes de Novembre à C. P. c'eſt-à-dire du vingt-ſixiéme Octobre ; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de C. P. nommé Euloge, envoïé par l'évêque Flavien & les accuſateurs d'Ibas, ſçavoir les quatre prêtres de Meſopotamie & quelques moines.

XX. Arbitrage de Tyr. Quand ils furent arrivés à Tyr, Photius & Euſtathe accepterent la commiſſion de l'empereur, & les adverſaires d'Ibas propoſerent pluſieurs chefs d'accuſations ; mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils ſoutenoient qu'Ibas étoit Neſtorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'égliſe : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt, d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec ſerment, & proteſtoit qu'il étoit catholique. Les accuſateurs ne produiſoient contre lui, que trois témoins, qu'il recuſoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faiſoient grand bruit, & rem-

rempliſſoient la ville de Tyr de trouble & de ſcandale : Photius les en fit ſortir ; & ne voïant rien de ſolide dans leurs accuſations, lui & Euſtathe quitterent le perſonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité ; dont l'acte fut dreſſé le cinquiéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, indiction premiere, ſelon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre le dixiéme de Perithius ; c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme de Février 448. AN. 448.

Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit ſa confeſſion de foi, à laquelle il a promis de ſe conformer en prêchant dans ſon égliſe ; & d'anathematiſer clairement Neſtorius, & ceux qui ſe ſervent de ſes diſcours ou de ſes livres. Il a déclaré que ſa creance eſt conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & ſaint Cyrille, dont Paul d'Emeſe a été le mediateur. Qu'il reçoit tous les decrets du concile d'Epheſe, comme d'un concile inſpiré par le ſaint Eſprit ; & le tient égal au concile de Nicée, ſans aucune difference. En conſequence, il a promis d'oublier tout le paſſé, & de tenir ſes accuſateurs pour ſes enfans : comme auſſi eux de leur côté ont promis de s'aſſembler dans l'égliſe avec Ibas ; le reconnoiſſant pour leur pere, & lui témoignant toute ſorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque ſujet à l'avenir de ſe plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge : il ne les punira pas de ſon autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accuſoit Ibas, d'abuſer des revenus & des offrandes de l'égliſe : il convint de ſuivre l'uſage de l'égliſe d'Antioche ; & que les biens de ſon égliſe ſeroient adminiſtrés par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent *p.* 628.

nierent enſemble aux ſacrés dons, dans la ca-
An. 448. p. 637. A. thedrale de Tyr.

Nonobſtant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à pourſuivre Ibas : & de plus ils accuſerent avec lui Daniel évêque de Charres ſon neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres ſe joignirent cinq nouveaux accuſateurs, Albanius, Jean, Amatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à C. P. & s'adreſſerent à l'empereur Theodoſe & à l'évêque Flavien : qui renvoïa le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoïé la premiere fois : c'eſt-à-dire à Photius de Tyr, à Euſtathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ſes lettres, dont il chargea Euloge diacre de C. P. L'empereur donna auſſi ſes lettres au même effet; & chargea le tribun Damaſcius de l'execution, comme la premiere fois.

XXI. Jugement à Beryte. *Conc. Calch. act. 10. p. 637. E.*

Mais cette ſeconde fois, l'aſſemblée ſe tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient : le tribun Damaſcius, les trois évêques accuſés & les neuf accuſateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualités des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit paſſé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accuſateurs dit : Nous prions que ce que l'on dit ſoit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius : car il ſçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à nôtre ſujet. Il étoit à C. P. On lui donna un interprete nommé Maras. C'eſt que l'on parloit grec, & Uranius qui étoit de Meſopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requiſition des juges, raconta ce qui s'étoit paſſé à Antioche ; & comme deux de ſes accuſateurs s'étoient abſentés, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Enſuite on fit lire le libelle d'accuſation preſenté

ſenté le jour precedent ; & les accuſateurs interrogés, declarerent qu'ils perſiſtoient. On lut les chefs d'accuſation au nombre de dix-huit ; qui ſe reduiſoient à trois principaux contre Ibas. Qu'il étoit Neſtorien, & traitoit ſaint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit ordonné pluſieurs perſonnes indignes : entr'autres ſon neveu Daniel, l'aïant fait évêque dans une ville de païens, qui avoit beſoin d'un paſteur d'un grand exemple ; quoique ce fût un jeune homme inquiet & débauché. Qu'il étoit intereſſé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'égliſe, & les donations qu'on lui faiſoit, pour enrichir ſon neveu & ſes parens. Contre Daniel, on diſoit : Qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edeſſe nommée Challoa, & la menoit avec lui en divers lieux : qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'égliſe ; enſorte qu'elle, qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des 200. & 300. ſous d'or ; & que Daniel par ſon teſtament lui laiſſoit à elle & à ſes enfans les grands biens qu'il avoit : qu'il lui avoit auſſi donné la ſucceſſion d'un riche diacre, & des bois appartenans à l'égliſe. On accuſoit auſſi Daniel d'ordonner des complices de ſes débauches ; & de prendre des preſens pour abſoudre du crime d'idolâtrie.

AN. 448. *Act.* 11. 45. 6. 3. 1. 2. 7. 8. 9. 13. 6. 15. 14. 16. 18. 17.

Les juges dirent : qu'il falloit commencer par l'accuſation contre la foi, comme la plus capitale ; & Maras dit en parlant d'Ibas : Il a dit dans un diſcours : Je n'envie point à Jeſus-Chriſt d'être devenu Dieu ; car je le ſuis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie : pour moi je ne l'ai point dit : à Dieu ne plaiſe. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins : nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils dépoſent de leur pro-

p. 652. D.

An. 448. pre bouche, s'ils ne lui ont pas ouï dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mil fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir ſeulement la penſée. Les évêques dirent : Pretendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'égliſe ? Samuel dit : La coûtume de l'égliſe eſt, que le jour de pâque ou la veille, l'évêque donne de ſa main quelques preſens aux clercs. Il parle auparavant. C'eſt en cette occaſion, qu'il a tenu ce diſcours, en preſence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui ſont ici, & qui le lui ont ouï dire. Les évêques dirent : Combien y a-t-il à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons ſi vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui ſont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais ſi vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir. Ibas dit : Nôtre clergé eſt de ceux cent perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis heretique ou orthodoxe ; & en ont envoïé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à vôtre pieté. C'eſt à vous à examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois, qui ſont venus avec mes accuſateurs à C. P. & ſont encore avec eux. Samuel dit : C'eſt à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une negative. Les évêques dirent : Nommez vos témoins. Samuel dit : Il y a David diacre, qui a été treſorier, Maras diacre, qui recite les écrits de ſaint Ephrem, homme très-ſçavant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche : il a donné les libelles avec eux : il eſt allé avec eux à C. P. Dans le vrai, il eſt excommunié, non par moi ; mais par ſon archidiacre, pour avoir inſulté

ſulté à un prêtre ; & l'aïant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuſer avec eux. Les évêques repreſenterent, que le blaſphême dont on accuſoit Ibas aïant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la ſale de l'évêché en preſence de de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'oſoient dépoſer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponſe, & dirent : Nous ne recevons pas la depoſition des trois témoins que vous produiſez : veu principalement qu'ils ſont ſuſpects à l'évêque Ibas. AN. 448. p. 655.

Enſuite ils lui demanderent encore, ſi effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit : Je ne l'ai point dit ; & j'anathematiſe quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un demon puiſſe parler ainſi. Maras dit : n'avez vous pas appellé heretique le bienheureux Cyrille ? En verité, dit Ibas, je ne m'en ſouviens pas. Si je l'ai appellé, c'eſt quand le concile d'Orient l'a anathematiſé, comme heretique. J'ai ſuivi mon patriarche. Maras ajoûta : N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathematiſé ſes articles, vous ne l'auriez pas reçû ? Ibas répondit : J'ai dit : que s'il ne ſe fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçû, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accuſateurs : Déclarez ſi vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille heretique, après la réunion avec Jean. Ibas dit : Tant s'en faut, que je l'aïe anathematiſé depuis qu'il a expliqué ces articles ; qu'au contraire, j'ai reçû des lettres de lui, & lui ai envoïé les mienes ; & nous avons été en communion. Les évêques dirent : Montrez ſi depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit : Nous le montrons : & fit lire une lettre d'Ibas à un Perſe Chrétien nommé Maris. p. 657. E. p. 660.

XXII. Lettre. d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'hiſtoire de la diviſion arrivée entre Neſtorius & ſaint Cyrille. Ibas y accuſoit ſaint Cyrille, d'être tombé dans l'hereſie d'Apollinaire, & diſoit que ſes douze articles étoient pleins de toute ſorte d'impieté. Enſuite il rapportoit ce qui s'étoit paſſé au concile d'Epheſe, prenant toûjours le parti des Orientaux contre ſaint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula ſon predeceſſeur, quoique ſans le nommer, le traitant de tyran : & l'accuſant d'avoir perſecuté, non ſeulement les vivans, mais les morts : particulierement Theodore de Mopſueſte, qu'il avoit anathematiſé publiquement dans l'égliſe. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec ſaint Cyrille, par le moïen de Paul d'Emeſe, dont il envoïoit les actes à Maris ; & il ajoûtoit : La diſpute a ceſſé, il n'y a plus de ſchiſme, l'égliſe eſt en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de diviſion eſt ôtée : ceux qui attaquoient inſolemment les vivans & les morts, ſont confondus ; étant obligés à ſe défendre eux-mêmes, & à enſeigner le contraire de leur doctrine précedente : car perſonne n'oſe plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité : mais on confeſſe que le temple & celui qui y habite, eſt un ſeul Fils Jeſus-Chriſt. Telle eſt la fameuſe lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de ſon côté, demanda qu'on fît lire une lettre écrite en ſa faveur au nom de tout le clergé d'Edeſſe, & adreſſée aux deux évêques
p. 668. juges, Photius & Euſtathe. Elle marquoit le blaſphême dont il étoit accuſé, & proteſtoit que jamais ils n'avoient rien ouï dire de ſemblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finiſſoit ainſi : Nous vous ſupplions de nous renvoïer au

plû-

plûtôt nôtre évêque, principalement à cauſe de la fête de pâque qui approche, où ſa preſence eſt neceſſaire, pour les cathecheſes & le baptême. On voit par-là, que cette lettre avoit été écrite pour l'aſſemblée de Tyr. Elle étoit ſouſcrite par ſoixante-un clercs; ſçavoir, treize prêtres, trente-ſix diacres, onze ſoudiacres, & un lecteur. Il eſt marqué de pluſieurs, que leur ſouſcription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque, étoient en uſage dans cette égliſe. Sur cette déclaration jointe à tout le reſte. Ibas fut renvoïé abſous à Beryte; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette aſſemblée. AN. 448.

XXIII. Commencemens d'Eutychés.

Eutychés, qui agiſſoit de concert avec Uranius dans ſes pourſuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une hereſie, oppoſée à celle de Neſtorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monaſtere de 300. moines, près de C. P. Il avoit été un des plus zelés adverſaires de Neſtorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux, qui pouvoient agir utilement pour la défenſe de la foi. Cette année même, le pape ſaint Leon aïant reçû de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Neſtorianiſme reprenoit de nouvelles forces; lui écrivit pour approuver ſon zele & l'encourager. La lettre de ſaint Leon eſt du premier de Juin, ſous le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, l'an 448. Mais les Neſtoriens, dont Eutychés ſe plaignoit, étoient en effet les catholiques: comme il paroît par une lettre ſynodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodoſe. Il y accuſe Eutychés de renouveller l'hereſie d'Apollinaire: en diſant, que la divinité du Fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature, & attribuant les ſouffrances à la divinité; & ſe plaint qu'il anathematiſoit Diodore de Tarſe & Theodore de Mop-

Liber. brev. c. 11.
Coll. Lup. cap. 203.
Sup. XXVI. n. 20.
Leo epiſt. 19. al. 64.
Facund. VIII. c. 5.

AN. 448. Mopſueſte, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

Euſebe, évêque de Dorylée en Phrygie, avoit auſſi été un des plus zelés adverſaires de Neſtorius. C'eſt le même, qui publia une proteſtation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de ſentiment l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés : mais enfin il reconnut par ſes converſations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'hereſie opposée. Il eſſaïa long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre ; non-ſeulement il renonça à ſon amitié ; mais il ſe rendit ſon accuſateur. Il prit occaſion d'un concile de trente évêques, qui ſe trouvant à C. P. s'y étoient aſſemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque de Sardes, metropolitain de Lydie, & deux évêques de la même province.

Sup. XXV. n. 2.

XXIV. Concile de C. P. premiere & ſeconde ſeſſion. *Conc. Calch. act. 1. p. 150.*

Donc le ſixiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, c'eſt-à-dire le huitiéme de Novembre 448. le concile étant aſſemblé dans la ſale du conſeil de l'égliſe cathedrale de C. P. & Flavien y preſidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée : Euſebe de Dorylée, l'un des évêques aſſiſtans, ſe leva & preſenta un libelle au concile ; conjurant les peres qu'il fût lû & inſeré aux actes. Flavien le fit lire par Aſterius prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne ceſſoit de proferer des blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt ; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accuſoit Euſebe lui-même d'être heretique : c'eſt pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à ſon accuſation. Flavien dit : Je ſuis ſurpris d'une telle plainte contre Eutychés : prenez la peine de le voir & de l'entretenir, & ſi vous trouvez en effet, qu'il n'aït pas de bons ſentimens ; alors le concile le fera appeller pour ſe défendre. Euſebe

ſebe répondit : J'étois ſon ami auparavant, & je lui ai parlé ſur ce ſujet : non par une ou deux fois, mais pluſieurs : depuis qu'il s'eſt perverti. Je l'ai averti, je l'ai inſtruit : il a perſeveré à dire des choſes contre la foi. Je le puis prouver par pluſieurs témoins, qui étoient preſens & qui l'ont oui. Je vous conjure donc de le faire venir : car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit : Donnez-vous encore la peine d'aller à ſon monaſtere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'égliſe. Euſebe dit : Après y avoir été tant de fois, ſans le perſuader ; il m'eſt impoſſible d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voïant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçû & inſeré aux actes ; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours après & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de ſaint Cyrille ſur l'Incarnation : la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe ; la ſeconde à Jean d'Antioche, ſur la réunion. Après cette lecture, Euſebe declara, que c'étoit-là ſa créance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires : priant le concile de faire la même declaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi ; que JESUS-CHRIST eſt Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps : conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité ; & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il reſulte après l'Incarnation en un ſeul JESUS-CHRIST. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis ; & ils le firent tous dans le même

p. 155.

p. 175. *B.*

me

p. 182. me ſens, quoiqu'en diverſes paroles, ſçavoir
p. 185. Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie
p. 187. dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois metropolitains : Julien évêque de Co, deputé du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à C. P. & les autres
p. 190. D. au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit : Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçû la convocation du concile : c'eſt pourquoi je de-
p. 191. A. mande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

XXV. Troiſiéme ſeſſion, citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenue au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda, que ceux qu'on avoit envoïés à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoïés. Les notaires dirent, que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André diacre, & qu'ils étoient preſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit : Etant arrivés chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie : nous lui avons declaré l'accuſateur, & denoncé la citation par devant vous, pour ſe défendre : mais il l'a refuſé, diſant, que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon comme dans un ſepulcre. Mais il nous a priés de vous declarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation; que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe : mais que s'ils ſe ſont trompés en quelque expreſſion il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir ; & n'étudie que les écritures, comme plus ſûres que l'expoſition des

des peres. Qu'après l'Incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné. Et aïant tiré un memoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajoûté : on m'a calomnié, en me faiſant dire que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures unies ſelon l'hypoſtaſe : je ne l'ai point appris dans les expoſitions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque choſe de ſemblable ; parce que les ſaintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confeſſe, que celui qui eſt né de la Vierge Marie, eſt Dieu parfait & homme parfait ; mais non pas qu'il ait une chair conſubſtantielle à la nôtre. Le diacre André declara auſſi, qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre de Baſile de Seleucie s'étoit trouvé preſent à cette converſation : Flavien l'interrogea auſſi, & il dépoſa qu'il avoit oüi la même choſe. AN. 448. p. 195. B.

Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit : Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoiſſe ſa faute. C'eſt pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront nôtre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la ſeconde. En attendant le retour des deux prêtres envoïés, le concile faiſoit lire les expoſitions des peres ſur la foi. Alors Euſebe de Dorylée ſe leva & dit : Je ſçai qu'Eutychés a envoïé un tome par les monaſteres ; pour exciter les moines à ſedition : je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui eſt ici preſent, declare ce qui en eſt. Flavien le fit avancer, & lui demanda : Comment vous nommez-vous ? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous ? Je ſuis prêtre dans l'Hebdomon ſous vôtre ſainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Euſebe a dépoſé ? Oüi, dit Abra- p. 198.

AN. 448. Abraham : Manuel, prêtre & abbé, m'a envoïé vers le prêtre Aſterius, pour donner avis à vôtre ſainteté, qu'Eutychés lui a envoïé un tome touchant la foi, pour le lui faire ſigner. Euſebe de Dorylée demanda qu'on envoïât aux autres monaſteres, pour ſçavoir ſi Eutychés y avoit envoïé ſon tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monaſteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de C. P. aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cauſe des figuiers.

p. 199.

Cang. C. P. c. 22 p. 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius, diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivés au monaſtere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec leſquels nous ſommes entrés, & leur avons dit : Avertiſſez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite eſt malade, & ne peut vous voir : que vous plaît-il ? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous ſommes envoïés à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Ils ſont entrés & reſortis, amenant avec eux un moine nommé Eleuſinius, & diſant : L'archimandrite l'a envoïé à ſa place, afin que vous lui diſiez vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublés, ſe parlant à l'oreille, & murmurant, de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit : De quoi vous troublez-vous ? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la ſeconde fois de venir répondre à l'accuſation de l'évêque Euſebe.

Alors

Alors ils ſont entrés, & nous ont fait entrer. AN. 448.
Nous avons donné à Eutychés la citation : il l'a fait lire devant nous, puis il a dit : je me ſuis fait une loi de ne point ſortir du monaſtere, ſi la mort ne m'y contraint : l'archevêque p. 202.
& le concile voïent que je ſuis vieux & caſſé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira : je les prie ſeulement que perſonne ne ſe donne la peine de venir pour une troiſiéme citation ; je la tiens pour faite. Il nous a preſſés de nous charger d'un papier ; mais nous l'avons refuſé, en diſant : Si vous avez quelque choſe à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. Il l'a ſouſcrit ; & comme nous ſortions, il nous a dit qu'il l'envoïoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas ; & le concile ordonna qu'Eutychés ſeroit cité pour la troiſiéme fois, par Memnon p. 203.
prêtre & treſorier, Epiphane & Germain diacres, chargés d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour après, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Novembre.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme ſeſſion.

Le jour ſuivant de la troiſiéme ſeſſion, c'eſt-à-dire, le ſeiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Aſclepiade diacre & notaire dit : Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer : Flavien dit : Qu'ils entrent : & comme il leur demanda le ſujet de leur venuë, Abraham dit : qu'Eutychés les avoit envoïés parce qu'il étoit malade ; & ajoûta : En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus ; car il m'avoit envoïé querir dès hier au ſoir : & il m'a dit quelque choſe pour vous dire. Flavien dit : Nous ne le preſſons pas : c'eſt à Dieu de donner la ſanté, & à nous d'attendre qu'il ſe porte mieux ; nous ne ſommes pas cruels. Dieu nous a établis pour exer-

p. 206. exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre choſe, que je dirai ſi vous m'interrogez.

Flavien dit : Comment ſe peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accuſé, un autre parle pour lui? Nous ne le preſſons pas : s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres : il ne nous eſt pas inconnu, nous conſervons encore de l'amitié pour lui. S'il eſt venu autrefois ſoûtenir la verité contre Neſtorius, combien plûtôt, doit-il venir la défendre pour lui-même? Nous ſommes hommes : pluſieurs grands perſonnages ſe ſont trompés. Il n'y a point de honte à ſe repentir, mais à demeurer dans ſon peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confeſſe ſa faute, nous lui pardonnons le paſſé : & qu'il nous aſſure pour l'avenir, de ſe conformer aux expoſitions des peres, & de ne plus dogmatiſer. Il le faut : je le connois avant que vous le connuſſiez. Et après qu'on ſe fut levé, Flavien ajoûta : Vous connoiſſez le zele de l'accuſateur : le feu même lui paroît froid. Dieu ſçait combien je l'ai prié de ſe moderer. Je ne l'ai pas perſuadé : que puis-je faire? Veux-je vôtre perte? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-ſeptiéme de Novembre, ſe tint la cinquiéme ſeſſion. Le prêtre Memnon deputé pour la troiſiéme citation, fit ainſi ſon
p. 207. rapport. Eutychés a dit : J'ai envoïé l'archimandrite Abraham, pour conſentir en mon nom à tout ce qui a été declaré par les peres de Nicée & d'Epheſe, & par le bienheureux Cyrille. Euſebe de Dorylée craignant de paſſer pour calomniateur, ſi le concile ſe contentoit de cette declaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit : il vient maintenant conſentir? Je ne l'ai pas accuſé de l'avenir, mais du paſſé. Si on lui donne maintenant une expo-

poſition, qu'on lui faſſe ſouſcrire par neceſſité; ai-je pour cela perdu ma cauſe? Flavien dit: Perſonne ne vous permet de vous deſiſter de l'accuſation, ni à lui de ne ſe pas défendre du paſſé. Euſebe dit: Je vous prie que cette parole ne me faſſe point de préjudice; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui ſont en priſon: Ne volez plus deſormais, ils le promettront tous. Memnon continua ſon rapport, & dit: qu'Eutychés avoit demandé un délai du reſte de la ſemaine, promettant de ſe preſenter au concile le lundi ſuivant. AN. 448.

Enſuite on fit venir ceux qui avoient été envoïés aux monaſteres, s'informer du tome d'Eutychés; & le prêtre Pierre dit: Nous avons été au monaſtere de Martin prêtre & archimandrite; & l'aïant interrogé, il nous a dit: Vendredi dernier douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoïa ſon tome par un diacre nommé Conſtantin, me priant d'y ſouſcrire. Je le refuſai, diſant, que ce n'eſt pas à moi à ſouſcrire, mais ſeulement aux évêques. Il inſiſta, diſant: Si vous ne conſpirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera, & viendra enfin fondre ſur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauſte. Flavien interrompant le rapport, demanda: Que diſoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu ſouſcrire? Pierre dit: Il diſoit que c'étoit la doctrine du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille, qu'il y avoit une ſouſcription: mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauſte a dit de même, qu'on lui avoit envoïé le tome par Conſtantin & Eleuſinius pour le ſouſcrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'expoſition de Nicée & d'Epheſe. Il dit: Nous en avons autant; laiſſez-le moi conſiderer, de peur qu'il n'y p. 212.

An. 448. n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais ſe retirerent. Fauſte ajoûta : Nous ſommes enfans de l'égliſe, & après Dieu nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit : Il ne nous a point envoïé de tome : mais on nous a dit : l'archevêque doit vous envoïer ces jours ci un tome à ſouſcrire : ne les faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoïé. Abraham nous a fait la même réponſe. Après ce rapport Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé ſuivant les canons : prétendant qu'il y avoit aſſez de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois, pour plus grande ſeureté, il accorda à Eutychés le delai qu'il avoit demandé juſques au lundi ſuivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme ſeſſion. *p.* 214. La ſixiéme ſeſſion fut tenuë le ſamedi vingtiéme : Euſebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi ſuivant, certaines perſonnes qui lui étoient neceſſaires, pour la pourſuite de ſon accuſation ; ſçavoir, Narſes prêtre & ſyncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite ſon ami, Conſtantin diacre ſon apocriſiaire, Eleuſinius autre diacre de ſon monaſtere. Flavien ordonna qu'ils fuſſent appellés. Enſuite Euſebe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoïés à Eutychés, pour la ſeconde citation, lui ont oüi dire quelque choſe qu'ils n'ont pas dépoſé, & qui peut ſervir à faire connoître ſes ſentimens. Je demande, qu'ils le declarent devant les ſaints évangiles. Mamas étoit abſent. Theophile ſe trouva preſent, & étant interrogé, il dit : Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en preſence du prêtre Narſes, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures ? & enſuite. Qui des ſaints peres a dit : que le

le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrez-nous auſſi, en quelle écriture on trouve conſubſtantiel. Eutychés répondit : Il *p.* 215. n'eſt pas dans l'écriture, mais dans l'expoſition des peres. Mamas répondit : Il en eſt de même des deux natures. J'ajoûtai, Theophile : Le Verbe eſt-il Dieu parfait, on non ? Eutychés dit : Il eſt parfait. J'ajoûtai : Etant incarné, eſt-il homme parfait, ou non ? Il dit : Il eſt parfait. Je repris : Donc ſi ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, compoſent un ſeul Fils, qui nous empêche de dire, qu'il eſt de deux natures ? Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que J. C. eſt de deux natures, ou de raiſonner de la nature de mon Dieu : qu'ils faſſent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûe. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoïés, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile, de parler d'autre choſe que de nôtre commiſſion.

Mamas étant venu, on lui fit lire la depoſition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoïés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en diſpute, parlant de ſon dogme. Nous le reprenions doucement. Il diſoit que le Verbe incarné eſt venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris auſſi-tôt : Quelle nature ? Il repeta ; La nature humaine. Je lui dis : Et par quelle nature a-t-elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons *p.* 218. point non plus appris dans l'écriture le conſubſtantiel ; mais des ſaints peres, qui les ont bien entendues & fidélement expliquées. Il dit : Je ne raiſonne point ſur la nature de la divinité,

& je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, ſi je ſuis dépoſé, le monaſtere ſera mon tombeau.

XXVIII. Sixiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la ſeptiéme & derniere ſeſſion. Le concile étant aſſemblé, Aſterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Euſebe étoit à la porte. Flavien dit : Qu'il entre. Et enſuite : Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'égliſe, ſi l'abbé Eutychés eſt venu ſuivant ſa promeſſe. Ils revinrent incontinent, & dirent; qu'ils l'avoient cherché par toute l'égliſe, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des ſiens. Flavien l'envoïa encore chercher par des diacres, Criſpin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande eſcorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenſeur vint dire : Eutychés eſt arrivé avec une groſſe troupe de ſoldats, de moines & d'officiers du prefet du pretoire. Ils ne veulent pas le laiſſer entrer au concile, ſi nous ne promettons de le rendre. Le ſilenciaire Magnus eſt auſſi à la porte, & demande à entrer, comme envoïé par l'empe-
p. 219. reur. Flavien dit : Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le ſilenciaire preſenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius aſſiſtât au concile, pour la conſervation de la foi. Après cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces ſortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il eſt évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois, que Florentius fût preſent, du conſentement d'Eutychés; & Flavien l'envoïa querir par le ſilenciaire.

Quand

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accuſateur & l'accuſé, tous deux debout; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire les actes de ce qui avoit été fait juſques là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, où il marque la diſtinction des deux natures, Euſebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit : celui-ci n'en convient pas, il enſeigne le contraire. Le patrice Florentius dit : S'il plaît à vôtre ſainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Euſebe dit : Permettez qu'on liſe tous les actes : ils me ſuffiſent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à preſent, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ſes artifices. Je ſuis pauvre; il me menace d'exil : il eſt riche, il me deſtine l'Oaſis. Si je ſuis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'aſſura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice. AN. 448. *p.* 221.

Puis il dit à Eutychés : Vous avez oui ce que dit vôtre accuſateur : dites donc ſi vous confeſſez l'union de deux natures. Eutychés dit : Oui de deux natures. Euſebe dit : Confeſſez-vous deux natures, ſeigneur archimandrite, après l'Incarnation, & que J. C. nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair, ou non? Eutychés adreſſant la parole à Flavien, répondit : je ne ſuis pas venu pour diſputer, mais pour declarer à vôtre ſainteté ce que je penſe. Il eſt écrit dans ce papier : faites-le lire. Flavien dit : Liſez-le vous-même. Eutychés répondit : Je ne puis. Pourquoi? dit Flavien. Cette expoſition eſt-elle de vous ou d'un autre? ſi elle eſt de vous, liſez-la vous-même. Elle eſt de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des ſaints peres. Flavien dit : Deſquels peres? dites-le vous-même; qu'avez-vous beſoin de papier? Eutychés dit : *p.* 223.

An. 448. dit : Je crois ainſi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le S. Eſprit avec le Pere & le Fils. Je confeſſe ſon avenement dans la chair priſe de la chair de la ſainte Vierge, & qu'il s'eſt fait homme parfait pour nôtre ſalut. Je le confeſſe ainſi en preſence du Pere & du Fils & du S. Eſprit, & de vôtre ſainteté.

f. 226. Flavien lui dit : Confeſſez-vous que le même J. C. Fils unique de Dieu, eſt conſubſtantiel à ſon Pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à ſa mere, ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : J'ai dit ce que je penſe, que me demandez-vous davantage ? Flavien dit : Confeſſez-vous maintenant, qu'il eſt de deux natures ? Eutychés répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, juſques ici je ne me permets pas de raiſonner ſur ſa nature ; mais qu'il nous ſoit conſubſtantiel, juſques ici, je ne l'ai point dit : je l'avoue. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même eſt conſubſtantiel au Pere, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : juſques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur nôtre Dieu nous ſoit conſubſtantiel : mais j'avoue que la ſainte Vierge eſt de même ſubſtance que nous ; & que nôtre Dieu a pris d'elle ſa chair.

Baſile évêque de Seleucie dit : Si ſa mere nous eſt conſubſtantielle, il l'eſt auſſi : car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit : Puiſque vous le dites maintenant, je conſens à tout. Le patrice Florentius dit : La mere nous étant conſubſtantielle, aſſurément le fils nous eſt auſſi conſubſtantiel. Eutychés dit : Juſques ici je ne l'ai point dit : car comme je ſoutiens que ſon corps eſt le corps d'un Dieu ; m'entendez-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu ſoit le corps d'un homme, mais un corps humain ;

&

& que le Seigneur s'eſt incarné de la Vierge. Que s'il faut ajoûter, qu'il nous eſt conſubſtantiel, je le dis auſſi ; je ne le diſois pas auparavant : mais maintenant, puiſque vôtre ſainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'eſt donc par neceſſité, & non pas ſelon vôtre penſée, que vous confeſſez la foi. Eutychés dit : C'eſt ma diſpoſition preſente. Juſques à cette heure, je craignois de le dire : connoiſſant que le Seigneur eſt nôtre Dieu, je ne me permettois pas de raiſonner ſur ſa nature : mais puiſque vôtre ſainteté me le permet & me l'enſeigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien : nous ſuivons ſeulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que nôtre Seigneur eſt de deux natures après l'Incarnation, ou non ? Eutychés répondit : Je confeſſe qu'il a été de deux natures avant l'union : mais après l'union je ne confeſſe qu'une nature. AN. 448.

Le concile dit : Il faut que vous faſſiez une confeſſion claire, & que vous anathematiſiez tout ce qui eſt contraire à la doctrine qui vient d'être lûë. Eutychés dit : Je vous ai dit, que je ne le diſois point auparavant : maintenant, puiſque vous l'enſeignez, je le dis, & je ſuis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi ; car j'anathematiſe mes peres. Tout le concile ſe leva & s'écria, en diſant : Qu'il ſoit anathême. Flavien dit. Que le ſaint concile diſe, ce que merite cet homme, qui ne veut ni confeſſer clairement la vraïe foi, ni ſe rendre aux ſentimens du concile. Seleucus évêque d'Amaſée dit : Il merite d'être dépoſé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit : S'il avoüoit ſa faute & anathematiſoit ſon erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il *p.* 227. *C.*

y a deux natures ; & que Jeſus-Chriſt nous eſt
AN. 448. conſubſtantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans ſaint Cyrille & ſaint Athanaſe, qu'il eſt de deux natures avant l'union : mais après l'union & l'incarnation, ils ne diſent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confeſſez-vous deux natures après l'union ? dites. Eutychés répondit :
p. 230. Faites lire ſaint Athanaſe, vous verrez qu'il ne dit rien de ſemblable. Baſile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confuſion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile ſe leva & s'écria : La foi n'eſt point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Nôtre foi eſt toûjours victorieuſe. Il ne ſe rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la ſentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre & archimandrite, eſt pleinement convaincu, & par ſes actions paſſées & par ſes declarations preſentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de ſuivre opiniâtrement leurs blaſphêmes : d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos inſtructions, pour recevoir la ſaine doctrine. C'eſt pourquoi, pleurant & gemiſſant ſur ſa perte totale : nous declarons de la part de Jeſus-Chriſt, qu'il a blaſphêmé : qu'il eſt privé de tout rang ſacerdotal, de nôtre communion, & du gouvernement de ſon monaſtere. Faiſant ſçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-après ; qu'ils ſeront eux-mêmes ſoumis à l'excommunication. Cette ſentence fut ſouſcrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbés ; dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus, ſont André, Fauſte, qui ſemble être le fils de ſaint Dalmace : Martin, Job, Manuel, Abraham,

ham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus conſiderables étoient, Flavien de C. P. Saturnin de Marcianople, Baſile de Seleucie, Seleucus d'Amaſée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de ſaint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jeruſalem; & Florentius le dit auſſitôt à Flavien, comme il montoit à ſon appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laiſſa pas de ſervir à Eutychés de prétexte, pour ſe vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. Conc. Calch act. 1. p. 244. C. D.

Leo epiſt. 20. al. 8.

Saint Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille conſiderable. Etant à la fleur de ſon âge, il perdit ſes parens, qui lui laiſſerent de grands biens: mais loin de s'abandonner au plaiſir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la pieté. Enſuite il donna ſon bien aux pauvres, & alla à Epheſe, où il y avoit alors pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à tranſcrire des livres; & y gagnoit de quoi ſubſiſter & faire l'aumône: paſſant deſlors preſque toute la nuit en prieres. La reputation de ſaint Alexandre, fondateur des Acemetes, l'attira à C. P. & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: enſorte que prevoïant qu'on l'éliroit abbé après la mort de ſaint Alexandre: il ſortit & alla viſiter les autres monaſteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au ſien qu'après l'élection de l'abbé Jean; qui toutefois lui fit part des ſoins du gouvernement.

XXX. S. Marcel abbé des Acemetes.

Vita ap. Sur. 29. Decemb. c. 2. 3. c. 4. 5.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon, à demie lieuë de C. P. où il transfera ſa communauté, & y fonda une

c. 7.

maiſon, qui fut depuis nommée le grand monaſtere des Acemetes ; & ils le nommerent auſſi *Irenaion* ; c'eſt-à-dire en grec, paiſible : à cauſe de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent, plus grande qu'à C. P. où la nouveauté de leur inſtitut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour.
c. 9. 10. Il étoit eſtimé & reſpecté des plus ſages de la communauté, mais quelques autres l'accuſoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du ſoin des ânes : ce que Marcel accepta en preſence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reſte de ſa vie. Mais ces envieux détrompés le conjurerent de reprendre ſes premiers emplois.
c. 11. Peu de tems après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fût élû en ſa place ; & il lui vint un ſi grand nombre de diſciples, qu'il fallut augmenter conſiderablement les bâtimens du monaſtere. La providence y mit ordre : un homme très-riche, nommé Pharetrius, ſe vint donner à lui, avec ſes enfans encore fort jeunes &
c. 12. tous ſes biens. Alors Marcel fit une plus grande égliſe, une infirmerie, & un logement pour les hôtes ; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort deſ-
c. 30. intereſſé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'aïant inſtitué heritier, il diſtribua toute ſa ſucceſſion à d'autres monaſteres d'hommes & de filles, dont il connoiſſoit les beſoins : ſans en rien garder pour le ſien. On raconte de lui pluſieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul étant malade, envoïa prier
c. 27. Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans ſon monaſtere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que la

la converſation fut finie, il alla trouver Paul, mais il étoit déja mort, & on ſe diſpoſoit à l'enterrer. Marcel ſenſiblement affligé, ſe mit en prieres & toucha le mort, qui ſe leva auſſitôt & commença à parler. Marcel pria les aſſiſtans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monaſtere de Marcel quantité d'excellens ſujets: & ceux qui bâtiſſoient des égliſes ou des monaſteres, lui demandoient de ſes diſciples. Après avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reſte à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'eſprit, & leur donnoit des conſeils, tirés de l'écriture & de ſon experience. Enſuite il donnoit audience à ceux qui ſe plaignoient d'avoir reçû quelque tort: & leur donnoit des lettres de recommandation, pour les juges & les magiſtrats: & quelquefois pour l'empereur même. En troiſiéme lieu, il alloit viſiter les malades, pour leur procurer toutes ſortes de ſecours. Il acceptoit ſouvent des arbitrages, pour terminer des differends & reconcilier des ennemis. Tel étoit ſaint Marcel abbé des Acemetes, qui aſſiſta au concile de Conſtantinople, & ſouſcrivit à la condamnation d'Eutychés. *c.* 13. *c.* 35.

XXXI. Lettre d'Eutychés à S. Leon. *Collect. Lup.* 6. 222.

Celui-ci ſe voïant condamné, écrivit au pape ſaint Leon une grande lettre, où il ſe plaint de l'accuſation d'Euſebe de Dorylée. Je n'ai pas laiſſé, dit-il, de me preſenter au concile, quoiqu'accablé de maladie & de vieilleſſe, & quoique je n'ignoraſſe pas la conjuration formée contre moi. J'ai preſenté une requête, qui contenoit ma profeſſion de foi: mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai declaré en propres termes, que je ſuivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Epheſe.

On vouloit me faire confeſſer deux natures & anathematiſer ceux qui le nient : pour moi je craignois la défenſe du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée : ſçachant que nos ſaints peres Jule, Felix, Athanaſe & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures ; & je n'oſois raiſonner ſur la nature du verbe divin, ni anathematiſer ces peres : c'eſt pourquoi, je priois que l'on en fît rapport à vôtre ſainteté, proteſtant de ſuivre en tout vôtre jugement. Mais ſans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une ſentence de dépoſition ; & ma vie même étoit en danger, ſi on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les ſuperieurs des autres monaſteres, de ſouſcrire ma dépoſition : ce qui ne s'eſt jamais fait contre les heretiques déclarés, ni contre Neſtorius même : juſques-là, que comme je propoſois en public ma confeſſion de foi, pour me juſtifier devant le peuple : ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes les défenſeurs de la religion, puiſque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathematiſe Apollinaire, Valentin, Manes, Neſtorius, & ceux qui diſent que la chair de Nôtre-Seigneur eſt deſcendue du ciel ; & toutes les hereſies, juſqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que ſans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez ſur la foi, ce que vous jugerez à propos ; & ne ſouffriez pas que l'on chaſſe d'entre les catholiques celui qui a vêcu ſoixante-dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête : celle que mon accuſateur a preſentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir ; & ce que nos peres ont decidé touchant les deux natures. On trouve enſuite de cette lettre

tre une pretendue lettre du pape Jules à un évêque Denis ; où combattant l'erreur de Paul de Samoſate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en Jeſus-Chriſt, qu'une nature : comme l'homme eſt une ſeule nature, quoique compoſé de corps & d'ame, qui ſont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules ſoit veritable. En même tems l'empereur Theodoſe écrivit auſſi à ſaint Leon, ſur le trouble qui étoit arrivé dans l'égliſe de C. P. ſans expliquer l'affaire, l'exhortant ſeulement à y remettre la paix ; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chryſaphius ſon protecteur. AN. 449. c. 224.

Saint Leon aïant reçû ces lettres écrivit ainſi à Flavien : Je m'étonne, que vous ne m'aïez rien écrit de ce ſcandale, & que vous n'aïez pas été le premier à m'en inſtruire. Sur l'expoſé d'Eutychés, nous ne voïons pas avec quelle juſtice il a été ſeparé de la communion de l'égliſe. Mais comme nous deſirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien decider, ſans connoiſſance de cauſe. Envoïez-nous donc par quelque perſonne convenable, une ample relation de tout ce qui s'eſt paſſé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'eſt élevée contre la foi ; afin que nous puiſſions, ſuivant l'intention de l'empereur, éteindre la diviſion. Il ne ſera pas difficile : puiſque le prêtre Eutychés a déclaré dans ſon libelle, que s'il ſe trouve en lui quelque choſe de reprehenſible, il eſt prêt à le corriger. Cette lettre eſt datée du douziéme des calendes de Mars ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene ; c'eſt-à-dire le dix-huitiéme de Février 449. La réponſe à l'empereur eſt du premier de Mars. *Leo ep. 20.* *Epiſt. 22. al. 7.*

La lettre du pape à Flavien lui aïant été ren-

XXXII Lettre de Flavien à S. Leon. *Poſt epiſt.* 21. *S. Leon. Conc. Cal. h.* 1. *p. c.* 4.

due par le comte Panſophius ; il lui fit réponſe par une lettre, qui porte en ſubſtance : Eutychés veut renouveller les hereſies d'Apollinaire & de Valentin : ſoutenant qu'avant l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, il y a deux natures, la divine, & l'humaine : mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature ; & que ſon corps pris de Marie, n'eſt pas de nôtre ſubſtance, ni conſubſtantiel a ſa mere, quoi qu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné ſur l'accuſation de l'évêque Euſebe, & ſur les réponſes qu'il a faites dans le concile, découvrant ſon hereſie de ſa propre bouche : comme vous apprendrez par les actes, que nous vous envoïons avec ces lettres. Il eſt juſte que vous en ſoïez inſtruit : car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiſer Dieu, & nous conſoler dans la douleur que nous ſentons de ſa perte, s'empreſſe à troubler nôtre égliſe : en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & preſentant à l'empereur des requêtes inſolentes. Nous voïons auſſi par vos lettres, qu'il vous a envoïé des libelles pleins d'impoſtures : en diſant qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à vôtre ſainteté : ce qui n'eſt pas vrai ; mais il a pretendu vous ſurprendre, par ce menſonge. Tout cela doit vous exciter, très-ſaint pere, à emploïer ici vôtre vigueur ordinaire. Faites vôtre propre cauſe de la cauſe commune : autoriſez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a beſoin que de vôtre ſecours ; c'eſt-à-dire de vôtre conſentement ; pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les égliſes du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Epheſe.

Les

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une reviſion des actes du concile de C. P. qu'il pretendoit n'avoir pas été fidélement redigés : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par ſon ordre une aſſemblée à C. P. dans le baptiſtere de l'égliſe, le ſixiéme des ides d'Avril, ſous le conſulat de Protogene, c'eſt-à-dire le huitiéme d'Avril 449. compoſée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile precedent, & Thalaſſius de Ceſarée y préſidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faiſoit l'inſtruction. On avoit reçû à C. P. les lettres du pape ſaint Leon, quelques jours avant cette aſſemblée. Eutychés n'y vint pas en perſonne, mais il envoïa les moines Conſtantin, Eleuſinius & Conſtantius. Euſebe de Dorylée s'oppoſa à leur entrée, diſant : Si Eutychés ſe défend par procureur, je n'ai qu'a me retirer. Meliphtongue évêque de Juliopolis ſoutint la même choſe ; & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reſervées ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés.

AN. 449. XXXIII. Reviſion de la condamnation d'Eutychés. *Liber. brev. c. 11. Conc. Calch. p. 241. Ibid. p. 236. D. p. 229. bis B.*

On voulut encore faire jurer les évêques ſur la verité des actes en queſtion : mais Baſile de Seleucie dit : Juſques ici nous ne ſçavons point que le ſerment ait été deferé aux évêques ; & le Patrice n'inſiſta pas. Flavien repreſenta ſes notaires, qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux fit pluſieurs remontrances, pour s'en défendre : attendu que les actes ne pouvoient être ſuſpects, ſans que le ſoupçon retombât ſur les notaires. Enfin par ordre du concile, il repreſenta les actes originaux, & Conſtantius de la part d'Eutychés en rapporta une

p. 440. D. p. 245. B.

An. 449. une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté ſur les deux premieres ſeſſions. On fit enſuite diverſes chicanes ſur les
p. 148. B. réponſes d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoïés pour le citer ; & ſur celles qu'il avoit faites de ſa bouche dans le concile.
p. 269. On pretendit auſſi, que tout le concile n'a-
p. 233. B. voit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit : Il arrive ſouvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque choſe, qui eſt écrit & entendu comme dit par tout le
p. 240. C. concile : on en a ainſi uſé de tout tems. Les ſouſcriptions approuvent tout. Et à une autre occaſion, il dit : ſouvent les évêques diſent pluſieurs choſes dans les conciles, comme en conference commune & par maniere de conſeil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

p. 244. B. Conſtantin un des procureurs d'Eutychés dit enſuite : Quand on lut la ſentence de depoſition, il appella aux conciles des très-ſaints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jeruſalem & de Theſſalonique ; & cela n'eſt point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faiſoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie & à celui de Jeruſalem, je ne crus pas raiſonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Baſile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore aſſemblé : comme on lui propoſoit de reconnoître les deux natures ſans mélange ni confuſion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en diſant : Je n'oſe le dire à cauſe des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point ouï dire, mais au très-magnifique patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit : Que les

au-

autres évêques diſent, s'ils ont connoiſſance qu'Eutychés ait appellé. Ils declarerent qu'ils n'en avoient rien ouï. AN. 449.

Eutychés preſenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le ſilenciaire Magnus, ſur quelques particularitez du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Avril la même année 449. par-devant Ariobinde maître des offices, & déclara qu'on lui avoit montré la ſentence de condamnation d'Eutychés toute écrite avant le concile. Macedonius, tribun & notaire, déclara auſſi qu'Aſterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falſifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la pourſuite de Conſtantin procureur d'Eutychés. *p.* 256. *p.* 245.

On obligea enſuite Flavien à donner ſa confeſſion de foi, par ordre de l'Empereur. Il y déclare, qu'il ſuit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Epheſe, & qu'il reconnoît en Jeſus-Chriſt deux natures après l'Incarnation en une hypoſtaſe & une perſonne : qu'il ne refuſe pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humaniſée. Il anathematiſe tous ceux qui diviſent Jeſus-Chriſt en deux, & particulierement Neſtorius. *Liber. brev. c.* 11. *Conc. Calch. p.* 1. *c.* 5.

XXXIV. Convocation d'un concile à Epheſe.

Cependant l'eunuque Chryſaphius protecteur d'Eutychés écrivit à Dioſcore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriſer tous ſes deſſeins, s'il vouloit prendre la défenſe d'Eutychés, & attaquer Flavien & Euſebe de Dorylée. Il excita auſſi l'Imperatrice Eudocia à embraſſer le même parti, principalement pour chagriner Pulcherie. Eutychés de ſon côté, pria Dioſcore de prendre connoiſſance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. *Nicoph. lib. XIV. c.* 47. *Liber. brev. c.* 12.

Dioſ-

Dioſcore écrivit à l'empereur, qu'il falloit aſ-
AN. 449. ſembler un concile univerſel; & il l'obtint facilement par les ſollicitations d'Eudocia & de
Conc. Cal.h act. 1. p. 99. Chryſaphius. Nous avons la lettre de convocation adreſſée à Dioſcore, donnée à C. P. le troiſiéme des calendes d'Avril, après le conſulat de Poſthumien & de Zenon, c'eſt-à-dire le trentiéme de Mars 449. Elle porte : que s'étant élevé quelques doutes ſur la foi, qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques, de s'aſſembler. Vous donc auſſi, dit-il à Dioſcore, vous prendrez avec vous dix metropolitains de vôtre dependance, & dix autres évêques pour vous trouver à Epheſe le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embaraſſer le concile; & ſi quelqu'un y manque, ſa conſcience en ſera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de ſon égliſe; nous lui défendons de venir au concile, juſques à ce que le concile aſſemblé le trouve à propos L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'eſt-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de ſa province.

Le quinziéme de Mai ſuivant : fut donnée une autre lettre de l'empereur adreſſée à Dioſ-
p. 10. D. core, portant : Nous avons appris que pluſieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques diſputent avec chaleur contre quelques évêques, qui paſſent pour Neſtoriens : c'eſt pourquoi nous ordonnons, que le très pieux prêtre & archimandrite Barſumas ſe trouvera à Epheſe pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre ſéance avec vôtre ſainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit
p. 106. A. auſſi à Barſumas, lui attribuant d'avoir ſouffert

de

de grands travaux pour la foi, & lui donnant ſéance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioſcore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables. AN. 449.

Il y eut auſſi deux laïques deſtinés, pour aſſiſter au concile, comme commiſſaires de l'empereur; ſçavoir Elpide comte du conſiſtoire, c'eſt-à-dire conſeiller d'état, & Euloge tribun & notaire. Leur commiſſion les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tumulte dans le concile; *Ibid. D.* & ſi quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de ſeureté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent aſſiſter au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne ſera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconſul d'A- *p. 107. C.* ſie eut un ordre particulier de prêter main forte aux deux commiſſaires, pour empêcher le deſordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le ſujet; qui eſt de terminer la queſtion de foi, émûe entre Flavien & Eutychés, *Ibid. E.* & chaſſer des égliſes tous ceux qui tiennent ou favoriſent l'erreur de Neſtorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioſcore, par laquelle l'em- *p. 110. C.* pereur lui donne la preſidence du concile: ſçachant bien, ajoûte-t-il, que les ſaints archevêques Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius & tous les zelés catholiques ſeront d'accord avec vôtre ſainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jeruſalem.

Le pape ſaint Leon fut auſſi invité au concile avec les évêques d'Occident; mais il ne reçut la *Leo epiſt.* lettre de l'empereur, que le troiſiéme des ides *28. al. 13.* de Mai, c'eſt-à-dire le treiziéme. Il ne reſtoit *c. 4.* plus que deux mois & demi, juſques au premier d'Août, où devoit commencer le concile;

&

An. 449. & la plus grande partie de ce tems ſe ſeroit paſſée à préparer le voïage des évêques : puiſqu'il s'alloit tenir un concile à Rome, y nommer des deputés, & leur donner leurs inſtructions. Saint Leon ſe contenta donc d'écrire diverſes lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile : ou du moins faire enſorte, que la foi y fût conſervée. Il écrivit premièrement à l'empereur Theodoſe le vingt-cinquiéme de Mai ; lui declarant ſon attachement pour la foi de Nicée ; mais que comme il condamne Neſtorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jeſus-Chriſt ait pris la verité de nôtre chair, c'eſt-à-dire Eutychés. C'eſt pourquoi il ſupplie l'empereur de faire aſſembler un concile en Italie. Toutefois voïant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne ſe tînt à Epheſe ; il deſtina, pour y envoïer, Jules évêque de Pouzzole, René prêtre du titre de ſaint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de pluſieurs lettres.

Epiſt. 23. *al.* 9.

V. Queſn. not. 39. *ad epiſt.* 24.

XXXV. Lettre de ſaint Leon à Flavien.

La plus importante eſt la lettre à Flavien évêque de C. P. où S. Leon explique à fond ce qu'il faut croire ſur le myſtere de l'Incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui eſt tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du ſymbole, que ſçavent tous les fidéles ; car ils y diſent qu'ils croïent en Dieu le pere tout-puiſſant, & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique Nôtre-Seigneur, qui eſt né du ſaint-Eſprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte ſaint Leon, ſuffiſent pour ruiner preſque toutes les machines des heretiques ; car en croïant, que Dieu tout-puiſſant & éternel eſt pere, on montre que ſon fils lui eſt coéternel, conſubſtantiel & entierement ſemblable. C'eſt le même fils éternel du pere éternel, qui eſt né du ſaint Eſprit

Epiſt. 23. *al.* 10.

c. 2.

Eſprit & de la Vierge Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajoûté à la generation éternelle ; mais elle a été emploïée toute entiere à la reparation de l'homme, pour vaincre la mort & le demon : car nous n'aurions pû ſurmonter l'auteur du peché & de la mort, ſi celui-là n'avoit pris nôtre nature, & ne l'avoit fait ſienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçû du ſaint Eſprit dans le ſein de la Vierge ſa mere : qui l'a enfanté, comme elle l'avoit conçû, ſans préjudice de ſa virginité. S. Leon paſſe enſuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair : par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham ; par ſaint Paul, qui dit qu'il a été fait du ſang de David ſelon la chair : par la promeſſe faite à Abraham, de benir toutes les nations par ſon Fils, expliquée par ſaint Paul, & appliquée à JESUS-CHRIST : par les propheties d'Iſaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui eſt né pour nous. D'où il conclut que JESUS-CHRIST n'a pas eu ſeulement la forme d'un homme, mais un corps veritable tiré de ſa mere. L'operation du ſaint-Eſprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a ſeulement donné la fecondité à une vierge.

AN. 449.

Matth. I. 1.

Rom. I. 1.

Gen. XII. 3. Gal. III. 8.

Iſai. VII. 14. IX. 6.

Donc l'une & l'autre nature demeurant en ſon entier, a été unie à une perſonne : afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impaſſible. Il a tout ce qui eſt en nous, tout ce qu'il y a pris en nous créant, & qu'il s'eſt chargé de reparer : mais il n'a point ce que le trompeur y a mis : Il a pris la forme d'eſclave, ſans la ſouilleure du peché. Une nature n'eſt point alterée par l'autre : le même qui eſt vrai Dieu eſt vai homme ; il n'y a

c. 3.

point

c. 4. point de menſonge dans cette union : Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait ; l'homme n'eſt point conſumé par la dignité qu'il reçoit : le verbe & la chair gardent les operations qui leur ſont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

Il eſt Dieu, puiſqu'il eſt dit : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu : Il eſt homme, puiſqu'il eſt dit : Le Verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il eſt Dieu : Toutes choſes ont été faites par
Gal. IV. 4. lui, & ſans lui rien a été fait. Il eſt homme, né d'une femme, ſoumis à la loi. La naiſſance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge montre la puiſſance divine. C'eſt un enfant dans le berceau, & le très-haut loué par les anges : Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de ſaint Jean, & en même tems la voix du pere le declare ſon fils bien-aimé. Comme homme, il eſt tenté par le demon : comme Dieu, il eſt ſervi par les anges. La faim, la ſoif, la laſſitude, le ſommeil, ſont évidemment d'un homme : mais il eſt certainement d'un Dieu, de raſſaſier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher ſur la mer, & d'appaiſer la tempête. Il n'eſt pas d'une même nature de pleurer ſon ami mort, & de le reſſuſciter, d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit : Le pere & moi nous ne ſommes qu'un. Comme homme : Le pere eſt plus grand que moi : car encore qu'en JESUS-CHRIST il n'y ait qu'une perſonne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre eſt le ſujet de la ſouffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le ſujet de la gloire commune. C'eſt

C'eſt cette unité de perſonne, qui fait dire que le Fils de l'homme eſt deſcendu du ciel, & que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge : que le Fils de Dieu a été crucifié & enſeveli, comme nous diſons dans le ſymbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majeſté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jeſus-Chriſt demande à ſes apôtres : Et vous, qui dites-vous que je ſuis? moi qui ſuis le Fils de l'homme, & que vous voïez avec une veritable chair. Saint Pierre répond : Vous êtes le Chriſt Fils du Dieu vivant ; le reconnoiſſant également Dieu & homme. Après ſa reſurrection il montroit ſon corps ſenſible & palpable, avec les trous de ſes plaies : il parloit, mangeoit & habitoit avec ſes diſciples ; & en même tems, il entroit les portes fermées, leur donnoit le Saint-Eſprit & l'intelligence des écritures : montrant ainſi en lui les deux natures diſtinctes & unies. AN. 449. c. 5. 2. Cor. II. 8. Matth. XVI. 16.

Eutychés niant que nôtre nature eſt dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit ſaint Jean : Tout eſprit qui confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt venu dans la chair, eſt de Dieu ; & tout eſprit qui diviſe Jeſus-Chriſt, n'eſt pas de Dieu ; & c'eſt l'Ante-Chriſt. Car qu'eſt-ce que diviſer Jeſus-Chriſt, ſi ce n'eſt en ſeparer la nature humaine ? L'erreur touchant la nature du corps de Jeſus-Chriſt, anéantit par neceſſité ſa paſſion, & l'efficace de ſon ſang. Et quand Eutychés vous a répondu : Je confeſſe que nôtre Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'aïez point relevé un ſi grand blaſphême : puiſqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le Fils de Dieu étoit de deux natures avant l'Incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'Incarnation. Ne manquez 1. Joan. IV. 2. c. 6.

pas

AN. 449. pas de lui faire retracter cette erreur, ſi Dieu lui fait la grace de ſe convertir. Mais en ce cas; vous pourrez uſer envers lui de toute ſorte d'indulgence; car quand l'erreur eſt condamnée, même par ſes ſectateurs, c'eſt alors que la foi eſt le plus utilement défendue. Telle eſt la fameuſe lettre de ſaint Leon à Flavien, deſtinée à être lûe dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'égliſe Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon. *Epiſt.* 25. *al.* 11.

Saint Leon s'explique auſſi en écrivant à Julien évêque de Co ſon legat à C. P. afin qu'il eût dequoi ſoutenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos eſt une petite iſle près de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accuſoit les catholiques de Neſtorianiſme; mais que ſon hereſie niant la verité de l'Incarnation, détruiſoit toutes les ſuites de ce myſtere & toute l'eſperance des Chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'eſt point changé en chair, ni en ame, puiſque la
c. 8. divinité eſt immuable; & que la chair ne s'eſt point changée au Verbe: & il ne doit point paroître impoſſible, que le Verbe avec la chair & l'ame faſſe un ſeul Jeſus-Chriſt, puiſqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui ſont de natures ſi differentes, ſont une ſeule perſonne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'Incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que
c. 9. l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le ſein de la Vierge. Ce qui eſt contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déja créée, mais il l'a créée en la prenant; & c'eſt retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aient vêcu & agi avant que d'être miſes dans les corps. L'ame de Jeſus-Chriſt n'eſt pas diſtinguée des nôtres, par la diverſité du genre: mais

mais par la ſublimité de la vertu. Sa chair ne produiſoit point de deſirs contraires à l'eſprit, il n'y avoit point en lui de combat ; mais ſeulement des affections ſoumiſes à la divinité. AN. 449.

Saint Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodoſe : lui declarant les legats qu'il envoïoit, pour tenir ſa place au concile, & pour y porter l'eſprit de juſtice & de miſericorde : afin, dit-il, que l'erreur ſoit condamnée, puiſqu'on ne peut douter qu'elle eſt la foi chrétienne ; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il ſe repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoïé. Il écrivit à ſainte Pulcherie, loüant ſon zele contre tous les heretiques de ſon tems. Il parle d'Eutychés avec compaſſion, comme y croïant plus d'ignorance que de malice, & eſperant ſa correction : Mais, ajoûte-t-il, s'il perſiſte dans ſon erreur, perſonne ne pourra revoquer la ſentence, que les évêques ont prononcée contre lui. Il rend raiſon pourquoi il ne va pas au concile en perſonne ; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cauſe de l'état preſent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome ſans mettre le peuple au deſeſpoir. On étoit continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire ; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans après. *Epiſt.* 26. *al.* 12. *Epiſt.* 27. *al.* 13. *c.* 3.

Saint Leon écrivit auſſi à Fauſte, à Martin & aux autres abbés de C. P. qui avoient ſouſcrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défenſe de la foi, les renvoïant à ſa lettre à Flavien ; Où je penſe, dit-il, avoir ſuffiſamment expliqué nôtre doctrine, afin que vous la receviez par le miniſtere de vôtre prelat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Epheſe, qui eſt comme la commiſſion de ſes legats ; Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le *Epiſt.* 28. *al.* 14. *Epiſt.* 29. *al.* 15. *Conc. Col. h. p.* 2. *c.* 13.

AN. 449 le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus autentique : & il donne pouvoir à ſes legats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui ſera agréable à Dieu. C'eſt-à-dire, premierement de condamner l'erreur, enſuite de rétablir Eutychés, s'il ſe retracte & s'il condamne ſon hereſie. Dans toutes ces lettres, il renvoïe à la lettre à Flavien; & elles ſont toutes ſix de même date, des ides de Juin, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene ; c'eſt-à-dire du treiziéme de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodoſe, il s'excuſe d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulcherie, & ajoûte : La foi eſt ſi évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raiſonnable de ne point indiquer de concile : car ce n'eſt pas une queſtion ſur laquelle on puiſſe douter.

Epiſt. 33. al. 17.

Flavien écrivit une ſeconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & ſa condamnation : Dont je vous ai, dit-il, envoïé les actes il y a long-tems, afin que vous faſſiez connoître ſon impieté à tous les évêques de vôtre dépendance : & que perſonne, ignorant ſes erreurs, ne communique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais ſeulement l'execution du ſien, dans le patriarcat d'Occident. Et ce n'étoit pas ſans ſujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adreſſa à ſaint Pierre Chryſologue évêque de Ravenne, ſéjour ordinaire de l'empereur Valentinien : mais la réponſe qu'il en reçût ne lui étoit pas avantageuſe. Elle commence ainſi :

Poſt epiſt. 33. Leon. Conc. Calched. part. I. c. 6.

XXXVI. Lettre de S. Pierre Chryſologue à Eutychés.

J'ai lû triſtement vos triſtes lettres ; car comme la paix des égliſes nous donne une joïe celeſte ; ainſi la diviſion nous afflige, principalement quand elle a de telles cauſes. Les loix humaines

maines éteignent par trente ans les differends des hommes, & après tant de ſiecles on diſpute ſur la generation de Jeſus-Chriſt, que la loi divine nous propoſe, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'eſt égaré, en recherchant les principes, & Neſtorius en diſcourant des natures. Il rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, ſur le myſtere de l'Incarnation; & ajoûte : Je vous ferois une plus ample réponſe, ſi nôtre frere Flavien m'avoit écrit ſur cette affaire. Car puiſque vous vous plaignez vous même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni appris de ceux qui étoient preſens? Je vous exhorte, mon venerable frere, à vous ſoumettre en tout, à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome; car ſaint Pierre, qui vit & preſide dans ſon ſiege, donne la vraïe foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les cauſes de la foi, ſans le conſentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voïons plus de mention de ce Saint, à qui l'élegance de ſon diſcours a donné le ſurnom de Chryſologue; c'eſt-à-dire parole d'or. Il nous reſte de lui cent ſoixante & ſeize ſermons, la plûpart ſur des ſujets de l'évangile; & l'égliſe honore ſa memoire le ſecond jour de Decembre.

AN. 449. *Poſt Epiſt.* 23. *Leon Conc. Calched. part. I. c.* 15.

Martyr. R. 2. *Dec.*

Le concile d'Epheſe convoqué par l'empereur, pour le premier jour d'Août, s'aſſembla le huitiéme du même mois; c'eſt-à-dire ſelon les Romains, le ſixiéme des ides d'Août; ſelon les Egyptiens, le quinziéme de Meſori, indiction troiſiéme; après le conſulat de Zenon & de Poſthumien, qui eſt l'an 449. La ſéance ſe tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephe-

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Epheſe. *Conc. Calched. act. I. p.* 115.

An. 449. d'Epheſe, dans l'égliſe nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte : d'Orient, d'Aſie, du Pont & de Thrace. Dioſcore d'Alexandrie tenoit la premiere place, ſuivant l'ordre de l'empereur ; enſuite eſt nommé Jules tenant la place du pape ſaint Leon. Car c'eſt ainſi qu'il faut lire, ſuivant les meilleurs exemplaires latins & les anciens hiſtoriens, & non pas Julien ; & c'eſt Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoïé. Après lui ſont nommés Juvenal de Jeruſalem, Domnus d'Antioche, Flavien de C. P. qui n'avoit, ainſi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, ſont nommés les exarques & les metropolitains, ou leurs vicaires : ſçavoir, Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée en Cappadoce, Euſebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaſte en Armenie, Cyrus d'Aphrodiſiade en Carie, Eraſiſtrate de Corinthe, Quintillus d'Heraclée à la place d'Anaſtaſe de Theſſalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques ſont nommés les prêtres, premierement l'abbé Barſumas, puis quatre deputés d'évêques abſens ; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarius & le notaire Dulcitius legats du pape. Il n'eſt point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'iſle de Delos. Eutychés étoit auſſi à Epheſe : ni le vœu de ne point ſortir de ſon monaſtere, ni ſon grand âge, ni ſes infirmités ne l'avoient point empêché de faire ce voïage.

Evagr. I. hiſt. c. 10. Brevic. hiſt. Eutich. tom. 4. Con. p. 1079. D. Proſp. Chr. Ap & Prot. Coſſ. p. 53. V. Queſn. not. 39. ad epiſt. 24. S. Leon & Balux. præf. in Conc. Calch. n. 30. 31.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'égliſe d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Epheſe : & après avoir dit le ſujet du concile en termes generaux, il lût par ordre de Dioſcore la lettre de l'empereur,

Conc. Calched. act. I. p. 119. G.

Sup. XXV. n. 37.

empereur, pour la convocation du concile. Enſuite l'évêque Jules legat du pape dit : Nôtre ſaint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui ſervoit d'interprete. Le diacre Hilarus par le même interprete, ajoûta : Nôtre empereur très-chrétien a appellé par ſes lettres nôtre bienheureux évêque Leon, pour aſſiſter au ſaint concile, & ſa ſainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous ſçavez que le pape n'a aſſiſté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Epheſe ; ni à aucun autre ſemblable : c'eſt pourquoi il nous a envoïés ici pour le repreſenter, & nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioſcore dit : que l'on reçoive les lettres écrites au ſaint concile œcumenique, par nôtre très-ſaint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean propoſa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioſcore ; & Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit, que Barſumas aſſiſteroit au concile. Juvenal dit : J'ai reçû un pareil ordre touchant Barſumas ; c'eſt pourquoi il eſt raiſonnable qu'il aſſiſte au concile. Enſuite le comte Elpide lût la commiſſion de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accuſoit Flavien d'avoir émû des diſputes ſur la foi contre Eutychés.

AN. 449. *p.* 122. *B.*

p. 126. *A.*

p. 127. *A.*

Alors Thalaſſius évêque de Ceſarée dit : que ſuivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la queſtion de la foi, toute autre affaire ceſſante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioſcore dit : Nous ne ſommes pas aſſemblés pour expoſer la foi que nos peres ont déja expoſée, mais pour examiner ſi les nouvelles opinions convien-

nent aux deciſions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres ? Le concile dit : Si quelqu'un la change, qu'il ſoit anathême : Si quelqu'un y ajoûte, qu'il ſoit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques ac-
p. 131. *E.* clamations à la loüange de Dioſcore. Alors le comte Elpide dit : Puiſque vous êtes d'accord ſur la foi, ordonnez que l'on faſſe entrer l'archimandrite Eutychés, qui eſt le ſujet de cette action ; & qu'il vous explique ſes ſentimens. Le concile y conſentit ; & quand il fut entré, Thalaſſius de Ceſarée l'invita à expliquer ſes défenſes.

XXXIX. Requête d'Eutychés.

Eutychés dit : Je me recommande au Pere, & au Fils, & au ſaint Eſprit, & à vôtre juſtice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquel-
p. 134. *A.* le j'ai combattu avec vous dans le premier concile aſſemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi : faites-le lire. On le lût : Il contenoit le ſymbole de Nicée, avec une proteſtation de vivre & mourir ſuivant cette foi, & d'ana-
p. 135. *E.* thematiſer Manes, Valentin, Apollinaire, Neſtorius & tous les heretiques, juſques à Simon le Magicien ; & ceux qui diſent, que la chair de
p. 142. *A.* Jeſus-Chriſt eſt deſcendue du ciel. Enſuite il ajoûtoit : Vivant ſuivant cette foi, j'ai été accuſé par Euſebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, ſans ſpecifier aucune hereſie : afin qu'étant ſurpris & troublé dans l'examen de ma cauſe, il m'échapât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit preſque toûjours avec mon accuſateur ; croiant parce que j'avois accoûtumé de ne point ſortir du monaſtere, que je ne me preſenterois pas, & qu'il me dépoſeroit comme défaillant. En effet lorſque je venois du monaſtere à C. P. le ſilentiaire Magnus, que l'empereur m'a-

m'avoit donné pour ma ſureté, me dit : que ma preſence étoit deſormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi. Sa dépoſition le fait voir. Quand je me fus preſenté à l'aſſemblée, on refuſa de recevoir, ni de faire lire ma confeſſion de foi : & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la déciſion de Nicée, confirmée à Epheſe, on voulut m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Epheſe, & du concile de Nicée : je demandai que vôtre ſaint concile en fut informé, étant prêt de me ſoumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainſi, on fit lire la ſentence de dépoſition, que Flavien avoit dreſſée contre moi, long-tems auparavant, comme il avoit voulu ; & l'on changea pluſieurs choſes aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun reſpect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai ſoutenus contre les heretiques : mais il m'a condamné d'autorité abſoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amaſſée exprès dans la cathedrale & dans la place, ſi la providence ne m'avoit conſervé. Il a fait lire en diverſes égliſes la ſentence prononcée contre moi, & a fait ſouſcrire les monaſteres : ce qui ne s'eſt jamais fait, comme vous ſçavez, même contre les heretiques. Il l'a envoïée en Orient, & l'a fait ſouſcrire en pluſieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges : quoiqu'il eut dû commencer par l'envoïer aux évêques, à qui j'avois appellé. C'eſt ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur : afin que vous ſoiez juges du jugement rendu contre moi.

An. 449. *Sup. n.* 33.

p. 143. *Sup. n.* 33.

Après cette lecture, Flavien de C. P. dit :
AN. 449. Son accuſateur étoit Euſebe ; ordonnez qu'il en-
p. 146. *D.* tre. Le comte Elpide dit : L'empereur a ordonné, que ceux qui ont été juges, ſoient maintenant parties. Je répons donc à l'archevêque Flavien, que l'accuſateur a rempli ſa fonction, il prétend avoir gagné ſa cauſe : ainſi le juge a fait paſſer en ſa perſonne la qualité d'accuſateur, comme il s'obſerve dans les tribunaux ſeculiers. Vous êtes maintenant aſſemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accuſateur, & recommencer un nouveau procés. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on liſe tout le reſte des actes de la cauſe. Dioſcore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le ſuivirent. Ainſi Euſebe de Dorylée n'entra point dans le
p. 150. concile, quoiqu'Eutychés y fût admis. Après que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioſcore demanda auſſi l'avis à Jules legat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on liſe les actes, à condition que l'on liſe auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajoûta : D'autant plus que le très-ſaint évêque de Rome n'a écrit ſes lettres, qu'après s'être fait lire les actes, dont vous demandez la lecture. Eutychés dit : Les envoïés du très-ſaint archevêque de Rome Leon me ſont devenus ſuſpects ; car ils logent chés l'évêque Flavien, ils ont dîné chés lui, & il leur a rendu toutes ſortes de ſervices. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préjudice. Dioſcore dit : Il eſt dans l'ordre de lire premierement les actes de la cauſe, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainſi pour la ſeconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lût les actes du con-
Sup. n. 24. cile, tenu à C. P. le huitiéme de Novembre
25. *&c.* 448. & les jours ſuivans ; dont Flavien & Euty-

Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire. AN. 449.

En liſant le libelle d'Euſebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nomme ſaint Cyrille, le concile d'Epheſe s'écria : La memoire de Cyrille eſt éternelle. Dioſcore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoûte, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit : Le ſiege apoſtolique croit ainſi. Après qu'on eut lû la lettre de ſaint Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réunion où il inſiſte ſur la diſtinction des deux natures : Euſtathe évêque de Beryte dit : que ſaint Cyrille s'étoit encore expliqué dans pluſieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Succeſſus de Dioceſarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une ſeule nature du Verbe incarné ; & confirme cette expreſſion par le témoignage de ſaint Athanaſe. XL. Lecture des actes de C. P. &c. p. 151. E. p. 174. B.

Quand ce vint à la derniere ſeſſion, à l'endroit où Euſebe de Dorylée preſſoit Eutychés de confeſſer deux natures après l'Incarnation, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair : le concile d'Epheſe s'écria : Otés, brûlés Euſebe. Qu'il ſoit brûlé vif : qu'il ſoit mis en deux : comme il a diviſé, qu'on le diviſe. Dioſcore dit : Pouvez-vous ſouffrir ce diſcours, qu'on diſe deux natures après l'Incarnation ? Le concile dit : Anathême à qui le ſoutient. Dioſcore dit : J'ai beſoin de vos voix & de vos mains : ſi quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et après qu'on eut lû la declaration d'Eutychés, Dioſcore dit : Quelle profeſſion de foi approuvez-vous ? celle d'Eutychés, dit le concile. Euſebe eſt un impie : faiſant alluſion à ſon nom, qui ſignifie pieux. p. 223. A. *Ibid.* E.

p. 236. *D.* *Sup. n.* 35. *p.* 245. *C.* Après les actes du concile de C. P. on lût auſſi ceux de l'aſſemblée tenue le huitiéme d'Avril 449. pour la reviſion de ces actes, & l'information du vingt-ſeptiéme d'Avril.

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invités par Dioſcore. *p.* 256. *D.* Juvenal de Jeruſalem commença, & dit : Eutychés aïant toûjours declaré, qu'il ſuit l'expoſition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Epheſe : je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans ſon monaſtere & dans ſon rang. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte. Domnus d'Antioche dit : Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de C. P. au ſujet d'Eutychés, j'ai ſouſcrit à ſa condamnation : mais ſur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confeſſe la foi de Nicée & du premier concile d'Epheſe, je ſuis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de ſa communauté. Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même : excepté les legats du pape, dont *p.* 276. *A.* il n'eſt point fait mention. Barſumas opina après tous les évêques ; & comme il étoit Syrien, & ne parloit pas grec, le moine Euſebe lui ſervit d'interprete. Enfin Dioſcore comme preſident, donna ſon ſuffrage le dernier en faveur d'Eutychés.

Enſuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête, preſentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchez des promeſſes de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos eſperances : pour former une communauté de moines juſques au nombre de trois cent, ſous la conduite du très-pieux archimandrite Eutychés : & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans.

ans. Mais le reverendiſſime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé nôtre paſteur par des calomnies; & l'aïant dépoſé, nous a fait dire par le prêtre Theodoſe accompagné de quelques autres clercs, de nous ſeparer de lui, & ne pas même lui parler; & de conſerver à Flavien les biens du monaſtere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit: autrement que nous ſerions privés des divins myſteres, avec nôtre abbé. AN. 449. *p.* 277.

En effet le ſaint autel, que Flavien lui-même avoit dreſſé ſix mois avant cette entrepriſe, eſt ſans ſacrifice; nous ſommes demeurez liés de cette injuſte cenſure, juſques à vôtre ſaint concile; & quelques-uns de nos freres ſont morts en cet état. Nous avons paſſé dans cette affliction la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Reſurrection, où les évêques donnent l'abſolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous ſouffrons cette rigueur, obſervant en tout le reſte les exercices ordinaires de la regle monaſtique. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions d'avoir compaſſion de nous, de nous rendre l'uſage des ſacremens, & d'impoſer à celui qui nous a ainſi traités la peine de ſon injuſtice. Cette requête étoit ſouſcrite par le prêtre Narſes, dix diacres, trois ſous-diacres & ſeize autres moines, trente-cinq en tout. Dioſcore leur demanda leur confeſſion de foi; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés; ſurquoi de l'avis de Juvenal de Jeruſalem & de tout le concile, ils furent déclarés abſous & rétablis dans la communion de l'égliſe & les fonctions de leurs ordres. *p.* 280. *E.*

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Enſuite Dioſcore propoſa de faire lire ce qui avoit été decidé ſur la foi dans le premier concile d'Epheſe; & les autres évêques l'aïant approuvé,

An. 449. prouvé, on lût les actes de la ſixiéme ſeſſion,
p. 281. *D.* tenue le vingt-deuxiéme de Juillet 431. conte-
p. 284. *&c.* nant le ſymbole de Nicée, les paſſages des pe-
Sup. liv. res ſur l'Incarnation, la requête de Chariſius
XXV. n. 56. avec la fauſſe confeſſion de foi de Theodore de
p. 292. Mopſueſte, & les extraits des livres de Neſto-
p. 296. rius. Après cette lecture, Dioſcore dit : Je croi
p. 300. *E.* que vous approuvez tous l'expoſition des peres de Nicée, confirmée par le concile precedent tenu ici ; & nous avons oüi qu'il ordonne : que ſi quelqu'un dit, ou penſe quelque autre choſe, ou fait quelque autre queſtion, il doit être condamné. Que vous en ſemble ? Que chacun diſe ſon avis par écrit. Thalaſſius de Ceſarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Epheſe, & qu'il deteſtoit tous ceux qui penſoient quelque choſe de contraire. Les autres évêques opinerent de même : Jules legat du pape declara, que c'étoit le ſentiment du ſiege
p. 301. *D.* apoſtolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta : Ce-
p. 304. *B.* la eſt conforme aux lettres que le ſiege apoſtolique vous a écrites ; & ſi vous les faites lire, vous verrez, qu'elles ſont conformes à la verité. Toutefois on n'eut point d'égard à ſa remontrance.

Au contraire Dioſcore aïant poſé ſon principe, en tira la conſequence qu'il pretendoit, & dit : Le ſaint concile de Nicée, & le ſaint concile d'Epheſe ont expoſé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre choſe ſeroit condamné. Vous voïez d'ailleurs, que Flavien cidevant évêque de C. P. & Euſebe de Dorylée ont tout renverſé, & cauſé du ſcandale dans toutes les égliſes. Il eſt donc clair, qu'ils ſe ſont eux-mêmes ſoumis aux peines ordonnées par
p. 305. nos peres. C'eſt pourquoi en confirmant leurs deciſions ; nous avons jugé, que les ſuſdits Flavien & Euſebe ſeront privés de toute dignité ſacerdotale

cerdotale & & épiſcopale. Dites tous vôtre avis, pour être inſeré aux actes ; & ſçachés, que les empereurs ſeront informés de tout ce qui ſe fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuſe. Hilarus diacre de l'égliſe Romaine dit : *Contradicitur* ; c'eſt-à-dire : On s'y oppoſe. Et ce mot latin fut inſeré dans les actes grecs. AN. 449.

Toutefois Juvenal de Jeruſalem prononça, ainſi que Dioſcore, la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, comme aïant alteré la foi de Nicée & d'Epheſe ; & il fut ſuivi de Domnus d'Antioche, de Thalaſſius de Ceſarée, d'Euſebe d'Ancyre, d'Etienne d'Epheſe & de tous les autres. Barſumas même prononça comme juge, après tous les évêques. Enſuite ils ſouſcrivirent tous, excepté les legats du pape. C'eſt ce que portent les actes du concile d'Epheſe, mais les choſes ne s'y paſſerent pas ſi doucement.

Quand Dioſcore commença à prononcer ſa ſentence contre Flavien, Oneſiphore évêque d'Icone ſe leva avec pluſieurs autres, & prit les genoux de Dioſcore en le ſuppliant de n'en rien faire. Dioſcore ſe leva de ſon ſiege & debout ſur ſon marchepied, il dit : Quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre choſe ; & comme les Evêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria : Où ſont les comtes ? On fit entrer le proconſul avec une grande multitude de ſoldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainſi la plûpart des évêques ſouſcrivirent par force ſur un papier blanc : aïant été retenus juſques au ſoir enfermés dans l'égliſe, ſans leur donner de repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas ſouſcrire, furent envoïés en exil. Le diacre Hilarus s'échapa à grande peine, & vint à Rome par des chemins detournés. Il y eut quelques autres évêques dépoſés dans

Conc. Calched. act. I. p. 253.

Ibid. p. 130. D.

Epiſt. Pulch. part. I.

Conc. Calch. c. 35.

Evagr. l. c. 10.

An. 449. dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention ; ſçavoir, Ibas d'Edeſſe & Daniel de Carres ſon neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Perre. Theodoret y fut auſſi dépoſé, quoi qu'abſent ; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté ſa ſouſcription forcée à la condamnation de Flavien ; ce qui ſe paſſa ainſi par l'artifice de Dioſcore. Trois jours après la ſéance, où Flavien avoit été dépoſé, Dioſcore produiſit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de ſaint Cyrille : les accuſant d'obſcurité, & le fit dépoſer comme ſuſpect de Neſtorianiſme, quoiqu'il fût abſent & malade. On ne ſçait ce que devint Domnus depuis ce tems-là : mais on conjecture qu'il retourna au monaſtere de ſaint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems après. Ainſi finit ce concile, plus connu ſous le nom du brigandage d'Epheſe.

Niceph. XIV. c. 47.

Brev. c. hiſt. Eutych. to. 4. Conc. p. 1080. B.

Evagr. l. c. 10.

Flavien & Euſebe furent mis en priſons : mais Flavien outre ſa proteſtation dans le concile, donna aux legats du pape un libelle, par lequel il appelloit au ſiege apoſtolique. Après le concile Dioſcore ſe retira auſſi-tôt, & prononça une excommunication contre le pape ſaint Leon, qu'il fit ſouſcrire par environ dix évêques, qui étoient ſortis d'Egypte avec lui. On envoïa Flavien en exil : mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçûs, principalement de Barſumas & de ſes moines. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huitiémé de Février. A ſa place, & apparemment après ſa mort, on ordonna évêque de C. P. Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à C. P. apocriphiaire de Dioſcore. Ainſi il y eut un ſchiſme dans l'égliſe : les évêques d'Egypte, de Thra-

Libell. Theod. Conc. Calch. act. 3. p. 397. B. Proſp. Chr. in. Marc. Chr. an. 449. Conc. Calch. act. 4. p. 524 E. Martyr. R. 18. Febr. lib. brev. c. 12.

ce,

ce, & de Paleſtine ſuivoient Dioſcore; ceux du Pont & d'Aſie ſuivoient ceux de la communion de Flavien; & ce ſchiſme dura juſques à la mort de l'empereur Theodoſe. Ce Prince publia même un édit, portant approbation du ſecond concile d'Epheſe, & défenſe d'ordonner aucun évêque qui ſoutienne l'hereſie de Neſtorius & de Flavien, car il ſuppoſe que c'eſt la même doctrine; & de garder les écrits de Theodoret, qu'il met au rang de ceux de Neſtorius. AN. 449. *Conc. Calch. part. 3. c. 10.*

Cependant S. Leon étoit fort en peine de ce qui ſe paſſoit en Orient; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles; c'eſt pourquoi trouvant l'occaſion d'un homme conſiderable nommé Eupſychius, il écrivit à Flavien, pour lui témoigner ſon inquietude: la lettre eſt de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement inſtruit de tout, quelque tems après, par le retour de ſon archidiacre Hilarus. *Epiſt. 35. al. 21.*

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que ſaint Leon étoit dans cette attente, il reçût une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faiſoient ſçavoir l'élection de Ravennius dans le ſiege d'Arles, à la place de ſaint Hilaire. La réponſe de ſaint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée. Nous confirmons, dit-il, par nôtre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en conſacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de ſainte memoire, un homme que nous n'eſtimons pas moins, nôtre frere Ravennius; & cela d'un conſentement unanime ſelon les deſirs du clergé, des magiſtrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un ſiege ſi important: on n'attendoit pas ſon conſentement pour le conſacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont *Ep. 36. al. 106.*

An. 449. uſe le pape ſaint Leon, en parlant de ſaint Hilaire d'Arles nonobſtant tout ce qui s'étoit paſ-
Sup. n. 4. ſé entr'eux. Cette lettre eſt datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit auſſi à Ravennius, qu'il connoiſſoit déja, parce qu'il
Epiſt. 37. *al.* 90. avoit été à Rome pour l'affaire de ſaint Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiſcopales, & à lui donner ſouvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de ſon
Ep. 38. *al.* 107. troupeau. Peu de jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-ſixiéme d'Août, il lui écrivit encore, pour l'avertir de ſe donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, ſe diſant diacre de l'égliſe Romaine. Avertiſſez, dit ſaint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les égliſes.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Epheſe.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre : il ſe trouva aſſemblé tout à propos, pour déliberer ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe : qui y
Epiſt. Leon. 16. *al.* 4. *c. al.* fut condamné tout d'une voix ; & on écrivit pluſieurs lettres au nom de ſaint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodoſe, où
Epiſt. Hilar. ap. Leon. p. 530. il ſe plaint de la violence de Dioſcore & de l'irregularité du concile d'Epheſe. Nous avons ap-
Epiſt. 40. *al.* 25. pris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus
Conc. Calch. p. 1. *c.* 19. au concile, n'ont pas aſſiſté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioſcore ces ſouſcriptions impies : ſçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéïſſoient. Nos legats y ont reſiſté conſtamment ; parce qu'en effet tout le myſtere de la foi chrétienne eſt détruit, ſi on n'efface pas ce crime, qui ſurpaſſe tous les ſacrileges. Nous vous conjurons donc mes confreres & moi, de

peur

peur que nôtre ſilence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jeſus-Chriſt ; nous vous conjurons devant l'inſeparable Trinité, & devant les ſaints anges, d'ordonner que toutes choſes demeurent au même état, où elles étoient avant tous ces jugemens : juſques à ce que l'on aſſemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. AN. 449.

Et enſuite : Toutes les égliſes de nos quartiers & tous les évêques vous ſupplient avec larmes ; puiſque les nôtres ont fidélement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la celebration d'un concile general en Italie : pour ôter tous les doutes ſur la foi, & toutes les diviſions qui bleſſent la charité. Que les Evêques des provinces Orientales y viennent auſſi ; afin que ceux qui ſe ſont écartés par foibleſſe, puiſſent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien nôtre demande eſt neceſſaire, après un appel interjetté. On ne doute pas, que ces canons de Nicée ne fuſſent ceux de Sardique ; & l'application qu'en fait ſaint Leon eſt remarquable. Car encore qu'ils ſemblent déferer au pape ſeul le jugement des appellations interjettées par les évêques : ſaint Leon le défere au concile univerſel, & conclut la neceſſité de s'aſſembler, tant de la diſpoſition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La ſeconde lettre ſynodale de ſaint Leon & du concile de Rome eſt à ſainte Pulcherie. Il s'y plaint, comme dans la precedente, que ſa lettre à Flavien n'a point été lûë à Epheſe : il déclare, que tous les Evêques d'Occident conſervent la communion avec Flavien, & prie la princeſſe d'appuïer auprès de l'empereur la demande d'un concile univerſel. La troiſiéme lettre eſt au clergé, aux magiſtrats & au peu-

Sup. liv. XII. n. 39. & liv. XXV. n. 6.

V. Queſn. Diſſert. 8.

Epiſt. 41. al. 26.

Epiſt. 45. al. 21.

An. 449. peuple de C P. pour les conſoler & les exhorter à demeurer fermes dans la foi & dans l'obéïſſance de leur évêque. Car, dit ſaint Leon, quiconque oſera uſurper le ſiege de Flavien de ſon vivant, ne ſera jamais dans nôtre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre eſt à Fauſte, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel tous prêtres & abbés de C. P. & tend à même fin de les conſoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres ſynodales ſont de même date du jour des ides d'Octobre, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Epiſt. 47. *al.* 28.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en ſon particulier. Premierement à ſaint Flavien, pour le conſoler & l'encourager : car il n'avoit pas encore appris ſa mort. A Anaſtaſe de Theſſalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Epheſe, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à ſoutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magiſtrats & au peuple de C. P. pour les inſtruire plus au long de la foi de l'Incarnation, qu'ils doivent conſerver. Cette derniere ſemble avoir été écrite plus tard que les autres : car ſaint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie : & qui devoient être celles, par leſquelles ils avoient deſapprouvé publiquement la dépoſition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre apporte entr'autres preuves de l'Incarnation le ſacrement de l'euchariſtie : où les enfans même, dit-il, reconnoiſſent de leur bouche la verité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. C'eſt qu'alors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en ſon particulier à ſainte Pul-

Epiſt. 42. *al.* 27.

Epiſt. 43. *al.* 29.

Epiſt. 44. *al.* 30.

Epiſt. 46. *al.* 23.

Cat. Cath. p. 1. *c.* 24.

Pulcherie, pour lui faire excuſe de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choſes s'étoient paſſées à Epheſe, la peine qu'il avoit eue à ſe ſauver, & les violences de Dioſcore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident. AN. 449.

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon. *Epiſt.* 113. *ap. S. Leon.* p. 531. c. 2.

Theodoret aïant auſſi appris ce qui s'étoit paſſé à Epheſe, écrivit au pape ſaint Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le ſaint ſiege tient en tout le premier rang. Il s'étend enſuite ſur les louanges de Rome & de ſaint Leon en particulier. Il releve ſon zele contre les Manichéens, & ſa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lûe & admirée comme le langage du ſaint Eſprit. Puis venant à ſa cauſe, il ſe plaint c. 3. de l'injuſtice de Dioſcore, qui l'a condamné ſans l'appeller & ſans l'attendre, abſent & éloigné de trente-cinq journées. Il repreſente ſes c. 4. travaux pour l'égliſe. Il y a vingt-ſix ans, dit-il, que je ſuis évêque, ſans avoir reçû aucun reproche, ni ſous Theodote, ni ſous les évêques d'Antioche ſes ſucceſſeurs. J'ai ramené à l'égliſe plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens : il ne reſte pas un heretique dans les huit cent paroiſſes que je gouverne. Dieu ſçait combien j'ai reçû de coups de pierres, & quels combats j'ai ſoutenus contre les païens & les juifs. J'ai écrit pluſieurs ouvra- c. 5. ges depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aiſément, ſi j'ai gardé la regle de la foi, ou ſi je m'en ſuis écarté.

Ne rejettez pas je vous ſupplie ma très-humble priere, & ne mépriſez pas ma vieilleſſe, chargée d'opprobres après tant de travaux. Avant toutes choſes, je deſire ſçavoir de vous, ſi je dois acquieſcer à cette injuſte dépoſition. J'attens vôtre deciſion. Si vous m'ordonnez de c. 6. m'en

m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus perſonne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'eſt témoin, que je ne ſuis pas en peine de mon honneur, mais du ſcandale; & de ce que pluſieurs d'entre les ſimples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme heretique: voïant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de diſcerner la doctrine: ni de conſiderer, que depuis tant d'années d'épiſcopat, je n'ai acquis, ni maiſon, ni terre, ni ſepulcre, ni pas même une obole: mais j'ai embraſſé la pauvreté volontaire, aïant di-
ep. 7. ſtribué mon patrimoine auſſi-tôt après la mort de mes parens, comme ſçait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham chorévêque, & Alypius exarque des moines, qui ſont chez nous: ne pouvant aller moi-même vers vous, à cauſe des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

Il chargea les mêmes deputés de trois au-
Epiſt. 116. tres lettres. A René prêtre de l'égliſe Romaine & un des legats, pour le concile d'Epheſe dont Theodoret ne ſçavoit pas la mort: au contraire il ſuppoſe qu'il a aſſiſté au concile. Il y reconnoît la primauté du ſaint ſiege ſur toutes les égliſes du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée d'au-
ep. 118. cune hereſie. La ſeconde lettre eſt à l'archidiacre de Rome, c'eſt-à-dire à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne ſçachant
ep. 117. pas qu'il eût été à Epheſe. La troiſiéme, à un évêque nommé Florentius: mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec ſaint Leon prendre
ep. 119. connoiſſance de ſa cauſe. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir

pour

pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident: pour être jugé par les évêques du païs: ou du moins de ſe retirer à ſon monaſtere, diſtant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de ſoixante & quinze, & à trois milles d'Apamée; & cela, ſur ce qu'il avoit appris, qu'on vouloit auſſi le chaſſer de Cyr. Quoique nous n'aïons point les réponſes de ſaint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret: nous voïons par la ſuite, que ſa députation fut bien reçûe, & que le pape le rétablit dans l'épiſcopat, ſans avoir égard au jugement de Dioſcore. L'empereur lui permit auſſi de ſe retirer à ſon monaſtere: où l'on croit qu'il compoſa ſon hiſtoire eccleſiaſtique; & il y écrivit pluſieurs lettres pour ſa juſtification & la conſolation de ſes amis.

Conc. Calch. act. 1. p. 102. B. D.

ep. 122. 123. &c.

Saint Leon reçût cependant une réponſe de la princeſſe Pulcherie, témoignant ſon affection pour le foi catholique; dont il la remercia, la priant toûjours de ſoutenir la demande, qu'il faiſoit d'un concile: car, dit-il, les choſes humaines ne peuvent être en ſureté, ſi la foi n'eſt ſoutenue par l'autorité roiale & ſacerdotale. Sa réponſe eſt du ſeiziéme des calendes d'Avril, ſous le ſeptiéme conſulat de Valentinien avec Avienus, c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fauſte abbés de C. P. pour répondre à une lettre, qu'ils lui avoient écrite en même tems qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome. Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

AN. 450.

epiſt. 50. al. 31.

ep. 49. al. 32.

XLV. Reglement entre Arles & Vienne.

Vers le même tems, il reçût deux deputations de Gaule: la premiere, de l'évêque de Vienne, qui ſe plaignoit, que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaiſon: la ſeconde deputation, étoit des évêques de

Poſt epiſt. 49. S. Leon.

AN. 450. de la province d'Arles, qui avoient envoïé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainſi : Il eſt notoire à toutes les Gaules, & n'eſt pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçû un évêque ; ſçavoir, ſaint Trophime envoïé par l'apôtre ſaint Pierre : que d'elle la foi s'eſt répandue dans le reſte des Gaules, & par conſequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant uſurper la primauté. Il n'eſt pas neceſſaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute ſon étendue : il ſuffit de l'entendre de la province Narbonoiſe entiere, c'eſt-à-dire de l'ancienne province Romaine, & ce qui eſt dit de la miſſion de ſaint Trophime par ſaint Pierre, ſignifie ſeulement qu'il fut envoïé par le ſaint ſiege. La requête continue : Auſſi nos predeceſſeurs ont toûjours honoré l'égliſe d'Arles, comme leur mere ; nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & ſon évêque nous a toûjours conſacrés nos predeceſſeurs & nous. Vos predeceſſeurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette égliſe : comme nous ne doutons pas qu'il ne ſe trouve dans les archives du ſaint ſiege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'égliſe Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoûtent les avantages temporels de la ville d'Arles. Conſtantin lui a donné ſon nom : Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a donné & reçû le conſulat : le prefet du pretoire y fait ſa reſidence. De-là vient que cette égliſe a toûjours eu le gouvernement, non ſeulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commiſſion du ſaint ſiege de toutes les Gaules.

La

La réponſe de ſaint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prevenus par ſes lettres & ſes deputés. Les uns & les autres repreſenterent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre de divers avantages. C'eſt pourquoi ſaint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit deja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la pretention de ſaint Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne preſideroit aux quatre villes voiſines, Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble; & que les autres villes de la même province ſeroient ſous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre eſt datée du troiſiéme des nones de Mai, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules ſa lettre à Flavien, qu'il lui envoïoit avec celle de ſaint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu longtems les deputés de l'égliſe d'Arles, voulant qu'ils fuſſent témoins de tout ce qui ſe faiſoit au ſujet de la nouvelle hereſie contre l'Incarnation : ce qui ſemble marquer qu'ils aſſiſterent au concile de Rome du mois d'Octobre precedent ; & il renvoïe à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

An. 450. *Ep. 50. al.* 109.

Ep. 51. al. 110.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de ſaint Pierre, c'eſt-à-dire comme l'on croit à la fin de Juin de cette année 450. ſa mere Galla Placidia & ſa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voïage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'égliſe de ſaint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut paſſée, c'eſt-à dire le jour de la fête, le pape ſaint Leon ſe preſenta à l'empe-

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodoſe.

Conc. Calch. p. 1. c. 25. 27. &c. & poſt epiſt. S. Leon. 47.

AN. 450. l'empereur avec pluſieurs évêques des diverſes provinces d'Italie ; car il leur étoit ordinaire de s'aſſembler à Rome pour cette ſolemnité. Après la priere, étant encore à l'autel, ils ſe preſenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du peril où la foi étoit expoſée : & leur repreſentant le deſordre arrivé en Orient, & l'injuſte dépoſition de Flavien, par la paſſion de Dioſcore. Ils ſupplioient donc l'empereur & les imperatrices par la ſainteté du lieu où ils étoient d'en écrire à l'empereur Theodoſe, & de le prier d'aſſembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces deſordres. Il y eut des actes dreſſés de cette action contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodoſe, le priant de conſerver la dignité de ſaint Pierre, & la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au deſſus de toutes les égliſes : enſorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'eſt pour cela, ajoûte-t-il, que ſuivant les conciles, l'évêque de C. P. a appellé à lui. Je vous prie donc, que tous les autres évêques du monde étant aſſemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoiſſance de toute la cauſe, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même ſens. Placidie écrivit en ſon particulier à Pulcherie, pour l'obliger à conſpirer au même deſſein.

Ep. 52. al. 33. Saint Leon avoit reçû réponſe de l'empereur Theodoſe ſur la lettre Synodale du mois d'Octobre 449. Theodoſe diſoit, que le concile de Nicée étoit ſuffiſant, ſans qu'il fût beſoin d'en aſſembler de nouveau ; & demandoit, que le pape

pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C. P. à la place de Flavien. Saint Leon ſuſpend ſon jugement à cet égard, juſques à ce qu'il ſoit mieux informé de la foi d'Anatolius; & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoïe ſa profeſſion de foi au ſaint ſiege, pour être publiée par toutes les égliſes. Qu'elle ſoit conforme à la lettre de S. Cyrille à Neſtorius, & à celle de S. Leon écrite par lui-même à Flavien; & qu'il rejette de ſa communion ceux qui croïent autrement ſur l'Incarnation. J'envoïe, ajoûte-t-il, mes freres les évêques Abundius & Aſterius, & les prêtres Baſile & ſenateur: afin que ſi l'évêque de C. P. confeſſe la même foi, nous nous réjouïſſions de la paix de l'égliſe; & ſi quelques-uns s'en éloignent, que vôtre clemence accorde un concile univerſel en Italie, comme le ſynode aſſemblé pour ce ſujet à Rome l'a demandé avec moi. AN. 450.

Il écrivit en même tems à Fauſte, à Martin & aux autres abbés de C. P. au nombre de ſeize; les priant de ſe joindre à ſes legats, pour ſolliciter la profeſſion de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbés, ſont de même date du ſeiziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme de Juillet 450. Trois jours après, il écrivit à l'imperatrice Pulcherie à même fin. *Ep.* 53. *al.* 34. *Ep.* 54. *al.* 35.

La réponſe de Theodoſe à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des diſcours generaux d'honnêteté pour eux; & d'attachement à la religion. Il les renvoïe à ce qu'il a écrit au pape ſur ce ſujet; & ſoutient le jugement du concile d'Epheſe, & la condamnation de Flavien. *Conc. Calch.* *p.* 1. *c.* 29. 30. 31.

L'eu-

AN. 450. XLVII. Mort de Theodoſe. Marcien empereur. *Marcell. Chriſt. an. 450. Niceph. XIV. c. 49. Proſp. integ. h. an. Marc. Chr. 450. Chr. Paſch. p. 319. Idac. Chr. Olymp. 30. Evagr. l. c. 21. 22. Niceph. XIV. Theod. lect. c. 1. 2. Evagr. II. hiſt. c. 1.*

L'eunuque Chryſaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au ſchiſme de Dioſcore, & qui étoit fort décrié par ſon avarice, fut diſgracié bien-tôt après, envoïé dans une iſle & mis à mort, par le conſeil de Pulcherie. L'empereur Theodoſe mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet âgé de quarante-neuf ans: dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia ſon épouſe quitta C. P. & ſous pretexte d'un vœu, retourna à Jeruſalem, où elle acheva ſes jours, & d'où elle envoïa à Pulcherie l'image de la Vierge, qui paſſoit pour avoir été faite par ſaint Luc. Ainſi Pulcherie, ſœur du défunt empereur, demeura maîtreſſe de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le ſuffrage du Senat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le conſentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident; & qui toutefois agréa enſuite cette élection. Pulcherie épouſa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui: mais à condition de demeurer vierge: auſſi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épouſa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

Evagr. II. c. 16. III. c. 26. Chr. Paſch. p. 319.

Dès le commencement de ſon regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines des heretiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour ſuivre l'hereſie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année ſuivante 451. il

Iuſt. C. de a;oſt.

il fit une loi très-ſevere contre l'idolatrie. Elle porte défenſes d'ouvrir les temples fermés depuis long-tems : d'en orner les portes de feſtons, d'allumer du feu ſur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes : le tout ſous peine du dernier ſupplice, avec confiſcation des biens. AN. 450. *l. 7. C. de pag.*

XLVIII. Concile de C. P. ſous Anatolius.

Les legats du pape ſaint Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'après la mort de l'empereur Theodoſe, & furent reçûs favorablement par Marcien & Pulcherie. Anatolius évêque de C. P. aſſembla un concile des évêques, qui ſe trouvoient preſens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Come l'un des legats preſenta la lettre de ſaint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autorités des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius le premier y donna ſon conſentement & y ſouſcrivit, diſant, anathême à Eutychés & à Neſtorius, à leur dogme & à leurs ſectateurs. Tous les aſſiſtans, évêques, prêtres, abbés & diacres en firent autant. *Acta S. Abund. ap. Bar. an. 405. p. 120.*

Enſuite les quatre legats du pape Abundius & Aſterius évêques, Baſile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce conſentement, & dirent auſſi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui ſuivant ſon erreur, diſoient, qu'il y a eu deux natures avant l'Incarnation, & une ſeule nature après. Ils dirent auſſi anathême à Neſtorius & à ſes ſectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient ſouſcrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs égliſes.

L'empereur Marcien fit rapporter à C. P. le corps de ſaint Flavien, qui fut enterré avec hon- *Epiſt. Pulch. l. p. Conc. Calch. c. 35.*

AN. 450. honneur dans la baſilique des apôtres, avec ſes predeceſſeurs. Il donna auſſi un ordre particulier de faire revenir les évêques, qui avoient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec ſaint Flavien : entr'autres Theodoret, comme il paroît par ſes lettres de remerciement aux perſonnes puiſſantes, qui avoient procuré ſon rappel, les patrices Anatolius & Vincomale. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice aſſiſtent en perſonne, pour empêcher le deſordre. Il écrit auſſi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne, qu'il a ſouſcrit à la lettre de ſaint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edeſſe & Aquilin de Byblus en ont fait autant.

Ep. 138. 139.

Ap. Bar. an. 450. *p.* 121.

Conc. Calch. p. 1. *c.* 33. L'empereur Marcien incontinent après ſon élection, écrivit au pape ſaint Leon, comme au chef de la religion : pour ſe recommander à ſes prieres, & lui propoſer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulcherie lui manda ce qui s'étoit paſſé à C. P. la ſouſcription d'Anatolius, la tranſlation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilés ; le priant de contribuer de ſa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C. P. écrivit lui-même à ſaint Leon, pour rendre témoignage de ſa foi, & lui envoïa trois députés, Caſterius prêtre, Patrice, & Aſclepiade diacres : qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit paſſé, & les lettres de Marcien & de Pulcherie.

c. 35.

XLIX. Lettre de ſaint Leon à Marcien, &c. Le pape ſaint Leon renvoïa les députés d'Anatolius après la fête de pâque, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril ; & les chargea des réponſes à toutes ces lettres, écrites en même jour : aux ides d'Avril, ſous le conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage

Ep. 58. 59. 60. *al.* 38. 39. 40.

gnage à Pulcherie des services, qu'elle avoit rendus à l'Eglise contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui recommande Eusebe de Dorylée; qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un successeur : car étant chassé de son siege, & un autre Evêque mis à sa place, il étoit allé trouver le Pape; & pour dissiper la calomnie du Nestorianisme, dont ses ennemis le chargeoient, il fit sa profession de foi en presence des deputés de C. P. declarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Ephese. Saint Leon recommande encore à Pulcherie, Julien de Co, qui étoit toûjours à C. P. & les clercs de C. P. qui étoient demeurés fidéles à saint Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de sa foi, & de la paix de l'Eglise de C. P. Quant aux Evêques qui avoient souscrit par foiblesse à la condamnation de S. Flavien, saint Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fussent reduits par provision à la communion de leurs Eglises; mais, ajoûte-t-il, vous ordonnerez avec la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, soient reçûs à nôtre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvenal & d'Eustathe; vous observerez ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fidéles à Flavien, & l'Eglise de Dorylée en absence d'Eusebe. Enfin il veut que cette lettre soit rendue publique.

AN. 451. *Ep.* 59.

Ep. 60.

Tatien, prefet de Rome, rendit à saint Leon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année precedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçû

Conc. Calch. t. 4. c. 34.

An. 451 favorablement ſes legats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y tenir le concile. Que ſi ce n'eſt pas vôtre commodité, ajoûtoit-il, faites-le nous ſçavoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les Evêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira; & regler ce qui regarde la paix de l'Egliſe & la foi catholique, comme vous avez defini ſuivant les canons.

Ep. 62. *al.* 42. Saint Leon répondit le vingt-troiſiéme d'Avril. Il prie l'Empereur de ne pas permettre que l'on examine le myſtere du ſalut, comme ſi l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'eſt pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des Evangeliſtes & des Apôtres, ni d'entendre autrement les divines Ecritures, que nos Peres l'ont appris & enſeigné, ni par conſequent de remuer encore des queſtions impies, que le Saint-Eſprit a autrefois éteintes, ſitôt que le demon les a excitées. Il ſeroit trop injuſte, que quelque peu d'inſenſés fiſſent revoquer en doute, ſi Eutychés a eu des ſentimens impies, ou ſi Dioſcore a mal jugé. Il n'eſt point queſtion quelle foi on doit tenir; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoiſſent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les legats qu'il doit envoïer.

En effet après le retour des premiers legats, il

Ep. 63. *al.* 42. en envoïa deux autres à C. P. Lucentius Evêque d'Aſcoli & Baſile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réünion de ceux qui témoigneroient un ſincere repentir de s'être laiſſés entraîner à la faction de Dioſcore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, ſans toutefois les remettre trop long-tems, ni uſer de trop de rigueur. Il chargea ſes deux legats de trois lettres de même date du ſeptiéme de Juin 451.

la

la premiere à l'Empereur Marcien, la ſeconde à Pulcherie, la troiſiéme à Anatolius. Dans la lettre à l'Empereur, il dit : Quant au concile, vôtre clemence ſe peut ſouvenir, que je l'ai demandé moi-même ; mais l'état preſent des affaires ne permet en aucune façon d'aſſembler les Evêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, ſont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs Egliſes. Remettez-le donc à un tems plus propre, quand par la miſericorde de Dieu, la ſureté publique ſera mieux rétablie. Il prie l'imperatrice Pulcherie de faire transferer Eutychés loin de C. P. dont ſon monaſtere étoit trop proche, & d'y mettre à ſa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien decider encore touchant les chefs du parti, qui ont preſidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais ſans refuſer leur ſatisfaction, la reſerver à être meurement examinée par le ſaint Siege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'Egliſe de C. P.

AN. 451. *Ep.* 63. *c.* 2.

Ep. 64. *al.* 45. *c.* 3.

Ep. 65. *al.* 46. *c.* 2.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que ſaint Leon regardoit comme un obſtacle au concile, étoient cauſées principalement par l'invaſion des Huns. Aïant autrefois paſſé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus juſques au Danube, & avoient obligé les Empereurs d'Orient à leur païer tribut. Sous Theodoſe le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & enſuite l'Achaïe & le reſte de la Grece. Enfin leur roi Attila aïant ſoumis à ſa puiſſance pluſieurs autres rois barbares, & aſſemblé juſques à cinq cent mille hommes, paſſa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, ſous pretexte de faire la guerre à Theodoric roi

I. Ravages d'Attila en Gaule. *Jornand. Caſſiod. Chr. Proſp. Chr. Marcell. &c.*

des Viſigots. Aïant paſſé le Rhein, il arriva à
AN. 451. Mets la veille de Pâques, & y mit le feu ; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres maſſacrés juſques au pied des autels : il n'y demeura d'entier, que l'oratoire de ſaint Etienne. Attila ra-
Greg. Tur. II. hiſt. c. 6. vagea enſuite Reims, Cambrai, Beſançon, Langres, Auxerre.

A Paris l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongeoient à ſe retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais
Vita S. Genov. ap. Boll. 3. Jan. ſainte Genevieve exhorta les femmes à ſe confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Pluſieurs femmes vertueuſes crurent ſon conſeil, & paſſerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptiſtere. La Sainte exhortoit auſſi les maris à ne point tranſporter leurs biens ailleurs : les aſſurant que les villes où ils ſe vouloient refugier ſeroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occaſion quelques citoïens commencerent à conſpirer contre elle, & à tenir des aſſemblées, où ils deliberoient s'il falloit la lapider ou la noïer dans la riviére. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui aïant découvert ce complot, leur dit : Gardez-vous bien de prendre une reſolution ſi criminelle. J'ai oüi ſouvent le ſaint Evêque Germain louer cette fille & publier ſes vertus. En effet les Huns n'approcherent pas de Paris.

Greg. Tur. II. hiſt. c. 7. Mais Orleans fut aſſiegé & battu de beliers avec grand effort. Saint Agnan, qui en étoit
Vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov. alors Evêque, voïant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au ſecours ; puis il rentra dans la ville, & exhorta ſon peuple à avoir recours
Sidon. VII. ep. 15. à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Viſigots, & ils firent lever le ſiege, lorſque les ennemis étoient déja dedans & prêts à pil-

piller la ville. Saint Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne & de noble race; & aïant quitté le monde dès ſa jeuneſſe, il bâtit une cellule hors la ville, où il ſervit Dieu pluſieurs années. Enſuite la reputation de ſaint Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut ſon ſucceſſeur. Attila ſe retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le ſecours des Goths & des Francs lui donna une grande bataille : il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troye expoſée dans ces vaſtes pleines, ſans armes & ſans murailles, craignoit l'approche des barbares ; mais ſaint Loup, qui en étoit Evêque, ſçut tellement ſe faire reſpecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui juſques au Rhein, pour la conſervation de ſa perſonne & de ſon armée ; lui promettant de le renvoïer en ſureté, comme il fit, & ſe recommanda encore à ſes prieres.

AN. 451.

Greg. T. hiſt. c. 7.

Vita S. Lupi ap. Sur. 29. Jul.

L'Empereur Marcien perſiſta dans la reſolution de convoquer inceſſamment un concile en Orient : les lettres furent adreſſées à Anatolius & aux autres Evêques des grands ſieges, pour ſe trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des Evêques de leur dependance, qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'Empereur promet de s'y trouver en perſonne. La date eſt de C. P. le ſeiziéme des calendes de Juin, ſous le conſulat de Marcien, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Mai 451.

L. Preliminaires du concile de Calcedoine. Conc. Calch. p. 1. c. 36. 37.

Saint Leon aïant appris cette convocation, choiſit deux nouveaux legats, pour envoïer au concile : Paſcaſin Evêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'Egliſe Romaine. Celui-ci fut envoïé de Rome, & Paſcaſin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paiſible de l'Occident, & la moins

An. 451. moins expoſée aux ravages des barbares. Saint
Ep. 68. Leon commença par envoïer à Paſcaſin ſa lettre à Flavien, avec quelques paſſages choiſis des Peres ſur le myſtere de l'Incarnation, dont ſes premiers legats s'étoient déja ſervis à C. P. & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en date du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachez, dit-il, que toute l'égliſe de C. P. a donné ſon conſentement, & a anathematiſé par ſes ſouſcriptions Neſtorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sçachez auſſi, que je viens de recevoir une lettre de l'Evêque de C. P. qui porte, que l'Evêque d'Antioche a envoïé des lettres circulaires à tous les Evêques, conſentant à ma lettre, & condamnant Neſtorius & Eutychés, par une ſemblable ſouſcription. Enfin ſaint Leon charge Paſcaſin de faire calculer par des gens habiles le jour de Pâque de l'année 455. parce qu'il ſe trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie, dont toute l'Egliſe uſoit alors.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la legation, comme celui qui partoit ſeul de Rome. Elles ſont datées du ſixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire du vingt-ſixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'Empereur Marcien, une à Anatolius, une
Ep. 69. al. au concile. Saint Leon fait entendre dans ſes
49. 73. al. lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût
43. 70. 72. été differé à un tems plus commode, & qu'il
al. 47. eût été tenu en Italie; que toutefois, il ſe conforme à la volonté de l'Empereur, & qu'encore que le terme ſoit fort court, il envoïe l'Evêque Paſcaſin & le prêtre Boniface, pour preſider en ſon nom au concile, avec Lucentius & Baſile, qu'il avoit envoïés un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement inſtruit de toute l'affaire, comme étant depuis long-tems en Orient, & aïant aſſiſté au concile d'Epheſe. Saint Leon

lui

lui écrivit auſſi en particulier. Il ſoutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point diſputer ſur la foi, qui eſt certaine; & demande le rétabliſſement des Evêques chaſſés de leurs ſieges, pour avoir ſoutenu la foi catholique, ſans préjudice du premier concile d'Epheſe, & de la condamnation de Neſtorius. Ce qu'il ajoûte, à cauſe que les adverſaires les plus zelés d'Eutychés étoient accuſés de Neſtorianiſme. AN. 451. *Epiſt.* 71.

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulcherie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit deſiré le concile en Italie, qu'afin que tous les Evêques d'Occident puſſent s'y trouver. Qu'il eſt d'avis d'uſer d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puiſqu'un grand nombre ont été déja reçûs: que les chefs du parti, quoique notés, ſont encore dans leurs ſieges juſqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout nôtre but eſt, d'éteindre l'hereſie que nous deteſtons, & de procurer la converſion des heretiques. *Epiſt.* 74. 75. *al.* 50. 51. *Epiſt.* 75.

Les Evêques s'étant aſſemblés à Nicée ſuivant l'ordre de l'Empereur, ce Prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems après, ils lui firent ſçavoir, que pluſieurs étoient incommodés d'un ſi long ſejour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit: Les legats du pape Leon jugent ma preſence ſi neceſſaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon abſence. C'eſt pourquoi je vous prie de paſſer à Calcedoine, parce qu'il me ſera plus facile d'y venir de C. P. où la neceſſité des affaires publiques me retient. Les Evêques lui envoïerent de Nicée Atticus Archidiacre de C. P. pour lui repreſenter, que Calcedoine en étant ſi proche, ils craignoient que quelques partiſans d'Eutychés ne vouluſſent *Conc. Calch. l. p. c.* 58. *c.* 42.

AN. 451. c. 42 y exciter du trouble. L'Empereur leur écrivit une troiſiéme fois de ne rien craindre, & de venir inceſſamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenue du concile, attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui après leur défaite des Gaules avoient voulu rentrer en Illyrie; mais l'Empereur les en empêcha.

Au reſte, il avoit donné des ordres contre les *L. 5. C. de his qui ad. eccleſ. conf.* ſeditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi datée de cette année le troiſiéme des ides, c'eſt-à-dire le treiziéme de Juillet, portant défenſe d'exciter du tumulte dans les Egliſes, par des acclamations, ou par un concours affecté; & generalement de faire des aſſemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, ſous peine du dernier ſupplice contre les *Conc. Calch. t. 1. c. 39.* ſeditieux. L'imperatrice Pulcherie écrivit auſſi à Strategius conſulaire de Bithynie, depuis que les Evêques furent aſſemblés à Nicée, lui ordonnant d'en chaſſer tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, ſans y avoir été appellés, ni avoir la permiſſion de leurs Evêques.

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

LEs Evêques aïant paſſé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'Empereur s'y étant auſſi rendus de C. P. le concile s'aſſembla dans l'Egliſe de ſainte Euphemie martyre, ſituée hors de la ville au bord de la mer, à deux ſtades ſeulement du Boſphore, c'eſt-à dire à deux cent cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit inſenſiblement, & la vûë en étoit délicieuſe. Au deſſous, de belles prairies, de belles moiſſons, des arbres de toutes ſortes : au deſſus, des montagnes revêtues de bois : la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée : en face, la ville de C. P. qui ſeule étoit un ſpectacle magnifique. I. Ouverture du concile de Calcedoine. *Evagr.* II. 3.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtés, c'eſt-à-dire un periſtyle : enſuite dans la baſilique, preſque auſſi grande & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dôme ſoutenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout au tour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office : ſous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la Sainte, dont les reliques étoient dans une chaſſe d'argent. On y ſentoit continuellement une odeur excellente, on tenoit qu'il s'y faiſoit beaucoup de miracles ; & quelquefois l'Evêque de C. P. y venoit avec l'Empereur, les magiſtrats & tout le peuple. Alors l'Evêque entroit dans le ſanctuaire, & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du ſepulchre, il y faiſoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine de ſang, & le diſtribuoit à tout le peuple, enſorte que l'on en portoit des goutes par tout le monde. Près le tombeau de la

AN. 451. 8. Octob. Sainte, étoit une peinture ſur une toille, où toutes les circonſtances de ſon martyre étoient repreſentées par un excellent peintre ; & dont ſaint Aſtere d'Amaſée nous a conſervé la deſcription. Telle étoit l'Egliſe de ſainte Euphemie près de Calcedoine.

Le concile s'y aſſembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Marcien, indiction quatriéme ; c'eſt-à-dire le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire ; ſçavoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été conſul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de C. P. Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domeſtiques, ou capitaine des gardes, qui fut conſul l'année ſuivante 452. & pluſieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que ſenateurs. Les Evêques nommés dans les actes, ſont au nombre de trois cent ſoixante, dont les premiers ſont les legats du Pape Paſcaſin & Lucentius, avec le prêtre Boniface : enſuite Anatolius Evêque de C. P. Dioſcore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jeruſalem. L'ordre de la ſéance étoit tel. Les magiſtrats & les ſenateurs étoient au milieu devant la baluſtrade de l'autel ; à leur gauche les legats du Pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Etienne d'Epheſe, & les autres Evêques des dioceſes d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace. A la droite, étoient aſſis Dioſcore d'Alexandrie, Juvenal de Jeruſalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anaſtaſe de Theſſalonique, Pierre de Corinthe, & les autres Evêques des dioceſes d'Egypte & de l'Illyrie, avec ceux de Paleſtine : ainſi tout le parti de Dioſcore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'Evangile étoit au milieu.

Act. 1. p. 94.

L'Evê-

L'Evêque Paſcaſin legat du Pape parla le premier, & s'adreſſant aux magiſtrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux Evêque de Rome, chef de toutes les Egliſes, portant que Dioſcore ne doit point s'aſſeoir dans le concile : donc s'il plaît à vôtre grandeur ; qu'il ſorte, ou nous ſortons. Paſcaſin parla ainſi en latin, & ſon diſcours fut expliqué en grec, par Beronicien ſecretaire du conſiſtoire de l'Empereur. Les magiſtrats & les ſenateurs dirent : Quelle plainte particuliere y a-t-il, contre le reverendiſſime Evêque Dioſcore? Lucentius l'autre Evêque legat dit : Il doit rendre raiſon de ſon jugement : car il a uſurpé l'autorité de juge, & oſé tenir un concile, ſans l'autorité du ſaint Siege, ce qui ne s'eſt jamais fait, & n'eſt pas permis. Paſcaſin ajoûta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du Pape, ni aux canons de l'Egliſe. Dioſcore quitta donc ſa place par ordre des magiſtrats, & s'aſſit au milieu de l'aſſemblée. An. 451. II. Dioſcore accuſé.

Alors Euſebe Evêque de Dorylée s'avança au milieu, & dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioſcore, la foi a été bleſſée, l'Evêque Flavien a été tué, il nous a depoſés enſemble injuſtement : faites lire ma requête. Les magiſtrats l'ordonnerent, & firent aſſeoir Euſebe au milieu avec Dioſcore. Le ſecretaire Beronicien lût la requête adreſſée à l'Empereur Marcien par Euſebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la memoire de Flavien. Elle chargeoit Dioſcore d'avoir violé la foi, pour établir l'hereſie d'Eutychés, & d'avoir condamné Euſebe injuſtement ; & pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Epheſe. Les magiſtrats aïant ordonné à Dioſcore de ſe défendre, il demanda

p. 98. *D.*

An. 451. da auſſi la lecture des actes ; mais quand les magiſtrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la queſtion de la foi. Les magiſtrats dirent : Il faut auparavant, que vous répondiez à l'accuſation. Souffrez donc que l'on faſſe la lecture des actes, que vous avez demandée vous-même. Conſtantin ſecretaire du conſiſtoire commença la lecture par la lettre de Theodoſe le jeune à Dioſcore, pour la convocation du concile d'Epheſe. Comme elle portoit nommément défenſe à Theodoret d'y aſſiſter ; les magiſtrats dirent : Que le reverendiſſime Evêque Theodoret entre auſſi, pour avoir part au concile ; puiſque le très-ſaint Archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiſcopat, & que le très-pieux Empereur a ordonné, qu'il aſſiſteroit au ſaint concile.

p. 99. *Sup. liv. XXVII. n.* 34.

p. 102. *B.*

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc ; mais ſi-tôt qu'il parut, les Evêques d'Egypte, d'Illyrie & de Paleſtine, s'écrierent : Miſericorde ; la foi eſt perdue ; les canons le chaſſent ; mettez-le dehors. Les Evêques d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace s'écrierent, au contraire : Nous avons ſouſcrit en blanc ; on nous a fait ſouſcrire à coups de bâton : chaſſez les Manichéens ; chaſſez les ennemis de Flavien ; chaſſez les ennemis de la foi. Dioſcore dit : Pourquoi chaſſe-t-on Cyrille, que celui-ci a anathematiſé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la memoire de ſaint Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté s'écrierent : Chaſſez le meurtrier Dioſcore ; qui ne ſçait les actions de Dioſcore ? Les Egyptiens crierent : L'Imperatrice a chaſſé Neſtorius : longues années à la princeſſe orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret ; voulant dire, qu'il étoit Neſtorien.

Theo-

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai preſenté requête à l'Empereur : j'ai expoſé les cruautés que j'ai ſouffertes : je demande qu'on l'examine. Les magiſtrats dirent : L'Evêque Theodoret aïant reçû ſon rang de l'Archevêque de Rome, eſt entré maintenant en qualité d'accuſateur : ſouffrez donc, pour ne pas faire de confuſion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La preſence de Theodoret ne portera préjudice à perſonne : tous les droits, que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, feront conſervés ; vû principalement, que l'Evêque d'Antioche rend témoignage, qu'il eſt orthodoxe. Ils firent donc aſſeoir Theodoret au milieu, comme Euſebe de Dorylée. AN. 451. 8. Octob.

Alors les Orientaux s'écrierent : Il en eſt digne : Les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas Evêque ; il n'eſt pas Evêque : chaſſez l'ennemi de Dieu ; chaſſez le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile ; chaſſez les ſeditieux, chaſſez les meurtriers. Ils continuerent quelque tems à crier ainſi de part & d'autre : enfin les magiſtrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des Evêques, & ne ſervent de rien aux parties : ſouffrez donc que l'on faſſe la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chaſſez ce ſeul homme, & nous écoutons tous ; nous crions pour la foi catholique. Les magiſtrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on liſe tout par ordre. *p.* 103.

IV. Plaintes contre Dioſcore. *p.* 111.

Les ſecretaires Conſtantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Epheſe, & Beronicien aïant dit, que l'Empereur Theodoſe avoit écrit à Juvenal de Jeruſalem, comme à Dioſcore d'Alexandrie, Dioſcore dit : Vous voïez, que ce n'eſt pas à moi ſeul, que l'Empereur a commis ce jugement ; il a donné auſſi à l'Evêque Ju-

An. 451. Juvenal, & à l'Evêque Thalaſſius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui eſt jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'Empereur Theodoſe d'heureuſe memoire; & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Perſonne n'y a conſenti : on nous a forcés ; on nous a frappés. Nous avons ſouſcrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil ; des ſoldats nous ont preſſés avec des bâtons & des épées : Quel concile, avec des épées & des bâtons? Dioſcore avoit pris exprés des ſoldats. Chaſſez le meurtrier. Les ſoldats ont dépoſé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont ſouſcrit les premiers. Pourquoi laiſſe-t-on crier des clercs? Mettez dehors les gens inutiles; que ceux qui ont ſouſcrit s'avancent. Nous avons ſouſcrit après vous.

Etienne Evêque d'Epheſe dit : Quand j'eus reçû à ma communion l'Evêque Euſebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les ſoldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens perſonnes, & me vouloient tuer, en diſant : Vous avez reçû les ennemis de l'Empereur, vous êtes ſon ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hoſpitalité, je ne prens point de part à l'affaire ; je n'ai pû refuſer la communion à ceux qui n'en ſont point exclus. Ainſi tout s'eſt paſſé par force & par violence. Les magiſtrats dirent : Dioſcore vous a-t-il fait violence? Etienne Evêque d'Epheſe
p. 114. répondit : On ne m'a pas laiſſé ſortir de l'Egliſe, que je n'euſſe ſouſcrit à la ſentence de Dioſcore, de Juvenal, de Thalaſſius & des autres Evêques, à qui les lettres de l'Empereur étoient adreſſées.

Thalaſſius Evêque de Ceſarée dit : Il eſt vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'Empereur,

teur, je ne ſçai comment : toutefois quand on a fait quelque choſe, j'ai voulu l'empêcher & faire ſurſeoir : j'en ai des témoins. Theodore Evêque de Claudiopolis en Iſaurie dit : Dioſcore, Juvenal, & tous ceux qui ont ſouſcrit les premiers, qui avoient commiſſion de l'Empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieuſement concerté entr'eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions aſſis ſimplement, ſans connoiſſance de l'affaire. On liſoit les actes : on louoit Flavien d'heureuſe memoire, nous ne diſions mot, trouvant que la choſe alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupés en deux ceux qui parlent de deux natures ; diviſés ceux qui diviſent, ôtés, chaſſés, nous taxant de Neſtorianiſme. Chacun de nous craignit d'être chaſſé, comme heretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptiſés. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre choſe. L'Empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien : Ces gens-ci, s'étant aſſemblés pluſieurs fois ſans rien ſouſcrire, ni écrire leurs reſolutions, ni les avoir lûes à perſonne, ſans que perſonne en ſçût rien ; nous preſenterent des papiers blancs, je dis, Dioſcore & Juvenal, accompagnés d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire ; les autres étoient Dioſcore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reſte ; que pouvions-nous faire ? Ils ſe ſont joués de nôtre ſang, ces heretiques. Ils crioient tous d'une voix ; ils nous épouvantoient, nous traitant d'heretiques ; & nous ont chaſſés comme tels. AN. 451.

Les Orientaux s'écrierent : Nous diſons tous la même choſe. Les Egyptiens s'écrierent : Un Chré-

AN. 451. Chrétien ne craint perſonne, qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craints les hommes. Dioſcore dit : Puiſqu'ils ſoutiennent qu'ils n'ont pas ſçû ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont ſouſcrit à un papier blanc : premierement ils ne devoient pas ſouſcrire, ſans être bien informés de ce qu'avoit fait le concile, puis qu'il s'agiſſoit de la foi ; mais qui a dreſſé leurs declarations ? *p.* 115. ordonnez-leur, je vous prie, de le dire. Les magiſtrats aïant ordonné de continuer la lecture des actes, le ſecretaire Conſtantin commença de lire ceux du concile d'Epheſe, ſur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P.

Comme il nomma Jules legat du Pape, les Orientaux s'écrierent ; on l'a chaſſé, on n'a point reçû le nom de Leon. Enſuite ſous le nom de Flavien, ils s'écrierent : Flavien eſt entré, comme condamné. C'eſt une oppreſſion manifeſte. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris ſa place ? pourquoi ont-ils mis l'Evêque de C. P. le cinquiéme ? Le legat Paſcaſin dit : Vous voïez, graces à Dieu, que nous mettons le Seigneur Anatolius le premier ; & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene, Evêque de Cizyque, dit : C'eſt que vous ſçavez les canons. Les Egyptiens s'écrierent : De grace, mettez dehors les gens inutiles : l'Empereur a appellé les Evêques : les Evêques font le concile : pourquoi laiſſe-t-on crier des gens inutiles ? Theodore de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioſcore crient. Dioſcore dit : je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte ?

V. Autres plaintes. *p.* 122. On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les legats du Pape ſaint Leon preſenterent ſa lettre au concile d'Epheſe, & que Dioſcore ordonna de la recevoir ; mais qu'auſſi-tôt le prê-

tre

re Jean promoteur du concile propoſa de lire une lettre de l'Empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on liſoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de C. P. dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon n'a été ni lûe, ni reçûe. Les Orientaux s'écrierent : On ne nous l'a point lûe, on l'eût inſerée aux actes. Euſebe de Dorylée dit, parlant de Dioſcore : il a retenu la lettre ſynodale, ſans la faire lire. L'archidiacre Aëtius ajoûta : Il a juré ſept fois devant tout le monde de la faire lire, & il s'eſt parjuré. Theodore de Claudiopolis dit : Nous ſçavons tous qu'il a juré, & nous declarons tous que la lettre n'a point été lûe. AN. 451. *Sup. XXVII. n.* 38. *p.* 123.

Les magiſtrats dirent : Les Evêques à qui l'Empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du très-ſaint archevêque Leon n'a point été lûe, vû principalement qu'il avoit été ainſi ordonné. Dioſcore dit : les actes font voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait ? Dioſcore dit : Qu'on le demande aux autres commiſſaires. Les magiſtrats dirent : Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge ? Juvenal & Thalaſſius, dit Dioſcore. Répondez le premier, dirent les magiſtrats : on les interrogera enſuite. Dioſcore répondit : Je l'ai déja dit : j'ai ordonné deux fois cette lecture. Euſebe de Dorylée dit : Il ment. Les magiſtrats interrogerent Juvenal, qui répondit : Jean prêtre & primicier des notaires dit auſſi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'Empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magiſtrats dirent : Après donc la lettre de l'Empereur, a-t-on auſſi lû celle de l'archevêque Leon ? Juvenal dit : Ni le primicier des notaires, ni perſonne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque

AN. 451. vêque de Rome. Les magiſtrats interrogerent auſſi Thalaſſius, qui dit : Je ne ſçai qu'une choſe ; c'eſt que que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas aſſez d'autorité, pour ordonner ſeul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux
p. 127. E. s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires; car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quelle main ſont écrits les
p. 130. actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires ; les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui ; il y avoit des notaires de pluſieurs autres Evêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire, qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voiez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne Evêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traités par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient : ſçavoir, Julien, maintenant Evêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſçai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivimes un papier, & les Evêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne declarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : ſur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace Evêque d'Ariarathie ajoûta : Nous avons ſouſcrit

ſcrit un papier blanc forcés & violentés, & après avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermés dans l'Egliſe. Malades que nous étions, on ne nous laiſſoit pas reſpirer : on fit venir des moines & des ſoldats avec des bâtons & des épées. AN. 451.

XII. Erreur d'Eutychés.

Sur la confeſſion de foi d'Eutychés, inſerée dans le concile d'Epheſe, il y eut pluſieurs interruptions, entr'autres celle-ci. Eutychés anathematiſoit tous les heretiques, qui diſoient que la chair de JESUS-CHRIST étoit deſcendue du ciel. Sur quoi Euſebe de Dorylée dit : Il a bien *p.* 138. évité de dire, qu'elle eſt venue du ciel ; mais il n'a pas ajoûté d'où elle eſt venue. Diogene de Cyzique dit : Par vôtre grandeur nous l'avons interpellé en diſant : Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc ? dites ; & il n'a pas voulu répondre. Baſile de Seleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'Incarnation ; ſi le Verbe eſt devenu homme par une chair qu'il ait priſe ; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçûrent point nôtre ſommation. Dioſcore dit : Si Eutychés a d'autres ſentimens, que ceux de l'Egliſe, il eſt digne du feu. Je ne me ſoucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme ; je ne regarde que Dieu & mon ame. Baſile de Seleucie ajoûta enſuite : Eutychés interrogé par l'Evêque Euſebe, s'il re- *p.* 139. *B.* connoiſſoit deux natures en JESUS-CHRIST, dit : qu'il reconnoiſſoit deux natures avant l'union, mais une ſeule après l'union. Alors je lui dis : Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni ſeparées, ni confuſes, vous admettez confuſion & mélange. Mais ſi au lieu de dire ſimplement une nature, vous ajoûtez incarnée & humaniſée ; vous penſez comme ſaint Cyrille, & vous dites la même choſe que nous ; car il eſt clair, que ſa divinité, qu'il tient de

ſon

ſon pere, eſt autre choſe choſe que ſon humanité, qu'il tient de ſa mere. AN. 451.

Les magiſtrats dirent : Après avoir ſoutenu une doctrine ſi orthodoxe, pourquoi avez-vous ſouſcrit à la dépoſition de Flavien ? Baſile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente Evêques ; il a bien fallu ſuivre leur deciſion. Et comme Dioſcore lui faiſoit des reproches, il ajoûta : Si c'eût été devant des magiſtrats, j'aurois ſouffert le martyre ; mais un fils jugé par ſon pere, n'a point de défenſe. Les Orientaux & les Evêques de *p.* 142. leur côté s'écrierent : nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ; ce qu'ils repeterent trois fois.

p. 146. Euſebe de Dorylée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le Comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'Empereur. Les magiſtrats dirent : Ce n'eſt pas là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit : Puiſque vous m'accuſez d'avoir violé les canons ; comment les a-t-on obſervés maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent : L'Evêque Theodoret eſt entré comme accuſateur, vous l'avez ouï de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'Evêque ? Les magiſtrats dirent : L'Evêque Euſebe & l'Evêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis au rang d'accuſé. Qu'on *p.* 150. *E.* liſe le reſte. On lût les actes du concile de C. P. ſous Flavien, inſerés en celui d'Epheſe.

VII. Doctrine de ſaint Cyrille. Quand on vint à la lecture de la lettre de ſaint Cyrille à Jean d'Antioche, les Evêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille. La memoire de Cyrille eſt éternelle. Theodoret dit :

dit : Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST le Fils unique. Tous les Evêques s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainſi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croïoit ainſi ; c'eſt ce qu'il a défendu ; c'eſt pour cela qu'il a été depoſé. Euſebe a depoſé Neſtorius. Dioſcore a bleſſé la foi. Ils vouloient dire qu'Euſebe avoit été le premier accuſateur de Neſtorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a depoſé Neſtorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainſi ; Anatolius croit ainſi. Les Egyptiens crierent : Nous croïons tous ainſi. Et après pluſieurs acclamations ſemblables de part & d'autre, les magiſtrats dirent : Et comment donc avez-vous reçû Eutychés qui diſoit le contraire, & depoſé Flavien & Euſebe, qui ſoûtenoient cette verité ? Dioſcore dit : Les actes le feront voir. AN. 451. *p.* 171. *B.* *p.* 174.

On lût la remontrance d'Euſtathe Evêque de Beryte, qui pour montrer, que ſaint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Succeſſus de Dioceſarée en Iſaurie, où il dit qu'en JESUS-CHRIST il n'y a qu'une nature du Verbe incarnée. A cette lecture, les Evêques Orientaux s'écrierent ; C'eſt ce que dit Eutychés, c'eſt ce que dit Dioſcore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioſcore attribuoient leurs erreurs à ſaint Cyrille. Dioſcore dit : Nous ne diſons ni confuſion, ni diviſion, ni changement ; anathême à qui dit confuſion, ou changement, ou melange. Les magiſtrats dirent : Que le ſaint Concile diſe, ſi la remontrance d'Euſtathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille.

Mais avant que le concile répondit, Euſtathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit :

Si

Si j'ai mal dit, voilà le livre de Cyrille ; qu'on
An. 451. l'anathematiſe & moi auſſi. Les Egyptiens s'écrierent : Euſtathe a bien dit : il eſt orthodoxe. Euſtathe recita par cœur ce paſſage de ſaint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natu-
p. 175. res ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit une nature, pour nier que la chair de JESUS-CHRIST nous ſoit conſubſtantielle ; & anathême à qui dit deux natures : pour diviſer le Fils de Dieu. Je veux auſſi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes ſeules, & les preſenta à l'Empereur. Faites lire l'écrit de ſa main, afin que tout le concile voïe qu'on a eu raiſon de le recevoir. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc avez-vous depoſé Flavien ? Euſtathe répondit : J'ai failli.

VIII. Flavien juſtifié. On lût la declaration que Flavien avoit faite dans le concile de C. P. de ſa foi touchant l'Incarnation. Sur quoi les magiſtrats dirent : Que diſent les Evêques du preſent concile ? Flavien expoſant ainſi la foi, conſervoit-il la religion
p. 170. catholique, ou ſe trompoit-il ? Le legat Paſcaſin dit : Il a expoſé la foi purement & entierement ; & cette expoſition s'accorde à la lettre de l'Evêque de Rome. Anatolius de C. P. en dit autant ; puis Lucentius, l'autre Evêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Anzyre, Euſtathe de Beryte ; tous declarerent la doctrine de Flavien orthodoxe & conforme à celle de ſaint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent : Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioſcore dit : Qu'on liſe le reſte de ſes paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il ſe contredit, & qu'il dit deux natures après l'union. Juvenal de Jeruſalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on liſe le reſte, pour voir plus claire-

clairement ſa penſée : Les Evêques de Paleſtine dirent de même. Alors Juvenal ſe leva avec eux, & paſſa de l'autre côté ; declarant ainſi, qu'il abandonnoit le parti de Dioſcore. Les Orientaux s'écrierent : Dieu vous a bien amené Evêque ortodoxe : ſoiez le bien venu. AN. 451.

Pierre Evêque de Corinthe dit : Je n'ai pas aſſiſté au concile d'Epheſe : car je n'étois pas encore ordonné Evêque ; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Enſuite il ſe leva, *p.* 179. & paſſa du côté des Orientaux, qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre : vous êtes bien venu Evêque orthodoxe. Irenée Evêque de Naupacte avec les Evêques d'Hellade, Quintillus Sozon, & les autres Evêques de Macedoine & de Crete, & pluſieurs autres Evêques, entre leſquels il y avoit même des Egyptiens, ſe declarerent pour la memoire de Flavien, & paſſerent du côté des Orientaux. Dioſcore ſe voïant ainſi abandonné, dit : Il eſt clair que Flavien a été *p.* 182. depoſé, pour avoir ſoûtenu deux natures après l'union. J'ai des paſſages des peres, d'Athanaſe, de Gregoire, de Cyrille ; qui diſent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une nature incarnée du Verbe. On me chaſſe avec les peres.

IX. Violences de Dioſcore.

On continua de lire les actes du concile de C. P. & ceux de la reviſion faite à la pourſuite d'Eutychés ; puis on continua les actes du faux concile d'Epheſe, où ceux de C. P. étoient inſerés. On y lût la declaration de Baſile de Seleucie, contre ceux qui après l'union admettent deux natures ; où il ſe retractoit de ce qu'il les avoit admiſes au concile de C. P. Comme on liſoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'Evêque Jean de faire corriger ma declaration ; par la crain-

Sup. XXVII. n. 33. *Conc. Calch. p.* 233. *p.* 249. *E. p.* 252.

An. 451. crainte que j'ai euë de vous, reverendiſſime Dioſcore ; car vous nous fites alors une grande violence. Des ſoldats entrerent en courant dans l'Egliſe avec des armes, les moines avec Barſumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à ſerment tous les Evêques; qu'on interroge Auxone l'Egyptien; qu'on interroge Athanaſe, s'ils ne vous diſoient pas: Non, Seigneur, n'aboliſſez pas la créance de toute la terre. Dioſcore dit : Moi, je vous ai forcé ? Baſile répondit : Oüi, vous nous avez forcés à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la depoſition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il uſoit alors, étant maître des affaires; puiſque maintenant il trouble tout le concile; quoiqu'il ne lui reſte que ſix perſonnes ? Je demande que tous les metropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres declarent ſur les ſaints Evangiles, s'il n'eſt pas vrai qu'après la depoſition de Flavien, comme nous étions tous conſternés & n'oſions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuïoient, il ſe dreſſa ſur ſes pieds & dit : Voïez-vous ſi quelqu'un ne veut pas ſouſcrire, il a affaire à moi. Qu'on prenne à ſerment Euſebe, s'il n'a pas couru hazard d'être depoſé, aïant un peu differé de parler.

Oneſiphore Evêque d'Icone dit : Après ce qui vient d'être lû, on lût un canon, portant que perſonne ne fît plus aucune queſtion touchant la foi, ſous peine de depoſition ou d'excommunication. Je dis aux Evêques qui étoient aſſis auf. 253. près de moi : On ne lit ce canon, que pour depoſer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaiſe, s'il y a quelque chagrin, il tombera ſur Euſebe. Après la lecture du canon, Dioſcore dit auſſi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lût. Je me levai prenant avec moi d'autres Evêques,

Evêques, & j'embraſſai ſes genoux, en diſant : Non, je vous conjure ; il n'a point merité d'être dépoſé. Dioſcore ſe leva de ſon ſiege ; & étant débout ſur le marchepied, il dit : Vous vous revoltez contre moi ? ça les comtes. Ainſi nous ſouſcrivimes par force. AN. 451.

Dioſcore dit : il ment ; j'en demande juſtice ; donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade ſe leva ; Dioſcore lui dit : Ai-je dit en menaçant ; Faites venir les comtes ? Marien dit : Comme il alloit prononcer, je me levai avec Oneſiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres ; Nous lui tenions les pieds en diſant : vous avez auſſi des prêtres, il ne faut pas dépoſer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre choſe. La multitude ſurvint. Nous demeurions attachés à ſes genoux, le ſupliant. Il lâcha cette parole : Où ſont les comtes ? les comtes entrerent, & amenerent le proconſul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous ſouſcrivit ; Dioſcore dit : Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent perſonnes : je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais vôtre grandeur eſt fatiguée ; faites remettre s'il vous plaît.

Les magiſtrats, ſans avoir égard à cette remontrance intereſſée de Dioſcore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux ; ce qui montre qu'il étoit environ ſix heures du ſoir ; car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le ſoleil ſe couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien, les Orientaux s'écrierent : Anathême à Dioſcore. Il l'a dépoſé alors, qu'il le ſoit maintenant lui-même. Seigneur vengez-vous. Longues années

p. 300. *E.*

p. 305. *B.*

à Leon ; longues années au patriarche. Après la
AN. 451. lecture de tous les actes du concile d'Epheſe &
p. 321. E. des ſouſcriptions, les magiſtrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine aſſemblée. Mais puiſque par la lecture des actes & la confeſſion de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de ſainte memoire, & le très-pieux évêque Euſebe ont été injuſtement condamnés ; nous eſtimons juſte ſous le bon plaiſir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Berythe, & Baſile de Seleucie, qui preſidoient au concile, ſubiſſent la même peine, & ſoient privés par le ſaint concile de la dignité épiſcopale ſelon les canons. A la charge que tout ce qui s'eſt paſſé, ſera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magiſtrats avertirent tous les évêques de dreſſer leur confeſſion de foi par écrit en toute liberté. Ainſi finit la premiere action ou ſeſſion du concile de Calcedoine.

X. Seconde action.

La ſeconde fut tenuë le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire le dixiéme du même mois.
p. 325. Les magiſtrats dirent : Dans la ſeſſion precep. 337. dente on a examiné la depoſition de Flavien & d'Euſebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement depoſés. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile eſt principalement aſſemblé. Appliquez-vous donc à l'expoſer purement, ſans crainte & ſans complaiſance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; enſorte que ceux qui ſemblent avoir des ſentimens particuliers reviennent à l'unité. Car vous devez ſçavoir, que l'empereur & nous, ſui-

ſuivons la foi, qui a été enſeignée par les trois cent dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Perſonne ne fait d'autre expoſition ; nous n'oſons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enſeignée ; nous avons leurs expoſitions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au de-là. AN. 451. 10. Oct.

Cecropius évêque de Sebaſtopolis dit : L'affaire d'Eutychés eſt ſurvenue ; l'archevêque de Rome l'a decidée, nous le ſuivons, & nous avons tous ſouſcrit à ſa lettre. Les évêques s'écrierent : Nous en diſons tous autant ; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dependance ; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & après avoir conſulté ſur la foi, ils la declareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus de difficulté ; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on le verra clairement. Florentius de Sardes dit : Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi ; c'eſt pourquoi nous vous ſupplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'aïons pas beſoin d'être redreſſés ; nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le très-ſaint Leon ; c'eſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent. *p.* 340.

Eunomius évêque de Nicomedie lût dans un livre le ſymbole de Nicée avec cette date en tête. Sous le conſulat de Paulin & de Julien,

l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois
AN. 451. Deſius, le treiziéme des calendes de Juillet,
p. 341. c'eſt-à-dire le dix-neuviéme de Juin 325. Enſuite Aëtius archidiacre de C. P. lût dans un livre le ſymbole du concile de C. P. ſecond œcumenique. Puis il lût la lettre de S. Cyrille à Neſtorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques declarerent par leurs cris, qu'ils croïoient ainſi. Enfin le ſecretaire Beronicien lût dans un livre qu'Aëtius lui preſenta la lettre de ſaint Leon à Flavien traduite en grec.

XI. Approbation de la lettre de S. Leon.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Paleſtine firent quelques difficultez, ſur trois endroits, où la diſtinction des deux natures eſt fortement exprimée; mais ſur les deux premiers,
p. 368. *C.* l'archidiacre Aëtius leur fit voir des paſſages tout ſemblables de ſaint Cyrille; & Theodoret en
p. 369. fit autant ſur le troiſiéme. Après la lecture ache-
p. 368. *B.* vée, les évêques s'écrierent: C'eſt la foi des Peres; c'eſt la foi des Apôtres; nous croïons tous ainſi; les orthodoxes croïent ainſi; anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainſi par Leon; les Apôtres ont ainſi enſeigné. La doctrine de Leon eſt ſainte & vraie; Cyrille a ainſi enſeigné; memoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enſeigné de même. Pourquoi n'a-t-on
p. 357. *C.* pas lû cela à Epheſe? Voilà ce que Dioſcore a caché. Après la lettre de ſaint Leon, on lût les paſſages des Peres, qu'il avoit choiſis; ſçavoir
p. 361. de ſaint Hilaire, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Auguſtin & de ſaint Cyrille.
p. 364. 365. Les magiſtrats demanderent: Après cela quel-
p. 369. *B.* qu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent: Perſonne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les paſſages des Peres; particulierement

lierement la lettre de ſaint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuïerent cette demande. Les magiſtrats dirent : L'audience ſera differée juſqu'à cinq jours. Cependant vous vous aſſemblerez chez Anatolius, pour couſulter en commun ſur la foi, & inſtruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons ainſi ; perſonne ne doute ; nous avons déja ſouſcrit. Les magiſtrats dirent : Il n'eſt pas neceſſaire de vous aſſembler tous : mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent ; l'archevêque Anatolius choiſira entre les évêques qui ont ſouſcrit, ceux qu'il croira propres à les inſtruire. Les évêques s'écrierent : Nous prions pour nos peres ; rendez les peres au concile ; portez nos prieres à l'Empereur ; nos prieres à l'Imperatrice. Nous avons tous peché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioſcore, qui parloient ainſi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres preſidens du faux concile d'Epheſe. Les clercs de C. P. s'écrierent : Ils ſont peu qui crient : ce n'eſt pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Banniſſez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli ; qu'on pardonne à tous. Rendez Dioſcore au concile ; rendez-le aux Egliſes. Après quelques cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Ce qui a été prononcé ſera executé. Ainſi finit la ſeconde action. AN. 451. p. 340.

XII. Troiſiéme action. Dioſcore cité.

La troiſiéme fut tenue trois jours après ; ſçavoir le troiſiéme des ides, c'eſt-à-dire le treiziéme jour d'Octobre. Les magiſtrats n'y aſſiſterent point, & on y jugea canoniquement Dioſcore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Euſebe de Dorylée avoit preſenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit p. 372. p. 377. E. p. 380.

An. 451. 13. Oct. preſentée à l'Empereur, lûe dans la premiere action. Paſcaſin évêque de Lilybée, preſidant au concile à la place de ſaint Leon en ordonna
p. 381. C. la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Euſebe & contre Flavien fût caſſé, l'hereſie d'Eutychés anathematiſée ; & Dioſcore puni, enſorte qu'il ſervît d'exemple.

Enſuite Euſebe dit : Je demande que mon adverſaire ſoit appellé en ma preſence. Aëtius dit : Avant cette aſſemblée, les diacres Domnus & Cyriaque ſuivant vôtre ordre, ont déja averti Dioſcore de s'y trouver comme les autres évêques; & il a declaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ſes gardes ne lui permettoient pas. Paſcaſin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargés ; & étant rentrés & interrogés par Anatolius, ils declarerent qu'ils avoient fait le tour de l'égliſe, & ne l'a-
p. 384. voient point trouvé. On députa trois Evêques pour aller à ſon logis ; ſçavoir, Conſtantin metropolitain de Boſtre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

Quand ils furent arrivés, Conſtantin dit à Dioſcore : Le ſaint concile vous prie de le venir trouver en l'égliſe de ſainte Euphemie où il eſt aſſemblé. Dioſcore répondit : Je ſuis gardé; que les magiſtriens diſent s'il m'eſt permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit : Nous ne ſommes pas envoïés aux magiſtriens, mais à
p. 385. vous. Dioſcore perſiſta dans la même défaite. Mais après que les députés s'en furent allés, il les fit rappeller, & leur dit : J'ai fait reflexion, que dans l'aſſemblée precedente, les magiſtrats ont prononcé quelque choſe, que le concile veut revoquer en m'appellant maintenant. Je deman-

demande donc que les magiſtrats & les ſenateurs aſſiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui declara, que le concile n'avoit point intention de revoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore repliqua : Vous m'avez dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi ; je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſenat. Conſtantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord, que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile ; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas ; c'eſt pourquoi je réponds ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députés, il le lût dans le concile. An. 451. 13. Octob. p. 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques, Pergamius metropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivés, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja declaré que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez ſeulement la preſence des magiſtrats ; agiſſez comme il eſt digne de vous, & obéiſſez au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargés de répondre ſur cette p. 389. D.

AN. 451. queſtion. Dioſcore dit : J'ai prié l'empereur, que les magiſtrats, qui ont deja aſſiſté au 13. Octob. concile, fuſſent preſens à l'examen de ma cauſe, & les évêques avec leſquels elle m'eſt commune. Cecropius dit ; Euſebe n'accuſe que vous ſeul ; & quand on examine une affaire ſelon les canons, on n'a pas beſoin de la preſence des magiſtrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioſcore ne voulut jamais répondre autre choſe. Le lecteur Hypatius dreſſa le procès verbal de cette ſeconde citation ; & après qu'il eut été lû dans le concile, Euſebe declara qu'il n'ac-
p. 393. cuſoit que Dioſcore ſeul ; & demanda qu'il fût cité pour la troiſiéme fois.

XIII. Requêtes contre Dioſcore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioſcore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entraſſent. C'étoit Athanaſe prêtre, Iſchyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le legat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adreſſées à ſaint Leon & au concile de Calcedoine ; on com-
p. 396. mença par celle de Theodore, qui diſoit en ſubſtance : J'ai ſervi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magiſtriens ; j'ai été deputé près de Cyrille d'heureuſe memoire, principalement dans le tems du concile d'Epheſe. Content de mes ſervices, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, preferant le ſervice de l'égliſe aux avantages, que j'avois lieu d'eſperer de ma charge. Mais Dioſcore lui aïant ſuccedé, m'a auſſi-tôt chaſſé du clergé, ſans qu'il y eût contre moi, ni accuſation, ni plainte ; ſeulement à cauſe que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chaſſer de la ville, & même de faire perir,

perir, non ſeulement ſes parens, mais ſes amis: comme étant ennemis de ſa doctrine. Car il eſt heretique Origeniſte, & parle mal de la ſainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abattu des maiſons. Il a toûjours mené une vie infame : ce que je ſuis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a oſé prononcer une excommunication contre le ſaint Siege de Rome, avec les évêques qui l'avoient ſuivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcés d'y ſouſcrire. Theodore dans ſa requête nomme cinq témoins, & demande qu'ils ſoient mis en ſeureté. AN. 451. 13. Octob. p. 397.

La requête d'Iſchyrion contenoit les mêmes accuſations generales ; & venant au particulier, il diſoit : Les Empereurs fourniſſent du blé aux égliſes de la Lybie, où il n'en croit point ; premierement pour le ſacrifice non ſanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du païs. Dioſcore n'a pas permis aux Evêques de le recevoir : il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de diſette. Enſorte que depuis ce tems, on n'a point celebré le terrible ſacrifice, ni ſoulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Periſterie d'illuſtre memoire avoit laiſſé par ſon teſtament une grande quantité d'or, pour être diſtribué aux monaſteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioſcore ſe l'eſt fait donner, & l'a diſtribué à des danſeuſes, & à d'autres gens de theatre. Son incontinence n'eſt ignorée de perſonne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans ſon bain ; principalement la fameuſe Panſophie, ſurnommée la montagnarde ; & le peuple d'Alexandrie a ſouvent parlé d'elle & de ſon amant. Il eſt même arrivé des meurtres à cauſe de lui. p. 400. p. 401.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clerica-
An. 451. ture, pour avoir long-tems ſervi l'égliſe d'Alexandrie, & j'ai été emploïé par ſaint Cyrille à pluſieurs voïages, particulierement à C. P. mais auſſi-tôt après ſa mort, en haine de la bien-veillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de ſervir aux ſaints myſteres. Il a envoïé des moines & d'autres perſonnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma ſubſiſtance; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me re-
p. 404. duiſant à la mendicité. Non content de cela, il a envoïé contre moi une bande d'eccleſiaſtiques, ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois ſauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'eſtropiés; il y a envoïé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital ſçavent, m'en aïant délivré eux-mêmes; & il ne m'a tiré de cette injuſte priſon, qu'après que j'ai promis de ſortir d'Alexandrie, tout infirme que je ſuis. Iſchyrion nomme ſix témoins, même des domeſtiques de Dioſcore.

Le prêtre Athanaſe diſoit dans ſa requête:
p. 405. *D.* Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de ſaint Cyrille fils de ſa ſœur Iſidora. Par ſon teſtament il laiſſa à ſon ſucceſſeur, quel qu'il fût, pluſieurs legs conſiderables, le conjurant par les ſaints myſteres, de proteger ſa famille, &
p. 408. ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioſcore dès le commencement de ſon épiſcopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à C. P. où nous eſperions trouver de la protection; mais il écrivit à Cryſaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire perir. Nous fûmes mis

mis en priſon, & maltraités en diverſes manieres, juſqu'à ce que nous euſſions donné tout ce que nous avions en meubles; & nous fûmes même obligés d'emprunter pluſieurs ſommes à groſſes uſures. Mon frere eſt mort de ces mauvais traitemens; je ſuis demeuré avec ſa femme, ſes enfans & nos tantes, chargés de ſes dettes, n'oſant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous reſtât pas de retraite, Dioſcore a fait convertir nos maiſons en égliſes: il y a même enfermé la mienne, qui eſt à quatre ſtades, & dont la ſituation ne convient point. AN. 451. 13. Octob.

Non content de cela, il m'a dépoſé de la prêtriſe, ſans aucun ſujet; & depuis ſept ans nous ſommes errans; pourſuivis, tant par nos créanciers, que par Dioſcore; n'aïant pas même la liberté de demeurer dans des égliſes ou des monaſteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tous tems été un azile; mais il a défendu que je puſſe uſer de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire perir; enſorte que je ſuis reduit à mandier avec deux ou trois eſclaves qui me reſtent. Les ſommes qui ont été exigées de nous, tant de nôtre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cent livres d'or. Ces ſommes ont été données à Nomus & à Cryſaphius; qui n'a pas laiſſé de ſe mettre en poſſeſſion de mon bien, & d'exiger de nos tantes, ſœurs de ſaint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ſes enfans orphelins. *Sup. liv. XIX. n. 31. Conc. Calch. p. 409.*

La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il diſoit: J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioſcore en a empêché l'execution; diſant, *p. 412. D.* *p. 413. C.*

An. 451. qu'il étoit plus maître du païs que les Empereurs ; & a envoïé un diacre nomme Iſidore,
13. Octob. avec une troupe de païſans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choſes, pour vivre avec mes enfans; enſorte que j'ai été obligé de m'enfuïr. Je ſoutiens de plus que Dioſcore a ſouvent dit des blaſphêmes contre la ſainte Trinité; qu'il a commis des adulteres, & des
p. 416. entrepriſes contre le ſervice de l'Empereur, prétendant être maître de l'Egypte; comme prouvent les actes faits devant pluſieurs magiſtrats. Pluſieurs autres perſonnes ont éprouvé ſa fureur; mais la pauvreté, ou la crainte les ont empêchés de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraſte ſon ſyncelle, qui eſt ici, ſoit repreſenté. Ces quatre requêtes aïant été lûes & avouées par les parties preſentes, furent inſerées dans les actes.

XIV. Condamnation de Dioſcore. Enſuite le concile ordonna, que Dioſcore ſeroit cité, pour la troiſiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanie avec
p. 416. C. Pallade diacre & notaire. Ils portoient une cita-
p. 417. tion par écrit; où le concile déclaroit à Dioſcore, qu'il ne recevoit point ſes excuſes, & qu'il
p. 420. C. eût à venir ſe défendre, ſous peine d'être jugé
p. 421. par contumace. Dioſcore répondit : Qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit déja dit : & quoiqu'on lui pût repreſenter, il perſiſta dans cette réponſe, qu'il repeta juſques à ſept fois. Après que le rapport en eût été fait au concile, Paſcaſin demanda pluſieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & ſi le concile trouvoit à propos de le juger, ſuivant la rigueur des canons; tout le concile declara qu'il y conſen-
p. 424. D. toit. Alors les trois legats, Paſcaſin, Lucentius & Boniface, prononcerent la ſentence en ces termes : Les excés commis contre les ca-

canons, par Dioſcore ci-devant Evêque d'Alexandrie, ſont manifeſtes, tant par la ſéance précedente, que par celle-ci. Il a reçû à ſa communion Eutychés condamné par ſon évêque. Il perſiſte à ſoutenir ce qu'il a fait à Epheſe, dont il devroit demander pardon, comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du Pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le Pape. On a preſenté contre lui pluſieurs plaintes au concile. Il a été cité juſqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéïr. C'eſt pourquoi le très-ſaint archevêque de Rome Leon, par nous & par le preſent concile, avec l'Apôtre ſaint Pierre, qui eſt la pierre & la baſe de l'Egliſe catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiſcopale & de tout miniſtere ſacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui ſuivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Epheſe, & tous les autres Evêques opinerent l'un après l'autre; déclarant en paroles differentes la même choſe, c'eſt-à-dire leur conſentement & leur jugement, pour confirmer la ſentence des legats, & la dépoſition de Dioſcore; & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis ſont rapportés. Puis ils ſouſcrivirent tous dans le même ordre, les trois legats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui ſouſcrivit en Perſien. AN. 451. *p.* 425. *p.* 448. *&c.* *p.* 459. *c.*

Le concile ſignifia à Dioſcore ſa ſentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été dépoſé pour ſa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la ſignifia auſſi à Charmoſyne prêtre & œconome, à Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui ſe trouvoient à Calcedoine; les avertiſſant de conſerver les biens de l'Egliſe, pour le futur ſucceſſeur. Le concile publia ſon jugement par une affiche adreſſée à *p.* 462.

tout

AN. 451. 13. Octob. tout le peuple de C. P. & de Calcedoine : déclarant qu'il ne devoit reſter à Dioſcore aucune eſperance d'être rétabli, comme il le diſoit fauſſement. Le concile en écrivit aux Empereurs Valentinien & Marcien, & à l'Imperatrice Pulcherie. Et telle fut la troiſiéme action.

XV. Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore approuvée. *p.* 467. *E.* *p.* 470. *D.* 17. Octob.

La quatriéme fut tenue quatre jours après, ſçavoir le ſeiziéme des calendes de Novembre, qui eſt le dix-ſeptiéme d'Octobre, & les magiſtrats y aſſiſterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action & au commencement de la ſeconde, pour differer de cinq jours l'examen de la queſtion de foi. Enſuite ils prierent les legats de declarer ce que le concile avoit reſolu ſur cette matiere; & Paſcaſin dit : Le ſaint concile ſuit la definition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. ſous le grand Theodoſe, avec l'expoſition donnée à Epheſe par ſaint Cyrille. De plus les écrits envoïés par le Pape Leon, contre l'hereſie de Neſtorius & d'Eutychés, ont expoſé la vraie foi, que le ſaint concile reçoit; & on n'y peut ôter, ni ajoûter. Cette declaration de Paſcaſin aïant été expliquée en grec, les Evêques s'écrierent : Nous croïons tous ainſi; c'eſt ainſi que nous avons été baptiſés, que nous baptiſons, que nous avons crû, & que nous croïons. Les magiſtrats dirent : En preſence des ſaints Evangiles, nous deſirons que chacun de vous declare, ſi l'expoſition des trois cent dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C. P. s'accorde à la lettre du reverendiſſime Archevêque Leon.

p. 471.

Anatolius Archevêque de C. P. dit : La lettre du très-ſaint Archevêque Leon s'accorde au ſymbole de Nicée, à celui de C. P. & à ce qui s'eſt fait au concile d'Epheſe, ſous ſaint Cyrille; quand

quand Neſtorius a été dépoſé. C'eſt pourquoi, j'y ai conſenti, & l'ai volontiers ſouſcrite. Paſcaſin dit, au nom de tous les legats : Il eſt clair que la foi du Pape Leon eſt la même, que celle des peres de Nicée & de C. P. & la definition du concile d'Epheſe ſous ſaint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'eſt pourquoi la lettre du Pape, qui a renouvellé cette foi à cauſe de l'hereſie d'Eutychés, a été reçûe, comme étant du même eſprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du très-ſaint Archevêque Leon s'accorde à l'expoſition de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Epheſe ; & j'y ai ſouſcrit. Etienne d'Epheſe, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, & tous les autres évêques, au nombre de cent ſoixante ou environ, approuverent de même la lettre de ſaint Leon ; & témoignerent qu'ils y avoient ſouſcrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres. AN. 451. *p.* 474.

Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Theſſalie, de Grece & de Crete, c'eſt-à-dire de toute l'Illyrie Orientale, firent leur declaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes : Nous gardons la foi des trois cent dix-huit peres, qui eſt nôtre ſalut, & nous ſouhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien : nous obſervons auſſi en tout ce qui a été defini au concile d'Epheſe, où ont preſidé le bienheureux Celeſtin & le bien-heureux Cyrille ; & nous ſommes perſuadés, que le très-ſaint Archevêque Leon eſt très-orthodoxe ; nous avons été éclaircis touchant ſa lettre, par Paſcaſin & Lucentius ſes legats ; & ils nous ont expliqué ce que l'expreſſion ſembloit avoir de different. Car nous étant rendus par vôtre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'aſſemblée qui s'y eſt tenue : ils ont anathematiſé quiconque ſépare de *p.* 490. *p.* 491. *C.*

la

An. 451. la divinité la chair de nôtre Seigneur Jesus-Christ, tirée de la ſainte Vierge ; & qui ne lui attribue pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme ; ſans confuſion, ni changement, ni diviſion. C'eſt pourquoi étant perſuadés, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons conſenti & ſouſcrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent
p. 494. C. de vive voix cette déclaration. Les évêques de Paleſtine firent de même par écrit une déclaration commune ; où ils avouerent, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de ſaint Leon quelques mots, qui marquoient diviſion & ſeparation ; mais que les legats les avoient ſatisfaits.

XVI. Rétabliſſement des cinq Evêques.

Après que ces cent ſoixante évêques eurent opiné, les magiſtrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, ſont du même avis, qu'ils le declarent
p. 507. C. de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous conſenti ; nous ſommes tous du même avis ; nous croïons tous ainſi. Rendez les peres au concile ; ils ſont catholiques ; ils ont ſouſcrit. Longues années aux Empereurs, longues années à l'Imperatrice. Les cinq ont ſouſcrit la foi : Ils penſent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Berythe, qui avoient preſidé au faux concile d'Epheſe avec Dioſcore ; & avoient été declarés comme lui dignes de dépoſition, à la premiere action de Calcedoine.

Sur ces cris des évêques, les magiſtrats dirent : Nous en avons fait nôtre rapport à l'Empereur, & nous attendons ſa réponſe. Au reſte, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir dépoſé Dioſcore à l'inſçû de l'Empereur & de nous ; de ces cinq que vous demandez maintenant, & de

de tout ce qui s'eſt paſſé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a dépoſé Dioſcore; Dioſcore a été dépoſé juſtement : JESUS-CHRIST a dépoſé Dioſcore. On attendit pendant quelques heures la réponſe de l'Empereur, puis les magiſtrats dirent : Nôtre très-pieux Empereur a laiſſé à vôtre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe. Voïez donc ce que vous avez à faire, ſçachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui ſont de même ſentiment, qui ont ſouſcrit la lettre de Leon. Les magiſtrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés & ſe furent aſſis, tous les autres s'écrierent : C'eſt Dieu qui l'a fait; longues années à l'Empereur, longues années aux magiſtrats, longues années au ſenat. Voilà l'union parfaite : voilà la paix des Egliſes. AN. 451. p. 510.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Enſuite les magiſtrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient preſenté requête à l'Empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'aſſirent du conſentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte; & ne contenoit autre choſe, ſinon, qu'ils ſuivoient la foi catholique & condamnoient tous les heretiques, particulierement ceux qui diſent, que la chair de Nôtre-Seigneur eſt venue du ciel, & non de la ſainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematiſé le dogme d'Eutychés? Ils ont donné cette requête par ſurpriſe. Qu'ils ſouſcrivent la lettre de Leon. Ils veulent ſe moquer de nous, & ſe retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile eſt aſſemblé pour Eutychés : y a-t-il un autre ſujet? l'Archevêque de Rome a écrit à cauſe p. 511.

AN. 451. cauſe de lui. Nous avons tous conſenti à ſa lettre, qui eſt conforme aux expoſitions des peres; qu'ils y conſentent auſſi. Les legats dirent par la bouche de Paſcaſin : Qu'ils diſent s'ils conſentent à la lettre du ſiege apoſtolique, & s'ils anathematiſent Eutychés.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entr'eux : Si quelqu'un a d'autres ſentimens, que ce qui eſt porté dans nôtre requête, ſoit Eutychés, ſoit un autre, p. 514. qu'il ſoit anathême : quant à la lettre du très-ſaint Archevêque Leon, tous les évêques ſçavent qu'en toutes choſes, nous attendons l'avis de nôtre très-ſaint Archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte ſuive la conduite de l'Archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne faſſe rien ſans lui. Euſebe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils diſent. Tous s'écrierent : Anathematiſez nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne ſouſcrit pas à la lettre que ce concile a approuvée eſt heretique. Anathême à Dioſcore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne ſont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque? Paſcaſin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs égliſes, ne ſçavent pas encore la créance catholique, & attendent le ſentiment d'un autre.

Les Egyptiens crierent : Anathême à Eutychés & à ceux qui le croïent. Mais on continua de les preſſer de ſouſcrire la lettre de ſaint Leon, ſous peine d'excommunication. Hierace p. 515. dit : Les Evêques de nôtre province ſont en grand nombre : nous ſommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous ſupplions vôtre grandeur & le ſaint concile d'avoir pitié de nous : car ſi nous faiſons quelque choſe ſans nôtre Archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleve-

ront

ront contre nous, comme aïant violé les canons. Aïez pitié de nôtre vieilleſſe. Alors les treize évêques Egyptiens ſe jetterent par terre en diſant : Aïez pitié de nous, aïez de l'humanité. Cecropius de Sebaſtopolis dit : Le concile œcumenique eſt plus digne de foi, que celui d'Egypte : il n'eſt pas juſte d'écouter dix heretiques, au mépris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de declarer leur foi pour d'autres ; mais pour eux perſonnellement. On peut croire, que Cecropius par ces douze cent évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province : aïez pitié de nous. Euſebe de Dorylée dit : Ils ſont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile œcumenique. Le legat Lucentius dit aux magiſtrats : Apprenez-leur, s'ils ne le ſçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de ſix cent évêques. AN. 451.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuera : aïez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voïez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir : aïez pitié de nous. Faites-nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un Archevêque. Anatolius ſçait la coûtume d'Egypte. Nous ne deſobéïſſons pas au concile ; mais on nous tuera dans nôtre païs : aïez pitié de nous. Vous avez la puiſſance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur & de vous & du concile. Pour Dieu aïez pitié de ces cheveux blancs ; épargnez dix hommes ; vous êtes maîtres de nôtre vie. Si l'on veut nos ſieges, qu'on les prenne ; nous ne voulons plus être évêques ; ſeulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un Archevêque, & ſi nous

p. 518.

re-

AN. 451. reſiſtons, puniſſez-nous. Choiſiſſez un Archevêque, nous attendrons ici juſques à ce qu'il ſoit ordonné.

Les magiſtrats dirent : Il nous paroît raiſonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils ſont à C. P. juſques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Paſcaſin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point ſortir de cette ville, juſqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magiſtrats ordonnerent qu'ils donneroient caution, du moins par leur ſerment.

XVIII. Requête des Abbés ſchiſmatiques.

Enſuite par ordre des magiſtrats & du concile, on fit entrer Fauſte, Martin, Pierre, Manuel, & pluſieurs autres Prêtres & Abbés catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrés & aſſis, les magiſtrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbés, qui avoient preſenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Caroſe & Dorothée ; afin que les abbés catholiques declaraſſent, s'ils les connoiſſoient tous pour abbés. Ils declarerent par la bouche de Fauſte, que Caroſe & Dorothée l'étoient ; que d'autres n'étoient que de ſimples gardiens d'égliſes de martyrs ; que
p. 532. quelques-uns avoient ſeulement avec eux trois ou quatre perſonnes ; & que pluſieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajoûterent-ils, que le concile envoïe viſiter leurs monaſteres, pour ſçavoir s'ils en ont, ou s'ils jouent le perſonnage d'abbés ; & quant à ceux qui ſe diſent moines, & qui ſont inconnus ; qu'ils ſortent de la ville, comme des impoſteurs, qui ne font que du ſcandale.

Les magiſtrats ne laiſſerent pas de faire entrer Caroſe & Dorothée avec toute leur ſuite ; entre leſquels étoient Barſumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur

leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius & Geronce, qui ſont avec eux, ſont dépoſés il y a long-tems, & il ne leur eſt pas permis d'entrer. Perſonne ne nous l'a dit juſqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche que vous êtes dépoſé : ſortez. Pour quelle raiſon ? dit Calopodius. Comme heretique, répondit l'archidiacre. On lût la requête donnée au nom de dix-huit, qui ſe diſoient abbés ; & de tous leurs conſorts, tant clercs que moines & laiques. Elle tendoit à demander à l'Empereur ſa protection contre la perſecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des ſouſcriptions forcées, & les chaſſoient de leurs monaſteres & des autres égliſes où ils demeuroient. An. 451. p. 524.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit : Barſumas qui eſt entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit, & diſoit : Tuë. Il n'eſt point compris dans la requête. Pourquoi eſt-il entré ? Tous les évêques s'écrierent : Barſumas a ruiné toute la Syrie ; il nous a amené mille moines. Les magiſtrats dirent aux moines : L'Empereur a fait aſſembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous inſtruiſe de ce qu'il a reglé touchant la foi. Caroſe, Dorothée, & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on liſe nôtre requête. C'en étoit une autre adreſſée au concile. Les évêques s'écrierent : Chaſſez le meurtrier Barſumas ; envoïez-le à l'amphitheatre : anathême à Barſumas : Barſumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoïe à l'amphitheatre, pour être expoſé aux bêtes. On lût la requête adreſſée au concile au nom des abbés & de tous leurs freres p. 525.

en

en JESUS-CHRIST, qui demandoient que
AN. 451. Dioſcore & les évêques qui étoient avec lui, fuſſent preſens au concile.

Comme on eut lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent : Anathême à Dioſcore : JESUS-CHRIST l'a dépoſé ; chaſſez ces gens-ci : ôtez l'opprobre du concile. Fauſte & les abbés catholiques dirent : Otez l'opprobre des mo-
p. 528. naſteres. Les magiſtrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout ſur le rétabliſſement de Dioſcore, comme conſervateur de la foi de Nicée ; avec proteſtation ſi on le refuſoit, de renoncer à la communion du
Sup. liv. concile. Alors l'archidiacre Aëtius lût dans un
XII. n. 12. livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui ſe ſepare de la communion de ſon évêque, pour tenir à part des aſſemblées, doit être depoſé ; & s'il perſiſte dans ſon ſchiſme, doit être chaſſé comme ſeditieux par la puiſſance ſeculiere. Les évêques s'écrierent : Ce canon eſt juſte ; c'eſt le canon des ſaints Peres. Les magiſtrats demanderent aux moines ſchiſmatiques, s'ils conſentoient
p. 529. aux deciſions du concile. Caroſe dit : Je connois la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptiſé ; je n'en connois point d'autre. Ils ſont évêques, ils peuvent nous chaſſer & nous dépoſer. Quand ſaint Theotime me baptiſa à Tomi, il me défendit de croire autre choſe. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé, & à la définition du concile d'Epheſe contre Neſtorius ; je ne connois d'autre foi. Barſumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque : Je croi comme les trois cent dix-huit Peres, j'ai été ainſi baptiſé, au nom du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit ; comme le Seigneur a enſeigné aux Apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

L'ar-

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit : Le ſaint concile croit comme les Peres de Nicée. Mais parce que depuis, on a émeu des queſtions, les ſaints peres Cyrille & Celeſtin, & maintenant le très-ſaint pape Leon ont publié des lettres, pour expliquer le ſymbole, que le concile œcumenique reçoit avec reſpect. Obéïſſez-vous au jugement du concile, & anathematiſez-vous Neſtorius & Eutychés ? Caroſe répondit : J'ai aſſez anathematiſé Neſtorius. Aëtius lui dit : Anathematiſez-vous auſſi Eutychés, comme le ſaint concile, ou non? Caroſe dit : N'eſt-il pas écrit : Ne jugez pas, & vous ne ſerez point jugé? Les évêques ſont aſſis ; pourquoi parlez-vous ? Aëtius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche ; obéïſſez-vous au ſaint concile œcumenique, ou non? Caroſe en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'Egliſe catholique, qu'il ſoit anathême. AN. 451. *Matth. VII.* *p.* 532.

Les magiſtrats firent lire la requête preſentée à l'Empereur par Fauſte & les autres abbés catholiques contre les diſciples d'Eutychés, qui refuſoient de ſouſcrire à la confeſſion de foi, quoique pluſieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fuſſent châtiés ſelon la regle monaſtique, & chaſſés du lieu où ils tenoient leurs aſſemblées. Dorothée voulut ſoutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il ſuffiſoit de dire, que celui qui a ſouffert eſt de la Trinité. Tous les évêques dirent : Souſcrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de ſaint Leon. Dorothée dit : Je croi au baptême ; mais je ne ſouſcris point à la lettre. Les magiſtrats dirent : Quand l'Empereur vous a envoïé des officiers, vous avez promis d'obéir aux deciſions du concile ; pourquoi donc n'y con- *p.* 533.

conſentez-vous pas à preſent ? Dorothée ré-
An. 451. pondit : Nous avons demandé à l'Empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magiſtrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Caroſe & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de ſentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, ſuivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoûtent la ſuite de l'affaire de Caroſe & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Euſtathe de Berythe; & nous les rapporterons ici.

p. 536. Alexandre prêtre & viſiteur, envoïé par le concile à l'Empereur, pour l'affaire des moines ſchiſmatiques, fit ſon rapport en ces termes : J'ai dit à l'Empereur que Dorothée & Caroſe prétendoient qu'il avoit promis d'aſſembler les monaſteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns les autres en preſence du ſaint Evangile. L'Empereur nous a chargés le decurion Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcumenique de s'aſſembler ici. Mais les évêques étant aſſemblés pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car afin que vous le ſçachiez, tout ce que le concile œcumenique aura decidé & m'aura donné par écrit, je le ſuis, je l'embraſſe, & je le croi. Tenez-vous-en là : vous n'aurez point de moi d'autre réponſe.

Après ce rapport, le concile s'écria : Longues années à l'Empereur, longues années à l'Imperatrice ; puis on relût la requête que Caroſe & ſes ſectateurs avoient donnée à l'Empereur, pour demander le rétabliſſement de Dioſcore.

p. 537. Enſuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les ſchiſmatiques; & par ordre

dre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84. qui ſont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainſi l'on voit que l'Egliſe ſe ſervoit dès-lors du recueil intitulé: Code des canons de l'Egliſe univerſelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons le concile approuvant la bonté de l'Empereur & des magiſtrats envers les moines rebelles, leur accorda un delay de trente jours : depuis le quinziéme d'Octobre juſques au quinziéme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur envoïera des clercs, pour les avertir de ſe ſoumettre aux decrets du concile : ſinon, ils ſeront déchûs de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monaſteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine ; & ils ſeront contraints à obéïr même par la puiſſance ſeculiere, ſuivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus; & cette action particuliere eſt datée de trois jours après, c'eſt-à-dire du vingtiéme d'Octobre.

AN. 451. *V. Bibl. Juſtel. to. 1. p. 144.* *p. 540.*

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte.

Voici le ſujet du differend entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte. Photius prétendoit être ſeul métropolitain de la premiere Phenicie, & ſe plaignoit qu'Euſtathe, par le credit qu'il avoit eu ſous Theodoſe le jeune, avoit fait ériger Beryte en métropole, & s'attribuoit la juriſdiction & les ordinations ſur les ſix Egliſes de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthoſiade, Arcas & Antarade. Euſtathe vouloit éloigner le jugement, en repreſentant ; que l'on devoit avant toutes choſes ſouſcrire la definition de foi : mais les magiſtrats ne laiſſerent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'Empereur ne vouloit point que les affaires des évê-

p. 544 *p. 545. D.*

An. 451. ques fuſſent reglées ſuivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais ſuivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire preſente fût jugée, ſelon les canons, ou ſelon les loix ? Le concile dit : Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur : les canons doivent l'emporter.

p. 540. D. Euſtathe alleguoit en ſa faveur un concile de C. P. ſur quoi les magiſtrats demanderent ſi on devoit appeller concile l'aſſemblée des évêques qui ſe trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit ; On l'appelle concile, & on y rend juſtice à ceux qui y portent leurs plaintes. Ana-

p. 548. tolius de C. P. dit : La coûtume eſt établie depuis long-tems, que les évêques qui ſéjournent à C. P. s'aſſemblent quand l'occaſion le demande, pour les affaires eccleſiaſtiques qui ſurviennent : qu'ils les decident, & répondent à ce qu'on leur demande. Cette eſpece de concile s'appelloit en grec, *Synodos endemouſa*, c'eſt-à-dire le concile ſéjournant.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribue les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magiſtrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux metropolitains dans une même province : Le concile dit, qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un.

p. 549. Les magiſtrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie ; & l'Evêque Euſtathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au-deſſus des autres évêques de la province. Que le concile declare s'il y conſent. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte : ce jugement eſt de Dieu : vive l'Empereur, vive l'Imperatrice, vivent les Magiſtrats.

Les

Les magiſtrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnés par Photius, depoſés par Euſtathe, & reduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils ſoient évêques : il eſt juſte qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnés par leur metropolitain. Les legats du Pape dirent : C'eſt un ſacrilege de reduire un évêque au rang de prêtre : mais s'il y a cauſe legitime de le priver des fonctions de l'épiſcopat, il ne doit pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebaſtopolis demanda que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces ; que les pragmatiques n'euſſent point de lieu au préjudice des canons ; & il fut ainſi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres ſont datées du vingtiéme Octobre. AN. 451. 20. Octob.

XX. Cinquiéme action. Definition de foy rejettée. p. 556. 22. Octo.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine ſe tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magiſtrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Aſclepiade diacre de C. P. lut une definition, qu'on ne jugea pas à propos d'inſerer aux actes. Quelques-uns propoſerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit : Cette définition n'eſt pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile : La definition vous plaît-elle ? Tous les évêques, excepté les Romains, & quelques Orientaux, s'écrierent : La definition plaît à tout le monde : c'eſt la foi des Peres : celui qui penſe autrement eſt heretique : anathême à qui penſe autrement : chaſſez les Neſtoriens. Anatolius dit : Hier la definition de foi plût-elle pas à tout le monde ? Les évêques

An. 451. ques dirent : Elle plût à tout le monde : nous ne croïons point autrement ; c'eſt la foi des Peres : qu'il ſoit écrit que ſainte Marie eſt Mere de Dieu ; qu'on l'ajoûte au ſymbole.

Les legats du Pape dirent : Si on ne conſent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un reſcrit pour nous en retourner, & que le concile ſoit celebré en Occident. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, aſſemblons-nous avec ſix évêques d'Orient, trois d'Aſie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'Egliſe ; & quand tout aura été bien examiné, on vous declarera ce qui ſera arrêté touchant
p. 557. la foi. Les évêques s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voïant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magiſtrats, ils s'écrierent : Chaſſez les Neſtoriens : chaſſez les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde : faites-la ſouſcrire : qui n'y ſouſcrit pas eſt heretique : le Saint-Eſprit l'a dictée : qu'on y ſouſcrive tout à l'heure.

Après pluſieurs cris ſemblables, les magiſtrats dirent : Dioſcore diſoit : J'ai depoſé Flavien, parce qu'il ſoutenoit, qu'il y a deux natures : la definition porte deux natures. Anatolius dit : Dioſcore n'a point été depoſé pour la foi : mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'aïant été cité trois fois, il n'eſt pas venu. Les magiſtrats dirent ; Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûe, & nous y avons ſouſcrit. Donc reprirent les magiſtrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent ; Il ne faut point d'autre définition : il n'y manque rien : elle confirme la lettre ; l'archevêque

vêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celeſtin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition ſoit ſans fraude. Les magiſtrats dirent : Vos acclamations ſeront portées à l'Empereur, & ils envoïerent au palais le ſecretaire Beronicien. AN. 451.

Il revint peu de tems après, & dit : L'Empereur ordonne, que ſuivant l'avis des magiſtrats, ſix évêques d'Orient, trois de Pont, *p. 560.* trois d'Aſie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'aſſemblent dans l'oratoire de l'Egliſe, & reglent la foi : enſorte que tout le monde en convienne. Ou ſi vous n'en êtes pas d'avis, que chacun declare ſa foi par ſon metropolitain ; & ſi vous ne le voulez pas encore, vous devez ſçavoir, que le concile ſe tiendra en Occident ; puiſque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque reſiſtance ; mais enfin tous les évêques conſentirent que la choſe fût traitée par commiſſaires. Ainſi les magiſtrats entrerent dans l'oratoire de ſainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre legats Paſcaſin, Lucentius, Boniface, & Julien de Co ; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, *p. 561.* Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus, & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cyzique, Leonce de Magneſie, Florentius de Sardes, Euſebe de Dorylée, Theodore de Tarſe, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, Theodore de Claudiopolis en Iſaurie, Francion, Sebaſtien & Baſile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt-deux.

Après qu'ils eurent examiné la foi, ils ſortirent de l'oratoire, & quand tous furent aſſis, les magiſtrats dirent : Le ſaint concile écoutera

XXI. Définition de foi approuvée.

ra s'il lui plaît en ſilence ce qui a été defini en
AN. 451. nôtre preſence. Aëtius archidiacre de C. P. lut
la définition de foi, dreſſée au nom du concile.
p. 564. On y rapporte tout au long le ſymbole de Ni-
p. 565. cée, & celui de C. P. puis on ajoûte : Ce ſym-
bole ſuffiſoit pour la connoiſſance parfaite de la
religion. Mais les ennemis de la verité ont in-
venté de nouvelles expreſſions ; les uns voulant
anéantir le myſtere de l'Incarnation ; & refu-
ſant à la Vierge le titre de mere de Dieu ; les
autres introduiſant une confuſion & un melan-
ge, & forgeant une opinion inſenſée & mon-
ſtrueuſe, qu'il n'y a qu'une nature de la chair &
de la divinité, & que la nature divine du Fils
de Dieu eſt paſſible. C'eſt pourquoi le ſaint con-
cile œcumenique voulant obvier à toutes leurs
entrepriſes, & montrer que la doctrine de l'é-
gliſe eſt toûjours inébranlable, a défini : Pre-
mierement, que la foi des trois cent dix-huit
Peres demeurera inviolable. De plus, il confir-
me la doctrine que les cent cinquante Peres aſ-
ſemblés à C. P. ont enſeignée touchant la ſub-
ſtance du Saint-Eſprit, à cauſe de ceux qui l'at-
taquoient : non qu'ils cruſſent que quelque cho-
ſe manquât à l'expoſition precedente. Et à cau-
ſe de ceux qui veulent détruire le myſtere de
l'Incarnation, le concile reçoit les lettres ſyno-
dales du bienheureux Cyrille, tant à Neſtorius
qu'aux Orientaux : comme propres à refuter
l'erreur de Neſtorius, & à expliquer les ſens du
ſymbole. Le concile y joint avec raiſon la lettre
du très-ſaint archevêque Leon à Flavien, con-
tre l'erreur d'Eutychés : comme conforme à la
confeſſion de ſaint Pierre, & également pro-
pre à détruire les erreurs & à affermir la verité.
p. 568. Suivant donc les ſaints Peres, nous declarons
tout d'une voix, que l'on doit confeſſer un ſeul
& même JESUS-CHRIST nôtre Seigneur,
le

le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu & vraiment homme : le même composé d'une ame raisonnable & d'un corps ; consubstantiel au pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité : en tout semblable à nous, hormis le peché : engendré du pere avant les siecles selon la divinité, & dans les derniers tems, né de la vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous & pour nôtre salut : un seul & même JESUS-CHRIST fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans separation, sans que l'union ôte la difference des natures ; au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne & une seule hypostase : ensorte qu'il n'est pas divisé, ou separé en deux personnes ; mais que c'est un seul & même fils unique, Dieu Verbe nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Le concile défend à qui que ce soit, d'enseigner, ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être deposés ; aux moines & aux laïques d'être anathematisés. AN. 451. *V. Evagr. II. hist. c. 5. in fine.*

Après la lettre de cette definition de foi, tous les évêques s'écrierent : C'est la foi des Peres : que les metropolitains souscrivent tout à l'heure : qu'ils souscrivent en presence des magistrats : ce qui a été bien défini, ne souffre point de délai : c'est la foi des Apôtres, nous la suivons tous. Les magistrats dirent : Ce que les Peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'Empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action. Marcien present.

La sixiéme fut tenuë trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblés en grand nombre, l'empereur Mar-

AN. 451. 25. Oct. Marcien vint au concile en perſonne, accompagné des magiſtrats, qui avoient accoûtumé d'y aſſiſter, & de quelques autres, juſqu'au
p. 576. nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit euë en convoquant le concile, de conſerver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la paſſion de quelques perſonnes : il marquoit ſans doute Chryſaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre créance ſur le myſtere de l'Incarnation, que ce qu'ont enſeigné les Peres de Nicée, & ſaint Leon dans ſa lettre à Flavien. Il declare qu'à l'exemple de Conſtantin, il n'a voulu aſſiſter au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer ſa puiſſance ; & il exhorte les peres à expliquer ſincerement la foi, ſuivant qu'ils l'ont reçûe par tradition. Tous les évêques s'écrierent : Longues années à l'empereur,
p. 680. longues années à l'Imperatrice, longues années aux princes catholiques. Enſuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lût par ordre de l'Empereur. C'étoit celle du jour precedent, qui fut ſouſcrite par tous les évêques, au nom-
p. 601. E. bre de trois cent cinquante-ſix, commençant par les legats. Diogene metropolitain de Cyzique ſouſcrivit pour lui & pour ſix évêques ſes ſuffragans abſens : ainſi Theodore de Tarſe & douze autres metropolitains.

p. 605. D. L'empereur demanda ſi tout le concile étoit d'accord de cette confeſſion de foi. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons tous ainſi : nous avons tous ſouſcrit volontairement : nous ſommes tous orthodoxes : ce qu'ils accompagnerent de pluſieurs autres acclamations de loüanges & de vœux pour l'Empereur & l'Imperatrice :

ce : le nommant nouveau Conſtantin & elle nouvelle Helene. AN. 451.

L'Empereur dit : La foi catholique aïant été declarée, nous eſtimons juſte & utile d'ôter à l'avenir tout pretexte de diviſion. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi : ſi c'eſt un particulier, il ſera chaſſé de la ville imperiale ; ſi c'eſt un officier, il ſera caſſé ; ſi c'eſt un clerc, il ſera depoſé & ſoumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'Empereur, vive le prince pieux : vous avez redreſſé les égliſes, vous avez affermi la foi : vive l'Imperatrice. Dieu conſerve vôtre empire : vous avez chaſſé les heretiques. Anathême à Neſtorius, à Eutychés & à Dioſcore. p. 606. D. p. 609.

L'Empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reſervés par honneur, eſtimant convenable, qu'ils ſoient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que commandés par nos loix. Le ſecretaire Beronicien les lût par ordre de l'empereur : il y en avoit trois, dont le premier étoit conçû en ces termes : Nous honorons comme ils meritent ceux qui embraſſent ſincerement la vie monaſtique : mais parce que quelques-uns ſous ce pretexte troublent l'égliſe & l'état, il eſt ordonné que perſonne ne bâtiſſe un monaſtere, ſans le conſentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre ; & que les moines, tant des villes que de la campagne, ſoient ſoumis à l'évêque, & vivent en repos : ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, ſans s'embaraſſer d'affaires eccleſiaſtiques ou ſeculieres, s'ils n'en ſont chargés par l'évêque, pour quelque neceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres.

Le ſecond article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par ava-

rice en des affaires ſeculieres : le concile a or-
AN. 451. donné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commette le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette défenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui-même ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccleſiaſtique ; & s'il perſevere opiniâtrement, il ſera depoüillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte : Les clercs qui ſervent une égliſe ne peuvent être deſtinez à l'égliſe d'une autre ville : mais ils doivent ſe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deſtinés : excepté ceux, qui étant chaſſés de leurs païs, ont paſſé dans une autre égliſe par neceſſité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque ; l'un & l'autre ſera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il a reçû ; juſqu'à ce
p. 612. qu'il retourne à ſon égliſe. Ces trois articles aïant été lûs, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & après quelques acclamations, il dit :

Pour l'honneur de ſainte Euphemie, & de vôtre Sainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le ſaint concile a été aſſemblé, ait les privileges de metropole : mais pour le nom ſeulement, ſauf la dignité de la metropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ſes acclamations, ajoûtant à la fin : Nous vous ſupplions de nous renvoïer. L'empereur répondit : Je ſçai que vous êtes fatigués d'un ſi long ſéjour : toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & pourſuivez les affaires que vous voudrez en preſence des magiſtrats : étant aſſurés d'avoir le ſecours neceſſaire ; & qne perſonne de vous ne ſe retire avant que tout ſoit terminé. Ainſi finit la ſixiéme action.

Les

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini : parce qu'ils étoient convenus de la definition de foi, & l'avoient autoriſée par leurs ſouſcriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons propoſés par l'empereur : ainſi ils ne voïoient plus rien à faire, pour l'interêt general de l'égliſe. Auſſi paroît-il par la réponſe de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'eſt pourquoi les anciens faiſoient grande difference entre ces ſix premieres actions, & les ſuivantes, où il n'étoit plus queſtion de la foi. C'eſt ainſi qu'en parloit depuis le Pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Iſtrie vers l'an 586. Et l'hiſtorien Evagre, qui écrivoit à peu près en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup ſur les ſix premieres actions, & tranche ſommairement les ſuivantes. L'un & l'autre met à la ſeptiéme action les vingt-ſept canons, que nous trouvons aujourd'hui placés à la quinziéme, à la fin du concile : mais il ſe trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la ſixiéme : & le Pape Pelage dit, qu'à bien conſiderer, ils en font partie, puiſqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques preſens n'y ſont point exprimés. Après cette obſervation, dont on verra l'importance dans la ſuite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, ſuivant les éditions ordinaires.

AN. 451. 26. Oct.

Epiſt. 3. to. 5. Conc. p. 629. D. Evagr. II. hiſt. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 1282. tom. 5. Conc. p. 340. B.

Il y en a trois datées du vingt-ſixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la ſeptiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la ſeptiéme action, les magiſtrats dirent : L'Empereur, à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoiſſance de leurs differends.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal. p. 613.

An. 451. ferends. Ils ſe ſont aſſemblés, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroiſſent raiſonnables. Nous avons crû neceſſaire, qu'ils en inſtruiſent le concile, afin que le tout ſoit confirmé par vôtre conſentement. Maxime d'Antioche dit : Le reverendiſſime évêque Juvenal & moi, nous ſommes convenus après une longue conteſtation, que le ſiege de ſaint Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jeruſalem, les trois Paleſtines. Nous prions, que cette convention ſoit confirmée par écrit, par le decret de vôtre grandeur & du ſaint concile. Juvenal de Jeruſalem dit : J'en ſuis auſſi d'accord, que la ſainte Reſurrection de Jesus-Christ ait les trois Paleſtines, & le ſiege d'Antioche, les deux Phenicies &
p. 616. l'Arabie : & j'en demande la confirmation. Les legats, Anatolius de C. P. & ſept autres metropolitains opinerent pour la confirmation de
p. 617. ce concordat, tous les autres évêques y conſentirent par acclamation ; & les magiſtrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette con-
Sup. XXV. n. 59. teſtation étoit l'entrepriſe de Juvenal au concile d'Epheſe, à laquelle ſaint Cyrille s'oppoſa, comme il a été dit.

XXIV. Huitiéme action. Theodoret rétabli. La huitiéme action fut au ſujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathematiſe tout à l'heure Neſtorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur,
p. 620. & des libelles aux legats de l'Archevêque Leon : on vous les lira s'il vous plaît, & vous verrez ce que je penſe. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on liſe rien : anathematiſez Neſtorius. Theodoret dit : J'ai Dieu merci été nourri par des catholiques, j'ai été inſtruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée : je
620. rejette non ſeulement Neſtorius & Eutychés, mais

mais quiconque a de mauvais ſentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites nettement : Anathême à Neſtorius & à ſa doctrine : anathême à Neſtorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis, que ce que j'eſtime agréable à Dieu. Perſuadez-vous premierement, que je ne me ſoucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne ſuis point venu pour cela : mais aïant été calomnié, je ſuis venu vous perſuader que je ſuis orthodoxe, & que j'anathematiſe Neſtorius, Eutychés, & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites nettement : Anathême à Neſtorius, & à ceux qui ſuivent ſes ſentimens. Theodoret dit ; je ne le dirai point, que je n'aïe expliqué ma créance. Je croi..... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il eſt heretique : il eſt Neſtorien : chaſſez l'heretique. Theodoret dit : Anathême à Neſtorius, à quiconque ne dit pas que la vierge Marie eſt mere de Dieu, & à quiconque diviſe en deux le fils unique. Pour moi, j'ai ſouſcrit à la definition de foi, & à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, & je crois ainſi. Et après tout cela, Dieu vous beniſſe. AN. 451.

Les magiſtrats dirent : Il n'y a plus de difficulté ſur Theodoret. Il a anathematiſé Neſtorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçû volontiers vôtre définition de foi : enfin il a ſouſcrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, ſinon que vous ordonniez qu'il rentre dans ſon égliſe, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret eſt digne de ſon ſiege : qu'on le rende à ſon Egliſe : qu'elle reçoive ſon paſteur, ſon docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Enſuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans ſon Egliſe, comme pleinement juſtifié,

ſtifié. Anatolius de C. P. en dit autant. Maxime
AN. 451. d'Antioche ajoûta : Il y a long-tems que je ſçavois qu'il eſt catholique, aïant ouï ſouvent ſes
p. 624. inſtructions dans l'Egliſe. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Conſtantin de Boſtre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent : Ce jugement eſt juſte : c'eſt le jugement de JESUS-CHRIST : nous l'approuvons tous. Les magiſtrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'égliſe de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiſer Neſtorius ; ſçavoir, Sophrone de Conſtantienne, Jean de Germanicie, & Amphiloque de Side. Ainſi finit la huitiéme action.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.

En la neuviéme, datée du même jour vingt-ſixiéme d'Octobre, Ibas évêque d'Edeſſe entra dans le concile, & dit : Aïant été perſecuté par Eutychés, & dépoſé, quoiqu'abſent de quarante journées : je me ſuis adreſſé à l'Empereur,
p. 625. qui a ordonné, que vôtre grandeur avec le ſaint concile examineroit ma cauſe. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Euſtathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant devoué à Eutychés, m'a fait accuſer par quelques clercs, & s'eſt fait envoïer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommés ; mais j'ai été trouvé innocent.
p. 628. Caſſez donc tout ce qui a été fait à Epheſe en mon abſence, & me rendez mon égliſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis au concile, les legats du Pape ordonnerent la lecture des actes, par leſquels Ibas prétendoit avoir été juſtifié.

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Beryte, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fé-
Sup. liv. XXVII. n. 20. vrier 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit

decla-

declaré ſa foi, & reçû en grace les clercs ſes accuſateurs. Après cette lecture, les Juges remirent l'affaire au lendemain : apparemment, parce qu'ils virent, qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard. AN. 451. p. 632.

Le lendemain donc, ſixiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il ſe preſenta, & renouvella ſes plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt priſons, comme dépoſé au concile d'Epheſe, quoi qu'abſent & ſans connoiſſance de cauſe. Les magiſtrats aïant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent : On ne condamne point un abſent. Ibas dit : De grace : je n'y étois point : je n'ai point été défendu : on ne m'a pas laiſſé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui eſt fait contre un abſent eſt mal ; nous le diſons tous. Patrice évêque de Thiane dit : On lût hier la ſentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppoſe. Il y a des gens qui veulent accuſer l'évêque Ibas. p. 633.

On les fit entrer. Ils étoient quatre : Theophile diacre, Euphraſius, Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on liſe ce qui a été fait à Beryte contre Ibas, afin que vous voïez qu'il a été juſtement dépoſé. Après quelques conteſtations, les magiſtrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la commiſſion de l'empereur Theodoſe au tribun Damaſcius, puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoïé abſous. Après cette lecture, p. 637. *Sup. XXVII.* n. 21.

AN. 451. p. 613. re, les magiſtrats vouloient qu'on lût auſſi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Epheſe; mais les legats s'y oppoſerent, en diſant: qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils declarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'eſt-à-dire que ſon ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Epheſe, à l'exception de ce qui regardoit Maxime: D'autant plus, dit-il, que le très-ſaint évêque Leon l'aïant reçû à ſa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'égliſe d'Antioche. C'eſt qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée ſur la dépoſition de Domnus, qui y avoit
p. 676. été faite. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, & onze autres métropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent: Nous diſons la même choſe.

Donc ſans faire lecture des actes d'Epheſe, les magiſtrats inviterent le concile à opiner ſur l'affaire d'Ibas. Les legats dirent par la bouche de Paſcaſin: Suivant les pieces qui ont été lûës, nous connoiſſons qu'il eſt orthodoxe; c'eſt pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiſcopat, & ſon égliſe, dont il a été chaſſé injuſtement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en ſa place; c'eſt à l'évêque d'Antioche à examiner
p. 677. ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & declara Ibas exempt de tout ſoupçon, parce qu'il avoit ſouſcrit la lettre de ſaint Leon. Maxime d'Antioche declara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus, il demeurera dans la dignité épiſcopale,

le, juſqu'à ce que j'examine ſon affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant ſeulement qu'Ibas anathematiſât Neſtorius & Eutychés. Ibas dit : J'ai déja anathematiſé par écrit Neſtorius & ſa doctrine ; & maintenant je l'anathematiſe mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on eſt une fois perſuadé. Anathême donc à Neſtorius, à Eutychés, & à quiconque dit une ſeule nature : j'anathematiſe auſſi, quiconque ne croit pas comme ce ſaint concile. Les magiſtrats dirent : Ce que le ſaint concile a jugé touchant Ibas ſera executé. Ainſi finit la dixiéme action. AN. 451. *p.* 681. *B.*

On met enſuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la ſeptiéme action ; & qui ne ſe trouve plus qu'en latin. Maxime d'Antioche demande aux magiſtrats & au concile, la conſtitution d'une penſion ſur les revenus de l'égliſe d'Antioche, au profit de Domnus ſon predeceſſeur ; ce qui lui eſt accordé : laiſſant à ſa diſcretion la quantité de la penſion. On ne ſçait quelle en fut l'execution ; car Domnus avoit renoncé à l'épiſcopat, & s'étoit retiré dans ſon monaſtere auprès de ſaint Euthymius ; & ne parut point, ni perſonne de ſa part au concile de Calcedoine. *p.* 681. *V. Queſ. diſſert. 9. in S. Leon. & Baluz. præf. in Conc. Calch. c. 32.*

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſſien & d'Etienne d'Epheſe.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Baſſien, qui avoit été évêque d'Epheſe, entra dans le concile, accompagné de Caſſien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit preſentée à l'empereur, & que l'empereur avoit renvoïée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été depoſſedé de ſon ſiege par violence. Les magiſtrats demanderent à Baſſien les noms de ceux dont il ſe plaignoit. Il répondit : Ils ſont pluſieurs ; mais leur chef eſt Etienne, maintenant évêque d'Epheſe : il retient *p.* 684. *p.* 685. *p.* 688.

An. 451. 29. Oct. tient mon ſiege & mon bien. Les magiſtrats ordonnerent à Etienne de répondre; & il dit: Les évêques de la province d'Aſie ſont ici : qu'ils viennent & je me défendrai. Les magiſtrats dirent : En attendant, répondez vous-même. Etienne dit : Celui-ci n'a point été ordonné à Epheſe : mais l'égliſe étant vacante, il a aſſemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armés, il y eſt entré & s'y eſt aſſis. Après qu'il a été rejetté ſelon les canons, & chaſſé comme il meritoit : quarante évêques d'Aſie m'ont ordonné par le ſuffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans, que je ſuis dans le clergé d'Epheſe.

Baſilien répondit : Dès ma jeuneſſe j'ai pris ſoin des pauvres, j'ai fait un hôpital; où j'ai mis ſoixante-dix lits : j'y recevois tous les malades & les bleſſés. L'évêque Memnon en fut jaloux; parce que j'étois aimé de tout le monde; & fit tout ce qu'il put, pour me chaſſer de la ville. Il m'impoſa les mains, & m'ordonna évêque d'Evaſe : je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce juſqu'à midi, & me maltraita : de ſorte que l'évangile & l'autel furent remplis de ſang. Je n'allai point à Evaſe, & ne l'ai jamais vûe. Memnon mourut, Baſile fut ordonné. Aïant aſſemblé le concile de la province, & appris la violence que j'avois ſoufferte, il ordonna un autre évêque pour Evaſe, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut auſſi : je fus mis dans le ſiege d'Epheſe malgré moi & avec une grande violence, par le peuple, le clergé & les évêques : dont un, ſçavoir Olympius, eſt ici preſent.
p. 689. L'empereur confirma mon élection. Je vins à C. P. je communiquai avec Proclus, & il m'envoïa depuis ſes lettres ſynodiques. Je ſuis demeuré ainſi quatre ans; enſorte que j'ai ordonné dix évê-

évêques & pluſieurs clercs. L'empereur aïant envoïé un ſilentiaire avec des lettres, pour la paix des égliſes, le lendemain au ſortir de la liturgie, ils mirent les mains ſur moi, m'enfermérent, m'arracherent l'habit ſacerdotal, & tout ce que j'avois : prirent un d'entr'eux, ſçavoir Etienne que voilà, & le firent évêque. AN. 451.

Etienne dit : Les évêques ſont ici ; qu'ils viennent dépoſer la verité. Il eſt entré dans l'égliſe avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'eſt aſſis dans le ſiege : c'eſt pour cela qu'il a été chaſſé par le très-ſaint évêque de Rome Leon, par le bienheureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'eſt pour cela que l'empereur Theodoſe envoïa Euſtathe primicier des ſilentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Euſtathe vint à Epheſe, & y demeura trois mois à inſtruire l'affaire.

Les magiſtrats dirent : Que Baſſien montre s'il a été établi évêque d'Epheſe par le concile des évêques, & après le terme ordinaire pour l'ordination. Baſſien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evaſe, & n'y ſuis point allé, on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les tranſlations : les magiſtrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magneſie lut le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-ſixiéme, qui ſont le ſeiziéme & le dix-ſeptiéme du concile d'Antioche. Le premier défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre égliſe vacante, quand même il pretendroit y être forcé ; le ſecond declare excommunié l'évêque, qui ne va pas à une égliſe, pour laquelle il eſt ordonné. p. 692. [a] Sup. liv. XII. n. 12.

Les magiſtrats dirent : Que Baſſien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodoſiopolis. Olympius étant

étant interrogé, dit : Après la mort de l'évêque
AN. 451. Baſile, j'étois chez moi : le clergé d'Epheſe me
p. 793. manda, pour ordonner un évêque : j'y allai, croïant que les autres évêques avoient été appellés. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne ſont point ici : que faut-il faire ? Je leur dis : Il eſt contre les canons, qu'un ſeul évêque diſpoſe d'une égliſe, principalement d'une ſi grande metropole. Comme je parlois ainſi, une multitude infinie environna mon logis, je ne ſçavois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'égliſe : entr'autres un officier nommé Holoſericus, qui mit l'épée à la main. Ainſi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au ſiege épiſcopal avec Baſſien ; & il y fut placé. Baſſien dit : Il a menti. Les magiſtrats demanderent au clergé de C. P. ſi Proclus avoit communiqué avec Baſſien, comme évêque d'Epheſe. Ils dirent tous qu'ouï : qu'il lui avoit donné des lettres ſynodiques, & avoit mis ſon nom dans les diptyques.

Les magiſtrats demanderent enſuite à Etienne, comment Baſſien avoit été depoſé, & ſi lui-même avoit été ordonné par le concile ? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Baſſien avoit été depoſé par l'autorité de l'empereur Theodoſe & du Pape Leon ; s'excuſant au reſte, de n'avoir pas en main les preuves de ſon ordination : ſur ce qu'il ne prévoïoit pas, que l'on dût parler
p. 696. de cette affaire, la croïant finie. Lucien évêque de Byſe, & Meliphtongue évêque d'Heliopolis s'avancerent ; & dirent au nom de tous les évêques leurs voiſins ; que Baſſien avoit été chaſſé contre les canons, ſans avoir été jugé, ni accu-
p. 697. ſé, après quatre ans de paiſible poſſeſſion. Etienne repeta encore, que le Pape Leon l'avoit
p. 689. C. condamné : & comme il avoit auſſi allegué auparavant,

paravant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebaſtopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien eſt puiſſant, même aprés ſa mort ! Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Epheſe. Tous les évêques & les clercs de C. P. dirent : Il eſt vrai. Eternelle memoire à Flavien. Voilà la vengeance ; voilà la verité. Flavien vit après ſa mort : le maryr prie pour nous. AN. 451.

Les magiſtrats demanderent l'avis au concile ; & les évêques s'écrierent. La juſtice demande Baſſien : que les canons ſoient obſervés. Les magiſtrats dirent : Pour nous il nous ſemble, que ni Baſſien n'eſt digne d'être évêque d'Epheſe, puiſqu'il eſt intrus par violence : ni Etienne qui y eſt entré par conjuration & par artifice ; & qu'il faut élire un autre évêque : mais nous laiſſons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magiſtrats, s'écria : Ce jugement eſt juſte, c'eſt le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

Les évêques d'Aſie ſe proſternerent devant *p.* 700. le concile, & dirent : Aïez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville eſt perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez ; & qu'ils craignoient une ſedition à Epheſe, ſi on y envoïoit un évêque élû à Calcedoine. Les magiſtrats demanderent où l'évêque d'Epheſe devoit être ordonné ſelon les canons. Les Evêques dirent : Dans la province. Diogene de Cyzique dit : L'uſage eſt, que ce ſoit ici : ſi l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne ſeroient pas arrivez. On ordonne là des gens de néant : c'eſt la cauſe du deſordre. Il compte Calcedoine & C. P. pour le même lieu, à cauſe de la proximité. Leonce évêque de Magneſie dit : Depuis ſaint

ſaint Timothée juſqu'à preſent, il y a eu vingt-
An. 451. ſept évêques qui ont été ordonnés à Epheſe, Baſile ſeul fut ordonné ici par violence; & il y
Sup. liv. XXI. n. 6. eut des meurtres. Philippe prêtre de C. P. dit: Le ſaint évêque Jean depoſa quinze évêques quand il alla en Aſie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici: Heraclide & d'autres furent ordonnés du conſentement de nôtre Archevêque: le bienheureux Proclus ordonna de même Baſile. Les magiſtrats voïant que cette affaire avoit beſoin d'examen, la remirent au lendemain.

p. 701. 30. Octobre. On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Epheſe. Les magiſtrats dirent: Nôtre aſſiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques; c'eſt pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous eſt venu quelque nouvelle lumiere ſur l'affaire d'Epheſe. Anatolius dit: Je ſuis d'avis, que ni l'un, ni l'autre, ne ſoit évêque de cette ville: mais qu'on en éliſe un troiſiéme, parce qu'ils ſe ſont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité l'évêque, & ſeront nourris aux dépens de l'égliſe. Les legats opinerent de même. Les magiſtrats firent apporter l'Evangile, conjurant les évêques de juger cette affaire en leur conſcience. Anatolius de C. P. repeta le même avis, & les legats auſſi, puis
p. 704. Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalaſſius, & huit autres évêques en particulier, & tous les
p. 705. ſuivirent par des acclamations generales. Enſuite les magiſtrats prononcerent, ſuivant l'avis du concile, que Baſſien & Etienne ſeroient ôtés du ſiege d'Epheſe: gardant toutefois la dignité d'évêque, & recevant du revenu de la même égliſe pour nourriture & entretien deux cens ſols d'or par an, qui font environ ſeize cent livres de nôtre

nôtre monnoïe; & que l'on ordonneroit un autre évêque ſelon les canons. AN. 451. 30 Octob. XVII.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il ſe plaignoit qu'Anaſtaſe de Nicée entreprenoit ſur les droits de ſa metropole; & qu'il avoit excommunié des clercs de l'égliſe de Baſilinople. Anaſtaſe nioit l'un & l'autre; & diſoit: Baſilinople étoit une bourgade ſoumiſe à Nicée, comme pluſieurs autres. Un Empereur, ſoit Julien, ou un autre, en fit une cité, & y mit des magiſtrats tirés de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cauſe de ſa mere Baſiline. Anaſtaſe continua: Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de C. P. à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette égliſe, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit: Il ſe peut faire que l'égliſe de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que pluſieurs ont été ordonnés par l'évêque de Nicomedie: je puis montrer des decrets du peuple de Baſilinople, par leſquels ils le prient de leur donner un évêque.

Treiziéme action. Reglemens entre Nicomedie & Nicée. *p.* 702. *p.* 709. *D.* *Sup. liv. XI. n.* 43. *Conc. Calch. p.* 712.

Les magiſtrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province ſe devoient faire par l'autorité du metropolitain. Anaſtaſe voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de metropole; ſuppoſant qu'elle l'avoit eu auparavant: mais avec la clauſe, ſauf le droit d'autrui. Eunomius de ſon côté fit lire une loi de Valentinien, poſterieure à la precedente, por- *p.* 713.

An. 451 portant que le titre de metropole, donné par
p. 716. honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magiſtrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques ; mais ſeulement de l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de metropole, declare nommément, qu'elle n'ôte rien aux autres villes : le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un metropolitain en chaque province : qu'ordonne le concile ſur tout cela ? Le concile s'écria : Que les canons ſoient obſervés.

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoiſſent qu'un metropolitain : il eſt clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie : les loix ne donnent à Nicée, que le nom de metropolitain ; & à ſon évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procedure ne fît aucun préjudice au ſiege de C. P. pretendant qu'il faiſoit par lui même, ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magiſtrats prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'auto-
p. 717. rité de metropolitain dans les égliſes de Bithynie, & l'évêque de Nicée en aura ſeulement l'honneur, & ſera ſoumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province, c'eſt l'avis du concile. Quant au droit du ſiege de C. P. pour ordonner dans les provinces, il ſera examiné en ſon tems.

31. Octob. XXVIII. Quatorzieme action. Jugement entre Sabinien & Anaſtaſe de Perrha. p. 720. G.

La quatorziéme action, fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête preſentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie ; où il diſoit : J'étois dès l'enfance dans un monaſtere nombreux, où j'avois la charge d'œconome : ne penſant à rien moins qu'à l'épiſcopat. Tout d'un coup le metropolitain, accompagné des évêques de la province, me

me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anaſtaſe, depoſé pour ſes crimes. Au concile d'Epheſe, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoïé à mon égliſe ; on m'a chaſſé : les habitans de la ville étant en pleurs & en gemiſſemens à ma ſortie. Je vous demande juſtice. On lût auſſi une requête adreſſée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins. AN. 451. *p.* 721.

Anaſtaſe dit, que ſa cauſe avoit été jugée par ſaint Cyrille & Proclus ; & qu'après la mort de ſaint Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la pourſuite. On lût deux lettres ſynodiques à Domnus, l'une de ſaint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en ſubſtance la même choſe : qu'Anaſtaſe s'étoit plaint à un concile de C. P. de quelques-uns de ſes clercs, qui vouloient mettre les œconomes de l'égliſe à leur choix ; & ôter ſon nom des ſacrés diptyques. Saint Cyrille & Proclus prioient Domnus de donner des commiſſaires, pour juger Athanaſe ſur les lieux, ſi ſa ville étoit loin d'Antioche : attendu que ſon metropolitain lui étoit ſuſpect. Ils n'uſoient que de ſimple recommandation ; n'aïant point de juriſdiction dans le patriarcat d'Antioche ; & reconnoiſſoient que le metropolitain étant recuſé, la connoiſſance de la cauſe étoit devolue au patriarche : mais qu'en cas d'éloignement, il devoit deleguer ſur les lieux. *p.* 724.

Sabinien, de ſon côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cauſe d'Athanaſe. Il paroiſſoit par ces actes, que Domnus avoit renvoïé la cauſe d'Athanaſe à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, ſon metropolitain ; devant lequel il n'avoit oſé la ſoutenir, quoiqu'il le reconnût *p.* 728. *D.* *p.* 729.

pour ſon ami ; mais il avoit renoncé devant
An. 451. lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit
p. 736. l'original ; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samoſate. Surquoi les évêques du concile d'Antioche declarerent, qu'il avoit expoſé faux à Proclus & à Cyrille. On lût les plaintes formées contre lui, remplies de faits ſcandaleux ; & les pieces qui prouvoient, qu'aïant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir ſe défendre. C'eſt pourquoi il fut declaré déchû du ſacerdoce ; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha.

Ces actes du concile d'Antioche aïant été lûs à Calcedoine, les magiſtrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont depoſé Athanaſe avec Domnus ſont preſens aux concile, qu'ils s'avancent au milieu. Theodore de Damas, & ſix autres s'avancerent. Les magiſtrats leur demanderent pour quelle cauſe ils avoient depoſé Athanaſe.
p. 752. Theodore dit : Des clercs de l'égliſe de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne ſe preſenta point ; diſant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une ſeconde fois, & ne vint point. Après une troiſiéme citation, ne s'étant point preſenté, on a prononcé contre lui la ſentence de depoſition, ſuivant les canons. Les ſix autres évêques en dirent autant, Les magiſtrats demanderent à Athanaſe, pourquoi il ne s'étoit pas preſenté au concile d'Antioche ?
p. 753. Parce, dit il, que l'évêque d'Antioche, qui y preſidoit, étoit mon ennemi.

Les magiſtrats dirent : Sabinien doit demeurer, à nôtre avis, dans l'évêché de Perrha, puiſqu'il a été ordonné par le concile de la province, après la depoſition d'Athanaſe : car il ne doit ſouffrir aucun préjudice de la depoſition prononcée contre lui, ſans avoir été entendu, ni

ap-

appellé. Au contraire Athanaſe, qui étant depoſé pour ſa contumace a été rétabli par defaut, par ordre de Dioſcore, doit quant à preſent demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche, avec ſon concile, prendra connoiſſance du procés intenté contre lui ; enſorte qu'il ſoit terminé dans huit mois. S'il ſe trouve convaincu de tout ce dont il eſt chargé par les actes, ſoit pour le criminel, ſoit pour le civil, ou d'un ſeul chef digne de depoſition : non ſeulement il ſera dechû de l'épiſcopat, mais ſoumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'eſt pas pourſuivi, ou convaincu ; il ſera rétabli dans ſon ſiege par Maxime d'Antioche ; & Sabinien aura la dignité épiſcopale, & ſera coadjuteur, avec une penſion que Maxime reglera, ſelon les facultés de l'égliſe de Perrha. Maxime avec tout le concile ſuivit ce jugement, propoſé par les magiſtrats. An. 451. 31. Octob.

La quinziéme action, fut le même jour dernier d'Octobre ; mais ni les magiſtrats, ni les legats n'y aſſiſterent. Car après que l'on eut reglé la foi, & les affaires particulieres, portées au concile ; les clercs de C. P. prierent les legats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur égliſe. Les legats le refuſerent : diſant qu'ils n'en avoient point reçû la commiſſion. Les clercs de C. P. propoſerent la même choſe aux magiſtrats, qui en renvoïerent la connoiſſance au concile. Après donc qu'ils ſe furent retirés, & les legats auſſi, le reſte du concile fit un canon touchant les prerogatives de l'égliſe de C. P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme ; & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits ; & que les anciens exemplaires mettoient enſuite de la ſixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils ſont dans les éditions ordinaires. XXIX. Quinziéme action. Canons. *p.* 796. *C.*

Le premier porte confirmation des canons
AN. 451. faits juſques alors dans les conciles. Le ſecond,
p. 756. eſt contre la ſimonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'eſt point venale : pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc ; ou s'il a établi pour de l'argent, un œconome, un défenſeur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui ſont dans le canon : l'ordinateur ſera en danger de perdre ſon rang, & celui qui ſera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter ; & l'entremeteur de cet infame trafic, s'il eſt clerc, ſera depoſé, s'il eſt laïque ou moine, ſera anathematiſé. Par le troiſiéme canon, le concile défend à aucun évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou ſe charger d'affaires temporelles : ſi ce n'eſt que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puiſſent s'excuſer ; ou que l'évêque les charge du ſoin des affaires de l'égliſe, ou des perſon-
Sup. n. 22. nes miſerables. C'eſt à peu près le ſecond article des trois, qui avoient été lûs dans la ſixiéme action en preſence de l'empereur. Le quatriéme canon eſt le premier de ces articles, pour ſoumettre entierement les moines aux évêques ; & leur défendre de ſe mêler d'aucune affaire eccleſiaſtique, ou ſeculiere.

Can. 24. Les monaſteres une fois conſacrés par l'autorité de l'évêque, demeureront monaſteres à perpetuité ; leurs biens leur ſeront conſervés, & il ne ſera plus permis d'en faire les habitations ſe-
Can. 26. culieres. Chaque égliſe cathedrale aura un œconome du corps de ſon clergé, pour adminiſtrer ſes biens ſuivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voïe clair en cette adminiſtration, & que les biens de l'égliſe ne ſoient pas diſſipés, ni le

ſacer-

ſacerdoce decrié. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine de depoſition, ſuivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après ſa mort. AN. 451. *Can.* 22.

Les ordinations des évêques doivent ſe faire dans trois mois ; s'il n'y a une neceſſité abſoluë, qui oblige le metropolitain à differer ; & le revenu de l'égliſe vacante ſera conſervé par l'œconome. Il eſt défendu aux évêques, ſous peine de depoſition, de s'adreſſer aux puiſſances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviſer une province en deux, & y faire deux metropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de metropoles : elles ne joüiront que de l'honneur, ſans préjudice des droits de la veritable metropole. Il eſt aiſé de voir, que ce canon eſt fait à l'occaſion des differends, entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée. *Can.* 25. *Can.* 12. *Sup. n.* 19. *n.* 27.

Comme la tenuë des conciles étoit negligée au préjudice des affaires eccleſiaſtiques ; le concile ordonne ſuivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'aſſembleront deux fois l'année, au lieu choiſi par le metropolitain ; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en ſanté, & ſans empêchement neceſſaire, ſeront admoneſtés fraternellement. On admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques, à accuſer des évêques, ou des clercs, ſans avoir examiné leur reputation. Les paroiſſes de la campagne demeureront aux évêques, qui en ſont en poſſeſſion paiſible depuis trente ans. S'il y a quelque differend ſur ce ſujet : il pourra être pourſuivi au concile de la province. Et ſi quelqu'un ſe plaint de l'injuſtice de ſon metropolitain, il ſera jugé par l'exarque de la dioceſe, ou par le ſiege de C. P. Si quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccleſiaſtiques ſui- *Can.* 19. *Can.* 21. *Can.* 17.

AN. 451. ſuivra la forme du gouvernement politique.

Can. 9. Si un clerc a une affaire contre un autre clerc ; il ne doit pas quitter ſon évêque, pour s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers : mais il pourſuivra ſa cauſe premierement devant ſon évêque, ou par ſon ordre devant celui dont les parties ſeront convenuës. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le metropolitain, il s'adreſſera à l'exarque de la dioceſe, ou au ſiege de C. P.

Can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccleſiaſtique : mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville, ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſoluës ſeront nulles, & ceux qui les auront reçûës, ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnés.

Can. 10. Un clerc ne peut en même tems être compté dans le clergé de deux villes ; ſçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe ; il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires, & des hôpitaux qui en dépendent.

Can. 5. Le tout ſous peine de depoſition. Les anciens canons ſeront obſervés à l'égard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville en ville : ici

Can. 20. on inſere le troiſiéme article lû à la ſixiéme

Sup. n. 20. action, qui eſt preſque le même, que le precedent.

Can. 7. Ceux qui ſont une fois entrés dans le clergé, ou dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſeculiere

liere, ſous peine d'anathême. Nous avons appris, que quelques clercs & quelques moines, ſans avoir de commiſſion de leur évêque, quelquefois même après qu'il les a excommuniés, viennent à C. P. & y demeurent longtems; excitant du tumulte, troublant le repos de l'égliſe & des maiſons particulieres : c'eſt pourquoi le concile a ordonné, qu'ils ſoient premierement avertis par le défenſeur de l'égliſe de C. P. de ſortir de la ville ; & s'ils continuent à pourſuivre inſolemment les mêmes affaires, qu'il les en chaſſe par force, & les renvoïe chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabons & ſeditieux, ſont faits à l'occaſion de Barſumas, de Caroſe, & des autres ſectateurs d'Eutychés & de Dioſcore. AN. 451. *Can.* 23.

On y peut rapporter les ſuivans : Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, ſans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont beſoin de ſecours, ne doivent voïager qu'avec de ſimples lettres eccleſiaſtiques pacifiques, accordées en connoiſſance de cauſe : non avec des lettres de recommandation, qui ne ſont que pour les perſonnes conſiderables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix ſeculieres, doit encore bien plus l'être dans l'égliſe. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui aïent conſpiré contre leurs évêques, ou leurs confreres, ils ſeront depoſés. Les clercs des hôpitaux & des monaſteres demeureront ſous la puiſſance de l'évêque en chaque ville, ſuivant la tradition des peres, ſans ſe revolter contre lui, ni renverſer cet ordre, en quelque maniere que ce ſoit ; ſous peine de correction canonique, pour les clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laïques. *Can.* 13. *Can.* 11. *Can.* 18. *Can.* 8.

AN. 451. Puiſqu'en quelques provinces, il eſt permis aux lecteurs & aux chantres, de ſe marier : le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne ſoient pas catholiques, ou de baptiſer leurs enfans chez les heretiques. Ils ne pourront non plus les marier à des heretiques, des juifs, ou des païens ; s'ils ne promettent de ſe convertir. Il eſt remarquable, que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il l'eſt à preſent. On n'ordonnera point de diaconeſſe, qu'à l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que ſi après avoir reçû l'impoſition des mains, & paſſé quelque tems dans le ſervice, elle ſe marie au mépris de la grace de Dieu, elle ſera anathematiſée avec ſon mari. Une vierge qui s'eſt conſacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils ſeront excommuniés : mais l'évêque pourra uſer envers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent des femmes, même ſous prétexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, ſeront depoſés, s'ils ſont clercs, & anathematiſés, s'ils ſont laïques. Voilà les vingt-ſept canons du concile de Calcedoine, reçûs par toute l'égliſe.

Can. 14. *Can.* 15. *Can.* 16. *Can.* 27.

XXX. Prerogatives de C. P. Le vingt-huitiéme qui fit depuis tant de bruit, donne le ſecond rang à l'égliſe de C. P. en ces termes : Les peres ont eu raiſon d'accorder au ſiege de l'ancienne Rome ſes privileges, parce qu'elle étoit la ville regnante ; & par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui eſt honorée de l'empire & du ſenat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre eccleſiaſtique, & être la ſeconde après elle. Enſorte que les metropolitains des dioceſes de Pont, de Thrace, & d'Aſie ſeulement, & les évêques de ces dioceſes, qui ſont chez les barbares, ſoient ordonnés par le ſiege de

Can. 28. *Conc. C. P. Can.* 3. *Sup liv. XVIII. n.* 7.

de C. P. ſur le rapport, qui lui ſera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque metropolitain de ces dioceſes, ordonnera les évêques de ſa province, avec les évêques comprovinciaux, ſelon les canons. Je prens ici le nom de dioceſe dans ſa ſignification la plus étenduë, où il comprend pluſieurs provinces. AN. 451.

Le vingt-neuviéme canon, porte qu'un évêque ne doit jamais être reduit au rang de prêtre : comme les legats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occaſion des évêques, ordonnés par Photius de Tyr, & depoſés par Euſtathe de Beryte. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour ſouſcrire à la lettre de ſaint Leon juſqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce ſont les trente canons attribués au concile de Calcedoine. *Sup. XVIII. n. 7.* *Sup. n. 19.* *Can. 30.* *Sup. n. 17.*

La ſeiziéme & derniere action, ſe tint le lendemain, premier jour de Novembre. Les legats du pape s'adreſſant aux magiſtrats firent cette remontrance par la bouche de Paſcaſin : Hier après que vous vous fûtes retirés, & nous auſſi ; on dit qu'il ſe fit quelque choſe, que nous croïons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire : afin que tous nos freres voïent, s'il eſt juſte ou non. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture : mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit : On demeure d'accord, que ce qui regarde la foi, a été terminé : mais c'eſt la coûtume des conciles, après que les matieres les plus importantes ont été decidées, d'en examiner & en regler auſſi d'autres, qui ſont neceſſaires. Nous, c'eſt-à-dire l'égliſe de C. P. avions certaines choſes à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part : ils l'ont refuſé, diſant, qu'ils n'en avoient *p. 793.* *p. 796.*

AN. 451. 1. Novembre. avoient point d'ordre : vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été ſortis, les évêques ſe ſont levés, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'eſt point fait en cachette, ni à la derobée ; mais canoniquement & dans l'ordre. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture : Aëtius preſenta la piece, & le ſecretaire Beronicien la lût. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les ſouſcriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

p. 809. c. Alors Lucentius, un des legats, dit : Remarquez premierement, que les évêques ont été ſurpris, & contraints à ſouſcrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il eſt fait mention. Les évêques s'écrierent : Perſonne n'a été contraint. Lucentius dit : De plus, ils ont laiſſé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention que de ceux des cent cinquante, qui ne ſont point entre les canons des conciles ; & ſont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un ſi long-tems ; que demandent-ils maintenant ? s'ils n'en ont jamais joüi ; pourquoi le demandent-ils ? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des legats : S'ils ont reçû quelqu'ordre ſur cet article, qu'ils le montrent. Le prêtre Boniface lût dans un papier cet ordre du pape ſaint Leon : Ne ſouffrez point, que l'ordonnance des peres ſoit enfrainte, ou diminuée par aucune entrepriſe : gardez en tout la dignité de nôtre perſonne, que vous repreſentez ; & ſi quelques-uns ſe confiant en la ſplendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque choſe, repouſſez-les avec la fermeté convenable. Les magiſtrats di-

p. 812. rent : Qu'on propoſe les canons de part & d'autre.

Paſcaſin lût le ſixiéme canon de Nicée, com-

commençant par ces mots : L'égliſe Romaine a toûjours eu la primauté, qui ne ſont point dans le Grec ; & toutefois, il n'y eut point de conteſtation ſur ce ſujet. Il lût donc le ſixiéme canon, qui conſerve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des metropolitains ; & tout de ſuite le ſeptiéme, qui conſerve à l'évêque de Jeruſalem un rang d'honneur, ſans aucune juriſdiction. Le ſecretaire Conſtantin lût auſſi le ſixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut preſenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lût point le ſeptiéme. Mais il lût enſuite le decret du concile de C. P. ſous Nectarius : contenant premierement la définition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la juriſdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grandes dioceſes, d'Aſie, de Pont & de Thrace ; & ajoûte à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prerogative d'honneur après l'évêque de Rome. AN. 451. *Sup.* XI. n. 20. *Sup* XVIII. n. 6. n. 7. p. 813.

Les magiſtrats dirent : Que les évêques des dioceſes d'Aſie & de Pont, qui ont ſouſcrit à ce qui vient d'être lû, declarent, ſi c'eſt de leur bon gré, ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu ; & Diogene de Cyzique dit : J'ai ſouſcrit de bon gré ; je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & pluſieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même declaration : diſant, que ce canon étoit conforme à la coûtume. Quelques-uns d'entr'eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnés par l'évêque de C. P. Euſebe de Dorylée dit : J'ai ſouſcrit volontairement, puiſqu'étant à Rome, j'ai lû ce canon au pape, en preſence des clercs de C. P. & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres évêques s'écrierent : Nous avons ſouſcrit volontairement. p. 816. B.

An. 451. rement. Les magiſtrats demanderent enſuite, ce que diſoient ceux qui n'avoient pas ſouſcrit. Euſebe d'Ancyre declara, qu'il ne vouloit point ſe mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie : mais il demanda, que l'on ne païât rien pour les ordina-
p. 817. tions. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du ſecond canon de Calcedoine. Euſebe d'Ancyre répondit : Dieu merci la reputation de l'archevêque Anatolius eſt ſans tache ; mais perſonne n'eſt immortel.

Les magiſtrats dirent : de ce qui a été fait & dit ; nous voïons premierement, que la primauté & la prerogative d'honneur doit être conſervée, ſelon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome : mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages ; & qu'il a droit d'ordonner le metropolitains dans les dioceſes d'Aſie, de Pont, & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque metropole, les clercs, les poſſeſſeurs de terres & les hommes conſtitués en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie ; feront un decret, par lequel ils choiſiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la metropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C. P. & il ſera à ſon choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permiſſion, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils ſeront ordonnés par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du metropolitain, ſelon les canons : ſans que l'archevêque de C. P. y prenne part. Tel eſt nôtre avis : que le concile diſe le ſien. Les évêques s'écrierent : Cet avis eſt juſte ; nous diſons tous de même : nous en ſommes tous d'accord : de grace renvoïez-nous ; & firent pluſieurs acclamations ſem-

ſemblables. Le legat Lucentius dit : Le ſiege apoſtolique ne doit pas être abaiſſé en nôtre preſence : c'eſt pourquoi nous vous prions de faire revoquer tout ce qui fut fait hier, au préjudice des canons : ſinon, que nôtre oppoſition ſoit inſerée dans les actes : afin que nous ſçachions ce que nous devons rapporter au pape ; & qu'il puiſſe porter ſon jugement ſur le mépris de ſon ſiege, & le renverſement des canons. Les magiſtrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine. AN. 451. p. 820.

XXXI. Fin du Concile de Calcedoine.

Le recuëil que nous en avons aujourd'hui, & que j'ai ſuivi dans ce recit, eſt un peu different de celui qu'avoit l'hiſtorien Evagre, & qui ſe voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y eſt tel. La premiere action, eſt comme dans les nôtres : la ſeconde eſt la condamnation de Dioſcore : la troiſiéme, celle que nous mettons la ſeconde, où furent lûës les lettres de ſaint Cyrille & de ſaint Leon. La quatriéme, eſt la même que la nôtre, & comprend l'examen de la definition de foi. Dans la ſixiéme elle eſt relûë & ſouſcrite, en preſence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvés. La ſeptiéme action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme, eſt l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la ſeptiéme. La neuviéme, eſt la juſtification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas ; & ainſi des autres ; c'eſt-à-dire, que la douziéme & la treiziéme, contiennent l'affaire d'Epheſe : la quatorziéme, l'affaire de Baſilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la ſeiziéme & derniere, contient la conteſtation, touchant les prerogatives de C. P. *Evagr. II. hiſt. c. ult. V. Baluz. præf in Conc. Calch.*

Cette diverſité d'exemplaires vient de ce que dans

An. 451. dans les conciles generaux, les évêques des grands ſieges avoient chacun leurs notaires: par leſquels ils faiſoient rediger, ou copier les actes, ſuivant le beſoin qu'ils en avoient. Tous étoient ſoigneux d'emporter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'égliſe; c'eſt-à-dire, les definitions de foi, & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas intereſſés, n'en prenoient pas le même ſoin: les uns les negligeoient tout-à-fait, d'autres en recuëilloient une partie, & laiſſoient l'autre; & ceux qui les recuëilloient, les plaçoient differemment, ſuivant ou l'ordre des dates, ou le merite des matieres.

Conc. Calch. 3. part. c. 1. Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à C. P. avant que de ſe ſeparer, & adreſſerent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de ſon zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a ſuivi dans ce concile la conduite des precedens: en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles definitions, ſans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le myſtere de l'Incarnation. Ils juſtifient la lettre de ſaint Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent ſa conformité avec l'écriture ſainte, le ſymbole de Nicée, & les *p. 828. E.* peres, dont ils mettent enſuite pluſieurs paſſages choiſis.

p. 3. c. 2. Le concile écrivit auſſi à ſaint Leon une lettre ſynodale, où ils le reconnoiſſent pour l'interprete de ſaint Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans ſa lettre la nourriture ſpirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt; & que perſonne n'a été retranché de l'égliſe que Dioſcore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis ils ajoûtent: Nous

Nous vous faiſons auſſi ſçavoir, que nous avons ordonné quelques autres choſes, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix eccleſiaſtiques; perſuadés, que vôtre ſainteté en étant inſtruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'eſt que nous avons autoriſé par ſentence ſynodale l'ancienne coûtume de la ſainte égliſe de C. P. pour ordonner les metropolitains des dioceſes d'Aſie, de Pont, & de Thrace. Non tant pour l'avantage du ſiege de C. P. que pour le repos des metropoles; où il eſt ſouvent arrivé du tumulte, après la mort des évêques, le peuple & le clergé n'aïant point ce chef, ce que vôtre ſainteté même n'ignore pas; en aïant été ſouvent importunée, principalement pour l'égliſe d'Epheſe. An. 451. p. 836. p. 837.

Nous avons auſſi confirmé le canon des cent cinquante peres aſſemblés à C. P. ſous le grand Theodoſe, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prerogative après vôtre ſaint ſiege perſuadés, que comme vous communiquez ſans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre ſoin du ſiege de C. P. & d'y étendre la ſplendeur de vôtre puiſſance apoſtolique. Il eſt vrai que vos legats ont vigoureuſement reſiſté à ce decret, mais ils ont voulu ſans doute vous en laiſſer l'honneur; afin que l'on vous attribuë la converſation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela deferé au deſir de l'empereur, du ſenat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer nôtre jugement par vôtre ſuffrage; & d'accomplir les juſtes deſirs de vos enfans, qui ſe ſont conformés à vous, pour le bien. Vous ferez plaiſir aux empereurs, qui ont confirmé vôtre jugement: comme une loi; & le ſiege de C. P. vous en témoignera une reconnoiſſance éternelle en toute occaſion, par ſon union & par ſon zele.

le. Saint Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine offrit même au pape le titre d'évêque œcumenique ou univerſel.

AN. 451. *Lib. IV. ep. 36. VII. ep. 30.*

XXXII. Lettre de ſaint Leon aux évêques de Gaule. *V. Queſn. ad ep. Leret.*

Avant que ſaint Leon reçût cette lettre, il en reçût de pluſieurs évêques des Gaules; la premiere de Ceretius, Salonius & Veran, que l'on croit avoir été évêques dans la province des Alpes maritimes: la ſeconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de ſaint Eucher, depuis évêque de Lion; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'inſtruction qu'il leur a donnée par ſa lettre à Flavien; & lui envoïent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger; afin qu'elle puiſſe être communiquée non ſeulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui deſiroient la lire & la copier.

V. not. Queſn.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à ſaint Leon de leur concile, étoient comme l'on croit des ſept provinces des Gaules. Le premier eſt Ravennius d'Arles, puis Ruſtique de Narbonne, Venerius de Marſeille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Conſtantius d'Uzés, Urſus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas ſi bien les autres. Ils s'excuſent de n'avoir pû remercier plûtôt ſaint Leon de ſa lettre à Flavien. Nous l'avons lûë, diſent-ils, avec une extrême joïe, que nous avons communiquée à tous ceux qui ſont dans les Gaules. Pluſieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçûë de leurs peres: quelques-uns y ont trouvé l'inſtruction & l'autorité dont ils avoient beſoin, pour ſoutenir leurs ſentimens. Nous aurions ſouhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquietude où nous étions: mais les nouvelles

que

que nous avons reçûës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point neceſſaire, & que l'erreur étoit découverte & diſſipée. Le reſte de la lettre, ſont des louanges de ſaint Leon. AN. 451.

Il loüe de ſon côté, dans ſa réponſe, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois ſouhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviez promis; afin que nos freres, que nous avons envoïés au concile, y euſſent auſſi porté vôtre declaration. Il marque, qu'il n'eſt plus permis d'alleguer aucun prétexte d'ignorance, ou d'obſcurité ſur la foi de l'Incarnation, après la déciſion d'un concile d'environ ſix cent évêques; & ne laiſſe pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés. Nos freres les legats, dit-il, ont ſi bien fait, que non ſeulement les évêques, mais encore les princes & les puiſſances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement perſuadés, que c'eſt la foi apoſtolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûë; & que nous ſoutenons, aïant maintenant pour nous le conſentement de tout le monde. Rendez donc graces à Dieu, & priez que nos freres reviennent au plûtôt; & que nous puiſſions vous inſtruire pleinement de tout ce qui s'eſt paſſé. Nous n'avons pas voulu retenir nôtre frere Ingenuus, pour les attendre: de peur que vous n'ignoraſſiez plus long-tems une ſi agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Eſpagne. Cette lettre eſt du premier Février, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire l'an 452. On voit que le pape ſçavoit en gros, ce qui s'étoit paſſé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes, que ſes legats devoient apporter. *Epiſt.* 77. *al.* 52. AN. 452.

Quand

AN. 452. *Epiſt.* 82. *al.* 94. Quand ils furent arrivés, ſaint Leon écrivit encore à Ruſtique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'hereſie a été condamnée tout d'une voix avec ſes auteurs; & leur envoïe copie de la ſentence des legats contre Dioſcore.

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponſe, qui eſt une lettre ſynodale. Ils y declarent, qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de ſaint Leon à Flavien : qu'ils l'ont trouvée conforme aux ſaintes écritures, à la doctrine de ſaint Ambroiſe, & à toute la tradition : c'eſt pourquoi, ils s'y ſont conformés pour condamner les mêmes erreurs contre l'Incarnation. Cette lettre eſt ſouſcrite par Euſebe évêque de Milan, grec de naiſſance, que l'égliſe honore entre les Saints le vingt-deuxiéme d'Août : par ſaint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des homelies, & par dix autres évêques.

Poſt epiſt. 77.

Ennod. epigr. 84. *Martyr. R.* 22. *Aug.* 25. *Juin.*

XXXIII. Lettres contre la pretention d'Anatolius.

Lucien évêque & Baſile diacre vinrent enſuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulcherie, d'Anatolius de C. P. & de Julien de Co : toutes tendantes à perſuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prerogatives de l'évêque de C. P. On le voit, par les réponſes, & par la lettre de l'empereur, qui nous reſte, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, ſous ſon conſulat, c'eſt-à-dire du vingt-huitiéme de Decembre 451. Lucien & Baſile s'acquitterent fidélement de leur commiſſion, & firent tous leurs efforts, pour perſuader à ſaint Leon d'autoriſer la pretention d'Anatolius : mais inutilement, comme on voit par ſes réponſes, toutes datées du même jour onziéme des calendes

Poſt. epiſt. 77. *ex collect. Hoiſt.*

lendes de Juin, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire du vingt-deuxiéme de Mai 452. AN. 452.

Anatolius, dit-il, devroit ſe contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la juſtice, en approuvant ſon ordination mal fondée, & diſſimulant l'entrepriſe par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'eſt qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioſcore, après l'injuſte depoſition de Flavien; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, auſſi injuſtement depoſé, & ſaint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë ſaint Leon, devoit le rendre modeſte plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien ſon predeceſſeur; & ne pas ſe prévaloir du conſentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ſes confreres, & qui ne peut ſervir de rien contre les canons: principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité eſt éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogés par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il ſoit. *Ep.* 78. *al.* 54. *c.* 2. 5. *Epiſt.* 80. *al.* 53. *c.* 2. *Epiſt.* 79. *al.* 55. *c.* 3. *c.* 2. *Epiſt.* 80. *c.* 2. 4.

La ville de C. P. a ſes avantages, mais ils ne ſont que temporels: elle eſt ville roïale, mais elle ne peut devenir ſiege apoſtolique. On ne peut donner atteinte aux privileges des égliſes établis par les canons; ni bleſſer l'autorité de tant de metropolitains, pour contenter l'ambition d'un ſeul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le ſecond rang, pour le crime particulier de Dioſcore; ni Antioche le troiſiéme. Il y a environ ſoixante ans, que cette entrepriſe eſt tolerée: mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoïé au ſaint ſiege le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raiſons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui-même à *Epiſt.* 78. *c.* 3. *Epiſt.* 79. *Ep.* 80. *c.* 9.

s'exer-

An. 452. s'exercer à l'humilité & à la charité : declarant qu'il ne conſentira jamais à une telle entrepriſe; & que ſi Anatolius y perſiſte, il le ſeparera de la paix de l'égliſe univerſelle. Mais le pape n'executa pas cette menace, & n'en vient pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit : Vous devez aimer l'état de l'égliſe univerſelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

Ep. 81. *al.* 105.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçû ſi paiſiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de ſa part tout ce qu'il pût, pour le faire executer : mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Paleſtine. Il y eut premierement un édit donné à C. P. le ſeptiéme de Février, ſous le conſulat de Sporatius, c'eſt-à-dire en 452. par lequel il eſt défendu de diſputer publiquement ſur la religion : ſous peine aux clercs de depoſition, aux officiers, de privation de leurs charges ; aux autres, d'être chaſſés de C. P. & punis ſelon leur merite. C'eſt, dit l'empereur, une impieté & un ſacrilege, de ſe permettre d'examiner quelque choſe par ſon ſens particulier, après la deciſion de tant d'évêques. Et enſuite : C'eſt faire injure au jugement du concile, de vouloir encore diſputer, ſur ce qui a été jugé. Cet édit eſt adreſſé aux citoïens de C. P. Mais comme il n'arrêta pas les eſprits inquiets, & que pluſieurs continuoient de diſputer publiquement des myſteres, en preſence même des juifs & des païens : il y eut une iterative défenſe conforme à la premiere, avec un ordre de ſe ſoumettre au concile de Calcedoine : par un ſecond édit du treiziéme de Mars de la même année, publié auſſi à C. P. & adreſſé au prefet du pretoire d'Orient,

Conc. Calch. p. 3. *c.* 3. *l.* 3. *Cod. de Sum. Trin.*

Conc. Calch. p. 3. *c.* 4.

à

à celui d'Illyrie, au prefet de C. P. & au maître des offices. AN. 452.

Le ſixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adreſſa aux mêmes Officiers un reſcrit, pour revoquer la loi, que Theodoſe le jeune, ſurpris par Chryſaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Epheſe. Celle-ci juſtifie la memoire de Flavien, & les perſonnes d'Euſebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'obſervation du concile de Calcedoine: veut que les ſectateurs d'Eutychés ſoient punis comme les Apollinariſtes, dont il a ſuivi les erreurs; qu'ils ne puiſſent avoir, ni prêtres, ni clercs: qu'Eutychés lui-même ne ſoit plus reconnu pour prêtre: que ſi au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnés ſoient bannis, avec confiſcation de biens. Il leur eſt défendu de s'aſſembler, ou de bâtir un monaſtere: ſous peine de confiſcation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par teſtament, exercer aucune charge, ni demeurer à C. P. ou dans aucune metropole. En particulier, les clercs & les moines du monaſtere d'Eutychés ſeront pris & chaſſés hors des terres de l'empire. Les livres de cette ſecte ſeront brûlés, ceux qui l'enſeigneront, punis du dernier ſupplice, les diſciples païeront dix livres d'or.

C. 11. p. 865.

Sup. liv. XXVII. n. 41.

C. 12 p. 868.

p. 869.

p. 872.

Dioſcore fut relegué à Gangres en Paphlagonie; & quatre évêques, qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, après avoir aſſiſté au concile de Calcedoine, anathematiſé Eutychés, condamné Dioſcore, & ſouſcrit à la lettre de ſaint Leon. Ils portoient des lettres de l'em-

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie.

Liber. c. 14.

An. 452. l'empereur, adreſſées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : mais elle ne fut pas ſans difficulté, parce que la plûpart des citoïens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioſcore. Enfin on choiſit Proterius, que Dioſcore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le ſoin de l'égliſe. Il fut donc ordonné & inthroniſé en preſence de ces quatre évêques, Athanaſe de Buſiris, Neſtorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabaſene.

Evagr. 11. c. 5. Alors le peuple d'Alexandrie ſe diviſa : pluſieurs demandoient Dioſcore, pluſieurs ſoutenoient Proterius. Les partiſans de Dioſcore attaquerent les magiſtrats, & pourſuivirent à coups de pierre les ſoldats, qui vouloient appaiſer la ſedition. Ils les mirent en fuite, & comme ils s'étoient retirés à l'ancien temple de Serapis, ils les y aſſiegerent & les brûlerent tous vifs. L'empereur l'aïant appris, envoïa deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent ſi favorable, qu'ils arriverent le ſixiéme jour à Alexandrie : mais ces nouveaux ſoldats traiterent inſolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui cauſa de plus grands deſordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la diſtribution ordinaire de bled, l'uſage des bains, & les ſpectacles. Mais Florus, qui avoit le commandement civil & militaire, leur rendit tout quelque tems après, à la perſuaſion du reteur Priſcus, & appaiſa ainſi la ſedition pour quelque tems.

Liber. c. 15. Toutefois Proterius étoit toûjours en peril : enſorte que la plûpart du tems de ſon pontificat il fut obligé d'avoir une garde de ſoldats.

XXXVI. Theodoſe faux évêque de Jeruſalem. Il y eut auſſi une grande diviſion en Paleſtine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarraſins, tous deux diſciples de ſaint Euthymius, avoient aſſiſté au Concile de Calcedoine.

Pier-

Pierre évêque des Sarraſins étoit mort, & ſon ſucceſſeur Auxolaüs avoit aſſiſté au faux concile d'Epheſe, & adheré à Dioſcore. C'eſt pourquoi il mourut dans la diſgrace de ſaint Euthymius, & Jean lui ſucceda. Donc aprés le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la definition à ſaint Euthymius, craignant d'encourir ſon indignation, comme Auxolaüs. Saint Euthymius aïant lû la definition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva, & la reçût comme catholique. AN. 452. *Vita S. Euthym. p. 54.*

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Paleſtine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'oppoſition de Theodoſe. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par ſon évêque, avoit été chaſſé de ſon monaſtere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioſcore : il fut foüetté comme ſeditieux, & promené par la ville ſur un chameau. Il alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barſumas, & revint promptement en Paleſtine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi ; & compoſa des lettres, où il diſoit, que le concile avoit declaré, qu'il y avoit deux fils, deux Chriſts, & deux perſonnes, qu'il falloit adorer ; c'eſt-à-dire, qu'il avoit autoriſé l'hereſie de Neſtorius. Il répandit auſſi une mauvaiſe traduction de la lettre de ſaint Leon à Flavien. Il ſeduiſit ainſi beaucoup de moines & d'autres perſonnes ſimples, mais ſur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui s'étoit retirée à Jeruſalem, & qui gagnée par Chryſaphius, avoit toûjours favoriſé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodoſe. Juvenal évêque de Jeruſalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à ſe retracter, & à anathematiſer la doctrine catholique, qu'il avoit ſouſcrite ; ils envoïerent même

Evagr. 11. hiſt. c. 5. Coteler. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

Conc. Calch. p. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo. ep. 97. al. 83.

AN. 452. même un aſſaſſin, pour le tuer : & comme il manqua ſon coup, il s'en vengea ſur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C. P. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Reſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem.

Nicph. XV. c. 9. Il ordonna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſecution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiſer de vive voix & par écrit le concile de Calcedoine, & le pape ſaint Leon. Un diacre nommé Athanaſe, dit un jour à Theodoſe au milieu de l'égliſe, comme il étoit aſſis dans le trône : Ceſſe de faire la guerre à Jeſus-Chriſt, & de diſſiper ſon troupeau ; & connois enfin l'affection que nous portons à nôtre vrai paſteur. Nous ne ſçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainſi, il fut tiré dehors par les ſatellites de Theodoſe ; & après lui avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, on lui coupa la tête, ſon corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'égliſe honore ſa memoire, comme martyr, le cinquiéme de Juillet.

Tom. 4. Conc. p. 801. B. 857. B.

Martyr. R. 5. Jul.

Dorothée, gouverneur de Paleſtine, étoit alors occupé contre les barbares dans le païs des Moabites. Aïant appris ce qui s'étoit paſſé à Jeruſalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre : mais les gens de Theodoſe & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laiſſerent point entrer, qu'il n'eût promis

promis d'adherer au ſchiſme, comme tous les moines & toute la ville. Theodoſe occupa ainſi pendant vingt mois le ſiege de Jeruſalem. AN. 452.

XXXVII. Saint Euthymius refuſe à Theodoſe. *Vita S. Euthim. p. 56.*

Il s'efforça même d'attirer à ſon parti ſaint Euthymius. Premierement, il le manda; mais le ſaint homme ne voulut pas venir à Jeruſalem. Theodoſe lui envoïa deux abbés, Elpide diſciple & ſucceſſeur de ſaint Paſſarion, & Geronce, qui gouvernoit le monaſtere de ſainte Melanie. Saint Euthymius leur dit: Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodoſe, ou à ſon erreur. Elpide & Geronce répondirent: Il faut donc que nous recevions le dogme de Neſtorius, autoriſé par le concile de Calcedoine: en diſant, que l'on reconnoît JESUS-CHRIST en deux natures. Saint Euthymius repliqua: Je n'ai pas lû tous les actes du concile; mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua enſuite, comme le concile reconnoiſſoit les deux natures en JESUS-CHRIST, ſans aucunes diviſions de perſonnes, ſuivant la doctrine de ſaint Cyrille. Elpide approuva ſon diſcours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique: toutefois il ne quitta pas ſi-tôt la communion de Theodoſe; mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur; & ils retournerent ainſi diviſés. Theodoſe ne ſe rebuta pas, & envoïa encore differentes perſonnes, pour tâcher de gagner ſaint Euthymius, qui voïant ſon impudence, avertit les abbés de ne point communiquer au ſchiſme, & ſe retira dans le fond du deſert. Pluſieurs anacoretes l'aïant appris, l'y ſuivirent; & ſaint Euthymius y demeura juſqu'à ce que l'on eût chaſſé Theodoſe. *p. 59.*

Il y avoit un fameux anacorete nommé Geraſime, qui après avoir pratiqué long-tems la vie monaſtique en ſon païs, qui étoit la Lycie,

An. 452. étoit venu depuis peu s'établir dans le deſert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodoſe: mais aïant oüi parler des vertus de ſaint Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & aïant demeuré aſſez long-tems avec lui, il conſentit à la definition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodoſe, avec quatre autres anacoretes, Pierre ſurnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Geraſime bâtit à un quart de lieuë du Jourdain une laure & un monaſtere. La laure étoit compoſée de ſoixante & dix cellules, éloignées les unes des autres : le monaſtere étoit au milieu, deſtiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuroient ſeuls pendant cinq jours de la ſemaine, depuis le lundi juſqu'au vendredi; & quand ils en ſortoient, ils laiſſoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne ſe puſſent ſervir, s'ils vouloient. Le ſamedi & le dimanche, ils venoient communier au monaſtere. Saint Geraſime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars; jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire.

Vita S. Cyriaci. p. 106.

Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbé Gelaſe ſoutint auſſi le concile de Calcedoine contre Theodoſe. Celui-ci dès le commencement de ſon ſchiſme, l'alla trouver dans ſon monaſtere, & lui parla contre le concile, comme aïant autoriſé le dogme de Neſtorius. Gelaſe connoiſſant le perſonnage, amena un jeune enfant de ſes diſciples, qu'il avoit reſſuſcité, étant mort par accident, & dit à Theodoſe: Si vous voulez diſputer ſur la foi, voici qui vous répondra; car je n'ai pas le loiſir de vous entendre. Ainſi Theodoſe s'en alla confus. Enſuite quand il eut uſurpé le ſiege de Jeruſalem, il envoïa querir l'abbé Gelaſe, & uſant de careſ-

L'abbé Gelaſe reſiſte à Theodoſe.

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

p. 416.

careſſes & de menaces, il les fit entrer dans le ſanctuaire, & lui dit : Anathematiſez Juvenal. Gelaſe lui dit ſans s'étonner : Je ne connois point d'autre évêque de Jeruſalem que Juvenal. Theodoſe craignant que ſon exemple n'en attirât d'autres, le fit chaſſer de l'égliſe. Les ſchiſmatiques le prirent, & mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler : mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le ſoulevement du peuple, à cauſe de ſa grande reputation, & le laiſſerent aller. AN. 452.

On connoît le deſintereſſement de l'abbé Gelaſe par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin contenant l'ancien & le nouveau Teſtament, qui valoit dix-huit ſols d'or, c'eſt-à-dire 144. livres. Il l'avoit mis dans l'égliſe, afin que tous les freres le puſſent lire. Un moine étranger le deroba, & le ſaint vieillard ne le pourſuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçû. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda ſeize ſols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permiſſion de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelaſe ; qui lui dit : Achetez-le, il eſt beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur : Je l'ai montré à l'abbé Gelaſe, & il m'a dit que c'eſt trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit ; Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit : Je ne le veux plus vendre, & touché de repentir, il vient trouver Gelaſe ; & lui voulut rendre ſon livre ; mais il refuſa de le reprendre. Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc : & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui juſqu'à ſa mort. *Ibid. p. 410.*

XXXIX. S. Leon arrête Attila.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui aïant reparé ſes pertes de l'an-

An. 452. l'année precedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement pluſieurs provinces. *Chr. Proſp. Duchеſ. to. 1. an. 452. Chr Caſſiod. eod. an.* On craignoit pour Rome, & il penſoit à l'attaquer : mais les ſiens l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même ſongeoient à abandonner l'Italie; mais auparavant, on jugea à propos de tenter des propoſitions de paix. On envoïa à Attila le Pape ſaint Leon avec Avienus conſulaire & Trygetius, qui avoit été prefet : Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au paſſage du Menzo. *Jornand. p. 475. c. 42. Id. p. 471.* Outre la reputation de ſes cruautés, ſa figure ſeule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête groſſe, les yeux petits, vifs, & toûjours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun; marquant ſon origine & tel que ſont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main : étant très-habile pour les conſeils. Il ſe laiſſoit flechir à ceux qui ſe ſoumettoient; & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole. Comme il heſitoit s'il iroit à Rome, cette ambaſſade le détermina. Il eut tant de joïe d'avoir vû ſaint Leon, qu'il écouta favorablement ſes propoſitions : il arrêta les actes d'hoſtilité, & ſe retira au de-là du Danube, avec promeſſe de faire la paix.

Novel. Valent. t. t. 12. L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi le dix-ſeptiéme des calendes de Mai, ſous le conſulat d'Herculam, c'eſt à-dire le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui reſtraint la juriſdiction eccleſiaſtique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on ſe plaint ſouvent des jugemens des évêques; & pour y remedier, elle declare, que l'évêque n'a pouvoir de juger, même

même les clercs, que de leur consentement ; & en vertu d'un compromis. Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, insérées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligés à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel ; seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la clericature, ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclesiastiques. AN. 452.

XL. Aëtius archidiacre de C. P. maltraité. *Leo epist.* 86. *al.* 56.

Julien de Co, qui residoit pour le Pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compatir à ses peines & aux maux, qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même tems, il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius : qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toûjours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. Saint Leon en écrivit à Marcien & à Pulcherie : se plaignant qu'Anatolius avoit degradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'aïant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs : il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église : pour le condamner à une espece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville, & *Epist.* 84. 85. *al.* 57. 58.

An. 453. *Sup. liv. XXVII. n* 33. en un lieu écarté; & cela parce qu'Aëtius avoit toûjours été attaché à ſaint Flavien, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius ſe rendoit ſuſpect, de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apoſtolique, en faiſant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du ſamedi au dimanche.

Saint Leon prie l'Empereur & l'Imperatrice de l'obliger à changer de conduite; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il declare avoir établi ſon legat : pour pourſuivre à leur tour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'égliſe, contre les heretiques du tems. C'eſt le commencement des legats du Pape, reſidans à C. P. que l'on nomma depuis apocriſiaires ou correſpondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche y tenoient, pour les affaires de leurs égliſes. Mais ceux du Pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la diſcipline, obſerver de près les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entrepriſſent rien au préjudice de l'égliſe univerſelle. Ces lettres ſont du dixiéme & de l'onziéme de Mars, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire en 453.

V. Queſn. not. 6. ad epiſt. 84.

Epiſt. 86. c. 3. Saint Leon écrivit en même tems à Julien ſur le même ſujet : le priant auſſi de l'inſtruire de ce qui avoit excité les moines de Paleſtine à faire du deſordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiſcret contre Juvenal de Jeruſalem, qui l'avoit favoriſé. Il lui demande auſſi des nouvelles des moines d'Egypte & de l'égliſe d'Alexandrie; marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoïer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recuëillis en un volume.

Il

XLI. Lettre de Marcien aux moines de Paleſtine. *Epiſt.* 88. *Conc. Calch. p.* 3. *c.* 9.

Il apprit peu de jours après le ſujet du tumulte de Paleſtine, & ce que l'Empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbés & les moines de Jeruſalem, & des environs, adreſſèrent une requête à l'Imperatrice Pulcherie, prétendant juſtifier leur conduite, & rejetter les excés, qui avoient été commis ſur les habitans de Jeruſalem & ſur des étrangers. Par le conſeil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C. P. l'Empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : qu'ils devoient ſe tenir en repos, & demeurer ſoumis aux évêques, ſans s'ingerer à enſeigner. Il mar- *p.* 857. que enſuite, qu'il a été bien informé, par des actes autentiques, de tout ce qui s'eſt paſſé à Jeruſalem ; & après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défenſe de la foi, mais pour uſurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reſte nous nous étonnons comment vous anathematiſez Eutychés, vous livrant à Theodoſe ſon ſectateur & auteur de tous ces deſordres. Vous rendrez compte de vôtre impieté & de vos crimes à Jeſus-Chriſt nôtre maître & nôtre ſauveur, qui ne les laiſſera pas impunis : mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition ſur des moines. Nous avons ſeulement donné ordre, de contenir la ville de Jeruſalem ; de la pacifier, & de punir ceux qui ſe trouveront coupables de meurtres ou d'incendies ; & parce que l'expreſſion des deux natures vous a *p.* 860. troublés, comme ſi c'étoit une nouveauté : ſçachez que vous ne deviez point examiner ces queſtions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, ſuivant la doctrine des peres, nous croïons que Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu & vrai homme. Il explique enſuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de *p.* 861. Neſtorius, que l'on imputoit au concile de Cal-

cedoine ; & il le juſtifie pleinement ; puis il ajoûte : Nous n'avons ordonné de forcer perſonne à ſouſcrire, ou à conſentir, s'il ne veut : car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont inſulté les Egliſes, & commis des meurtres & d'autres crimes ; ſçachez que nous avons ordonné au Comte Dorothée d'en informer exactement, de faire reſtituer aux égliſes, & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables : mais cela ne *p.* 861. vous regarde point. Nous avons auſſi ordonné au Comte Dorothée de délivrer vos monaſteres des logemens des hommes & des chevaux deſtinés à la garde de Jeruſalem. Vivez donc en paix, ſans vous ſeparer de la foi catholique, ni tenir des aſſemblées particulieres ; ſçachant que les princes chrétiens nos predeceſſeurs, l'ont défendu ſous de groſſes peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de nôtre clemence, eſperant que vous changerez de conduite.

XLII. Mort de ſainte Pulcherie.

L'Imperatrice Pulcherie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la ſubſtance eſt la même, & qui tend principalement à juſtifier ſa foi, *Conc. Calh. p.* 3. *c.* 14. & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des ſchiſmatiques. Elle écrivit en parti- *Ibid. c.* 13. culier à Baſſa, qui gouvernoit un monaſtere de filles à Jeruſalem ; & qui fonda auſſi un monaſtere d'hommes, en l'honneur de ſainte Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de ſaint *Vita S. Euthym. p.* 67. Euthymius. Pulcherie écrivit donc à Baſſa quelque tems après : pour l'avertir que ſi quelques religieuſes par ſimplicité s'étoient laiſſé ſurprendre aux calomnies de Theodoſe, elles devoient ſe détromper & reconnoître la ſincerité de ſa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

L'Im-

L'Imperatrice Pulchérie mourut cette année 453. ſous le conſulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'égliſe honore ſa memoire, comme d'une vierge ſainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant ſa mort, elle avoit achevé la cour de l'égliſe de ſaint Laurent à C.P. dans ſon palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit pluſieurs autres égliſes : celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege : toutes trois en l'honneur de la ſainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'Imperatrice Eudocia lui avoit envoïée de Jeruſalem, & que l'on diſoit avoir été peinte par ſaint Luc. Elle fonda pluſieurs hôpitaux & pluſieurs monaſteres, auſquels elle aſſigna des revenus. Elle laiſſa tous ſes biens aux pauvres par ſon teſtament, que Marcien executa fidélement.

AN. 453. *Marcell. Chr. Chr. Paſch. Martyr. R. 10. Sept. Cang. C. P. lib. IV. c. 5. n. 57. c 2. Theod. lect. lib. I. init. & p. 552. C.*

Sozom. IX. c. 1.

Cette même année 453. le chef de ſaint Jean-Baptiſte fut trouvé à Emeſe en Phenicie, où depuis long-tems il étoit caché ſous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le ſuperieur de ce monaſtere, du tems de l'Empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irreprochable, à qui ſaint Jean-Baptiſte apparut deux fois en ſonge, vers le commencement de Février ; & un de ſes moines nommé Iſaac apperçût du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, juſques à une voute qui étoit dans la caverne, & ſous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de ſaint Jean, aïant encore ſes cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens, & adora Dieu, avec une joïe mêlée de crainte. Puis il ſe joignit avec deux abbés de ſon voiſinage, Gennade & Cyriaque ; & tous trois enſemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emeſe, & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda

XLIII. Invention du chef de S. Jean à Emeſe. *Marcell. Chr. Chr. Paſch.*

Marcell. dans du Cang. Diſſert. du chef. S. de Jean.

AN. 453. le ſecret ; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans ; & l'apporta dans la ſacriſtie de l'égliſe : en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette tranſlation ſe fit le mardi vingt-quatriéme Février 453. On bâtit enſuite une égliſe au monaſtere de la caverne, & le chef de ſaint Jean y fut transferé en proceſſion le vingt-ſixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la tranſlation du chef de ſaint Jean à C. P. ſous le grand Theodoſe, ſoit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de ſaint Jean-Baptiſte, ou par quelque autre raiſon.

Sup. XIX. n. 49.

XLIV. Juvenal rétabli à Jeruſalem

L'Empereur Marcien ne ſe contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines ſeduits de Paleſtine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodoſe, pour le punir ; mais il échapa, & s'enfuit au mont Sina. Pluſieurs de ces complices, non-ſeulement des ſeculiers, mais des moines, furent châtiés de punition corporelle. Theodoſe étant chaſſé, Juvenal rentra dans ſon ſiege au bout de vingt mois, c'eſt-à-dire au plûtôt en Juillet 453. Il dépoſa auſſi-tôt tous ceux que Theodoſe avoit ordonnés ; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre ſynodale, adreſſée à tous les abbés & les moines de Paleſtine : pour leur declarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les raſſurer contre les calomnies des ſchiſmatiques. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem, Irenée de Ceſarée, Paul de Parale, & tous les évêques des trois Paleſtines. L'Empereur Marcien écrivit à ce concile, pour declarer encore ſa foi ; & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines ſeduits par les calomnies de Theodoſe. Il marque qu'il écrit

Niceph. XV. 6. 9.

Conc. Calch. p. 3. c. 20

Ibid. c. 15

écrit à l'évêque Macaire, aux abbés & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ſes crimes, & les précautionner contre ſes artifices. AN. 453.

XLV. Lettre de S. Leon aux Evêques du concile.

Les ſchiſmatiques publioient que ſaint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine : ſous pretexte, qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon, fait en faveur de l'évêque de C. P. Il eſt vrai que la lettre de ſaint Leon à Anatolius auroit pû les deſabuſer facilement : mais Anatolius n'avoit garde de la publier ; & on l'accuſe même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impreſſion, que l'Empereur Marcien exhorta ſaint Leon à s'en expliquer nettement. Il croïoit l'avoir aſſez fait, avant le concile, par ſa lettre à Flavien ; & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'Empereur, à l'Imperatrice, & à Anatolius. Toutefois pour ſatisfaire l'Empereur, il écrivit encore une lettre adreſſée à tous les évêques, qui avoient aſſiſté au concile de Calcedoine ; par laquelle il declare qu'il approuve tout ce qui s'y eſt fait touchant la foi ; & que quiconque oſera ſoutenir l'erreur de Neſtorius, ou d'Eutychés & de Dioſcore, doit être retranché de l'égliſe. Mais il proteſte en même tems d'obſerver inviolablement les canons de Nicée, & de reſiſter à l'ambition, quelque concile qu'elle puiſſe alleguer en ſa faveur : comme il paroît par ſon oppoſition aux entrepriſes de l'évêque de C. P. Cette lettre eſt datée du douziéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire du vingt-uniéme de Mars 453.

Leo. ep. 88. 89. 90.

Epiſt. 87. al. 61.

Saint Leon écrivit en même tems à l'Empereur Marcien & à l'Imperatrice Pulcherie, qui vivoit encore, pour les remercier du ſoin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Paleſtine. Il écrivit auſſi à Julien de Cos ſur le même ſujet. Il lui dit, en parlant de l'in-

Epiſt. 89. 90. al. 50. 60.

Epiſt. 88.

AN. 453. jure faite au prêtre Aëtius : Il faut ſouffrir cela, quant à preſent, de peur qu'il ne ſemble que *c.* 5. j'excede les bornes de la gravité. Anatolius perſiſte tellement dans ſa pretention, qu'il a voulu y faire ſouſcrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fuſſiez d'avis, parce que *c.* 3. je vois bien qu'il ne veut pas ſe corriger.

Epiſt. 96. *al.* 60. Dans la même lettre, il marque qu'il a reçû un ordre ſecret de l'Empereur, pour écrire à l'Imperatrice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarés de Paleſtine, & à leur faire entendre, que la foi catholique condamne également les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés.

Epiſt. 97. *al.* 83. Il écrivit auſſi à ces moines : attribuant l'occaſion de leur erreur à la mauvaiſe traduction de ſa lettre à Flavien. Il s'étend ſur la matiere ; & après avoir inſtruit ces moines, qui la plûpart *c.* 8. 9. étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excés, & les exhorte à en revenir. Cette lettre eſt une des plus éloquentes de ſaint Leon.

Epiſt. 91. *al.* 82. Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la predication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il eſt de la puiſſance imperiale, de reprimer ſeverement les tumultes & les ſeditions ; auſſi eſt-il de l'autorité ſacerdotale, de ne laiſſer aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi ; & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques. Et à Maxime d'Antioche : *Epiſt.* 92. *al.* 62. *c.* 6. Vous devez auſſi prendre garde, qu'excepté ceux qui ſont dans le ſacerdoce, perſonne n'ait la hardieſſe de s'attribuer le droit d'enſeigner ; ſoit un moine, ſoit un laïque, qui ſe flatte de quelque reputation de ſcience. Tout doit être ordonné dans l'égliſe ; & chacun de ſes membres

bres doit être content de ſa fonction. Il repete la même choſe dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occaſion des moines partiſans d'Eutychés; & en particulier, d'un certain George, qui ſe donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher, avec la permiſſion de Thalaſſius évêque de Ceſarée en Cappadoce. AN. 453. *Epiſt. 93. al. 63. c. 6.* *Ep. 91.*

XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à ſaint Leon, par le prêtre Marien & le diacre Olympius, par leſquels il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Neſtoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematiſoient reciproquement. Saint Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de ſaint Pierre, à qui nous avons, dit-il, ſuccedé l'un & l'autre. Ne ſouffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les égliſes d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au ſiege d'Antioche. J'ai un tel reſpect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conſervez ſoigneuſement les privileges du troiſiéme ſiege; & ſi vous avez quelque choſe à pourſuivre ſur ce ſujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puiſſe vous répondre plus preciſément. L'ambition prend ſouvent l'occaſion de ſe gliſſer dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Epheſe, Juvenal crut pouvoir uſurper la primauté de la Paleſtine, & établir ſa pretention par des écrits ſuppoſés, ſaint Cyrille s'y ſuppoſa, & écrivit ici pour faire connoître cette entrepriſe, & empêcher qu'elle ne fût autoriſée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de ſa lettre, dont vous nous avez envoïé copie. Que ſi mes freres envoïés au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre choſe, il n'aura aucune force; puiſqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez nôtre attachement *Sup. liv. XX. n. 59.*

ment

ment au concile de Nicée, par les copies de la
An. 453. lettre que nous avons envoïée à l'évêque de C. P. pour reprimer ſon ambition, & que vous
Ep. 93. al. 63. ferez venir à la connoiſſance de tous nos collegues.

La lettre de ſaint Leon à Theodoret, tend à le conſoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles ſont remarquables. Nous nous glorifions en nôtre Seigneur, de ce qu'il n'a permis que nous perdions aucun de nos freres ; mais ce qu'il avoit auparavant défini par nôtre miniſtere, il l'a confirmé par le conſentement irrevocable de toute la fraternité ; & a montré que ce que le premier de tous les ſieges avoit decidé, a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté. Car de peur que le conſentement des autres ſieges ne parût une flaterie, ou qu'on pût former quelqu'autre ſoupçon fâcheux, il s'en eſt trouvé qui ont diſputé ſur nôtre jugement. Et enſuite : La verité paroît plus clairement, & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enſeigné auparavant, eſt enſuite confirmé par l'examen. Car le miniſtere ſacerdotal éclate manifeſtement, quand les premiers gardent l'autorité, ſans diminuer la liberté des inferieurs, & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la deciſion de foi, prononcée par le Pape, eſt examinée par les autres évêques en toute liberté ; & qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur conſentement, il n'eſt plus permis d'y toucher. Saint Leon dit enſuite à Theodoret : Quoique vous n'aïez pas beſoin d'inſtruction, nous croions vous devoir avertir dans l'occaſion preſente, qu'en combattant les ennemis de l'égliſe, nous devons meſurer nos diſcours avec
c. 5. une extrême precaution. Il ne faut plus diſputer, comme de choſes douteuſes ; mais établir avec

avec une entiere autorité, ce qui eſt défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laiſſer aux ennemis de l'égliſe aucune occaſion de calomnie: comme ſi en combattant les Neſtoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les frapper d'anathême, ſans heſiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par experience. Mais beni ſoit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'hereſie, ſuivant le jugement du ſiege apoſtolique. Il le charge enſuite de l'avertir des progrés que fera la ſaine doctrine en Orient. Quiconque fera reflexion ſur la conduite paſſée de Theodoret, verra aiſément l'utilité de ces avis. AN. 453.

XLVII. Fin de Theodoret.

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & juſques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers tems ſon traité des fables heretiques, compoſé après le concile de Calcedoine: puiſqu'il y parle de l'hereſie d'Eutychés, comme abſolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commiſſaires du concile, & conſul l'année 452. & il le loue de ce qu'au milieu de la cour & de ſes grands emplois, il fait ſon principal ſoin de la connoiſſance des choſes divines, & de l'étude de la verité. L'ouvrage eſt diviſé en cinq livres: le premier comprend les hereſies qui établiſſoient deux principes, & diſoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finiſſant à Manés. Le ſecond livre eſt de ceux qui diſoient, que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion juſqu'à Photin. Le troiſiéme contient diverſes hereſies, entr'autres des Montaniſtes & des Novatiens. Le quatriéme les hereſies plus nouvelles, depuis Arius juſqu'à ſon tems. Il finit par

Lib. IV. c. ult.

Præf. in fi.

An. 453. par Neſtorius & Eutychés, & parle ſi fortement contre Neſtorius, que ce chapitre eſt ſuſpect. Le cinquiéme livre eſt une expoſition de la doctrine catholique, pour ſervir de refutation aux hereſies. Ce fut auſſi dans ces derniers tems de ſa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius ſon corévêque les queſtions ſur l'octateuque, c'eſt-à-dire ſur les huit premiers livres de l'écriture, ſçavoir les cinq de Moïſe, Joſué, les Juges & Ruth. Il en écrivit auſſi ſur les Rois & les Paralipomenes. Ainſi il finit ſa vie ſaintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'égliſe. Il reſte de lui près de cent cinquante lettres.

c. 12

Id. hiſt. Theod. l. 13 n. 5.

V. Garn. Diſſ. 2. c. 3.

XLVIII. Conciles de Gaule. Cette même année 453. ſous le conſulat d'Opilion, Il ſe tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où aſſiſterent ſept évêques; ſçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalaſſius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occaſion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges ſeculiers, ſans le conſentement de leurs évêques; qu'ils ne voïagent point, ſans leur permiſſion & leurs lettres: qu'il ne leur ſoit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges ſeculieres; que les moines vagabons ſoient excommuniés. On y défend les violences & les mutilations de membres; on declare excommuniés ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les deſordres cauſés par les incurſions des barbares, qui ravageoient alors les Gaules. Ce fut apparemment dans ces commencemens de ſon épiſcopat, que Thalaſſius conſulta ſaint Loup de Troyes & ſaint Euphrone d'Autun ſur quelques points de diſcipline. Nous avons leur réponſe, où ils marquent la manie-

Tom. 4. Conc. p. 1020.

Conc. Calch. c. 5. 9. 13. 7. 4.

Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.

c. 3. 4.

To. 4. conc. p. 1048.

re

re de celebrer la veille de Noël, celle de Pâques & de l'Epiphanie. Que l'on ſouffroit des portiers bigames, mais non pas des exorciſtes ou des ſoudiacres. AN. 453.

On rapporte à peu près au même tems le ſecond Concile d'Arles, dont on ne ſçait ni l'année, ni les évêques qui y ont aſſiſté: on ne convient pas même du nombre des canons, qui eſt tout ce qui nous en reſte. On en compte juſqu'à cinquante-ſix; mais on croit que quelques-uns ſont tirés d'autres conciles. Les plus remarquables ſont: le dixiéme, qui porte, que ceux qui ſont tombés dans la perſecution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront ſept ans de penitence, ſuivant le concile de Nicée: c'eſt-à-dire ſuivant que Rufin l'avoit rapporté dans ſon hiſtoire. Car le concile même, dans l'onziéme canon, leur impoſoit douze ans de penitence. Au reſte, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre perſecution que celle des barbares infidéles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troiſiéme canon regarde les reſtes d'idolâtries qui ſe trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que ſi dans le territoire de quelque évêque, les infidéles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines, ou des pierres, l'évêque qui neglige d'abolir cet abus, eſt coupable de ſacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne ſe corrige, il ſera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la penitence aux gens mariés, que de leur conſentement, c'eſt-à-dire à l'un des deux, du conſentement de l'autre, parce que l'état de penitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon precedent.

Tom. 4. conc. p. 1010. V not. Sirm. ibid. & p. 1812.

lib. 1. c. 5.

can. 12.

Sup. l. v. XI n. 21.

XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c.

Saint Leon aïant appris le rétabliſſement de Juvenal à Jeruſalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier,

An. 454. vier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Studius, c'eſt-à-dire, l'an 454. En même tems il en écrivoit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle : lui marquant auſſi qu'il avoit reçû des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage ſuffiſant de ſa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit diſciple de Dioſcore. Mais ſaint Leon ſe plaint de ce qu'en liſant publiquement à C. P. ſa lettre au concile de Calcedoine en preſence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la ſeconde, touchant l'entrepriſe d'Anatolius.

Epiſt. 99. *Epiſt.* 100. *al.* 68.

Epiſt. 103. Il écrivit quelque tems après à Proterius, qui lui avoit écrit & declaré qu'il recevoit ſa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les ſectateurs d'Eutychés, en leur faiſant voir combien la doctrine catholique eſt éloignée de celle de Neſtorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enſeignez, que ce qu'ont enſeigné leurs peres, particulierement Athanaſe, Theophile & Cyrille : dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & enſuite ma lettre à Flavien ; afin qu'ils en voïent la conformité. Il l'exhorte auſſi à maintenir la diſcipline, à conſerver la dignité de ſon égliſe, & contenir ſous ſon autorité tous les évêques d'Egypte : declarant de ſon côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conſervation des canons, que la foi. Ce qui regarde la pretention de l'évêque de C. P. Cette lettre eſt datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius : ſaint Leon lui écrivit en même tems ; & le pria d'envoïer à Alexandrie, par une perſonne ſeure, & ſous le ſceau imperial, ſa lettre à Flavien, fidélement traduite en grec, par les ſoins de Julien de Co ; & de l'adreſſer aux Juges d'Alexandrie, qui la faſſent lire publiquement.

Epiſt. 104. *al.* 69.

Epiſt. 102.

Saint

Saint Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit celebrer la Pâque l'année ſuivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, qui ſembloit un terme trop reculé: car on avoit crû juſques-là, que le jour de Pâques ne devoit être, ni plûtôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plûtard, que le vingt-uniéme d'Avril. Dès l'année precedente 453. le pape ſaint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien: le priant de faire examiner cette queſtion par les plus habiles gens; afin que la Pâque fût celebrée en même jour par toutes les Egliſes. Il avoit auſſi chargé Julien de Co, de ſolliciter cette affaire; & l'on voit par la quantité des lettres, où il en parle, combien il l'eſtimoit importante. L'Empereur envoïa à Alexandrie un de ſes agens avec une lettre à Proterius: qui pour ſatisfaire ſaint Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la queſtion à fonds.

AN. 454. L. Queſtion de la Pâque pour 455.

Epiſt. 94. *al.* 64.

Epiſt. 95. *al.* 65. *Ep.* 100. *al.* 68. *Epiſt.* 102. *Ep.* 105. *c.* 3. *al.* 70. *Poſt. epiſt.* 103.

Il montre que la Pâque doit être celebrée par les Chrétiens, non le quatorziéme de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche ſuivant; par conſequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque juſqu'au dimanche ſuivant, qui eſt le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de celebrer la Pâque dans le ſecond mois: car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui eſt toûjours le vingt-uniéme de Mars; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Proterius ſoutient cette doctrine par pluſieurs exemples; & conclut, que le calcul de Theophile eſt bon, & que la Pâque de l'indiction huitiéme, c'eſt-à-dire de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'eſt-

AN. 454. c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril. Saint Leon ſe rendit à l'autorité de ſaint Proterius, plûtôt qu'à ſes raiſons; voulant éviter la diverſité en la celebration de la fête; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Eſpagne, datée du cinquiéme des calendes d'Août, après le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la Pâque prochaine ſera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns penſoient, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-ſeptiéme. Et telle fut la fin de cette queſtion.

Epiſt. 108.

Epiſt. 109. al. 95.

LI. Canon paſca de Victorius.

Mais pour prevenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de ſuivre aveuglement l'autorité des Alexandrins : ſaint Leon fit travailler à un nouveau canon paſcal. Au moins eſt-il vraiſemblable, que Victorius ne compoſa le ſien que par ſon ordre. Ce que nous voïons; c'eſt qu'Hilarius alors archidiacre de Rome, & depuis Pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loiſir la raiſon de la diverſité d'opinions, qui ſe trouvoit ſur cette matiére entre les Grecs & les Latins; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cauſe des Goths. Il accepta la commiſſion, & entreprit pour travailler plus ſeurement, de reprendre toute la ſuite des lunaiſons & des jours, c'eſt-à-dire des feries, depuis le commencement du monde, ſuivant la cronique d'Euſebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont ſe ſervoient les Grecs, étoit plus ſûr que ceux des Latins; & le multipliant par le cycle ſolaire de vingt-huit ans, il en fit un canon paſcal de 532. ans; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits juſqu'alors : commençant ſelon lui au conſulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la paſſion;

Epiſt. Hilari apud Buch. de Doct. temp.

Gennad Illuſt. c. 88.

Epiſt. Vict. ap. Bucher.

&

& finiſſant en l'an 559. de l'incarnation, ſuivant nôtre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon paſcal ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus ſuivi par les Latins. L'auteur ſe trouve auſſi nommé Victorin, ou Victor. AN. 454.

LII. Satisfaction d'Anatolius.

Anatolius de C. P. preſſé par l'Empereur, offrit de ſatisfaire ſaint Leon, ſe plaignant de ce qu'il avoit ceſſé de lui écrire. Je n'ai ceſſé, dit ſaint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien, qui témoignât du repentir de ſa pretention ambitieuſe; principalement après ce qui s'eſt paſſé touchant Aëtius & André; mais je n'ai jamais ceſſé de deſirer ſincerement ſa correction. Après pluſieurs lettres de l'Empereur, Anatolius écrivit lui-même à ſaint Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'Egliſe en ſon premier rang d'honneur : ce qui ne ſignifie pas, qu'il eut repris la place d'archidiacre : il ne le pouvoit étant prêtre; mais ſeulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere; où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoûte : André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été ſeparé de l'Egliſe, avec ceux qui étoient contre ſaint Flavien, & du parti d'Eutychés; quoiqu'ils paruſſent avoir ſatisfait en ſouſcrivant à la lettre de vôtre ſainteté; & ils demeureront ainſi, juſqu'à ce que vous en aïez ordonné. Quant à ce qui a été decidé en faveur du ſiege de C. P. au concile de Calcedoine, ſoïez ſûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos, & à me tenir dans ma baſſeſſe. Mais le clergé de C. P. l'a deſiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes. *Epiſt* 101. *Poſt ep.* 105.

Anatolius aïant ainſi ſatisfait, ſaint Leon lui écrivit. Il approuve le rétabliſſement d'Aëtius, *Ep.* 106. *al.* 71.

&

& la depoſition d'André, & ajoûte : Si André & Eufratas, que j'apprens avoir inſolemment accuſé Flavien de ſainte memoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, auſſi-bien que celle de Neſtorius; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choiſi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été ſoupçonné de ces hereſies. Les autres qui étoient dans la même faute, ſeront rétablis, s'ils ſatisfont de même; mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui conſtamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant à la pretention ambitieuſe d'Anatolius, le Pape ne paroît pas perſuadé de ſa ſincerité ſur ce point. Cette lettre eſt du vingt-neuviéme de Mai 454. AN. 454.

LIII. Autres Lettres de S. Leon.

En même tems ſaint Leon écrivit à l'Empereur ſur le même ſujet; & pour le prier de reprimer le moine Caroſe, qu'il qualifie très-ignorant & très corrompu; & qui pervertiſſoit beaucoup de gens; ſoutenant l'hereſie, & mépriſant l'autorité du concile. L'Empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monaſteres Caroſe & Dorothée, les mettant en lieu, où ils ne pouvoient nuire à perſonne. Peu de tems auparavant, ſaint Leon avoit prié l'Empereur d'envoïer Eutychés plus loin : aïant appris par Julien de Co, que dans le lieu de ſon exil, il s'efforçoit de tromper, & blaſphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme deſeſperé. Dioſcore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué; & ſaint Leon l'aïant appris, eſpera que ceux qui s'étoient égarés, reviendroient plus facilement.

Epiſt. 107. *Epiſt.* 112. *c.* 2. *cp.* 1. 3 *c.* 1. *Epiſt.* 101. *al.* 70. *c.* 2. *Epiſt.* 111.

Juvenal de Jeruſalem écrivit à ſaint Leon, pour lui faire part de ſon rétabliſſement. Je m'en réjoüis, dit ſaint Leon; mais en faiſant re-

Epiſt. 110. *al.* 72.

reflexion ſur le paſſé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs; & que vous avez perdu l'autorité, pour reſiſter aux heretiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés, au faux concile d'Epheſe. Perſonne, ajoûte-t-il, n'eſt plus inexcuſable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jeruſalem, & qui n'ont pas beſoin de lecture, pour connoître la verité de l'Evangile; voiant de leurs yeux les lieux où ſe ſont accomplis les myſteres. Il conclut par ces deux mots, qui ſuffiſent pour détruire l'hereſie d'Eutychés : La divinité ne peut être paſſible en ſon eſſence; & la verité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre nôtre nature. La lettre eſt du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, ſaint Leon ſe plaint à l'empereur Marcien, que les œconomes de l'égliſe de C. P. rendoient leurs comptes devant les juges ſeculiers : ce qu'il dit être ſans exemple, & contre l'uſage, ſuivant lequel les comptes des égliſes ſe rendoient devant les évêques.

AN. 454.

Epiſt. 108. *c.* 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'Egliſe.

Theodoſe, le faux évêque de Jeruſalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monaſteres aiant tiré leur origine d'Egypte y conſervoient une grande relation. C'eſt pourquoi l'empereur Marcien envoïa en Egypte le decurion Jean, avec une lettre adreſſée aux moines du païs, pour les inſtruire des crimes de Theodoſe. Il les exhorte à le chercher dans ſes cachetes, & à le livrer avec ſes complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il meritoit, mais pour l'empêcher de ſeduire encore les ſimples. L'Empereur ne manque pas dans cette lettre, de declarer la pureté de ſa foi, pour diſſiper les calomnies des heretiques.

Epiſt. Leon. 113 *c.* 1. *Conc. Calch. p.* 3. *c.* 8.

Le decurion Jean fut peut-être auſſi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Mar-

Ibid. c. 19. *L.* 8. *cod. de hæret.*

AN. 455. Marcien contre les heretiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les declare Apollinariſtes, & les ſoumet aux mêmes peines : leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par teſtament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, ſous peine d'exil & de confiſcation de biens : ni de tenir des aſſemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi eſt datée du premier d'Août, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien, avec Anthemius, c'eſt-à-dire l'an 455. adreſſée au prefet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines de rien recevoir des teſtamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes conſacrées à Dieu, de donner aux égliſes, aux clercs, aux moines, ou aux autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, ſoit par donnation, ou par teſtament.

Nov. tit. *Mar. tit. 5.* *L. 20. C. Th. de epiſc.* *Sup. liv. XVI. n. 41.*

On trouve une loi de l'année precedente 454. adreſſée à Pallade prefet du pretoire d'Orient, qui confirme les privileges des égliſes & les penſions accordées en diverſes eſpeces, pour la nourriture des pauvres. Elle revoque toutes les pragmatiques accordées par ſurpriſe au préjudice des canons. Ce qui ſemble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs : portant qu'ils ne doivent être appellés en jugement que devant l'évêque. Toutefois à C. P. on peut les pourſuivre devant le prefet du pretoire. Leur caution en cas de beſoin, ſera l'œconome, ou le défenſeur de l'égliſe de C. P. juſqu'à cinquante livres d'or. Les ſalaires des appariteurs, & les autres frais de

L. 12. C. de ſacroſ. Eccleſ. *Sup. n. 19.* *L. 25 C. de epiſc.*

de juſtice ſeront taxés plus modérement contre les clercs. AN. 455.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles. L'empereur Valentinien ſe broüilla avec le patrice Aëtius ; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur ; & la choſe alla ſi loin, que l'empereur reſolut de le prevenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit éte promis : Valentinien le tua de ſa main dans ſon palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abuſant par force de ſa femme. Ainſi Maxime ſe ſervit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de ſa perſonne ; & comme il ſe promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le ſurprirent & le tuerent, ſans que perſonne ſe mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-ſeptiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodoſe. Il étoit âgé de trente-ſix ans, & en avoit regné près de trente.

LV. Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs. *Chr. Proſp. Idac. Marcell. Chr. Paſch. Caſſiod. Victor. Evagr. II. c. 7. Procop. I. Vandal. c. 4. Idac. Chr.*

Maxime fut auſſi-tôt reconnu Empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois conſul ; & deſcendoit de Maxime, qui uſurpa l'Empire du tems du grand Theodoſe. Comme ſa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'empereur Valentinien de l'épouſer. Mais quand elle en eut découvert, qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoïa en Afrique à Genſeric Roi des Vandales de grands preſens : l'invitant à venir à Rome, dont il ſe rendroit aiſément le maître. Genſeric n'y manqna pas ; & ſur le bruit de ſa venuë, pluſieurs des nobles & du peuple ſe retirerent de Rome. Maxime ſongeoit à en ſortir lui-même, permettant à tout le monde d'en

An. 455. faire autant : mais ſa lâcheté le rendant mépriſable, des ſerviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ſes membres dans le Tybre, le ſoixante-dix-ſeptiéme jour de ſon regne, douziéme de Juin 455.

Proſp. Chr. Genſeric arriva trois jours après, & trouva Rome ſans défenſe. Le Pape ſaint Leon alla au devant, hors des portes de la ville, & obtint par ſes prieres, qu'il ſe contentât de pillage, & s'abſtint des incendies, des meurtres & des ſupplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richeſſes immenſes, qui furent enlevées de Rome, étoient les vaſes ſacrés, que Titus avoit autrefois apportés de Jeruſalem. On emmena pluſieurs milliers de captifs : l'Imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genſeric, fut conduite à Carthage avec ſes deux filles Eudocie & Placidie : Genſeric maria Eudocie à ſon fils Huneric, & renvoïa quelque tems après Placidie à C. P. avec l'Imperatrice ſa mere.

Procop. 1. Van. c. 5.

Victor. Chr. Deux mois & demi après le pillage de Rome, Avitus fut élû empereur en Gaule, où il étoit prefet du pretoire ; & avoit été declaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année ſuivante 456. ſous le conſulat de Jean & de Varane, Avitus étant venu en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaiſance : il mourut peu de tems après.

LVI. Fin de ſaint Proſper.

C'eſt à cette revolution & au pillage de Rome, que ſaint Proſper finit ſa chronique, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt-à-dire l'an 455. & il mourut peu de tems après, avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit compoſé ſur la matiere de la grace un poëme intitulé, des ingrats, pluſieurs épigrames, & un recueil de ſentences tirées de ſaint Auguſtin. Car il avoit fait

Victor. præf. in cycl.

Sep. liv. XXVI n. 24.

ſa

ſa principale étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la création du monde, & eſt diviſée en deux parties : la premiere finit à l'an 378. où finit la chronique de ſaint Jerôme, & la ſeconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit auſſi fait un cycle paſcal. Comme il avoit été ſecretaire du Pape ſaint Leon ; quelques anciens lui ont attribué les lettres de ſaint Leon contre l'erreur d'Eutychés. *Ado. Vien 6. ætat. Gennad. Illuſtr. c. 83.*

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils : que d'autres pretendent être de ſaint Leon, à cauſe de la conformité du ſtile & des ſentimens ; & croïent, qu'il l'a compoſé avant que d'être Pape. L'auteur y traite cette queſtion. Comment il eſt poſſible, que Dieu veuille que tous les hommes ſoient ſauvés, puiſqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il eſt certain, que pluſieurs periſſent ? Les Pelagiens diſoient que le libre arbitre en étoit cauſe : attirant la grace à ceux qui en uſoient bien. Mais par-là ils détruiſoient la grace, en l'attribuant aux merites. L'auteur établit donc premierement la neceſſité de la grace ; puis il ajoûte, qu'il ne faut pas obſcurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous ſont cachées. Or telle eſt la raiſon du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en ſauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'Apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire : mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines en cette matiere. La premiere : Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & viennent à la connoiſſance de la verité. La ſeconde : Perſonne n'arrive par ſon merite à la connoiſſance de la verité & au ſalut, mais par les ſecours de la grace. La troiſiéme : La profondeur des jugemens de Dieu eſt impenetrable

Marc. Chr. an. 463.

Queſn. Diſſert. 2. in S. Leon.

Lib. I. c. 1.

c. 6. 7. 8.

c. 8.

c. 21.

Lib. II. c. 1. 30.

1. Tim. II. 4.

à l'intelligence des hommes ; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne ſauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être ſauvés. Ainſi en ne cherchant point ce que l'on ne peut ſçavoir, on ne trouvera point d'oppoſition entre les deux premieres veritez.

LVII. Charité de l'Evêque de Carthage. *Victor. Vit. lib. 1. c. 8.*

Les captifs amenés de Rome à Carthage furent charitablement ſecourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien après une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entr'eux ces pauvres eſclaves, ſeparoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le ſaint évêque voulant empêcher ce deſordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté ; & pour cet effet il vendit tous les vaſes d'or & d'argent, qui ſervoient aux égliſes. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux aſſez ſpacieux, pour contenir cette multitude, il y deſtina deux grandes égliſes : celle de Fauſte & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit beſoin. Il y avoit entr'eux un grand nombre de malades ; ſoit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumés, ſoit des mauvais traitemens de l'eſclavage. Le ſaint évêque les viſitoit à tous momens avec des medecins ; ſuivant l'avis deſquels il leur faiſoit diſtribuer la nourriture en ſa preſence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il ſe portoit : car il ſe donnoit tout entier à ce travail, nonobſtant ſa foibleſſe & ſa vieilleſſe decrepite. Les Ariens envieux de ſa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices, dont Dieu le délivra : mais il mourut peu de tems après, n'aïant tenu le ſiege de Carthage que trois ans. On l'enterra ſecretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoûtumées,

de

de peur que le peuple n'enlevât ſon corps, tant il étoit aimé; & les captifs Romains croïoient à ſa mort être de nouveau retombés en ſervitude. L'égliſe honore ſa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après ſa mort le roi Genſeric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconſulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit ſoixante-quatre. Ainſi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient reduits à trois. *Martyr. R. 22. Mars.*

LVIII. Genſeric perſecute les catholiques.

Il y eut alors pluſieurs confeſſeurs & pluſieurs martyrs. Quatre freres, Martinien, Saturien, & deux autres étoient eſclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de ſon maître, Maxima gouvernoit toute la maiſon. Le Vandale voulut les marier, pour ſe les attacher davantage. Martinien en étoit bien aiſe, mais Maxima étoit déja conſacrée à Dieu; ainſi quand on les eut mis enſemble, elle perſuada à Martinien de garder la continence. Il gagna auſſi ſes freres, & tous cinq enſemble, ils ſortirent de nuit, & allerent à Tabraque, où les quatre freres entrerent dans un monaſtere, dont l'abbé ſe nommoit André. Maxima ſe mit dans une communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva; & les aïant repris, il les mit aux fers, & leur fit ſouffrir divers tourmens: voulant non-ſeulement que Martinien & Maxima vêcuſſent enſemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fuſſent rebaptiſés.

Le Roi Genſeric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter juſqu'à ce qu'ils obéiſſent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de ſies, qui les mettoient tout en ſang, & les déchiroient juſqu'à découvrir leurs entrailles; & toutefois le lendemain on les

trouvoit gueris; ce qui arriva pluſieurs fois. Enſuite on les mit dans une rude priſon avec des entraves aux pieds : mais elles ſe rompirent en preſence d'un grand nombre de fidéles, qui venoient les viſiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit ſur la maiſon du Vandale. Il mourut lui & ſes enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes eſclaves & ſes beſtiaux. Sa veuve donna les ſerviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Serſaon; mais le demon tourmenta ſes enfans & ſes domeſtiques. Il raconta la choſe au roi, qui ordonna que l'on envoïât les quatre freres liés à un roi Maure païen nommé Capſur. Pour Maxima, il la laiſſa en liberté; & elle vivoit encore trente ans après ſuperieure de pluſieurs vierges.

Les confeſſeurs étant arrivés dans le deſert où demeuroit ce roi Maure, & y voïant quantité de ſacrifices profanes, commencerent par leurs diſcours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoiſſance de Dieu, & en gagnerent une grande multitude, dans un païs où le nom de JESUS-CHRIST n'avoit point encore été porté. Alors ils penſerent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire adminiſtrer le baptême. Ils envoïerent des députés, qui aïant traverſé le deſert, arriverent à une ville Romaine, c'eſt-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoïer des prêtres & des miniſtres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joïe : on bâtit une égliſe, & on baptiſa une grande multitude de barbares. Genſeric l'aïant appris par la relation de Capſur; fit attacher les ſerviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures ſe lamentoient; & les martyrs ſe regardoient l'un l'autre en paſſant, & ſe diſoient :

Mon

Mon frere priez pour moi : Dieu a rempli nôtre desir : c'eſt ainſi qu'on arrive au roïaume des cieux. Il ſe fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la perſecution. c. 12.

Après cela Genſeric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoïa dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vaſes ſacrés & les livres, comme pour les deſarmer. Les évêques declarerent qu'ils ne pouvoient les livrer; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout : juſqu'à ſe faire des chemiſes & des calleçons avec des napes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bien-tôt après, ſe coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refuſant hardiment de livrer les choſes ſacrées, fut chaſſé ſeul hors de la ville, avec défenſes à perſonne de le loger dans aucune maiſon, ni à la ville, ni à la campagne. Ainſi ce ſaint vieillard demeura long-tems étendu nud ſur le grand chemin, expoſé aux injures de l'air. L'égliſe en fait memoire le quinziéme de Decembre. *Martyr. R. 15. Dec.*

c. 13.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une égliſe fermée, pour y celebrer la fête de Pâque. Les Ariens le ſçûrent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, aïant aſſemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent ſur les toits voiſins, & tirent des flêches dans les fenêtres de l'égliſe. Un lecteur monté ſur la tribune chantoit *Alleluia*, quand il reçût un coup de flêche dans la gorge : le livre lui échapa des mains, & il tomba mort. Pluſieurs furent tués à coup de flêches & de dards ſur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas ſur le champ, furent tourmentés enſuite,

& preſque tous mis à mort par ordre du roi : principalement les grandes perſonnes. L'égliſe fait memoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent ſur le pavé le corps & le ſang de J.C. & le foulerent aux pieds.

Martyr. R. 5. Apr.

Genſeric avoit ordonné à la perſuaſion des évêques, qu'il n'y eût que des Ariens, qui ſerviſſent dans ſa maiſon & dans celle de ſes enfans. On trouva un catholique nommé Armogaſte au ſervice de Theodoric fils du roi. Il fut ſouvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui ſerroit les jambes & le front. Après avoir fait le ſigne de la croix, il regardoit le ciel, & les cordes ſe rompoient. On y emploïa des cordes plus fortes & de chanvre : mais elles ſe rompoient, ſi-tôt qu'il invoquoit le nom de JESUS-CHRIST. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voïoit dormir comme ſur un lit de plume. Theodoric ſon maître lui vouloit faire couper la tête ; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna diſant : Vous pouvez le faire mourir par divers ſupplices : mais ſi vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoïa donc Armogaſte dans la province Byzacene travailler à creuſer la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage & garder des vaches. Le confeſſeur aïant eu revelation, que ſa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince : Je vous prie de m'enterrer ſous ce cheſne : ſinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix

qui

qui le regardoit comme un apôtre, répondit : Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une égliſe avec l'honneur que vous meritez. Armogaſte inſiſta, & Felix le promit pour ne le pas contriſter. Le ſaint confeſſeur mourut peu de jours après. Felix commença à creuſer au pied de l'arbre : mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les aïant coupées, & fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui ſembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Maſcula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique : le roi lui-même le flattoit, & lui promettoit de le combler de richeſſes. Enfin il le condamna à perdre la tête ; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre ſecret : que ſi au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir ; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confeſſeur témoigna une conſtance inébranlable, & on le laiſſa en vie.

Satur, intendant de la maiſon d'Huneric, parloit ſouvent avec liberté contre l'Arianiſme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'aïant denoncé, Huneric le preſſa de ſe faire Arien : le menaçant, s'il n'obéïſſoit, de lui ôter ſa maiſon, ſes biens, ſes eſclaves, ſes enfans, ſa femme même : & la faire épouſer en ſa preſence à un gardeur de chameaux. Satur ſe ſoumit à tout ; mais ſa femme à ſon inſçû demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart : elle avoit les habits déchirés, les cheveux éparts, ſes enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ſes bras une petite fille qui tetoit encore. Elle la jetta aux pieds de ſon mari, ſans qu'il s'en apperçût, & lui embraſſant les genoux, lui dit : Aïez pitié de

vous, de moi & de nos enfans, ne les reduiſez pas à la ſervitude; nous ſommes d'une race noble; ne m'expoſez pas moi-même à un mariage infame de vôtre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job : Vous parlez comme une femme inſenſée. Si vous m'aimiez, vous ne me pouſſeriez pas à une ſeconde mort. Que l'on faſſe ce que l'on voudra, je me ſouviendrai toûjours des paroles du Seigneur : Quiconque ne quitte pas ſa femme, ſes enfans, ſes terres, ſa maiſon, ne peut être mon diſciple. On le dépouilla de tout, & on le reduiſit à la mendicité, avec défenſe même de ſortir. L'égliſe honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Job. 11. 10.

Luc. XIV. 26.

Martyr. R. 29. *Mart.*

Enſuite Genſeric fit fermer l'égliſe de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les miniſtres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura juſqu'au tems de l'empereur Zenon. Genſeric fit même beaucoup de maux aux catholiques de pluſieurs provinces hors l'Afrique, en Eſpagne, en Italie, particulierement dans la partie meridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie, & juſques dans la Venerie. Car s'étant fortifié par le ſecours des Maures; après la mort de Valentinien, il envoïoit tous les ans au printems des vaiſſeaux faire des deſcentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient : pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruinant des villes entieres.

Procop. 1. *Vandal. c.* 5.

LX. Eudocie quitte le ſchiſme.

L'Imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui étoit à Jeruſalem, apprit avec une ſenſible douleur tout ce qui s'étoit paſſé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien ſon gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de ſa

Vita S. Euthym. p. 64.

ſa fille Eudocie, & de ſes petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs ſon frere Valere & Olybrius gendre de ſa fille, lui écrivoient ſouvent de ſe ſeparer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'égliſe catholique. Elle étoit dans une grande peine d'eſprit, ne voulant pas agir contre ſa conſcience, & preferer l'affection de ſes parens à ce qu'elle croïoit la vraïe foi. Elle reſolut donc de conſulter les ſolitaires les plus renommés. Elle envoïa Anaſtaſe corévêque de Jeruſalem à Antioche vers ſaint Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'égliſe : lui écrivit l'état de ſon ame, & lui demanda conſeil. Il répondit : Sçachez que le demon voïant la richeſſe de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment ; & le pernicieux Theodoſe, lui ſervant d'inſtrument, a rempli vôtre ame de tenebres & de trouble. Mais courage : vôtre foi n'a pas manqué. Au reſte je m'étonne fort, qu'étant ſi près de la ſource, vous veniez chercher un ruiſſeau ſi loin. Vous avez le divin Euthymius : ſuivez ſes inſtructions, vous ſerez ſauvée.

Eudocie aïant reçû cette réponſe, & ſçachant que ſaint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du deſert d'Orient à trente ſtades de ſa Laure, vers le midi ; afin de pouvoir l'y entretenir ſouvent. Elle l'envoïa chercher par Coſme gardien de la croix, avec le corévêque Anaſtaſe. Ils ne le trouverent point à ſa Laure : parce que ſur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban : ils prirent avec eux Theoctiſte ſon diſciple, & l'aïant trouvé après beaucoup de prieres, ils lui perſuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir ; & où l'on fit depuis un monaſtere. L'Imperatrice fut ravie de voir le Saint, & ſe jettant à ſes pieds, elle dit : je vois

maintenant que Dieu m'a viſitée par vôtre preſence. Le ſaint vieillard après lui avoir donné ſa
p. 66. benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous deſormais. Ces malheurs ſi funeſtes vous ſont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laiſſée ſeduire à la malice de Theodoſe. Quittez donc cette opiniâtreté déraiſonnable ; & outre les trois conciles œcumeniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Epheſe contre Neſtorius, recevez auſſi la definition de celui de Calcedoine : retirez-vous de la communion de Dioſcore, & embraſſez celle de Juvenal. Aïant ainſi parlé, il lui donna ſa benediction, prit congé d'elle & ſe retira.

Eudocie admirant ſa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme ſi Dieu lui eût parlé de ſa bouche. Elle retourna auſſi-tôt à Jeruſalem ; & par le moïen des prêtres Coſme & Anaſtaſe, elle ſe réünit à l'archevêque Juvenal & à l'égliſe catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theo-
p. 67. doſe avoit ſeduits. L'abbé Elpide ſe réünit ; mais Geronce demeura dans le ſchiſme avec un grand peuple, qu'il entraîna : même deux moines Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent enſuite des monaſteres, l'un à Bethlehem, l'autre à Thecué.

LIVRE

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

L'EMPEREUR Marcien ſe preparant à la guerre contre les Vandales, faiſoit des proceſſions auprès de C. P. où il aſſiſtoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-ſixiéme de Janvier 457. ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus; & l'Empereur mourut peu de tems après; âgé de ſoixante-cinq ans, en aïant regné ſix & demi. Sa memoire eſt en benediction, pour ſes vertus & pour les ſervices, qu'il rendit à la religion. Son ſucceſſeur fut Leon natif de Thrace ſurnommé Magnus, ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le ſeptiéme de Février 457. ſous le conſulat de Rufus & de Conſtantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-ſept ans.

I. Mort de Marcien, Leon empereur. An. 457. *Theod. lect. lib.* 8. *Chr. Paſch. Marcell. Chr. Chr. Paſch. Theoph. p.* 95.

Dès le commencement de ſon regne, le parti d'Eutychés ſe releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, ſurnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit ſeparé des catholiques auſſi-tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques & à quelques moines infectés de la même erreur; & pour ce ſujet, condamnés par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilés par ordre de l'Empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines; & leur parlant au travers d'une canne creuſe, les appelloit par leur nom, & leur diſoit qu'il étoit un ange envoïé du ciel, pour les avertir de fuïr la communion de Proterius, & d'élire pour Archevêque Timothée; qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le ſurnom

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie. *Epiſt. Ægypt. Conc. Calch p.* 3. *c.* 22. *c.* 23. *Theod. lect. lib.* 1. *Niceph. XV. c.* 16. *Evagr. II. c.* 8.

nom d'*Ailouros*, qui en grec ſignifie un chat.

AN. 457. La mort de l'Empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine : il aſſembla quelques moines de ſa faction, qui demeuroient dans le voiſinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un ſi grand tumulte, que les catholiques n'oſoient ſe montrer. Enſuite il ramaſſa une troupe de ſeditieux, gagnés par argent ; & prenant occaſion de l'abſence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la grande Egliſe d'Alexandrie, nommée la Ceſariene ; & ſe fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnés & exilés, ſçavoir Euſebe de Peluſe & Pierre de Majume. Timothée ainſi ordonné, celebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

To. 4. Con. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & aïant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer : ce qui mit en fureur ceux de ſon parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui ſe retira dans le baptiſtere ; croïant ſe garantir par la ſainteté du lieu & du tems ; car c'étoit le vendredi-ſaint, vingt-neuviéme de Mars cette même année 457. mais les ſchiſmatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à ſa vieilleſſe & ſes cheveux blancs ; ils entrerent à main armée dans le baptiſtere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de pluſieurs autres coups : puis on attacha ſon corps à une corde ; on l'expoſa à la vûë de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes ; lui inſultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Enſuite on traîna ce cadavre par toute la ville ; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups : quelques-uns même n'eu-

Victor. Chr. p. 899. C.

n'eurent pas horreur de gouter de ſes entrailles. On brûla les reſtes de ſes membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque. AN. 457.

Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du ſacerdoce. Il diſpoſoit à ſon gré des biens de cette égliſe, & les diſtribuoit aux gens de ſa faction, au préjudice des pauvres, qui en devoient vivre. Il anathematiſa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient : c'eſt-à-dire le Pape ſaint Leon, Anatolius de C. P. Baſile d'Antioche, car Maxime étoit mort ; & tous les évêques catholiques. Il ôta des ſacrés diptyques le nom de Proterius, & y mit le ſien & celui de Dioſcore. Il perſecuta les parens de Proterius, & pilla les biens de ſon patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de ſon parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoïoit les autres par les villes d'Egypte, pour perſecuter les Evêques catholiques & leur clergé. Il chaſſoit des vieillards ordonnés par Theophile & par ſaint Cyrille, & faiſoit ordonner à leur place des heretiques : il faiſoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit aſſis, & laver d'eau de mer les autels dreſſés & conſacrés dans les égliſes. Il troubloit les monaſteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de ſa faction ; & défendant de recevoir la communion des évêques & des clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainſi ils étoient reduits à s'enfuïr & ſe cacher. *p.* 894. *D* *p.* 899. *D.* *p.* 901. *B.* *p.* 900. *B.* *p.* 895. *A.*

III. Lettres de ſaint Leon au ſujet de Timothée. *Epiſt. Leon.* 118.

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit ſaint Leon ; & que les heretiques demandoient hautement un nouveau concile, pour caſſer les decrets de celui de Calcedoine : mais que l'Empereur avoit rejetté de lui-même cette propoſition. Que toutefois il étoit à propos que le

An. 457. le Pape lui écrivit, pour le ſoutenir dans ſes bons ſentimens, & le prier de remedier à ces maux. Le Pape ſaint Leon écrivit donc à l'Empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le feliciter ſur ſon avenement à l'empire. Par cette ſeconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine; & de procurer la paix de l'égliſe d'Alexandrie, en y faiſant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre eſt du neuviéme de Juin, ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus, c'eſt-à-dire en 457.

Epiſt. 115 *al.* 73.

Saint Leon crut auſſi devoir exciter les évêques des grands ſieges, à ſoutenir la bonne cauſe, par un conſentement unanime. Il écrivit donc à Baſile d'Antioche une lettre, qui commence ainſi : Nous devions avoir appris vôtre ordination, ſuivant la coûtume de l'égliſe, par vous, ou par nos freres les évêques de la province : mais vous ne manquez pas de raiſons qui peuvent vous en avoir empêché : l'Empereur Marcien, de ſainte memoire, nous a fait ſçavoir par ſes lettres vôtre conſecration : & d'ailleurs nous vous connoiſſons aſſez, pour ne pouvoir douter de vôtre merite. Il l'exhorte enſuite à reſiſter aux entrepriſes criminelles des Eutychiens, & à ne pas ſouffrir, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit-il, que pour anéantir le myſtere de l'Incarnation. Je ſuis aſſuré, que l'Empereur, le patrice, & tous les magiſtrats n'accorderont rien aux heretiques, au préjudice de l'égliſe, s'ils voïent que le courage des paſteurs n'eſt point ébranlé. Il charge Baſile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'eſt-à-dire à ceux de ſa province. La même lettre fut envoïée à Juvenal de Jeruſalem, & à Euxithée de Theſſalonique. Elle eſt du vingt-troiſiéme d'Août 457.

Epiſt. 118.

Epiſt. 119.

Enſuite

Enſuite S. Leon trouvant l'occaſion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre : l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux metropolitains, & ſe plaindre de ce que quelques-uns accuſoient d'obſcurité ſa lettre à Flavien ; prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La ſeconde lettre eſt au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aſpar, à Sporatius, & à d'autres perſonnes. Je vous envoïe auſſi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoïées ; afin que vous voïez combien nous ſommes unis avec eux, par la même foi. La troiſiéme lettre eſt à l'Empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, aïant été declaré empereur à Ravenne, du conſentement de l'Empereur Leon.

Epiſt. 120.

Ep. 122. al. 74.

Marcell. Chr. Idac.

Cependant pluſieurs évêques d'Egypte s'étant ſauvés de la perſecution de Timothée, vinrent à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils preſenterent à l'Empereur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie : où ils diſoient ; que dès le commencement de ſon regne il avoit écrit aux metropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ſes predeceſſeurs, & particulierement de l'Empereur Marcien. Ils racontoient enſuite l'intruſion de Timothée, le maſſacre de Proterius, & la perſecution que ſouffroient les catholiques ; puis ils ajoûtoient : Nous vous ſupplions donc d'écrire au très-ſaint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe, & aux autres que vous jugerez à propos ; afin qu'ils vous rapportent

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Conc. Cal. p. 3. c. 22.

tent ce qui eſt reglé par les canons, & que vous ordonniez, que l'uſurpateur ſoit chaſſé de l'égli-
p.896. ſe d'Alexandrie, & puni comme il merite. Enſuite que ſuivant les canons & l'ancienne coûtume, le concile orthodoxe de tout le dioceſe d'Egypte éliſe un perſonnage digne de remplir le ſiege de ſaint Marc. Que ſi après cela, il eſt encore beſoin d'un concile, ce que nous ne croïons pas, nous y viendrons hardiment; non pour la cauſe de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entrepriſes de Timothée. Nous vous ſupplions auſſi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques, ou de clercs, de celebrer l'office, ni de rien innover dans nos égliſes; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie ſoient adminiſtrés par le conſeil des anciens du clergé; & que tous les clercs catholiques ſoient maintenus en paix dans leurs égliſes; & pour cet effet d'adreſſer vos lettres
p.897. au très-magnifique duc Denis, & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit ſouſcrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient œconomes de l'égliſe d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoïa auſſi de ſon côté à C. P. & ſes deputés preſenterent à l'Empereur des lettres de ſa part : mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de declarer leur foi, & ce qu'ils
Conc. Calch. croïoient des conciles. Ils donnerent donc un li-
p. 3. c. 24. belle, par lequel ils declarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, ſans y rien ajoûter : qu'ils reçoivent les conciles d'Epheſe, c'eſt-à-dire, tant le faux concile de Dioſcore, que le legitime de ſaint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de C. P. & celui de Calcedoine; & demanderent à l'Empereur, de faire réponſe à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit ſans ſouſcription, de peur que l'on ne vît le petit nombre

bre des ſchiſmatiques ; car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit auſſi à l'Empereur un memoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que S. Leon, le concile de Calcedoine, & tous les Evêques Orientaux étoient Neſtoriens. *Leo. epiſt. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. c. 2.* *Genn. de ſcrip. n. 71.*

V. L'empereur Leon conſulte les Evêques.

L'empereur Leon renvoïa ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui declarant, que le peuple d'Alexandrie, les magiſtrats, & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit auſſi des requêtes de leur part. L'Empereur ordonne donc à Anatolius d'aſſembler ſon clergé, avec les évêques catholiques, qui ſe trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant ſur l'ordination de Timothée, que ſur le concile de Calcedoine. Car les ſchiſmatiques prétendoient, que ſans y avoir égard, on devoit en aſſembler un autre, & examiner la foi de nouveau. *Conc. Calch. p. 3. c. 21.*

Anatolius tint un concile à C. P. ſuivant cet ordre de l'Empereur ; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres ſynodales au Pape ſaint Leon, aux Evêques d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe, & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous declaraſſent à l'Empereur, ce qu'il devoit faire ſelon les canons, pour reprimer ces deſordres. Le reſultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque, qu'il a écrit au pape ſaint Leon & à tous les metropolitains ; & répondant à la conſultation de l'Empereur, il declare que l'ordination de Timothée eſt nulle, & contre les canons : que le concile de Calcedoine n'a rien defini que de conforme à la foi ; & que vouloir y donner *Conc. Calch. p. 3. c. 25. p. 900. D.* *Conc. Calch. p. 3. c. 26.*

attein-

atteinte, c'eſt chercher à troubler la paix des égliſes.

Libr. Breviar. c. 15. L'empereur Leon conſidera la difficulté d'aſſembler un concile univerſel, & l'incommodité qu'en ſouffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible ſanté, ou leur pauvreté rendroit le voïage très-penible. Il ſe contenta donc d'écrire aux évêques des grands ſieges, leur envoïant la même lettre, qu'il avoit adreſſée à Anatolius : mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'aſſembler les évêques qui ſe trouveroient à C. P. il ordonnoit aux autres d'aſſembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoïée cette lettre circulaire au nombre d'environ ſoixante, dont les premiers ſont ; le pape ſaint Leon, Baſile d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Epiphane d'Apamée metropole de la ſeconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarſe, Oreſte d'Anazarbe, Etienne d'Hieraple, Ibas d'Edeſſe. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magiſtriens, & Anatolius envoïa auſſi Aſclepiade ſon diacre. L'empereur conſulta encore ſur cette queſtion trois fameux ſolitaires; ſaint Simeon Stylite, ſaint Jacques & ſaint Baradat. Il faut dire qui étoient ces ſaints que l'on conſultoit avec les plus grands évêques.

Tom. 4. conc. p. 890. 891. Baluz. Nova coll. p. 1422.

VI. Saint Jacques le Syrien & S. Baradat.

Le plus vieux des trois, étoit ſaint Jacques, ſurnommé le Syrien, & diſciple de ſaint Maron. Il demeuroit ſur une montagne à trente ſtades, c'eſt-à-dire à une lieuë & demie, de la ville de Cyr ; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, ſans avoir ni toit, ni clôture, expoſé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vûë de ceux qui le venoient voir : quelquefois il étoit brûlé du ſoleil, quelquefois on le trouvoit enſeveli ſous

Theod. Philoth. c. 21.

ſous la neige. Par deſſous ſon habit, il portoit de peſantes chaînes de fer, & ne ſe ſervoit point de feu, pas même pour faire cuire ſa nourriture, qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles; gueriſſant des fiévres & d'autres maladies, & chaſſant des demons: l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le Saint étoit malade, le peuple s'aſſembloit autour de lui, pour enlever ſon corps après ſa mort. On avoit bâti une Egliſe pour le mettre; & Theodoret lui avoit preparé un cercueil dans l'Egliſe des Apôtres: mais le ſaint Anacorete lui fit promettre de l'enterrer ſur ſa montagne; & le cercueil y aïant été tranſporté, il y fit mettre des reliques des Prophetes, des Apôtres & des Martyrs, qu'il avoit ramaſſées de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit ſon ſepulcre; & voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces Saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabane, où il étoit enfermé: puis il monta ſur une roche, & ſe mit dans une eſpece de cofre ſi petit, qu'il y étoit tout courbé, & ſi mal joint, que c'étoit comme une cage, où il étoit expoſé, & à la pluïe, & au ſoleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en ſortit par le conſeil de Theodote évêque d'Antioche: & demeura en plein air, aïant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau; enſorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche, pour reſpirer. Il répondoit très-pertinemment aux queſtions qu'on lui faiſoit; & raiſonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les *Ibid. c. 27.*

la-

labyrinthes d'Ariſtote : avec cela il étoit d'une humilité profonde.

VII. Commencement de S. Simeon Stylite. c. 26. *Vita per Anton. ap. Roſweyd. p.* 170. *Theod. Philoth. c.* 26. *Luc. VI.* 21. 25.

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Siſan, ſur la fontiere de Syrie, & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de ſon pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit ſortir à cauſe de la neige, il alla à l'égliſe avec ſes parens, & y entendit lire l'Evangile, qui dit : que ceux qui pleurent ſont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur : il lui dit, par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conſeilla d'aller à un monaſtere. Le jeune Simeon entra dans un monaſtere voiſin, où il demeura deux ans. Mais le deſir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade ſituée au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monaſteres, l'un étoit gouverné par Heliodore, & compoſé de quatre-vingt moines. Simeon y demeura dix ans, & ſurpaſſa en auſterité tous ſes confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la ſemaine ; & quoique les ſuperieurs l'en repriſſent, comme d'une deſobéïſſance, ils ne pouvoient le perſuader.

Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude, même pour les mains ; & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, enſorte qu'elle lui entra dans la chair : l'aïant ainſi portée plus de dix jours, on s'en apperçût enfin à l'odeur & au ſang qui en degoutoit. On la lui ôta à peine, & le voïant ſi exceſſif dans ſes mortifications, on le fit ſortir du monaſtere. Il ſe retira dans le plus deſert de la montagne, & deſcendit dans une citerne ſeiche, où il continuoit à louer Dieu.

Au

Au bout de cinq jours, les ſuperieurs du monaſtere ſe repentirent de l'avoir chaſſé; ils l'envoïerent chercher; on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems après, il s'en alla à Thelaniſſe, bourgade ſituée au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïſe & d'Elie, & paſſer quarante jours ſans manger. L'abbé Baſſus étoit ſuperieur d'un monaſtere voiſin, & avoit l'inſpection des Prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer ſa porte avec de la terre, ſans lui rien laiſſer dans ſa cellule. Baſſus lui dit : Que ſe donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit : Mon pere mettez-là dix pains, & un vaſe plein d'eau : ſi j'ai beſoin de nourriture j'en prendrai. Ainſi fut fait. Au bout des quarante jours, Baſſus revint : il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré il trouva tous les pains en leur entier, le vaſe encore plein d'eau, & Simeon proſterné ſans voix, ſans mouvement, ſans reſpiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins myſteres. En étant fortifié, il ſe leva & prit un peu de nourriture, c'eſt-à-dire des laituës, de la chicorée, & des herbes ſemblables, qu'il machoit & avaloit peu à peu. Baſſus ravi de joïe retourna à ſon monaſtere, compoſé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems, Simeon continua de jeûner ainſi tous les ans, quatorze jours de ſuite; & il avoit déja paſſé vingt-huit ans de la ſorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, enſuite il s'aſſeïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi mort.

Après

Après avoir paſſé trois ans dans cette cellule près de Thelaniſſe, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, aïant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une groſſe pierre, & par l'autre à ſon pied droit : afin que quand il eût voulu, il ne pût ſortir de cet eſpace. Là il s'occupoit à la meditation des choſes celeſtes. Melece alors chorévêque d'Antioche lui conſeilla d'ôter cette chaîne, lui repreſentant que la volonté ſuffiſoit, pour tenir le corps par des liens raiſonnables. Simeon ſe rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaîne. Ce Melece ſemble être le même, qui fut depuis évêque de Mopſueſte, ami particulier de Theodoret.

La reputation de Simeon ſe repandant de tous côtez ; on venoit à lui, non ſeulement du voiſinage, mais de pluſieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guerir diverſes maladies, ou d'obtenir la fecondité aux perſonnes ſteriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joïe, & publioient ſes bienfaits : ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes ſortes de nations y venoient en foule, des Iſmaëlites, des Perſes, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculés. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Eſpagne, de la grande Bretagne. Sa reputation s'étendoit juſques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit ſi grande, que les artiſans avoient mis de petites images du Saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer ſa protection. Theodoret témoigne l'avoir oüi dire.

Simeon

VIII. S. Simeon ſur la colomne.

Simeon ſe ſentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empreſſoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroiſſoit impertinent de ſouffrir ces honneurs exceſſifs, & penible d'être toûjours ainſi preſſé; c'eſt ce qui le fit aviſer de ſe tenir debout ſur une colomne. Il en fit faire une d'abord de ſix coudées; puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-ſix; & de là lui vint le nom de Stylite : car *Stylé* en grec ſignifie une colomne. Pluſieurs blâmerent une maniere de vie ſi extraordinaire, & quelques-uns s'en moquoient : mais Theodoret croïoit que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel ſpectacle; & les miracles, que Simeon fit devant & après, donnent bien ſujet de le croire.

Les moines du deſert lui envoïerent demander, quelle étoit cette maniere de vie ſi étrange : lui ordonnant de la quitter, & de ſuivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoïé : s'il obéït volontiers, laiſſez-le vivre à ſa maniere : s'il reſiſte, & ſe montre eſclave de ſa propre volonté, tirez-le de la colomne par force. L'envoïé étant arrivé, & aïant declaré à Simeon l'ordre des peres, auſſi-tôt il avança un pied pour deſcendre. L'envoïé lui dit de demeurer & de prendre courage, & que ſon état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte ſcandaliſés auſſi de cette nouveauté, lui envoïerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informés de ſon merite, ils rentrerent dans ſa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira ſa maniere de vie, & lui donna les ſacremens.

Evagr. l. hiſt. c. 13.

Theod. hiſt. II. p. 565.

Depuis que Simeon fut ſur la colomne, il convertit un grand nombre d'infidéles, d'Ibe-

Theod. p. 883.

riens, d'Armeniens, de Perſes, & particulierement d'Arabes Iſmaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille; renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & briſoient leurs idoles en ſa preſence; ils recevoient le baptême, & apprenoient de ſa bouche les loix ſuivant leſquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle, comme témoin oculaire; & penſa une fois être écraſé par ces barbares, qui par ordre du Saint s'empreſ-
p. 885. ſoient à recevoir ſa benediction. Il rend auſſi témoignage, que Simeon avoit le don de prophetie; qu'il prédit deux ans devant une ſechereſſe & une famine, & une autrefois une grande multitude de chenilles.

IX. Occupations de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere: tantôt debout, tantôt incliné; & il s'inclinoit ſi bas, qu'il touchoit du front aux doigts de ſes
p. 887. pieds: car ſes jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faiſoit des inclinations ſi frequentes, qu'on en compta une fois juſqu'à douze cens quarante-quatre. Aux grandes ſolemnités, il paſſoit les nuits debout les mains étendues.
p. 888. Après avoir prié toute la nuit & tout le jour juſqu'à none, il commençoit à inſtruire les aſſiſtans; puis il écoutoit leurs demandes, gueriſſoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du ſoleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de ſa colomne; il ne permit pas même à ſa mere de le voir; mais étant morte ſur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de ſon ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit juſqu'aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'eſt-à-dire d'un bonnet à la maniere du pais, & portoit

Anton. vita ap. Roſweid. Evagr. l. c. 14.

toit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, ſur laquelle il s'appuïoit.

Il ne negligeoit pas les affaires generales de l'égliſe, mais il combattoit contre les païens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'Empereur; comme à Theodoſe, à l'occaſion d'une ſynagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zele des magiſtrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de ſoin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien ſe déguiſa pour l'aller voir, comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perſe l'honoroit beaucoup; & comme des ambaſſadeurs lui en parloient, il s'informoit curieuſement de ſa maniere de vie & de ſes miracles. La reine ſon épouſe demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçût comme un grand preſent. Tous les courtiſans, malgré les calomnies des mages, prenoient ſoin de s'en inſtruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit ſi humble, qu'il ſe croïoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accés, doux & agréable: répondant à tout le monde, fut-ce un artiſan, un païſan, ou un mendiant. Il diſoit à ceux qu'il avoit délivrés de leurs maladies: Si quelqu'un vous demande, qui vous a gueri, dites que c'eſt Dieu: gardez-vous de parler de Simeon: autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû & entretenu pluſieurs fois, & qui a écrit de ſon vivant l'abregé de ſa vie, voïoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles; c'eſt pourquoi il en parle ainſi: Encore que j'aïe pour témoins, s'il faut ainſi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroiſſe à la poſterité une fable entierement deſtituée de verité. Car ce qui ſe paſſe ici eſt au deſſus de l'humanité;

Evagr. l. c. 13.

Theod. lect. p. 565. Philoth. p. 886. B.

p. 887. D.

Philoth. p. 877. A.

AN. 458. cependant les hommes ont accoûtumé de meſurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature ; & ſi quelque choſe en paſſe les bornes, il paroît un menſonge à ceux qui ne connoiſſent pas les choſes divines.

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon conſulta ſur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponſe qu'il fit à l'Empereur ; mais ſeulement la lettre qu'il écrivit à Baſile évêque d'Antioche, où il dit : Aïant reçû vos lettres, j'ai admiré le zele de l'Empereur, ſa pieté & ſon affection pour la foi des Peres. Ce don n'eſt pas de nous, comme dit l'Apôtre ; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après : C'eſt pourquoi tout vil & mépriſable que je ſuis, & l'avorton des moines : j'ai auſſi declaré à ſa majeſté mon ſentiment, touchant la foi des ſix cens trente Peres, qui ſe ſont aſſemblés à Calcedoine ; m'arrêtant & m'affermiſſant ſur cette foi revelée par le Saint-Eſprit. Car ſi le Sauveur eſt preſent au milieu de deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom ; comment ſe pourroit-il faire, que le Saint-Eſprit ne fût pas entre tant de ſaints évêques ? Soïez donc ferme & courageux pour la vraïe religion, comme Joſué pour le peuple d'Iſraël. Je vous prie de vouloir bien ſaluer de ma part tout vôtre pieux clergé & vôtre peuple fidéle.

Evagr. II. hiſt. c. 10.

X. Lettres de ſaint Leon à C. P.

Le Pape ſaint Leon aïant appris, que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiés à C. P. leur écrivit pluſieurs lettres, pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu'au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de C. P. & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Ana-

Anatolius, que quelques-uns de ſes clercs favoriſoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin, que ſaint Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoïa auſſi pour ſa juſtification un écrit, où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux ; ſurquoi ſaint Leon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais, que je vous aïe renvoïé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos clercs : je n'ai point en cela bleſſé vôtre dignité ; mais j'ai pris ſoin de vôtre reputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié, qui ſe trouve même entre les catholiques ; autre choſe l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la definition du concile de Calcedoine. Cette lettre eſt du mois de Mars 458. S. Leon écrivit en même tems au clergé de C. P. pour les confirmer dans la foi, & dans l'éloignement des heretiques, & pour faire dépoſer Atticus & André, que l'on accuſoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

An. 458. *Epiſt.* 124. *al.* 76. *Epiſt.* 126. *Ep.* 128. *al.* 77. *Epiſt.* 131.

L'Empereur avoit invité le Pape à venir à C. P. ſur quoi le Pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raiſon d'examiner de nouveau ce qui avoit été decidé au concile de Calcedoine. Autrement, dit-

Epiſt. 125. *al.* 75.

An. 458. dit-il, les troubles des égliſes n'auroient point de fin, ſi on renouvelloit toûjours les diſputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chaſſer au contraire du ſiege d'Alexandrie, qu'ils ont ſi indignement uſurpé. Il remarque la difference des requêtes, dont l'Empereur lui avoit envoïé copie : les catholiques avoient ſouſcrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualités; les heretiques n'avoient point ſouſcrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs perſonnes. Aïant perdu l'eſperance d'un concile œcumenique, ils demandoient au moins une confe-

Ep. 132. *al.* 78. rence, où ils puſſent dire leurs raiſons; mais ſaint Leon tint ferme à ſoutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoïer des legats en Orient, ſuivant l'ordre de l'Empereur, non pour diſputer contre les ennemis de la foi, mais pour inſtruire ceux qui voudront ſimplement être éclairés. Car nous n'oſons, dit-il, aucunement mettre en queſtion ce qui a été decidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mars 458.

Epiſt. 133. Il envoïa en effet quatre mois après deux deputés, Domitien & Germinien évêques; mais ſeulement pour ſolliciter auprès de l'Empereur la paix de l'égliſe, comme il paroît par ſa lettre du dix-ſeptiéme d'Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit :

v. 95. Nous ne deſirons point la vengeance; mais nous ne pouvons avoir aucune ſocieté avec les miniſtres du demon. Que ſi nous les voïons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne periſſent pas éternelle-

Ep. 134. *al.* 97. ment. Incontinent après, c'eſt-à-dire le vingtiéme d'Août, il envoïa à l'Empereur une inſtruction plus ample, qu'il lui avoit promiſe tou-

touchant la foi : où il traite le myſtere de l'Incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien, inſiſtant principalement ſur la neceſſité de croire, que JESUS-CHRIST a eu une vraïe chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des Peres Latins & Grecs ; ſçavoir de ſaint Hilaire, ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, ſaint Jean Chryſoſtome, Theophile d'Alexandrie, ſaint Gregoire de Nazianze, ſaint Baſile, ſaint Cyrille d'Alexandrie. AN. 458.

XI. Decretales à Nicetas & à Neonas.

La ville d'Aquilée, une des plus puiſſantes d'Italie, avoit été priſe & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené pluſieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou ſouffert d'être rebaptiſés : quelques-uns à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas évêque d'Aquilée conſulta ſaint Leon ſur tous ces cas, & ſaint Leon lui répondit par une decretale datée du vingt-uniéme de Mars, ſous le conſulat de Majorien, c'eſt-à-dire en 458. A l'égard des femmes qui ſe ſont remariées, croïant que leurs maris avoient été tués, ou qu'ils ne reviendroient jamais : ſaint Leon decide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, ſous peine d'excommunication : parce que le premier mariage ſubſiſte toûjours, quoique les ſeconds maris ſoient excuſables. Ceux que la crainte ou la faim a obligés à manger des viandes immolées, doivent faire penitence ; mais on la meſurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longeur du tems. Ceux qui ſe ſont fait rebaptizer, par crainte ou par erreur, ne ſçachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en penitence, & reconoiliés par l'impoſi-

Ep. 129. *al.* 79.

cap. 5.

c. 7.

An. 458. tion des mains de l'évêque ; mais on abregera la penitence, ſi la vieilleſſe, la maladie, ou quelqu'autre peril les preſſe. Ceux qui n'ont été baptiſés qu'une ſeule fois, mais par les heretiques, doivent être ſeulement confirmés par l'impoſition des mains avec l'invocation du Saint-Eſprit, pour recevoir la ſanctification, que les heretiques ne donnent point. Saint Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ſes comprovinciaux, afin qu'ils obſervent la même diſcipline.

Ep. 135. *al.* 137. *V. Quesn. not.* On doit rapporter à la même année, & au conſulat de Majorien la decretale de ſaint Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui eſt le reſultat d'un concile ; & où le Pape decide ſuivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raiſon, & n'ont aucune memoire d'avoir été baptiſés, doivent être examinés ſoigneuſement, pour voir ſi on ne découvrira point par eux, ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin ſi on n'en trouve rien, on doit les baptiſer hardiment, ſans craindre le peril de les rebaptiſer, de peur de les laiſſer perir par un vain ſcrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiſer ſous condition.

Lib. Pontif. On trouve que ſaint Leon ordonna, que les Vierges ne recevroient point la benediction ſolemnelle avec le voile, qu'elles n'euſſent été éprouvées juſqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de ſon avis, que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à ſe conſacrer à Dieu : défendant que les filles ainſi offertes par leurs parens reçûſſent le voile avant l'âge de quarante ans ; & leur donnant liberté de ſe marier juſqu'à cet âge. La même loi reprime ſeverement les veuves, qui n'aiant point d'enfans renonçoient

Nov. Major. tit. 8.

aux

aux ſecondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi eſt datée de Ravenne le vingt-ſixiéme d'Octobre 458. AN. 458.

XII. Réponſes des metropolitains.

Les metropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit conſultés ſur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponſes conformes. Il nous en reſte juſqu'à trente-ſix, en comptant les deux que j'ai rapportées ; ſçavoir la lettre du Pape ſaint Leon en date du premier de novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. Ces lettres ſont ſynodales, & la plûpart portent la ſouſcription de pluſieurs évêques. Julien évêque de Co répondit auſſi en ſon particulier ; & il paroît par la liſte des évêques qui avoient été conſultés, qu'il y en avoit plus de ſoixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour œcumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C. P. & d'Epheſe. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & uſurpateur ; declarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de ſa communion. Le ſeul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Auſſi n'a-t-on pas conſervé ſa lettre.

Marc. Chr. an. 458. to. 4. conc. pag. 902. ad 975. Conc. Calch. p. 3. c. 25. ad c. 60. Baluz. Encycl. Ep. 125. al. 75. c. 46. To. 4. conc. p. 890. 891. Evagr. II. hiſt. c. 10.

Mais nous avons celle du ſaint moine Baradat, en date du vingt-ſeptiéme d'Août, la ſeconde année de l'empereur Leon indiction dixiéme, c'eſt-à-dire l'an 458. Il explique doctement le myſtere de l'Incarnation, & parle clairement de l'euchariſtie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans après par Epiphane le ſcholaſtique. Ainſi les deux

To. 4. conc. p. 977. E. Brev. lib. c. 15. Baluz. præf. in cod. Encycl.

An. 458. queſtions, pour leſquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent reſoluës, ſans autre concile œcumenique : les lettres des conciles particuliers firent le même effet, & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des deciſions de l'égliſe ne conſiſte pas dans l'aſſemblée des évêques, mais dans leur conſentement unanime, de quelque maniere qu'il ſoit declaré.

Baſile d'Antioche mourut cette année 458. après avoir tenu le ſiege deux ans, & eut pour ſucceſſeur Acace, ſous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renverſa preſque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la ſeconde année de l'empereur Leon. Iſaac prêtre de la même égliſe fit un poëme, pour deplorer cet accident ; & écrivit pluſieurs ouvrages en ſyriaque, principalement contre les Neſtoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le ſiege d'Antioche, & Martyrius lui ſucceda en 459.

Chronogr. Niceph. Evagr. II. c. 12. Marcell. Chr. an. 459.

Chr. Niceph.

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 103.

Juvenal évêque de Jeruſalem mourut auſſi en 458. après quarante ans d'épiſcopat. Anaſtaſe lui ſucceda, & fut élû par le ſuffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, ſuivant la prophetie de ſaint Euthymius. Car quelques années auparavant, Anaſtaſe diſciple de l'abbé Paſſarion étant treſorier de l'égliſe du ſaint Sepulcre & chorévêque, deſira de voir ſaint Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Coſme Staurophylax, c'eſt-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'égliſe du ſaint Sepulcre, petit fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, ſaint Euthymius dit à Chryſippe, qui en étoit œconome : Preparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec vôtre frere. Car Coſme & Chryſippe étoient freres.

Vita S. Euthym. p. 44.

Quand

Quand ils furent arrivés, ſaint Euthymius parla à Anaſtaſe, comme étant patriarche de Jeruſalem : les aſſiſtans s'en étonnoient, & Chryſippe s'approchant du ſaint vieillard, lui dit en particulier : Mon reverend pere le patriarche n'eſt pas ici, C'eſt Anaſtaſe le treſorier : voïez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jeruſalem ne peut porter. Saint Euthymius tout étonné, lui dit : Croïez-moi mon fils, juſqu'à ce que vous m'aïez parlé, je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Aſſurément je ne me ſuis pas trompé. Ce que Dieu a prevû & préordonné il l'accomplira ſans doute ; car ſes graces ſont ſans repentir. *Rom. XI.* 29.

Anaſtaſe étant évêque de Jeruſalem, ſe ſouvint de cette prophetie ; & aïant ordonné diacre du ſaint Sepulcre, Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoïa à ſaint Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand deſir de joüir toûjours de vôtre preſence ; mais je ne puis plus vous recevoir ſans embarras, comme auparavant. Je vous ſupplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez, je vous recevrai avec joïe ; mais ſi je vous reçoi, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me ſera plus permis de demeurer ici. L'Archevêque Anaſtaſe aïant oüi cette réponſe, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller. *p. 70.* *p. 71.*

Anatolius évêque de C. P. mourut vers le même tems, après huit ans & huit mois d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le ſiege treize ans & deux mois. Il établit œconome Marcien, qui avoit été de la ſecte des Cathares ou Novatiens ; & qui auſſi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque égliſe particuliere en prendroient les *Niceph. Chr. Sup. XXVII. n. 41. Theod. lect. l. p. 553.*

AN. 460. offrandes : au lieu que la grande égliſe les prenoit toutes auparavant. On raconte pluſieurs miracles de Marcien, auſſi-bien que de Gennade.

Vita Mar. ap. Boll. 10. Januar. p. 609.

XIV. Timothée Solof évêque d'Alexandrie

L'empereur Leon aïant reçû les réponſes des metropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie de chaſſer Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la ſollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permiſſion de venir à C. P. & faiſant ſemblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans ſon ſiege, comme n'en aïant été chaſſé qu'à cauſe de la doctrine. Le Pape ſaint Leon l'aïant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les égliſes, d'avoir chaſſé l'uſurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été ſoupçonné de l'hereſie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même ſa profeſſion de foi ſeroit ſincere, l'horreur de ſes crimes ſuffit pour l'exclure à jamais de l'épiſcopat : puiſque dans un évêque, & principalement d'un ſi grand ſiege, le ſon des paroles ne ſuffit pas, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de ſa religion par ſes bonnes œuvres. La lettre eſt datée du dix-ſeptiéme de Juin 460.

L'ber. brev. c. 15. 16.

Epiſt. 137. al. 99.

Epiſt. 138. al. 100.

Saint Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Cherſoneſe, ſous bonne garde, & qu'un autre Timothée ſurnommé Solofaciole, ou le Blanc, avoit été élû évêque d'Alexandrie, du commun conſentement du clergé & du peuple. Il en reçut ſes lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte & du clergé d'Alexandrie. Saint Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire ſouvent, pour l'inſtruire du progrez que la paix fera dans

Epiſt. 139. 140 141. al. 101. 102. 103.

dans ſon Egliſe. Ces lettres ſont du dix-huitiéme d'Août 460. & les dernieres qui nous reſtent de ſaint Leon, ſuivant l'ordre des tems. AN. 460.

XV. Autres decretales de ſaint Leon.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées ſelon leurs dates, parce qu'elles ne ſont que de diſcipline. La premiere adreſſée à Dorus évêque de Benevent eſt du quinziéme de Mars 448. ſaint Leon le reprend vigoureuſement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de ſon égliſe. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ſes prêtres, du conſentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au Pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de ſon ordination : excepté ces deux premiers qui avoient cédé leur rang par une lâche flaterie, & par colluſion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cedé, c'eſt-à-dire les derniers de tous. Encore ſaint Leon pretend leur faire grace, & qu'ils meritoient d'être depoſés. Il commet l'execution de ſes ordres à un évêque nommé Jules. *Epiſt.* 116. *al.* 5.

La ſeconde de ces decretales eſt adreſſée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La date eſt du dixiéme de Juin 452. Le Pape ſaint Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adreſſé premierement à ſon metropolitain, pour l'inſtruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'adminiſtration de la penitence : la confeſſion, la ſatisfaction, & la reconciliation, qui fait rentrer dans la participation des ſacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le miniſtere des paſteurs ; mais par la puiſſance de JESUS-CHRIST & le don du Saint-Eſprit. Ce remede n'eſt que pour le vivans, & ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant *Epiſt.* 83. *al.* 91.

dant leur vie ; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la miſericorde de Dieu, & nous devons accorder la ſatisfaction & la reconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extremité de la vie ; pourvû que la converſion ſoit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la diſpenſation des dons de Dieu, ni mépriſer les larmes de ceux qui s'accuſent : au contraire nous devons croire, que c'eſt Dieu qui leur inſpire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il ſuffit qu'ils donnent des marques d'une connoiſſance entiere ; ou que des perſonnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le Pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponſe à ſon metropolitain, pour l'inſtruction des autres évêques.

Epiſt. 136. *al.* 80. La troiſiéme decretale eſt adreſſée à tous les évêques de la Campanie, & des deux provinces voiſines, nommées Samnium & Picenum, & datée du ſixiéme de Mars 459. Saint Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils adminiſtroient le baptême ſans neceſſité hors les deux jours ſolemnels de Pâque & de la Pentecôte ; & qu'ils le donnoient ſans les preparations neceſſaires ; l'inſtruction, les exorciſmes, l'impoſition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriſer ainſi les regles, par un motif d'interêt ; & exprime les cas de neceſſité, où l'on doit adminiſtrer le baptême en tout tems ; ſçavoir une maladie deſeſperée, une incurſion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend auſſi ces évêques, de ce qu'ils faiſoient reciter publiquement la confeſſion des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, eſt loüable, qui fait que l'on craint Dieu, juſqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes ; mais tous les pechés

chés ne ſont pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence ne craignent point de les publier ; & pluſieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les pourſuivre en vertu des loix. Il ſuffit donc que les pechés ſoient confeſſés, premierement à Dieu, & enſuite au prêtre, par une confeſſion ſecrete.

XVI. Mort de S. Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous reſtent du Pape ſaint Leon, ſont quatre-vingt-ſeize ſermons ſur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'eſt le premier de tous les Papes, dont nous aïons un corps d'ouvrages. Son ſtile eſt noble & élegant : marquant la ſolidité de ſon jugement, la beauté de ſon eſprit, & la grandeur de ſon courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les égliſes de Rome : aïant fondu pour cet effet ſix grands vaſes de cent livres chacun, donnés autrefois par Conſtantin. Il repara la baſilique de ſaint Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit auſſi la baſilique de ſaint Paul frappée du tonnerre, & y fit une voute ; où il fit peindre en moſaïque nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, accompagné des vingt-quatre vieillards ; avec une inſcription, qui marque que cette égliſe avoit été commencée par Theodoſe, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par ſaint Leon. Il fit auſſi une baſilique en l'honneur du Pape ſaint Corneille, près le cimetiere de Calliſte en la voïe Appienne. Il établit aux ſepulcres des ſaints Apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres, & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le ſaint Siege

Lib. pontif.

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7. Conc. p. 955.

D. ap. Gim.

Siege vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit l'onziéme d'Avril, jour auquel l'égliſe honore à preſent ſa memoire.

AN. 461. *V. Queſn. diſſ. 1 n. 3. 4. &c.*

Son ſucceſſeur fut Hilarus ſon archidiacre, qui étant envoïé au concile d'Epheſe trente ans auparavant, y avoit ſi bien ſoutenu les interêts de l'égliſe. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, ſous le conſulat de Severin & de Dagalaïfe. Il étoit de Sardaigne fils de Criſpin, & tint le ſaint Siege ſix ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoïa par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Epheſe & de Calcedoine, avec la lettre de ſaint Leon, & condamnant Eutychés & Neſtorius : mais nous n'avons plus cette lettre.

Marcell. Chr.

Mar. Scot. hoc an. Lib. pontif.

La même année 461. le patrice Ricimier obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le ſecond jour d'Août, & le ſeptiéme il le fit tuer, après un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, ſans attendre le conſentement de l'empereur Leon.

Chr. Idac. Marcell. Caſſiod. Jornand.

XVII. Mort de l'Imperatrice Eudocie.

En Orient l'Imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe le jeune mourut, le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de ſoixante-ſept ans. Depuis ſa retraite en Paleſtine, elle bâtit un grand nombre d'égliſes, de monaſteres & d'hôpitaux : entr'autres une égliſe de ſaint Pierre vis-à-vis le monaſtere de ſaint Futhymius, environ à une lieuë. Elle y vint pendant le tems paſcal, voir une grande citerne, qu'elle y faiſoit faire ; & regardant la laure de ſaint Euthymius, avec ſes cellules répanduës dans le deſert, elle en fut touchée, penſant à ce paſſage de l'écriture : Que vos maiſons ſont belles, Jacob, & vos tabernacles, Iſraël ! Elle envoïa Gabriel abbé de ſaint Etien-

Vita S. Euthym. p. 64. p. 72. Evagr. lib. I. c. 21. 22. Nicéph. XIV. c. 50.

Num. XXIV. 5.

Etienne prier ſaint Euthymius de la venir voir : mais il lui fit dire : Ma fille ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous diſſipez-vous à tant de choſes ? je crois que vous paſſerez au Seigneur avant l'hiver. Songez donc à vous recuëillir pendant cet été, & à vous preparer à ce paſſage ; & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix : je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous ſerez allé au Seigneur, ſouvenez-vous de moi, afin que par ſa miſericorde, il me prenne quand il voudra & comme il voudra. AN. 461. *p.* 73.

L'imperatrice aïant reçû cette réponſe, fut fort affligée, principalement de ce que le Saint avoit dit : Ne faites plus mention de moi par écrit : car elle vouloit lui laiſſer par ſon teſtament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jeruſalem, dit à l'Archevêque le diſcours de ſaint Euthymius ; & fit dédier le quinziéme de Juin l'égliſe de ſaint Etienne, qu'elle faiſoit bâtir au lieu de ſon martyre à une ſtade de Jeruſalem, & qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes : on y mit le corps de ſaint Etienne ; & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel ; car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe. Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans, après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme, & Chryſippe, tous trois diſciples de ſaint Euthymius. Coſme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis metropole de la ſeconde Paleſtine. Chryſippe lui ſucceda à la garde de croix, *Niceph. XIV. c.* 50. *Conc. Nic. II. act.* I. *to.* 7. *p.* 92. *B.* *Vita S. Euthym. p.* 76. 77.

&

An. 461. & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit
Phot. cod. prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudo-
271. *p.* 383. cie fit auſſi dedier avant ſa mort les autres égli-
ſes qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des
revenus ſuffiſans. Toutes ſes donations aux égli-
ſes, aux hôpitaux & aux monaſteres, mon-
toient à vingt mille quatre cens quatre-vingt li-
Nicéph. XIV. vres d'or; ſans compter les vaſes ſacrés. Un jour
c. 50. de Pâque, étant venuë à l'égliſe de ſaint Sepul-
cre, elle y donna pour le luminaire dix mille
ſeptiers d'huile, chacun du poids d'environ une
livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble
la maiſon épiſcopale, étendit & renouvella les
murs de Jeruſalem.

Phot. cod. L'imperatrice Eudocie avoit auſſi emploïé ſon
183. *p.* 414. bel eſprit au ſervice de la religion. Elle mit en
vers heroïques grecs les huit premiers livres de
l'Ecriture. C'étoit une ſimple traduction nette
& élegante, qui rendoit fidélement le texte, ſans
Cod. 184. aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de
même les prophetes Zacharie & Daniël, &
compoſé en trois livres du même ſtyle l'hiſtoi-
re de ſaint Cyprien & de ſainte Juſtine. Nous
n'avons aucuns de ſes ouvrages; mais ſeulement
les centons d'Homere, c'eſt-à-dire la vie de Je-
sus-Christ, toutes par vers d'Homere, rap-
portées de ſes differens ouvrages. D'autres les
attribuent au patrice Pelage. Il y a auſſi de cen-
Sup. XIX. tons de Virgile, attribués à Proba Faltonia fem-
n. 60. me d'Anicius Probus.

XVIII. Mort de ſaint Simeon Stylite. Saint Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette poſture, c'eſt-à-dire le ven-
Vita per Anon. c. 16. *al.* 9. dredi, le ſamedi, & le dimanche. Antoine ſon diſciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit: Levez-vous, ſeigneur, beniſſez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peu-ple attend vôtre benediction. Comme il ne ré-

pondoit

pondoit point, Antoine ajoûta : Pourquoi m'affligez-vous ? donnez-moi la main : nous auriez-vous déja quittez ? Voïant qu'il ne parloit point, il reſolut de n'en rien dire ; & n'oſant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendit point reſpirer ; mais il ſentit une odeur excellente, qui ſortoit de ſon corps. Il comprit qu'il étoit mort ; lui baiſa les yeux & la barbe, & dit : A qui me laiſſez-vous, ſeigneur ? où chercherai-je vôtre doctrine angelique : qui pourra regarder vôtre colomne ſans vous & retenir ſes larmes ? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher ? Il s'endormit de triſteſſe : le Saint lui apparut & lui dit : Je n'abandonnerai point cette colomne, ce lieu, ni cette montagne. Faites ſçavoir ſecretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte ; & ne ceſſez point de ſervir en ce lieu.

Antoine étant éveillé envoïa un frere fidéle à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſi-tôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ſes troupes pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pſeaumes ; mais tout le peuple du païs étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin ; car il y avoit trois cens ſtades, c'eſt-à-dire quinze lieuës : un homme qui en punition d'un grand peché étoit ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercueil, en criant : Vous êtes le bien venu, ſerviteur de Dieu, vous me guerirez & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva, prit un des mulets, & dès ce moment ſe trouva gueri.

c. 17. *Evagr. l.* 1. *c.* 13.

Anton. c. 87.

c. 20.

Tous

Tous les habitans d'Antioche vinrent au devant des precieuſes reliques ; & en chantant & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe & de-là dans une autre, qu'on appelloit la penitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie ; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du recit d'Antoine diſciple du Saint. Saint Simeon vêcut environ ſoixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embraſſa la vie monaſtique ; & il la pratiqua cinquante-ſix ans, dont il en paſſa neuf dans les premiers monaſteres, & quarante-ſept dans la mandre : car on nommoit ainſi le lieu de ſa demeure. Ce mot ſignifie proprement troupeau ; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-ſept ſur les colomnes de diverſes hauteurs. Ainſi il devoit être né vers l'an 390.

Evagr. l. hiſt. c. 13.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de ſaint Simeon ; mais ils le prierent de leur laiſſer, pour ſervir de ſauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombés par le tremblement de terre ; & l'Empereur le leur accorda. On montroit la tête du Saint, que l'hiſtorien Evagre dit avoir vûë avec ſes cheveux, & la chaîne de fer qu'il portoit au cou.

c. 14.

On bâtit depuis à la mandre une égliſe en forme de croix, dont les quatre côtez étoient ornés de galeries ſoutenuës de colomnes : le milieu de la croiſée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées ſur laquelle le Saint avoit vêcu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voïoit ; mais les femmes ne la voïoient que par les portes ; car elles n'entroient point dans cette égliſe.

En

En Gaule le monaſtere de Lerins eut pour abbé après ſaint Honorat ſaint Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit pluſieurs miracles, & dont l'égliſe honore la memoire le vingt-ſeptiéme de Novembre. Fauſte lui ſucceda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un differend avec Theodore évêque de Frejus ; car Lerins dépendoit alors de ce dioceſe. Pour y remedier Ravennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris avec Ruſtique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y aſſiſterent. Il y fut reſolu premierement, que Theodore évêque de Frejus ſeroit prié, pour terminer le ſcandale, de recevoir la ſatisfaction de Fauſte abbé de Lerins, d'oublier tout le paſſé, lui rendre ſon amitié, & le renvoïer à ſon monaſtere. Qu'il continueroit à lui donner les ſecours qu'il avoit promis ; & ne s'attribueroit ſur ce monaſtere, que ce que Leonce ſon predeceſſeur s'étoit attribué : c'eſt-à-dire, que les clercs & les miniſtres de l'autel ne ſeroient ordonnés que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commiſſion : que lui ſeul donneroit le ſaint chrême & confirmeroit les Neophytes, s'il y en avoit : que les clercs étrangers ne ſeroient point reçûs ſans ſon ordre. Mais il fut dit, que toute la multitude laïque du monaſtere ſeroit ſous la conduite de l'abbé, quelle auroit élû : ſans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, ſi-non à la priere de l'abbé.

AN. 462. XIX. Troiſiéme concile d'Arles. *Martyr. R. 27. Nov.* *Epiſt. to. 4. Conc. p. 1023. E.*

On voit ici les droits des évêques ſur les monaſteres, & le commencement des exemptions, fondé ſur ce que le corps de la communauté étoit compoſé de laïques, qui ſe choiſiſſoient un ſuperieur. On compte ce concile pour le troiſiéme d'Arles ; & il ne peut avoir été tenu plus tard

V. not. Sirm. p. 1025.

tard qu'en 461. car au commencement de l'année
An. 462. ſuivante, Leonce étoit Archevêque d'Arles après
Hilar. ep. 5. to. 4. Conc. p. 1039. Ravennius. On le voit par les lettres du Pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. ſous le conſulat de l'empereur Severe : pour lui faire part ſuivant la coûtume de ſon élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de ſa dépendance.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, ſous le conſulat de Severin, c'eſt-à-dire le dix-huitiéme de Novembre 461. Il étoit compoſé de huit évêques, à la tête deſquels étoit ſaint Perpetuus, que l'on compte pour le ſixiéme évêque de Tours, & le troiſiéme depuis ſaint Martin. A ſaint Martin ſucceda ſaint Brice; puis Euſtochius de race de Senateurs, puis Perpetuus parent d'Euſtochius. Comme il ſe faiſoit continuellement des miracles au tombeau de ſaint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'égliſe que ſaint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande égliſe, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de ſoixante, haute de quarante-cinq ; ſoutenuë de ſix-vingt colomnes, avec huit portes, & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dediée le même jour que le corps de ſaint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de ſon ordination troiſiéme de Juillet. Perpetuus demanda à pluſieurs poëtes du tems des inſcriptions pour ſa nouvelle égliſe ; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conſervée.

Greg. X. hiſt. c. 31. Sup. XX. n. 99. *Greg. II. hiſt. c. 14. Id. I. Mirac. S. Mart. c. 6.* *Sid. IV. epiſt. 18.*

Inf. n. 42. Le ſecond évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans ; compté auſſi entre les Saints le premier de Septembre, & ſucceſſeur de ſaint Liboire. Le troiſiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant aſſemblés à Tours pour la ſolemnité de ſaint Martin, y tinrent

Martyr. R. 1. Sept.

rent ce concile le jour de l'octave, & y dreſſerent treize canons.

La continence y eſt particulierement recommandée. c. 1. On renouvelle les anciennes défenſes aux prêtres & aux diacres mariés d'avoir commerce avec leurs femmes : mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion ; & on les exhorte à éviter les excés de vin, & la frequentation des femmes étrangeres, comme des ſources d'incontinence. c. 2. c. 3. Les clercs inferieurs, à qui le mariage eſt permis, ne doivent point épouſer des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent leurs fonctions pour embraſſer la milice, ou retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs égliſes ſans permiſſion de leurs évêques. On leur défend l'uſure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entrepriſes des évêques ſur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges ſacrées & les religieux apoſtats, juſques à ce qu'ils faſſent penitence. De même avec les penitens deſerteurs, c'eſt-à-dire ceux qui après avoir reçû la penitence, en abandonnent les exercices. Il eſt à croire, que les guerres & les incurſions des barbares donnoient occaſion aux deſordres que reprime ce concile. Il eſt ſouſcrit par les huit évêques qui y ſont nommés, par un prêtre, par un évêque aveugle, & par Thalaſſius évêque d'Angers, qui ſouſcrivit chez lui.

c. 4. c. 5. c. 11. c. 13. c. 9. 10. c. 7. 6. c. 8.

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années après, le même Perpetuus tint un concile à Vennes, à l'occaſion de l'ordination de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Renes, Nunechius de Nantes, ſucceſſeur d'Euſebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons ſemblables pour la plûpart à ceux de Tours. On étend

c. 6. étend aux moines la défenſe faite aux clercs, de voïager ſans lettres de recommandation de leur évêque; & on les ſoumet à la punition corpo-
c. 7. relle, ſi les paroles ne ſuffiſent. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, ſinon dans l'enclos du monaſtere, & par permiſſion de l'abbé;
c. 8. & à un abbé d'avoir pluſieurs monaſteres, ou diverſes demeures; ſi ce n'eſt des retraites dans
c. 9. les villes, pour les incurſions des ennemis. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, de s'adreſſer aux tribunaux ſeculiers, ſans permiſſion de leur évêque; mais ſi l'évêque leur eſt ſuſpect, ou ſi c'eſt contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adreſſer aux
c. 11. autres évêques. Les clercs, à qui le mariage eſt interdit, c'eſt-à-dire les ſoudiacres, & au-deſſus, ne doivent point aſſiſter aux feſtins de nôces, ni aux aſſemblées dans leſquelles on chante des chanſons amoureuſes, où l'on fait des danſes deshonnêtes, pour ne pas ſalir leurs yeux & leurs
c. 12. oreilles, deſtinés aux ſacrés myſteres. Ils doivent auſſi éviter de manger avec les Juifs, puiſqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que
c. 13. nous croïons permiſes. Celui qui ſe ſera enyvré, ſera ſeparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement.

c. 14. Un clerc, qui étant dans la ville aura manqué d'aſſiſter aux prieres du matin ſans excuſe neceſſaire, ſera ſeparé de la communion pendant
c. 15. ſept jours. L'ordre des ſacrées ceremonies, & l'uſage de la pſalmodie ſera le même dans toute
c. 16. la province. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le ſort des ſaints, ou de pretendre connoître l'avenir par l'inſpection de quelques écritures que ce ſoit. Il a déja été parlé de
Sup. cette ſuperſtition; & elle a duré long-tems après. A la tête de ces canons eſt une lettre, pour

pour les adreſſer aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas aſſiſté au concile de Vennes; ſçavoir Victorius du Mans & Thalaſſius d'Angers. AN. 462.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés aïant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet ſa vie paſſée le rendoit indigne de l'épiſcopat. Irrité de ce refus, il fit enſorte de s'emparer de l'égliſe de Narbonne. Enſuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au Pape ſaint Leon & au Pape Hilarus: qui en étant encore inſtruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles: l'exhortant à lui envoïer une relation du fait, ſouſcrite de lui & des autres évêques, ſur laquelle il pût interpoſer ſon jugement. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre 462. On envoïa des deputés de part & d'autre; & deux évêques de Gaule Fauſte & Auxanius étant venus à Rome, aſſiſterent au concile que le Pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient aſſemblés en grand nombre, & de diverſes provinces, pour l'anniverſaire de ſon ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le Pape écrivit la deciſion du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, & de Narbonne & de Alpes Pennines. La lettre eſt du troiſiéme de Decembre, ſous le conſulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Hil. epiſt. 7. to. 4. conc. p. 1040.

Epiſt. 8.

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence Hermés demeurera évêque de Narbonne; mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui eſt transferé à Conſtantius évêque d'Uzés, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermés; le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils

c. 2.

inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'aſſembler ; apparemment à cauſe des hoſtilités, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile, par ſes lettres aux metropolitains ; mais on doit conſulter le ſaint Siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province.

c. 3. Les évêques ne doivent point ſortir de leur province, ſans avoir des lettres de leur metropolitain ; & en cas de refus ils s'adreſſeront à l'é-

c. 5. vêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres

c. 4. de l'égliſe, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adreſſé au Pape, pour redemander quelques paroiſſes de l'égliſe d'Arles, alienées par ſaint Hilaire ſon predeceſſeur ; mais le Pape en renvoïe la connoiſſance aux évêques des Gaules.

AN. 463. XXIII. Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne. *Sup. XXVII. n.* 49. *Leo. ep.* 50. *al.* 109. *Epiſt.* 9. *Tom.* 4. *conc. p.* 1043.

On rapporta au Pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence ; & il trouva par les archives de l'égliſe Romaine, que cette égliſe n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car ſuivant le reglement de ſaint Leon, elle n'en avoit que quatre ſous ſa juriſdiction : Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble. Le Pape Hilarus ſe plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entrepriſe. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui ſelon nos ordonnances doit s'aſſembler tous les ans, & où vous devez preſider ; faites-y rendre compte à Mamert de ſa conduite, & nous en inſtruiſez par une lettre commune. Cette lettre eſt du dixiéme d'Octobre 463.

Epiſt. 10. ſous le conſulat de Baſile. Le Pape en écrivit auſſi aux évêques des provinces de Vienne, de Lion,

Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine : les exhortant à reprimer cette entrepriſe & les autres ſemblables ; & à tenir plus exactement les conciles. AN. 464.

Antoine rapporta la réponſe du concile de Gaule, compoſé de vingt évêques : comme il paroît par la lettre, que le Pape leur écrivit le vingt-quatriéme de Février de l'année ſuivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être dépoſé, avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles : toutefois il en uſe plus moderement, pour conſerver la paix des égliſes ; & charge l'évêque Veran, l'un d'entr'eux, comme delegué du ſaint Siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admoneſter de ne plus faire de telle entrepriſe, ſous peine d'être privé de ſa juriſdiction ſur les quatre égliſes de ſa province, qui ſeront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne auſſi, que l'ordination de l'évêque de Die ſoit confirmée par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos. *Epiſt.* 11.

XXIV. Autre Concile de Rome.

Aſcagne évêque de Tarragone, avec tous ſes ſuffragans écriverent au Pape Hilarus, pour ſe plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extremité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point ; & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragoſſe s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voiſins, de ſe ſeparer de ce ſchiſmatique. Les évêques de la province de Tarragone prioient donc le Pape de leur preſcrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent enſuite ſur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelone avoit declaré en mourant, qu'il deſiroit avoir pour ſucceſſeur Irenée, déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même égliſe, à qui il laiſſoit *Epiſt.* 1. *Tarr. To* 4. *conc.* p. 1053. *Epiſt.* 2.

laiſſoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques
An. 465. de la province aïant égard à la volonté du défunt, & au conſentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus conſiderables de la province, conſentirent à la tranſlation d'Irenée. Ils en demanderent au Pape la confirmation.

To. 4. conc. p. 1060. Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Decembre, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Novembre 465. dans la baſilique de ſainte Marie, à l'occaſion de l'anniverſaire de l'ordination du Pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques en comptant le Pape & deux Afriquains. Aprés le Pape, ſaint Maxime de Turin eſt nommé le premier : auſſi étoit-il en reputation dès le tems de l'empereur Honorius. Il nous reſte de lui pluſieurs ſermons. L'évêque de Porto n'eſt nommé que le cinquiéme ; & il paroît que l'on ſuivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le Pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, ſans dire leur avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ſes predeceſſeurs ont fait contre les regles ; mais que s'il ne le fait, il en ſera châtié. Le cinquiéme eſt contre les évêques, qui deſignent en mourant leurs ſucceſſeurs, prevenant ainſi & empêchant les élections légitimes.

Comme le Pape propoſoit ce reglement à l'occaſion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Eſpagne ſur ce ſujet ; & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui ſe recrierent contre cet abus, de donner des évêchés comme par teſtament. On lut auſſi l'autre lettre touchant les en-

entrepriſes de Silvain. Après quelques acclamations, le Pape demanda les avis. Saint Maxime de Turin proteſta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons, & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au ſaint ſiege. Ingenuus d'Embrun fit la même proteſtation, & les autres le ſuivirent. Le Pape ordonna que les actes du concile ſeroient publiés par les notaires, & en écrivit le reſultat dans une lettre decretale, adreſſée à Aſcagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Decembre de la même année 465. Le Pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magiſtrats & des principaux citoïens de pluſieurs villes d'Eſpagne, pour excuſer la conduite de Silvain : ce qui fait, que vû la neceſſité des tems, il pardonne le paſſé, pourvû qu'à l'avenir on obſerve les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne conſacrera aucun évêque, ſans le conſentement du metropolitain. Il défend les tranſlations ; veut qu'Irenée retourne à ſon égliſe, ſous peine d'excommunication ; & qu'Aſcagne faſſe élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le ſiege, & le conſacre, ſans qu'à l'avenir on puiſſe regarder comme hereditaire l'épiſcopat, qui n'eſt conferé que par la grace de JESUS-CHRIST. Il n'y aura jamais deux évêques dans une égliſe, l'on n'ordonnera ni bigames, ni penitens, ni mutilés, ni gens ſans lettres ; quoique le peuple les demande. Le Pape permet toutefois, que les évêques ordonnés à l'inſçû d'Aſcagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La neceſſité des tems, qui ſert de motif pour uſer d'indulgence, ſemble ſignifier l'oppreſſion des barbares, dont l'Eſpagne étoit remplie.

AN. 465.

Epiſt. 2. tom. 4. conc. p. 1035.

Ingenuus évêque d'Embrun metropole des

AN. 465. Alpes maritimes ſe plaignit au Pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par ſurpriſe quelque avantage au préjudice de ſa metropole. Le Pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoiſſance de ce differend: declarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des égliſes, ni favoriſer l'ambition des évêques, dont le miniſtere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquiſition des ames. Il confirme ce que ſaint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il reſidoit alors à Cemele, qui étoit plus conſiderable: depuis Cemele aïant été ruinée, on l'a transferé à Nice.

Epiſt. 4.

XXV. Commencement de S. Daniel Stylite.

La même année 465. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. une grande incendie, qui conſuma huit de ſes regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit predite, & avoit conſeillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de la prevenir en faiſant deux fois la ſemaine des prieres publiques; mais on ne l'avoit pas crû. L'évenement en fit ſouvenir, & le peuple courut en grande hâte vers ſa colomne. L'un ſe plaignoit d'avoir perdu ſa maiſon, l'autre ſes biens, ſes amis, ſa femme, ſes enfans. Le Saint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conſeilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoïa, diſant que l'incendie finiroit au bout de ſept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le paſſé, & de les mettre en ſeureté pour l'avenir.

Marc. chr. an. 465. *Chr. Paſch. Vita S. Dan. ap. Sur.* 11. *Decemb. c.* 24. *c.* 27.

Daniel n'étoit monté ſur ſa colomne que depuis

puis quatre ou cinq ans, c'eſt-à-dire depuis la mort de ſaint Simeon, qu'il ſe propoſa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, *Vita c. 2.* près de Samoſate; à l'âge de douze ans, il ſe retira dans un monaſtere voiſin. Long-tems *c. 6.* après ſon abbé allant à Antioche pour les affaires de l'égliſe le mena avec lui; & paſſant à Telade ou Telaniſſe, il lui fit voir ſaint Simeon Stylite ſur ſa colomne. Saint Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna ſa benediction; & lui predit qu'il ſouffriroit beaucoup pour JESUS-CHRIST. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à ſa place, mais il le refuſa. Il retourna voir ſaint Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou monaſtere, qui étoit auprès de ſa colomne. Il entreprit enſuite le voïage de la terre ſainte; *c. 8.* mais ſaint Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obéït & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on diſoit que les malins eſprits revenoient, il s'établit dans une égliſe abandonnée. Quelques clercs de *c. 11.* l'égliſe de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius; & l'aïant gueri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute recompenſe, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

Saint Simeon Stylite avoit envoïé ſon diſci- *c. 14.* ple Sergius porter à l'Empereur ſon habillement de tête. N'aïant pû avoir accés auprès du Prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oüi dire de grandes choſes. Il lui apprit la mort de ſaint Simeon & le ſujet de ſon voïage; & Daniel de ſon côté lui dit des particularitez de la vie de ſaint Simeon, que Dieu lui avoit revelées: ainſi Sergius quitta ſon premier deſſein, & laiſſa à Daniel le preſent qu'il portoit à l'Empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit

à Philempore, quand il prit la reſolution de monter ſur une colomne.

Theod. lect. lib. 1. p. 554. Il la fit bâtir ſur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au-deſſus une plus petite, ſur laquelle étoit attaché une eſpece de boiſſeau où il étoit. La ſituation du païs ſujet à de grands vents & des froids très-rudes, rendoit ſa penitence encore plus étonnante que celle de ſaint Simeon. Il y eut un hyver où les vents penſerent l'emporter : ils le dépoüillerent de tous ſes habits, & il demeura immobile & tranſi de froid. Ses diſciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela ſa colomne, & ne laiſſa pas d'y vivre juſqu'à quatre-vingt ans.

Vita Dan. c. 28. c. 32.

c. 25. Sans en deſcendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C. P. qui aïant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour achever la ceremonie & lui donner la communion. Il ob-

c. 21. tint par ſes prieres un fils à l'empereur Leon, qui le viſitoit ſouvent & lui portoit un profond

c. 34. reſpect. Ce prince fit bâtir près de la colomne de Daniel un petit monaſtere pour ſes diſciples, & un hoſpice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de ſaint Simeon, que ſaint Daniel avoit fait ve-

c. 31. nir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller ſon alliance avec les Romains, l'Empereur le mena voir ſaint Daniel, comme le miracle de ſon empire. Le Roi barbare ſe proſterna avec larmes devant la colomne ; & le ſaint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille, & n'envoïoit jamais à C. P. qu'il n'écrivit à ſaint Da-

Daniel, pour ſe recommander à ſes prieres.

AN. 466. XXVI. Loi pour les aſiles.

Le patrice Ardabure le plus puiſſant de l'empire, étant irrité contre un homme de ſa dépendance; celui-ci ſe refugia dans le monaſtere des Acemetes, que gouvernoit le ſaint abbé Marcel. Ardabure l'envoïa demander; & comme on refuſa de le rendre, il uſa de menaces; puis il envoïa des ſoldats qui entourerent le monaſtere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le ſoir; & la nuit étant venuë, les moines preſſoient ſaint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas expoſer tous à perir avec le monaſtere. Les ſoldats au dehors menaçoient l'épée à la main, reſolus d'attaquer la maiſon ſi-tôt qu'il ſeroit jour. Alors ils virent un feu ſur le haut du monaſtere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre: ils jetterent les armes, ſe proſternerent & chercherent à appaiſer Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'aïant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb. Sup XXVII. n. 30.

On croit que ce miracle fut l'occaſion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les aſiles, en date du dernier jour de Février, ſous ſon troiſiéme conſulat, c'eſt-à-dire l'an 466. Elle défend de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquieter les évêques ou les œconomes, pour les dettes des refugiés; car on les en rendoit reſponſables, ſuivant la loi d'Arcade du vingt-ſeptiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela ſous peine capitale. On ne doit point non plus tellement reſerrer les refugiés, qu'ils manquent de nourriture, d'habits, ou de repos. S'ils paroiſſent publiquement dans l'égliſe, on pourra ſans bleſſer la reverence du lieu, leur notifier la ſentence du juge, & recevoir leur réponſe: s'ils

L. 6. Cod. De his qui ad eccleſ. Sup. liv. XX. n. 36. l. 3. C. Th. De his qui ad eccleſ.

AN. 466. ſe cachent dans l'enceinte de l'aſile, l'œconome ou le défenſeur ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'égliſe. Etant avertis, ils pourront conſtituer procureur pour ſe défendre devant le juge : s'ils le refuſent, on procedera contr'eux par les voïes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, ſelon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'égliſe, ou chez quelqu'un des clercs; ils ſeront repreſentés à la diligence de l'œconome, ou du défenſeur; & ſi quelqu'un eſt ſoupçonné de les receler, il ſera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux eſclaves & aux autres domeſtiques, ſi-tôt que l'œconome, ou le défenſeur ſeront avertis par ceux à qui ils appartiennent; ils doivent les renvoïer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris ſerment des maîtres, de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent longtems dans les égliſes, de peur que les maîtres ne ſoient privés de leur ſervice, & qu'ils ne ſoient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenſeurs s'informeront inceſſamment de la qualité des perſonnes & des affaires des refugiés, pour en avertir les juges & les perſonnes intereſſées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C. P. mais on doit s'adreſſer à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le legitime uſage des aſiles, pour conſerver le reſpect de la religion, ſans donner atteinte à la juſtice.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident. *Caſſiod. & Marcell. Chr.*

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit ſans empereur; Severe y avoit été empoiſonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465. & on en accuſoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon

Leon envoïeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit fils d'un autre Anthemius; que Ricimer épouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoïa pour cet effet une deputation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint son gendre. AN. 467. *Idem. Vict. Tun. Chr. Pasc. p. 323. c. Evagr. II. c. 16.*

Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothée heretique Macedonien, qui appuïé de sa faveur vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarus s'y opposa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'église de saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien. *Gelas. epist. 13. to. 4. Conc. p. 1208. C.*

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-septiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un très-grand nombre de vases sacrés; apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin; un de saint Jean-Baptiste, un de saint Jean l'Evangeliste, & un de la sainte Croix: où il mit du bois de la vraie croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de porphyre & trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres: un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mille deux cent cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de saint Etienne dans le même baptistere de Latran; & mit au même lieu deux bibliotheques, ou plûtôt deux armoi- XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius pape. *Lib. Pontific.*

An. 467. res de livres. Il fit des monaſteres auprès de ſaint Laurent, avec un bain & palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, ſix diacres, & vingt-deux évêques. Il fut enterré à ſaint Laurent dans une voute près de ſaint Sixte. Après dix jours de vacance, on élût le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fils de Caſtin, qui tint le ſaint ſiege quinze ans.

XXIX. Mort d'Aſpar & d'Ardabure. *Nicéph. XV. hiſt. c. 27. Procop. l. Vand c. 7.*

L'empereur Leon ne pouvant ſouffrir les inſultes que Genſeric faiſoit tous les jours aux villes de l'empire, envoïa contre lui une grande flotte, ſous la conduite de Baſiliſque frere de ſa femme l'imperatrice Verine; mais Baſiliſque étoit d'intelligence avec le patrice Aſpar & ſon fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Il étoient Ariens declarés, & par

An. 468. cette raiſon ne pouvoient aſpirer eux-mêmes à l'empire; car le peuple de C. P. haïſſoit cette hereſie, ſe ſouvenant des perſecutions, que l'égliſe avoit ſouffertes ſous Conſtantius & Valens. C'eſt ce qui avoit obligé Aſpar à procurer l'empire à Leon; mais il s'étoit depuis brouillé avec lui; & diſoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner ſi Genſeric proſperoit, puiſque ſa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec ſon fils Ardabure, de faire empereur Baſiliſque, qui profeſſoit la religion catholique, afin de regner ſous ſon nom & d'établir l'Arianiſme. Baſiliſque étant arrivé en Afrique, fit perir la flotte, d'intelligence avec Genſeric, & s'enfuit honteuſement. Quand il fut de retour à C. P. il ſe ſauva dans une égliſe, & l'imperatrice ſa ſœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva ſous le conſulat d'Anthemius l'an 468.

Vict. Tun. Chr. L'année ſuivante, ſous le conſulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon inſtruit de la con-

conſpiration, & ne ſe ſentant pas aſſez puiſſant, pour venir à bout d'Aſpar & de ſes enfans à force ouverte ; feignit de ne ſe douter de rien, & offrit ſa fille Ariane à l'autre fils d'Aſpar, nommé Patrice, ou Patricole, avec la dignité de Ceſar, qui étoit comme la ſurvivance de l'empire. On pretendoit que Patrice renonceroit à l'Arianiſme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort alarmés ; & aïant à leur tête ſaint Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entrepriſe, ſçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre cœur, & par la neceſſité de ſes affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit aſſis, lui parla librement ; l'exhorta à reſiſter aux ennemis de l'égliſe ; & lui fit promettre que le fils d'Aſpar ne ſeroit point Ceſar, s'il ne ſe faiſoit inſtruire de la religion catholique.

AN. 469.

Vita S. Marc. ap. Sup. 29. Dec. t. 34.

Le peuple de C. P. ne s'appaiſa pas pour cela ; & ne pouvant ſouffrir d'être expoſé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'aſſembla dans l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aſpar & à ſes enfans. Ils eurent peur : ils paſſerent à Calcedoine, & ſe refugierent dans l'égliſe de ſainte Euphemie. L'empereur envoïa le patriarche s'excuſant & promettant de leur garder ſa parole, s'ils ſortoient de l'égliſe. Ils répondirent qu'ils n'en ſortiroient point, ſi l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux, & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le paſſé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon ſon confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aſpar & Ardabure furent ainſi mis à mort : Patrice l'autre fils fut ſeulement exilé ; & Leon

AN. 471.

Niceph. XV. c. 27.

Marc. Chr. an. 471.

Candid. ap. Ph. Cod 79. p. 174.

AN. 471. Leon lui aïant ôté ſa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Iſaurie, & ſe nommoit auparavant Aricmeſe ou Taraſicodiſe ; mais Leon lui changea de nom en le faiſant ſon gendre. Ceci ſe paſſa ſous le quatriéme conſulat de Leon avec Probien, c'eſt-à-dire en 471.

XXX. Loix de Leon pour l'égliſe.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là pluſieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne ſeroit pas catholique, ſous peine de banniſſement perpetuel. Cette loi eſt du dernier de Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en juſtice devant les tribunaux étrangers, ni obligés, pour ſe défendre, à quitter leurs égliſes & leurs monaſteres. Chacun d'eux doit être pourſuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui ſeront trouvés à C. P. ne pourront être pourſuivis, que devant le prefet du prétoire. Dans les provinces, ils ne ſeront tenus de donner autres cautions, que les défenſeurs ou œconomes des égliſes : à C. P. ils n'en donneront point. Dans les cauſes eccleſiaſtiques, on ne doit pourſuivre que l'œconome. Les frais d'execution ſont taxés moderement contre les clercs, & ceux qui les pourſuivent ſans juſte cauſe, ſont condamnés aux dépens. Cette loi eſt aſſez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monaſteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'obſervation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche juſques aux ſimples citations ; & tous les ſpectacles du theatre du Cirque, ou des combats des bêtes, ſous peine aux

L. 15. C. de ep. aud.
L. 8. C. de pag.
L. 33. C. de ep.
L. 25. C. de ep. ſup. l. XXVIII. n. 53.
L. 35. Cod.
L. ult. C. de fer.

aux officiers contrevenans de pertes de leurs charges & de confiſcation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la ſimonie : qui veut que les évêques ne ſoient choiſis que pour leur merite ; & que loin de briguer l'épiſcopat, ils le fuient. Car, ajoûte la loi, l'évêque eſt certainement indigne du ſacerdoce, s'il n'eſt ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime ſoit pourſuivi, comme celui de leze-majeſté ; & que quiconque en ſera convaincu, ſoit depoſé & noté d'infamie. *L. 31. ſiquem q. C. de epſic.*

Cette loi ſemble être la ſuite d'un concile, tenu par les évêques qui ſe rencontrerent à C. P. ſous le patriarche Gennade, ſans marque de tems. Il nous en reſte une lettre circulaire adreſſée à tous les metropolitains, qui condamne fortement la ſimonie, & tous les artifices que l'on emploïe ordinairement pour la déguiſer. Elle rapporte le ſecond canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution : declarant depoſés & excommuniés tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le miniſtere ſacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin on charge chaque metropolitain d'envoïer copie de cette lettre à ſes ſuffragans, aux viſiteurs, & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut ſouſcrite par plus de quatre-vingt évêques. *To. 4. conc. p. 1025.* *Balnz. Nova Coll.*

XXX. Pierre le Foulon à Antioche.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon ſon gendre, qui emmena avec lui à Autioche un nommé Pierre prêtre de l'égliſe de ſainte Baſſa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monaſtere d'Acemetes, & y avoit exercé le mêtier de Foulon, dont le ſurnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & ſoûtenoit l'hereſie d'Eutychés, il fut chaſſé du monaſte- *Theod. lect. lib. I. p. 554. Nicph. XV. c. 28. Serm. Alex. ap. Sur. II. Jan.*

re,

re, & interdit des fonctions de prêtre, & ſe
AN. 471. retira à C. P. où il s'attacha à faire ſa cour aux grands, & particulierement à Zenon, s'inſinuant ſous pretexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il reſolut de s'en faire évêque, & lui perſuada de favoriſer ſon entrepriſe. Il gagna par argent quelques Apollinariſtes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accuſant d'être Neſtorien. Il ajoûta au Triſagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, aïez pitié de nous. Attribuant ainſi la paſſion, non au Fils ſeul, mais à toutes les trois perſonnes de la Trinité ; & diſant anathême à qui ne vouloit pas parler ainſi. Ce qui mit la diviſion dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y ſejourner long-tems, par la neceſſité des affaires : mais l'empereur le renvoïa avec beaucoup d'honneur, par les ſoins & les ſollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voïage de Martyrius fut l'occaſion d'une loi du premier de Juin 471. ſous le conſulat de Leon & de Probien adreſſée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monaſteres, n'aïent point la liberté d'en ſortir, ni de ſejourner à Antioche, ou dans les autres villes, excepté les apocriſiaires, c'eſt-à-dire les procureurs de communauté, & ſeulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point diſputer de religion, tenir des aſſemblées, ni exciter aucun trou-
Theod. lect. ble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voïant que le peuple aimoit la diviſion, & que Zenon le favoriſoit : après avoir en vain eſſaïé de les ramener par ſes exhortations, il reſolut de ſe retirer, & dit publiquement dans l'égliſe : Je renonce au clergé peu ſoumis, au peuple deſobéïſſant, & à l'égliſe

gliſe impure, me reſervant la dignité du ſacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du ſiege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'aïant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoïé en exil dans l'Oaſis; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun conſentement. AN. 473. *Brev. hiſt. Eutych. to. 4. conc. p. 1082. B.*

Gennade mourut quelque tems après, aïant tenu le ſiege de C. P. treize ans. Il avoit l'eſprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & compoſa auſſi pluſieurs homelies; mais il ne nous reſte rien de ſes écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne ſçût par cœur le pſautier, & on lui attribue pluſieurs miracles. De ſon tems, Studius qui avoit été conſul en 454. fonda un monaſtere ſous l'invocation de ſaint Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes, tirés du grand monaſtere de Gomon en Bithynie. Ce monaſtere de Studius étoit à l'extremité de C. P. vers la porte dorée, & devint très-celebre dans la ſuite. Gennade eut pour ſucceſſeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du tems du Pape Simplicius la pretention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine; mais Probus évêque de Canuſe & legat du ſaint ſiege s'y oppoſa en preſence même de l'empereur Leon. *Sup. n. 19. Genn. ſcript. Theod. lect. p. 554. Evagr. 2. c. 11. Gelaſ. epiſt. 13. to. 4. Con. p. 1207. E.*

XXXII. Mort de ſaint Euthymius.

Vers ce tems-là moururent en Paleſtine ſaint Theoctiſte & enſuite ſaint Euthymius. Saint Theoctiſte mourut le troiſiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'eſt-à-dire en 467. ſaint Euthymius qui étoit alors dans ſa quatre-vingt-dixiéme *Vita S. Euthy. p.* 74.

An. 473. dixiéme année le vint voir dans ſa maladie, & prit ſoin de ſes funerailles ; & Anaſtaſe évêque de Jeruſalem profita de cette occaſion pour voir ſaint Euthymius. Il lui baiſa les mains, ſe recommanda à ſes prieres, & le pria de lui écrire ſouvent. A la place de Theoctiſte, ſaint Euthymius établit abbé du monaſtere Maris oncle de Terebon avancé en âge & en vertu ; mais il mourut au bout de deux ans. Saint Euthymius l'enterra dans le ſepulcre de ſaint Theoctiſte ; & fit abbé Longin, qui eut depuis pour ſucceſſeur Paul & Terebon le jeune.

Sup. liv. XXIV. n. 27.

Saint Euthymius avoit accoûtumé de ſe retirer dans le grand deſert, depuis l'octave de l'Epiphanie juſqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant aſſemblés, Martyrius & Elie virent qu'il ne preparoit rien, & lui dirent : Ne ſortirez-vous pas demain, mon pere ? Il répondit : Je demeurerai cette ſemaine, & je m'en irai ſamedi la nuit. Trois jours après, il ordonna de faire la vigile de ſaint Antoine la nuit du ſeiziéme au dix-ſeptiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, & leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie ; car le Seigneur m'a appellé. Envoïez-moi Domitien, & demain matin aſſemblez tous les Peres.

p. 79.

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes freres je m'en vais dans la voïe de mes peres. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda enſuite la charité, l'humilité, la pureté de l'ame & du corps ; puis il leur demanda qui ils vouloient pour ſuperieur. Ils choiſirent tout d'une voix Domitien. Cela ne ſe peut, dit ſaint Euthymius, car il ne demeurera que ſept jours après moi en cette vie. Les peres

p. 80.

peres étonnés d'une prophetie ſi claire, demanderent pour ſuperieur Elie œconome du monaſtere natif de Jerico. Saint Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choiſi pour leur paſteur : prenez garde à vous & à tout vôtre troupeau ; & ſçachez premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monaſtere, & dans peu de tems. Il *p.* 81. regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hoſpitalité, l'ordre de la pſalmodie, le ſoin des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde. AN. 473.

Enſuite il congedia tous les aſſiſtans, excepté Domitien ; & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du ſamedi vingtiéme de Janvier indiction onziéme, ſous le cinquiéme conſulat de Leon, c'eſt-à-dire l'an 473. Il étoit *p.* 82. âgé de quatre-vingt-ſeize ans, dont il avoit paſſé ſoixante-ſept dans le deſert : toutefois il joüiſſoit d'une ſanté parfaite, aïant encore la vûë bonne & toutes ſes dents. Sa taille étoit petite, ſon viſage rond, & le teint blanc, l'œil gay, les manieres douces & agréables, ſa barbe deſcendoit juſqu'à la ceinture. A la nouvelle de ſa *p.* 83. mort, il s'aſſembla une infinité de moines & des laïques de tout le païs d'alentour. Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem y vint accompagné de Chryſippe, de Gabriel, de Fidus, & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps juſqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fit écarter le peuple par les ſoldats. Il chargea le diacre Fidus du ſoin de *p.* 84. bâtir le monaſtere, & lui envoïa de Jeruſalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle & grande égliſe la caverne où ſaint Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit ſon ſepulcre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbés. Quand tout fut prêt, *p.* 85.

le

le patriarche envoïa de Jeruſalem la table de marbre, qui devoit couvrir le ſepulcre, l'urne d'argent pour mettre deſſus, la baluſtrade pour l'environner, & tous les autres ornemens de l'égliſe. Le ſeptiéme jour de Mai il vint à la laure, tranſfera le ſaint corps de ſes propres mains, & l'enferma dans le ſepulcre : enſorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles.
p. 84. Le Patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du ſaint Sepulcre. Quant à Domitien, il étoit mort ſept jours après le ſaint, ſuivant ſa prophetie : il le ſervit plus de cinquante ans, & fut ſon parfait imitateur.

AN. 474. XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur. *Chr. Marcell.* *Evagr.* 11. *hiſt.* c. 17. *Theod. lect.* p. 555. *Chr. Paſch.* *Evagr. II. hiſt.* c. 1.

L'empereur Leon après avoir regné ſeize ans, mourut à C. P. au mois de Janvier l'année ſuivante, 474. ſous le conſulat de ſon petit fils Leon, fils de ſa fille Ariane & de Zenon. Zenon ſe fit declarer empereur au mois de Fevrier par ſon fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre ; enſorte que Zenon demeura ſeul empereur. Sitôt qu'il ſe vit le maître, il s'abandonna ſans reſerve à ſes mauvaiſes inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & ſembloit perſuadé, qu'il y avoit de la baſſeſſe à ſe cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à decouvert.
c. 2. Pendant qu'il menoit ainſi une vie diſſolue, ſon empire étoit ravagé par les barbares ; au levant par les Sarraſins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient paſſé le Danube ſans trouver de reſiſtance, & pilloient la Trace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruiner ſes peuples, leur ôtant par force ce qui leur reſtoit. Auſſi ne fut-il pas long-tems paiſible. Dès l'année ſuivante 475. en laquelle il étoit

Evagr. III. c. 3. *Chr. Marc.* *Chr. Paſch.*

ſeul

ſeul conſul, s'étant brouïllé avec ſa belle-mere Verine veuve de l'empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit aſſaſſiner, & s'enfuit en Iſaurie ſa patrie, où ſa femme Ariane le ſuivit. Baſiliſque frere de l'imperatrice Verine ſe fit reconnoître empereur avec ſon fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & ſa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens. AN. 475. *Theod. lect. l. p. 556. Candid. ap. Phot. Cod. 79. p. 175.*

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoïable. Anthemius après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, ſous le conſulat de Feſtus & de Marcien, c'eſt-à-dire l'an 472. par ordre de Ricimer ſon gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août ſuivant. Anicius Olibrius qui avoit épouſé à C. P. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt-troiſiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut depoſé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à ſa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos, qui regna quatorze mois; & fut chaſſé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreſte, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur ſon fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Auguſtule, qui fut declaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre ſuivant. Il ne regna que dix mois; car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre Roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il ſe rendit maître de Rome le vingt-troiſiéme d'Août 476. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Harmatius indiction quatorziéme. Il fit *Evagr. II. hiſt. c. 16. Chr. Caſſiod. Jornand. p. 477. Marcell. Chr. Anonym. Cuſp.*

mourir

An. 476. mourir Oreſte à Plaiſance, & envoïa le jeune Auguſtule à une petite ville de la Campanie. Ainſi finit l'empire d'Occident ; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais ſeulement le nom de roi d'Italie. Le reſte de l'Occident obéïſſoit à divers rois barbares : l'Afrique aux Vandales, l'Eſpagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reſte de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommés étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit ſi long-tems gouverné à Rome, étoit auſſi Goth & Arien ; & il avoit pris l'oratoire de ſainte Agathe, pour ſervir aux aſſemblées de ſa ſecte. Mais l'égliſe indépendante des revolutions temporelles, ſe ſoutenoit au milieu de ces deſordres, comme elle avoit fait ſous les perſecutions des trois premiers ſiecles.

Inſcript. ap. Baron. an. 472. Greg. III. epiſt. 29. & III. dialog. c. 30.

XXXV. *S. Severin de Norique.* Odoacre allant en Italie viſita ſaint Severin fameux ſolitaire, qui demeuroit ſur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit ſi baſſe qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, ſe baiſſa pour ne pas toucher au toit ; & le ſaint lui predit la gloire qu'il alloit recevoir ; car comme il prenoit congé, il lui dit : Allez en Italie : vous portez maintenant de chetives fourures ; mais vous ferez bien-tôt de grandes liberalités. Quand Odoacre ſe vit établi dans ſon roïaume, il ſe ſouvint de la prediction de ſaint Severin, & lui envoïa des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le Saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroiſe qui avoit été exilé, & l'obtint. Il predit devant pluſieurs perſonnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

Vita S. Severi. Norici. ap. Boll. 8. Janu.

Saint

Saint Severin eſt regardé comme l'Apôtre du Norique. On ne ſçait point le lieu de ſa naiſſance, & il prit grand ſoin de le cacher ; mais la pureté de ſon latin faiſoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à ſe retirer en Orient, où il paſſa quelque tems dans la ſolitude. Enſuite il vint dans le Norique, qui eſt aujourd'hui l'Auſtriche, alors continuellement expoſé aux courſes des barbares. Le Saint étoit le refuge des peuples dans ces miſeres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les deſſeins des barbares, & avertiſſoit les habitans de leur marche ; il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient, par des prieres & de bonnes œuvres, & à païer exactement les dîmes, pour ſoulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, gueriſſoit les malades, chaſſoit les ſauterelles qui ruinoient le païs. Pluſieurs égliſes le demanderent pour évêque ; mais il diſoit que c'étoit aſſez de s'être privé de ſa chere ſolitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il ſe trouvoit ſi ſouvent environné des peuples affligés.

Il établit pluſieurs monaſteres, dont le plus conſiderable étoit ſur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit ſouvent, pour aller à deux lieuës au de-là dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux conſoler les habitans dans leurs allarmes continuelles : car ils ſe croïoient en ſeureté quand il étoit avec eux. Il inſtruiſoit ſes diſciples par ſon exemple plus que par ſes paroles, & leur recommandoit ſur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du ſiecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le ſoleil couché, & en carême une fois la ſemaine. Il dormoit tout vêtu ſur un

cili-

cilice étendu ſur le pavé de ſon oratoire : il marchoit toûjours nuds pieds, même lorſque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de ſa mort deux ans auparavant, & avertit ſes diſciples que tout le peuple du païs paſſeroit dans une province Romaine : leur ordonnant de le ſuivre & de tranſporter ſon corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Marc. 8. Janu.

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont.

Evaric, Roi des Goths en Eſpagne, étendoit tant qu'il pouvoit ſa frontiere dans les Gaules, & comme Arien paſſionné, il perſecutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : il en exiloit d'autres, enſorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodés, à Limoges, à Mende, à Baſas, à Cominges, à Auch ; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni miniſtres inferieurs. Les peuples abandonnés, étoient au deſeſpoir. Les égliſes tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais ſeulement bouchées par les ronces qui y croiſſoient. Les beſtiaux couchoient dans les veſtibules des égliſes, & mangeoient l'herbe qui croiſſoit autour des autels. Les aſſemblées devenoient rares, non ſeulement à la campagne, mais dans les égliſes même des villes. C'eſt ainſi qu'en parle Sidonius, qui voïoit ces miſeres de ſes yeux.

Sidon. VII. epiſt. 6. ad Boſil.

Greg. Tur. II. hiſt. c. 23.

Vit. Sidon. per Sirm.

Il étoit de la premiere nobleſſe des Gaules, où ſon pere & ſon aïeul avoient commandé comme préfets du pretoire. Il nâquit à Lion, & fut inſtruit dans les lettres & les ſciences par les meilleurs maîtres, enſorte qu'il devint un des plus fameux de ſon tems, pour l'éloquence & la poëſie. L'empereur Anthemius le fit prefet de Rome & patrice. Il épouſa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apol-

Apollinaire, & deux filles, Roſcia & Severiene. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce ſiege étant encore laïque vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant ſon épiſcopat il détournoit ſouvent à l'inſçû de ſa femme ſa vaiſſelle d'argent, pour la donner aux pauvres. On louë auſſi la charité de ſon beau-frere le ſenateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitus. Car le roïaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths aïant ravagé le païs & brûlé les bleds; enſorte que le peuple ſe diſperſoit en divers païs, & perſonne ne faiſoit l'aumône. Alors Ecdicius envoïa par les villes de ſon voiſinage ſes domeſtiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainſi plus de quatre mille de l'un & de l'autre ſexe, qu'il logea dans ſes maiſons, & les nourrit pendant tout le tems de la ſterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoïa chacun chez eux.

VI. epiſt. 1. & ibi Sirm. Greg. Tur. II. hiſt. c. 22.

c. 24.

XXXVII. S. Patient évêque de Lion.

Saint Patient évêque de Lion ſe ſignala dans la même famine; & non content d'aſſiſter ſon peuple & ceux de ſa connoiſſance, il étendit ſes liberalités juſqu'à l'extremité des Gaules. Il envoïa par le Rône & par la Saone quantité de bleds, qu'il faiſoit diſtribuer gratuitement, & dont on voïoit de grands magaſins ſur les bords de ces rivieres. Il aſſiſta ainſi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence, & juſqu'à l'Auvergne. Il fit auſſi bâtir pluſieurs égliſes, entre autres une à Lion, pour laquelle Sidonius fit une inſcription en vers. On y voit que cette égliſe étoit ſituée entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient équinoxial, ornée de lambris dorés, d'incruſtations de marbre & de moſaïques. Il y avoit devant

Sidon. VI. epiſt. 12.

Sidon. II. epiſt. 10.

une cour environnée de trois galeries ; ſoutenuës de colomnes d'Aquitaine , c'eſt-à-dire de marbre des Pyrenées , & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colomnes. Les évêques s'aſſemblerent ſelon la coûtume , pour la dedicace de cette égliſe ; & Fauſte de Riés y prêcha.

Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.

Saint Patient avoit toutes les vertus paſtorales, une ſeverité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'eſt-à-dire les Bourguignons Ariens , dont il ramenoit un grand nombre. Son abſtinence & ſes jeûnes le faiſoient admirer du roi & de la reine ; car Lion étoit le ſejour du roi des Bourguignons , qui étoit alors Gondebaud. L'égliſe honore la memoire de ſaint Patient l'onziéme de Septembre.

Martyr. 11. Sept.

XXXVIII. S. Mamert de Vienne. Rogations.

La Gaule avoit alors pluſieurs autres ſaints évêques , connus principalement par les lettres de Sidonius. Saint Mamert de Vienne eſt du nombre : nonobſtant les plaintes que le Pape Hilarus reçût contre lui. Il eſt principalement illuſtre par l'inſtitution des rogations , que l'on rapporte à l'an 468. & dont les calamités publiques furent l'occaſion. Il y avoit ſouvent des tremblemens de terre , des incendies , des bruits pendant la nuit , des bêtes ſauvages , qui paroiſſoient en plein jour dans les plus grandes aſſemblées. La veille de Pâque le peuple étant dans l'égliſe de Vienne avec l'évêque Mamert , pour celebrer cette ſainte nuit , le feu prit à la maiſon publique , qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la ſienne on abandonna l'égliſe ; & l'évêque demeura ſeul devant l'autel priant & repandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint ; & quand la fête fut paſſée , ſaint Mamert declara le deſſein qu'il avoit formé pendant cette alarme , d'inſtituer une

Sup. n. 23. Sigibert Chr. S. Avit. homil. derogat. Greg. Tur. Il. hiſt c. 34. Sidon. VII. epiſt. 1.

une proceſſion ſolemnelle. Tout le peuple & le ſenat même de Vienne y conſentit quoique peu diſpoſé d'ailleurs à recevoir de nouvelles ceremonies. On choiſit les trois jours avant l'Aſcenſion, & ſaint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la proceſſion l'égliſe la plus proche de la ville ; mais ce chemin parut trop court pour la devotion des fidéles.

Quelques égliſes des Gaules imiterent cet exemple : d'abord elles faiſoient leurs proceſſions à d'autres jours ; mais enſuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il ſe faiſoit bien auparavant des proceſſions, mais peu de gens y aſſiſtoient & avec peu de devotion, & elles étoient retardées par des repas : celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. Saint Mamert tranſera le corps entier du martyr ſaint Ferreol, & la tête de ſaint Julien de Brioude de l'ancienne égliſe ſur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Pluſieurs abbés & pluſieurs moines s'aſſemblerent pour cette ceremonie ; & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois ſepulcres. On ne ſçavoit lequel étoit celui de ſaint Ferreol ; mais un des aſſiſtans dit, qu'il paſſoit pour conſtant que le chef de ſaint Julien étoit enfermé dans le ſepulcre de ſaint Ferreol ; & on le trouva en effet dans le troiſiéme.

Sid. V. epiſt. 14.

XXXIX. Mamert Claudien, ſes écrits.

Saint Mamert avoit un frere nommé auſſi Mamert, & ſurnommé Claudien, prêtre de l'égliſe de Vienne : il avoit été moine dans ſa jeuneſſe, & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, Chrétiens & profanes. Il étoit geometre, muſicien, poëte, orateur, dialecticien, interpréte de l'écriture, exercé à reſoudre toutes les queſtions, & à com-

Gem. ſcript. c. 81 Sidon. IV. epiſt. 11. Bibl. PP. Pariſ. to 4. p. 698.

combattre toutes les erreurs. Il ſoulageoit ſon frere dans ſes fonctions, prenant tout le travail de l'épiſcopat, ſans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduiſoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par ſa vertu que par ſes talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauſte évêque de Riés, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu ſeul eſt incorporel, & que toutes les créatures ſont corporelles, même l'ame raiſonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il ſoutient entre autres choſes, que l'ame n'eſt jamais ſans penſer, & que la penſée n'eſt point differente de l'ame; mais ſeulement l'objet de la penſée, quand elle ne penſe pas à elle-même. Elle penſe toute entiere par ſa ſubſtance; & c'eſt une erreur de croire que ſes puiſſances ſoient autre choſe qu'elle-même. Il eſt ainſi de la volonté: & l'ame eſt toute volonté, comme elle eſt toute penſée, & vouloir eſt ſa ſubſtance. Ce qui eſt accidentel, c'eſt de penſer ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'eſt point une partie de l'ame, mais l'ame entiere; d'où vient qu'il nous eſt commandé d'aimer Dieu de toute nôtre ame. Il conclut ſon ouvrage par une recapitulation en dix propoſitions, dont les principales ſont. Dieu eſt incorporel, l'homme eſt fait à l'image de Dieu, donc ſon ame eſt incorporelle. Il eſt eſſentiel à l'ame de raiſonner: or la raiſon ne dépend ni du corps, ni du lieu. La volonté n'eſt point un corps, & toutefois c'eſt la ſubſtance de l'ame. Il n'y a point de corps ſans longueur, largeur, & profondeur: or l'ame n'a point ces dimenſions. Elle n'a ni droit, ni gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere; elle eſt donc incorporelle.

Ibid. p.702. Lib. I. c.24. p.723. B.

p.755.

1. 3. 4. 9. 10.

Clau-

Claudien dedia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes & eccleſiaſtiques. Il y loue auſſi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la paſſion, qui commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poëſie profane. Il mourut avant l'évêque ſon frere, quoiqu'il fût plus jeune : & Sidonius fit ſon epitaphe contenant ſon éloge, qu'il envoïa à Petreius fils de leur ſœur.

Lib. V. epiſt. 3. IV. epiſt. 3.

Bibl. PP. p. 762.

IV. epiſt. 11.

XL. Monaſtere du mont Jura, &c.

Il y avoit dès lors des monaſteres dans le voiſinage de Vienne & de Lion. Le plus ancien étoit celui de l'Iſle-Barbe dans la Saone, qui ſubſiſtoit dès le commencement de ce cinquiéme ſiecle. Maxime diſciple de ſaint Martin de Tours s'y retira pour cacher ſes vertus : mais étant découvert il revint en ſon païs, & fonda un monaſtere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle auſſi des monaſteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut ſaint Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à preſent le comté de Bourgogne. A l'âge de trente cinq ans il quitta ſes parens, & ſe retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lion auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monaſtere étoit celui d'Aîné ; & en avoit apporté les vies des peres & les inſtitutions monaſtiques, c'eſt-à-dire, les livres de Caſſien. Romain s'étant ainſi préparé à la ſolitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuſes il y avoit une eſpace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient

V. hiſt. de l'iſle B. par le Labour. Greg. de gl. Confeſ. c. 22. Sid. IV. ep. 25. Boll. 28. Febr. p. 741.

des fruits ſauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à ſa ſubſiſtance.

Lupicin ſon frere vint ſe joindre à lui quelque tems après ; puis deux clercs, & enſuite pluſieurs autres, attirés par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monaſteres dans le voiſinage & dans tout le païs ; mais celui de Condat fut toûjours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient enſemble, quoique leur genie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus ſevere. Saint Hilaire d'Arles ſe trouvant dans le païs, à l'occaſion de l'affaire de Celedonius, & aïant oüi parler de ſaint Romain, le fit venir auprès de Beſançon ; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoïa avec honneur à ſon monaſtere. C'étoit en 444. mais ſaint Romain n'en fut pas moins humble dans ſa communauté ; & ne ſe diſtinguoit des freres, que pour offrir le ſacrifice aux jours ſolemnels. Le monaſtere de Condat s'accrut tellement, que la ſterelité du lieu ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de moines & d'hôtes. Ils defrîcherent donc les bois voiſins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu ſe nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monaſtere, que ſaint Lupicin prit particulierement ſous ſa conduite. Ils bâtirent un troiſiéme monaſtere pour leur ſœur, ſur une roche voiſine enfermée de tous côtez ; enſorte qu'il n'avoit qu'une iſſuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut juſqu'à cent cinq religieuſes. Elles obſervoient une clôture ſi exacte, qu'elles n'en ſortoient que pour être portées au cimetiere ; & encore que quelqu'une eût ſon fils ou ſon frere dans le monaſtere de Lauconne ſi voiſin, elle ne le voïoit, ni

Vita c. 2. Sup. n. XVII. n. 4.

ni n'apprenoit de ſes nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Un ancien moine repreſenta une fois à ſaint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les poſtulans, & ne les éprouvoit pas aſſez. Pouvez-vous, répondit le ſaint, diſcerner facilement ceux qui doivent réüſſir? Et n'en avez-vous pas vû, qui après avoir commencé avec grande ferveur ſe ſont relâchés; & pluſieurs qui après être ſortis du monaſtere, ſont revenus juſqu'à deux ou trois fois, & ſont arrivés à une haute perfection? D'autres ſans revenir, ont ſi bien ſuivi nôtre inſtitut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monaſteres ou des dioceſes. Une année l'abondance aïant été grande, les moines de Condat malgré ſaint Romain, ſe donnerent plus de nourriture & plus delicate qu'à l'ordinaire. Il appella à ſon ſecours ſaint Lupicin, qui rétablit la premiere auſterité, ſe contentant de boüillie, d'orge ſans ſel & ſans huile; & ceux qui ne s'en accommodoient pas ſe retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monaſtere de la Baume. c. 3.

Saint Lupicin lui ſurvêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins ſevere pour lui que pour les autres. Le froid du païs l'obligeant à porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverſes bêtes par eſprit de pauvreté; ſa chauſſure étoit des ſabots ou galoches de bois, dont ſe ſervoient les moines de Gaule: ſon lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faiſoit un peu chauffer. Dans ces monaſteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs: mais pour lui, il ne ſouffroit pas même qu'on mît une goutte de l'huile ou de lait dans *Vit. ap. Boll. 21. Apr. p. 263.*

ſon potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il
c. 1. n. 4. eut embraſſé la profeſſion monaſtique. Toutefois il blâmoit les auſterités exceſſives, & prit grand ſoin de rétablir un de ſes moines, qui s'étoit ruiné la ſanté.

Greg. Tur. vit. PP. c. 2. Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve, & lui demanda quelque choſe pour la ſubſiſtance de ſes moines qui manquoient quelquefois du neceſſaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes; mais ſaint Lupicin les refuſa : diſant, qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la poſſeſſion des biens temporels, & que l'humilité en ſouffriroit. Il pria donc le roi de leur donner ſeulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu deſquelles ils recevroient tous les ans trois cens boiſſeaux de bled, trois cens meſures de
V. S. Rom. c. 2 n. 8. vin, & cent ſols d'or pour leurs habits. Saint
V. S. Lupic. c. 4. Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laiſſa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalouſie, ni proprieté; ils étoient prompts à ſe ſecourir dans leurs beſoins. S'ils avoient quelque voïage à faire, ils marchoient à pied, ſans autre ſoulagement qu'un bâton.

V. S. Eug. n. 5. A Vienne ſaint Leonien fonda deux mona-
Acta SS. B. to. 1. p. 571. ſteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'aïant pris l'amenerent
Ibid. p. 577. captif dans les Gaules. Il vêcut reclus pendant quarante ans; tant à Autun qu'à Vienne, ſans ſe laiſſer voir à perſonne; mais on lui parloit. Il gouverna pluſieurs moines aſſemblés auprès de ſa cellule hors de Vienne; & ce fut le commencement de l'abbaïe de ſaint Pierre. L'autre monaſtere dedié à ſaint André & ſitué dans la ville étoit de filles, & il y en avoit ſoixante. Dans le même païs au voiſinage de Vienne étoient

étoient fameux les monaſteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en paralelle avec celle de Lerins. *Sidon. VII. epiſt. 17. ad Voluſ.*

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, aſſiſterent à un concile où preſida Leonce d'Arles; & où Fauſte de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à ſe retracter de quelques erreurs touchant la predeſtination. Après avoir eſſaïé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua ſix articles, qu'il lui demandoit d'anathematiſer. 1. L'erreur de Pelage : que l'homme naiſſe ſans peché, qu'il puiſſe ſe ſauver par ſon ſeul travail, & être délivré ſans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidéle & faiſant profeſſion de la foi catholique, s'il tombe après ſon baptême, periſſe par le peché originel. 3. Que l'homme ſoit precipité dans la mort, par la preſcience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçû le pouvoir de ſe ſauver : ce qui s'entend d'un baptiſé ou d'un païen, en tel âge, qu'il a pû croire & n'a pas voulu. 5. Que le vaiſſeau d'infamie ne peut s'élever à être vaiſſeau d'honneur. 6. Que JESUS-CHRIST n'eſt pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes ſoient ſauvés. L'évêque Fauſte preſſoit Lucidus de répondre à cette lettre, proteſtant de prendre ſon ſilence pour conviction de ſes erreurs. Avec lui onze autres évêques ſouſcrivirent ſa lettre; mais il n'y a que Patient de Lion, dont nous connoiſſons le ſiege.

XLI. Retractation de Lucidus. *Epiſt. Fauſti. to. 4. Conc. p. 1042.*

Le prêtre Lucidus ſe rendit & ſe retracta par un écrit adreſſé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant aſſemblés en concile à Arles comme l'on croit; car Leonce eſt à la tête. On voit enſuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lion, Fauſte de Riés, Grec de Marſeille, Crocus de Nîmes, Baſile *Libell. Luc. to. 4. Conc. p. 1044.*

ſile d'Aix, Jean de Châlon ſur Saone : on ne connoît pas les autres. Lucidus condamne pluſieurs propoſitions, qui ne ſont pas preciſément les mêmes de la lettre de Fauſte; mais dont la condamnation tend à reconnoître que JESUS-CHRIST eſt mort pour tous les hommes; que Dieu ne predeſtine perſonne à la damnation; que le libre arbitre n'a pas peri en Adam; & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme, pour y cooperer. Le même concile chargea Fauſte de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la predeſtination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adreſſa à Leonce d'Arles; mais il donna dans l'excés oppoſé, relevant trop les forces de la nature.

Prol. Fauſti ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Pariſ. to. 4. p. 799.

XLII. Ordinations memorables. *Sidon. IV epiſt. 25.*

Jean évêque de Châlon ſur Saone, qui aſſiſta à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul ſon predeceſſeur étant mort, Patient de Lion metropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & pluſieurs autres évêques s'aſſemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple diviſé par divers interêts particuliers, qui faiſoient propoſer trois ſujets pour l'épiſcopat; l'un recommandable ſeulement par ſa nobleſſe, le ſecond par ſa bonne table, le troiſiéme par une promeſſe ſecrette d'abandonner les terres de l'égliſe à ſes partiſans. Patient & Euphronius voïant ce deſordre, concerterent ſecretement avec les autres évêques; & ſans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup ſur le prêtre Jean, qui ne penſoit à rien moins. Il avoit été lecteur dès ſon enfance; puis après avoir long-tems ſervi, il fut archidiacre, & long-tems encore après il fut ordonné prêtre : il ſe diſtinguoit par ſon humanité & ſa douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations,

mations, qu'ils approuvoient ce choix; & perſonne n'oſa s'y oppoſer : ainſi il fut conſacré évêque.

Une autre ordination memorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le ſiege étant vacant, il y eut de grandes factions, & pluſieurs demandoient ouvertement l'épiſcopat, juſqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le decret des citoïens, pour aſſiſter à l'élection; & voïant les brigues, le grand nombre & l'impudence des pretendans, il écrivit à Agrecius de Sens metropolitain de la province voiſine, le priant de venir à Bourges preſider à cette élection avec les évêques ſes ſuffragans; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre ſuffiſant : car il ne reſtoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne ſous l'obéïſſance des Romains. Le peuple de Bourges ſe rapporta de l'élection à Sidonius ſeul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il conſulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de ſuivre ſon avis. Enfin Sidonius pour declarer ſon choix, fit un ſermon en preſence de toute l'aſſemblée; & d'Agrecius de Sens qui y preſidoit. Il s'excuſe d'abord ſur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il ſoit novice dans l'épiſcopat.

Sidon. VII. epiſt. 5.

VII. epiſt. 8. VII. poſt ep. 9.

Il repreſente la difficulté des élections, & l'impoſſibilité d'en faire une qui ſoit au gré de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il auſſi ſaint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il eſt bon pour être abbé, & non pour être évêque. On defigure toutes les vertus : on appelle l'humilité baſſeſſe, l'élevation orgueil, la ſeverité cruauté, l'indulgence foi-

bleſſe, la ſimplicité bêtiſe. Si je nomme un clerc, ceux qui le ſuivent en ſont jaloux, ceux qui le precedent le mépriſent : ils croïent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du ſervice, & veulent gouverner l'égliſe quand leur vieilleſſe a beſoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit auſſi-tôt : Parce que Sidonius a été tiré de la profeſſion ſeculiere, il ne veut pas pendre ſon metropolitain entre les Religieux ; il eſt enflé de ſa naiſſance & de ſes dignités, il mépriſe les pauvres de JESUS-CHRIST.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illuſtre par ſes ancêtres, entre leſquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux : il avoit de l'eſprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modeſtie. Sa ville l'avoit ſouvent deputé vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en priſon. Il avoit bâti une égliſe étant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges ; & on l'avoit déja voulu élire à leur place : ſa femme étoit vertueuſe, & ils élevoient bien leurs enfans. Saint Perpetuus évêque de Tours aïant oüi parler de ce ſermon le demanda à Sidonius, qui le lui envoïa.

VII. epiſt. 9.

XLIII. S. Perpetuus. S. Loup. *Ap. Boll. 8. Apr. to. 9. p. 750.*

Saint Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'eſt-à-dire juſqu'en 491. & toutefois nous avons ſon teſtament fait vers ce même tems le premier de Mai, après le conſulat du jeune Leon, c'eſt-à-dire l'an 475. par lequel il affranchit pluſieurs eſclaves, remet à ſes debiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à ſon égliſe pluſieurs fonds de terre & ſes livres.

vres. Il legue à ſon ſucceſſeur ſes meubles de chambre & de ſacriſtie ; & à deux prêtres qu'il avoit dépoſés, & qu'il défend de rétablir, une penſion à prendre ſur ſes biens. Il inſtitue les pauvres ſes heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre teſtament, dans lequel au rapport de ſaint Gregoire de Tours, il laiſſa à chacune des égliſes bâties de ſon tems dans le dioceſe, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque ſous chacun de ſes predeceſſeurs, les bourgades, ou les autres lieux où furent fondées de nouvelles égliſes. Saint Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les égliſes où on devoit les celebrer. Il tint le ſiege trente ans, & l'égliſe honore ſa memoire le huitiéme d'Avril. *Greg. T. hiſt. c. 31.* *Martyr. R. 8. Apr.*

Saint Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier ſans difficulté des pontifes Gaulois. Peu après que Sidonius eut été ordonné évêque, ſaint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il eſtimoit ſaint Loup, & combien il ſe croïoit indigne de l'épiſcopat. Il y avoit alors quarante-cinq ans que ſaint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puiſqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vêcut encore ſept ans, & mourut en 479. après cinquante-deux ans d'épiſcopat : l'égliſe honore ſa memoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laiſſa pluſieurs diſciples ; entre autres ſaint Polycrone évêque de Verdun, ſaint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, ſaint Aubin évêque de Châlons, qui chaſſa les demons de pluſieurs poſſedés, auſſi-bien que ſaint Polycrone. Le ſucceſſeur de ſaint Loup dans le ſiege de Troyes, *Vl. epiſt. 1.* *Ibid. ep. 9.* *ep. 1.* *Sup. XXV. n. 15.* *Martyr. R. 29. Jul.*

Troyes, fut Camelien imitateur de ſes vertus.

XLIV. Commencement de ſaint Remi. *Flodoard. hiſt. l. c. 11. Hincmar. in Vit. S. Rem. 13. Jan.*

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, ſaint Remi évêque de Reims. Son pere Emilius & ſa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeuneſſe nommé Principius, qui fut évêque de Soiſſons: & pere de Loup ſon ſucceſſeur. L'égliſe honore ſaint Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems après ſa naiſſance, Emilius & Celinie étant fort âgés, un ſolitaire nommé Montan connut par revelation, qu'ils auroient encore un fils qui ſeroit nommé Remi, & procureroit le ſalut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de ſa prediction : je ſuis aveugle comme vous voïez, mais en me frottant les yeux de vôtre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant nâquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remi, & le ſolitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. Saint Remi nâquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balſamie eſt comptée auſſi entre les Saints, & connuë à Reims par une égliſe collegiale, qui porte le nom de ſainte Nourrice. Elle fut mere de Celſin, depuis diſciple de ſaint Remi, & connu à Laon ſous le nom de ſaint Souſſin.

Saint Remi avoit l'eſprit excellent, & fit un tel progrez dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de ſon tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès ſa plus grande jeuneſſe il joignit la gravité à la pureté des mœurs : ce qui fut cauſe qu'après la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui ſucceder, d'un conſentement unanime de tout le peuple, malgré ſa reſiſtance & ſa jeuneſſe, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évênement fit voir que Dieu avoit conduit cette éle-

IX. Epiſt. 7.

Flod. 1. c. 11.

élection ; & saint Remi gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante-quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471. *c.* 17. *Sigebert. Chr.*

XLV. Autres saints Evêques en Gaule.

Sidonius nous a conservé la memoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont, Aprunculus de Langres, qui étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont, Auspicius évêque de Toul, Censurius évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constanius aussi ami de Sidonius adressa la vie de saint Germain L'église honore la memoire de Censurius le dixiéme de Juin ; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de saint Agnan son predecesseur avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa. *Sid. IX. ep.* 10. *Greg. Tur. II. hist. c.* 23. *Sid. VII. ep.* 10. *IV. epist.* 10. *I. ep.* 1. *Martyr.* 10. *Jun.* 29. *Jul.* *Sid. VII. epist.* 15.

Un officier du palais nommé Maxime avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & pressé de païer, pria Sidonius ami commun de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouse, & Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au devant de moi, mais fort changé. J'avois accoûtumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert : alors la posture, le pas, la parole, la couleur, la modestie ; tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longe, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes : point de plume à son lit : point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de legumes que de viande ; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistans, lequel des trois genres de vie *IV. epist.* 24.

il

il avoit embraſſé : s'il étoit moine, clerc ou penitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du ſacerdoce, où l'affection de ſes citoïens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte enſuite comme il propoſa à Maxime de donner du tems à Turpion, & comme Maxime non ſeulement lui accorda un delai d'un an ; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal : promettant s'il venoit à mourir de ne rien demander aux enfans, que ce qui conviendroit au devoir de ſa profeſſion. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime ; & comme il ne ſe trouve point entre les évêques de Toulouſe, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre ; mais cette hiſtoire eſt remarquable, pour montrer le changement qu'attiroit la clericature, même dans l'exterieur.

V. Gal. Chr. 101.

XLVI. Lettre circulaire de Baſiliſque. *Sup. n.* 40. *Evagr. III. c.* 4. *Sup. n.* 20. *Theod. lect. I. p.* 556. *Epiſt.* 4 *Simpl. pp.*

En Orient Baſiliſque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçût une deputation de quelques Alexandrins, ſuivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. & y fut reçû par ceux de ſa faction, avec des acclamations, où ils diſoient : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur ; mais comme il alloit en proceſſion du palais de Baſiliſque à l'égliſe, ſuivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté ſur un âne, il tomba ſi rudement, qu'il ſe rompit le pied. Pierre le Foulon ſortit auſſi du monaſtere des Acemetes, où il ſe tenoit caché ; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître, & à l'attaquer librement.

Timothée perſuada même à l'empereur Baſiliſque de condamner le concile ; & la lettre de ſaint Leon, par une lettre circulaire adreſſée à tous les évêques, où ſous pretexte de confirmer

Ap. Evagr.

les

les loix de ſes predeceſſeurs, de procurer l'union de l'égliſe, & de conſerver les decrets de Nicée, de C. P. & d'Epheſe, il ordonne à tous les évêques d'anathematiſer & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine; tant la definition de foi, que les interpretations & les diſputes, comme autant de nouveautez. Il eſt vrai qu'il condamne ceux qui ne confeſſent pas, que le Fils de Dieu s'eſt veritablement fait homme, & qui ſuppoſent que ſa chair eſt venuë du ciel, ou qu'il ne s'eſt incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoûte que tous les évêques y ſouſcriront & anathematiſeront expreſſément ce qui s'eſt fait à Calcedoine; & ceux qui oſeront à l'avenir en faire mention, ſeront punis comme perturbateurs des égliſes, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs ſeront depoſés, les moines & les laïques bannis, avec confiſcation de leurs biens. AN. 476.

Timothée Elure fut renvoïé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche; mais avant que de partir de C. P. ils ſouſcrivirent les premiers à la lettre circulaire de Baſiliſque, & furent ſuivis d'un grand nombre d'évêques; enſorte qu'on en comptoit environ cinq cent, qui avoient ſouſcrit, en condamnant la lettre de ſaint Leon & le concile de Calcedoine. Les ſchiſmatiques qui reſtoient autour de Jeruſalem, ſe prevalurent de l'occaſion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de ſainte Melanie, qui ne fit guere moins de mal qu'avoit fait Theodoſe, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem ſouſcrivit à la lettre circulaire. *Evagr. III. c. 5.* *Vit. S. Euthym. p. 86.* *Sup. XXVIII. n. 47.*

Acace de C. P. fut le ſeul des patriarches qui reſiſta à Baſiliſque, & refuſa de ſouſcrire, aïant pour lui les moines, & tout le peuple de C. P. qui *Theod. lect. 1.*

An. 476. qui s'aſſembla dans l'égliſe contre Baſiliſque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbés & des moines zelés de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faiſoit à C. P. pour ſe faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le Pape écrivit à l'Empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à ſuivre les exemples de Marcien & de Leon, ſous leſquels il avoit été élevé, à maintenir comme eux le concile de Calcedoine & la lettre de ſaint Leon, où la foi eſt ſi clairement expliquée, à rétablir dans le ſiege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chaſſer bien loin le meurtrier Timothée.

Simpl. epiſt. 4. 10. 4. Concil. p. 1070.

Epiſt. 5. En même tems il écrivit à Acace, le chargeant, même comme ſon legat, de ſe joindre aux prêtres & aux moines qui reſiſtoient à Timothée, & de ſolliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'eſt élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune deliberation des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à C. P.

Acace de concert avec les moines de C. P. reſolut d'appeller ſaint Daniel Stylite, & lui manda ce que faiſoit l'empereur Baſiliſque; qui de ſon côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accuſant de ſoulever la ville contre lui, de corrompre les ſoldats & de le charger d'injures.

Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 41.

c. 42 Daniel répondit à l'empereur, que Dieu détruiroit ſon regne; & ajoûta des reproches ſi vehemens, que l'envoïé n'oſa s'en charger, & pria le Saint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de ſon côté aïant aſſemblé pluſieurs évêques, envoïa prier Daniel de venir au ſe-

ſecours de l'égliſe ; & comme il ne pouvoit ſe reſoudre à deſcendre de ſa colomne, Acace les renvoïa, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excés de leur affliction par leurs geſtes, leurs paroles & leurs larmes ; & lui propoſerent l'exemple de JESUS-CHRIST même, qui eſt deſcendu du ciel pour nôtre ſalut. Daniel deſcendit enfin & fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joïe incroïable. Il ſe trouva dans les aſſemblées du peuple, qui s'émut juſqu'à menacer de brûler la ville. Baſiliſque épouvanté ſortit de C. P. aïant ordonné aux Senateurs, de ne point voir Acace. Mais Daniel ſuivi des moines & de quantité de peuple ſortit auſſi ; & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il y arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car ſa maniere de vivre toûjours debout lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voïant donc qu'il ſe faiſoit porter, dit en s'en moquant : Voilà un nouveau conſul, mais auſſi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il ſecoua la pouſſiere de ſes pieds, ſuivant l'Evangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à C. P. ſuivi de pluſieurs ſoldats étonnés de ſon habit & de ſa maniere de vivre. L'empereur l'envoïa prier de revenir ; mais il le refuſa avec indignation : enfin après y avoir envoïé pluſieurs perſonnes ; l'empereur vint lui-même trouver le Saint, & ſe jetta à ſes pieds, lui demandant pardon ; mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux aſſiſtans : Cette feinte humilité n'eſt qu'un artifice dont il couvre ſa cruauté : vous verrez bien-tôt le pouvoir de Dieu, qui abat les puiſſans. Aïant ainſi predit la chûte de Baſiliſque, &

AN. 476.

c. 43.

Theod. lect. p. 556. D.

Matth. X. 14.

& fait pluſieurs miracles, il retourna ſur ſa colomne. Il y eut auſſi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Baſiliſque avec grande liberté.

XLVIII. Efforts des ſchiſmatiques.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Epheſe, où il tint un concile des évêques Aſiatiques de ſon parti, qui ſçachant combien l'on preſſoit Baſiliſque à C. P. de revoquer ſa lettre circulaire, lui preſenterent une requête, où ils ſe plaignoient que les ennemis de la foi, c'eſt-à-dire les catholiques, les accuſoient fauſſement d'y avoir ſouſcrit par force; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre choſe. Ce concile ſchiſmatique rétablit Paul évêque d'Epheſe depoſé; & rendit à l'égliſe d'Epheſe le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la ſoumettant à C. P.

Evagr. III. c. 6. Id. c. 5.

Timothée Elure acheva ſon voïage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathematiſer le concile de Calcedoine. Pluſieurs toutefois de ſon parti ſe ſeparerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jeruſalem Theodoſe. C'eſt que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens, croïant que la lettre circulaire de Baſiliſque leur donnoit gain de cauſe, coururent vers Timothée; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné & conſubſtantielle à la nôtre, & qu'il eſt conſubſtantiel au Pere ſuivant la divinité, ce qui les obligea à ſe retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, ſe retira dans les monaſteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle; & il étoit ſi aimé de tout le mon-

Theoph. Chr. p. 104. D.

monde, qu'Elure ne lui put faire du mal.

Pierre le Foulon retourna auſſi à Antioche par ordre de l'empereur Baſiliſque, & trouva le ſiege vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voïant ce qui ſe paſſoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cauſe de l'addition qu'il avoit faite au Triſagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été depoſé par un concile ; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir ; & Jean revint à Antioche, où il ſupplanta Pierre lui-même. *Theod. lect. p. 556. C. Trop. Chr. p. 104. D.*

Ces mouvemens des ſchiſmatiques donnerent occaſion à Gelaſe de Cyzique, d'écrire l'Hiſtoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'égliſe de Cyzique, & avoit vû chez ſon pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit paſſé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelaſe avoit lû ce livre en ſa jeuneſſe avec grand plaiſir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué pluſieurs endroits. Enſuite ces diſputes des Eutychiens, qui à la faveur de Baſiliſque s'élevoient contre le concile de Calcedoine, ſous pretexte de ſoutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. Il reſolut donc d'en écrire l'hiſtoire, & joignant à ſes memoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Euſebe de Ceſarée & de Rufin ; il écrivit une hiſtoire du concile de Nicée, diviſée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus ſolide d'Euſebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret ; car tout le reſte eſt très-ſuſpect, & ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur. *Gelaſ. præf. tom. 2. conc. p. 106.*

L'em-

AN. 477. XLIX. Retour de l'empereur Zenon.

L'empereur Baſiliſque épouvanté par l'oppoſition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'heretique, & appreenant que Zenon revenoit d'Iſaurie, & marchoit contre lui : vint dans l'égliſe faire publiquement ſes excuſes ; & ſe retracta par une ordonnance, où il declare nul ce qu'il avoit fait par ſurpriſe ſous le nom de lettre circulaire ou autrement : prononce anathême à Neſtorius, à Eutychés & à tous les autres heretiques : défend de faire pour ce ſujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçûë dès le commencement dans les égliſes catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au ſiege de C. P. c'eſt-à-dire, le privilege attribué à ce ſiege par le concile de Calcedoine, que ſa lettre circulaire avoit declaré nul.

Evagr. III. c. 7. *Theod. lect. 1.*

Vict. Chron. *Chr. Paſch. an. 478.* *Theod. lect. p. 557.*

Zenon revint en effet, & fut reçû à C. P. vingt mois après ſa retraite, c'eſt-à-dire en 477. Baſiliſque vint dans l'égliſe, mit ſa couronne ſur l'autel, & ſe refugia dans le baptiſtere avec ſa femme Zenonide, & ſon fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête ; mais il les envoïa en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte ; & ils y moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'égliſe faire ſes actions de graces. Il alla remercier ſaint Daniel Stylite, qui lui avoit prédit ſon exil, & ſon retour ; & fit bâtir à Seleucie en Iſaurie une égliſe magnifique en l'honneur de ſainte Thecle, où il fit de très-grands preſens, pretendant qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis ſon rétabliſſement. Mais il ne changea pas pour cela ſes mauvaiſes mœurs. Il publia une loi, pour caſſer tout ce qui avoit été fait depuis ſon départ contre la reli-

Vita c. 49. *Evag. III. c. 8.*

religion pendant la tyrannie de Baſiliſque, tant ſur la foi que ſur les privileges des égliſes, les ordinations & les depoſitions des évêques; confirmant principalement les prerogatives du patriarche de C. P. tant pour la preſéance, que pour les ordinations; enſorte que cette loi ſemble avoir été dictée par Acace. AN. 477. *Lib. 1. 6. C. de Sacr. Eccleſ.*

L'empereur Zenon écrivit au Pape Simplicius : qui le congratula de ſon heureux rétabliſſement, & l'exhorta à témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu, en protegeant ſon égliſe. Il le prie avant toutes choſes, de délivrer l'égliſe d'Alexandrie de l'uſurpateur; d'y rétablir le paſteur legitime, d'ôter de même ceux que l'uſurpateur a ordonnés, pour mettre à leur place des évêques catholiques; enfin de ne ſouffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de ſaint Leon. Cette lettre du pape Simplicius eſt du huitiéme d'Octobre, après le conſulat de Baſiliſque & d'Armatus, c'eſt-à-dire en 477. *Epiſt. 8. Simpl. to. 4. Conc. p. 1078.*

Acace envoïa au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les heretiques avoient fait contre la foi & les canons; demandant comment on pourroit ſecourir les égliſes auſquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Baſiliſque. Le Pape répond: que c'eſt de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le ſecours de l'égliſe; qu'il doit publier une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnés évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos inſtances & celles de tant d'évêques, qui ſont venus à C. P. afin que Timothée & ſes ſectateurs ſoient bannis ſans retour. La même loi doit comprendre *Ep. ult. p. 1039. Epiſt. ult.*

Paul

Paul d'Epheſe, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils pretendent avoir ordonnés évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les heretiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entrepriſe contre ſon auteur, a chaſſé d'Antioche l'uſurpateur Pierre, & uſurpé lui-même cette égliſe : il doit être anathematiſé & retranché de la ſocieté des Chrétiens, ſans eſperance de retour. Et enſuite : Au reſte il ne convient pas que nos freres les évêques ſejournent long-tems à C. P. maintenant principalement que le peuple de ces égliſes eſt en alarme, à cauſe de la perſecution paſſée : de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Revolutions à Antioche & à Alexandrie.

L'empereur Zenon executa ce que le Pape deſiroit. Il fit dépoſer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Baſiliſque. On mit à ſa place Jean évêque d'Apamée ; mais il fut auſſi chaſſé trois mois après, & Etienne homme pieux ordonné évêque d'Antioche. Il envoïa auſſi-tôt des lettres ſynodales à Acace de C. P. pour lui faire part de ſon ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace aſſembla le concile des évêques qui ſe trouvoient à C. P. condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Epheſe : & en écrivit au Pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence. Le Pape les condamna de ſon côté, & écrivit à Acace de ſolliciter l'empereur, pour les faire chaſſer hors des limites de l'empire.

Theoph. p. 107. Valeſſ. diſſ. de Petr. &c. c. 2.

Evagr. III. c. 8. c. 9.

Paul étant chaſſé d'Epheſe, les évêques d'Aſie voulurent appaiſer Acace de C. P. ils lui demanderent

demanderent pardon, & lui envoierent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi, que celle du concile de Calcedoine.

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui representa qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet il mourut peu de tems après. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort: ce qu'il n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulut donner lui-même. Ils furent nommés Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout-à-fait Eutychiens. A sa place les évêques heretiques du païs élûrent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire begue; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'aïant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole: ce qui fut executé. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux clercs, & aux laïques de toute l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs égliſes; & declara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

Breviar. Liber. c. 16. Genn. script. n. 80.

Evagr. lib. c. 11.

Felix ep. 1. ad Acac. p. 1050. C.

Timothée Solofaciole envoïa des Ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur: entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabenne, œconome de l'égliſe d'Alexandrie & puis prêtre.

Liberat. ib. d. Evagr. lib. c. 12.

AN. 478. Ces deputés aïant executé leur commiſſion, retournerent à Alexandrie : excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocriſiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au Pape Simplicius de cet heureux changement de l'égliſe d'Alexandrie ; de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétabliſſement de Timothée Solofaciole, dont il loüe la douceur & la patience. La réponſe du Pape eſt du treiziéme de Mars 478. ſous le conſulat d'Illus. Il ſe plaint à la fin de la foibleſſe de Timothée, qui avoit ſouffert que l'on recitât à autel le nom de Dioſcore. Mais Timothée le ſatisfit peu de tems après ; car il lui envoïa trois deputés avec des lettres ſolemnelles, pour lui donner part de ſon rétabliſſement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée declaroit auſſi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioſcore, il en demandoit pardon, & envoïoit au Pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été ſéduits par Timothée Elure & Pierre Monge. Le Pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace ſuivant les intentions de Timothée.

Epiſt. Acac. To. 4. Conc. p. 1080.

Simpl. epiſt. 9.

Epiſt. 11.

Epiſt. 10. Quelque tems après le Pape Simplicius reçût des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le deſordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le ſiege environ un an, les heretiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, traînerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'aïant appris, envoïa à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſedition : les citoïens envoïerent des deputés pour

Evagr. III. c. 10. Martyr. 25. Apr.

pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils deſordres on leur ordonnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainſi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour ſa pieté auſſi-bien que ſon predeceſſeur. AN. 479.

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au Pape, le priant de l'approuver, comme faite par neceſſité pour le bien de la paix. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit ſuivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au ſujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous ſuppliât de le chaſſer hors des bornes de vôtre empire, lui & tous ceux qui avoient uſurpé les égliſes à l'occaſion de la domination du tyran. C'eſt pourquoi, s'il s'en trouve quelques reſtes, faites les chaſſer dans les païs étrangers. Et parce que vous avez crû ne pouvoir appaiſer les ſeditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reſerver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'Apôtre ſaint Pierre conſerve vôtre promeſſe & vôtre ſerment, afin que ce que mon frere Acace a fait par vôtre ordre ne ſoit pas à l'avenir tiré en coûtume. C'eſt pourquoi nous ne pouvons deſapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Juin 479. Le Pape écrivit à Acace dans le même ſens : lui recommandant ſur tout que cet exemple ne fût pas tiré à conſequence. L'empereur ſuivit l'avis du Pape, & envoïa Pierre le Foulon en exil à Pityonte ſur la frontiere de

Simpl. epiſt. 14.

Epiſt. 15.

l'empire dans le Pont : mais Pierre trompa ſes gardes & ſe retira auprès de ſaint Theodore des Euchaïtes : que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cauſe du rude cilice qu'il portoit.

AN. 479. *Theoph. p. 107.* *Menol. 20. Apr.*

LI. Martyrius patriarche de Jeruſalem. *Vita S. Euthym. p. 86. p. 69.* *Sup. 2.*

Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Leon, c'eſt-à-dire l'an 479. aïant tenu le ſiege vingt ans. Son ſucceſſeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit paſſé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en ſortit à l'occaſion des troubles, qui ſuivirent le maſſacre du patriarche Proterius; & ſe retira avec un autre anacorete, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de ſaint Euthymius les attira en Paleſtine : ils s'attacherent à lui, & il les aima particulierement, prevoïant qu'ils tiendroient tous deux en leur tems le ſiege de Jeruſalem. Il les prenoit d'ordinaire avec ſaint Geraſime, pour compagnons de la retraite, qu'il faiſoit tous les ans dans le deſert, depuis le quatorziéme de Janvier juſqu'au dimanche des rameaux. Après la mort de ſaint Euthymius, le patriarche Anaſtaſe les amena tous deux à Jeruſalem; les ordonna prêtres, & les aggregea au clergé du ſaint Sepulcre.

p. 86. *p. 87.*

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jeruſalem écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les ſchiſmatiques & leur hereſie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé; mais il fit naufrage la nuit, & ſe ſoutint quelque tems ſur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à ſon ſecours ſaint Euthymius, qui lui apparut marchant ſur la mer, & lui dit : Sçachez que ce voïage n'eſt point agréable à Dieu, & ne ſera d'aucune utilité à la mere

des

des égliſes, c'eſt-à-dire à Jeruſalem. Retournez à celui qui vous a envoïé, & lui dites de ma part, qu'il ne ſe mette point en peine de la ſeparation des ſchiſmatiques : car l'union ſe fera dans peu ſous vôtre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en faſſiez un monaſtere.

Aïant ainſi parlé, il envelopa Fidus de ſon manteau, & Fidus ſe trouva tout d'un coup ſur le rivage, & enſuite à Jeruſalem dans ſa maiſon, ſans ſçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui ſe ſouvint de la prophetie de ſaint Euthymius, ſur le changement de la laure en monaſtere. Il chargea Fidus de l'executer, & lui promit toute ſorte de ſecours ; & en effet Fidus bâtit un grand monaſtere à la place de la laure & du cimetiere de ſaint Euthymius : il changea en refectoir l'ancienne égliſe, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dedicace avec grande ſolemnité. On celebra la vigile & enſuite la meſſe, pendant laquelle on mit ſous l'autel des reliques des ſaints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le ſeptiéme jour de Mai, la douziéme année après la mort de ſaint Euthymius, par conſequent l'an 485. Quelque tems après le diacre Fidus fut fait évêque de Dora. *p.* 90. *p.* 93.

Le patriarche Martyrius ne penſoit plus à la réünion des ſchiſmatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inſpiré de Dieu, les aſſembla tous en ſon monaſtere de Bethlehem, & leur dit : Mes freres & mes peres, juſqu'à quand tiendrons-nous en diviſion le corps de l'égliſe ? Et cela ſans ſçavoir ſi c'eſt la volonté de Dieu, mais nous appuïant ſur nos propres raiſonnemens. Suivons l'exemple des Apôtres, & tirons au ſort pour les évêques & pour les moines. Si le ſort tombe ſur les moi- *Vita Euty. ap. Coteler. to. 2. monum. p. 306.*

nes, nous demeurerons comme nous ſommes ; s'il tombe ſur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la propoſition de Marcien. Le ſort fut jetté & tomba ſur les évêques ; & auſſi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croïant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le Patriarche les reçût à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbés, qui demeurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monaſteres de ſainte Melanie, & Romain qui conduiſoit celui de Thecué. Ils furent chaſſés pour leurs erreurs, & finirent malheureuſement, menant une vie errante. C'eſt ce qui ſe paſſa en Paleſtine ſous le regne de Zenon. *p.* 307.

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le ſiege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean ſurnommé Codonat : mais Calendion vint auſſi-tôt à Antioche, où il aſſembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver ſon ordination par tous leurs ſuffrages. Enſuite il envoïa une lettre ſynodale au Pape Simplicius, qui le reçût volontiers en ſa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par ſa lettre du quinziéme de Juillet 482. ſous le conſulat de Severin.

Theod. lect. lib. II. Vict. Chr. an. 491. *Sup. liv. XI, n.* 43.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permiſſion d'apporter à Antioche les reliques de ſaint Euſtathe de la ville de Philipes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette tranſlation ſe fit avec grande ſolemnité : tout le peuple d'Antioche alla au devant juſques à dix-huit milles ; & les Euſtathiens, qui bien que catholiques étoient demeurés ſeparés juſqu'alors,

ſe

ſe réünirent à l'égliſe ; c'eſt-à-dire, qu'il en reſtoit encore quelques-uns, après la réünion faite ſous Alexandre, ſoixante & dix ans auparavant. AN. 482. *Sup. liv. XXIII. n.* 26.

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extremité, envoïa tant en ſon nom que de tout ſon clergé une deputation à C. P. prier l'empereur qu'après ſa mort ils euſſent la liberté de lui choiſir un ſucceſſeur : mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques & ordonnés par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & œconome de l'égliſe d'Alexandrie fut chargé de cette deputation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à ſon clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans ſa réponſe de grandes loüanges au prêtre Jean. Enſorte qu'à ſon retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme deſigné pour ſucceder à Timothée; qui peu de tems après mourut en paix la vingt-troiſiéme année de ſon épiſcopat, le ſixiéme mois, c'eſt-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit ſi doux, qu'on l'accuſoit de foibleſſe : car encore que l'empereur lui eût écrit, de ne point ſouffrir que les heretiques tinſſent des aſſemblées & adminiſtraſſent le baptême : il ne leur faiſoit point de peine. Enſorte qu'ils crioient dans les places & les égliſes : Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laiſſons pas de t'aimer.

Felix epiſt. 1. to. 4. Conc. p. 1050. C. Geſta de nom. Acac. p. 1081. D.

Liber. brev. c. 16. Sup. n. 20.

Après ſa mort les évêques, les clercs & les moines de ſa communion, c'eſt-à-dire les catholiques élurent Jean Talaïa : qui auſſi-tôt en donna avis par ſes lettres ſynodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche : mais il ne prit pas aſſez de ſoin d'en donner part à Acace de C. P. Il ſe fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cul-

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

An. 482. cultivée par des preſens conſiderables ; aïant, comme œconome, la diſpoſition de tous les biens de l'égliſe d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adreſſa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoïa par un magiſtrien. Celui-ci n'aïant point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace ; mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Acace aïant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçû ſes lettres ſynodales. Il ſe joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit auſſi que Jean l'avoit mépriſé ; & tous deux ſe ſervirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour, pour accuſer Jean Talaïa auprès de l'empereur : ſoutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiſcopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu ſortir de l'égliſe, & avoit perſuadé au même Timothée de recevoir dans les dipty-ques le nom de Dioſcore. De plus, ils accu-ſoient Jean de parjure, prétendant, que lorſ-qu'il fut deputé à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le ſiege d'Alexandrie, & qu'on *Evagr. III.* l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'au-*c. 12.* tre côté, Acace repreſentoit à l'empereur ; que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'A-lexandrie ; & qu'en le maintenant dans le ſiege, on pourroit réünir toute cette égliſe. Il vint auſſi des deputés de Pierre, offrant de faire cette réünion. Acace les reçût avec grande joïe, & les preſenta à l'empereur.

L'empereur Zenon écrivit donc premiere-ment au pape Simplicius une lettre, où il de-claroit Jean indigne du ſiege d'Alexandrie, com-me coupable de parjure ; & jugeoit que pour procurer la réünion des égliſes d'Egypte, il étoit

plus

plus à propos de rétablir Pierre dans ce ſiege. Le pape Simplicius avoit déja reçû la lettre ſynodale de Jean, & étoit prêt à confirmer ſon ordination ; mais il s'arrêta tout court ſur la lettre de l'empereur, & lui fit réponſe, qu'il ſuſpendoit la confirmation de l'ordination de Jean : mais que pour le rétabliſſement de Pierre, il ne pouvoit y conſentir. Il a été, diſoit-il, complice, & même chef des heretiques, & j'ai demandé pluſieurs fois, qu'il fût chaſſé d'Alexandrie. La promeſſe qu'il fait à preſent de profeſſer la vraïe foi, ne peut ſervir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'égliſe, mais non pas à l'élever à la dignité du ſacerdoce : de peur que ſous pretexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enſeigner l'erreur. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il eſt demandé pour paſteur par ceux même avec leſquels il s'eſt autrefois ſeparé de l'égliſe. Le Pape écrivit à Acace dans le même ſens le quinziéme de Juin 482. AN. 482. *Simpl. epiſt.* 17.

LIV. Henotique de Zenon.

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Apollonius de chaſſer Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en poſſeſſion du ſiege patriarchal. Alors Acace avec le ſecours des patrons de Pierre, perſuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Henoticon*, que Pierre devoit ſouſcrire en rentrant dans le ſiege d'Alexandrie. Il eſt adreſſé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en ſubſtance : *Geſta de nom. Acac. Liber.* [a] *Evagr. III. c. 14. Niceph. XVI. c.* *Liber. c. 18.*

Des abbés & d'autres perſonnes venerables nous ont preſenté des requêtes, pour demander la réünion des égliſes, & faire ceſſer les funeſtes effets de leur diviſion : car pluſieurs perſonnes ont été privées du baptême, ou de la ſainte communion, & il s'eſt commis une im-

infinité de meurtres. C'eſt pourquoi nous vous faiſons ſçavoir, que nous ne recevons autre ſymbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150. peres de C. P. & ſuivi par ceux d'Epheſe, qui ont condamné Neſtorius & Eutychés. Nous recevons auſſi les douze chapitres de Cyrille d'heureuſe memoire; & nous confeſſons que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'eſt incarné en verité, conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon ſon humanité; le même qui eſt deſcendu & s'eſt incarné du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie Mere de Dieu, eſt un ſeul Fils & non deux. Nous diſons que c'eſt le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, & qui a ſouffert volontairement en ſa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui diviſent ou confondent les natures, ou admettent une ſimple apparence d'incarnation. Mais nous anathematiſons quiconque croit ou a crû autre choſe autrefois, à Calcedoine ou en quelque concile que ce ſoit, principalement Neſtorius, Eutychés, & leurs ſectateurs. Réüniſſez-vous donc à l'Egliſe nôtre mere ſpirituelle; étant dans les mêmes ſentimens que nous. Tel eſt l'henotique de Zenon, dont le venin eſt qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge. *Liber. c. 17.*

Cet édit fut envoïé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocriſiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui ſe trouverent à C. P. & qui reçûrent l'henotique, quoique juſques-là ils euſſent été heretiques. Il permit auſſi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme

me patriarche d'Alexandrie, ſur la ſimple promeſſe de réünion. Pergamius, qui venoit d'être declaré duc d'Egypte, y porta avec les deputés les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite : mais Pierre Monge reçût l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non ſeulement à ceux de ſon parti, mais à ceux du parti de Proterius avec leſquels il communiqua; & prenant l'occaſion d'une fête, que l'on celebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'égliſe, & fit lire l'henotique publiquement. *Evagr. III. c. 13.*

Il anathematiſa le concile de Calcedoine, & la lettre de ſaint Leon : il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioſcore & de Timothée Elure. Il deterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'égliſe; & le mit hors de la ville dans un lieu deſert. Acace de C. P. en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres; & embaraſſé de cette conduite de Pierre Monge, il envoïa des gens pour s'en éclaircir : mais Pierre les aſſura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre, où il approuve expreſſément le concile de Calcedoine : ſe plaignant ſeulement du zele indiſcret, & de la legereté de ſon peuple, qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéïr. *Victor. Tun. Chr. Liber. c. 18. Evagr. III. c. 16. c. 17.*

Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine : quoique dans le même tems, il voulut perſuader au peuple d'Alexandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante aliena de lui pluſieurs de ſon propre parti. Dès le commencement il y en eut qui ſe ſeparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire, ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſeparément, & ne ſuivoient *Liber. c. 18. Leont. de Sect. Act. 5.*

pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathematiſât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Liber. c. 18. Jean Talaïa étant chaſſé d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé; & par ſon conſeil il s'adreſſa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au Pape Simplicius, comme avoit fait ſaint Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçû de Pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avoit reçû Pierre Monge en ſa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du Pape à la verité, mais pour la paix des égliſes & par ordre de l'empereur.

Geſta de nom. Acac.

Le Pape mal ſatisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un heretique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſſât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine & la lettre de ſaint Leon.

LVI. Mort du pape Simplicius & ſes decretales.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il devoit faire à cette lettre, le Pape Simplicius mourut après avoir tenu le ſaint ſiege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à ſaint Pierre le ſecond jour de Mars 483. Il dédia l'égliſe de ſaint Etienne au mont Celius: celle de ſaint André au mont Eſquilin, à preſent ruinée: une autre de ſaint Etienne près ſaint Laurent, une autre de ſainte Bibienne. Il établit des prêtres ſemainiers, qui fuſſent toûjours près certaines égliſes, pour adminiſtrer le baptême & la penitence en cas de neceſſité; ſçavoir à ſaint Paul pour le premier quartier de Rome, à ſaint Laurent pour le troiſié-

Sup. n. 34. *Lib. Pontif.*

An. 483.

troiſiéme; à ſaint Pierre pour le ſixiéme & le ſeptiéme : peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Février, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente ſix évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reſte trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de ſon zele, il le fait ſon vicaire en Eſpagne, pour veiller à la conſervation des canons. La ſeconde à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend ſeverement de ce que par envie il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuſe de ſa puiſſance, merite de perdre ſon privilege : c'eſt pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'égliſe de Modene, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adreſſera à nous. Et pour le ſoulager dans la neceſſité où vous l'avez reduit, il aura près de Boulogne une terre de trente ſols d'or de revenu libre pendant ſa vie, la proprieté conſervée à l'égliſe de Ravenne. Au reſte nous vous declarons, que ſi à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre, ou un diacre malgré eux : vous ſerez privé des ordinations de l'égliſe de Ravenne, ou de la province d'Emilie. *Epiſt. 1.* *Epiſt. 2.*

La troiſiéme lettre du pape Simplicius eſt datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adreſſée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par vôtre relation, que Gaudence évêque d'Auſinium a fait des ordinations illicites : c'eſt pourquoi nous lui ôtons entierement la puiſſance d'ordonner : & nous avons écrit à nôtre frere l'évêque Severe, qu'il

qu'il exerce cette fonction dans cette égliſe, s'il en eſt beſoin. Enſorte que ceux que Gaudence a ordonnés contre les regles, ſoient privés du miniſtere eccleſiaſtique. Il aura ſeulement la quatriéme partie des revenus de l'égliſe, & des oblations des fidéles, dont il ne ſçait pas uſer. Deux portions ſeront emploïées aux reparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & adminiſtrées par le prêtre Onagre, ſous peine de depoſition s'il en abuſe. La derniere partie ſera diſtribuée aux clercs, ſelon leur merite. Les vaſes ſacrés, qui ont été alienés, ſeront rétablis à la diligence de Severe, qui fera auſſi rendre les trois parts du revenu, que Gaudence s'eſt appropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus eccleſiaſtiques ſont à remarquer.

Lib. Pontif. in Simpl. Conc. IV. Rom. to. 4. Conc. p. 1334. F.

Après la mort du Pape Simplicius, le ſaint ſiege ne vaqua que ſix jours : pendant leſquels il ſe tint à ſaint Pierre une aſſemblée du clergé & des magiſtrats, où Baſile prefet du pretoire, & tenant la place du roi Odoacre, parla ainſi : Vous vous ſouvenez que nôtre bien-heureux Pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, ſi Dieu le retiroit de ce monde, on ne fit point d'élection ſans nous conſulter. Ainſi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque choſe ſans nous; & s'il plaît à vôtre grandeur & à vôtre Sainteté, nous conſerverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur ; & nous établirons pour nous & nos ſucceſſeurs la loi ſuivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vaſes ſacrés, qui appartiennent à l'égliſe, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puiſſent être alienés, à quelque titre, ou ſous quelque pretexte que ce ſoit, par celui qui ſera maintenant élû évêque, & par ſes ſucceſſeurs.

ceſſeurs. Autrement que l'alienation ſoit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura conſenti, ou reçû la choſe, ſoit anathême. Sans que que l'acquereur de l'heritage ſe puiſſe prevaloir de la preſcription; au contraire il ſera obligé à le reſtituer avec les fruits, lui & ſes heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'oppoſer à une telle alienation. Toutefois les meubles peu utiles à l'égliſe, ou de difficile garde, pourront être vendus après une juſte eſtimation, pour être emploïés en œuvres pies.

LVII. Felix pape. *Lib. Pontif. Brev. Liber. c. 18. p. 769. Geſta de nom. Ac. ſup.*

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Faſciole, qui tint le ſaint ſiege près de neuf ans. Jean Talaïa continua de ſolliciter auprès de lui ſon rétabliſſement dans le ſiege d'Alexandrie; & le pape lui donna l'égliſe de Nole en Campanie, où il demeura pluſieurs années, & y mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de C. P. car comme on lui diſoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui s'étoient auſſi intrus à Antioche, on vit manifeſtement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adreſſoient à lui, & ne pas même les voir; & toutefois il avoit envoïé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'égliſe de Tyr.

Theopha. Zen. an. 11. p. 113. B. Evagr. III. hiſt. c. 38.

Le pape Felix voïant donc que les lettres de ſon predeceſſeur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace ſe jouoit de la diſcipline de l'égliſe: il tint un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre, où il choiſit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Miſene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenſeur de l'égliſe romaine; & les envoïa avec cette inſtruction. Que Pierre Monge fût chaſſé de l'égliſe d'Alexandrie: qu'Acace répondit au libelle que Jean Talaïa avoit preſenté

au

au pape contre lui; & qu'on lui denonçât de prononcer anathême contre Pierre Monge. Le pape chargea ſes legats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon.

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon.

Felix ep. 1. to. 4. Conc. p. 1049.

Dans la lettre à Acace, il ſe plaint de ſon ſilence affecté ſur l'affaire d'Alexandrie, après voir été tant de fois preſſé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, repreſenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hereſie, qu'il avoit abattuë, de peur de vous rendre ſuſpect de la favoriſer vous-même. Car on ſçait aſſez le credit que vous avez auprès du prince. Où eſt, mon frere Acace, le travail que vous avez emploïé contre le tyran heretique? Il veut dire, contre Baſiliſque. Voulez-vous en perdre la recompenſe? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur ſoit déchiré? Voulez-vous fuïr comme le mercenaire? ou plûtôt, puiſque nous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous expoſez le troupeau? Ne craignons rien pour l'égliſe, après les promeſſes de J. C. mais craignons de nous perdre nous-mêmes, ſi nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'eſt pourquoi je vous avertis, je vous conſeille, & vous exhorte à corriger le paſſé; & ne pas ſouffrir que toute l'égliſe ſoit remiſe en peril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle, que nous l'avons reçûe de nos peres: dès cette vie, c'eſt s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à ſa ſûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir ſi mauvaiſe opinion de vous, nous nous exhor-

tons

tons très-inſtament à éviter deſormais tout ce qui le pourroit faire penſer.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoïe ſes legats, pour lui faire part de ſon ordination, & s'acquitter de ſes premiers devoirs. Enſuite il ſe plaint que l'empereur n'a point fait de réponſe aux lettres de ſon predeceſſeur, pour le repos de l'égliſe d'Alexandrie; & qu'il ſemble ſe vouloir ſeparer de la confeſſion de ſaint Pierre, & par conſequent de la foi de l'égliſe univerſelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis, & vous a rétabli ſur le trône. Ils ſont tombés en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bien-heureux Pape Leon; & vous avez recouvré la puiſſance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur : cherchez à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer ſon indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos predeceſſeurs Marcien & Leon d'auguſte memoire; ſuivez la foi de ceux dont vous êtes le ſucceſſeur legitime. Suivez celle que vous avez profeſſée vous-même : faites chercher dans les archives de vôtre palais ce que vous avez écrit à mon predeceſſeur, quand vous êtes remonté ſur le trône. Vous n'y parlez que de conſerver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même, pour le feliciter de ſon retour à Alexandrie, comme en étant le veritable évêque : d'où il s'enſuit que Pierre, qui en avoit été chaſſé, étoit un faux évêque & un partiſan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que ſi dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils ſeroient depoſés & chaſſés de toute l'Egypte. *Ep. 2. p.* 1053.

Vous

avez voulu que ceux qui avoient été ordonnés par Pierre, ou par l'heretique Timothée déja mort, fuſſent reçûs à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le tems marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cauſe de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez declaré, que ſi Timothée venoit à mourir, vous ne ſouffririez point, qu'on lui donnât de ſucceſſeur, qu'il ne fût pris entre les clercs catholiques, & conſacré par des catholiques. Comment donc ſouffrez-vous que le troupeau de J. C. ſoit encore ravagé par ce loup que vous en avez chaſſé vous-même? Et enſuite : N'eſt-ce pas lui, qui depuis trente ans, aïant abandonné l'égliſe catholique, eſt le ſectateur & le docteur de ſes ennemis, & toûjours prêt à répandre le ſang? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran heretique; délivrez l'égliſe de ceux qui enſeignent l'hereſie, & ramenez le ſiege de ſaint Marc à la communion de ſaint Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoïa à C. P. par les évêques Vital & Miſene ſes legats.

Fin du ſixiéme tome.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

ABBEZ ſchiſmatiques ſe plaignent au concile de Calcedoine. 381

Abbez de C. P. tentez par Eutychés. 281. 285. Abbez qui le condamnent. 293. ſaint Leon leur écrit. 309. Aſſiſtent au concile de Calcedoine. 380

Abib évêque ſchiſmatique chaſſé de ſon ſiege. 192

Acace évêque de Berée écrit à ſaint Cyrille. 22. Il lui écrit encore pour la paix avec les Orientaux. 153. Approuve ſa réponſe. 155

Acace de Melitine au concile d'Epheſe. 64. 95. ſaint Cyrille lui écrit pour ſe juſtifier. 181. Acace combat les écrits de Theodore de Mopſueſte. 196

Acace évêque d'Antioche. 490

Acace évêque de C. P. 521. Reſiſte à l'empereur Baſiliſque. 545. ſe broüille avec le Pape Simplicius. 564. Plaintes du Pape Felix contre lui. 568

Acemetes genre de moines. 48. 293

Acephales ſchiſmatiques d'Alexandrie. 564

Acilin évêque ſchiſmatique. 192

Actes des conciles, comment redigez. 300. 354. 422

Aëtius archidiacre de C. P. 299. Aſſiſte au concile de Calcedoine. 381. Privé de ſa charge par Anatolius. 437. Rétabli. 453

Aëtius patrice tué par l'empereur Valentinien. 457

Afrique ravagée par les Vandales. 41. Comment partagée par Genſeric. 219

S. *Aignan* délivre Orleans d'Attila. 340

S. *Alexandre* fondateur des Acemetes. 45. 46. Chaſſé d'Antioche. 47. vient à Conſtantinople. 48

Alexandre d'Hieraple ſchiſmatique condamné à Epheſe. 102. Rejette la paix. 155. Opiniâtre dans le ſchiſme. 175. 179. 187. 188. chaſſé de ſon ſiege. 189. Exilé. 192

Alexandre d'Apamée ſchiſmatique condamné à Epheſe. 102

Anaſtaſe de Tenedos ſchiſmatique. 192

Anaſtaſe ſyncelle de Neſtorius

rius prêche contre la Mere de Dieu. 1
Anaſtaſe de Theſſalonique vicaire du Pape en Illyrie. 205. 236. 259
Anaſtaſe évêque de Jeruſalem. 490. ſa mort. 556
Anathême, les douze anathêmes de ſaint Cyrille contre Neſtorius. 36. Combattus par les Orientaux.
Anatolius évêque de C.P. 322. Approuve la lettre de ſaint Leon. 335. Plaintes de ſaint Leon contre lui. 427. 437. 484. 485. Satisfaction d'Anatolius. 453. Il répond à la conſultation de l'empereur Leon. 475. Mort d'Anatolius. 491
André de Samoſate écrit contre ſaint Cyrille. 51. ſe réünit avec lui. 175. 175
Angers. Concile en 453 *p*. 448
Anthemius empereur d'Occident. 514. Sa mort 525
ANTHROPOTOCOS. Nom donné par Neſtorius à la ſainte Vierge. 2
Antioche. Concile qui défend la memoire de Theodoſe de Mopſueſte. 301. 202
Antoine diſciple de ſaint Simeon Stylite. 498
Antonin Honarat évêque d'Afrique. 209
Apocriſiaires, legats du pape & des autres patriarches. 438
Apruncului évêque de Langres puis de Clermont. 543
Arbogaſte martyr en Afrique. 464
Arcade évêque legat du pape au concile d'Epheſe. 90
Archimandrite chef des monaſteres. 78
Archinimus martyr. 465
Ariens, auteurs Afriquains contre eux. 209. 210
Ariſtolaüs tribun envoïé pour la réünion des ſchiſmatiques. 152. Va à Alexandrie. 153. Revient à Antioche. 160. Puis à C. P. 166 Retourne en Orient. 193
Arles premiere égliſe des Gaules. 230. Second concile d'Arles. 449. Troiſiéme. 501
Armach Métropole d'Irlande. Son égliſe fondée par ſaint Patrice. 145
Armeniens écrivent à Proclus contre Theodore de Mopſueſte. 198
Armentarius depoſé au concile de Riez. 213
Aſcagne évêque de Tarragone. 507
Aſpar & *Ardabure* mis à mort. 517
Aſyles, loi pour en regler l'uſage. 54. 513. 514
S. Athanaſe. Sa lettre à Epictete alterée par les Neſtoriens. 165

Athanaſe prêtre neveu de ſaint Cyrille accuſe Dioſcore. 370
Attila roi des Huns ravage les Gaules. 340. Entre en Italie où ſaint Leon l'arrête. 430. Prend Aquilée. 487
S. Auguſtin appellé au concile d'Epheſe. 39. Son ouvrage imparfait contre Julien. 40. Son ſpeculum. 40. Sa lettre à Honorat ſur le devoir des paſteurs. 42. Sa mort. 44. Ses miracles. 45. Son éloge par le Pape ſaint Celeſtin. 142
Auguſtule empereur d'Occident. 525
Avitus empereur. 458
Auſpicius évêque de Vaiſon. 213
Auxiliaris prefet des Gaules. 247. 249

B

SAINTE *Balſamie* nourrice de ſaint Remi. 542
Baptême des enfans, ſes effets, 185. Batême ignoré n'eſt réiteré. 226. 488. Défendu de baptiſer à l'épiphanie 257. Et hors pâques & la pentecôte, 494
S. Baradat moine. 186. 477. Sa lettre à l'empereur Leon. 489
Barbares meilleurs que les Romains. 211. Leurs vices & leurs vertus. 211. Canons à l'occaſion de leurs ravages. 448. 449. 509
Barſumas Abbé appellé au ſecond concile d'Epheſe. 302 Y ſied avec les évêques. 321. Fait mourir ſaint Flavien. 322. Entre au concile de Calcedoine. 380. 381
Baſile archimandrite maltraité par Neſtorius. 11. Sa requête à l'empereur. 11
Baſile évêque de Lariſſe ſchiſmatique. 192
Baſile évêque de Seleucie. 267. 293. Se juſtifie à Calcedoine. 359
Baſile prêtre legat de ſaint Leon. 338
Baſile évêque d'Antioche. 471 Sa mort. 490
Baſiliſque empereur d'Orient. 525. Sa lettre circulaire. 544. Sa retractation & ſa mort. 550
Baſſa abbeſſe de Jeruſalem. 401
Baſſien évêque d'Epheſe ſe plaint au concile de Calcedoine. 401
Benediction. prêtre ne peut la donner dans l'égliſe. 214
Berythe Concile en l'affaire d'Ibas. 272
Beſſula diacre de Carthage deputé au concile d'Epheſe. 75
Biens des clercs & des moines

à qui appartiennent. 179
Biens eccleſiaſtiques, défenſe de les aliener. 566
Bigames irreguliers. 222. Quelques évêques bigames. 267. 268
Blanc. patriarche de Jeruſalem vêtu de blanc. 491
Boniface prêtre legat de ſaint Leon au concile de Calcedoine. 342
Bouc émiſſaire expliqué allegoriquement par ſaint Cyrille. 182
Bretagne infectée par les Pelagiens. 27
Brigandage d'Epheſe. 322. *v* Epheſe ſecond concile.

C

CALCEDOINE. Le concile y eſt convoqué. 383. Premiere action. 346. Seconde. 362. Troiſiéme. 365. Quatriéme. 374. Cinquiéme. 387. Définition de foi. 389. Sixiéme action. 391. Concile y finit. 395. Septiéme action. 395. Huitiéme. 396. Neuviéme. 398. Dixiéme. 399. Onziéme. 401. Douziéme 406. Treiziéme. 407. Quatorziéme. 409. Quinziéme. 411. Seiziéme. 417. Diverſité des exemplaires de ce concile. 421. 422.
Calendieu évêque d'Antioche. 558
Calopodion abbé ſchiſmatique entre au concile de Calcedoine. 380. 381
Caloſyrius. Lettre de ſaint Cyrille à lui. 239
Candidien comte des domeſtiques arrive à Epheſe. 58. Veut retarder le concile. 63. Proteſte contre la condamnation de Neſtorius. 79. Aſſiſte au pretendu concile de Jean d'Antioche. 86. Plaintes du concile contre lui. 86
Canons. Code des Canons de l'égliſe univerſelle lûs au concile de Calcedoine. 384. 385. Affaires eccleſiaſtiques jugées ſelon les canons non ſelon les loix. 386. Canons de Calcedoine. 393. 411
Capreolus évêque de Carthage, ſa lettre au concile d'Epheſe. 75. ſa lettre à Vital & à Tonantius. 168
Carême diverſement pratiqué. 218
Caroſe abbé ſchiſmatique ſe plaint au concile de Calcedoine. 380. 381. chaſſé par l'empereur Marcien. 454
Carthage priſe par les Vandales. 210. ſes vices. *ibid.*
Caſſien écrit de l'incarnation. 23, ſes conferences combatuës par ſaint Proſper. 172
Catecumenes. Regles du concile

cile d'Orange. 228
S. Celeſtin pape ſcandaliſé des ſermons de Neſtorius. 9. le condamne. 24. écrit à ſaint Cyrille. *ibid.* A Neſtorius. 25. ſes legats arrivent à Epheſe. 89. ſa lettre au concile. 90. inſtruction à ſes legats. 92. le concile lui écrit. 114. Il écrit aux évêques de Gaule, pour la doctrine de ſaint Auguſtin. 141., ſes lettres en confirmation du concile d'Epheſe. 146. ſa mort. 148
Celidonius évêque Gaulois condamné. 243
Cemele & *Nice* n'avoient qu'un évêque. 510
S. Cenſurius évêque d'Auxerre. 543
Ceremonies uniformes en chaque province. 504
Chariſius, ſes plaintes au concile d'Epheſe contre les Neſtoriens. 109
Chypre, évêques de Chypre ſe veulent ſouſtraire du patriarche d'Antioche. 112. 113.
Chryſaphius eunuque puiſſant 259. excite Dioſcore contre Flavien. 301. Chryſaphius diſgracié. 333. 334
Chryſippe diſciple de ſaint Eutymius. 497
CHRISTOTOCOS appuïé par Neſtorius. 17. 48. 49. 50
Cilicie. Neſtorianiſme enraciné en cette province. 195
Claudien. v. Mamert.
Clercs. Leur modeſtie exterieure. 544
Code Theodoſien publié. 206
Comptes des égliſes rendus devant les évêques. 455
Conciles, voïez les noms des lieux où ils ſont tenus. Conciles provinciaux recommandez. 506
Concubines eſclaves. 225
Condat, monaſtere. 533
Confeſſion publique défenduë. 495.
Confirmation, jamais ſans onction. 228
Conſtantin évêque de Gap. 213.
Conſtantinopole. Concile des évêques qui ſe trouvoient à C. P. 519. Concile de C. P. en 429. favorable aux Pelagiens. 19. Clergé de C. P. ſoutient le concile d'Epheſe. 128. Concile de C. P. en 448. contre Eutychés. 278, ſes actes lûs à Epheſe. 316. Prerogatives accordées à Calcedoine à l'égliſe de C. P. 416. Rejettées par les legats 418. & par S. Leon. 427. Incendie à C. P. 510. Concile ſous Gennade. 519
Continence ordonnée aux ſoudiacres. 224. 225. Continence

nence des clercs. 503
Coûtumes des égliſes ſelon Socrate & Sozomene 218
Cyr. ſa fondation. 51. 52
S. Cyrille d'Alexandrie écrit contre Neſtorius, ſes lettres aux ſolitaires. 6. ſes lettres paſcales. 7. 8. 14. ſes ſcolies. *ibid.* ſes lettres à Neſtorius, premiere. 9. Seconde. 15. Troiſiéme avec les anathêmes. 34. 36. ſes lettres à l'empereur. 20. aux Princeſſes. 21 au Pape ſaint Celeſtin. *ibid.* à Acace de Berée. 22. ſaint Cyrille commis pour executer le jugement du Pape. 24. Il défend ſes douze anathêmes. 53. Il va à Epheſe. 58. Preſide au concile. 64. ſes lettres touchant la depoſition de Neſtorius. 78. & contre les ſchiſmatiques. 123. 124. ſon retour à Alexandrie. 140 ſa lettre à Acace pour la paix. 153 ſes ſollicitations à C. P. 161. ſe juſtifie touchant la paix. 162. 181 écrit contre Theodore de Mopſueſte. 200. 203 ſa mort. 238 ſes écrits. *ibid.* 240. 241. ſa doctrine approuvée à Calcedoine. 356. 357

Cyrus païen conſul, puis évêque. 218

D

SAINT *Dalmace* abbé de C. P. 78. ſoutient le concile d'Epheſe. 129
S. Daniel Stylite. 510. ſa colomne. 512 vient à C. P. ſoutenir ſa foi. 547
Decretales de ſaint Leon aux évêques de Campanie, &c. 233
Deogratias évêque de Carthage, ſa charité pour les Romains captifs. 460
Deputez du concile d'Epheſe à C. P. 132. oüis à Calcedoine. 135. viennent à C. P. 138
Diodore de Tarſe. ſes écrits répandus par les Neſtoriens. 195
Dioſcore évêque d'Alexandrie. 241, ſaint Leon lui écrit. *ibid.* accuſe Theodoret. 264 265. & les Orientaux. 266. embraſſe le parti d'Eutychés. 301. Preſide au faux concile d'Epheſe. 312. Violences qu'il y exerce. 321. 354. 359. Accuſé au Calcedoine. 347. 349. 354. Abandonné par la plûpart de ſon parti. 358 359. Cité au concile. 366 Requêtes contre lui. 368. Il eſt depoſé. 372. Relegué à Gangre. 429. ſa mort. 454
Domnus. évêque d'Antioche 217.

217. Envoïe des Evêques à C. P. pour la défenſe des Orientaux. 266. depoſé au ſecond concile d'Epheſe. 322

Donat évêque de Nicopolis. Saint Cyrille lui écrit. 181

Dorus évêque de Benevent repris par S. Leon 493

Dorothée évêque de Marcianople flatteur de Neſtorius. 10. chaſſé par l'empereur Marcien. 454. Schiſmatique opiniâtre. 134. 151. 181. Chaſſé. 192

Dorothée abbé ſchiſmatique entre au concile de Calcedoine. 380

E

Edicius ſenateur. Sa charité. 529

Egliſe de C. P. profanée. 54

Egliſe Catholique. Son autorité ſelon Vincent de Lerins. 168

Egyptiens ſchiſmatiques refuſent de ſouſcrire la lettre de S. Leon. 378. Evêques Egyptiens Catholiques ſe plaignent à l'empereur Leon. 473. S. Leon leur écrit. 484

Elections des évêques. Leur difficulté. 539

Elpide comte commiſſaire au ſecond concile d'Epheſe. 303

Empire d'Occident Sa fin 526

ENCYCLIA ou recueïl des lettres des Metropolitains. 489

Energumenes. Regles du concile d'Orange. 228

Enfans expoſez. 232

Epheſe. Concile convoqué par l'empereur. 38. Premiere ſeſſion. 64. On y examine la lettre de ſaint Cyrille. 69. Celle de Neſtorius 70. 71. Celle du pape ſaint Celeſtin. 72. Les autoritez des peres. 74. On y condamne Neſtorius. 76. Lettre ſynodale à l'empereur. 81. Faux concile des Orientaux. 83. Condamne ſaint Cyrille & Memnon. 85. Seconde ſeſſion du concile d'Epheſe. 89. Lettre du pape approuvée. 91. Troiſiéme ſeſſion. 93. Les legats confirment la depoſition de Neſtorius. 94. 95. Quatriéme ſeſſion. Plaintes contre Jean d'Antioche. 96. 97. Cinquiéme ſeſſion. 100. Lettres ſynodales. 103. Sixiéme ſeſſion. 108. Septiéme & derniere. 112. Jugement pour les évêques de Chipre. 113. 114. Actes de ce concile imparfaits. 116. Ses canons. *ibid.* Concile terminé par autorité de l'empereur. 139. Convocation d'un ſecond concile.

cile. 398. 301. S. Leon s'y oppoſe. 304. Il ſe tient. 311. Ceux qui y avoient preſidé exclus du concile de Calcedoine. 362. Rappellez. 377. Concile de ſchiſmatiques à Epheſe. 548.

Ephiphane ſyncelle de ſaint Cyrille. Sa lettre à Maximien de C. P. 161

Eſpagne diviſée ſous la domination des barbares. 257

S. Etienne. Egliſe en ſon honneur à Jeruſalem. 497

Etienne évêque d'Epheſe accuſé d'intruſion. 401 402

Etienne évêque d'Antioche. 552. Tué par les heretiques. 554

Etienne le jeune évêque d'Antioche. 555. Sa mort. 558

Elure v. Timothée.

Evaric roi des Goths perſecute les Catholiques. 528

Euchariſtie. Preuve de l'incarnation. 21. 326. Donnée aux enfans. 185. Reſervée. 239

S. Eucher évêque de Lion. 227

Eudocia ou *Eudoxia* épouſe de Valentinien III. 207. Fait venir Genſeric d'Afrique. 457

Eudocia ou *Eudoxia* femme de Theodoſe va à Jeruſalem. 207. Prend le parti d'Eutyches. 301. Retourne à Jeruſalem. 334. conſulte ſaint Euthymius. 467. Quitte le ſchiſme. 468. Sa mort. 496. Ses poëmes. 498

Evêques tous établis par Jeſus-Chriſt pour enſeigner. 91. N'eſt permis à un évêque de renoncer à ſon égliſe. 114. Evêque ne peut devenir ſimple prêtre. 387. 417. Pluſieurs évêchez donnez à un même évêque. 115. C'eſt aux évêques ſeuls à enſeigner. 142. Ne doivent nommer leurs ſucceſſeurs. 508

Euloge tribun commiſſaire au ſecond concile d'Epheſe. 303

Sainte *Euphemie*. Son égliſe près Calcedoine. 345

Euſebe évêque d'Ancyre. 267

Euſebe avocat à C. [illegible]s'éleve contre Neſtorius. 3. évêque de Dorylée & ami d'Eutychés. 278. L'accuſe. 278. Euſebe exclus du ſecond concile d'Epheſe. 316. 356. Y eſt condamné. 320. Se retire à Rome. 337. Aſſiſte au concile de Calcedoine. 347. Y eſt rétabli. 362

S. Euſtache d'Antioche. Ses reliques rapportées. 558

Euſtathe de Beryte juſtifie ſa foi

foi au concile de Calcedoine. 357. 358. Sa pretention contre l'évêque de Tyr. 386
Eutherius de Tyane ſchiſmatique. 156. Ecrit au pape Sixte III. pour le ſurprendre. 176. Chaſſé de ſon ſiege. 192
Saint *Euthymius* reçoit le concile de Calcedoine. 431 Reſiſte au ſchiſmatique Theodoſe. 433. Sa mort. 521
Eutychés abbé de C. P. zelé pour ſaint Cyrille. 161. Auteur d'une nouvelle hereſie. 278. Cité au concile de C. P. 280. Refuſe de comparoître. 283. Ses erreurs. 287. 290. 291. 355. Il comparoît. 288. Il eſt condamné. 292. En appelle. 292. 300. Ecrit à S. Leon 295. Obtient la reviſion des actes de ſa condamnation. 299. Aſſiſte au ſecond concile d'Epheſe. 312. Ses plaintes contre Flavien. 314. Eutychés y eſt abſous. 318. Ses moines ſe plaignent de Flavien. 319. Eutychiens. Loi de Marcien contr'eux. 456

F

FAUSTE évêque de Riés. 501. Chargé d'écrire ſur la grace. 538
Fauſte abbé de C. P. 78
Felix II. pape 567. Envoïe des legats à C. P. 567. Ecrit à Acace. 568. & à l'empereur Zenon. 568
Fidus diacre de Jeruſalem ſauvé d'un naufrage par ſaint Euthymius. 556
Firmus de Ceſarée en Capadoce au concile d'Epheſe. 64
Flavien évêque de Philipes au concile d'Epheſe. 64
S. Flavien évêque de C. P. 259 Son indulgence pour Eutychés. 284. Il le condamne. 292. Il écrit à S. Leon. 298. Aſſiſte au ſecond concile d'Epheſe au cinquiéme rang. 312. Y eſt condamné. 320. Appelle au pape. 322. Sa mort. 322. Son corps rapporté à C. P. 335. Sa memoire juſtifiée à Calcedoine. 358. 361. 362
Foi. Commiſſaires du concile de Calcedoine, pour dreſſer la definition de foi. 389
Fondations d'Egliſes. Regles du concile d'Orange. 229
Fritilas évêque d'Heraclée Neſtorien. 115. 116

G

GABRIEL abbé à Jeruſalem. 497
S. Gaudioſe évêque Africain confeſſeur. 220

Gelaſe de Cyzique écrit l'hiſtoire du concile de Nicée. 549
Gelaſe abbé s'oppoſe au ſchiſme de Theodoſe. 434
Sainte *Geneviéve* conſacrée à Dieu par ſaint Germain. 28. Défendue des calomnies. 250. Raſſure Paris contre Attila. 340
Gennade évêque de C. P. 491. Sa mort. 521
Genſeric perſecute les catholiques. 209. 219. 232. 461. Prend Carthage. 210. Pille Rome. 458. Ses courſes hors l'Afrique. 466
Gentils. Traité de leur vocation. 459
S. Geraſime anacorete. 433
S. Germain d'Auxerre envoïé en Bretagne. 27. Combat les Pelagiens. 30. Défait les Saxons. 31. Va à Arles. 249. Second voïage en Bretagne, *ibid.* Il arrête les Allemans. 251. Il va en Italie, *ibid.* Il arrive à Ravenne. 252. & y meurt. 253. Ses reliques raportées. 254
Geronce abbé chef des ſchiſmatiques de Paleſtine. 545
Glycerius empereur d'Occident. 525
Gomon monaſtere des Acemetes. 293
Grace. Neuf articles du pape ſaint Celeſtin. 143. Ne quitte point avant qu'on la quitte. 171
Grigni monaſtere fameux. 537. *Gubas* roi des Lazes honore ſaint Daniel Stylite. 572

H

HELLADE évêque de Tarſe ſchiſmatique. 151. Rejette la paix. 156. 176. 185. Se réunit. 188
Henoticon édit de l'empereur Zenon. 561
Hermes évêque de Narbonne 505
S. Hilaire d'Arles. 212. Ses vertus. 248. Va à Rome ſe juſtifier. 243. Y eſt condamné. 245
Hilarus diacre legat au ſecond concile d'Epheſe. 312. S'oppoſe à la condamnation de Flavien. 321. Se ſauve à peine d'Epheſe. 321. Arrive à Rome. 324. Eſt élû pape. 495. Sa lettre aux évêques de Gauſe. 506. Autres lettres contre ſaint Mamert de Vienne. 506. Le pape Hilarus empêche des aſſemblées d'heretiques. 515. Sa mort, *ibid.*
Hippone aſſiegée par les Vandales. 44
Huns ravagent l'empire. 339
Hypoſtaſe. Union hypoſtatique. 16

J

SAINT *Jaques* de Niſibe le jeune ou le Syrien. 186. 476

Ibas évêque d'Edeſſe. 269. Accuſé par ſes prêtres de Neſtorianiſme. 269. 270. S'accorde avec eux à Tyr. 271. Accuſé de nouveau. 272. 273. Sa lettre à Maris. 276. Ibas eſt abſous. 277. Condamné au ſecond concile d'Epheſe. 322. Se plaint au concile de Calcedoine. 399. Y eſt declaré orthodoxe & retabli. 400

Idolatrie reſte dans les Gaules. 449

Jean Caſſien. *v.* Caſſien.

Jean évêque d'Antioche écrit à Neſtorius. 32. Se fait attendre à Epheſe. 59. 61. Y arrive. 82. Fait ſchiſme contre le concile. 82. Y eſt cité. 98. 101. & excommunié. 102. Deſire la paix. 156. Se reconcilie avec S. Cyrille. 162. Annonce la paix à tout l'Orient. 165. l'ourſuit les ſchiſmatiques. 179. Ecrit à Proclus pour les Orientaux ſoupçonnez. 194. Ne veut que l'on condamne Theodore de Mopſueſte. 201. Mort de Jean d'Antioche. 216

S. *Jean*-Baptiſte, ſon chef trouvé à Emeſe. 442

S. *Jean* l'Evangeliſte enterré à Epheſe. 81

S. *Jean* Chryſoſtome, ſes reliques apportées à C. P. 206

Jean évêque de Damas ſchiſmatique condamné à Epheſe. 102

Jean ſyncelle de ſaint Cyrille. 109

Jean comte envoïé à Epheſe. 109. Y arrive. 118. Fait arrêter ſaint Cyrille, Memnon & Neſtorius. 119. Les catholiques s'en plaignent. 120

Jean évêque de Châlons, ſon ordination. 538

Jean évêque ſchiſmatique d'Apamée, puis d'Antioche. 549. 552

Jean Talaïa prêtre d'Alexandrie. 553. En eſt élû évêque. 559. Se Broüille avec Acace de C. P. 560. S'enfuit d'Alexandrie. 563. apelle au pape, & vient à Rome. 564. Sa mort. 567.

Jeſus-Chriſt, comment deſcendu du ciel. 164

Jeux du Cirque omis le Vendredy ſaint. 237

Illirie, le pape Sixte III. y conſerve la juriſdiction. 204

Incarnation expliquée par S. Cyrille. 15. 20. 21. 164. 182. 183. Par Caſſien. 23. Diverſes hereſies ſur ce myſtere. 267. Expliquée

par ſaint Leon. 304
Jours d'aſſemblées eccleſiaſtiques. 218
Irenée comte Neſtorien à Epheſe. 58. Renvoïé à C. P. par les ſchiſmatiques. 89. Sollicite pour eux. 107. Ordonné évêque de Tyr. 261. depoſé. 268
Iſaac abbé. 78
Iſchyrion diacre d'Alexandrie accuſe Dioſcore. 369
S. *Iſidore* de Peluſe. 128. Ses lettres ſur l'affaire de Neſtorius, *ibid.* deux autres. 184
Iſle-barbe monaſtere. 533
Juifs. Loi de Theodoſe contr'eux. 208
Jules évêque de Pouzzole, legat du pape au ſecond concile d'Epheſe. 312
Julien évêque de Co deputé de S. Leon. 280. 293. 308
Julien d'Eclane tente inutilement de ſe retablir. 214
Julien de Sardique ſchiſmatique. 192
Juvenal évêque de Jeruſalem. 27. arrive à Epheſe. 58. Pretend la primauté de la Paleſtine. 116. S'accorde avec Maxime d'Antioche. 396. retabli à Jeruſalem. 442. Sa mort. 490

L

LEGATS du pape preſident au concile de Calcedoine. 346. Se plaignent des prerogatives attribuées à C. P. 418. 421
S. *Leon* Archidiacre de Rome. 23. élu pape. 216. Ecrit contre ſaint Hilaire d'Arles. 245. Ecrit à Flavien ſur Eutyches. 297. & ſur le myſtere de l'incarnation. 304. autres lettres ſur ce ſujet. 308. &c. Sa lettre non lûë au ſecond concile d'Epheſe. 313. 316. 320. 353. Lûë & approuvée à Calcedoine. 364. 374. 375. Reçûë par les évêques des Gaules. 424. & par ceux de la province de Milan. 426. Ses lettres contre le ſecond concile d'Epheſe. 324. 326. & contre l'amtion d'Anatolius de C. P. 427. Se juſtifie au ſujet du concile de Calcedoine. 443. écrit aux moines de Paleſtine. 444. Son reſpect pour les canons de Nicée. 446 Soutient le concile de Calcedoine. 472. 484. 485. Ses dernieres lettres. 493. Ses autres ecrits. 495. Sa mort. 495. 496
S. *Leon* évêque de Bourges. 448. 502
Leon empereur d'Orient 469. Conſulte les évêques ſur le ſchiſme. 475. Sa lettre circulaire. 476. S. Leon. lui

lui écrit ſur la foi. 486. 487.
Mort de l'Empereur Leon 524
Leonce évêque d'Arles. 501
Lettres du ſaint ſiege lûës en latin. 90
Littorius capitaine païen batu 208
Loix de Valentinien III. pour la religion. 246. 247. Contre la juriſdiction eccleſiaſtique. 437. de Marcien. 334. Pour le concile de Calcedoine. 428. Pour l'égliſe. 455. 456. De Leon. 518. De Zenon. 551
S. Loup Evêque de Troïes envoïé en Bretagne. 27. Délivre Troïes d'Attila 341. Sa mort 541. Ses diſciples, *ibid.*
Lucentius évêque legat de S. Leon. 338.
Lucidus prêtre, ſa retractation. 537
S. Lupicin abbé dans le Mont-jura. 534

M

MAGISTRATS qui aſſiſtent au concile de Calcedoine 346
Majorin empereur d'Occident. 473 dépoſé & tué. 456
Mamert Claudien prêtre. Ses écrits. 531
S. Mamert de Vienne accuſé près le pape Hilarus 506
Manichéens à Rome decouverts par ſaint Leon. 233 Il en écrit aux évêques d'Italie. 235. Loi de Valentinien contr'eux. 346
Marcel abbé à Emeſe découvre le chef ſaint Jean. 441. 442
S. Marcel abbé des Acemetes. 293. Son deſintereſſement 294. Miracle à ſon monaſtere. 513
Marcien empereur 334. écrit à ſaint Leon. 336. 337. Convoque le concile de Calcedoine. 341. Y aſſiſte. 391 392. Ecrit aux moines de Paleſtine. 438. 439. Sa mort. 469
S. *Marcien* économe de C. P. 491
Marie mere de Dieu, non de la divinité. 7. Honorée à Epheſe 81
Marius Mercator s'éleve contre Neſtorius. 4. Son memoire contre les Pelagiens. 12. Il les fait chaſſer de C. P. 19. Il écrit pour S. Cyrille. 53. & pour S. Auguſtin contre Julien. 173. & contre Theodore de Mopſueſte. 174.
Martien Martyr en Afrique 461 Convertit des barbares 462
Martyrius évêque de Jeruſalem. 556
Martyrius évêque d'Antioche. 490. Se retire. 520
Martyrs d'Afrique. 462. 463.
Mauritanie. Lettre de ſaint Leon aux évêques de Mauritanie. 222
Maxima vierge en Afrique. 461
Maxime prêtre à Toulouſe. 544
Maxime diacre d'Antioche zelé contre les Neſtoriens. 183
Maxime évêque d'Antioche reconnu par ſaint Leon. 400. Aſſiſte au concile de Calcedoine. 346. S'accorde pour la juriſdiction avec Juvenal de Jeruſalem. 396
Maxime empereur d'Occident. 457
S. *Maxime* évêque de Turin. 509
S. *Maxime* évêque de Riés. 501
Maximien évêque de C. P. 141. Son ordination approuvée par le pape. 147. rejettée par Jean d'Antioche. 150. approuvée par lui. 163 Sa mort. 177
Maximin d'Anazarbe ſchiſmatique. 156. Son concile contre la paix. 176. Sa réunion. 188
Melece évêque de Mopſueſte ſchiſmatique opiniâtre. 180. 185. 186. 188. Relegué. 192
Memnon évêque d'Epheſe. 64. condamné par les ſchiſmatiques. 85. 86.

86. Ses plaintes contr'eux. 89
Meſſaiens heretiques Leur condamnation confirmée au concile d'Epheſe. 115
Meſſe. Pluſieurs en un jour. 242
Metropolitains répondent à l'empereur Leon. 489
Miſene évêque legat à C. P. 567
Moines haïs à Carthage. 211. Ne doivent prêcher. 444. Comment ſoumis aux évêques. 501. S'il faut les recevoir facilement. 535. S'ils doivent avoir des biens en fonds. 536

N

NATURE. Une nature incarnée. 182. 267. Deux natures en Jeſus-Chriſt. 306. Deux natures, expreſſion rejettée au ſecond concile d'Epheſe. 317. Preuve contre les deux natures. 455
Neonas évêque de Ravenne, ſaint Leon lui écrit. 488
Nepos empereur d'Occident. 525
Neſtoriens repandent les écrits de Diodore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte. 195. Loi contre les Neſtoriens, 268
Neſtorius Ses ſermons à C. P. 2 5. 6. recueillis & envoïez de tous côtez. 6. Il eſt irrité contre ſaint Cyrille. 8. Ses violences contre les catholiques. 10. Sa premiere lettre au pape S. Celeſtin. 13. La ſeconde. 48. Sa ſeconde lettre à S. Cyrille. 18. Sa réponſe à Jean d'Antioche. 34. Neſtorius maltraite les deputez de S. Cyrille. 50. Ses derniers ſermons, *ibid.* Il arrive à Epheſe. 58. Sommé d'aſſiſter au concile. 62. Cité en forme juſqu'à trois fois. 66. 67. Dépoſitions contre lui. 72. 73. Sa doctrine examinée. 71. 75. Il eſt condamné. 75. 76. S'en plaint à l'empereur. 79. Evêques de ſon parti. 80. 81. Se retire d'Epheſe à ſon monaſtere. 134. Loi contre lui. 190. 191. Son exil & ſa mort. 191
Nicetas évêque d'Aquilée conſulte ſaint Leon. 487
Nicomedie maintenue contre Nicée dans le droit de Metropole. 408
Nundinaire évêque de Barcelone nomme ſon ſucceſſeur. 507

O

ODOACRE roi d'Italie. 525. Sa loi pour conſerver les biens de l'égliſe Romaine. 566
Olybrius empereur d'Occident. 525
Orange. Premier concile. 227
Ordinations. Regles du concile d'Orange. 230. De ſaint Leon. 233. 237. 245. Du concile de Calcedoine. 413. Ordinations forcées ſont défendues 565. Ordinations abſolues défendues. 414
Orientaux ſchiſmatiques à Epheſe. 82. 83. Leurs plaintes contre le concile. 87. 105. 126. Plaintes du concile contr'eux. 120. 122. Leurs deputez vers la cour. 133. Laiſſez à Calcedoine. 138. Leurs vaines remontrances 140. Leurs procedures après le concile. 150. Pourſuites des catholiques contr'eux. 151. La plûpart ſe reuniſſent à l'égliſe 288. Quinze perdent leurs ſieges. 192. Six chaſſez. 192. Avouent au concile de Calcedoine avoir failli. 356

P

PALLADE diacre envoïé en Bretagne. 27. Premier évêque des Ecoſſois. 31
Paſſade magiſtrien envoïé à Epheſe. 86
Pape. Son autorité reconnue par tout l'Orient. 177. N'empêche l'examen des autres évêques. 446.

Paſchaſin évêque de Lilibée conſulté par ſaint Léon 233 342. Legat pour le concile. 341
Pâque, comment on la doit compter. 451. 352
S. *Patient* évêque de Lion. 519
S. *Patrice* évêque apôtre d'Irlande 145
Patronage. Commencement de ce droit. 229
Paul d'Emeſe deputé des ſchiſmatiques à C. P. 133. Envoïé en Egypte. 156. Negotie la paix des Orientaux. 158. Prêche à Alexandrie. 159. 160
Paul évêque ſchiſmatique d'Epheſe. 548. Chaſſé. 552.
S. *Paulin* de Nole. Ses vertus epiſcopales. 55. 56. Sa mort. 55 56. Ses écrits. 57 58
Panſien d'Hypate ſchiſmatique. 192
Payens. Loi contr'eux. 208
Pelagiens protegez par Neſtorius. 4. 19. 20. Canon Pelagien attribué au concile d'Epheſe 20. Pelagiens en grand'Bretagne. 27. Pelagiens condamnez au concile d'Epheſe. 104. Pourſuivis par S. Leon. 236
Penitence. Regles de S. Leon. 225. 493. Du concile d'Orange. 229
Penſion à des évêques depoſez. 401. 406
S. *Perpetuus* évêque de Tours. 502. Son teſtament. 541
Perſonne. Unité de perſonne en Jeſus-Chriſt. 265
Philippe prêtre legat du pape à Epheſe. 90
Photius évêque de Tyr. 268
Pierre ou *Aſpebête* premier évêque des Arabes. 27
S. *Pierre* Chryſologue évêque de Ravenne. 252. Ecrit à Eutychés. 310
Pierre prêtre d'Alexandrie, Promoteur du concile d'Epheſe. 65
Pierre Monge évêque ſchiſmatique d'Alexandrie. 558. Chaſſé, *ibid.* rétabli. 561. Ses variations. 563
Pierre le Foulon. 519 Intrus à Antioche & chaſſé. 521. Revient ſous Baſiliſque. 544. rentre à Antioche. 549. Encore chaſſé. 552. 555 556.
S. *Polycron* évêque de Verdun. 541
Poſſidius évêque de Calame écrit la vie de ſaint Auguſtin. 41. 45
Poſſidonius prêtre d'Alexandrie. 242.
Prêtres doivent garder leur rang 493
Prieres de l'égliſe montrent ſa foi touchant la grace. 144. Obligation d'aſſiſter aux prieres publiques. 504
Priſcillianiſtes pourſuivis en Eſpagne. 254
Proclus évêque de Cyzique combat Neſtorius. 5. Propoſé pour C. P. 140. Elû évêque de C. P. 177. Son tome ou lettre aux Armeniens. 199. Sa mort. 259
Projectus évêque legat du Pape à Epheſe. 90
Projectus évêque Gaulois ſe plaint de ſaint Hilaire d'Arles 214
PROSOPON n'exprime autant que perſonne. 16
S. *Proſper* répond aux objections de Vincent. 170. & aux quinze articles des Gaulois. 171. Ecrit contre Caſſien. 172. Ses autres ouvrages & ſa mort. 458. 459
Proterius évêque d'Alexandrie. 429. S. Leon lui écrit. 450 Maſſacré par les ſchiſmatiques. 470
Sainte *Pulquerie* vierge imperatrice. 334. Saint Leon lui écrit. 336. 337. Sa mort. 440. 441. Egliſe qu'elle bâtit, *ibid.*

Q

QUARANTE martyrs. Leurs reliques découvertes à Conſtantinople. 206
S. *Quodvultdeus* évêque de Carthage banni. 220

R

RABBULA. Sa converſion. 46. Evêque d'Edeſſe & perſecuté par les ſchiſmatiques. 150. Anathematiſe Theodore de Mopſueſte. 196. En écrit à ſaint Cyrille. 197
Ravennius évêque d'Arles. 323. S. Leon lui envoie ſa lettre à Flavien. 331. Il aſſemble le troiſiéme concile d'Arles. 501
Reliques. Linges que l'on y faiſoit toucher. 207
S. *Remy* évêque de Reims. Ses commencemens. 542
Rés. Concile au ſujet d'Armentarius. 212
Rogations, leur inſtitution. 530
S. *Romain* fondateur du monaſtere de Condat. 533
Romains, leurs vices. 211. 212
Rome Concile contre Neſtorius en 430. *p.* 24 Concile, où le ſecond concile d'Epheſe eſt condamné. 324. Primauté de l'égliſe Romaine reconnue au concile de Calcedoine. 420. 422. Concile de Rome en 462. *p.* 505. Concile en 465. *p.* 508
Ruſus évêque de Theſſalonique tenté par les ſchiſmatiques. 138
S. *Ruſtique* évêque de Narbonne. 224. S. Leon lui écrit. *ibid.*

S

SABINIEN évêque de Perrha ſe plaint au concile de Calcedoine. 409. Maintenu en ſon ſiege. 410
Salonius fils de ſaint Eucher. 211
Salvien prêtre de Marſeille. Ses écrits. 211
Samaritains réprimez par l'empereur Marcien.
Satur martyr en Afrique.
Saturien martyr en Afrique.
Schiſme après le premier concile d'Epheſe. *v.* Orientaux. *Schiſme* après le ſecond concile d'Epheſe. 322. 323. Schiſme après le concile de Calcedoine à Alexandrie. 430. A Jeruſalem 430. Réunion des moines ſchiſmatiques de Paleſtine. 55
Scythie n'avoit qu'un evêque. 21
Sebaſtien comte & martyr. 22
S. *Serge*. Egliſe en ſon nom. 18
Serment. Evêques n'en faiſoient point. 295
Severe empereur d'Occident. 496
S. *Severe* de Treves 250. 541
S. *Severin* apôtre du Norique. 127
Sicile. Ordre aux évêques de Sicile de venir à Rome tous les ans. 259
Sidonius évêque de Clermont. 529
Silvain évêque de Cahors. Plaintes contre lui. 507
S. *Simeon Stylite*. 186. Ses commencemens. 478. Son jeûne. 479. Ses miracles. 480. Sa colomne. 481. Sa lettre à Baſile d'Antioche. 484. Sa mort. 498
Simonie condamnée au concile de Calcedoine. 412
Simplicius évêque de Bourges. Son ordination. 589
Simplicius pape. 515. Ecrit à l'empereur Baſiliſque. 546 à Zenon & à Acace de C. P. 551. S'oppoſe au rétabliſſement de Pierre Monge. 561. Reçoit Jean Talaïa. 564. Mort du pape Simplicius. 564
Sixte III. pape. 184. Ses lettres à S. Cyrille & aux Orientaux. 149. Ses lettres ſur la réunion des Orientaux. 167. Sa mort. 214. Ses offrandes aux égliſes. 215

de-

Socrate historien. Son jugement sur Nestorius. 4. Fin de son histoire. 217
Solefaciole. v. Timothée.
Sophronius accuse Dioscore à Calcedoine. 271
Sorts des saints défendus 504
Sozomene. Fin de son histoire. 217
SPECULUM de saint Augustin 40
Sporace consul ami de Theodoret. 447
Studius fonde un monastere à Constantinople. 521
Suburbicaires. Le pape seul consacroit les évêques de ces provinces. 257
Successus évêque de Diocesarée. S. Cyrille lui écrit. 182. 183
Symbole de Theodore de Mopsueste condamné à Ephese. 110. 112 Refuté par Mercator. 174. Symbole de Nicée expliqué par saint Cyrille. 197. Sa date. 363. 364
Synelles. Ce que c'étoit. 12
SYNODOS ENDEMOUSA. 386

T

THALASSIUS évêque de Cesarée en Cappadoce. 217. Preside à la revision en faveur d'Eutychés. 299
Thalassius moine maltraité par Nestorius. 11
Thalassius évêque d'Angers 448 503. S. Loup & S. Euphrone lui écrivent. 448. 449
S. Theoctiste abbé. Sa mort. 521
THEODOCOS, mot emploïé par Nestorius. 17
Theodore de Mopsueste auteur d'une fausse exposition de foi. 112. Ses écrits répandus par les Nestoriens. 195. Ses erreurs. 197
Theodore evêque de Frejus. S. Leon lui écrit. 493. Son different avec Fauste abbé de Lerins 501
Theodoret écrit contre saint Cyrille. 51. Ses commencemens. 51. Condamné au concile d'Ephese. 102 Deputé des schismatiques vers la cour. 133. 135. Ses livres de l'incarnation. 150. N'aprouve la réunion. 174. Trois saints moines lui écrivent pour la prix. 186 Il se réunit aux catholiques. 188. Il est relegué. 260. Se justifie. 261. 262. Ses écrits. 263. 264. Se plaint de Dioscore. 265. Ecrit Plusieurs lettres à C. P. 267. Est exclus du concile d'Ephese. 302. Y est deposé. 322. S'en plaint à saint Leon. 327. Qui le rétablit. 329 Rappellé par l'empereur Marcien. 336. Admis au concile de Calcedoine. 348. Y anathematise Nestorius. 397. Retabli dans son église. 397. Saint Leon lui écrit. 446. Ses derniers ouvrages. 447. Sa mort 448
Theodose le jeune empereur convoque le concile d'Ephese. 38. preocupé contre saint Cyrille. 39. & contre le concile d'Ephese. 86. Entend les deputez des deux partis. 135. Ecrit pour la réunion des schismatiques. 151. 152. Approuve le second concile d'Ephese, 323. Meurt 334.
Theodose moine, faux évêque de Jerusalem 432. Chassé. 442
Theodote diacre d'Alexandrie accuse Dioscore au concile de Calcedoine. 368
Theodote d'Ancyre au concile d'Ephese. 72. Combat les livres de Theodore de Mopsueste. 196
Theosebe évêque schismatique. 192
THEOTOCOS mot emploié par les anciens. 4. Rejetté par Nestorius. 14. 17. Approuvé par Jean d'Antioche. 33
Thrace. Plusieurs évêches à un même évêque dans cette provin-

ce. 115
Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie. 493. Se retire à Canope. 548. Retabli. 553. 554. Sa mort. 559
Timothée Elure moine Eutyquien. 467. Ordonné évêque d'Alexandrie. 469. Persécute les catholiques. 471 Envoïe des deputez à C. P. 474. Chassé d'Alexandrie. 493. Rappellé par Basilisque. 544. Rejettoit l'erreur d'eutychés. 548 Sa mort. 553
Tours. Suite des évêques de Tours. 502. Concile l'an 461. *ibid.*
Translations d'évêques quelquefois permises. 178. Défendues. 509
Trisagion. Addition de Pierre le Foulon. 520
S. *Trophime* d'Arles, envoïé par S. Pierre 330
S. *Turibius* évêque d'Astorga. 254. saint Leon lui écrit. 255
Tyr. Concile en l'affaire d'Ibas. 270. Photius de Tyr maintenu dans le droit de sa metropole. 424.

V

VACANCE du siege épiscopal. 214
Vagabons moines & clercs réprimez. 415
Vaison. Concile. 231
Valentinien III. empereur vient à Rome. 331. Ecrit à Theodose. 332. Est tué. 457
Valerien évêque d'Icone. S. Cyrille lui écrit. 183
Valerien évêque de Cemel. 213
Valerien évêque en Afrique martyr. 4
Vandales en Afrique. 4
Varimade diacre Arien. 4
Vennes. Concile. 5
Veran évêque de Vence fils de Saint Eucher. 42
Victor évêque de Cartenne. 2
Victorius. Son canon paschal. 45
S. *Victorius* évêque du Mans. 5
Vienne dispute la jurisdiction à l'église d'Arles. 329. Saint Leon les regle. 331. Monasteres de Vienne. 536. 53
Vierges de deux sortes consacrées ou non. 226. Non voilées avant quarante ans. 48
Villages. Evêques en des villages 219
Vital évêque legat à C. P. 567
Vincent de Lerins. Ses écrits. 168. soupçonné d'opposition à saint Augustin. 170
Volusien prefet de Rome converti. 178
Union. Quelle union Nestorius admettoit en Jesus-Christ. 18
Uranius prêtre écrit la mort de saint Paulin. 57
Uranius évêque d'Himerie poursuit Ibas. 269

Z

ZENOBE évêque schismatique relegué. 192
Zenon gendre de l'empereur Leon protege Pierre le Foulon. 519. Il devient empereur d'Orient. 524. Chassé. 525. Retabli. 550
Zenon évêque de Seville vicaire du pape en Espagne. 565

Fin de la Table des Matieres.

A01 1469253